
Ex-libris

ANNUAIRE

HISTORIQUE

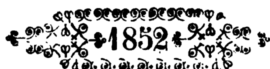
DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE;

RECUEIL

DE DOCUMENTS AUTHENTIQUES

DESTINÉS A FORMER

LA STATISTIQUE DÉPARTEMENTALE.



AUXERRE

PERRIQUET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

RUE CLOCHE-BLEUE, 5, ET PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 8.

SE TROUVE AUSSI CHEZ :

FRANÇOIS, RUE DE LA DRAPERIE, A AUXERRE.

GUILLAUME-MAILLEFER RUE CROIX-DE-PIERRE, 27, A AUXERRE.

Mme VEUVE ZANOTE, IMPRIM.-LIBRAIRE, A JOIGNY.

DESMAISONS, A TONNERRE.

1852.

TABLE

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

Annuaire

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Comité général de l'Annuaire.

M. le PRÉFET, Président ; MM. ARRAULT, BADIN-D'HURTEBISE, BAGARD, BAUMIER, BERNARD D'HÉRY, BERTRAND, DE LA BROSSE, CHALLE, DE CHATEAUBOURG, DE CHASTELLUX, COQUILLE, DECOURTIVE, DU PEYRAT, FENET, FLANDIN, FOACIER, FRÉMY, GOUBAULT, GRENET, GUICHARD, LACAVE, LARABIT, LELORRAIN, DE LOUVOIS, MARIE, MORIN, PRÉCY, PROTAT, RABÉ, RAUDOT, RÉTIF, ROBINEAU, ROUSSELET, SAVATIER-LAROCHE, DE TANLAY, UZANNE et DE VARANGE.

Commission permanente.

M. le PRÉFET, Président ; MM. ARRAULT, BADIN D'HURTEBISE, CHAILLOU DES BARRES, CHALLE, DÉY, GALLOIS et QUANTIN.

Correspondants.

MM. *De Bastard* (*Léon*), à Maligny.
Belgrand, ingénieur à Avallon.
Déy, vérificateur à Auxerre.
Cotteau, substitut du procureur de la République, à Bar-sur-Aube.
Guérard, publiciste honoraire du ministère des Affaires étrangères.
Hottot, ex-Sous-Préfet d'Avallon.
Lechat, Chef de bureau à la Préfecture.

MM. *Leclerc*, Juge de Paix à Auxerre.
Leclerc de Fourolles, Juge au Tribunal civil de Reims.
Le Maistre, Percepteur à Tonnerre.
Pinard, Conseiller à la cour d'appel de Paris.
Sonnié-Moret, Médecin à Auxerre.
Petit (Victor), Dessinateur à Paris.
Quantin, Archiviste du département.
Ravin, Professeur à Auxerre.
Roze, Propriétaire à Tonnerre.
Savatier-Laroche, Avocat.
Tonnellier, Juge au Tribunal civil d'Auxerre.
Vachey, Architecte, à Auxerre.
Verrollot-d'Ambly, propriétaire à Migennes.
Villiers, Receveur de l'hospice d'Auxerre.



PREMIÈRE PARTIE.

CALENDRIER.

ÈRES ET SUPPUTATIONS CHRONOLOGIQUES
POUR L'ANNÉE 1852.

ANNÉE 6565 de la période Julienne.

2605 de la fondation de Rome, selon Varron.

2599 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période Julienne, ou 747 ans avant J.-C. selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.

2628 des Olympiades, ou la 3e année de la 657e Olympiade, commence en juillet 1851, en fixant l'ère des Olympiades 775 1/2 ans avant J.-C. ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période Julienne.

1268 de l'hégyre ou ère des Turcs commence le 27 octobre 1851 et finit le 26 octobre 1852, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or en 1851	10
Epacte	XIX
Cycle solaire	13
Indiction romaine	10
Lettre dominicale	D C.

Quatre-Temps.

Mars	3, 5 et 6.
Juin	2, 4 et 5.
Septembre	15, 17 et 18.
Décembre	15, 17 et 18.

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 8 février.
Les Cendres, 25 février.
Pâques, 11 avril.
Les Rogations, 17, 18 et 19 mai.
Ascension, 20 mai.
Pentecôte, 30 mai.
La Trinité, 6 juin.
La Fête-Dieu, 10 juin.
Premier Dimanche de l'Avent, 28 novembre.

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

PRINTEMPS. .	le 20 mars à	10h 51m	du matin.	Temps moyen de Paris.
ETÉ	le 21 juin à	7 39	du matin.	
AUTOMNE . .	le 22 septem. à	9 51	du soir.	
HIVER. . . .	le 21 décem. à	3 23	du matin.	

ECLIPSES.

7 janvier 1852, éclipse totale de Lune, en partie visible à Paris. — Commencement de l'éclipse à 4 heures 30 minutes 3 secondes du matin. — Milieu de l'éclipse à 6 heures 19 minutes 4 secondes. — Fin de l'éclipse à 8 heures 8 minutes 4 secondes.

On trouvera, dans le calendrier ci-contre, le tableau des foires du département. Ce travail a été établi sur le relevé dressé par l'administration, et approuvé par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, le 1 août 1850.

JANVIER.

Ce mois tire son nom du mot latin *Janua*, Porte, parce qu'il commence l'année ; ou de Janus, dieu auquel les Romains l'avaient consacré.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FETES	Lever du soleil	Couch du soleil	Jours de la lune.	Lever de la lune	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m	k	h m	h m	
jeudi	1	*Circoncision*	7 56	4 11	10	0 soir. 54	1 matin. 27	
vend	2	s Fulgence	7 56	4 12	11	1 17	2 33	2. Joigny
sam.	3	ste Genev.	7 56	4 13	12	1 43	3 40	3. Toucy, Tonnerre
DIM.	4	s Tite év.	7 56	4 14	13	2 15	4 48	4. Saint-Florentin
lundi	5	s Siméon st.	7 56	4 15	14	2 55	5 56	5 Auxerre
mar.	6	*Epiphanie*	7 56	4 17	15	3 44	7 1	6. Saint-Bris, Vermenton, L'Isle
merc	7	stes Reliq.	7 55	4 18	16	4 44	7 59	7. Quarté-les-Tombes
jeudi	8	s Joseph	7 55	4 19	17	5 53	8 49	
vend	9	s Pierre év.	7 55	4 20	18	7 8	9 32	
sam.	10	s Paul erm.	7 54	4 21	19	8 26	10 7	
DIM.	11	s Hygin p.	7 54	4 23	20	9 45	10 36	
lundi	12	s Césaire	7 53	4 24	21	11 3	11 2	
mar.	13	sLéonce év.	7 53	4 25	22	——	11 27	13. Montréal
merc	14	s Hilaire év.	7 52	4 27	23	0 matin. 20	11 52	
jeudi	15	s Guillaume	7 52	4 28	24	1 37	0 soir. 18	15. Neuilly
vend	16	s Marcel p.	7 51	4 29	25	2 53	0 46	
sam.	17	s Antoine	7 50	4 31	26	4 7	1 20	17. Aillant, Chéroy, Coul.-s-Y., Noyers
DIM.	18	Chaire s P.	7 49	4 32	27	5 17	2 1	
lundi	19	s Laumer, a.	7 49	4 34	28	6 20	2 49	
mar.	20	s Sébastien	7 48	4 35	29	7 15	3 45	
merc	21	ste Agnès v.	7 47	4 37	1	8 1	4 47	21. Appoigny, Guillon
jeudi	22	s Vincent	7 46	4 38	2	8 39	5 51	22. Champignelles, Coulanges-la-Vin., Dannemoine, Maligny
vend	23	ste Eméren.	7 45	4 40	3	9 9	6 57	23. Champlost, Villen.-s.-Yonne
sam.	24	s Timothée	7 44	4 42	4	9 35	8 3	24. Bléneau
DIM.	25	Conv. de s P	7 43	4 43	5	9 57	9 6	25. Brienon, Charny, Migé, Sougères, Vézelay
lundi	26	s Polycarpe	7 41	4 45	6	10 18	10 9	26. Auxerre, Cussy-les-Forges
mar.	27	s Charlem.	7 40	4 46	7	10 38	11 12	27. Cravan
merc	28	ste Paule	7 39	4 48	8	10 58	——	
jeudi	29	s F. de Sales	7 38	4 50	9	11 19	0 soir. 17	
vend	30	ste Batilde	7 37	4 51	10	11 43	1 22	29. Ancy-le-Franc
sam.	31	ste Aldég.	7 35	4 53	11	0 s. 12	2 27	30. St-Sauveur. Vermenton

P. L. le 7 à 6 h. 48 m. du mat.
D. Q. le 14 à 1 h. 28 m. du soir.
N. L. le 21 à 7 h. 36 m. du soir.
P. Q. le 29 à 10 h. 43 m. du mat.

Tous les premiers lundis de chaque mois, il se tient, à Auxerre, un grand marché aux bestiaux.

FÉVRIER.

Ce mois tire son nom de *Februare*, qui signifie faire des expiations ; parce que les Romains consacraient à des cérémonies expiatoires les premiers jours de ce mois.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Couch. du soleil. h m	Jours de la lune.	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune. h m	FOIRES du Département.
DIM	1	s Ignace	7 34	4 55	12	0 soir. 48	3 matin. 33	
lundi	2	*Purificatio*	7 33	4 56	13	1 31	4 40	2 Auxerre
mar.	3	s Blaise	7 31	4 58	14	2 26	5 44	3. Test-Milon [Semcntron], Ravières
merc	4	s Alexandre	7 30	4 59	15	3 31	6 39	4. Druyes, Treigny
jeudi	5	ste Agathe	7 28	5 1	16	4 43	7 26	
vend	6	s Waast év.	7 27	5 3	17	6 1	8 4	6. Bussy-en-Othe
sam.	7	s Théodore	7 25	5 4	18	7 23	8 35	7. Toucy
DIM.	8	*Septuagés.*	7 24	5 6	19	8 45	9 3	
lundi	9	ste Apolline	7 22	5 8	20	10 5	9 29	
mar.	10	ste Scholast.	7 21	5 9	21	11 25	9 55	
merc	11	s Séverain.	7 19	5 11	22	——	10 21	
jeudi	12	Mélèce, év.	7 17	5 13	23	0 matin. 43	10 49	12 Saint-Martin-des-Champs
vend	13	s Gilbert	7 16	5 14	24	1 57	11 21	
sam	14	s Valentin.	7 14	5 16	25	3 9	11 59	14. Chailley
DIM.	15	*Sexagésime.*	7 12	5 18	26	4 14	0 soir. 45	15. Leugny
lundi	16	s Faustin.	7 10	5 19	27	5 11	1 38	
mar.	17	s Théodule	7 9	5 21	28	5 59	2 37	
merc	18	s Siméon	7 7	5 23	29	6 38	3 40	
jeud.	19	s Aumer	7 5	5 24	30	7 10	4 45	19. Avallon, St-Fargeau
vend	20	s Siméon	7 3	5 26	1	7 38	5 51	20. St-Cyr-les-Colons
sam.	21	s Gombert	7 1	5 27	2	8 1	6 56	21. Etais
DIM.	22	*Quinquag.*	7 »	5 29	3	8 21	7 59	
lundi	23	s Papias	6 58	5 31	4	8 41	9 1	23 L'Ile, Grandchamp
mar.	24	s Mathias	6 56	5 32	5	9 1	10 4	24. Ceris .. rs. Vézelay
merc	25	*les Cendres*	6 54	5 34	6	9 21	11 9	25. Seignelay, St-Julien-du-Sault, Flogny
jeudi	26	s Alexandre	6 52	5 36	7	9 44	——	26 Tonnerre
vend	27	s Agricole	6 50	5 37	8	10 10	0 14	27 La Ferté-Loupière
sam.	28	s. Gaumier	6 48	5 39	9	10 41	1 20	28. Courson, Pont-s.-Yonne
DIM	29	*Quadragési.*	6 46	5 40	10	11 19	22 5	

P. L. le 5 à 7 h. 2 m. du mat.
D. Q. le 12 à 10 h. 12 m. du m.

N. L. le 20 à 1 h. 4 m. du matin.
P. Q. le 28 à 3 h. 41 m. du matin.

MARS.

Ce mois, le premier de l'année romaine, était consacré à Mars, dieu de la guerre et père de Romulus.

Jours de la semaine.	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
lundi	1	s Aubin	6 44	5 42	11	0 6	3 27 (matin.)	1. Sépaux, Auxerre, La Breuille (Sainpuits), Joux-la-Ville, Sergines, Noyers, St-Florentin, St-Martin-d'Or.,
mar.	2	s Simplice	6 42	5 44	12	1 5 (soir.)	4 24	
merc	3	*Quatre-T.*	6 40	5 45	13	2 15	5 14	3. Charny,
jeudi	4	s Casimir	6 38	5 47	14	3 33	5 56	4. Chablis, Druyes, Mailly-Château, Quarré
vend	5	*Reminiscere*	6 36	5 48	15	4 55	6 31	
sam.	6	ste Colette	6 34	5 50	16	6 18	7 02	6. Toucy
Dim.	7	ste Perpét.	6 32	5 51	17	7 41	7 30	7. Véron
lundi	8	s Siméon	6 30	5 53	18	9 3	7 56	8. Thury
mar.	9	ste Franç.	6 28	5 54	19	10 25	8 22	
merc	10	ste Doctrov	6 26	5 56	20	11 44	8 50	
jeudi	11	s Euloge	6 24	5 58	21	——	9 21	
vend	12	s Grégoire	6 22	5 59	22	1 0 (matin.)	9 58	
sam.	13	s Vincent	6 20	6 1	23	2 9	10 42	
Dim.	14	*Oculi*	6 18	6 2	24	3 8	11 32	14. Vézelay
lundi	15	s Zacharie	6 15	6 4	25	3 59	0 29 (soir.)	15. Ouanne
mar.	16	s Patrice	6 13	6 5	26	4 40	1 31	16. Perreux, Ravières
merc	17	s Patrice, év	6 11	6 7	27	5 13	2 36	
jeudi	18	s Cyrille	6 9	6 8	28	5 42	3 42	18. St Sauveur
vend	19	s Landoul	6 7	6 10	29	6 6	4 46	19. Lainsecq, Ligny
sam.	20	s Casimir	6 5	6 11	30	6 28	5 50	20. Cérisiers
Dim.	21	*Lœtare*	6 3	6 13	1	6 48	6 53	21. Montréal
lundi	22	s Victorien	6 1	6 14	2	7 7	7 57	
mar.	23	s Trimolas	5 58	6 16	3	7 26	9 1	23. L'Isle, Egriselles, St. Maurice-aux-R.-H.
merc	24	*Annonciat.*	5 56	6 17	4	7 47	10 5	
jeudi	25	s Simon	5 54	6 19	5	8 12	11 10	25. Leugny
vend	26	s Gabriel	5 52	6 20	6	8 41	——	26. Cravan, Chaumont
sam.	27	s Romule	5 50	6 22	7	9 16	0 14 (matin.)	27. Villeneuve-sur-Vannes
Dim.	28	*La Passion*	5 48	6 23	8	9 59	1 16	28. Ancy-le-Franc
lundi	29	s Gontran	5 46	6 25	9	10 51	2 14	29. Châtel-Censoir, Auxerre
mar.	30	s Xiste, p.	5 44	6 26	10	11 53	3 5	
merc	31	s Guy	5 42	6 28	11	1ᵐ 5	3 49	

P. L. le 6 à 8 h. 39 m. du matin. | *N. L.* le 20 à 6 h. 52 m. du soir.
D. Q. le 12 à 8 h. 39 m. du soir. | *P. Q.* le 28 à 8 h. 59 m. du soir.

AVRIL.

Ce mois, que les Romains avaient consacré à Vénus, tire son nom du nom grec de cette déesse *Aphron*, ou bien de *Aperire*, ouvrir, parce que le printemps ouvre le sein de la terre.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
jeudi	1	ste Marie ég	5 40	6 29	12	2 24 soir.	4 27 matin.	1. Cheny, Avallon, Tonnerre
vend	2	s Richard	5 37	6 31	13	3 46	4 59	
sam.	3	s Ambroise	5 35	6 32	14	5 9	5 27	3. Toucy
DIM.	4	*Rameaux.*	5 33	6 34	15	6 32	5 53	
lundi	5	s Vincent	5 31	6 35	16	7 56	6 18	5. Auxerre, Champignel, Migé, Noyers
mar.	6	s Prudent	5 29	6 37	17	9 20	6 45	6. Vermenton, Flogny.
mer.	7	s Hégésippe	5 27	6 38	18	10 41	7 16	
jeudi	8	s Gauthier	5 25	6 39	19	11 56	7 52	8. Aillant
vend	9	ste Marie eg.	5 23	6 41	20	——	8 34	9. Brienon
sam.	10	s Ezéchiel	5 21	6 42	21	1 2 matin.	9 24	10. Charny
DIM.	11	PAQUES	5 19	6 44	22	1 57	10 20	
lundi	12	s Jules	5 17	6 45	23	2 41	11 22	12. Joigny, Villen.-la-Guyard Arthonnay
mar.	13	s Justin	5 15	6 47	24	3 17	0 27 soir.	13. Chevillon, St-Fargeau
merc	14	s Lambert	5 13	6 48	25	3 47	1 33	
jeudi	15	s Théodore	5 11	6 50	26	4 12	2 37	15. Lainsecq,
vend	16	s Fructueux	5 9	6 51	27	4 34	3 41	16. Vézelay
sam.	17	s Anicet	5 7	6 53	28	4 54	4 45	
DIM.	18	*Quasimodo*	5 5	6 54	29	5 13	5 49	
lundi	19	ste Apollin	5 3	6 56	1	5 32	6 52	19. Seignelay
mar.	20	s Marien	5 1	6 57	2	5 52	7 57	
merc	21	s Mamertin	4 59	6 59	3	6 15	9 3	21 St Cyr-l.-Colons
jeudi	22	s Léon, év.	4 58	7 0	4	6 42	10 8	22. Cussy-les-Forges
vend	23	s Georg. m.	4 56	7 2	5	7 14	11 11	23. Test-Milon [Sementron], L'Isle,
sam.	24	s Dyé	4 54	7 3	6	7 53	——	24. Quarré-les-Tombes
DIM.	25	s Marc	4 52	7 5	7	8 42	0 10	25. Coulanges-sur-Y., Guillon
lundi	26	s Clet	4 50	7 6	8	9 40	1 3	26. Chastellux, Sépaux
mar.	27	s Arthème	4 48	7 8	9	10 47	1 48	
merc	28	s Arthême	4 47	7 9	10	0 2 soir.	2 26	28. Cérisiers, Vinneuf
jeudi	29	s Eutrope	4 45	7 10	11	1 19	2 59	29. Saint-Florentin, Villefranche
vend	30	s Jacques	4 43	7 12	12	2 38	3 28	30. Vermenton, Venizy, Sens

P. L. le 4 à 2 h. 33 m. du soir.
D. Q. le 11 à 9 h. 9 m. du matin.

N. L. le 19 à 11 h. 54 m. du soir.
P. Q. le 27 à 8 h. 12 m. du matin.

MAI.

Ce mois tire son nom de la déesse *Maia*, attribut de Jupiter, ou plutôt de *Majores*, nom que les Romains donnaient aux Anciens, vieillards ou sénateurs.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil	Jours de la lune	Lever de la lune.	Coucher de la lune	FOIRES du Département
			h m	h m		h m	h m	
sam.	1	s Philippe	4 41	7 13	13	4 soir 0	3 matin 53	1. Chablis, Crusy, le Deffand [Sainpuits] Thorigny, Flogny
Dim.	2	s Amatre	4 40	7 15	14	5 24	4 18	2. Avallon
lundi	3	inv. de ste-C.	4 38	7 16	15	6 48	4 43	3 Auxerre, Perreuse,
mar.	4	ste Monique	4 36	7 18	16	8 12	5 12	4. Champlost, Chéroy
merc	5	s Jovinien	4 35	7 19	17	9 32	5 45	5. Montréal
jeudi	6	s Jean P.-L.	4 33	7 20	18	10 44	6 24	6. Bléneau, Brienon, Courson, Neuilly
vend	7	s. Valérien	4 32	7 22	19	11 46	7 12	
sam.	8	s Elade	4 30	7 23	20	——	8 7	8. Dannemoine
Dim.	9	s Grégoire	4 29	7 25	21	0 matin 38	9 7	9. Châtel-Censoir, La Ferté-Loupière, Saint-Sauveur, Tanlay, Toucy.
lundi	10	s Hilaire.	4 27	7 26	22	1 19	10 13	10. Appoigny
mar.	11	s Mamert	4 26	7 27	23	1 51	11 21	
merc	12	s Epiphane	4 24	7 29	24	2 18	0 soir 28	
jeudi	13	s Marcellien	4 23	7 30	25	2 41	1 32	13. Tonnerre
vend	14	s Pacôme	4 21	7 31	26	3 1	2 35	
sam.	15	s Isidore	4 20	7 33	27	3 20	3 39	15. Vézelay
Dim.	16	s Pèlerin	4 19	7 34	28	3 39	4 43	16. Perreux
lundi	17	*Rogations*	4 18	7 35	29	3 59	5 49	17. Seignelay
mar.	18	s Corcodèm.	4 16	7 37	30	4 21	6 54	
merc	19	s Baudel	4 15	7 38	1	4 45	8 0	
jeudi	20	Ascension.	4 14	7 39	2	5 15	9 5	
vend	21	s Val, *v. j.*	4 13	7 40	3	5 53	10 6	21. Grandchamp
sam.	22	s Romain	4 12	7 42	4	6 39	11 1	
Dim.	23	s Didier	4 11	7 43	5	7 33	11 49	23. Arthonnay
lundi	24	s Denis	4 10	7 44	6	8 36	——	24. Auxerre
mar.	25	s Prix.	4 9	7 45	7	9 46	0 matin 29	25. Lainsecq, Sergines, Pavières
merc	26	s Germ. l'év	4 8	7 46	8	11 2	1 2	
jeudi	27	s Bède	4 7	7 47	9	0 soir 20	1 30	
vend	28	s Bernardin	4 6	7 48	10	1 39	1 55	28 Vermenton
sam.	29	s Félix	4 5	7 50	11	2 59	2 19	
Dim.	30	Pentecôte.	4 4	7 51	12	4 20	2 44	30. Ancy-le-Franc
lundi	31	ste Pétronill	4 4	7 52	13	5 43	3 10	31. L'Ile, Chailley

P. L. le 3 à 10 h. 32 m. du matin.
D. Q. le 10 à 11 h. 32 m. du soir.

N. L. le 19 à 3 h. 25 m. du matin.
P. Q. le 26 à 3 h. 48 m. du soir.

JUIN.

Son nom vient ou de Junon que les Romains honoraient le premier de chaque mois, ou de *Juniores*, les Jeunes Gens, ou chevaliers romains, à qui ce mois était dédié, comme le précédent aux sénateurs.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Couch. du soleil. h m	Jours de la lune	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune. h m	FOIRES du Département.
mard	1	s Pamphile	4 3	7 53	14	7 soir 4	3 matin 39	1. Pontigny, Saint-Farg-au St-Julien-du-Sault
merc	2	*Quatre-T.*	4 2	7 53	15	8 21	4 13	2. La Breuille (Sainpuits), Chastellux, Flogny
jeudi	3	ste Clotilde	4 2	7 54	16	9 30	4 57	5. Malicoru c
vend	4	s Optat	4 1	7 55	17	10 28	5 50	
sam.	5	s Boniface	4 1	7 56	18	11 15	6 50	5. Toucy
DIM.	6	s Claude	4 0	7 57	19	11 52	7 56	6. Treigny, Noyers
lundi	7	s Paul, év.	4 0	7 58	20	——	9 4	7. Auxerre, Quarré
mar.	8	s Médard	3 59	7 59	21	0 matin 21	10 11	8. Bussy-en-Othe, Sougères
merc	9	ste Pélagie	3 59	7 59	22	1 43	11 18	9. Villen.-s-Yonne, Courgenay
jeudi	10	*Fête-Dieu*	3 58	8 0	23	1 5	0 soir 24	
vend	11	s Barnabé	3 58	8 1	24	1 25	1 29	11. Coulanges-la-Vineuse, Ligny, Montréal, Prunoy
sam.	12	ste Basilide	3 58	8 1	25	1 44	2 32	
D. 1.	13	s Agrice	3 58	8 2	26	2 3	3 36	
lundi	14	s Théodore	3 58	8 2	27	2 24	4 41	
mard	15	s Adolphe	3 58	8 -3	28	2 48	5 48	15. Thury, Vézelay
merc	16	s Cyr et ste J.	3 58	8 3	29	3 17	6 55	16. Appoigny, Perreux
jeudi	17	s Avit	3 58	8 3	30	3 52	7 58	
vend	18	s Yves	3 58	8 4	1	4 35	8 56	
sam.	19	ss Gerv. et P	3 58	8 4	2	5 28	9 47	19 Leugny
D. 2.	20	s Sylvère p.	3 58	8 5	3	6 29	10 31	20. Dixmont
lundi	21	s Eusèbe	3 58	8 5	4	7 39	11 7	21. St Cyr-les-Col ne
mar.	22	s J.-F. Régis	3 58	8 5	5	8 53	11 36	22- Saint-Florentin, St-Sauveur, Cravan
merc	23	s Alban	3 59	8 5	6	10 9	——	23. Avallon, La Celle-Saint-Cyr
jeudi	24	*s Jean-Bapt.*	3 59	8 5	7	11 26	0 matin 1	24. Brienon, Sens
vend	25	s Prosper	3 59	8 5	8	0 soir 44	0 25	25 Joux-la-Ville, St.-Martin-d'Ordon, Tonnerre, Villen.-sur-Vannes
sam.	26	s Jean et P.	4 0	8 5	9	2 3	0 48	26. Cussy-les-Forges, Charny
D. 3.	27	s Crescent	4 0	8 5	10	3 22	1 11	27. L'Isle
lundi	28	s Irénée	4 1	8 5	11	4 41	1 37	28 Courson, Chéroy
mar.	29	s Pierre et P	4 1	8 5	12	5 59	2 9	29. Chevannes, Etais, Toucy
mer.	30	s Martial	4 2	8 5	13	7 12	2 49	30. Ancy le-Franc, Guillon, St-Bris

P. L. le 2 à 6 h. 38 m. du matin. | *D. Q.* le 17 à 4 h. 56 m. du soir.
P. Q. le 9 à 3 h. 24 m. du soir. | *N. L.* le 24 à 8 h. 56 m. du soir.

JUILLET.

Ce mois, autrefois appelé *Quintilis* par les Romains, prit le nom de Jules-César, à qui il fut consacré, parce qu'il était né dans ce mois.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil	Couch. du soleil	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		m		
jeudi	1	s Moré	4 2	8 4	14	8 15 soir	3 37 matin	
vend	2	Visitat. N-D	4 3	8 4	15	9 7	4 33	2 Seignelay
sam.	3	s Anatole.	4 4	8 4	16	9 48	5 37	3. Lainsecq, Toucy
D. 4	4	Tr. de s. M.	4 4	8 4	17	10 21	6 45	4. Aillant, Mailly-Château, Sépeaux
lundi	5	ste Zoé	4 5	8 3	18	10 47	7 54	5 Auxerre
mar.	6	s Goard	4 6	8 3	19	11 8	9 3	6. Vermenton, Ravières
merc	7	s Pantène	4 7	8 2	20	11 28	10 10	
jeudi	8	ste Elisabeth	4 7	8 2	21	11 48	11 15	8. Noyers
vend	9	ss Eracle et P	4 8	8 1	22	——	0 18 soir	
sam.	10	ste Félicité	4 9	8 0	23	0 8 matin	1 21	10. Chablis, Chevillon
D. 5	11	s Benoît	4 10	8 0	24	0 28	2 25	11. Collan
lundi	12	s Thibault	4 11	7 59	25	0 50	3 30	12. Montréal, Villen.-les-Gen., Villiers-Saint-Benoît
mar.	13	s Sila	4 12	7 58	26	1 17	4 34	
merc	14	s Bonavent.	4 13	7 57	27	1 50	5 40	14. Ligny
jeudi	15	s Henri	4 14	7 57	28	2 29	6 44	
vend	16	s Arsène	4 15	7 56	29	3 16	7 41	
sam.	17	s Théodose	4 16	7 55	1	4 15	8 28	17. Chastellux
D. 6	18	s. Th. d'Aq	4 17	7 54	2	5 25	9 7	18. Treigny
lundi	19	s Vinc. de P.	4 19	7 53	3	6 40	9 39	
mar.	20	ste Marguer	4 20	7 52	4	7 57	10 7	
merc	21	s Victor	4 21	7 51	5	9 15	10 32	
jeudi	22	ste Madel.	4 22	7 50	6	10 33	10 54	22. Auxerre
vend	23	s Apollinaire	4 23	7 49	7	11 51	11 17	23. Vézelay
sam.	24	s Ursicin	4 24	7 47	8	1 9 soir	11 41	
D. 7	25	s Jacques	4 26	7 46	9	2 28	——	25. Saint-Fargeau
lundi	26	s Christophe	4 27	7 45	10	3 45	0 09 matin	26. Châtel-Censoir
mar.	27	ste Colombe	4 28	7 44	11	4 57	0 44	
merc	28	ste Anne	4 30	7 42	12	6 2	1 27	
jeudi	29	s Loup, év.	4 31	7 41	13	6 58	2 19	29. Champignelles
vend	30	s Urse	4 32	7 40	14	7 44	3 21	
sam.	31	s Germ. l'A.	4 33	7 38	15	8 20	4 23	31. Migé

P. L. le 1 à 3 h. 37 m. du soir.
D. Q. le 9 à 8 h. 16 m. du matin.
N. L. le 17 à 4 h. 24 m. du matin.
P. Q. le 24 à 1 h. 11 m. du matin.
N. L. le 30 à 8 h. 56 m. du soir.

AOUT.

Ce mois, que les Romains appelèrent d'abord *Sextilis*, reçut le nom d'Auguste à cause de la naissance de cet empereur.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
D. 8	1	s Pierre ès-l.	4 35	7 37	16	8 soir 49	5 matin 37	1 Noyers
lundi	2	s Etienne, p.	4 36	7 35	17	9 14	6 45	
mar.	3	*Inv. des. Et.*	4 37	7 34	18	9 34	7 55	3 Appoigny
merc	4	s Xiste, pape	4 39	7 32	19	9 52	9 1	
jeudi	5	s Dominique	4 40	7 31	20	10 11	10 5	
vend	6	Transfigurat	4 41	7 29	21	10 30	11 9	
sam.	7	s Gaëtan	4 43	7 27	22	10 51	0 soir 14	7. Crusy, Tonny
D. 9	8	s Sévère	4 44	7 26	23	11 16	1 18	
lundi	9	s Spire	4 46	7 24	24	11 45	2 21	
mar.	10	s Laurent	4 47	7 22	25	——	3 25	10. Joigny, Prunoy, Vermenton
merc	11	s Tiburce	4 48	7 21	26	0 matin 20	4 28	
jeudi	12	ste Claire	4 50	7 19	27	1 4	5 26	12. Saint-Martin-des-Champs
vend	13	s Hippolyte	4 51	7 17	28	1 58	6 18	13. Quarré, St-Florentin
sam.	14	*Vigile jeûne*	4 53	7 16	29	3 4	7 2	
D. 10	15	ASSOMPTION.	4 54	7 14	30	4 18	7 38	
lundi	16	s Roch	4 55	7 12	1	5 36	8 8	16. Chéuy, Courson, Neuilly, Perreux, Pont-sur-Y., Ravières, Seignelay, Villen.-s.Y.
mar.	17	s Mammès	4 57	7 10	2	6 56	8 35	
merc	18	ste Hélène	4 58	7 8	3	8 18	9 0	17. Arcy-sur Cure
jeudi	19	s Louis, év.	5 0	7 6	4	9 38	9 22	18. Vézelay
vend	20	s Bernard	5 1	7 4	5	10 58	9 46	20. Ligny
sam.	21	s Regnobert	5 2	7 2	6	0 soir 17	10 13	
D. 11	22	s Symphor.	5 4	7 1	7	1 35	10 45	22 Rogny
lundi	23	s Sidroine	5 5	6 59	8	2 50	11 26	23. Vincelles
mar.	24	s Barthélem.	5 7	6 57	9	3 57	——	24. L'Isle, Perreuse, Flogny
merc	25	s Louis, roi	5 8	6 55	10	4 55	0 matin 15	25. Châtel-Censoir, Leugny, Maligny, St-Julien-du-S., Villen.-la-G.
jeudi	26	s Eleuthère	5 9	6 53	11	5 43	1 11	26. Montréal
ven.	27	s Ebbon	5 11	6 51	12	6 21	2 15	27. Tonnerre
sam.	28	s Augustin	5 12	6 49	13	6 51	3 23	28. Vinneuf
D. 12	29	Déc. des J-B	5 14	6 47	14	7 16	4 32	29. Avallon, Chéroy, Tanlay
lundi	30	s Fiacre	5 15	6 45	15	7 37	5 40	30. Champlost, Laferté-Loupière, Mailly-Château, Venisy
mar.	31	s Optat, év.	5 17	6 43	16	7 56	6 47	31. Bléneau, Chablis, Cussy-les-Forges

D. Q. le 8 à 1 h. 35 m. du matin.
N. L. le 15 à 2 h. 7 m. du soir.

P. Q. le 22 à 6 h. 11 m. du matin.
P. L. le 29 à 3 h. 16 m. du soir.

SEPTEMBRE.

Septembre, par syncope de *septem ab imbre*, le septième après les neiges, qui se divisent en premières et secondes neiges.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
mer.	1	s Loup, év.	5 18	6 41	17	8 15 soir	7 53 matin	1. Sens, St-Sauveur
jeudi	2	s Just	5 20	6 39	18	8 33	8 57	2. Brienon
vend	3	s Grégoire p	5 21	6 37	19	8 53	10 0	3. Vermenton
sam.	4	s Honulphe	5 22	6 35	20	9 15	11 4	4. Toucy
D. 13	5	s Sanctien	5 24	6 33	21	9 42	0 9 soir	
lundi	6	ste Béate	5 25	6 30	22	10 15	1 14	6. Auxerre, Montréal, Lainsecq
mar.	7	ste Reine	5 27	6 28	23	10 55	2 17	7. Coul.-s.-Y., Cruzy, Toucy
merc	8	N. de la ste V	5 28	6 26	24	11 44	3 16	8. Bussy-en-Othe, Cravan
jeudi	9	s Omer	5 29	6 24	25	——	4 9	9. Ancy-le-Franc, Les Ormes
vend	10	ste Pulchérie	5 31	6 22	26	0 43 matin	4 56	10. St-Cyr-les-Colons
sam.	11	s Hyacinthe	5 32	6 20	27	1 53	5 35	11. Chailley
D. 14.	12	s Raphaël	5 34	6 18	28	3 10	6 5	12. Coul.-la-V., Rovières-Thorigny
lundi	13	s Amat	5 35	6 16	29	4 32	6 32	
mar.	14	Exal. ste-Cr.	5 37	6 14	1	5 54	6 57	14. Vezelay, Joigny
merc	15	*Quatre-T.*	5 38	6 11	2	7 16	7 22	15. Joux-la-Ville
jeudi	16	s Arsène	5 39	6 9	3	8 40	7 46	16. Perreux
vend	17	s Cyprien	5 41	6 7	4	10 3	8 12	
sam.	18	s Ferréol	5 42	6 5	5	11 24	8 44	18. Dannemoine
D. 15	19	ste Euphém.	5 44	6 3	6	0 40 soir	9 23	19. Arthonnay
lundi	20	s Eustache	5 45	6 1	7	1 50	10 11	
mar.	21	s Mathieu	5 47	5 59	8	2 52	11 7	21. Noyers, Sens (4 j), St-Fargeau, St Martin-d'Ordon
merc	22	s Maurice	5 48	5 57	9	3 42	——	
jeudi	23	ste Thècle	5 49	5 54	10	4 22	0 8 matin	
vend	24	s Andoche	5 51	5 52	11	4 55	1 14	
sam.	25	s Aunaire	5 52	5 50	12	5 21	2 22	25. Perreuse
D. 16	26	s Eusèbe, p.	5 54	5 48	13	5 43	3 28	26. Thury
lundi	27	ss Côme et D.	5 55	5 46	14	6 3	4 34	27. Chastellux
mar.	28	s Alode, év.	5 57	5 44	15	6 22	5 41	
mer.	29	s Michel	5 58	5 42	16	6 40	6 46	29. Champignelles, Guillon, Le Deffand (Saints), Villen.-sur-Van., Flogny
jeudi	30	s Jérôme	6 0	5 40	17	6 58	7 51	30. Tonnerre

D. Q. le 6 à 6 h. 44 m. du soir. | *P. Q.* le 21 à 1 h. 27 m du soir.
N. L. le 13 à 10 h. 48 m. du soir. | *P. L.* le 28 à 6 h. 34 m. du matin.

OCTOBRE.

Octobre tire son nom de la même source que le précédent.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil h m	Couch du soleil h m	Jours de la lune.	Lever de la lune h m	Coucher de la lune. h m	FOIRES du Département
vend	1	s Remy	6 1	5 37	18	7 soir 19	8 matin 53	1. Joigny, La Celle-St-Cyr, Prunoy
sam.	2	ss Anges	6 3	5 35	19	7 44	10 0	2. Toucy
D.17	3	s Denis aréo.	6 4	5 33	20	8 13	11 3	3. Montréal
lundi	4	s Franç. d'A.	6 6	5 31	21	8 48	0 soir 5	4. Auxerre
mar.	5	s Marse, pr.	6 7	5 29	22	9 33	1 5	5. Quarré
merc	6	s Romain	6 8	5 27	23	10 27	1 59	
jeudi	7	s Serge et B.	6 10	5 25	24	11 30	2 47	
vend	8	ste Pallaie	6 11	5 23	25	——	3 28	
sam.	9	s Denis év.	6 13	5 21	26	0 matin 42	4 2	9. Druyes, Grandchamp, L'Isle
D.18	10	s Aldric, év.	6 15	5 19	27	1 59	4 31	10 Ouaine
lundi	11	s Firmin	6 16	5 17	28	3 20	4 57	
mar.	12	ste Thérèse	6 18	5 15	29	4 44	5 21	
merc	13	s Géraud	6 19	5 13	1	6 9	5 45	
jeudi	14	s Calixte	6 21	5 11	2	7 34	6 11	
vend	15	s Vulfran	6 22	5 9	3	8 59	6 42	15. Appoigny, Cerisiers, Tour-Milon
sam.	16	s Salve	6 24	5 7	4	10 22	7 19	16. Saint-Bris
D.19	17	s Troès	6 25	5 5	5	11 40	8 3	17. Etais
lundi	18	s Luc	6 27	5 3	6	0 soir 47	8 56	18. Bléneau, Prunoy, Vézelay
mar.	19	s Savinien	6 28	5 1	7	1 41	9 57	19. Chéroy, St-Julien-du-S., Seignelay
merc	20	s Aldérald	6 30	4 59	8	2 25	11 3	20. Châtel-Censoir, Mézilles
jeudi	21	s Hilarion	6 31	4 57	9	3 0	——	21. Leugny
vend	22	s Frédéric	6 33	4 55	10	3 27	0 matin 11	
sam.	23	s Mellon	6 35	4 53	11	3 49	1 19	
D.20	24	s Magloire	6 36	4 52	12	4 9	2 27	
lundi	25	s Cresp. et C.	6 38	4 50	13	4 28	3 33	25. Lainsecq, Ligny, Pont s-Y., Quarré
mard	26	s Rustique	6 39	4 48	14	4 46	4 38	26. Cravan
merc	27	s Didier, év.	6 41	4 46	15	5 4	5 43	
jeudi	28	s Simon et s J	6 43	4 44	16	5 23	6 46	28. Bussy-en-O., Charny (2 j.), Pavières, St-Cyr-les-Colons
vend	29	s Bond, p.	6 44	4 43	17	5 46	7 55	29. Avallon, Saint-Florentin
sam.	30	s Léon	6 46	4 41	18	6 15	9 0	30. Ancy-le-Fr., Treigny
D.21	31	s Quentin	6 47	4 40	19	6 49	10 2	31. Chablis, St-Sauveur, Vermenton

D. Q. le 6 à 10 h. 46 m. du matin. | *P. Q.* le 20 à 0 h. 8 m. du matin.
N. L. le 13 à 7 h. 24 m. du matin. | *P. L.* le 28 à 0 h. 4 m. du matin.

NOVEMBRE.

Novembre est formé de *novem ab imbre* : c'était le neuvième après les neiges.

Jours de la semaine	Jours du mois	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
lundi	1	TOUSSAINT.	6 49	4 38	20	7 29 soir	11 1 mat.	1. Auxerre, Pontigny
mar.	2	*les Morts*	6 51	4 36	21	8 18	11 56	2. Villen.-sur-Y., Flogny
merc	3	s Hubert	6 52	4 35	22	9 17	0 44 soir	3. Sergines
jeudi	4	s Charles	6 54	4 33	23	10 24	1 27	4. Courson, Saint-Fargeau
vend	5	ste Bertilde	6 55	4 32	24	11 37	2 4	
sam.	6	s Léonard	6 57	4 30	25	———	2 33	6. Toucy
D.22	7	s Willebrod	6 59	4 28	26	0 54 matin.	2 58	
lundi	8	s Godefroi	7 0	4 27	27	2 13	3 22	8. Noyers
mar.	9	s Mathurin	7 2	4 26	28	3 34	3 45	
merc	10	s Martin	7 3	4 24	29	4 57	4 9	10. Aillant, Cussy les-Forges
jeudi	11	s Martin év.	7 5	4 23	30	6 23	4 35	11. Auxerre, L'Isle
vend	12	s Réné	7 7	4 22	1	7 50	5 7	12. St-Martin-des-Ch. Sépaux, Tonnerre
sam.	13	s Paterne	7 8	4 20	2	9 14	5 48	13. Lainsecq
D.23	14	ste Marie B.	7 10	4 19	3	10 30	6 40	14. Arcy-sur-Cure
lundi	15	s Malo	7 11	4 18	4	11 34	7 42	15. Vézelay
mard	16	s Edmond	7 13	4 17	5	0 24 soir	8 49	16. Perreux
merc	17	s Agnan	7 14	4 15	6	1 1	9 59	
jeudi	18	s Grégoir.th	7 16	4 14	7	1 30	11 8	18 Avallon, Sougères
vend	19	ste Elisab.v.	7 18	4 13	8	1 55	———	19. Seignelay
sam.	20	s Félix	7 19	4 12	9	2 16	0 17 matin.	
D.24	21	Prés. de N-D	7 21	4 11	10	2 34	1 23	
lundi	22	ste Cécile	7 23	4 10	11	2 51	2 28	
mard	23	s Clément	7 24	4 9	12	3 10	3 32	23. Vermenton
merc	24	s Chrysog.	7 25	4 9	13	3 30	4 37	
jeudi	25	ste Cather.	7 27	4 8	14	3 51	5 42	25. Brienon, Coulanges-la-Vineuse, La Ferté-Loupière
vend	26	s Lin	7 28	4 7	15	4 15	6 48	
sam.	27	s Vital	7 29	4 6	16	4 46	7 53	27. St-Florentin
D. 1.	28	*Avent*	7 31	4 6	17	5 26	8 55	
lundi	29	s Vigile	7 32	4 5	18	6 14	9 51	29. Chastellux, Villeneuve-la-Guyard
mar.	30	s Saturnin.	7 33	4 4	19	7 10	10 42	30. Champignelles, Maligny, Ouaine, Sens

D. Q. le 5 à 0 h. 50 m. du matin.
N. L. le 11 à 4 h. 50 m. du soir.

P. Q. le 18 à 2 h. 37 m. du soir.
P. L. le 26 à 6 h. 50 m. du soir.

DÉCEMBRE.

De *decem ab imbre*, le dixième après les neiges. L'année se comptait, avant Romulus, par les temps des neiges et depuis les neiges.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil h m	Couch du soleil h m	Jours de la lune.	Lever de la lune h m	Coucher de la lune h m	FOIRES du Département
merc	1	s Eloi, év.	7 35	4 4	20	8 14 soir.	11 27 soir.	1. Cruzy, Montréal, St-Bris, Villen.-s.-Vaunes
jeudi	2	s Franç.-X.	7 36	4 3	21	9 23	0 6	
vend	3	s Elogue	7 37	4 3	22	10 36	0 36	3. Joux-la-Ville
sam.	4	ste Barbe	7 38	4 2	23	11 52	1 1	4. Mailly-Château, Cheny, Toucy
D. 2	5	s Sabat	7 40	4 2	24	——	1 25	
lundi	6	s Nicolas	7 41	4 2	25	1 9 matin.	1 47	6. Auxerre, Châtel-C., Guillon, Migé, Saint-Sauveur
mar.	7	ste Fare	7 42	4 2	26	2 29	2 10	
merc	8	*Conception.*	7 43	4 1	27	3 52	2 34	8. Dixmont
jeudi	9	ste Gorgonie	7 44	4 1	28	5 17	3 0	9. L'Isle
vend	10	ste Eulalie	7 45	4 1	29	6 41	3 35	
sam.	11	s Damase	7 46	4 1	1	8 1	4 23	
D. 3	12	s Joseph	7 47	4 1	2	9 13	5 21	
lundi	13	ste Luce	7 48	4 1	3	10 13	6 26	13. Ancy-le-Fr., Grandchamp, Vézelay
mar.	14	s Nicaise	7 49	4 1	4	11 0	7 36	
merc	15	*Quatre-T.*	7 50	4 2	5	11 33	8 50	
jeudi	16	ste Adélaïde	7 50	4 2	6	11 59	10 1	16. Cravan
vend	17	s Lazare	7 51	4 2	7	0 22 soir.	11 11	17. Avallon
sam.	18	s Gatien, é.	7 52	4 2	8	0 42	——	
D. 4	19	s Flavit	7 52	4 3	9	0 59	0 18 matin.	
lundi	20	s Philogone	7 53	4 3	10	1 17	1 23	20. St-Cyr-les-Colons
mar	21	s Thomas ap.	7 54	4 4	11	1 35	2 26	21. Ligny, St-Fargeau, St-Martin-d'Ord. Ravières
merc	22	s Ischirion	7 54	4 4	12	1 55	3 31	
jeudi	23	ste Victoire	7 54	4 5	13	2 19	4 37	23 Seignelay
vend	24	s Delphin.	7 55	4 5	14	2 48	5 42	24. Vermenton
sam.	25	Noël	7 55	4 6	15	3 24	6 45	
Dim.	26	s Etienne m.	7 56	4 7	16	4 9	7 46	26. Chailley
lundi	27	s Jean ap.	7 56	4 8	17	5 3	8 41	
mar.	28	ss Innocents	7 56	4 8	18	6 5	9 29	28. Leugny, Prunoy, Tanlay
merc	29	s Thom. de C	7 56	4 9	19	7 14	10 8	29. Arthonnay, Chastellux
jeudi	30	s Potentien	7 56	4 10	20	8 27	10 40	30. Courson
vend	31	s Sylvestre	7 56	4 11	21	9 42	11 7	31. Chablis

D. Q. le 4 à 0 h. 32 m. du soir.
N. L. le 11 à 3 h. 41 m. du matin.

P. Q. le 18 à 8 h. 48 m. du soir.
P. L. le 26 à 1 h. 19 m. du soir.

AGENDA 

MUNICIPAL,

Le 5 Publication des rôles des contributions directes.
Le 1er Dimanche Séance des conseils de fabriques. (Décr. 30 décembre 1809).

Première dizaine.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement. (Loi 22 frimaire an VII et 15 mai 1818).
Envoi par le maire, au receveur de l'enregistrement, de la notice des décès arrivés dans la commune pendant le dernier trimestre. (Loi 22 frimaire an VII).
Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés.
Envoi par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets des actes de décès survenus pendant le trimestre précédent parmi les membres de la Légion-d'Honneur.
Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre précédent.
Révision des contrôles de la garde nationale (sédentaire et mobilisable).
Révision des listes électorales.

Première quinzaine.

Les percepteurs rédigent et déposent, à la sous-préfecture, les listes en triple expédition des plus imposés de chaque commune.
Les administrations des établissements de bienfaisance envoient au Préfet les états trimestriels de la population des hospices et du nombre des indigents secourus (Instr. 8 février 1823).
Recensement, par les maires, des jeunes gens qui ont accompli leur vingtième année dans le courant de l'année précédente. (Loi 21 mars 1832).

Dans le mois.

Les maires rédigent des tables alphabétiques pour chacun des registres des actes de l'état civil de l'année précédente, puis ils envoient un des doubles registres au greffe du tribunal, avec le registre de publications de mariage, et déposent l'autre double aux archives de la mairie. (C. C. 43).
Les maires déposent au greffe un double du registre des engagements volontaires pendant l'année expirée, l'autre double est déposé aux archives de la mairie. (Loi du 21 mars 1832).
Les greffiers des tribunaux de police envoient aux Receveurs de l'enregistrement l'extrait des jugements de police rendus dans le trimestre précédent (Ordonnance du 30 décembre 1823), et portant condamnation à l'amende seulement.
Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet les extraits des jugements rendus pendant le semestre précédent. (*Idem*).
Envoi au Préfet de l'état trimestriel des jugements rendus par les conseils de discipline.
Enlèvement des neiges et glaces.
Confection du tableau des mercuriales. — Chaque quinzaine il doit être envoyé un de ces états au préfet.
Réunion et conservation en volumes des cahiers du Bulletin des lois et des divers recueils administratifs appartenant à la commune.
Commencement des travaux de prestations.



Première quinzaine.

Dans le mois qui suit la publication des rôles de prestations pour les chemins vicinaux, les contribuables doivent déclarer au maire s'ils entendent s'acquitter en nature, faute de quoi ils seront obligés de payer en argent. (Loi 21 mai 1836).

Session ordinaire des conseils municipaux. (Loi 21 mars 1831).

Dans cette quinzaine doit se faire l'échenillage des arbres, conformément à la loi du 26 ventôse en IV.

Dans le mois.

Clôture de la chasse.

Les maires publient l'arrêté de clôture, dès qu'il leur parvient.

Les percepteurs remettent au receveur des finances :

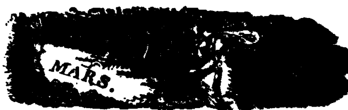
1° Les états, en double expédition, des cotes irrécouvrables et les états des restes à recouvrer sur les contributions directes et sur les frais de poursuites de l'année qui vient de s'écouler.

2° Les comptes de gestion des recettes et dépenses municipales de l'année précédente, pour être vérifiés.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Arrêté prescrivant l'élagage des arbres et haies vives qui bordent les chemins vicinaux.

Avant le 28, les percepteurs déposent aux archives de la préfecture les rôles et les états de frais de poursuites qui ont plus de trois ans.



Le 15, Clôture de l'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1850, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonnance du 24 janvier 1843).

Clôture du paiement des dépenses de l'exercice 1850 pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonn. du 24 janvier 1843).

Les percepteurs dressent l'état de situation de l'exercice clos (*id*).

Pendant le mois.

Trois mois après la publication des rôles les percepteurs remettent au receveur des finances les états des cotes indûment imposées aux rôles de l'exercice courant.

Les maires forment une liste de tous les gardes nationaux sachant lire et écrire et âgés de plus de 25 ans, les membres du conseil de recensement exceptés, et remettent cette liste au juge de paix (Loi 22 mars 1831).

Les juges de paix, assistés des maires ou de leurs délégués, procèdent, en audience publique, au tirage des jurés de révision de la garde nationale.

Echenillage. Les maires visitent le territoire et font procéder d'office à l'échenillage aux dépens de ceux qui l'ont négligé (Loi ventôse an VI).

Les percepteurs déposent aux sous-préfectures les rôles de 1851.

Clôture définitive des listes électorales et envoi à la préfecture des tableaux de rectification.

Remise à l'instituteur et au garde champêtre de leur mandat de traitement pour le trimestre écoulé.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Le 15, Session annuelle des conseils de fabrique. Les réunions ont lieu à l'issue de la messe ou de vêpres, dans l'église ou dans un lieu attenant à l'église, ou dans le presbytère. Renouvellement triennal des conseils de fabrique. (Décret du 30 décembre 1809, art. VII). Nomination du président et du secrétaire du conseil (*idem* IX). Compte de gestion de 1851, budget de 1852.

Terme de toute demande en décharge, réductions remises et modérations, sur les contributions directes.

Première dizaine.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre précédent.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés ou abandonnés. (Instruction du 8 février 1823).

Envoi à la Préfecture et dans les Mairies, par les receveurs, d'un exemplaire de l'état de situation et de l'état des restes à payer de l'exercice clos.

Envoi sur papier libre, par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets des actes des décès survenus parmi les membres de la Légion-d'Honneur pendant le dernier trimestre.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Deuxième dizaine.

Convocation des conseils municipaux pour la session de mai.

Rédaction de l'état des restes à payer de 1851 et du compte administratif du même exercice.

Remise par le percepteur du compte de gestion de 1851.

Troisième dizaine.

Préparation du budget de 1853 et des chapitres additionnels au budget de 1852.

Convocation des plus imposés pour la fin de la session de mai.

Pendant le mois.

Les greffiers des tribunaux de police envoient au receveur de l'enregistrement l'extrait des jugements rendus pendant le trimestre précédent et prononçant des amendes, pour qu'ils en fassent le recouvrement. (Ordonnance du 30 décembre 1823).

Réunions du printemps des comités de vaccine. (Arrêté du Préfet du 23 oct. 1834).

Envoi au Préfet de l'état trimestriel des jugements rendus par le conseil de discipline.

Etat trimestriel du mouvement de la population des hospices et des indigents secourus par les bureaux de bienfaisance.

Session annuelle des administrations de bienfaisance : Comptes et budgets.

Nomination des cinq commissaires répartiteurs dans chaque commune.

Les secrétaires des conseils de discipline de la garde nationale envoient au Préfet le tableau des jugements rendus pendant le trimestre précédent.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Le 1er, Ouverture de la session de mai. Règlement du compte de gestion du percepteur pour 1851. Audition du compte administratif de l'exercice 1851. Réglement des chapitres additionnels au budget de 1852. Exposé du budget de 1853. Examen des comptes et budgets de fabriques, hospices et bureaux de bienfaisance.

Le 3, Continuation de la session. Règlement du budget de 1853. Fixation de la taxe affouagère et des autres taxes communales ou de police. Vote des prestations et des centimes pour les chemins. Vote de centimes pour l'instruction primaire.

Le 7, Les budgets de fabrique, pour 1853, doivent être envoyés à l'Archevêque.

Un double du compte de 1851 doit être déposé à la mairie.

Le 10, Fin de la session. Votes d'impôts pour les dépenses ordinaires ou extraordinaires de 1853, etc. Clôture de la session.

Deuxième quinzaine.

Envoi aux Préfet et Sous-Préfets des budgets et de toutes les pièce qui s'y rattachent ainsi que des votes d'impôts, faute de quoi il ne sera pas donné suite à ceux-ci.

Les percepteurs reprennent leurs comptes de gestion qu'ils avaient déposés à la mairie.

Pendant le mois.

Tournée des contrôleurs des contributions directes pour les mutations.

Les maires des communes rurales dressent l'état des individus à vacciner.

Revue des commandants des gardes nationales.

Les créanciers du département sont prévenus que c'est le 31 mai qu'expire le délai d'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1850, et que celui des paiements expire au 30 juin (Ordonn. du 4 juin 1843).

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Première quinzaine.

Les maires des communes et les administrateurs des établissements, propriétaires de bois, doivent envoyer au Préfet les propositions de coupes extraordinaires.

Dans le mois.

Les receveurs municipaux envoient à la Préfecture leurs comptes de gestion et les pièces à l'appui.

Rédaction, par MM. les maires, de la liste des affouages.

Dans ce mois doivent se faire inscrire, à la Préfecture et aux sous-préfectures, les personnes qui désirent se présenter au jury médical pour se faire recevoir officiers de santé, pharmaciens, herboristes ou sages-femmes.

Les Maires font connaître au Préfet le nombre des feuilles de papier présumées nécessaires pour les registres de l'état civil de l'année suivante.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Le 1er dimanche, Session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décr. 30 déc. 1809).

Le 15, Publication de la liste des affouages de l'année suivante.

Première dizaine.

Les receveurs des communes et des hospices dressent l'état de situation de caisse. Ils doivent en remettre une copie aux maires ou ordonnateurs.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre.

Visa du répertoire des actes soumis à l'enregistrement.

Envoi sur papier libre, par le maire, au Préfet et aux Sous-Préfets, des actes des décès survenus parmi les membres de la légion d'honneur pendant le dernier trimestre.

Pendant le mois.

Les maires envoient aux Sous-Préfets les certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés placés dans leur commune.

Les greffiers des tribunaux de police envoient au receveur de l'enregistrement l'état trimestriel des jugements rendus en matière de police municipale, et portant condamnation à des amendes.

Les secrétaires des conseils de discipline envoient au Préfet l'état semestriel des jugements rendus.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet l'extrait des jugements rendus pendant le semestre précédent.

Les instituteurs qui veulent entrer à l'école normale, pour suivre le cours spécial qui s'y fait en septembre, doivent se faire inscrire au secrétariat de la commission d'Auxerre.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Publication du règlement concernant les baigneurs en pleine rivière.

Convocation par lettres closes des membres du conseil municipal pour la session d'août, dès que l'époque en est fixée par le préfet.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Le 15, Les commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance se réunissent afin de dresser une liste de candidats pour remplacer les membres décédés, démissionnaires, ou sortant pour cause d'ancienneté. Cette liste est envoyée aux Sous-Préfets (Instr. 8 février 1823).

Première Quinzaine.

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux.

Les crédits restant à voter pour 1853, doivent l'être dans cette session.

Les conseils municipaux arrêtent la liste des enfants qui doivent être reçus gratuitement dans les écoles communales. Sur cette liste doivent figurer tous les indigents en âge de fréquenter les écoles. Elle doit par conséquent comprendre les enfants trouvés ou abandonnés placés dans la commune.

Approbation de la liste d'affouage et examen des réclamations.

Désignation de deux conseillers municipaux pour faire partie de la commission cantonale du jury.

Pendant le mois.

Ouverture de la chasse.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Première quinzaine.

Le maire dresse la liste des commerçants patentés de sa commune, appelés à nommer les juges du tribunal de commerce de l'arrondissement.

Pendant le mois.

Renouvellement des jurys de révision de la garde nationale.

Ban de vendanges. Les maires, après avoir consulté les prud'hommes, prennent un arrêté pour fixer l'époque avant laquelle il ne sera pas permis de vendanger.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Remise à l'instituteur et au garde champêtre de leur mandat de traitement pendant le trimestre.



Le premier dimanche. Session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décr. du 30 décembre 1809).

Première dizaine.

Envoi sur papier libre par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets des actes de décès survenus parmi les membres de la légion d'honneur pendant le dernier trimestre.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés.

Pendant le mois.

Convocation des conseils municipaux pour la session de novembre.

Les maires adjugent, s'ils ne l'ont déjà fait, l'entreprise de l'exploitation de la coupe affouagère, et envoient à l'inspecteur des forêts le procès-verbal d'adjudication.

Les secrétaires des conseils de discipline envoient au Préfet le tableau des jugements rendus pendant le trimestre précédent.

Les greffiers des tribunaux de simple police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'état des jugements rendus pendant le trimestre précédent, et portant condamnation à l'amende.

La notice des décès survenus pendant le trimestre est envoyée par les maires aux receveurs de l'enregistrement.

Les percepteurs envoient au Préfet le compte des impressions fournies aux communes.

Les receveurs des communes et des établissements de bienfaisance dressent le bordereau de situation du trimestre précédent et en remettent une copie aux maires ou ordonnateurs.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.


[redacted]

Pendant le mois.

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux.

Vote sur la vente ou la distribution des coupes ordinaires des bois communaux de l'exercice suivant et sur la fixation du vingtième revenant au Trésor sur le produit des coupes de bois délivrés en affouages.

Réunions d'automne des comités de vaccine.

Les maires procèdent au renouvellement des baux qui sont près d'expirer.

Les percepteurs procèdent au recouvrement des rôles d'affouages qui leur ont été envoyés approuvés. Ils font parvenir des avertissements individuels à toutes les personnes inscrites sur les rôles, et, lorsque le délai de recouvrement est expiré, ils remettent au maire un état général des contribuables qui ont payé la taxe.

Les états de situation des caisses d'épargne doivent être envoyés au Préfet, au plus tard, dans la première dizaine de novembre.

Revue des commandants des gardes nationales.

Visite générale des fours et cheminées pour s'assurer que le ramonage a été effectué et que toutes les précautions ont été prises pour éviter les incendies.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Le 31, Clôture des registres de l'état civil (Code civil 43).
Clôture, par le maire du chef-lieu de la perception, des livres des percepteurs pour l'année qui finit. Vérification par le même maire de la caisse des percepteurs.

Pendant le mois.

Les percepteurs préparent les registres nécessaires pour l'année qui va commencer, et les font coter et parapher par le maire du chef-lieu de la perception.

Les maires préparent la révision des listes des électeurs communaux et celle des contrôles du service ordinaire de la garde nationale.

Les maires complètent les travaux préparatoires relatifs à la révision des contrôles de la garde nationale.

Présentation des candidats pour la nomination des Commissaires répartiteurs.

Les Maires signalent les changements qui surviennent dans la liste des vétérinaires brevetés.

Convocation des électeurs appelés à nommer les juges des tribunaux de commerce.

Envoi à l'instituteur et au garde champêtre de leur mandat de traitement pendant le trimestre.

Expiration du mois de délai accordé aux contribuables pour opter entre le payement en nature ou en argent de leur cote de prestation. Communication au receveur municipal du registre des déclarations des contribuables. Avis aux contribuables, qui ont jusqu'au premier mars pour réclamer contre leurs cotisations.

Avant le 31, les maires sont tenus de faire les quêtes au profit de la caisse des incendiés, et assurer les versements avant cette époque, entre les mains du receveur général ou des receveurs particuliers d'arrondissement.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

DOCUMENTS GENERAUX.

PUISSANCES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

M. Louis-Napoléon BONAPARTE G. C. ✻, proclamé Président, 20 décembre 1848, résidant à Paris, à l'Elysée-National.

M. Boulay (de la Meurthe) C. ✻, Vice-Président, présidant le Conseil d'État.

ROYAUMES.

ESPAGNE.

ISABELLE II, Marie-Louise, née à Madrid, 10 octobre 1830, Reine d'Espagne, mariée 10 octobre 1846, à
Don François d'Assis, infant d'Espagne.

Mère de la Reine :

Marie-Christine, née 27 avril 1806, fille de feu François, Roi des Deux-Siciles, Reine douairière d'Espagne, veuve de Ferdinand VII.

DEUX-SICILES.

FERDINAND II, Charles, né 12 janvier 1818, Roi des Deux-Siciles 8 novembre 1830 ; veuf 21 janvier 1831 de Marie-Christine-Charlotte-Joséphine-Elise de Savoie, remarié 9 janvier 1837, à
Marie-Thérèse-Isabelle, Archiduchesse d'Autriche.

Du premier mariage :

François-d'Assise-Marie-Léopold, Duc de Calabre, Prince héréditaire, né 16 janvier 1836.

LUCQUES.

CHARLES-LOUIS, né 22 décembre 1799, Infant d'Espagne, Duc de Lucques, marié 15 août 1820, à
Marie-Thérèse-Ferdinande-Félicité-Gaëtane, née 19 septembre 1803.

De ce mariage :

Ferdinand-Charles-Marie, né 14 janvier 1823.

ÉTATS-ROMAINS.

PIE IX (Mastai Ferretti), né à Sinigaglia, 13 mai 1792 ; Cardinal 23 décembre 1839; élu Pape, à Rome, 16 juin 1846.

AUTRICHE.

FRANÇOIS-JOSEPH, né 18 août 1830, Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, 2 décembre 1848.

BADE.

CHARLES-LÉOPOLD-FRÉDÉRIC, né 20 août 1790, Grand-Duc 30 mars 1830.

BAVIÈRE.

LOUIS, Charles-Auguste, né 25 août 1786, Roi de Bavière 13 octobre 1825, marié 12 octobre 1810, à

Thérèse-Charlotte-Louise-Frédérique-Amélie, née 8 juillet 1792, fille de feu Frédéric, Duc de Saxe-Altembourg.

De ce mariage :

Maximilien-Louis, né 28 novembre 1811, roi de Bavière, 6 août 1847, par l'abdication de son père.

BELGIQUE.

LÉOPOLD Ier, né 16 décembre 1790, Duc de Saxe-Cobourg-Gotha, Roi des Belges 21 juillet 1831, veuf 6 décembre 1817, de Charlotte-Augusta, fille de feu Georges IV et 11 octobre 1850 de Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, fille de Louis-Philippe.

De ce mariage :

Léopold-Louis-Philippe-Marie-Victor, Prince Royal, né 9 avril 1835.

BRÉSIL.

D. PÉDRO II DE ALCANTARA, Jean-Charles-Léopold-Salvator-Biblaos-Xavier-de-Paula-Leoccideo-Michel-Gabriel-Raphaël-Gonzaga, né 2 décembre 1825, Empereur du Brésil 7 avril 1831. Prend lui-même les rênes du gouvernement 23 juillet 1840; marié, 30 mai 1843, à

Thérèse-Christine-Marie, sœur de Ferdinand II, Roi des Deux-Siciles, née 14 mars 1822.

DANEMARCK.

FRÉDÉRIC VII, Charles-Christian, né 6 octobre 1808.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

VICTORIA Ire (Alexandrine), née 24 mai 1819, Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, 20 juin 1837, mariée, 10 février 1840, à

Albert-François-Auguste-Charles-Emmanuel, né 26 août 1819, fils de feu Ernest, Duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

De ce mariage :

Victoria-Adélaïde-Marie-Louise, Princesse Royale, née 22 novembre 1840.

GRÈCE.

OTHON, Frédéric-Louis, né 1er juin 1815, fils de Louis, Roi de Bavière, Roi de la Grèce 7 mai 1832; marié 22 novembre 1836, à

Marie-Frédérique, Princesse d'Oldenbourg, née 21 décembre 1818.

HANOVRE.

ERNEST-AUGUSTE, né 5 juin 1771, Roi de Hanovre, 5 juin 1837; veuf 29 juin 1841, de

Frédérique-Caroline-Sophie, née 2 mars 1778, fille de feu Charles, Duc de Mecklembourg-Strelitz.

De ce mariage :

Georges-Frédéric-Alexandre-Charles-Ernest-Auguste, né 29 juin 1819, Prince Royal.

HESSE-DARMESTADT.

LOUIS XI, né 26 décembre 1777, Grand-Duc 6 avril 1830.

HESSE-CASSEL.

GUILLAUME II, né 29 juillet 1777, Electeur Landgrave, 28 février 1822.

PAYS-BAS.

GUILLAUME II, né 6 décembre 1792, Roi des Pays-Bas 7 octobre 1840 : marié, 2 février 1816, à

Anna-Paulowna, née 19 janvier 1795, sœur de Nicolas, Empereur de toutes les Russies.

De ce mariage :

Guillaumé-Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, né 16 février 1817, Prince Royal.

POLOGNE.

NICOLAS, Empereur de toutes les Russies, Roi de Pologne 1er décembre 1825. — Voyez Russie.

PORTUGAL.

MARIA II DA GLORIA, Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Isidore-da-Cruz-Françoise-Xavier-da-Paula-Micaëla-Gabrielle-Raphaëla-Louise-Gonzagua, née 4 avril 1819, Reine de Portugal et des Algarves, 2 mai 1826, veuve d'Auguste-Charles-Eugène-Napoléon, Duc de Leüchtemberg ; remariée 1er janvier 1836, à

Ferdinand-Auguste-François, Roi de Portugal, né 29 octobre 1816.

De ce mariage :

Pierre d'Alcantara, né 16 septembre 1837 ; Prince Royal.

PRUSSE.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, né 15 octobre 1795, Roi de Prusse 7 juin 1840 ; marié 29 novembre 1823, à

Elisabeth-Louise de Bavière, née 13 novembre 1801.

RUSSIE.

NICOLAS-PAWLOVITSCH, né 7 juillet 1796, Empereur de toutes les Russies, 1er décembre 1825 ; marié 31 juillet 1817, à

Alexandra-Féodorowna (Frédérique-Louise-Charlotte Wilhemine) fille de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, née 13 juillet 1798.

De ce mariage :

Alexandre-Nicolaïevitsch, né le 19 avril 1818, Grand-Duc et Césarévitsch (Héritier).

SARDAIGNE.

Victor-Emmanuel-Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas, né 14 mars 1828, Roi de Savoie.

PIÉMONT.

VICTOR-EMMANUEL II, fils de Charles-Albert, Roi, en 1849.

SAXE (Royaume de).

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né 18 mai 1797, Roi 6 juin 1836 ; remarié 14 avril 1833 à

Marie-Anne Léopoldine, née 27 janvier 1805, fille du feu roi de Bavière, Maximilien-Joseph.

SUÈDE ET NORWÉGE.

OSCAR Ier, né 14 juillet 1799 ; Roi de Suède et de Norwége, 8 mars 1844, marié 19 juin 1823, à

Joséphine-Maximilienne-Eugénie, fille de feu Prince Eugène de Beauharnais, duc de Leüchtemberg, née 14 mars 1807.

De ce mariage :

Charles-Louis-Eugène, né 3 mai 1826, Prince Royal, duc de Scanie.

TURQUIE.

Sultan ABDUL-MEDJID-KHAN, né 11 chaaban 1238 (19 avril 1823), succède à son père Mahmoud-Kan II, 19 rébiul akir 1255 (1er juillet 1840).

Fils : Sultan Moamèd Murad, né 25 rèdjeb 1256 (21 septembre 1840).

WURTEMBERG.

GUILLAUME, né 21 septembre 1781, Roi de Wurtemberg 30 octobre 1816, veuf 9 janvier 1819 de Catherine Paulowna, remarié 15 avril 1820, à

Pauline-Thérèse-Louise, née 4 septembre 1800, fille de feu Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg.

Du second mariage :

Charles-Frédéric-Alexandre, né 6 mars 1823, Prince Royal.

ÉTATS D'ITALIE.

TOSCANE.

LÉOPOLD II, né 3 octobre 1797, Archiduc d'Autriche, Grand-Duc de Toscane, 18 juin 1824; remarié 7 juin 1833, à

Marie-Antoinette, sœur du roi des Deux-Siciles, née 19 décembre 1814.

Du second mariage :

Ferdinand-Salvator-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-François-Louis-Gonzague-Raphaël-Rénier-Janvier, né 10 juin 1835, grand duc héréditaire.

MODÈNE.

FRANÇOIS V, né 1er janvier 1819, Archiduc d'Autriche, 21 janvier 1846, marié 30 mars 1842, à

Aldegondè-Auguste-Charlotte-Caroline-Elize-Sophie-Marie-Louise, fille de Louis, Roi de Bavière, née 19 mars 1823.

MONACO.

FLORESTAN (Grimaldi), né 10 octobre 1785, Prince de Monaco, 3 octobre 1841.

RÉPUBLIQUES.

Bolivia. — Le Général BALLIVIAN, Président.

Chili. — Le Général BULNÈS, Président.

Confédération argentine. — Le Général ROSAS, Gouverneur de la province de Buénos-Ayres, chargé des relations extérieures de la confédération.

Équateur. — N., Président.

États-Unis d'Amérique. — M. FILLMORE, Vice, Président.

États-Unis de l'Amérique centrale. — Le Général PARADES, Président.

Haiti. — Le Général SOULOUQUE, Président.

Mexique. — Le Général PAREDES, Président intérimaire.

Nouvelle Grenade. — Le Général MOSQUERA, Président.

Pérou. — Jose-Rufino ECHENIQUE, Président.

Saint-Marin. — N. et N., Capitaines régents.

Suisse. — M. de MURALT, Président au directoire fédéral.

Uruguay. — Don Joachim ZUAREZ, Président.

Venezuela. — Le Général Carlos SOUBLETTE, Président.

MINISTRES FRANÇAIS.

MM. DAVIEL, la Justice.
TURGOT, les Affaires étrangères.
Charles GIRAUD, l'Instruction publique et les Cultes.
Tiburce DE THORIGNY, l'Intérieur.
CASABIANCA, l'Agriculture et le Commerce.
LACROSSE, les Travaux publics.
LEROY DE SAINT-ARNAUD, la Guerre.
FORTOUL, la Marine et les Colonies.
BLONDEL, les Finances.

M. le Général PERROT, Commandant en chef de la garde nationale de Paris; M. le Général MAGNAN, commandant l'armée de Paris.

M. DE MAUPAS, préfet de police.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

1804. MM. SOULT DE DALMATIE, maréchal-général.
1830. GÉRARD.
1847. MM. REILLE.
1850. Jérôme BONAPARTE.
1851. EXCELLEMANS.

AMIRAUX.

MM. ROUSSIN,
DE MACKAU.

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

AIN (8). — Bochard, Edgard Quinet, Bouvet (Francisque), Bodin de Montriblout, Maissiat, Bouvet (Aristide), Gastier, Roselli-Mottet.
AISNE (12).—Paillet, Ladevèze, Lherbette, Lauriston, Odilon Barrot, Gedel, Hébert, Bauchart, Debretonne, Bussières, Cambacérès, Fouquier d'Esrouel.
ALLIER (7).—Terrier aîné, Mathé, Madet, Desmaroux, Rantian, Sartin, Dufour.
ALPES (Basses-) (3). — Leydet (le général), Fortoul, Yvan.
ALPES (Hautes-) (3). — Allier, Faure, Chaix.
ARDÈCHE (8). — Champanet, Laurent, Latourette, Chabert, Combier, Gleizal, Vacheresses, Vasseur.
ARDENNES (7). — Payer, Talon, Mortimer-Ternaux, Toupet, Cunin (Charles), Evain, Richer.
ARIÉGE (6). — Anglade, Arnaud, Vignes, Pons-Tende, Rouaix, Pelet (le gén.).
AUBE (5). — Blavoyer, Husson, Périer (Casimir), de Plancy, Vandeuvre.
AUDE (6).—Alengry, de Belvèze, Dupré, d'Hautpoul, Jouy, Mathieu de La Redorte.
AVEYRON (8). — Dalbis de Salze, Vernhette, Vésin, de Balzac, l'abbé Combes, Denayrousse, Pradié, Rodat.
BOUCHES-DU-RHONE (10). — Sauvaire-Barthélemy, Berryer, Fournier, Laboulie, Merentlé, Pascal d'Aix, Poujoulat, L. Reybaud, Rulhière.
CALVADOS (10). — Boscher, de Caulaincourt, Cordier, Des Rotours de Chaulieu, Douesnel-Duboscq, Leroy de Beaulieu, D'Houdetot, Paulmier, Rioult de Neuville, Thomine-Desmazures.

CANTAL (5). — Durrieu (Paulin), Murat-Sistrières, Parieu, Richard, Theilhard-Latérisse.
CHARENTE (8). — André, Bodet, Girardin (Ernest de), Hennessy, Lemercier, Pougeard, Rateau, Edgar Ney de la Moscowa.
CHARENTE-INFÉRIEURE (10). — Baroche, Chasseloup-Laubat, Dufaure, Eschassériaux, Laborde, Lajus, de Montholon, de Nagle, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Wast-Vimeux.
CHER (6). — Bouzigue, Louriou, Michel de Bourges, Vogué, Poisles-Desgranges, Viguier.
CORRÈZE (7). — Bourzat, Ceyras, Chamiot, Latrade, Madesclaire, Pénières, Sage.
CORSE (5). — Abbatucci, Arrighi, Bonaparte (Pierre), Casabianca, Gavini.
COTE-D'OR (8). — Benoît-Champy, Chaper, Joigneaux, Lemulier, Maréchal, Mauguin, Noblet, Vaudrey.
COTES-DU-NORD (13). — Bigrel, Botmilliau, Charner, Cuverville, Denis, Depasse, Dieuleveult, Leconte (Louis), Legorrec, Lenormand-Dessalles, Rioux de L'Argentaye, Thieullen, Tréveneuc.
CREUSE (6). — Delavallade, Fayolle, Guizard, Leroux (Jules), Moreau, Nadaud.
DORDOGNE (10). — Chavoix, Delbetz, Ducluzeau, Dufraisse, Jollivet, Lamarque, Dulac, Montagut, Mie, Saint-Marc Rigaudie.
DOUBS (6). — Baraguey-d'Hilliers, Bixio, Demesmay, de Montalembert, Desmoustier, Pidoux.
DROME (7). — Bajard, Bancel, Belin, Curnier, Morin, Rey, Sauteyra.
EURE (9). — De Broglie, de Fontenay, Demante, Duruflé, Legrand de Guitry, Hipp. Passy, Sevaistre, Suchet d'Albuféra, Lefebvre de Vatimesnil.
EURE-ET-LOIR (6). — Barthélemy, Briffaut, Desmousseaux de Givré, Lebreton (le général), Parfait, Subervie.
FINISTÈRE (13). — Barchouz de Penhoën, de Blois, Collas de La Mothe, Ducouédic, Keranflech, Kératry, Lacrosse, Laimé, Leflô, Maze-Launoy, Mége, de Rocquefeuille, Romain des Fossés.
GARD (8), — Béchard, Benoist (Denis), Chapot, Labruguière-Carme, Larcy, Roux-Carbonnel, de Surville, Favand.
GARONNE (Haute-) (10). — Castillon Saint-Victor, Dabeaux, de L'Espinasse, Fourtanier, Gasc, de Limayrac, Malbois, de Rémusat, Roquette, Tron.
GERS (7). — Belliard, Carbonneau, Duputz, Gavarret, Joret, de Lagrange, de Panat.
GIRONDE (13). — Collas, Denjoy, Desèze, Grouchy, Hovyn-Tranchère, Hubert Delisle, Journu, de La Grange, Lainé, Lopez Dubec, Molé, Richier, Ravez.
HÉRAULT (8). — Brives, Charamaule, Debès, Girard, de Grasset, de Saint-Priest, Soult, Vernhette.
ILLE-ET-VILAINE (12). — D'Andigné de La Chasse, de Melun, Cailler du Tertre, Fresneau, de Kerdrel, de Kermarec, Lafosse, Pontgérard, Postel, Querhoënt, de la Riboissière, Séré.
INDRE (5). — De Barbançois, leChomagne, Delavau, Grillon, Rollinat.
INDRE-ET-LOIRE (6). — Crémieux, de Flavigny, Gouin, Ornano (le général), Piscatory, Taschereau.
ISÈRE (12). — Bertholon, Brillier, Cholat, Aug. Clément, Crépu, Durand-Savoyat, Farconnet, Repellin, Reymond, Saint-Romme, Dupont (de Bussac), Ronjat.
JURA (7). — Crestin, Derriey, Grévy, Richardet, Sommier, Tamisier, Valette.
LANDES (6). — Dampierre, Duprat, Lefranc, Fr. Marrast, Turpin, de Laissac.
LOIR-ET-CHER (5). — Benier, Clary, Gérard, Salvat, d'Etchegoyen.
LOIRE (9). — Baune, Callet, Chevassieu, Duché, de Grammont, Heurtier, Levet, Sain, Anglès.
LOIRE (Haute-) (6). — Breymand, Chouvy, Charlon, Monnier, Saint-Feréol, Maigne.
LOIRE-INFÉRIEURE (11). — Betting de Lancastel, Camus de La Guibourgère, Chauvin, de Coislin, Desmars, Fer. Favre, Favreau, Gicqueau, de Grandville, de La Rochette, de Sesmaisons.
LOIRET (7). — Abbatucci, Arbey, Lacave, de Lamartine, Martin, Michot-Boutet, Péan.

LOT (6). — Cavaignac, Labrousse, Lafon, Murat, Verninhac, N.
LOT-ET-GARONNE (7). — Baze, Berard, Boissié, de Luppé, Mispoulet, Radoult-Lafosse, N.
LOZÈRE (3). — Jaffard, Renouard, Th. Roussel.
MAINE-ET-LOIRE (11).—Bineau, Buché de Chauvigné, Cesbron-Lavaux, Dupetit-Thouars, de Falloux, Ferran, Gain, Giraud, Guillier de Latousche, Ladevansaye, Louvet.
MANCHE (13). — Bouvatier, Bréhier, Daru, Duparc, Ferré des Ferris, Gaslonde, Goutot de Saint-Germain, Hervé de Saint-Germain, Lemarois, Leverrier, Noël, de Tocqueville, Vieillard.
MARNE (8). — Aubertin, J. Bertrand, Carteret, L. Faucher, Montebello, Soullié, Thuriot de La Rosière, Tirlet.
MARNE (Haute-) (5). — Beugnot, Chauchart, Lespérut, Toupot, de Vandeuil.
MAYENNE (8). — Bigot, Goyet-Dubignon, Berset, Dambray, La Broise, Laureau, Lose, Vaujas.
MEURTHE (9). — Adelswaert, Fabvier, De Foblant, Gérard, Michaud, Monet, Salmon, Vatry, Viard.
MEUSE (7). — Salmon, Etienne, Chadenet, Gillon, Oudinot (le général), Raulin, Simonnot.
MORBIHAN (10). — De la Rochejacquelin, de Saint-Georges, Parisis, Dahirel, Pioger, de Kerdrel, de Keridec, le Crom, Monnier, Nettement.
MOSELLE (9). — La Doucette, Achard, du Cœtlosquet, de Faultrier, d'Hunolstein, Ney de la Moskowa, de Wendel, de Salis, de Sonis.
NIÈVRE (7). —Manuel aîné, Dupin aîné, Mallardier, Miot, Rochut, Rouet, Gambon.
NORD (24). — Adalbert d'Espel, Aubry, Behaghel, Choque, Corne, Delebecque, Descat, Dumas, Duquesne, Klob-Bernard, Lestiboudois, Loiset, Marchand, de Melun, de Merode, Mimerel, Persigny, Roger, Seydoux, de Hau de Staplande, Testelin, Antony Thouret, Vendois, Waisse.
OISE (8). — Barillon, Leroux, Gérard fils, de Mornay, Sainte-Beuve, Lemaire, Noailles-Mouchy, de Plancy.
ORNE (9). — De Tracy, de Corcelles, Gigon-Labertrie, Piquet, Curial, Charencey, Druet-Desvau, Vaudoré, Lefavrais.
PAS-DE-CALAIS (15). — D'Hérambault, Fréchon, Denissel, de Brias, de Cardon-Montigny, Douay, Dupont-Delporte, Franconville, Gros, d'Havrincourt, Legros-Devot, Lequien, Martel, Plichon, Wartel de Retz.
PUY-DE-DOME (13). — Charras, Girot-Pouzol, Jusseran, Combarel de Leyval, Lasteyras, Bravard-Verrières, Douhet, de Morny, Moulin, Rouher, Berger, Chassagne-Goyon, de Chazelles.
PYRÉNÉES (Basses-) (10). — Dariste, Etcheverry, Larrabure, de Laussat, Manescau, Renaud, Rességuier, Vergeron, Chegaray, Crouzeilhes.
PYRÉNÉES (Hautes-) (5). — Lacaze, Fornier, d'Aguesseau, Soubiès, Goulard.
PYRÉNÉES-ORIENTALES (4). — Guiter, Arago (Fr.), Lefranc, Arago (Em.).
RHIN (Bas-) (12). — Bansept, Bruckner, Chauffour, Ennery, Jehl, Westerchamp, Laboulaye, Emile de Girardin, Gérard, Vidal, Hochstuhl, Valentin.
RHIN (Haut-) (10). — Burgard, Cassal, Fawtier, Heeckeren, Muchlenbach, Prudhomme, Savoie, Kestner, Migeon, Doefus Benoist.
RHONE (11). — J. Benoit, Ph. Chanay, Doutre, Faure, J. Favre, Fond, Greppo, Mathieu (de la Drôme), Morellet, Pelletier de Tarare, B. Raspail.
SAONE (Haute-) (7). — Dufournel, de Grammont, Huguenin, Lélut, Millotte, Signard, Versigny.
SAONE-ET-LOIRE (11). — Bard, Boysset, Bruys, Gindrez, Raccouchot, Hennequin, Dain, Esquiros, Buvignier, Charassin, Madier de Montjau aîné.
SARTHE (10). — De Beaumont, de Beaunay, Nap. Bonaparte, Gasselin de Fresnay, Grimault, Lamoricière, Langlais, de Riancey, Rogé, de Talhouet.
SEINE (28). — De Bar, Ferdin. Barrot, Bedeau, Boinvilliers, Lucien Bonaparte, Chambolle, Coquerel, Benj. Delessert, Ducos, Fould, Garnon, V. Hugo, Lagrange, Lamennais, Lanjuinais, de Lasteyrie, P. Leroux, Malleville, Moreau, Perdiguier, Peupin, Rapatel, Vavin, Wolowski, Carnot, de Flotte, Eug. Sue, N.

SEINE-INFÉRIEURE (16). — Ancel, d'Aubermesnil, Cécile, Chasseloup-Laubat, Desjobert, Desmarest, Ch. Dupin, Estancelin, Germonière, Levavasseur, Loyer, Martin de Villiers, de Mortemart, Thiers, Vitet, Bourdon.
SEINE-ET-MARNE (7). — Bavoux, Drouin de Lhuys, Gilland, Oscar Lafayette, J. de Lasteyrie, Lebeuf, Pepin le Halleur.
SEINE-ET-OISE (10). — D'Albert de Luynes, Barre, Barthélemy-Saint-Hilaire, Darblay, Flandin, Hernoux, Lepelletier-d'Aulnay, Nap. Lepic, Pigeon, Remilly.
SÈVRES (Deux-) (7). — Aimé, Bouchet de Grandmay, David, Failly, Gourgaud, de Lescours, Rouget-Lafosse.
SOMME (12). — De Beaumont, Changarnier (le général), Creton, Defourment, Dompierre d'Hornoy, Dubois, Labordère, de Lagrené, Lefebvre-Dugrosriez, Morel-Cornet, Porion, Randoing.
TARN (8). — Besse, Canet, d'Aguilhon-Puzol, Fourgassié-Vidal, Juéry, Lavergne, Rey, Rigal.
TARN-ET-GARONNE (5). — De Cazalès, Delbrel, Detours, Janvier, Tournié.
VAR (7). — Arène, Arnaud, Conte, Clavier, Maure, de Villeneuve de Bargemont, Siméon.
VAUCLUSE (5). — De Bernardi, Bourbousson, Granier, Léo de Laborde, d'Olivier.
VENDÉE (8). — Bouhier de L'Écluse, Defontaine, Garnier-Dufougerais, Grelier du Fourgeroux, de Lespinay, Mareau, Rouillé, de Tinguy.
VIENNE (6). — Chazeaud, Hennecart, Junyen, Laurenceau, Pervinquière, Proa.
VIENNE (Haute-). (7) — Th. Bac, Dussoubs, Fichon, Laclaudure, Tixier, Ducoux.
VOSGES (9). — Aubry, Buffet, Febvrel, Forel, Houel, Huot, de Ravinel, Resal, Guilgot.
YONNE (8). — Larabit, Bertrand, Frémy, Lecomte, Raudot, Roussel, Savatier-Laroche, Antoine Bonaparte.
ALGÉRIE (3). — Emile Barrault, Didier, de Rancé.
GUADELOUPE (2). — Perrinon, Schœlcher.
MARTINIQUE (2). — Bissette, Pécoul.
ILE DE LA RÉUNION (2). — Barbaroux, Greslaud.

REPRÉSENTATION DE L'YONNE.

1. LARABIT, rue des Saints-Pères, 7.
2. BERTRAND, id. 13.
3. FRÉMY, rue Fléchier-Saint-Georges, 2.
4. LECOMTE, rue de la Chaussée-d'Antin, 47.
5. RAUDOT, rue de l'Université, 32.
6. SAVATIER-LAROCHE, rue Marbeuf, 63.
7. ROUSSEL, rue du 24 Février, hôtel de l'Europe.
8. ANTOINE BONAPARTE, rue Rumfort, 3.

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

MÉTROPOLES et DIOCÈSES.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.
	MM.
PARIS	SIBOUR
Chartres	Clausel de Montals
Meaux	Allou
Orléans	Dupanloup
Blois	N.
Versailles	Gros (Jean Nicaise)
CAMBRAI	REGNIER
Arras	Parisis
LYON et VIENNE	Le cardinal De BONALD
Autun	De Marguerie
Langres	Guérin
Dijon	Rivet
Saint-Claude	Mabile
Grenoble	Philibert-Bruillard
ROUEN	BLANQUART DE BAILLEUL
Bayeux	Robin
Evreux	Olivier
Séez	Rousselet (Ch.-Frédér.)
Coutances	Robiou
SENS et AUXERRE	JOLLY-MELLON
Troyes	Cœur
Nevers	Dufêtre
Moulins	Dreux-Brézé
REIMS	GOUSSET
Soissons	De Garsignies
Châlons	De Prilly
Beauvais	Gignoux
Amiens	De Salinis
TOURS	MORLOT
Le Mans	Bouvier
Angers	Angebault
Rennes	De Brossays-Saint-Marc
Nantes	Jacquemet
Quimper	Graveran
Vannes	De la Motte-Vauvert
Saint-Brieuc	Le Mée
BOURGES	DUPONT
Clermont	Féron
Limoges	Buissas
Le Puy	De Morlhon
Tulle	Berteaud
Saint-Flour	Lyonnet

MÉTROPOLES et DIOCÈSES.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.
	MM.
ALBY	De JERPHANION
Rodez	Croizier
Cahors	Bardou
Mende	Foulquier
Perpignan	De Saunhac-Belcastel
BORDEAUX	DONNET
Agen	De Vesins
Angoulême	Cousseau
Poitiers	Pie
Périgueux	Massonnais
La Rochelle	Villecourt
Luçon	Baillès
AUCH	De LA CROIX D'AZOLETTE
Aire	Lanneluc
Tarbes	Laurence
Bayonne	Lacroix
TOULOUSE et NARBONNE	MIOLAND
Montauban	Doney
Pamiers	Allouvry
Carcassonne	de Bonnechose
AIX, ARLES et EMBRUN	DARCIMOLES
Marseille	De Mazenod
Fréjus	Wicart
Digne	Meirieu
Gap	Depéry
Ajaccio	Casanelli d'Istria
Alger	Pavy
BESANÇON	MATHIEU
Strasbourg	Rœss
Metz	Dupont des Loges
Verdun	Rossat
Belley	Devie
Saint-Dié	Caverot
Nancy	Menjand
AVIGNON	DEBELLAY
Nîmes	Cart
Valence	Chatrousse
Viviers	Guibert
Montpellier	Thibault

DIVISION DE LA FRANCE

EN DÉPARTEMENTS.

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arrondissemens	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION	Superficie en kilomètres carrés.	Etendue des bois et forêts en hectar.
Ain	Chanal	Bourg	5	35	443	355,694	5947,00	112086
Aisne	Corbin	Laon	5	37	840	542,213	7491,83	115099
Allier	De Chanailles	Moulins	4	26	322	311,361	7422,72	103001
Alpes (Basses)	Dunoyer	Digne	5	30	256	156,055	7450,07	100799
Alpes (Hautes)	Rabiers du Vittars	Gap	3	24	189	132,584	5535,69	79235
Ardèche	Henri Chevreau	Privas	3	31	329	364,416	5500,04	94741
Ardennes	Mattey	Mézières	5	31	479	319,167	5252,81	121532
Ariége	Didier	Foix	3	20	336	265,607	5295,40	110216
Aube	Petit de Bantel	Troyes	5	26	444	258,180	6106,08	93803
Aude	Dugué	Carcassonne	4	31	433	284,285	6509,96	59085
Aveyron	Fluchair	Rhodez	5	42	565	375,083	8820,64	88989
Bouches-du-Rhône	De Suleau	Marseille	3	27	106	375,003	6019,60	103421
Calvados	Marizot	Caen	6	37	816	496,198	5704,27	58734
Cantal	Fournier	Aurillac	4	23	260	257,423	5740,81	80778
Charente	Rivière	Angoulême	5	29	453	367,893	5888,03	85839
Charente-Infér.	Brian	La Rochelle	6	40	480	460,245	7168,13	67799
Cher	Meunier	Bourges	3	29	294	273,645	7401,23	132954
Corrèze	Bourdon	Tulle	3	29	292	306,480	5947,17	40864
Corse	Rivaud	Ajaccio	5	61	355	221,463	9241,02	104865
Côte-d'Or	J. de Brie	Dijon	4	36	725	393,316	8769,56	249627
Côtes-du-Nord	Mars-Larivière	Saint-Brieuc	5	48	376	607,572	7367,20	40854
Creuse	Durand-St-Amand	Guéret	4	25	267	278,029	5794,55	35478
Dordogne	Calvimont	Périgueux	5	47	585	490,263	8982,74	164179

Doubs	N.	Besançon	4	27	650	286,256	5509,93	131437
Drôme	Ferlay	Valence	4	28	560	311,551	6759,15	171400
Eure	Guyot	Evreux	3	36	791	425,780	6232,83	130242
Eure-et-Loir	Suleau	Chartres	4	24	435	286,368	6079,15	56724
Finistère	Brunot de Vès	Quimper	5	43	282	576,068	6933,84	35753
Gard	Lagarde	Nîmes	4	38	336	376,062	5097,23	116464
Garonne (Haute)	Piétri	Toulouse	4	39	593	468,153	6403,21	90145
Gers	de Grouchy	Auch	5	26	470	311,447	6521,96	160461
Gironde	Neveux	Bordeaux	6	48	544	568,034	10261,43	29007
Hérault	Baland	Montpellier	4	35	327	367,343	6309,35	83179
Ille-et-Vilaine	Pagès	Rennes	6	43	348	549,217	6819,77	49492
Indre	Chevillard	Châteauroux	4	23	249	253,076	6877,60	87026
Indre-et-Loire	Brun	Tours	3	24	282	306,328	6230,76	87651
Isère	De Barral	Grenoble	4	45	558	588,660	8412,30	212962
Jura	Becquey	Lons-le Saulnier	4	32	589	316,884	5033,64	154365
Landes	Jaubert	Mont de-Marsan	3	28	336	288,077	9003,34	264732
Loir-et-Cher	Leroy	Blois	3	24	295	249,462	6031,16	81208
Loire	Bret	Montbrison	3	28	315	434,085	4920,52	68000
Loire (Haute)	De Vidaillan	Le Puy	3	26	266	298,135	5028,54	71665
Loire-Inférieure	Gauja	Nantes	5	45	208	486,806	7062,85	38319
Loiret	Dubessy	Orléans	4	31	348	318,452	6751,91	113700
Lot	Duhamel	Cahors	3	29	304	287,739	5265,19	112047
Lot-et-Garonne	De Vincent	Agen	4	35	316	347,073	5270,03	61081
Lozère	Jourdain	Mende	3	24	193	140,788	5093,43	45328
Maine-et-Loire	Vallon	Angers	5	34	376	488,472	7188,07	56915
Manche	de Tanlay	Saint-Lô	6	48	640	597,334	6787,13	24295
Marne	Boselli	Châlons-sur-M.	5	32	684	356,672	8202,73	95357
Marne (Haute)	Lapeyrouse	Chaumont	3	28	550	257,367	6331,72	192249
Mayenne	De Luçay	Laval	3	27	276	361,392	5188,63	28168
Meurthe	De Sivry	Nancy	3	29	714	444,603	6290,02	187367
Meuse	Lenglé	Bar-le-Duc	4	28	588	326,372	6044,39	171423
Morbihan	Boulage	Vannes	4	37	252	447,898	6817,04	35736
Moselle	De Saint-Marsault	Metz	4	27	607	440,312	6208,40	136039
Nièvre	Petit de la Fosse	Nevers	4	25	315	305,346	6773,92	25889
Nord	Besson	Lille	7	60	661	1,085,298	5784,35	5908

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arrondissemens	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION	Superficie en kilomètres carrés.	Etendue des bois et forêts en hectar.
Oise	Randoin	Beauvais	4	35	699	398,868	5814,24	82930
Orne	Paulze d'Ivoy	Alençon	4	36	513	442,072	6456,78	89012
Pas-de-Calais	Combès Sièyès	Arras	6	43	803	685,021	6796 88	51247
Puy-de-Dôme	De Grèvecœur	Clermont	5	47	444	591,458	7943,70	74627
Pyrénées (Basses)	Cambacères [J.]	Pau	5	40	632	451,683	7559,50	131157
Pyrénées (Hautes)	Wildermeth	Tarbes	3	26	489	244,096	4699,15	102545
Pyrénées-Orient.	Dulimbert	Perpignan	3	17	227	173,592	4113,76	39825
Rhin (Bas)	West	Strasbourg	4	33	543	560,113	4955,75	148187
Rhin (Haut)	De Durkein-Montmartin	Colmar	3	29	490	464,775	4523,74	143322
Rhône	De Vincent	Lyon	2	25	255	500,831	2704,23	38710
Saône (Haute)	Dieu	Vesoul	3	28	580	347,627	5002,20	137547
Saône-et-Loire	N.	Mâcon	5	48	593	551,543	8576,78	187101
Sarthe	Mignerct	Le Mans	4	33	393	470,535	6392,76	67239
Seine	Berger	Paris	3	20	92	1,194,607	485,11	1354
Seine-Inférieure	Ern. Leroy	Rouen	5	50	759	737,306	5938,10	102923
Seine-et-Marne	N.	Melun	5	29	540	353,311	5959,80	66893
Seine-et-Oise	Ern. Arrighi de Padoue	Versailles	6	36	684	470,508	5750,42	100109
Sèvres (Deux)	Sainte-Croix	Niort	4	31	356	310,203	6044,74	45812
Somme	Léon Masson	Amiens	5	41	832	559,680	6044,56	56712
Tarn	Taillefer	Alby	4	35	319	351,795	5768,21	51416
Tarn-et-Garonne	Pardeillans Mézin	Montauban	3	24	192	239,297	3854,00	90740
Var	G. de Romans	Draguignan	4	35	204	328,010	7255,80	240282
Vaucluse	Malher	Avignon	4	22	148	251,080	3475,77	60883
Vendée	Boby de la Chapelle	Napoléon-Vendée	3	30	294	356,453	6754,58	32285
Vienne	Jeannin	Poitiers	5	31	301	304,250	6890,83	88678
Vienne (Haute)	De Mentque	Limoges	4	27	199	292,848	5700,35	40789
Vosges	D'Eperny	Epinal	5	30	549	419,992	5879,55	22005
Yonne	Haussmann	Auxerre	5	37	482	373,765	7395,20	162299
Alger	Lautour-Mézeray	Alger	»	»	»	» »	» »	«
Oran	N.	Oran	»	»	»	» »	» »	

CONSEIL D'ÉTAT.

MM. BOULAY DE LA MEURTHE O. ✻, Vice-Président de la République, Président.
DE CORMENIN, Vice-Président.

CONSEILLERS : MM.

Baumes.
Behic.
Bethmont.
Bouchené-Lefer
Boudet.
Boulatignier.
Boulay de la Meurthe (F.-J.)
Boussingault.
Bureaux de Puzy.
Carteret.
Charton.
Cuvier.
Defresne.
Dunoyer.
Gauthier de Rumilly.
Havin.
Hély-d'Oyssel.
Hermann.
Jouvencel.
Jublin.
Lanyier.
Caussin de Peruval
Mahérault.
Maillard.
Marchand.
O'Donnel.
Paravey.
Perignon.
Pons de l'Hérault.
Rainneville.
Rivet.
De Saint-Aignan.
Say.
Stourm
Tarlé.
Tourangin.
Tournouer.
Vivien.
Vuillefroy.

COUR DE CASSATION.

M. PORTALIS (G. ✻), *premier Président.*
M. LASAGNI, *Président honoraire.*

Présidents, MM.
Laplagne-Baris, président de la chambre criminelle.
Béranger, président de la chambre des requêtes.
N. président de la chambre civile.

Conseillers : MM.

Mestadier.
Meyronnet de Saint-Marc.
Jaubert.
Rives.
Rocher.
Isambert.
Bernard (de Rennes).
Mérilhou.
De Haussy.
Fréteau de Pény.
Brière de Valigny.
Vincens-St.-Laurent.
Renouard.
Miller.
Jacquinot-Godard.
Barennes.
Gillon.
Baradu.
Pataille.
Hardouin.
Feuilhade-Chauvin.
Hello.
Cottin.
Simenneau.
Gaulthier.
Lavielle.
Sylvestre.
Delapalme.
Legagneur.
Pécourt.
De Boissieu.
Tailladier.
Moreau (de la Seine).
Cauchy.
Laborie.
Glandan.
Nachet.
Bignon.
Rivière de Larque.
Alcock.
Grandet.
Moreau (de la Meurthe).
De Loynes.
Peyre.
De Glos.
Faustin Hélie.
Besson.
Quenault.
Trubert.
Leroux de Bretagne.
Bayle-Mouillard.
Nouguier.

PARQUET : MM.

Procureur général :
Dupin aîné.

Avocats généraux :
Nicias-Gaillard.
Donjean
Servin.
Rouland.
Plougoulm.
Freslon.

Secrétariat :
Rogron.
Brouville.

De Chamrobert.

Greffier en chef :
Bernard.

COURS D'APPEL
ET DÉPARTEMENTS QUI EN RESSORTISSENT.

AGEN, M. Tropamer, président.
Gers, Lot, Lot-et-Garonne.

AIX, M. Borelli, président.
Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var.

AMIENS, M. Boullet, président.
Aisne, Oise, Somme.

ANGERS, M. Desmazières, président.
Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.

BASTIA, M. Colonna-d'Istria, président.
Corse.

BEZANÇON, M. Alviset, président.
Doubs, Jura, Haute-Saône.

BORDEAUX, M. de la Seiglière, président.
Charente, Dordogne, Gironde.

BOURGES, M. Mater, président.
Cher, Indre, Nièvre.

CAEN, M. Jallon, président.
Calvados, Manche, Orne.

COLMAR, M. Rossée, président.
Bas-Rhin, Haut-Rhin.

DIJON, M. N., président.
Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Haute-Marne.

DOUAI, M. d'Oms, président.
Nord, Pas-de-Calais.

GRENOBLE, M. Roger, président.
Hautes-Alpes, Drôme, Isère.

LIMOGES, M Tixier de la Chassagne, pr.
Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.

LYON, M. Bryon, président.
Ain, Loire, Rhône.

METZ, M. Charpentier, président
Ardennes, Moselle.

MONTPELLIER, M. de Gaujal, président.
Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-O.

NANCY, M. Quenoble, président.
Meurthe, Meuse, Vosges.

NIMES, M. Teulon, présid.
Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse.

ORLÉANS, M. de Vauzelles, présid.
Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.

PARIS, M. Troplong, président.
Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.

PAU, M. Amilhau, président.
Landes, Basses-Pyrén., Hautes-Pyrén.

POITIERS, M. Rieff, président.
Charente Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.

RENNES, M. Boucly, président.
Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan.

RIOM, M. Nicolas, président.
Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de Dôme.

ROUEN, M. Frank-Carré, président.
Eure, Seine-Inférieure.

TOULOUSE, M. Piou, président.
Arriége, Haute-Garonne, Tarn, Tarn et-Garonne,

ALGER, M. Ach. Marrast, procureur-général chef du service judiciaire.
Alger, Oran.

COMMANDEMENTS SUPÉRIEURS, DIVISIONS
ET SUBDIVISIONS MILITAIRES.

PREMIÈRE DIVISION. — *Paris.*

M. Carrelet, comm. à Paris.
Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-Inférieure, Eure, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Yonne, Aube et Seine-et-Marne.
5 *chefs-lieux de subdivisions* : Versailles, Orléans, Melun, Rouen et Troyes.

Cette division forme la circonscription du premier commandant supérieur dont toutes les forces actives, celles de la garde nationale exceptées, sont placées sous les ordres du général MAGNAN, à Paris.

DEUXIÈME DIVISION. — *Lille.*

M. D'André, comm. à Lille.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne.
2 *chefs-lieux de subdivisions* : Arras et Laon.

TROISIÈME DIVISION. — *Metz.*

M. Marey-Monge, comm. à Metz.
Moselle, Meurthe, Vosges, Marne, Meuse, Ardennes.
4 *chefs-lieux de subdivisions* : Nancy, Châlons, Verdun et Mézières.

QUATRIÈME DIVISION. — *Strasbourg.*

M. Guillabert, comm. à Strasbourg.
Bas-Rhin, Haut-Rhin.
1 *chef-lieu de subdivision* : Colmar.

CINQUIÈME DIVISION. — *Besançon.*

M. Prevost, comm. à Besançon.
Doubs, Côte-d'Or, Haute-Marne, Saône-et-Loire, Jura, Haute-Saône.
2 *chefs-lieux de subdivisions* : Châlon-sur-Saône et Vesoul.

SIXIÈME DIVISION. — *Lyon.*

M. de Castellane, comm. à Lyon.
Rhône, Ain, Loire, Isère, Drôme.
1 *chef-lieu de subdivision* : Grenoble.

SEPTIÈME DIVISION. — *Marseille.*

M. Hocquet, comm. à Marseille.
Basses et Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse.
2 *chefs-lieux de subdivisions* : Toulon et Avignon.
Ces trois dernières divisions forment la circonscription du 2e commandement supérieur dont les forces actives sont placées sous les ordres du général DE CASTELLANE, à Lyon.

HUITIÈME DIVISION. — *Montpellier.*

M. de Rostolan, comm. à Montpellier.
Hérault, Gard, Ardèche, Aveyron, Lozère.
2 *chefs-lieux de subdivisions* : Nîmes et Rhodez.

NEUVIÈME DIVISION. — *Perpignan.*

M. Rambaud, comm. à Perpignan.
Pyrénées-Orientales, Aude, Arriége.
1 *chef-lieu de subdivision* : Carcassonne.

DIXIÈME DIVISION. — *Toulouse.*

M. Reveux, comm. à Toulouse.
Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn.
1 *chef-lieu de subdivision* : Montauban.
Le 3e commandement supérieur est formé par les 8e, 9e et 10e divisions dont toutes les troupes actives sont placées sous les ordres du général DE ROSTOLAN, à Montpellier.

ONZIÈME DIVISION. — *Bayonne.*

M. de Joly, comm. à Bayonne.
Basses-Pyrénées, Landes, Gers, Hautes-Pyrénées.
1 *chef-lieu de subdivision* : Auch.

DOUZIÈME DIVISION. — *Bordeaux.*

M. d'Harbouville, comm. à Bordeaux.
Gironde, Charente-Inférieure, Charente, Dordogne, Lot-et-Garonne.
2 *chefs-lieux de subdivisions* : La Rochelle et Périgueux.

TREIZIÈME DIVISION. — *Clermont.*

M. Waldner de Freundstein, c. à Clerm.
Puy-de-Dôme, Cher, Indre, Haute-Vienne, Creuze, Corrèze, Haute-Loire, Cantal, Allier, Nièvre.
4 *chefs-lieux de subdivisions* : Bourges, Limoges, Le Puy, Moulins.

QUATORZIÈME DIVISION. — *Nantes.*

M. Gérard, comm. à Nantes.
Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vienne.
3 *chefs-lieux de subdivisions* : Napoléon-Vendée, Angers et Tours.

QUINZIÈME DIVISION. — *Rennes.*

M. Gues-Willer, comm. à Rennes.
Ille-et-Vilaine, Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan.
3 *chefs-lieux de subdivisions* : Brest, Saint-Brieuc et Vannes.
Les 12e, 14e et 15e divisions militaires forment le 4e commandement supérieur dont toutes les troupes actives sont placées sous les ordres du général D'ARBOUVILLE, à Bordeaux.

SEIZIÈME DIVISION. — *Caen.*

M. Ordener, comm. à Caen.
Calvados, Manche, Sarthe, Mayenne, Orne.
3 *chefs-lieux de subdivisions* : Saint-Lô, Le Mans et Alençon.

DIX-SEPTIÈME DIVISION. — *Bastia.*

M. Talandier, comm. à Bastia.
Corse.
1 *chef-lieu de subdivision* : Ajaccio.

ARRONDISSEMENTS FORESTIERS.

1er *arrondissement.* — Oise, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.
M. Vicaire, conservat., à Paris.

2e *arrondissement.* — Eure, Seine-Infér.
M. Desmaloizes, cons., à Rouen.

3e *arrondissement.* — Côte-d'Or.
M. de Saint-Ouen, conserv., à Dijon.

4e *arrondissement.* — Meurthe.
M. Fliche, conservateur, à Nancy.

5e *arrondissement.* — Bas-Rhin.
M. de Poli, conservat., à Strasbourg.

6e *arrondissement.* — Haut-Rhin.
M. Salomon, conservateur, à Colmar.

7e *arrondissement.* — Aisne, Nord, Pas-de Calais, Somme.
M. Roudouart, conservateur, à Douai.

8e *arrondissement.* — Aube, Yonne.
M. Fourmon, conservateur, à Troyes.

9e *arrondissement.* — Vosges.
M. Dubouay de la Bécassière, cons., à Epinal.

10e *arrondissement.* — Ardennes, Marne, Haute-Marne.
M. Martin, conservateur, à Mézières.

11e *arrondissement.* — Moselle.
M. de Mecquenem, conserv., à Metz,

12e *arrondissement.* — Doubs.
M. Pintart, conservateur, à Besançon,

13e *arrondissement.* — Jura, Haute-Saône.
M. Talotte, cons., à Lons-le-Saulnier.

14e *arrondissement.* — Hautes - Alpes, Drôme, Isère.
M. Hun, conserv, à Grenoble,

15e *arrondissement.* — Calvados, Manche, Mayenne, Orne, Sarthe, Eure-et Loire.
M. Chauvette, conserv., à Alençon.

16e *arrondissement.* — Meuse.
M. Baudelot, conserv., à Bar-le-Duc.

17e *arrondissement.* — Ain, Rhône, Saône-et-Loire.
M. Lucote, conservat. à Mâcon.

18e *arrondissement.* — Arriège, Lot, H.-Garonne, Tarn-et-Garonne.
M. d'Entraigues, cons, à Toulouse.

19e *arrondissement.* — Indre, Indre-et-Loire, Cher, Maine-et-Loire.
M. Trumeau, conservateur, à Tours.

20e *arrondissement.* — Cher, Indre, Nièvre.
M. Falaise, conservateur à Bourges.

21e *arrondissement.* — Allier, Creuse, Loire, Puy-de-Dôme.
M. N. conserv., à Moulins.

22e *arrondissement* — Gers, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
M. Dubourdieu, conservateur, à Pau.

23e *arrondissement.* — Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan.
M. Boullemer, conservat., à Rennes.

24e *arrondissement.* — Charente, Char.. Infér., Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
M. Saint-Cher, conservateur, à Niort.

25e *arrondissement.* — Aude, Pyrénées Orientales, Tarn.
M. Subiranne, conservat., à Carcassonne.

26e *arrondissement.* — Basses - Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse.
M. Jaillet, conservateur, à Aix.

27e *arrondissement.* — Ardèche, Gard, Hérault, Lozère.
M. Cler, conservateur, à Nîmes.

28e *arrondissement.* — Aveyron, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Haute-Vienne.
M. Lerouillé, conservateur, à Aurillac.

29e *arrondissement.* — Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne.
M. Poirson, conserv., à Bordeaux.

30e *arrondissement.* — Corse.
M. de La Gibertie, conservateur Ajaccio.

CHAPITRE II.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

SECTION Ire. — ADMINISTRATION CIVILE.

PRÉFECTURE DE L'YONNE.

M. Rodolphe d'Ornano ✻, commandeur de l'Ordre de Charles III d'Espagne, préfet de l'Yonne.

Conseil de Préfecture.

Le Préfet, *Président.*

MM. *Lescuyer*, avocat.
Cherest, id.
Bert, ancien avoué.
Challe fils, avocat.

Secrétaire général de la préfecture : M. Lescuyer.

Audiences de M. le Préfet.

Le Préfet reçoit les lundis et vendredis, de midi à 2 heures, toutes les personnes qui ont à l'entretenir d'affaires concernant l'administration.

Il reçoit tous les jours les fonctionnaires publics et chefs de service aux mêmes heures, ou, sur leur demande expresse, à toute heure.

Entrée du public dans les bureaux de la Préfecture.

Le bureau du secrétariat est ouvert tous les jours. Le public n'est admis dans les autres bureaux que les lundis et vendredis, de midi à 4 heures. Hors de ces jours et heures, l'entrée des bureaux est formellement interdite.

CABINET DU PRÉFET.

M. de Masin, secrétaire particulier.

Réception et ouverture des dépêches. — Notes sur le personnel des fonctionnaires de tout ordre. — Légion-d'Honneur. — Questions politiques. — Affaires confidentielles et réservées. — Cérémonies publiques. — Demandes d'audience hors des jours et heures indiqués.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

MM. Zinck, commis d'ordre.
N. employé.

Dépôt du sceau de la Préfecture. — Timbre, enregistrement et distribution des dépêches. — Enregistrement spécial des affaires soumises au Conseil de Préfecture, et notamment des réclamations en matière de contributions directes. — Réception des déclarations faites et des mémoires déposés dans les divers cas indiqués par les lois et règlements, et délivrance de récépissés. — Légalisation et visa de pièces. — Contrôle des récépissés délivrés par les receveurs des finances. — Tenue des registres des arrêtés du Préfet et du Conseil de Préfecture. — Répertoire des actes soumis à l'enregistrement. — Matériel et fournitures des bureaux.

1er BUREAU.

Administration générale et comptabilité.

MM. Belle ✻, chef.
Michelon, sous-chef.
Cadot, Blin-Barbier, Klobukowski, Dupeux, employés.

I.

Personnel administratif. — Procès-verbaux d'installation; congés, pensions, etc. — Maires et adjoints. — Commissaires de police. — Elections législatives, départementales et municipales. — Listes électorales et listes du jury. — Dénombrement quinquennal et mouvement annuel de la population. — Naturalisations. — Mouvement du personnel de la Légion-d'Honneur.

Police générale. — Crimes et délits; morts accidentelles; suicides; incendies et sinistres de toute nature. — Actes de dévouement; récompenses honorifiques et autres. — Passeports et permis de séjour; réfugiés politiques; secours de route; surveillance des forçats et des condamnés libérés. — Translations de prisonniers. — Imprimerie; librairie; journaux. — Théâtres. — Chasse; ouverture et clôture; permis; destruction des animaux nuisibles; louveterie.

Police administrative. — Ateliers dangereux, insalubres ou incommodes; — Machines à vapeur. — Voitures publiques. — Roulage. — Boulangerie; approvisionnements; taxe du pain. — Poids et mesures.

Police sanitaire. — Jury médical; médecins; herboristes; sages femmes; pharmacies et drogueries. — Epidémies et épizooties. — Vaccine. — Sourds-muets. — Jeunes aveugles.

Agriculture. — Secours; encouragements. — Institut national agronomique; écoles vétérinaires; fermes régionales et fermes-écoles. — Sociétés d'agriculture; comices agricoles. — Commissions hippiques; dépôts d'étalons. — Foires et marchés. — Mercuriales.

Commerce et industrie. — Tribunaux de commerce. — Chambres consultatives des arts et manufactures. — Ecole des arts et métiers. — Brevets d'invention. — Comptoirs d'escompte; caisses d'épargne; sociétés de secours mutuels. — Compagnies d'assurances; caisse des incendiés. — Statistique générale de France.

Affaires ecclésiastiques. — Edifices diocésains; mobilier de l'archevêché; maîtrise de la cathédrale; séminaires. — Congrégations religieuses.

Instruction publique supérieure et secondaire: — Bourses dans les lycées. Sociétés savantes.

Beaux arts. — Antiquités; monuments historiques; musées.

Finances. — Personnel des receveurs, percepteurs des agents et employés des diverses administrations financières.

Contributions directes. — Répartement et sous-répartement entre les arrondissements et communes. — Nomination des commissaires répartiteurs. — Cadastre; confection et conservation des plans et matrices. — Recensements des valeurs mobilières et des portes et fenêtres. — Patentes. — Mise en recouvrement des rôles; poursuites; remises et modérations; secours pour pertes diverses.

Contributions indirectes. — Inventaires; exercices; abonnements. — Débits de tabac et de poudres à feu. — Bacs et bateaux.

Postes. — Bureaux de direction et de distribution; courriers; service rural; présentations de facteurs.

Enregistrement. — Attributions diverses sur les amendes de police.

Domaines. — Propriétés de l'Etat. — Iles et îlots. — Domaines engagés; aliénations; concessions; contentieux; vente d'objets appartenant à l'Etat.

Eaux et forêts. — Pêche fluviale. — Bois domaniaux et particuliers. — Défrichements.

Affaires militaires : —Recrutement de l'armée; tirage ; conseil de révision; engagements volontaires. —Déserteurs et insoumis. — Garnisons; casernement; logement des troupes chez l'habitant. — Convois militaires. — Fournitures et prestations pour le compte du ministre de la guerre. — Ecole polytechnique; écoles militaires; école navale. — Invalides; pensionnaires de l'Etat et de la marine; secours à d'anciens militaires.

Garde nationale : —Organisation et administration. —Conseils de recensement; jurys de révision; tableaux annuels des citoyens mobilisables; corps spéciaux; inspection de l'armement ; conseils de discipline.

II.

Ordonnancement de tous les traitements, salaires, retraites, indemnités, subventions et généralement de toutes les dépenses à la charge du budget de l'Etat ou du budget du département, sur états et pièces préalablement visés. — Rédaction des situations, états et comptes d'ordonnancement à envoyer aux ministres.

2e BUREAU.

Administration départementale et travaux publics.

MM. Lechat, chef.
Dautun, sous-chef.
Manigot,
Guyon,
Rousseau, } employés.

MM. Boivin, architecte du département.
Quantin, archiviste du département.
Berrade, inspecteur du service des enfants trouvés, etc.

I.

Administration départementale. — Budgets et comptes départementaux. — Vérification et visa des pièces de dépense. — Impositions extraordinaires et emprunts.

Bâtiments départementaux. — Hôtels de préfecture et de sous-préfectures; académie; tribunaux; casernes de gendarmerie; prisons et dépôts de sûreté; asile d'aliénés; école normale primaire. — Travaux d'entretien, de grosses réparations et de constructions neuves; acquisitions; échanges; baux à loyer; assurances contre l'incendie. — Mobiliers départementaux. — Architectes de département et d'arrondissements.

Menues dépenses des tribunaux et des justices de paix.

Dépenses relatives au casernement de la gendarmerie.

Prisons et dépôts de sûreté. — Commissions de surveillance; personnel des aumôniers, médecins, gardiens chefs, surveillants, etc. — Administration et régime intérieur; dépenses diverses; répartition du produit du travail des condamnés; remboursement par l'Etat des dépenses des condamnés à plus d'un an.

Enfants trouvés et abandonnés, et orphelins pauvres. —Tour d'Auxerre et

bureaux d'admission; secours aux filles-mères; inspection et service médical; dépenses extérieures de toute nature.

Aliénés. —Commission de surveillance et personnel de l'asile. — Fixation des prix de pension; admissions et sorties de pensionnaires; séquestration d'office des aliénés dangereux; places gratuites créées en faveur des aliénés indigents non dangereux; répartition des dépenses entre le département et les communes; recours à exercer contre les familles et les départements étrangers.— Administration et régime intérieur de l'asile; dépenses de toute nature; budgets et comptes. — Frais de transport et de séjour dans les établissements du dehors d'aliénés appartenant au département.

Archives du département. — Classement, inventaire et conservation. — Bibliothèque administrative; achat et entretien des livres.

Secours et encouragements de toute nature accordés sur les fonds départ.

II.

Travaux publics. — Personnel des ingénieurs, conducteurs, piqueurs et cantonniers.

Rivières d'Yonne, de Cure et d'Armançon. — Entretien et amélioration; navigation et flottage.

Canaux de Bourgogne et du Nivernais.

Moulins et usines. — Irrigations. — Dessèchement de marais.

Chemin de fer de Paris à Lyon. — Achats de terrains; travaux de construction et d'entretien.

Routes nationales et départementales.—Classement; construction; entretien, plantations.

Mines et carrières.

Forges et hauts fourneaux.

Grande voirie : — Alignements; anticipations; contraventions.

3e BUREAU.

Administration communale et hospitalière.

MM. Motheré, chef.
Brodier,
Brun,
Guignier,
Stempzinski,
Burat de Gurgy,
Ansault,
} employés.

I.

Circonscriptions territoriales des communes. — Réglement des budgets et des comptes administratifs. — Recettes ordinaires et extraordinaires; répartition des amendes de police; revenus des propriétés communales; établissement et suppression d'octrois; personnel; tarifs; amendes et transactions; tarifs des droits de plaçage aux halles et marchés; pesage et mesurage publics; taxes locales de toute nature; impositions spéciales et extraordinaires. — Fixation des dépenses obligatoires; cotisations municipales; autorisations de dépenses facultatives. — Baux à ferme et à loyer; constructions; acquisitions; aliénations et échanges; transactions sur procès.

Bois communaux. — Personnel des gardes. — Coupes; affouages; reboisements. — Remboursement à l'État des frais d'administration.

Police municipale et rurale. — Réglements locaux; parcours et vaine pâture; gardes champêtres.

Voirie urbaine. — Plans généraux d'alignement; contraventions; démolition des bâtiments menaçant ruine.
Vicinalité. — Chemins de grande communication, d'intérêt commun et autres. — Personnel des agents-voyers de tout ordre — Classements; fixation de limites; travaux de construction, de réparation et d'entretien; création et répartition des ressources spéciales; subventions du département; réglement des dépenses. — Chemins ruraux.
Culte paroissial. — Cures; succursales; chapelles; fabriques; églises et presbytères; cimetières.
Colléges communaux. — Subventions municipales; traités; bourses communales.
Instruction primaire. — École normale; personnel; administration; distribution de bourses. — Écoles communales; maisons et mobiliers d'école; fixation du traitement des instituteurs et du taux de la rétribution mensuelle; subventions départementales; listes des élèves gratuits.
Salles d'asile et ouvroirs; crèches, etc.

II.

Hospices et bureaux de bienfaisance. — Nomination des commissions administratives, médecins, receveurs et économes; traités avec les congrégations hospitalières. — Gestion des propriétés immobilières. — Administration intérieure et comptabilité.
Associations charitables de toute nature.

SOUS-PRÉFECTURES.

Le département de l'Yonne comprend cinq arrondissements ou sous-préfectures. Le Préfet remplit les fonctions de sous-préfet pour l'arrondissement d'Auxerre.

MM. Duranton, sous-préfet, à Avallon. — *Secrétaire :* M. Renaud.

Davésiès de Pontès, sous-préfet, à Joigny. — *Secrétaire :* M. Maiseau.

Lapeyrouse, sous-préfet, à Sens. — *Secrétaire :* M. Desbuissons.

Delmas ✱, sous-préfet, à Tonnerre. — *Secrétaire :* M. Masson.

Indication des communes composant chaque canton.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Auxerre (est). — Augy, Champs, Quenne, Saint-Bris, Venoy.

Auxerre (ouest) —Appoigny, Auxerre, Charbuy, Chevannes, Monéteau, Perrigny, Saint Georges, Vallan, Vaux, Villefargeau.

Chablis. — Aigremont, Beine, Chablis, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Chitry, Courgis, Fontenay près Chablis, Fyé, Lichères, Milly, Poinchy, Préhy, Saint-Cyr-les-Colons.

Coulanges-la-Vineuse. —Charantenay, Coulanges-la-Vineuse, Coulangeron, Escamps, Escolives, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Migé, Val-de-Mercy, Vincelles, Vincelottes.

Coulanges-sur-Yonne. — Andryes, Coulanges-sur-Yonne, Crain, Etais, Festigny, Fontenay-sous-Fouronnes, Lucy-sur-Yonne, Mailly-Château, Merry-sur-Yonne, Trucy-sur-Yonne.

Courson — Chastenay, Courson, Druyes, Fontenailles, Fouronnes, Lain, Merry-Sec, Molesmes, Mouffy, Ouanne, Sementron, Taingy.

Ligny. — Bleigny-le-Carreau, La Chapelle-Vaupelteigne, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Maligny, Mérey, Montigny-le-Roi, Pontigny, Rouvray, Varennes, Venouse, Villeneuve-Saint-Salve, Villy.

Saint-Florentin. — Avrolles, Bouilly, Chéu, Germigny, Jaulges, Rebourceaux, Saint Florentin, Vergigny.

Saint-Sauveur. — Fontenoy, Lainsecq, Moutiers, Perreuse, Sainpuits, Sainte-Colombe, Saints, Saint-Sauveur, Sougères, Thury, Treigny.

Seignelay — Beaumont, Chemilly près Seignelay, Cheny, Chichy, Gurgy, Hauterive, Héry, Mont-Saint Sulpice, Ormoy, Seignelay.

Toucy. — Beauvoir, Diges, Dracy, Egléný, Lalande, Leugny, Lévis, Lindry, Moulins-sur-Ouanne, Parly, Pourrain, Toucy.

Vermenton. — Accolay, Arcy-sur-Cure, Bazarnes, Bessy, Bois-d'Arcy, Cravant, Essert, Lucy-sur-Cure, Mailly-la-Ville, Prégilbert, Sainte-Pallaye, Sacy, Sery, Vermenton.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Avallon. — Annay-la-Côte, Annéot, Avallon, Domecy-sur-le-Vault, Etaules, Girolles, Island, Levault, Lucy-le-Bois, Magny, Menades, Pontaubert, Sauvigny-le-Bois, Sermizelles, Tharot.

Guillon. — Anstrude, Cisery, Cussy-les-Forges, Guillon, Marmeaux, Montréal, Pizy, Saint-André, Santigny, Sauvigny le-Beuréal, Sauvigny-en-Terre-Pleine, Sceaux, Tizy, Trévilly, Vassy, Vignes.

L'Isle-sur le-Serein. — Angely, Annoux, Athie, Blacy, Civry, Coutarnoux, Dissangis, Joux, l'Isle, Massangis, Précy-le-Sec, Provency, Sainte-Colombe, Talcy.

Quarré-les-Tombes —Beauvillers, Bussières, Chastellux, Quarré-les-Tombes, Saint-Brancher, Sainte-Magnance, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger.

Vézelay. — Asnières, Asquins, Blannay, Brosses, Chamoux, Châtel-Censoir, Domecy sur-Cure, Foissy-les-Vézelay, Fontenay près Vézelay, Givry, Lichères, Montillot, Pierre-Perthuis, St.-Moré, St.-Père, Tharoiseau, Vézelay, Voutenay.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Aillant. — Aillant, Branches, Champvallon, Chassy, Fleury, Guerchy, Laduz, La Villotte, les Ormes, Merry-la-Vallée, Neuilly, Poilly, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Martin-sur Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice-Tizouaille, Senan, Sommecaise, Villemer, Villiers-Saint Benoît, Villiers-sur-Tolon, Volgré.

Bléneau. — Bléneau, Champcevrais, Champignelles, Louesmes, Rogny, Saint-Privé, Tannerre, Villeneuve-les Genêts.

Brienon. — Belle-Chaume, Bligny-en-Othe, Brienon, Bussy-en-Othe, Chailley, Champlost, Esnon, Mercy, Paroy-en Othe, Turny, Vénizy.

Cerisiers. — Arces, Bœurs, Cerilly, Cerisiers, Coulours, Dillot, Fournaudin, Vaudeurs, Ville-Chétive.

Charny. — Chambeugle, Charny, Chêne-Arnoult, Chevillon, Dicy, Fontenouille, Grand-Champ, La Ferté-Loupière, La Mothe-aux-Aulnais, Malicorne, Marchais-Beton, Perreux, Prunoy, Saint-Denis-sur-Ouanne, Saint-Martin-sur-Ouanne, Villefranche.

Joigny. — Bassou, Béon, Bonnard, Brion, Cézy, Champlay, Chamvres, Charmoy, Chichery, Epineau-les-Voves, Joigny, Looze, Migennes, Paroy-sur-Tholon, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Cydroine, Villecien, Villevallier.

Saint-Fargeau. — Fontaines, Lavau, Mézilles, Ronchères, Saint-Fargeau, Saint-Martin-des-Champs, Sept-Fonds.

Saint-Julien-du-Sault. — Cudot, La Celle Saint-Cyr, Précy, Saint-Julien-du-Sault, Saint Loup-d'Ordon, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Romain-le-Preux, Sépaux, Verlin.

Villeneuve-le-Roi. — Armeau, Bussy-le-Repos, Chaumot, Dixmont, Les Bordes, Piffonds, Rousson, Villeneuve-le-Roi.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Chéroy. — Brannay, Chéroy, Courtoin, Dollot, Domats, Fouchères, Jouy, La Belliolle, Montacher, Saint-Valérien, Savigny, Subligny, Vallery, Vernoy, Villebougis, Villegardin, Villeneuve-la-Dondagre, Villeroy.

Pont-sur-Yonne. — Champigny, Chaumont, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Lixy, Michery, Pont-sur-Yonne, Saint Agnan, Villeblevin, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeperrot, Villethierry.

Sens (nord). — Fontaine-la-Gaillarde, Maillot, Malay-le-Roi, Malay-le-Vicomte, Noé, Passy, Rosoy, Saint-Clément, Saligny, Soucy, Sens, Vaumort, Véron.

Sens (sud). — Collemiers, Cornant, Courtois, Egriselles-le-Bocage, Etigny, Gron, Marsangis, Nailly, Paron, Saint-Denis, Saint-Martin-du-Tertre.

Sergines. — Compigny, Courceaux, Courlon, Fleurigny, Grange-le-Bocage, La Chapelle-sur-Oreuse, Pailly, Plessis-Dumée, Plessis-Saint-Jean, Saint-Martin-sur-Oreuse, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Serbonnes, Sergines, Sognes, Vertilly, Villiers-Bonneux, Vinneuf.

Villeneuve-l'Archevêque. — Bagneaux, Chigy, Courgenay, Flacy, Foissy, Lailly, La Postole, Les Sièges, Molinons, Pont-sur-Vannes, Theil, Thorigny, Vareilles, Villeneuve-l'Archevêque, Villiers-Louis, Voisines.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Ancy-le-Franc. — Aisy, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Serveux, Argentenay, Argenteuil, Chassignelles, Cry, Cusy, Fulvy, Jully, Lézinnes, Nuits, Passy, Perrigny, Ravières, Sambourg, Stigny, Villiers-les-Hauts, Vireaux.

Cruzy. — Artonnay, Baon, Commissey, Cruzy, Gigny, Gland, Mélisey, Pimelles, Quincerot, Rugny, Saint-Martin, Saint-Vinnemer, Sennevoi-le-Bas, Sennevoi-le-Haut, Tanlay, Thorey, Trichey, Villon.

Flogny. — Bernouil, Beugnon, Butteaux, Carisey, Dié, Flogny, La Chapelle-Vieille-Forêt, Lasson, Neuvy Sautour, Percey, Roffey, Sormery, Soumaintrain, Tronchoy, Villiers-Vineux.

Noyers. — Annay, Censy, Châtel-Gérard, Etivey, Fresnes, Grimault, Jouancy, Môlay, Moulins, Nitry, Noyers, Passilly, Poilly, Sainte-Vertu, Sarry.

Tonnerre. — Béru, Cheney, Collan, Dannemoine, Epineuil, Fley, Junay, Molosme, Serrigny, Tissé, Tonnerre, Vezannes, Vezinnes, Viviers, Yrouerre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE.

NOMS.	QUALIFICATIONS.	RÉSIDENCE.	CANTONS que représentent les Conseillers.
	ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.		
Uzanne aîné	négociant	Auxerre	Auxerre (est)
Savatier-Laroche	représent. du peup.	Auxerre	Auxerre (ouest)
de Varange ❋	propriétaire	Chemilly-s.-Serein	Chablis
Larabit O. ❋	représent. du peup.	Paris—Irancy	Coulanges-la-Vin.
Badin-d'Hurtebise	juge de paix	Crain	Coulanges-s-Yonne
Baumier fils	march. de bois	Ouaine	Courson
Rabé ❋	juge de paix	Maligny	Ligny
Bernard d'Héry	propriétaire	Héry	Seignelay
Decourtive	maire	Saint-Florentin	St.-Florentin
Morin	maire	Treigny	St.-Sauveur
Arrault	maire	Toucy	Toucy
Rousselet	maître de poste	Vermenton	Vermenton
	ARRONDISSEMENT D'AVALLON.		
Raudot-Réglois	représent. du peup.	Paris—Avallon	Avallon
Béthery de la Brosse	propriétaire	Courterolles, c. de Guillon	Guillon
Dupeyrat ❋	C. à la C. d'a. de P.	Paris	L'Isle-sur-Serein
de Chastellux	maire	Chastellux	Quarré-les-Tombes
Flandin ❋	S. à la C. d'a. de P.	Paris	Vézelay
	ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.		
Précy	ancien notaire	Chassy	Aillant-sur-Tholon
Marie	avocat.	Paris	Bléneau
Lelorrain	notaire	Bussy-en-Othe	Brienon
Fenet	avocat	Paris	Cerisiers
Challe	avocat	Auxerre	Charny
Grenet	docteur-médecin	Joigny	Joigny
Frémy ❋	représent. du peup.	St-Fargeau—Paris	Saint-Fargeau
Protat	propriétaire	St-Julien-du-Sault	St.-Julien-du-Sault
de Chateaubourg	maire	Villen.-sur-Yonne	Villen.-sur-Yonne
	ARRONDISSEMENT DE SENS.		
Bagard	maire	Montacher	Chéroy
Bertrand ❋	représent. du peup.	Paris, r. d. St-Pères	Pont-s.-Yonne
Guichard	propriétaire	Soucy	Sens (nord)
Lacave	conseiller municip.	Sens	Sens (sud)
Foacier	propriétaire	Serbonnes	Sergines
Goubault	propriétaire	Villen.-l'Archev.	Villen.-l'Archev.
	ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.		
De La Salle de Louvois ❋	propriétaire	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
De Tanlay père ❋	maire	Tanlay	Cruzy
Coquille	avocat	La Chapelle-V.-F.	Flogny
Robineau	notaire	Noyers	Noyers
Rétif	présid. du trib. civ.	Tonnerre	Tonnerre

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

NOMS.	QUALIFICATIONS.	RÉSIDENCES.	CANTONS que représentent les Conseillers.
	ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.		
BONNARD	maître-d'hôtel	Auxerre	Auxerre (est)
COLLFRET	propriétaire	Appoigny	Auxerre (ouest)
N.	»	»	Chablis
GUIARD	médecin et maire	Gy-l'Évêque	Coul.-la-Vineuse
POULIN	médecin	Coulang-s-Yonn.	Coul.-sur-Yonne
LOUZON	agent-voyer	Courson	Courson
BAUDOIN	maire	Ligny	Ligny
HERMELIN	avocat	St.-Florentin	St.-Florentin
DOUCET	ancien notaire	Thury	St.-Sauveur
DOURNEAU	juge de paix	Seignelay	Seignelay
MAREY	anc. juge de paix	F. Madame (Chev.).	Toucy
DEBONNAIRE	propr. et maire	Sainte-Pallaye	Vermenton.
	ARRONDISSEMENT D'AVALLON.		
FEBVRE	propriétaire	Avallon	Avallon
N.			
DELAVEAU	notaire	Montréal	Guillon
N.			L'Isle
BAUDENOT D'ANNOUX fils	propriétaire	Escolives-Ann.	
TRIPIER	propriétaire	Saint-Léger	Quar.-l.-Tombes
BARRIER	propriétaire	St-Germ.-d.-Ch.	
DESTUT D'ASSAY	propriétaire	Tharoiseau	Vézelay
REGNAULT	juge de paix	Vézelay	
	ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.		
MOUSSU	notaire	Senan	Aillant
DETHOU	propriétaire	Bléneau	Bléneau
MOLLEVEAUX	maire	Chailley	Brienon
GODINE	propriétaire	Cerisiers	Cerisiers
LAVOLLÉE	juge de paix	Charny	Charny
RAGON DES ESSARTS	maire	Béon	Joigny
LAVOLLÉE	maire	Mézilles	St.-Fargeau
BARRY	propriétaire	Précy	St-Julien
LEBLANC	propriétaire	Villen.-s.-Yonne	Villen.-s.-Yonn.
	ARRONDISSEMENT DE SENS.		
POUSSARD	notaire	Chéroy	Chéroy
ESPRIT	propriétaire	Champigny	Pont-sur-Yonne
BISSON	propriétaire	Pont-sur-Yonne	
FEINEUX aîné	propriétaire	Sens	Sens (nord)
VAUDOUX	march. de bois	Véron	
CORNISSET-LAMOTHE	juge de paix	Sens	Sens (sud)
PLÉAU	prés. du trib. de c.	Sens	
LEGENDRE	maire	Sergines	Sergines
BEZINE	filateur	Molinons	Villen.-l'Archev.
	ARRONDISSEMENT DE TONNERRE		
MARTENOT	maître de forges	Ancy-le Franc	Ancy-le-Franc
VIART DE CHALVOSSON	maire	Cry	
JOLLIOT.	ancien notaire	Cruzy	Cruzy
THIERRY	médecin.	Tanlay	
CALMEAU	notaire	Flogny	Flogny
BUCHARD	maire	Neuvy-Sautour	
JODOT	médecin	Noyers	Noyers
BELNET	avocat	Tonnerre	Tonnerre
MONTAULT (de)	propriétaire	Tonnerre	

JURY MÉDICAL.

MM. Adelon et Bérard, présidents alternativement.
Paradis, doct. en médec. à Auxerre.
Courot. idem.
Sallé, pharmacien à Auxerre.
Gaudichon, pharmacien à Sens.
Maison, pharmacien à Noyers.

MÉDECINS DES EPIDÉMIES:

MM. Paradis, à Auxerre.
Crou, à Sens.
Marquis à Tonnerre.
Quatrevaux, à Avallon.

MÉDECINS DES ENFANTS TROUVÉS.

MM.	MM.	MM.
Marie, Auxerre	Vildieu, Avallon	Bazot, St-Julien-du-Sault
Marie-Lesseré, Appoigny	Leriche, Cussy	Bailly, Villeneuve-sur-Y.
Philippe, Chablis	Collin, Rouvray p. Quarré	Bachot, Chéroy
Guyard, Gy-l'Evêque	Seureau, Vézelay	Populus, Pont-sur-Yonne
Navères, Irancy	Petit, Châtel-Censoir.	Brouard, Sens.
Vesperini, Mailly-la-Ville	Pruneau, L'Isle	Corault, id.
Maurage, Druyes	Maillard, Sermiselles.	Perrot, Sergines
Tournier, id.	Laurance, Aillant	Deville, Villen.-sur-Vanne
Bernardin, Ouanne	Bonneviau, Champignelles	Colomb, Thorigny,
Maligny	Fontaine, Brienon	Raveneau, Ancy-le-Franc
N. Saint Florentin	Molleveaux, Chailley	Thierry, Ravières
Juventy père, Treigny	Baudoin, Arces	Thierry, Tanlay
De Jonchère, Héry	Beulard, Villefranche	N (p le canton de Flogny)
Marquet, Parly	Moisson, La Ferté-Loup.	Léidié, Noyers
Tassin, Leugny	Courtois, Joigny	Boubé, Etivey
N. Vermenton	Larcher, Mézilles	Lemoine, Tonnerre

CONSEILS D'HYGIÈNE. — VACCINE.

Le Conseil général a décidé, dans sa session de 1850, qu'il ne serait plus désormais accordé de primes d'encouragement pour vaccinations gratuites, qu'une somme de 150 francs serait mise à la disposition de chaque comité d'arrondissement d'hygiène et de salubrité publiques pour frais de bureau, conservation du virus-vaccin et autres menues dépenses. Dans sa session de 1851, il a adopté le principe de rénumérations honorifiques, c'est-à-dire que des médailles seraient décernées, par M. le Préfet, aux personnes de l'art qui se seront distinguées par leur zèle pour la propagation de la vaccine

Auxerre, MM.

Paradis, Droin, Rémy,	docteurs méd. à Auxerre.	
Duchêne,	id.	Vermenton.
Duché,	id.	Ouanne.
Fremy, ancien pharm.		Auxerre.
Belin, pharmacien,		Auxerre.
Gastelier,	id.	St.-Florentin.
Vigreux, méd. vétér.,		Auxerre.
Arrault, cons. génér.,		Toucy.
Badin d'Hurteb., j. de p.		Coul.-s.-Yon.
Rozet, propriétaire,		St.-Sauveur.

Avallon, MM.

Quatrevaux,	doct. méd.	Avallon.
Leriche,	id.	Guillon.
Pruneau,	id.	L'Isle.
Raoul,	id.	Joux.
Thierry, pharmacien,		Avallon.
Jauneau,	id.	Vézelay.
Renault, vétérinaire,		Avallon.
Febvre, maire,		Avallon.
Reuche, propriétaire,		Vézelay

JOIGNY, MM.

Grenet père, Picard,	doct. méd.	Joigny.
Bailly,	id.	W.-s.-Yonne.
Simonneau,	id.	Aillant.
Delpy, Benoît,	pharmaciens,	Joigny.
Robillard, méd. vétér.,		Joigny.
Lefebvre-Arrault, propr.		Joigny.
Martin,	id.	Ep.-les-Voves.
Julien, juge d'instruction,		Joigny.

SENS, MM.

Hédiard, Rolland, Crou,	médecins,	Sens.
Poumier, Jacob,	pharmaciens,	Sens.
Populus, médecin,		Pont-s.-Yon.
Martinot, vétérinaire,		Sens.
Lamoureux, propriétaire,		La Pommeraye
Brice-Foin, m. de poste,		Thiel.

TONNERRE, MM.

Marquis, Lemoine,	doct. méd.,	Tonnerre.
Mariglier,	id.	Noyers.
Dehoy,	id.	Carisey
Legris, Bernard,	pharmaciens,	Tonnerre.
Thierry, vétérinaire,		Tonnerre.
Mathieu,	id.	Ancy-le-Fr.
Jacquillat, propriétaire,		Tonnerre.
Perruchon, architecte,		Tonnerre.

COMMISSIONS HIPPIQUES.

Il y a, pour le département de l'Yonne, cinq commissions hippiques chargées d'examiner les étalons qui se présenteraient à l'autorisation. Ces commissions sont composées de six membres et se renouvellent chaque année par tiers. Les réunions ont lieu ordinairement en mars.

AUXERRE, MM.

Chardon, anc. capitaine,		Auxerre.
Colleret, anc. chef d'escad.,		id.
Colin, Vigreux,	méd. vétér.	id.
Belhomme,	id.	Toucy.
Joynon,	id.	Lain.

AVALLON, MM.

Cordier, propriétaire,		Monjalin.
Dorneau,	id.	Island.
Clavin,	id.	Provency.
Gudin, fermier,		Island.
Soisson (Ern.) propr.		Guillon.
Renaud, vétérinaire.		Avallon.

JOIGNY, MM.

Grand d'Esnon,	Esnon.
Arrault père, propr.	Joigny.
Leblanc, propr.	W.-s.-Yonne.
Montmarin, m. de poste,	Bassou.
Robillard, méd. vétér.	Joigny.
Anceau, vétérinaire,	Brienon.

SENS, MM.

Délions aîné, m. de poste,	Sens.
Martinot, vétérinaire,	Sens.
Guillaume, m[d] de chev.	Sens.
Lecomte, m. de poste,	W.-la-Guyard.
Brice-Foin, m. de poste.	Theil.
Délions (Isidore), id.	Pont-s.-Yonne.

TONNERRE, MM.

Jacquillat, agric.	Serrigny.
Hugot, m. de poste,	Tonnerre.
Mathieu, méd. vétér.	Ancy-le-Franc.
Finelle, id.	Noyers.
Guyard, id.	Tanlay.
Goux-Alépée, agr.	Flogny.

***TABLEAU** par ordre alphabétique des 482 communes du département de l'Yonne, avec le chiffre de la superficie, celui du revenu foncier, et les distances judiciaires ; le nom du canton et du bureau de poste auxquels chaque commune appartient.*

(NOTA. — Les distances judiciaires sont exprimées en kilomètres.)

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Accolay.	927	21981	Vermenton	Vermenton	3	22	22
Aigremont.	681	4607	Chablis	Chablis	14	28	28
Aillant.	1820	31515	Aillant	Aillant	»	13	20
Aisy.	1797	37565	Ancy-le-Franc	Nuits	16	34	58
Ancy-le-Franc.	1471	58760	Id	Ancy-l-Franc	»	18	53
Ancy-le-Libre.	2165	34363	Id.	Id.	5	15	50
Andries.	2979	28581	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y	6	37	57
Angely.	799	21939	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	5	14	48
Annay-la-Côte.	1292	37490	Avallon	Avallon	6	6	43
Annay-s.-Serein.	2700	24895	Noyers	Noyers	5	15	33
Annéot.	2613	18136	Avallon	Avallon	5	5	44
Annoux.	613	8633	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	6	21	46
Anstrudes.	2678	31688	Guillon	Epoisses	14	25	57
Appoigny.	2208	83254	Auxerre	Bassou	10	10	10
Arces.	2351	18939	Cerisiers	Cerisiers	10	23	33
Arcy-sur-Cure.	2632	33815	Vermenton	Arcy-s.-Cure	7	29	29
Argentenay.	507	15576	Ancy-le Franc	Ancy-l-Franc	7	14	49
Argenteuil.	3046	67191	Id.	Id.	6	17	52
Armeau.	1017	16265	VV.-s.-Yonne	Villevalier	5	11	46
Arthonay.	3223	15302	Cruzy	Cruzy	10	25	60
Asnières.	1795	20308	Vézelay	Vézelay	9	22	38
Asquins.	2351	24183	Id.	Id.	2	13	42
Athie.	490	10312	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	7	10	50
Augy.	505	13898	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Auxerre.	4503	534781	Id	Id.	»	»	»
Avallon.	2675	107033	Avallon	Avallon	»	»	49
Avrolles.	1695	76501	St.-Florentin	St-Florentin	3	29	29
Bagneaux.	1623	22029	VV.-l'Archev.	VV.-l'Archev	3	27	53
Baon.	857	7160	Cruzy	Tanlay	7	13	48
Bassou.	409	11167	Joigny	Bassou	12	12	20
Bazarnes.	1939	25509	Vermenton	Vermenton	9	19	19
Beaumont.	654	15456	Seignelay	Seignelay	4	15	15
Beauvilliers.	621	6775	Quarré	Quarré	8	17	66
Beauvoir.	672	10514	Toucy	Pourrain	10	16	16
Beine.	2517	17267	Chablis	Chablis	5	15	15
Bellechaume.	2452	32010	Brienon	Brienon	6	22	31
Béon.	1540	21141	Joigny	Joigny	7	7	40
Bernouil.	456	4542	Flogny	Flogny	6	9	29
Beru.	516	5133	Tonnerre	Chablis	11	11	27
Bessy.	1053	13892	Vermenton	Arcy-s.-Cure	5	27	27
Beugnon.	770	1670	Flogny	Neuvy	11	27	34

COMMUNES	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-lieu
Blacy	907	7033	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle	4	15	48
Blannay	726	7098	Vézelay	Avallon	8	11	39
Bléneau	3943	50570	Bléneau	Bléneau	»	14	55
Bleigny-le-Carreau	1029	12667	Ligny	Ligny	11	11	11
Bligny-en-Othe	563	13238	Brienon	Brienon	3	20	23
Bœurs	2230	9442	Cerisiers	Cerisiers	22	14	44
Bonnard	404	7774	Joigny	Bassou	13	13	16
Bois-d'Arcy	348	9179	Vermenton	Arcy-s.-Cure	15	35	35
Bouilly	606	19154	St.-Floren.in.	St-Florentin.	8	23	23
Branches	1998	18166	Aillant	Fleury	12	18	13
Brannay	1257	14269	Chéroy	Pont	10	15	69
Brienon	2023	11969	Brienon	Brienon	»	17	22
Brion	1650	26720	Joigny	Joigny	7	7	27
Brosses.	1997	34906	Vézelay	Vézelay	10	20	33
Bussy-en-Othe	5649	96424	Brienon	Joigny	10	12	28
Bussy-le-Repos	2379	24961	W.-s.-Yonne	W.-s.-Yonne	6	23	50
Bussières	1162	14001	Quarré-les-T.	Rouvray	11	17	66
Butteaux	755	17953	Flogny	Flogny	6	21	30
Carisey	1129	21013	Id.	Flogny	4	13	28
Censy	486	3805	Noyers	Noyers	5	24	42
Cérilly	729	6380	Cerisiers	Cerisiers	14	36	45
Cerisiers	2578	20491	Id	Id.	»	22	44
Cézy	1603	47527	Joigny	Joigny	5	5	32
Chablis	2033	42512	Chablis	Chablis	»	20	20
Chailley	1125	11942	Brienon	St-Florentin	16	33	38
Chamoux	694	8400	Vézelay	Vézelay	8	23	42
Chambeugle	728	5557	Charny	Charny	6	35	46
Champcevrais	3272	23448	Bléneau	Bléneau	6	47	54
Champignelles	4292	28798	Id.	Charny	10	37	45
Champigny	2188	85713	Pont-s.-Yonne	W.-l-Guyard	7	19	75
Champlay	2108	36018	Joigny	Bassou	7	7	24
Champlost	2356	69982	Brienon	Brienon	8	25	30
Champs	439	14349	Auxerre	Vincelles.	10	10	10
Champvallon	683	11490	Aillant	Joigny	8	7	29
Chamvres	558	21774	Joigny	Id.	4	4	31
Charbuy	2340	54672	Auxerre	Auxerre	9	9	9
Charentenay	1464	19056	Coulange-la-V	Courson	7	20	20
Charmoy	698	16204	Joigny	Bassou	10	10	23
Charny	1762	29245	Charny	Charny	»	29	48
Chassignelles	1300	37997	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	5	21	56
Chassy	1643	21401	Aillant	Aillant	3	16	20
Chastenay	903	11344	Courson	Courson	10	24	24
Châtel-Censoir	2463	39306	Vézelay	Ch.-Censoir	14	29	31
Châtel-Gérard	3066	12902	Noyers	Noyers	12	33	51
Chastellux	1055	8722	Quarré	Chastellux	12	13	57
Chaumont	864	29139	Pont-s.-Yonne	W.-l-Guyard	9	20	76
Chaumot	1486	24207	W.-s.-Yonne	W.-s.-Yonne	7	24	51
Chemilly, *pr. Seignel.*	572	12091	Seignelay	Seignelay	»	12	12
Chemilly-sur-Serein	1294	9743	Chablis	Chablis	3	28	28
Chêne-Arnouit	911	9707	Charny	Charny	8	31	49
Cheney	595	7978	Tonnerre	Tonnerre	»	7	42
Cheny	973	22038	Seignelay	Brienon	»	22	22
Chéroy	1052	23320	Chéroy	Chéroy	»	22	69

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Chéu	748	26690	St.-Florentin	St-Florentin	6	30	30
Chevannes	2330	91150	Auxerre	Auxerre	8	8	8
Chevillon	1306	15904	Charny	Charny	8	22	44
Chichée	1878	33275	Chablis	Chablis	4	24	24
Chichery	678	16604	Joigny	Bassou	15	15	14
Chichy	232	4202	Seignelay	Brienon	5	18	18
Chigy	1554	19481	W.-l'Archev.	W.-l'Archev	8	17	51
Chitry	1520	15034	Chablis	Saint-Bris	10	13	13
Cisery	469	18812	Guillon	Cussy-les-F.	3	10	54
Civry	1671	15050	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle	2	16	42
Collan	1316	9872	Tonnerre	Tonnerre	8	8	26
Collemiers	1071	10944	Sens	Sens	7	7	57
Commissey	1304	14214	Cruzy	Tanlay	12	9	44
Compigny	778	14179	Sergines	Sergines	3	19	76
Cornant	506	5406	Sens	Egriselles-l-B	12	12	55
Coulanges-la-Vin.	1058	34852	Coulange-la-V	Coulange-l-V	»	13	13
Coulanges-sur-Y.	1058	21081	Coul.-sur-Y.	Id	»	32	32
Coulangeron	781	6969	Coulange-la-V	Coul.-sur-Y.	9	17	17
Coulours	1739	12300	Cerisiers	Cerisiers	11	33	42
Courceaux	975	21647	Sergines	Sergines	11	23	80
Courgenay	2989	29947	W.-l'Archev.	W-l'Archev.	8	27	70
Courgy	1004	9063	Chablis	Chablis	6	15	15
Courlon	1673	37959	Sergines	Pont	7	19	75
Courson	3419	35604	Courson	Courson	»	22	22
Courtoin	615	12598	Chéroy	St-Valérien	12	16	58
Courtois	429	9200	Sens	Sens	4	4	60
Coutarnoux	868	14551	L'Isle-s.-le-S.	Lucy-le-Bois	4	14	43
Crain	989	6582	Coul.-sur-Y.	Coul-sur-Y.	1	33	33
Cravan	2254	39197	Vermenton	Vermenton	5	19	19
Cruzy	5952	46923	Cruzy	Cruzy	»	32	55
Cry	1116	32139	Ancy-le-Franc	Nuits	13	20	62
Cudot	1872	29223	Saint-Julien	Saint-Julien	2	22	49
Cussy-les-Forges	1362	34303	Guillon	Cussy les-F.	7	10	59
Cusy	493	23009	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	1	19	54
Cuy	697	27231	Pont-s.-Yonne	Pont	6	8	64
Dannemoine	1029	13857	Tonnerre	Tonnerre	5	5	40
Dicy	1024	12575	Charny	Charny	6	25	41
Dié	1700	15245	Flogny	Flogny	6	10	28
Diges	3596	45927	Toucy	Pourrain	9	18	18
Dillo	301	2560	Cerisiers	Cerisiers	8	19	35
Dissangis	733	16599	L'Isle-s.le-S.	L'Isle	3	15	42
Dixmont	4218	36991	W.-s.-Yonne	W-s.-Yonne	11	15	42
Dollot	1528	25660	Chéroy	Chéroy	6	16	65
Domats	2415	53159	Id.	St-Valérien	11	19	58
Domecy-sur-Cure	2057	22674	Vézelay	Avallon	11	15	51
Domecy-sur-le-Vaut	621	8046	Avallon	Id.	6	9	42
Dracy	2184	22700	Toucy	Villiers-S-B.	4	27	27
Druyes	3948	29101	Courson	Coul.-sur-Y.	12	34	34
Egleny	802	10788	Toucy	Pourrain	10	17	17
Egriselles-le-Bocage	2369	20431	Sens	Egriselles-l-B	12	12	54
Epineau-les-Voves	704	12906	Joigny	Bassou	8	8	20
Epineuil	621	17982	Tonnerre	Tonnerre	3	3	38
Escamps	2294	37023	Coulange-la-V	Coulange-l-V	10	12	12

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Escolives	750	19706	Coulange-la-V	Vincelles	6	10	20
Esnon	1205	29878	Brienon	Brienon	3	15	15
Essert	540	8774	Vermenton	Vermenton	6	28	28
Etais	4479	21354	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y	17	53	43
Etaule	839	15496	Avallon	Avallon	4	4	46
Etigny	685	11802	Sens	Sens	8	8	49
Etivey	2803	18449	Noyers	Noyers	19	32	51
Evry	454	19518	Pont-s.-Yonne	Pont	5	78	68
Festigny	556	9974	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	3	30	30
Flacy	1250	20516	W.-l'Archev.	W.-l'Arch.	4	20	56
Fleurigny	1628	20933	Sergines	Thorigny	11	14	78
Fleury	1505	28489	Aillant	Fleury	9	17	15
Fléy	817	10342	Tonnerre	Chablis	11	10	25
Flogny	1266	22838	Flogny	Flogny	»	15	31
Foissy	2438	35771	W.-l'Archev.	W.-l'Arch	5	20	53
Foissy-lès-Vézelay	553	6537	Vézelay	Vézelay	5	15	49
Fontaine-la-Gail.	1061	8009	Sens	Sens	9	9	55
Fontaines	2516	89422	Saint-Fargeau	Toucy	18	55	30
Fontenailles	275	3194	Courson	Courson	3	22	22
Fontenay, *p. Vézelay*	1548	12152	Vézelay	Vézelay	7	16	49
Fontenay, *p. Chablis*	509	3655	Chablis	Chablis	5	23	24
Fontenay-s.-Four.	1234	11133	Coul.-sur-Y.	Courson	10	24	23
Fontenouilles	1646	13635	Charny	Charny	4	33	48
Fontenoy	1590	19061	St.-Sauveur	Toucy	10	30	30
Fouchères	1472	20850	Chéroy	St-Valérien	10	13	59
Fournaudin	917	»	Cerisiers	Cerisiers	13	31	41
Fouronnes	1779	15057	Courson	Courson	5	22	22
Fresnes	497	4876	Noyers	Noyers	7	13	34
Fulvy	383	13777	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	4	23	54
Fyé	695	6827	Chablis	Chablis	2	21	21
Germigny	1167	52695	St.-Florentin	St.-Florentin	4	35	35
Gigny	1077	15692	Cruzy	Cruzy	7	27	62
Girolles	1634	30527	Avallon	Avallon	8	7	23
Givry	843	13824	Vézelay	Id.	8	10	38
Gizy-les-Nobles	1092	37683	Pont-s.-Yonne	Pont	4	10	68
Gland	1667	10200	Cruzy	Cruzy	7	22	57
Grand-Champ	2829	31491	Charny	Charny	11	30	31
Grange-le-Bocage	1290	7158	Sergines	Thorigny	14	20	67
Grimault	2376	17208	Noyers	Noyers	6	26	42
Gron	1173	17836	Sens	Sens	6	6	54
Guerchy	1186	27542	Aillant	Fleury	8	14	18
Guillon	1194	36697	Guillon	Cussy-les-F.	»	15	56
Gurgy	2001	27949	Seignelay	Seignelay	6	10	10
Gy-l'Evêque	1499	12058	Coulange-la-V	Coul.-la-Vin.	6	10	10
Hauterive	725	13045	Seignelay	Seignelay	3	16	16
Héry	2119	48942	Id.	Id.	2	14	14
Irancy	1198	33062	Coulange-la-V	Vincelles	8	14	14
Island	2066	33520	Avallon	Avallon	7	7	47
Jaulges	1214	42554	St.-Florentin	St.-Florentin	7	30	30
Joigny	4667	179855	Joigny	Joigny	»	»	27
Jouancy	594	33838	Noyers	Noyers	3	23	40
Joux	4379	58331	L'Isle-s.-le-S.	Lucy-le-Bois	14	18	32
Jouy	1761	26659	Chéroy	Chéroy	5	24	68

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Jully	1976	30679	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	12	30	65
Junay	363	8133	Tonnerre	Tonnerre	4	4	39
Jussy	728	14227	Coulange-la-V	Coulange l-V	3	10	10
La Belliole	849	15025	Chéroy	S.-Valérien	9	16	58
La Celle-Saint-Cyr.	1857	51965	Saint-Julien	Joigny	9	9	36
La Chapelle-s -Or.	1792	25718	Sergines	Thorigny	7	11	67
La Chapelle-Vaupelt.	504	11550	Ligny	Ligny	7	21	21
La Chapelle-vieille-F	409	21379	Flogny	Flogny	2	13	31
Laduz	754	9527	Aillant	Aillant	6	15	19
La Ferté-Loupière	3048	28679	Charny	Charny	12	18	30
Lailly	2248	24546	W.-l'Archev.	W.-l'Arch.	4	25	59
Lain	1018	9691	Courson	Courson	12	30	30
Lainsecq	2500	76680	St.-Sauveur	Treigny	10	40	40
Lalande	1013	16730	Toucy	Toucy	7	26	26
La Mothe-aux-Auln..	1137	2967	Charny	Charny	3	30	50
La Postolle	1160	14233	W.-l'Archev.	Thorigny	12	14	64
Lasson	707	13806	Flogny	Neuvy	13	28	39
Lavau	5506	45365	Saint Fargeau	Saint-Farg.	8	55	52
La Villotte	1217	11075	Aillant	Villiers-St-B.	17	32	30
Les Bordes	1868	17567	W.-s.-Yonne	W.-s.-Yonn.	8	18	45
Les Ormes	855	8083	Aillant	Aillant	7	20	28
Les Siéges	2360	29070	W.-l'Archev.	W.-l'Arch.	8	19	49
Leugny	1334	30178	Toucy	Toucy	8	22	22
Le Vault	1519	33512	Avallon	Avallon	7	7	43
Levis	1209	15814	Toucy	Toucy	11	28	28
Lezinnes	1596	40599	Ancy-le-Franc	Tanlay	7	10	46
Lichères *p. Aigremont*	1635	14811	Chablis	Chablis	11	25	25
Lichères *p. Châtel-C.*	1431	20895	Vézelay	Vézelay	14	29	37
Lignorelles	1155	14436	Ligny	Ligny	5	17	17
Ligny	2714	52433	Id.	Id.	»	21	21
Lindry	1322	15132	Toucy	Pourrain	14	13	13
L'Isle-sur-le-Serein	400	9401	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	»	14	45
Lixy	1476	21355	Pont-s.-Yonne	Pont	12	16	68
Looze	636	19389	Joigny	Joigny	5	5	32
Louesme	1037	11002	Bléneau	Villiers-St-B.	19	36	38
Lucy-le-Bois	1884	38817	Avallon	Lucy-le-Bois	9	9	41
Lucy-sur-Cure	521	10731	Vermenton	Vermenton	4	26	26
Lucy-sur-Yonne	819	13525	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	4	35	35
Magny	3075	51833	Avallon	Avallon	7	7	55
Maillot	616	11509	Sens	Sens	3	3	54
Mailly-la-Ville	2378	31060	Vermenton	Arcy-sur-C.	10	27	27
Mailly-le-Château	3717	22086	Coul.-sur-Y	Coul.-sur-Y.	11	27	27
Malay-le-Grand	2181	13410	Sens	Sens	8	8	52
Malay-le-Petit	1104	31439	Id	Id.	6	6	51
Malicorne	1592	11163	Charny	Charny	8	32	38
Maligny	2228	38136	Ligny	Ligny	4	20	20
Marchais-Beton	1123	8755	Charny	Charny	8	37	43
Marmeaux	1076	14918	Guillon	Avallon	10	20	52
Marsangis	1468	32699	Sens	Sens	10	10	49
Massangis	2708	33032	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle	7	20	40
Melisey	2217	14585	Cruzy	Tanlay	15	14	49
Menades	571	11996	Avallon	Vézelay	11	9	49
Mercy	266	9188	Brienon	Brienon	5	22	27

COMMUNES.	Superficie en hect	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr	au chef-l.
Méré	1186	84805	Ligny	Ligny	6	26	26
Merry-la-Vallée	1832	18696	Aillant	Aillant	11	24	20
Merry-Sec	1119	17290	Courson	Courson	5	18	18
Méry-sur-Yonne	2365	16835	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	9	32	32
Mézilles	5245	53594	Saint-Fargeau	Mézilles	10	35	35
Michery	1705	53003	Pont-s-Yonne	Pont	4	13	69
Migé	1462	23789	Coulanges-l.-V	Coulange-l-V	6	16	16
Migennes	1656	31832	Joigny	Laroche	10	9	22
Milly	549	11815	Chablis	Chablis	2	16	16
Môlay	1200	13896	Noyers	Noyers	6	15	33
Molesmes	950	5638	Courson	Courson	3	24	24
Molinons	1191	27316	W.-l'Archev.	W.-l'Arch.	2	22	54
Molosme	2451	19594	Tonnerre	Tanlay	7	7	42
Monéteau	1130	33140	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Montacher	1847	33090	Chéroy	Chéroy	4	19	65
Montigny	1619	21446	Ligny	Ligny	8	12	12
Montillot	2245	26358	Vézelay	Vézelay	7	17	38
Montréal	742	30687	Guillon	Avallon	6	13	50
Mont-Saint-Sulpice	1962	51585	Seignelay	Brienon	7	21	21
Mouffy	489	14539	Courson	Courson	5	19	19
Moulins, *près Noyers*	1515	10246	Noyers	Noyers	6	18	43
Moulins-sur-Ouanne	1091	15151	Toucy	Toucy	5	23	23
Moutiers	3142	29394	St.-Sauveur	St.-Sauveur	2	42	42
Nailly	2792	32405	Sens	Sens	6	6	62
Neuilly	1339	38905	Aillant	Bassou	10	11	21
Neuvy	1906	47308	Flogny	Neuvy	13	28	35
Nitry	3470	34424	Noyers	Noyers	11	23	30
Noé	854	8580	Sens	Theil	11	11	48
Noyers	3566	34443	Noyers	Noyers	»	20	38
Nuits	198	35003	Ancy-le-Franc	Nuits	8	27	58
Ormoy	1352	26242	Seignelay	Brienon	7	20	20
Ouanne	2916	37737	Courson	Courson	9	24	24
Pacy-sur-Armançon	1535	31219	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	6	14	49
Pailly	1489	25297	Sergines	Sergines	6	18	72
Parly	2077	28591	Toucy	Toucy	6	19	19
Paron	1050	17854	Sens	Sens	4	4	57
Paroy-en-Othe	532	11914	Brienon	Brienon	7	19	29
Paroy-sur-Tholon	421	12540	Joigny	Joigny	4	4	31
Pasilly	999	6007	Noyers	Noyers	6	26	45
Passy	574	9308	Sens	W.-s.-Yonne	10	10	47
Percey	957	19243	Flogny	Flogny	4	19	30
Perreuse	574	6544	St.-Sauveur	Treigny	10	45	45
Perreux	2637	19461	Charny	Charny	7	26	34
Perrigny	1263	42435	Auxerre	Auxerre	4	4	4
Perrigny-s-Armançon	1581	28836	Ancy-le-Franc	Nuits	14	32	59
Pierre-Perthuis	734	7853	Vézelay	Vézelay	6	13	52
Piffonds	2456	39187	W.-s.-Yonne	Villen.-s.-Y.	13	30	57
Pimelles	991	11251	Cruzy	Cruzy	4	17	52
Pizy	1208	31873	Guillon	Epoisses	6	21	57
Plessis-du-Mée	777	16459	Sergines	Sergines	9	19	76
Plessis-Saint-Jean	1103	20672	Id.	Id.	4	18	74
Poilly	1256	32983	Aillant	Aillant	6	17	17
Poilly-sur-le-Serein	2128	18953	Noyers	Chablis	13	13	28

COMMUNES.	Superficie en hec.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Poinchy	506	11663	Chablis	Chablis	2	17	17
Pontaubert	391	11907	Avallon	Avallon	4	4	52
Pontigny	1192	22457	Ligny	Ligny	4	20	20
Pont-sur-Vanne	1047	18640	W.-l'Archev.	Theil	12	14	49
Pont-sur-Yonne	1658	59281	Pont-s.-Yonne	Pont	»	12	68
Pourrain	2385	34256	Toucy	Pourrain	10	15	15
Précy	2116	13484	Saint-Julien	Joigny	10	13	41
Précy-le-Sec	1674	41113	L'Isle-s. le-S.	Lucy-le-Bois	18	14	33
Prégilbert	680	13179	Vermenton	Vermenton	7	23	23
Préhy	1418	7703	Chablis	Chablis	8	16	16
Provency	1188	27353	L'Isle-sur-S.	Lucy-le-Bois	7	8	45
Prunoy	2489	42060	Charny	Charny	4	26	40
Quarré-les-Tombes	4605	37524	Quarré	Quarré	»	20	64
Quenne	872	14592	Auxerre	Auxerre	7	7	7
Quincerot	991	6813	Cruzy	Cruzy	12	20	55
Ravières	2185	59699	Ancy-le-Franc	Nuits	10	2	59
Rebourceaux	479	13691	St-Florentin	St.-Florentin	8	24	24
Roffey	854	12293	Flogny	Flogny	6	9	32
Rogny et Saint-Eusoge	3258	25290	Bléneau	Chât-sur-L.	8	53	60
Ronchères	1136	7321	Saint-Fargeau	St.-Fargeau	5	39	40
Rousson	561	76655	W.-s.-Yonne	Villen.-sur-Y	3	20	47
Rouvray	759	13552	Ligny	Ligny	8	17	17
Rozoy	594	8285	Sens	Sens	7	7	50
Rugny	1389	11552	Cruzy	Cruzy	8	17	52
Sacy	2771	29175	Vermenton	Vermenton	7	29	29
Saintpuits	2283	17771	St.-Sauveur	Entrains	15	45	45
Saint-Agnan	1344	25014	Pont-s.-Yonne	W.-l.-Guyard	15	22	79
Saint-André	1434	43183	Guillon	Cussy-les-F.	4	13	58
St.-Aubin-Chât.-neuf	2490	25909	Aillant	Aillant	8	21	25
St.-Aubin-sur-Yonne	887	27203	Joigny	Villevalier	5	5	40
Saint-Brancher	2202	13272	Quarré	Cussy-les-F.	7	10	58
Saint-Bris	3124	107145	Auxerre	Saint-Bris	9	9	9
Saint-Cydroine	895	32215	Joigny	Laroche	6	6	25
Saint-Clément	847	18174	Sens	Sens	3	3	59
Saint-Cyr-les-Colons	3459	37228	Chablis	Chablis	10	18	18
Saint-Denis *près Sens*	674	13021	Sens	Sens	4	4	60
St-Denis-s.-Ouanne	1021	7421	Charny	Charny	9	29	38
Saint-Fargeau	5080	58208	Saint-Fargeau	St-Fargeau	»	48	44
Saint-Florentin	1102	89043	St-Florentin.	St-Florentin	»	31	31
Saint-Georges	960	35603	Auxerre	Auxerre	4	4	4
St.-Germain-des-Ch.	3592	39327	Quarré	Chastellux	9	10	57
Saint-Julien-du-Sault	2381	84489	Saint-Julien	Saint-Julien	»	10	37
Saint-Léger	3381	33528	Quarré	Quarré	5	21	63
Saint-Loup-d'Ordon	1767	83539	Saint-Julien	Saint-Julien	11	21	48
St.-Martin-d.-Champs	3422	83438	Saint-Fargeau	St-Fargeau	4	47	48
Saint-Martin d'Ordon	1017	17892	Saint-Julien	Saint-Julien	10	20	47
St.-Martin-du-Tertre	692	9561	Sens	Sens	3	3	59
St. Martin-sur-Arm.	1412	25749	Cruzy	Tanlay	15	9	44
St.-Martin-sur-Ocre	458	6205	Aillant	Aillant	9	21	20
St.-Martin-s.-Oreuse	1591	19320	Sergines	Thorigny	9	12	64
St-Martin-s.-Ouanne	1536	10171	Charny	Charny	6	30	40
St.-Maurice-aux-R-H.	3317	33546	Sergines	Thorigny.	19	24	68
St. Maurice-le-Vi e.	493	9894	Aillant	Aillant	7	20	20

COMMUNES.	Superficie en hect.	R. venu foncier selon la matrice cadastrale	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
St.-Maurice-Thiz.	195	4785	Aillant	Aillant	7	18	22
Saint-Moré.	1198	14999	Vézelay	Arcy	15	17	52
Saint-Père	1560	20990	Id.	Vézelay	2	13	46
Saint-Privé	4141	35935	Bléneau	Bléneau	5	51	51
St.-Romain-le-Preux	1036	16276	Saint-Julien	Joigny	14	15	33
Saint-Sauveur	3087	41035	St -Sauveur	S.-Sauveur	»	38	38
Saint-Valérien	2232	47131	Chéroy	St-Valérien	8	15	62
Saint-Vinnemer	1262	25156	Cruzy	Tanlay	13	11	46
Ste-Colombe, *p. L'Isle*	1848	41389	L'Isle-sur-le-S.	Lucy-le-Bois	5	11	45
Ste-Colombe-s -Loing	1476	16879	St.-Sauveur	St.-Sauveur	7	41	41
Sainte-Magnance	1937	24730	Quarré-les-T.	Rouvray	14	14	64
Sainte-Pallaye	407	11479	Vermenton	Vermenton	7	22	22
Sainte-Vertu	1435	16192	Noyers	Noyers	9	14	35
Saints	2771	33692	St.-Sauveur	St.-Sauveur	5	35	38
Saligny	999	15037	Sens.	Sens	5	5	57
Sambourg	1244	16351	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	12	13	42
Santigny	935	21150	Guillon	L'Isle	9	21	55
Sarry	2564	10047	Noyers	Noyers	7	27	45
Sauvigny-le-Beuréal	483	15672	Guillon	Rouvray	4	16	59
Sauvigny-le-Bois	1534	26823	Avallon	Avallon	4	4	48
Savigny	1644	23628	Chéroy	Egriselles-l-B	17	20	54
Savigny-en-Terre-pl.	869	35691	Guillon	Avallon	2	14	57
Sceaux	1323	36992	Id	Id.	8	11	50
Seignelay	1346	45189	Seignelay	Seignelay	»	17	13
Sementron	1169	11616	Courson	Courson	12	30	26
Senan	1754	34490	Aillant	Joigny	6	10	25
Sennevoi-le-Bas	869	18790	Cruzy	Cruzy	9	28	63
Sennevoi-le-Haut	884	14835	Id.	Id.	9	28	64
Sens	2166	287774	Sens	Sens	»	»	57
Sépeaux	1991	40714	Saint-Julien	Joigny	14	15	34
Septfonds	1801	8413	Saint-Fargeau	St-Fargeau	7	39	49
Serbonnes	993	26504	Sergines	Pont	5	15	71
Sergines	1896	53786	Id.	Sergines	»	17	73
Sermizelles	701	9466	Avallon	Avallon	12	12	37
Serrigny	730	7594	Tonnerre	Tonnerre	5	5	31
Sery	425	4869	Vermenton	Arcy-s.-Cure	8	26	26
Sognes	1043	5648	Sergines	Thorigny	15	24	70
Sommecaise.	1552	18109	Aillant	Aillant	10	23	30
Sormery	3160	45328	Flogny	St.-Florentin	19	33	39
Soucy	2162	31976	Sens	Sens	7	7	63
Sougères	2650	14348	Saint-Sauveur	Treigny	14	36	36
Soumaintrain	1061	23633	Flogny	Neuvy	9	24	34
Stigny	1786	41120	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	7	25	60
Subligny	182	9683	Chéroy	Sens	15	8	58
Taingy	2081	22166	Courson	Courson	7	28	28
Talcy	688	9541	L'Isle-s.-le-S.	Avallon	6	16	50
Tanlay	1298	38830	Cruzy	Tanlay	10	9	44
Tannerre	2893	27822	Bléneau	Mézilles	16	38	38
Taroiseau	343	6321	Vézelay	Vézelay	7	9	46
Tharot	235	8630	Avallon	Avallon	6	6	41
Theil	1155	19897	W -l'Archev.	Theil	14	13	48
Thizy	554	12176	Guillon	L'Isle	7	15	49
Thorey	693	8319	Cruzy	Cruzy	11	17	52

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Thorigny	1703	18375	W.-l'Archev.	Thorigny	16	15	63
Thury	2322	19280	Saint-Sauveur	St-Sauveur	9	35	35
Tissé	596	6756	Tonnerre	Tonnerre	6	6	31
Tonnerre	5827	165112	Id.	Id.	»	»	35
Toucy	3186	52276	Toucy	Toucy	»	25	25
Treigny	4696	54089	Saint-Sauveur	Treigny	9	45	45
Trévilly	688	27477	Guillon	Cussy-les-F.	9	13	52
Trichey	661	10425	Cruzy	Cruzy	12	20	55
Tronchoy	659	13516	Flogny	Tonnerre	7	8	43
Trucy-sur-Yonne	830	11039	Coulange-s-Y	Vermenton	15	23	23
Turny	2487	66100	Brienon	St.-Florentin	16	33	37
Val-de-Mercy	1345	11292	Coulange-la-V	Coulange-l-V	4	16	16
Vallan	1166	29198	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Vallery	1242	17658	Chéroy	Chéroy	6	19	70
Vareille	1041	15583	W.-l'Archev.	Theil	11	17	50
Varennes	1005	9941	Ligny.	Ligny	12	25	25
Vassy	744	17353	Guillon	Epoisses	10	23	67
Vaudeurs	2744	21052	Cerisiers	Cerisiers	16	28	40
Vaumort	1452	9858	Sens	Theil	15	15	46
Vaux	423	14330	Auxerre	Auxerre	6	26	6
Venizy	4893	111103	Brienon	St.-Florentin	10	17	32
Venouse	792	12069	Ligny	Ligny	7	7	17
Venoy	2274	48007	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Vergigny	2725	29218	St.-Florentin	St.-Florentin	4	7	27
Verlin	1410	25182	Saint-Julien	Saint-Julien	5	15	42
Vermenton	2564	84172	Vermenton	Vermenton	»	23	23
Vernoy	1433	20843	Chéroy	Egriselles	16	18	53
Véron	1591	24985	Sens	Sens	9	9	49
Vertilly	561	4470	Sergines	Sergines	10	20	77
Vezannes	900	9521	Tonnerre	Tonnerre	10	10	28
Vézelay	1985	27382	Vézelay	Vézelay	»	15	45
Vézinnes	650	6508	Tonnerre	Tonnerre	5	5	37
Vignes	1177	33851	Guillon	Epoisses	3	18	58
Villeblevin	716	45348	Pont-s.-Yonne	W.-la-Guy.	10	21	78
Villebougis	1181	16853	Chéroy	Sens	11	12	64
Villechétive	942	7401	Cerisiers	Cerisiers	5	20	38
Villecien	760	13995	Joigny	Villevallier	6	6	41
Villefargeau	1378	48579	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Villefranche	2327	22789	Charny	Charny	7	25	41
Villegardin	1434	26314	Pont-s.-Yonne	Chéroy	4	21	66
Villemanoche	1439	45411	Chéroy	Pont	2	14	70
Villemer	426	10778	Aillant	Bassou	13	11	12
Villenavotte	219	4883	Pont-s.-Yonne	Pont	6	6	68
Villeneuve-la-Dond.	1074	24295	Chéroy	St-Valérien	12	14	50
Villeneuve-la-Guyard	1658	99088	Pont-s.-Yonne	W.-la-Guyard	12	24	81
Villeneuve-les-Gen.	2468	17738	Bléneau	Mézilles	13	41	41
Villeneuve-St.-Salve	704	12520	Ligny	Ligny	11	11	14
Villeneuve-l'Archev.	695	46433	W. l'Archev.	W-l'Archev.	»	24	54
Villeneuve-sur-Yonne	4014	101853	W.-sur Yonne	Villen.-sur-Y	»	17	49
Villeperot	869	13739	Pont-s.-Yonne	Pont	4	8	61
Villeroy	710	11724	Chéroy	Sens	13	9	59
Villethierry	2088	38402	Id.	Id.	12	19	71
Villevallier	837	17998	Joigny	Villevallier	9	9	44

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Villiers-Bonneux	1454	16761	Sergines	Thorigny	11	19	76
Villiers-les-Hauts	1911	44465	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Fr.	6	24	53
Villiers-Louis	1107	20590	W.-l'Archev.	Sens	15	11	53
Villiers-Saint-Benoît	290	16629	Aillant	Villiers S.-B	17	30	30
Villiers-sur-Tholon	1550	17440	Id.	Aillant	2	13	23
Villiers-Vineux	1118	13561	Flogny	Flogny	4	16	30
Villon	943	10553	Cruzy	Cruzy	8	21	56
Villy	585	12771	Ligny	Ligny	4	19	19
Vincelles	1253	17980	Coulange-la-V	Vincelles	6	13	13
Vincelottes	185	11016	Id.	Id.	6	14	14
Vinneuf	1526	35945	Sergines	Pont	10	20	77
Vireaux	1458	22404	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Fr.	10	12	47
Viviers	918	7553	Tonnerre	Tonnerre	7	7	31
Voisines	2713	26893	W.-l'Archev.	Thorigny	15	11	61
Volgré	954	12725	Aillant	Joigny	6	10	27
Voutenay	1004	12982	Vézelay	Arcy	13	15	33
Yrouerre	1428	10101	Tonnerre	Tonnerre	8	8	33

TABLEAU *des communes par arrondissement et par ordre alphabétique.*
Population, noms des Maires, Adjoints, Curés, Desservants et Instituteurs.*

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS	CURÉS.	INSTITUTEURS.
		Arrondissement d'Auxerre.			
Accolay	1160	Momon	Rétif	*Leblanc*	Tachy
Aigremont	176	Vigneron	Beaudoin	—	Demogé
Andryes	1005	Lapert	André aîné	*Gibier*	Duchâtel
Appoigny	1922	Boudet	Jouard-Debriat	*Plait*	Laurent
Arcy-sur-Cure	1528	Bizot	Bezanger	*Remy*	Duchamp
Augy	382	Renaudin	Luriau	*Guyard*	Dumont
AUXERRE	14166	Martineau des Chesnez, G.O. ✻	Chardon, ✻ Flocard	FORTIN BERNARD LARFEUIL	Petit-Sigault Viardot Prot
Avrolles	727	Regnard	Rameau	*Collot*	Delécolle
Bazarnes	555	Melou	N.	*Pradinc*	Camus
Beaumont	415	Bert	Cudarne	Ricordeau	Courtois
Beauvoir	409	Lavollée-Dupl.	Connat	Verdier	Designolle
Beine	669	Lamblin	Boulat	*Boucays*	Roblot
Bessy	550	Gillot	Sautereau	*Canat*	Leblanc
Bleigny-le-Carreau	434	Truchy	Potherat	*Roux*	Callé
Bois-d'Arcy	156	Toubeau	Tillien	Collard	Chataix
Bouilly	404	Gamard	N.	*Dumont*	Lélang
Chablis	2601	Chéron, O. ✻	Gautherin-B. Bachelier	THOMAS	Plain
Champs	660	Binoche	Regnaudin	*Regnard*	Hugot
Charbuy	1343	Bachelet	Fredouille	*Droit*	Rigollet
Charentenay	603	Lapert	N.	*Lambinet*	Billard
Chastenay	459	Gauthier	Gauthier	Juclier	Perdu
Chemilly pr. Seign.	525	Chavard	Doré	*Carlaut*	Moret
Chemilly-sur-Serein	379	De Varange, ✻	Jacquillat	Gavet	Villain
Cheny	927	Durand-Desb.	Durand	*Rapeneau*	Ythier
Chéu	676	Clémendot	Chevance	*Georges*	Lanier
Chevanne	1403	Gauchot	Mignerat	GAILHARD	Vosgien
Chichée	732	Petit	Chauvelot	*Drouhin*	Gâteau
Chichy	88	Sourdillat	Poussard	—	N.
Chitry	862	Raoul	N.	*Collin*	Baudoin
Coulanges-l. Vineuse	1420	Livras	N.	Huor	Manoury
Coulangeron	458	Sonnet	Moreau aîné	*Suisse*	Bellot
Coulanges-s.-Yonne	1172	Barrey	Cirmin	DONDAINE	Guérin fils
Courgy	670	Droin	Forgeot	*Martin*	Ménétrier
Courson	1552	Bouillié	Loury	QUERQUELIN	Droin
Crain	915	Boizanté	Goudard	*Ménétrier*	Gilet
Cravan	1328	Pougny	Bardout	NICOLLE (G.)	Quillaut
Diges	1725	Sonnet	Berry	*Porte*	Godard
Dracy	717	De Finance	Breuiller	*Méaume*	Hurlot
Druyes	927	Maurage	Moreau	*Duranton* (A.)	Rallu
Egléný	578	Bercier	Drigeard	*Verdier*	N.

(*) Les noms des curés sont en lettres petites capitales, ceux des desservants en lettres italiques, et ceux des desservants bineurs en lettres romaines. Un — indique les communes réunies à une autre pour le culte.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Escamps	1097	N.	N.	*Vialle*	Dumont
Escolives	501	Marié	Moreau	*Foussat*	Bourdillat
Essert	198	Rétif	Berault	*Langin*	Bourdillat P.
Etais ou Etais-la-Sauvin	1828	Gougenot	Merlot	*Bertin*	Roux
Festigny	283	Poirson	Courtet	Ménétrier	Gourliot
Fontenailles	293	Cormier	Moreau	—	Bricard
Fontenay pr. Chablis	308	Fèvre	Carré	*Ballacey*	Tanière
Fontenay-sous-Four	234	Bourdillat aîné	Bourdillat (S.)	*Vespérini*	Brisedoux
Fontenoy	864	Bréchot	Ganneau	*Massabuau*	Delson
Fouronnes	508	Gillet	Verrin	*Grimaldi*	Cameau
Fyé	152	Lasnier	Dauvissat	*Picq*	Robin
Germigny	656	Fournier	Cretté	*Paillet*	Guillot
Gurgy	1070	Naillet père	Baillot	*Roblot*	Berault
Gy-l'Évêque	609	Guyard	Duru	*Lemasson*	Barlou
Hauterive	350	Rousseau	Guillot	*Soupey*	Gauthier
Héry	1611	Baudouin	Fèvre	*Pélissier*	Jossier
Irancy	1020	Mainferme	Bienvenu	*Compère*	Dorotte
Jaulges	556	de Drouas	Cordier	*Lemoyne*	Vallet
Jussy	508	Brunet	Guenard	N.	Mercier
La Chapelle-Vaup.	272	Tremblay	Rousselet	Pothin	Giraudon
Lain	583	Depieyre	Dwglas	*Boissounade*	Pichon
Lainsecq	1107	Merlo	Montassier	*Thedenat*	Delagoutte
Lalande	407	Millot	Couson fils	Moneyron	Bourdillat
Leugny	787	Puissant	Tassin	*Cazes*	Gaulon
Levis	511	Fron	Morienne	*Fortin*	Tricotet
Lichères près Aigr.	435	Gounot	Gros	Barrey	Boucherat
Lignorelles	422	Hugot	Tremblay	*Raoul*	Masquellet
Ligny	1707	Baudouin	Baudouin	GOURLOT	Pimbet, Besse
Lindry	1252	Joly	Favot	*Dupuis*	Thevenot
Lucy-sur-Cure	285	Ducrot	Poinsot	*Roux*	Grégoire
Lucy-sur-Yonne	565	Tayon	Leclerc	*Moreau*	Gauchot j.
Mailly-la-Ville	1041	Bourdillat	Chandellier	*Chupied*	Foin
Mailly-le-Château	1036	Badin d'Hurteb.	Boisanté	*Jojot*	Boullez
Maligny	1306	Lhermite	Tupinier	HUCHARD	Bertrand
Méré	412	Renard	Maison	*Boyer*	Jublin
Merry-Sec	506	Gavard	Bertheau	Leclerc	Louzon
Merry-sur-Yonne	636	Boudin	Mongeon	*Laurent*	Morin
Migé	1108	Manigot	Mathé	*Leclerc*	Laurent père
Milly	246	Hardy	Foulley	—	Servais
Molesmes	372	Jarry	N.	Querquelin	Designole
Monéteau	786	Bouroin	Petitjean	*Fourier*	Lécolle
Montigny	738	Potherat	Perroche	*Petit*	Massé
Mont-Saint-Sulpice	1600	Filley	Mouturat	*Cornat*	Thibault
Mouffy	245	Godard	Bruand	Lambinet	Leseur
Moulins	354	Heudelet	Roblin	*Moneyron*	Séguin
Moutiers	943	Jacquemier	Doutée	N.	Démon
Ormoy	757	Thureau	Fernel	*Viault*	Andry
Ouanne	1239	Baumier	Angilbert	*Juctier*	Dejust
Parly-les-Robins	1204	Dejust	Borderieux	*Blaiseau*	Tachy
Perreuse	329	Morisset	Billard	*Soisson*	Marlot
Perrigny	441	Mérat	Fèbvre	*Duru*	Philippon
Poinchy	280	Lhermitte	Chatelain	*Gautherin*	Rouillier
Poatigny	829	Crochot	Dorillat	*Adam*	Renard

COMMUNES.	Popula- tion.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTI- TUTEURS.
Pourrain	1714	Petit	Barrey	*Lebrun*	Barat
Prégilbert	568	Chaslin	Guilly	Pradinc	Amelin
Préhy	248	Marceaux	Dupont	Martin	Nolin
Quenne	478	Guyard	Troillié	*Rousseau*	Tachy
Rebourceaux	352	Filley	Bourgoin	Gourman	Toulot
Rouvray	324	Perrignon	Malaquin	*Combette*	Michaud
Sacy	805	Berault	Rouard	*Boyer*	Sajat
Sainpuits	981	Chaillou d. B. ✻	Roux	*Bertrand*	Houard
Sainte-Colombe	714	Gillet	Laurent	*Regnault*	Chevalier
Sainte-Pallaye	289	de Bonnaire	Gauthron	—	Lhéritier
Saint-Bris	2010	Hadery	Crochot	*Dufour* Giffart (à Bailly)	Guenea Labelle
Saint-Cyr-les-Colons	854	Griffe (M)	Griffe (N)	*Mathieu*	Gérard
aint-Florentin	2656	de Courtive	Riquement	Voirin	Delécolle
aint-Georges	661	de Bonneville	Fèvre	*Vaudey*	Nasse
aints	1364	Guiller	Rameau	*Latour*	Soupey
int-Sauveur	1872	N.	N.	Sicard	Bréjean
eignelay	1563	Frotier	Collot	Vallot	Morisset
ementron	502	Gentil de la Br.	Bouillié	Boissonnade	Moireau
ery	310	Boidequin	Desbois	*Sery (de)*	Béthery
ougères	1453	Nicolle	Guenot Jean	*Duraston (C.)*	Borgnat
aingy	1048	Allard	Pinard	*Montassier*	Perreau
hury	1105	Pacault	Doucet	*Gaben*	Raoul
foucy	2975	Arrault	Belhomme Paqueau	Morel	Caillat
Treigny	2390	Morin	Pichot Guiblin	*Paoli*	Humbert
Trucy-sur-Yonne	406	Guilly	Briet	*Créneau*	Perrin
Val-de-Mercy	520	Joly	Gauthier	*Jové*	Goussot
Vallan	690	Guyon	Marmagne	*Vaudois*	Chamoin
Varennes	515	Vueillotte	Robert	*Croquet*	Givaudin
Vaux	561	Dujon	Piat	*Troué*	Laurant fils
Venouse	288	Mathias	Dizier	*Bonnard*	Delagneau
Venoy	1235	Gravereau	Demeaux	*Loccident*	Carré Joffrain
Vergigny	556	de Lenferna	Horsot	*Balès*	Pourreau
Vermenton	2714	Jeannez	Grison Linard (Paul)	Nicolle (C.)	Berault Ralet
Villefargeau	449	Mouton	Cambuzat.	*Joachim*	Damon
Villeneuve-St-Salve	230	Rimbert	Seguin	—	Piétre
Villy	175	Philippon	N.	—	Houtarde
Vincelles	933	De Badereau	Truchon	*Girault*	Mouchotte
Vincelottes	468	Bardout	Bardout Hugot	*Bardout*	Lhéritier
		Arrondissement d'Avallon.			
Angely	382	Piffoux	Montarlot	*Grosselête*	Chouet
Annay-la-Côte	495	Seureau	Bresson	*Frénial* aîné	Riboulot
Annéot	68	Guillier	N.	*Frénial* jeune	N.
Annoux	360	N.	Plain	*Gourlet*	Malapris
Asnières	653	Cambuzat	N.	*Voisinot.*	Guechot
Asquins	910	Navotte	Defert	*Fauvel*	Darlet
Athie	245	Breton	Lardery	*Coüard*	Chaplot
Avallon	5922	Febvre	N. Morizot	Darcy Gally	Baudot Rousseau

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Beauvilliers	229	Morot	Léger	—	Perreau
Anstrudes	880	Leclerc	Cunault	*Aubert*	Berthuot
Blacy	305	Tardy	Seignot	*Lestre*	Dignat
Blannay	267	de Châteauvieux	Bourgeois	Piagnard	Minard
Brosses	1124	Bertoux	Gaulon	*Gautheron Nic*	Cambuzat
Bussières	491	Bourdillat	Collin	*Naudin*	Perreau
Chamoux	488	Tupin	Villureau	*Gally*	Sonnois
Châtel-Censoir	1422	Grasset *	N.	AUVRAY	Olivier
Chastellux	726	Nolot	Augueux	*Moreau*	Doré
Cisery	149	Barbier	N.	*Vosgien*	Guettard
Civry	390	Roy	Mercier *	*Sery*	Sautereau
Coutarnoux	354	Piault	N.	*Baudot*	Gézant
Cussy-les-Forges	706	Quatrevaux	Leriche	*Cartault*	Sassé
Dissangis	321	Riotte	Rétif	*Candras*	Dondenne
Domecy-sur-Cure	958	Gontard	Bain	Plisson	Dizien
Domecy-s.-le-Vault	381	de Domecy	Guignot	*Denouh*	Tavaillot
Etaules	536	Minard	Veaulin	*Hilaire*	Rouard
Foissy-les-Vézelay	434	Thouard *	Lordereau *	Charles	Marcellot
Fontenay p. Vézelay	610	François *	Petit	*Dessignolles*	Chateau
Girolles	415	de Pomblin	Pouillat	*Evrard*	Mairry
Givry	434	Moiron	Moiron	*Mathieu*	Robin
Guillon	818	Rémond	Caillot	*Aunave*	Barbier
Island	506	Dorneau	Boussard	*Vaches*	Mulot
Joux-la-Ville	1189	Rétif	Challan	*Lairot*	Moine
Le Vault	838	Jordan	Noblot	*Girard*	Delagneau
Lichères	233	Chavance	Sallé	Roidot	Guimard
L'Isle	948	Chéru	N.	SENNEQUIER	Bidault
Lucy-le-Bois	956	Chauvelot	Prétot	FAUVET	Cunault / Chatey
Magny	1169	Santigny	Dizien	*Gally*	Godard fils
Marmeaux	257	Cunault	Noblot	*Lombard*	Marot
Massangis	607	Gueneaux	Tavaillot *	*Tacqueney*	Gueneau
Menades	214	Defert	Fillion	*Logerot*	Charlier
Montillot	959	le Lanferna *	Potdevin	*Gautheron J.-B.*	Labalte
Montréal	897	Delavault	Labbé	SERGENT	Michelin
Pierre-Perthuis	231	Cuillière	N.	*Brulé*	Gaillot
Pizy	405	Lefort	Mignot	*Courtot*	Breuillard
Pontaubert	800	Perrot	N.	*Minard*	Bourgeot
Précy-le-Sec	744	Rameau	Rousset	*Bourrey*	Seurre
Provency	484	Calmeau *	Picard	*Viralli*	Moine
Quarré-les-Tombes	2548	Chatelain	Bizouard	HENRY-WAAST	Garnier
Saint-André	595	Teurreau	Verrier	*Gibier*	Monnot
Saint-Brancher	833	Santigny	Chartraire	*Comparet*	Bérillon
Sainte-Colombe	425	Morin	Bourlier *	*Leborne*	Barrey
Sainte-Magnance-	818	Demets	Leduc	*Delacoste*	Levrais
St-Germain-des-Ch.	1307	Houdaille	N.	*Cullin*	Devoir
Saint-Léger	1481	Tripier	Lazardeux	*Lavancy*	Colas
Saint-Moré	413	Joublin	Pinçon	*Bouchot*	Gaumont
Saint-Père	1112	Laisot	Rolot	*Lécorcher*	Lasnier
Santigny	366	Collin	Hospid	Mouchot	Seurre
Sauvigny-le-Beuréal	172	Larue	Nieulin	Breuillard	Voisenat
Sauvigny-le-Bois	751	Bourrey	Bailly	*Duchesne*	Courtois
Savigny-en-Terre-P.	400	Dorneau *	Préaudot	*Breuillard*	Riotte

COMMUNES	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Sceaux	303	Dorneau	Naudin	Paris	Convert
Sermizelles	373	Maillard	Guilloux	*Plagnard*	Bernasse
Talcy	306	Dion père	Jacob	N.	Prévost
Tharoiseau	422	Destut d'Assay	Robot	*Poyard*	Gerbaux
Tharot	225	Courtraut	Léger	*Hilaire*	Benoit
Thizy	268	Montarlot *	Lecorne	Pitois	Lemoine
Trévilly	183	Santigny	Gauthier	Pâris	Boivin
Vassy	355	Bruneau *	Hobert	*Bouttier*	Monniot
Vézelay	1308	Duquemau	N.	Sergent	Cailleux
Vignes	380	Barault	Gossetête	*Laur*	Bierry
Voutenay	350	Bourgeois	Chastellet	N.	Renaud

Arrondissement de Joigny.

COMMUNES	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Aillant	1462	Simoneau	Machavoine *	Millou	Crédé
Arces	1080	Baudoin	Fournier	*Durand*	Aluison
Armeau	932	Méreau	Laudry	*Jourde*	Rousse
Bassou	787	Delahaye	Ladoué	*Lapierre*	Plain
Bellechaume	6,50	Dubois	Paumier	*Bochot*	Monniot
Béon	584	Dupont	Bourderon	*Legas*	Courtin
Bléneau	1709	Bazin	N.	Henrion	Michou
Bligny-en-Othe	144	Delagneau	Chevreau	*Robert*	N.
Bœurs	969	Girard	Guerrey	*Brelet*	Cugnier
Bonnard	183	Chat	Ouchot	—	Jouby
Branches	670	Fréchot *	Ravier	*Cormier*	Cassemiche
Brienon	2795	Moreau *	Denis Bouvret * / Rozé *	Vidot	Pouillot
Brion	861	Paillot *	Coquelardat *	*Garnier*	Mossot
Bussy-en-Othe	1379	Darnay *	Pourrot *	*Roblin*	Perdijon
Bussy-le-Repos	688	Valtat	Pathier	*Villain*	Lejare
Cerilly	244	Mizelle	Gâteau	Balbon	Boulogne
Cerisiers	1393	Salmon	Jacquelin	Boisselier	Dubé
Cézy	1468	Levert	Truchy	*Viala*	Ricard
Chailley	1292	Michaut *	Brunat *	*Julien*	Guillot, Che-[vreau
Chambeugle	207	Berthet *	Baratin	—	N.
Champcevrais	843	Durand	Bégnine	*Pothevin*	Delagrange
Champignelles	1546	Pélégrin *	Vicard	*Morel*	Forgeron
Champlay	973	N.	Martin	*Girault*	Ansault
Champlost	1556	Darnay	Langlois	*Marcantoni* / *Tridon*	Michault
Champvallon	306	Garnier	Laurin	*Crénéau*	Roy
Chamvres	714	Bresson	Chollet	*Fournier*	Mercier
Charmoy	445	Bruneau	Gonon	*Beaucher*	Bernot
Charny	1448	Perdu	Mouchon	Thomas	Berthelot
Chassy	925	Précy aîné	Renon	*Fouinat*	Girard
Chaumot	717	Lasseron	Vieillard	*Guerbet*	Pelletier
Chêne-Arnoult	294	Rosse	Parmentier	O'neill	N.
Chevillon	533	Garnier	Delanoue	Manquest	Bernard
Chichery	643	Chichery *	Capet *	*Putois*	Gohan
Coulours	336	Foiry	Viot	Guillerat	Roy
Cudot	722	Guédu	Vincent	*Luporsi*	Loitron
Dicy	350	Dumand Jos.	Dumand Aug.	*Pillé*	Veau
Dillo	173	Caquelordat	Coussé	—	N.
Dixmont	1637	Soutin	Ruinard	*Marcantoni*	Charpentier

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Epineau-les-Voves	496	Martin	Pillard	*Gauthier*	Jay
Esnon	484	Gatellier	Pasquelin	*Nicole*	Delécolle
Fleury	1521	Dubois *	Brion *	*Coulouvrier*	Guinant
Fontaines	1068	Fleury	Gonneau	*Marchand*	Privé
Fontenouilles	518	N.	Esclavy	*O'neill*	Gaillard
Fournaudin	422	Sellier	Frottier	Demetz	Champroux
Grand-Champ	1044	Berthet	Marchand	*Fabvier*	N.
Guerchy	832	Ravin	Poupart	Niel	Brisedoux
JOIGNY	6155	Moreau *	Cappé Champaux	CALMUS JAY	Michou Jeubert
La Celle-Saint-Cyr	1488	Vincent	Delapierre	*Petitjean*	Roger
Laduz	404	Thourigny	Sarreste	Niel	Blanc
La Ferté-Loupière	1348	Mallet	Moisson	*Coralli*	Michaut
La Mothe-aux-Auln.	92	Delafosse	Buisson	—	N.
Lavau	1192	De Lestrade	Frottier	*Cailler*	Lorin
La Villotte	277	Coffre	Lallier	Morel	N.
Les Bordes	750	Devoves	Legros	Paoli	Chrétien
Les Ormes	535	de Bontin	Guillot	*Lenief*	Coillier
Looze	469	Droit-Paillot	Droit Gab.	*Marliac*	Largeot
Louesme	210	Breuillé	Bourgoin	Barbier (L.)	N.
Malicorne	533	Mangot d'Orgèr.	Rosse	Bardet	Vincent, pr.
Marchais-Beton	313	Quatresols	Villemé	*Berthélemot*	Fourrey
Mercy	146	Moreau	Gras	Mathieu	N.
Merry-la-Vallée	1105	Bonjour	Henrion	*Moulin*	Berry
Mézilles	1467	Boyer de Rébéval *	Ledroit	*Stéphani*	Jorlin père
Migennes	719	Cloche	Guay	*Pinet*	Carré
Neuilly	954	Piat Ed.-Et.	Piat Joseph	*Coullaut*	Perdijon
Paroy-en-Othe	553	Frenneau	Charpentier	*Rouyer*	Lancelot
Paroy-sur-Tholon	407	Perrot	Thibault	Fournier	Picard
Perreux-les-Bois	852	Michon	Séjourné	*Froquières*	Barlou fils
Piffonds	1034	Prévost	Lancelin	Douine	Chevalier
Poilly	1028	Berdin	Marie	*Sèrré*	Boulmeau
Précy	970	Rougemont	Bichon	*Piquoin*	Dumont
Prunoy	712	Mouchon	Bernet	*Manquest*	Imbert
Rogny	1464	Mercier	Pouillot	*Vedel*	Gerberon
Ronchères	253	Lechien	Sauvagère	Stéphani	Berthé
Rousson	476	Vaudoux	Lasseron	Douine	Mérat
St-Aubin-Chât.-neuf	1131	Lemonnier	Léger	*Drot*	Perdijon
St-Aubin-sur-Yonne	492	Massé	Vermillet	Mackéone	Fortin
St-Cydroine-la Roch.	1207	Chantemille	Rativeau	*Bezot*	Poisson
St-Denis-sur-Ouan.	377	Villemé *	Leclerc	Fabvier	Bréjean
St-Fargeau	2489	Bertheau	Vacheresse	GROSSOT	Esquerré
St-Julien-du-Sault	2453	Coste	Léau	GIRARD	Niquevert
St-Loup-d'Ordon	643	de Truchis	Barrière	*Demersay*	Lebel
St-Martin-des-Ch.	568	Lesire	Grossier	*Pegorier*	Trouvain
St-Martin-d'Ordon	574	Fouet	Caire	Demersay	Mme Vérax
St-Martin-sur-Ocre	120	Gallet J.	Filliout	N.	Berry
St-Martin-s.-Ouanne	812	Delaunay	N.	*Bardet*	Chaineau
St-Maurice-le-Vieil	571	Hurlot *	Carrion	*Ducrot*	Grimard
St-Maurice-Thiz.	510	Jolibois	Balsacq	—	Maignen
St-Privé	1013	Chrétien	Libault	*Galabert*	Bellot
St-Romain-le-Preux	486	Laurin	Jublier	Denizot	Imbert
Senan	868	Moussu	Martin	*Crochot*	Robineau

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Sépeaux	791	Beullard	Robert	*Denizot*	Montagne
Sept-Fonds	325	de Vathaire	Botté fils	Grandjean	Patou
Sommecaise	524	David	Montereau	—	Fourchotte
Tannerre	938	Desmoithiers *	Charbuy	*Barbier (L.)*	Beaujean
Turny	1315	Fourrey	Pouillot	*Merlot*	Berthelin, Girard
Vaudeurs	1038	Luce	Boit	Balbon	Huchard
Venisy	1769	Martin	Fourrey	*Jarrant*	Tanière
Verlin	679	Joigneau	Robinard	*Lemoine*	Donon
Ville-Chétive	307	Gennetier	Girardeau	Berbey	Rigollet
Villecien	510	Martin	Tissier	*Mackeone*	Janniot
Villefranche	1052	Moreau *	Besnard *	*Chauvisé*	Mouturat
Villemer	523	Pelier	Hournon	*Gallien*	Jay
Villeneuve-s.-Yonne	5206	Villiers (Hipp.)	Geoffroy L. *	DENISOT	Jacquin, Hugot
Villeneuve-les-Gen.	617	Musard	Botté	*Grandjean*	Jorlin fils
Villevallier	595	Michel père	Vermillet*	*Pigé*	Dubois
Villiers-Saint-Benoît	993	Coffre	N.	*Morel*	Solmon
Villiers-sur-Tholon	813	Châlons	Brochot	*Barbier (J.-B.)*	Paillot
Volgré	422	Leau	Billiault	—	Poirier

Arrondissement de Sens.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Bagneaux	355	Villiers *	Martaie *	Villiers	Jeannest
Brannay	626	Marois	Couraillé	N.	Perrin
Champigny	1778	Esprit-Roch	Tonnelier	*Relief*	Gay et Bousset
Chaumont	654	Dromigny	Descourtis	*Remy*	Lebœuf
Chéroy	900	Mauclerc	Poussard	DELAAGE	Regoby
Chigy	563	Fayolle *	Larue	Guillard	Vié
Collemiers	540	Cochard	Lacroix	*Dubon*	Denisot
Compigny	208	Laurin	Norblin	*Bassery*	Renault
Cornant	544	Prieur	Mouroux	Baudoin	Courtaut
Courceaux	227	Thierry	Fortin	Rousselot	Saunier
Courgenay	777	Simonnot *	Hardy	*Gervais*	Boudard
Courlon	1267	Lamy	Perrot	*Menessier*	Rameau
Courtoin	108	Louismet	Lorillon	—	N.
Courtois	207	Naison	Bourdon	*Brulé*	N.
Cuy	322	Hardelet	N.	—	Cavenel
Dollot	537	Tonnellier	Nezondet	*Riboulleau*	Prot
Domats	884	Bizard	N.	*Rémond*	Poullet
Egriselles-le-Bocage	1199	Primault	Sevrat	*Baudoin*	Flatté
Etigny	492	Baudoin	Grosset	Bouley	Boisseau
Evry	257	Poulard *	Senard *	Denavarre	Huot
Flacy	581	Gelisson	Gatouillat	N.	Hugot
Fleurigny, Vallières	537	Prin	Loizon	Denavarre	Pellerin, Colson
Foissy	753	Vajou	Damien	*Covillard*	Pigeon, Lamarre
Fontaine-la-Gaillar.	379	G. de Fontaine	Riché	*Michaut*	Denis
Fouchères	442	Champion	Baudoin	Odiot	Musset
Gisy-sur-Oreuse	651	Boyer*	Venet	Denavarre	Mittaine
Grange-le-Bocage	483	Poulain	Gobry	Maître	Jays
Gron	792	Juffin	Primault	Bouley	Besson
Jouy	465	Coquelet	Leclerc	Mackéone	Bonneau

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
La Belliolle	290	de Séréville	Delajon	*Delaunay*	Mougès
La Chapelle-sur-Or.	531	Collard	Masson fils	*Lavy*	Thollois
Lailly	520	Saussier	Favot	*Salmon*	Bourgeois, Fauche
La Postolle	329	Saviniat	Bourgoin	*Maître*	Constant
Les Siéges	878	Gerard	Gassot	*Perreau*	Boudard
Lixy	864	Potin	Corjon	N.	Finot
Maillot	410	Garnier	Burté	N.	N.
Màlay-le-Grand	975	Rousset	Mérat	N.	Verpy
Màlay-le-Petit	209	Beau	Thomas	N.	Martigny
Marsangis	914	Foret	Vérien	*Douine*	Adam
Michery	1104	Tartois	Verot	*Hunot*	Devinat
Molinons	321	Petit Ferdinand	Sirriau	*Heurley*	Lasnier
Montacher	757	Bagard	Lettron	*Mackéone*	Millet
Nailly	1213	Laissiau	Devove	*Jean*	Delval
Noé	415	N.	Haudry	*Serres*	Girard
Pailly	587	Bourcier	Gervais	*Jolly*	Moreau
Paron	468	Lefort	Dechambre L.	—	Leloup
Passy	562	Goupillon	Dechambre Al.	*Bernard*	Dechambre
Plessis-du-Mée	251	Bénard	Chenault	Jolly	Houssin
Plessis-Saint-Jean	486	Lalande	Denisot	*Pégorier*	Delécolle
Pont-sur-Vannes	322	Leclerc	Lucas	N.	Albaut
Pont-sur-Yonne	2076	Mou	Bisson	Bunetier	Duflot
Rozoy	288	Berthelot	Gilopé	*Grandmaître*	Trotin
Saint-Agnan	353	Dumant	Deligand	*Ferrand*	Deffaix
Saint-Clément	755	Lorne	Crou	*Crété*	Durlot
Saint-Denis	144	N.	N.	—	N.
S.-Martin-du-Tertre	681	Lhermitte	Grivois	*Delagneau*	Renault
S.-Martin-s.-Oreuse	680	Lefranc	Lamotte	*Guilloux*	Payen
S.-Maurice-aux-r.-h.	1032	Courtois	Darde	*Brissot*	Viault
Saint-Valérien	979	Boullé	Percheron	Odiot	Fortin
Saligny	378	Leriche	Cothias	Laproste	Balsacq
Savigny	550	de Bressieux	Cornu	*Martin*	Bétry
Sens	10645	A. Cornisset	Provent Oppenot	Collinot Cassemiche Pichenot	Ricard Poulain Larchevêque
Serbonnes	622	Gébert	Gaudaire	*Guillot*	Soyer
Sergines	1338	Legendre	Guillon	Larbouillat	Fillieux
Sognes	324	Gobry	Collard	N.	Vajou
Soucy	760	Foin	Budan	*Prunier*	Legendre
Subligny	391	Du Perret ✱	Fouet	N.	Leblanc
Theil	443	Agoust	Gassot	Denis	Pâris
Thorigny	480	Bonjour-Sillaux	Richer	*Rollet*	Lespagnol
Vallery	750	Roussel	Depresle	Ducrot	Brulé
Vareilles	364	Henry	Bourdon	Perreau	N.
Vaumort	321	Bouchereau	Préau	Boisselier	Cavenel
Vernoy	456	Dumant	David	N.	Frontier
Veron	1367	Grenet	Jalmain	*Guéneau*	Filleux
Vertilly	193	Juillet	Pontailler	*Bourbon*	Demarzé
Villeblevin	885	Bourgoin	Descourtis	*Clergeau*	Houpin
Villebougis	841	Jacquet	Ferrasse	*Champagne*	Veau
Villegardin	545	Bicheret	Charpentier	—	Malécot
Villemanoche	825	N.	N.	*Clavel*	Berlin

COMMUNES.	Population.	MAIRES	ADJOINTS.	CURÉS	INSTITUTEURS.
Villenavotte	135	Gagé	Tesson	—	N.
Villeneuve-s.-Vanne	1871	Goubault	Noël	Robin	Crélé
Villeneuve-la-Dond.	311	Vallon	Bezançon	*Lefranc*	Robinet
Villeneuve-la-Guyar.	1899	Lecomte	Formé	*Séguin*	Vivien
Villepérot	214	Mondenié	Sylvestre	*Boisson*	Lamarre
Villeroy	224	Meunier	Gremy	Champagne	N.
Villethierry	726	Percheron	Dromigny	Flory	Longuet
Villiers-Bonneux	237	Poyau-Collard	Prin	N.	Horsin
Villiers-Louis	322	Marmion	Burté	N.	Thierry
Vinneuf	1334	Chéreau	Cajon	*Percheron*	Lallemand
Voisines	768	Drouin	Juillet	*Chenot*	Denise

Arrondissement de Tonnerre.

Aisy	608	Soupé	Lobrot	Pensée	Caillien
Ancy-le-Franc	1762	De la Salle de Louvois ✻	Boucheron	Labour	Montandon Falconnier
Ancy-le-Libre	417	Sylvestre	Larpin	*Millot*	Egeley
Annay	658	Gautherin	Mion	*Fontanez*	Poitoux
Argentenay	227	Marmignat *	Houdot *	N.	Mantelet
Argenteuil	735	Bourguignat	Portier	*Tranchart*	Loriferne
Arthonnay	771	Gaillardet *	Pringnot	*Chaussefoin*	Robin
Baon	234	Ménétrier	Boulard	Lebrun	Déon
Bernouil	233	Truffot	Forgeot	*Gâteau*	N.
Béru	305	Garnier	Heurley	*Dugué*	Roy
Beugnon	405	Gibier	Mignon	N.	Elny
Butteaux	474	Beau	Robert	*Clérin*	Jacquemier
Carisey	496	Courtaut	Mothe	*Fortin*	Brillé
Censy	125	Jullien	Lagoutte	Petitjean	Verrière
Chassignelles	465	Chavance	Jonault	*Labour* jeune	Bussy
Châtel-Gérard	600	Petit	Houzard	*Pussin*	Brigodiot
Cheney	300	Bellans	Hanet	Bruand	Bonnin
Collan	438	Bernard	Plaît	N.	Chassin
Commissey	440	Lejeune	Vaudeau	*Richet*	Pâris
Cruzy	1196	Coquelu	Valory	Gourmant	Dupas
Cry	368	Viard	Paupy	*Prêtre*	Charton
Cusy	277	Laproste	N.	—	N.
Dannemoine	651	Cosson	Fontaines	*Chanvin*	Millot
Dié	473	Henry	Giraudin	*Bégue*	Chérest
Epineuil	578	Lallemant	Tranchant	*Viardot*	Sagourin
Etivey	634	Calmeau	Ste-Croix	*Monnot*	Chevalier
Fley	408	Moine	Lemoine	N.	Cordier
Flogny	442	Anjorrant	Pâris	*Chevallier*	Giffard
Fresnes	272	Heurley	Gouier	*Guyot*	Nugues
Fulvy	177	Nogent	Pâris jeune	Thibault	Gérard
Gigny	452	Chauchefoin ✻	Nicolle	*Forgeot*	Lambert
Glands	319	Camus	Fournerat	*Fèvres*	Sébillault
Grimault	447	Challan	Bouy	*Coppin*	Carré
Jouancy	144	Pussin	Bethery	Gadret	Brigodiot
Jully	857	Marcout	Pommier	N.	Montenot
Junay	205	Coquard	Verdeau	—	Capet
La Chap.-Vieille-F.	717	Bessonnat	Huot	*Gourmant*	Leclerc
Lasson	376	Audigé	Courtin	*Husson*	Gibier

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Lézinnes	720	Rousseau *	Roche *	*Guinot*	Pacot
Melisey	664	Fournier	Hugot	*Ladrée*	Camuzat
Môlay	334	Blot	Boullier	*Jullien*	Roger
Molosmes	592	Gérard	Truffot	*Thierriat*	Perruchon
Moulins	378	Tisserand	Piat	N.	Maltrat
Neuvy-Sautour	1537	Hurhard	Durupt	*Billaut*	Vieil
Nitry	904	Boyer	Vincent	*Guillemeau*	Lemaire
Noyers	1759	Mariglier	Pichenot	Ducrot	Bidault, Heurley
Nuits	571	Garnier	Chevalier	*Calmeau*	Pallenot fils
Pacy	526	Langin	Chevalier	*Delmas*	Quillaut
Pasilly	104	Beauregard	Jullien	*Darlay*	N.
Percey	425	Clémandot	Gibier	*Letteron*	Bouton
Perrigny	204	Devaux *	Jacquillat *	*Fouqueau*	Nodiot
Pimelles	288	Saget	Saget	*Boucheron*	Camus
Poilly-sur-Serein	707	Hoppenot	Droin	*Gavet*	Quillaut
Quincerot	321	Coquet Ch.	Coquet Fr.	N.	Landres
Ravières	1426	Dauphin *	Thorin	*Hardy*	Braley / Egeley
Roffey	416	Himbert	Prautot	Dumouf	Picard
Rugny	484	Grappe	Bessonnat	*Vachez*	Millon
Sainte-Vertu	307	Boucherat	Blot	*Barrey*	Garnier
Saint-Martin	307	Vaudeau	Brain	N.	Perreau
Saint-Vinnemer	637	Guyard	Milon	*Collin*	Pallenot
Sambourg	239	Pâris	Pâris	Guyot	Paupy
Sarry	503	Rathier	Béthery	*Gadret*	Poitout
Sennevoy-le-Bas	348	Heurtefeux	Thierry	Déon	Fournerat
Sennevoy-le-Haut	365	Montenot	Coûtard	*Déon*	Gloton
Serrigny	329	Guedenée	Lecestre	*Raveral*	Guérin
Sormery	1287	Lespagnol	Chaume	*Détolle*	Robin et Boudrot
Soumaintrain	493	Viault	Villain	Bonnetat	Couturot
Stigny	237	Ferrand	Hugot	*Michon*	N.
Tanlay	802	De Tanlay *	Delestre	Lebrun	Pécune
Thorey	272	Arbelot	Boilletot	*Gogois*	Descaves
Tissey	289	Fouinat	Ouvrier	—	N.
Tonnerre	4672	Hardy	N. / Saintot-Regn.	Michaut / Letiéron	Delattre / Casselin / N.
Trichey	237	Chamoin	Coquet	Marquot	Boudrey
Tronchoy	301	Quignard	Cavenet	*Chaperon*	Duval
Vezannes	219	Mathieu	Bonnet	*Sabo*	Quillaut
Vezinnes	397	Carré *	Pacot *	*Rossignol*	Humbert
Villiers-les-Hauts	366	Ramelet	Sellier	*Thibault*	Noirot
Villiers-Vineux	443	Boucheron	Huot	*Vasselin*	Guérin
Villon	335	Bertrand	Mathieu	*Marquot*	Heurtefeu
Vireaux	400	Queau	Robillon	Chervaux	Paillot
Viviers	436	Coppin	Devaux	*Gommier*	Barbenoire
Yrouerre	420	Dumet	Vallier	*Bailly*	Babeuille

Les maires et adjoints dont les noms sont suivis d'un astérisque indiquent ceux de ces fonctionnaires qui ont été nommés par arrêtés de M. le préfet depuis le 2 décembre.

Communes dont les Maires sont nommés par le Président de la République.

VILLE D'AUXERRE.

MM. Martineau des Chesnez, G.O. ✱ *Maire.*
Chardon, ✱ } *Adjoints.*
Flocard, }

Membres du Conseil municipal, MM.

Tambour, avoué,
Sallé aîné, négociant,
Challe père, avocat,
Lallemand, greffier,
Martineau des Chesnez, anc. sous-secrétaire d'Etat,
Flocard, propriétaire,
Plait-Amyet, commissionnaire en vins,
Bertrand aîné, négociant,
Thiolas (Valentin),
Commeau jeune,
Mothéré aîné, marinier,
Laurent-Lesseré, négociant
Rojot, O. ✱, chef de bataillon en retr.
Chardon, capitaine en retraite.
Champion, ✱.
Frémy, propriétaire,
Marcilly père,
Ravault, avoué,
Roblot, commissionnaire en vins,
Gouffier, commissionnaire en vins,
Just père, commissionnaire en vins,
De Montigny, ✱, officier en retraite,
Joly-Fleutelot, directeur des coches,
Remacle, avocat,
Tissu jeune, propriétaire,
Doit (gendre Chauveau), propriétaire à La Borde,
Trutey Marange, négociant.

M. Berault, receveur municipal.

Personnel de la Mairie d'Auxerre.

MM. Manchet, secrétaire
Nodot, employé de l'état civil
M. Martin, employé du bureau militaire

Police administrative, municipale et judiciaire.

M. Duhamel, commissaire de police, remplissant les fonctions du ministère public, près le tribunal de simple police des *ville* et *cantons* d'Auxerre.

Par décret du président de la République du 15 décembre, les pouvoirs et la juridiction du commissaire de police d'Auxerre s'étendent sur toutes les communes de l'arrondissement d'Auxerre.

Agents de police, assermentés en justice.

MM. Huot
Chamon
Aubry
MM. Bourgogne
Abaddie

Le bureau de police, à la mairie, est ouvert au public, *tous les jours,* depuis 6 heures du matin jusqu'à 11 heures du soir.

Gardes champêtres.

MM. Cadot, brigadier
Mocquau } **gardes**
Caillat }
MM. Lucy }
Chevrier } **gardes**
Berthaut }

VILLE D'AVALLON.

Par arrêté préfectoral, en date du 17 décembre, le conseil municipal de la ville d'Avallon a été dissous. Une commission municipale provisoire a été formée ; elle se compose de

MM. Houdaille (Henri), propriétaire.
Rameau, notaire.
Ricard, ancien magistrat.

VILLE DE JOIGNY.

MM. Moreau ✻	*Maire.*
Cappé Champeaux	*Adjoints.*

Membres du Conseil municipal, MM.

N.
Moreau Simon, propriétaire
Bouron, négociant
Lallier, président du tribunal civil
Chaudot, notaire
Champaux-Puisoye, marc. de nouveautés
Pavillon
Villetard
Huré
Epoigny, notaire
Cappé, banquier
Cathelin-Lajoie, propriétaire
Denizot, négociant
Saulin, avoué
Longbois, négociant
N.
N.
N.
Perrier-Godeau, propriétaire
N.
Sevrat
Durand
Buzat

Jossier, secrétaire
Cochet, receveur municipal
Chaland, commissaire de police
Benoit, architecte.

VILLE DE SENS.

MM. A. Cornisset,	*Maire*
Oppenot, N.	*Adjoints.*

Membres du Conseil municipal, MM.

Pléau, marchand de bois
Feineux, prop., anc greff. du trib. civ.
Giguet, ancien notaire
Oppenot, directeur des coches
Agdenier, fabricant d'eau-de-vie
Mancel, agent d'affaires
Laude père, juge de paix
N.
Guillaume, marchand de nouveautés
Cornisset, tanneur
Lallier, substitut
Desbrisseaux, agent d'affaires
Crousse père, tanneur
Kley, agent du commerce de bois
Beaujean fils, boucher
Déligand, avocat-avoué
Marseille fils, couvreur
Petipas, notaire
Prou, juge d'instruction
Mortier, marchand de fers
Clément, meunier
Rousseau, charpentier
Délions-Dufour, propriétaire
Dubois, notaire
Forest, marchand de nouveautés
De Cénival juge
Dubreuil, serrurier

Laude, receveur municipal
Desdouets, commissaire de police
Gâteau, secrétaire en chef de la mairie
Darmesin, architecte-voyer.

VILLE DE TONNERRE.

MM. Hardy, *Maire.*
N. } *Adjoints.*
Saintot-Regnier, }

Membres du Conseil municipal, MM.

Hardy, ancien négociant
Saintot-Regnier,
Martin, vigneron
De Monicault, ancien magistrat
Rathier, ex-représentant du peuple
Camille, économe de l'hospice
Rétif, président du tribunal civil
Bonnet Hippolyte
Hugot Claude, maître de poste
Bazile Auguste ✻, officier en retraite
Perruchon Pierre, filateur
Viard-Hollier, vérific. des poids et mes.
Gautherin-Meigné, confiseur
Moucelot, notaire
Colin Narcisse, inspecteur des écoles
Thomas-Chaput, négociant
Mathieu, anc. conduct. des ponts et ch.
Delorme Auguste, ferblantier
Lemoine, docteur-médecin
Jacquillat, ancien notaire

Le Maistre, receveur municipal
Cartaut, commissaire de police
Ravaux, secrétaire en chef de la mairie.

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE.

MM. de Chateaubourg, *Maire.*
Bridou, } *Adjoints.*
Perrochot, }

Membres du Conseil municipal, MM.

Duru Jean-Louis, propriétaire
de Châteaubourg Camille, propriétaire
Belamy François, direct. des coches
Cave Alphonse, propriétaire
Barde Antoine, tonnelier
Boudet J.-B.-Edouard, propriétaire
Trabuchet Jean-Baptiste, cultivateur
Gillet Bruneau, docteur en médecine
Bridou Victor, facteur des coches
Perrochot Louis, tisserand
Guillet Pierre, marchand de charbon
Ratier Félix-Victor, propriétaire
Bridou Luc, pharmacien
Rancelin Nicolas, maître marinier
Bachelet Louis-Victor, maître tanneur
Poitrat Jean-Baptiste, boulanger
Martet Joseph, fils, charpentier
Breton, Etienne, propriétaire
Hesme Augustin, ex-notaire
Jacquin Pierre, instituteur
Blaiseau Alphonse, rentier.

Regley ✻, receveur
Hesme, commissaire de police.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX.

MM. Boivin à Auxerre,
Perruchon à Tonnerre,
Tircuit à Avallon,
Tourneur à Sens,
Benoit à Joigny.

COMMISSION DES CONSTRUCTIONS COMMUNALES.

MM. Mondot de Lagorce ✻, président.
N.
Dondenne, professeur de mathématiques.
Boivin, architecte du département.

HOSPICES.

Comités gratuits de Consultation.

MM.

Arrondissement d'Auxerre.	Lepère, Remacle, Chérest fils.	
d'Avallon	Richard, Malot, Guillier.	
de Joigny	Deshayes, Delamontagne, Roy	
de Sens	Laudry Provent, Pignon ✻.	
de Tonnerre	Belnet, Rathier, Mesnard.	

HOPITAL GÉNÉRAL DES ALIÉNÉS.

M. Girard de Cailleux ✻, médecin en chef, directeur.

Duru, chapelain
Dautun, receveur
Designolle, économe,
Berthier, élève interne.
Sallé, pharmacien.

Commission de surveillance, MM.

De Madières, président
Mathieu, ancien avoué, secrétaire
Rabé ✻, juge de paix
Martineau des Chesnez, G. O. ✻.
Laurent-Lesseré, négociant

HOSPICES COMMUNAUX.

AUXERRE, MM.

Duché, Charié, Mondot de Lagorce, ✻ Sauvalle, ainé — administrateurs.
Noirot,
Villiers, receveur,
Tisserand, économe,
Paradis et Courot, médecins,
Marie et Moret, chirurgiens,
Boutrais, chapelain,
Dondenne, architecte.

AVALLON, MM.

Béthery de la Brosse, Fèvre, Rousseau-Dumarcet, Baudenet, Lombard, — administrateurs
Radot, receveur.

JOIGNY, MM.

Planson, Richard-Hattier, Lavollée, Gauné, Remoissonnet père, — administrateurs.
Rosapelly, receveur

SENS.

La commission des hospices de Sens a été dissoute par arrêté préfectoral en date du 15 décembre.

Leclerc, receveur,
Drouin, économe.
Abbat (Auguste), secrétaire.

TONNERRE, MM.

Jacquillat, De Monicault, Raif, Siraudin, Campenon Edme, — administrateurs
Noël de la Courvée, receveur.
Camille, économe.

COURSON, MM.

Tayon, Louzon, Loury, Querquelin, Petit, — administrateurs.

CRAVAN, MM.

Guilloux, Quillaut, Boissard, J. Boissard P. Gauthier, administrateurs
Billout, receveur

SAINT-FLORENTIN, MM.

Moizet, Gallot (J.-B.) Hermelin, Jeannest de la Noue Moreau administrateurs
M. Desnoyers, receveur.

VERMENTON, MM.

Linard Paul, Chevallier, Juventy, Bonnot, Mignot, administrateurs.
Regnard jeune, receveur.

CHABLIS, MM.

Bavoil père, Rathier Albanel (Constantin), Hochet, Philippe. administrateurs
A. Chardon-Ythier, receveur.

VÉZELAY MM.

Sergent, Bourgeois, Meurgé, Morand, Dieudonné administrateurs
Charbonneau, receveur.

BRIENON, MM.

Durand-Desormeaux, Pouillot, Simonneau, Vidot, Grandvilliers, administrateurs.
Ferrand, receveur.

SAINT-FARGEAU, MM

Couillault, Milot, Dumez, Barre, Toutée, administrateurs.
Lavinée, receveur.

SAINT-JULIEN, MM.

Protat, Girard, Bourgoin-Cussard, Bourgoin-Dobillard, Précy, administrateurs.
Chollet, receveur.

VILLENEUVE-SUR-YONNE, MM.

Bonneville Hesme, Gentilhomme, Piat, Housset, administrateurs.
Giraud, receveur.

NOYERS, MM.

Mariglier, Dupêché., Boyer, Droin, Ducrot, administrateurs.
Julien, receveur.

Service des Enfants trouvés et abandonnés.

Il existait quatre tours d'exposition dans le département, mais le Conseil général de l'Yonne, sur les propositions qui lui ont été faites par M le Préfet, a demandé, dans sa session de 1850, la fermeture de trois de ces tours, et le rétablissement de la surveillance sur celui conservé. En conséquence, M. le ministre de l'intérieur a ordonné la suppression des tours de Sens, Joigny et Tonnerre a partir du 1er octobre 1850, et le maintien de celui d'Auxerre avec surveillance. — Le Conseil général a décidé, en 1851, que des bureaux d'admission seraient créés dans tous les chefs-lieux de sous-préfectures. — Le bureau de surveillance du tour d'Auxerre, établi dans les bâtiments de l'hospice Saint-Germain, est placé sous la direction de l'inspecteur. Le dépôt des enfants ne peut se faire que de 9 HEURES DU SOIR A MINUIT.

MM. Berrade; inspecteur du service à Auxerre,
Sautereau, agent de surveillance id.

Le bureau d'admission de Sens est composé de la manière suivante :

MM. le sous-préfet, président,
le procureur de la République,
l'aumonier de l'hospice,
Ratier, membre du bureau de bienfaisance, vice-président,
Darnay jeune, membre du bureau de la commission administrative de l'hospice,
Droin, économe de l'hospice, secrétaire.

HARAS.

Le département de l'Yonne avec les départements de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or forme la circonscription d'un haras dont le chef-lieu est à Montiers-en-Der (Haute-Marne).

M. DE CHASTELLUX, membre du conseil général, est délégué pour le département de l'Yonne.

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE DES PRISONS.

Auxerre, MM.

le Préfet, président
le Président du Tribunal civil
le Procureur de la République
Frémy, propriétaire
Challe, avocat
Fortin, curé de Saint-Etienne
Savatier-Laroche, avocat
Bonneville, proprietaire.
Duché, juge de paix.
Chérest fils, avocat.

Avallon, MM.

le Sous-Préfet
le Président du Tribunal civil
le Procureur de la République
le Maire d'Avallon
Darcy, curé doyen
Rousseau-Dumarcet, juge de paix
Malot, avocat
Febvre Andoche

Joigny, MM.

le Sous-Préfet
le Président du Tribunal civil
le Procureur de la République
Rosapelly
Lefebvre-Malherbe
Dussaussoy-Pérille
Jullien, juge d'instruction
Lefebvre-Devaux, juge de paix
Gauné, Henri, avocat

Sens, MM.

le Sous-Préfet
le Président du tribunal civil
le Procureur de la République
Carlier
Chaperon
Poisson
Thibaud.
Deslion-Dufour
Deligand
Hermann

Tonnerre, MM.

le Sous-Préfet.
le Président du Tribunal civil
le Procureur de la République
Letteron, curé de St-Pierre
Rendu, propriétaire
Siraudin, *idem*
Michaut, curé doyen
Roze, juge d'instruction
Belnet, conservateur des hypothèques
Ménard, ancien notaire

CAISSES D'ÉPARGNE.

Principalement destinées à recevoir les plus petites sommes que les particuliers voudront y placer, les caisses d'épargne ont été fondées dans la seule vue de l'utilité publique, et pour offrir, à toutes les personnes laborieuses, les moyens de se créer des économies.

Auxerre	MM	VIRALLY, caissier.
Avallon,		CHAUSSON, id.
Joigny,		QUANTIN, id.
Sens,	MM.	GATEAU, caissier.
Tonnerre.		RAVAUX, id.

SECTION II.

ADMINISTRATION ECCLESIASTIQUE.

DIOCÈSE DE SENS.

Ce diocèse a été formé d'une partie des anciens diocèses de Sens, Auxerre, Langres et Autun.

L'Archevêque de Sens est autorisé à porter le titre d'Evêque d'Auxerre.

La métropole de Sens compte, depuis Saint Savinien, 111 prélats, dont 19 sont révérés comme saints, 10 ont été cardinaux, et un, Pierre Roger, a été Pape, sous le nom de Clément VI.

L'Archevêque de Sens a pour suffragants les évêques de Troyes, Nevers et Moulins.

Mgr. Mellon Jolly, ✻ Archevêque de Sens, Evêque d'Auxerre, Primat des Gaules de Germanie.

Vicaires généraux, MM.

Brigand, Chauveau, Roger, — *Titulaires*

Ridault, Lallier, Grapinet, — *Honoraires.*

Laurent, supérieur du grand séminaire.
Lacroix, clerc consist. de France à Rome.

Secrétariat général, MM.

Sicardy, chanoine titulaire.
Laproste, pro-secrétaire.

CHAPITRE DIOCÉSAIN.

Chanoines titulaires, MM.

Petitier, doyen du chapitre,
Ridault,
Grapinet,
Aubert,
Lallier,
Sicardy,
Carlier ✻,
Dangauthier,
Laurent
Collinot, archiprêtre,
Moncarré,

Chanoines honoraires

Bernard, curé doyen de St-Eus. d'Auxerre
Sergent, curé doyen de Vézelay,
Bruchet, vicaire général de Tours,
Fortin, archiprêtre d'Auxerre,
Calmus, archiprêtre de Joigny,
David, curé d'Ivry (Seine),
Grossot, curé doyen de Saint-Fargeau,
Millon, supér. du petit sémin. d'Auxerre,
Michaut, archiprêtre de Tonnerre,
Sergent, curé doyen de Montréal,
Nicolle, curé doyen de Vermenton,
Henrion, curé doyen de Bléneau,
Ducrot, curé doyen de Noyers,
Sicard, curé doyen de Saint-Sauveur,
Robin, curé doyen de Villen-l'Archev.,
Gourmant, curé doyen de Cruzy,
Pondaine, curé doyen de Coul.-sur-Y.
Darcy, archiprêtre de St-Lazare d'Aval.,
Gailhard, curé de Chevannes,
Duchêne, desservant de Sauvigny-le-Bois,
Grandmaistre, prêtre habitué de la métropole.
Lidove, dess. de Cosnac (diocèse de Tulle),
Lacroix, clerc consistorial de France à Rome,
Lebâcheur, vic gén de Séez,
Hurault, chanoine, vic gén de Châlons,
Desloges, sup. du petit sem d'Avon, dioc. de Meaux
Denizot, doyen de Villeneuve-s.-Yonne,
Soulbieu, secrét gén de l'évêché de Séez,
Filleul, vicaire général de Séez,
Doucet, curé de Chaumes, dioc de Meaux,
Baugé, anc. vic. gén. de Séez,
Girard, doyen de St-Julien-du-Sault,
Henry-Waast, doyen de Quarré-les-Tom.
Larfeuil, curé de St-Pierre à Auxerre
Coulouvrier, desservant de Fleury.
Boisselier, doyen de Cerisiers,
Delaage, doyen de Chéroy,
Jay, curé de Saint-Thibault (Joigny),
Vidot, doyen de Brienon

MAISON DES PRÊTRES AUXILIAIRES,

A PONTIGNY.

MM. Boyer, *supérieur*,
Bonnard,
Massé,
Bernard (Albert),

MM. Bernard (Théobald),
N.
N.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN.

Dirigé par MM. de Saint-Lazare.

MM. Laurent, supérieur,
Mourrut, professeur de dogme,
Mondon, professeur de morale,

Monteil, professeur de philosophie,
Levoirre, prof. d'hist. et d'éloq. sacrée,
Courtade, économe.

PETIT SÉMINAIRE D'AUXERRE.

MM. Millon, supérieur,
Laureau, directeur,
Ferrey, économe.

Professeurs, MM.

Ferrey, rhétorique,
Leduc, seconde,
Labaisse, troisième,
Dumas, quatrième,
Roguier, cinquième,
Redot, sixième,

Anceau, septième,
Raverot, huitième,
Serrés
Berger } maîtres d'étude,
Dumas,
Roguier } arithmétique,
Labaisse, algèbre,
Leduc, géométrie,
Milne, anglais,
Sigond, dessin,
Méry, Grappin et Herman, musique.

SECTION III.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

COUR D'APPEL DE PARIS.

Les départements du ressort de la cour d'appel de Paris sont : Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise et Yonne.

Premier Président : M. Troplong, C. ✱.

PRÉSIDENTS : MM.

Aylies ✱,
Poultier ✱,
Lassis ✱,
Delahaye ✱,
Ferey ✱.

CONSEILLERS : MM.

Monmerqué O. ✱
Espivent de la Villeboisn. ✱
Lechanteur ✱
Faure,
De Vergès, ✱
De Froidefond des Farges ✱
Duplès, ✱
Rolland de Villargues, ✱
Try, ✱
Amelin, ✱
Lefebvre, ✱
Brissout de Barneville, ✱
Hémars ✱,
De Bastard-d'Estang, ✱
Vanin, ✱
Petit, ✱
Desparbès de Lussan ✱,
Gaschon, ✱
Perrot de Chezelles aîné, ✱
Lamy, ✱
Dequevauvillers, O ✱
Le Gorrec,
Bosquillon de Fontenay, ✱
Mathias, ✱
Roussigné, ✱,
Bretous de la Serres,
Rigal ✱
Zangiacomi, ✱
Partarieux-Lafosse, ✱,
Bergognié, ✱.
Mourre, ✱,
Noel du Peyrat, ✱,
De Malleville, ✱
Terray de Morel-Vindé,
Salvaing de Boissieu,
Monsarrat, ✱
Michelin
Faget de Baure
Henriot, O ✱
Durantin ✱
Godon, ✱
Boulloche, ✱
Perrot de Chezelles, ✱
Fouché O. ✱.
Piéron, ✱,
Barbou, ✱,
Perrot, ✱,
Perignon, ✱
Saint-Albain, ✱,
Poinsot, ✱
Carré, ✱
Tardif, ✱
Courborieu,
Pinard,
Bresson, ✱,
Hallé, ✱,
Salmon, ✱
Thomassin, ✱,
Anspach.
Filhon

PARQUET.

M. Suin, ✱ *Procureur-général.*

Avocats-Généraux, MM.

Berville, ✱
Metzinger,
Meynard de Franc,
Suin,
Croissant

Substituts du Parquet, MM.

Lenain, ✱,
Flandin, ✱
Gouin,
Barbier.
Lévesque,
Thevenin, ✱,
Mongis,
De Gaujal,
Portier,
Saillard.
Sallé

M. Lot, *greffier en chef.*

COUR D'ASSISES DE L'YONNE.

La Cour d'assises de l'Yonne, ainsi que celle de chaque département, est composée : 1° D'un Conseiller à la Cour d'appel de Paris, délégué à cet effet pour la présider : 2° De deux Juges pris parmi les présidents et juges les plus anciens du Tribunal d'Auxerre; 3° Du Procureur de la République près le Tribunal civil; 4° Du greffier du même Tribunal.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

TRIBUNAL D'AUXERRE, MM.

Dubois, président.
Leblanc-Duvernoy, vice-président.
Tonnellier, juge d'instruction.

Choppin, De Madières, Forcade, de Lagonde, Marie, Gaulier de la Grandière, juges.

Guérin de Vaux, juge honoraire.

Mesnard, Tambour, Charrié, Merlin, juges suppléants.

Parquet, MM.

Benoit, procureur de la République.

Yvert, Henriquet, substituts.

Greffe, MM.

Lallemand, greffier en chef.

Bertrand, Caillat, commis-greffiers.

Ce tribunal se divise en deux Chambres qui se renouvellent chaque année.

DIVISION DES CHAMBRES POUR 1852.

Première Chambre. — Jours d'audience.

Mardi et Mercredi à 11 heures.

A l'audience du mardi, les affaires civiles arriérées et les référés.

MM. Dubois, président.

Tonnellier, De Madières, De Lagonde, Marie, juges.

Mesnard, Merlin, suppléants.

Deuxième Chambre. — Jours d'audience.

Les audiences d'appel sont fixées aux 1er et 3e jeudis de chaque mois, et les audiences de police correctionnelle à la requête des parties civiles aux 2e et 4e jeudis de chaque mois.

Vendredi, affaires de police correctionnelle en première instance, à la requête du ministère public, police forestière, et appels de simple police.

1er et 3e samedi de chaque mois, affaires civiles et criées.

MM. Leblanc-Duvernoy, vice-président.

Choppin, Forcade, Gaulier de la Grandière, juges.

Tambour, Charrié, juges suppléants.

Avocats, MM.

Pérille,
Lepère père,
Cherest père,
Challe père,
Lescuyer,
Ravin,
Duplessis,
Bonneville,
Bazot,
Cherest fils,
Savatier-Laroche,
Ribière,
Remacle,
D'Aleyrac,
Boulay fils,
Challe fils,
Lambert.

Stagiaires.

Bigault,
Michelon,
Lepère fils.

CONSEIL DE L'ORDRE.

Remacle, bâtonnier.
Cherest père.
Challe père.
Ribière, secrétaire.

Avoués, MM.

Tambour, rue des Petits-Pères.
Guiblin, licencié, rue Neuve.
Challe jeune, rue d'Egleny.
Martin, licencié, rue Chante-Pinot.
Mocquot, petite rue Neuve.
Ravault, licencié, rue du Temple.
Ledoux, licencié, rue Saint-Regnobert.
Cabasson, rue Neuve.
Momon, cour du Prétoire.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Guiblin, *président*.
Challe, *rapporteur*.
Cabasson, *trésorier*.
Momon, *secrétaire*.

TRIBUNAL D'AVALLON, MM.

Béthery de la Brosse, président
Bidault, Adolphe, juge d'instruction

Germain, juge
Febvre-Andoche, Huguet d'Etaules, Thibault } juges suppléants.

Parquet, MM.

Robert, procureur de la République,
Geoffroy-Duport, substitut.

Greffe, MM.

Carmagnol, greffier
Forcade, commis greffier.

Jours d'audience.

Mardi, mercredi, jeudi.

Avocats, MM.

Richard,	Febvre-Andoche,
Malot, bâtonnier,	Guillier,
Houdaille-Aubert,	d'Estaules,
Préjan,	Gontard,
Lottin,	Thibault.
Raudot,	*Stagiaires.*
Thibault,	Brunet,
Ricard,	Leclerc.

Avoués, MM.

Poulin,	Lottin fils,
Febvre,	Leclerc,
Pinon,	

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Febvre, président
Pinon, syndic
Poulin, rapporteur
Lottin, secrétaire.

TRIBUNAL DE JOIGNY, MM.

Lallier, président
Boucher de Sorbon, juge d'instruction
Jullien, juge
Dupré, Deshayes, Desjardins, Henri Gaunet } juges suppléants.

Parquet, MM.

Gerbé de Thoré, proc. de la République.
Hanin, substitut

Greffe, MM.

Rouard, greffier,
Horeau, commis greffier

Jours d'audience.

Le Tribunal civil, les jeudi et samedi.
Le Tribunal de police correctionnelle, le vendredi.

Avocats, MM.

Parisot,
Gauné Henri.

Avoués, MM.

Delamontagne,	Couturat,
Roy,	Borrel,
Saulin,	Colomb.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Saulin, président,
Delamontagne, syndic,
Borrel, rapporteur,
Colomb, secrétaire.

TRIBUNAL DE SENS, MM.

Coubard, président.
Prou, juge d'instruction,
Hellouin de Cenival-Brisson, juge,
Ratier, juge honoraire
Berthelin Desbirons, Libéra des Presles, Pignon, avoué } juges suppléants.

Parquet, MM.

Cadet de Vaux, procureur de la Républ.,
Lallier, substitut.

Greffe, MM.

Tonnellier, greffier,
Hacquin, commis greffier.

Audiences.

Trib. civil, les jeudi et vendredi. (criées)
— de police correct. le mercredi.

Avocats, MM.

Deligand.	Salmon.
Provent.	

Avoués, MM.

Landry,	Deligand,
Berthelin-Desbirons,	Provent,
Pignon,	Salmon.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Berthelin, président.
Provent, syndic.
Landry, rapporteur.
Deligand, secrétaire.

TRIBUNAL DE TONNERRE, MM.

Rétif, président,
Roze, juge d'instruction,
Baillot, juge
Montreuil, De Bresse, } juges suppléants.

Parquet, MM.

Cassemiche, procureur de la République,
Pinard, substitut.

Greffe, MM.

Cherest-Delorme, greffier,
Ménétrier, commis greffier.

Jours d'audiences.

Référés, le mercredi.
Aff. commerciales et sommaires, le merc.
Affaires ordinaires, le jeudi.
Affaires correctionnelles, le vendredi.
Aff. de domaine, de régie et criées, le sam.

Avoués, MM.

Rosne,	Hamelin,
Rathier,	Damé.
Caillot,	

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

AUXERRE.

MM. Uzanne aîné, président.
Dalbanne, Métral (Emile), Chambon, Monoury, juges.
Milon, Manifacier, N., N., juges suppléants.
Lethorre, greffier.
Zinck, commis.

Audience, le jeudi à midi.

AVALLON.

MM. Caillat, président.
Michaut, Bourrey-Seureau, Chapus-Brulé, juges
Bize, Poulaine, juges suppléants.
Perreau, greffier.

Audience le vendredi de chaque semaine à une heure.

JOIGNY.

MM. Huré Delphin, président.
Bourgoin-Esclavy, Levert, Durand-Gaillout, juges.
Boillot-Bourianne, Dubourg-Cavaniol, juges suppl.
Caillat, greffier.

Audience le mardi de chaque semaine, à onze heures.

SENS.

MM. Pléau, président.
Dufour aîné, Cornisset, Marc, Mancel, juges.
Guillaume, Mery, Oppenot, Mortier, juges suppléants
Laroche, greffier.

Audience le mardi à midi.

(*Le* TRIBUNAL CIVIL DE TONNERRE *fait les fonctions de Tribunal de commerce.*)

JUSTICES DE PAIX.

JUSTICES DE PAIX.	JUGES.	GREFFIERS.	JOURS D'AUDIENCE.	POPULATION par canton.
	Arrondissement d'Auxerre.			
Auxerre (E.)	Duché	Albanel	lundi à 11 h.	17435
Auxerre (O.)	Leclerc	Barbier	lundi à 11	8095
Chablis	Seurat	Chuchu	vendredi à 11	8379
Coul.-la-Vin.	Chevillot	Gaillard fils	jeudi à 11	9535
Coul.-sur-Y.	Badin d'Hurtebise	Poulin	jeudi à 10	8180
Courson	Dejust	Boileau	jeudi à 11	8237
Ligny	Rabé ❋	Thérèse	samedi à 11	7604
St.-Florentin	Moreau	Trin	lundi à 11	6494
St.-Sauveur	Hantule	N.	mercredi à 11	13320
Seignelay	Dourneau	Frottier	jeudi à 11	8868
Toucy	Lavollée-Parquin	Chartier	vendredi à 11	12619
Vermenton	Chevalier	Sourdeau	vendredi à 11	11287
	Arrondissement d'Avallon.			
Avallon	Rousse au-Dumarcet	Pinard	samedi et lundi	13067
Guillon	Merlet	Montarlot	lundi à 10	6384
L'Isle-s.-le-S.	Coidreau	Montandon	mercredi à 10	7013
Quarré-les-T.	Gallois	Labussière	mercredi à 10	8228
Vézelay	Regnault	Toussaint	lu. et ma. à 11h.	12348

JUSTICES DE PAIX.	JUGES.	GREFFIERS.	JOURS D'AUDIENCE.	POPULATION par canton.
		Arrondissement de Joigny.		
Aillant-s-Th.	Hattier	Mathieu	mardi à 10 h.	16521
Bléneau	Cassemiche	Trouvain	lundi à 10	8340
Brienon	Simonneau	Motheré	mardi à 10	12036
Cerisiers	Salmon	Besnard	jeudi à midi.	6137
Charny	Lavollée	Suard	jeudi à 11	10687
Joigny	Lefebvre-Devaux	Préau	mercr. à 9	17601
St.-Fargeau	Moutheau	Roché	mercr. à 11	7368
S-Julien-du-S	Renault	Doin	samedi à 10	8806
Ve-s.-Yonne	Landry	Fenard	me. et v. à 11	11510
		Arrondissement de Sens.		
Chéroy	Laurent	Guillon	ma. et me. à 10	9335
Pont-sur-Y.	Michel	Patris	jeudi et d. à midi	12473
Sens (nord)	Laude	Juste	samedi à 11	17154
Sens (sud)	Cornisset-Lamotte	Baudouin	lundi et v. à midi	6994
Sergines	Brissaud	Guillon	mardi à midi.	10382
Ve-l'Arch.	Salmon	Boulanger	mercr. à 10	10207
		Arrondissement de Tonnerre.		
Ancy-le-Fr.	Raveneau	Boucheron	jeudi à 10	10482
Cruzy	Roy	Coquelu	lundi à 10	8689
Flogny	Perrin	Chaperon	mardi à 11	8508
Noyers	Droin	Millot	lundi et v. à 11	7844
Tonnerre	Heroguer	Davion	mardi à 11	10075

NOTAIRES.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Cantons d'Auxerre, MM.

Delaage,
Rubigni,
Métairie,
Milliaux,
Limosin, } à Auxerre.
Levrat, à Appoigny,
Bachelet fils, à Charbuy,
Charpillon, à Saint-Bris.
Favot, à Chevannes.

Canton de Chablis.

Charlier, à Chablis
Molleveaux *id.*
Loury à Saint-Cyr-les-Colons.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Salvaire, à Coulanges
Thévenot, à Migé
Puissant, à Irancy.

Canton de Coulanges-sur-Yonne, M

Fabvre, à Etais
Barrey, à Coulanges-sur-Yonne
Sirmain, à Mailly-Château.

Canton de Courson.

Petit, à Courson
Montagne, à Druyes
Roché, à Ouanne.

Canton de Ligny.

Bachelet, à Ligny
Rabé, à Maligny
Perroche, à Montigny.

Canton de Saint-Florentin.

Riquement, à Saint-Florentin
Hermelin, *id.*
Bègue, *id.*

Canton de Saint-Sauveur.

Perreau, à Treigny
Jarry, à Saint-Sauveur
Simonet *id.*
Gonneau, à Thury.

Canton de Seignelay, MM.

Dejust, à Seignelay
Creusillat, Héry
Sellier, au Mont-Saint-Sulpice.

Canton de Toucy.

Fontaine, à Toucy
Merlin, *id.*
Ansault, à Beauvoir
Guttron, à Leugny
Barrey, à Pourrain.

Canton de Vermenton.

Rousseau, à Vermenton
Juventy, *id.*
Lecointe, à Arcy-s.-Cure
Fosseyeux, à Cravan.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.

Jarry, *président*,
Creusillat, *syndic*,
Ansault, *rapporteur*,
Petit *trésorier*,
Limosin, *secrétaire*,
Rubigni, } *membres.*
Fosseyeux, } *membres.*

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon, MM.

Rameau fils, } à Avallon.
Barbier, } à Avallon.
Houdaille Paul, } à Avallon.
Bourgeois, } à Avallon.
Ravisy. } à Avallon.

Canton de Guillon.

Bauby, à Guillon
Delavault, à Montréal
Cogniot, à Santigny
Préaudot, à Savigny.

Canton de L'Isle.

Sautherin, à L'Isle
Piat, *id.*
Delétang, à Joux-la-Ville.

Canton de Quarré-les-Tombes.

Mary, à Quarré
Petitier, *id.*
Poirel, à Saint-Léger.

Canton de Vézelay.

ourneron, à Vézelay
lert, *id*
Blandre, à Châtel-Censoir
uyard, à Voutenay.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.

Delavaut, *président.*
Rameau, *syndic.*
Delétang, *rapporteur.*
Barbier, *secrétaire.*
Cogniot, *trésorier.*
Bauby et Guyard, *membres.*

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant, MM.

Allais fils, à Aillant
Boulanger, à Chassy
Moussu, à Senan
Ravin, à Guerchy
Ravin, à Villiers-Saint-Benoît.

Canton de Bléneau.

N. , à Bléneau
Belacq père, à Tannerre
Pélegrin aîné, à Champignelles.

Canton dc Brienon.

Gilbert, à Brienon
Guérin, *id.*
Lelorrain, à Bussy-en-Othe
Cordier, à Venizy.

Canton de Cerisiers.

Mellin, à Cerisiers
Lacroix, au Fournaudin.

Canton de Charny.

Pélegrin jeune, à Charny
Thomas, à La Ferté-Loupière
Lebret, à Villefranche
Naudin, à Grandchamp.

Canton de Joigny.

Chaudot à Joigny
Epoigny, *id.*
Pelletier, *id.*
Lefebvre, à Cézy
Deschamps, à Champlay.

Canton de Saint-Fargeau.

Pruneau, à Saint-Fargeau.
Couillault, *id.*
Boyer de Rebeval, à Mézilles.

Canton de Saint-Julien-du-Sault.

Précy, à Saint-Julien-du-Sault,
Manieux *id.*
Pophilat, à La Celle-Saint-Cyr.

Canton de Villeneuve-sur-Yonns.

Coppin, à Villeneuve-sur-Yonne.
Bernier, *id.*
Laffrat, *id.*
Herson, à Dixmont.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM
Lelorrain, *président*
Deschamps, *syndic*
Chaudot, *rapporteur*
Pelletier, *secrétaire*
Moussu, *trésorier*
Pélégrin jeune et Guérin, *membres*

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy, MM.

Poussard, à Chéroy
Legendre, à Montacher.

Canton de Pont-sur-Yonne.

Vacher, à Pont-sur-Yonne.
Brossard, à Villeblevin
Grattery, à Villeneuve-la-Guyard

Canton de Sens.

Leclair, Dubois, Petipas, Tibaud, Benoît, Frottier, à Sens.
Roulin, à Egriselle-le-Bocage
Adam, à Véron.

Canton de Sergines.

Leberton, à Sergines
Ancelot, id
Bourbon, à Courlon
Oubry, à S. Maurice-aux-Riches-Hommes

Canton de Ve-l'Archevêque.

Bègue, à Villeneuve
Domanchin, *id.*
Oubry, à Thorigny
Regnier, à Theil

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.
Grattery, *président.*
Bègue, *syndic.*
Poussard, *rapporteur*
Tibaud, *secrétaire*
Leberton, *trésorier*
Oubry et Petipas, *membres.*

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc MM.

Ducatte, à Ancy-le-Franc
Cauchois, *id.*
Gouré, à Ravières.

Canton de Cruzy.

Prunier, à Cruzy
Goulley, à Tanlay
Bertrand, à Villon.

Canton de Flogny.

Calmeau, à Flogny
Millon, à Carisey
Dionné, à Neuvy-Sautour

Canton de Noyers.

Pichenot, à Noyers
Robinot, *id.*
Laratte, à Annay,

Canton de Tonnerre.

Moucelot, à Tonnerre
Paupert, id
Cosson, Dannemoine
Coffre, à Viviers.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.
Robinot, *président.*
Brivois, *syndic.*
Goulley, *rapporteur*
Moucelot, *secrétaire*
Gouzé, *trésorier*
Cosson, Cochois, *membres*

COMMISSAIRES-PRISEURS.

A Auxerre, MM. Duchemin et Guérin.
A Avallon, Ruffier.
A Joigny, Mottel.
A Sens, Farcy et Gibert.
A Tonnerre, Gérard.

HUISSIERS.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Canton d'Auxerre, MM.

Puissant aîné, audiencier à la cour d'assises, au tribunal civil et à la justice de paix (est).
Vieilhomme.
Puissant jeune, audiencier au tribunal civil et à la justice de paix (div ouest).
Gaillard (Adolphe), aud au tribunal civil et à la justice de paix (div est).
Vuillemot, audiencier au tribunal civil et à la justice de paix (div est).
Chocat, aud au tribunal de commerce.
Bertin, aud. à la cour d'assises et au trib. civil.
Maiseau, aud. à la just. de paix (div. ouest)
Blanvillain, aud. aux trib. civil et de commerce
Bigoreau, à Saint-Bris

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Gaillard, à Coulanges-la-Vineuse,
Lachambre, *id*
Moret, fils, à Irancy,
Trousseau, à Migé

Canton de Courson.

Quignard, à Courson
Feudriat, à Ouanne

Canton de Coulanges sur-Yonne.

Arnoult, à Coulanges-sur-Yonne
Droin, *id*

Canton de Chablis.

Beau, à Chablis
Gruet, *id*

Canton de Ligny.

Hermelin, à Ligny
Houzelot, à Ligny
Péret, *id.*

Canton de Saint-Florentin.

Carteron, à Saint-Florentin
Besson, *id.*
Autun, *id.*

Canton de Saint-Sauveur.

Morisset, à Saint-Sauveur
Desleau, à Thury
Buyard, à Sougères.

Canton de Seignelay.

Cherest, à Seignelay
N *id*

Canton de Toucy.

Antheaume fils, à Toucy
Dobignie, à Toucy
Memain, à Pourrain
Dejust, à Leugny

Canton de Vermenton.

Oudot, à Vermenton
Loury, *id.*
Corbay, *id.*

CHAMBRE DES HUISSIERS, MM.

Puissant, aîné, *syndic*
Chocat, *trésorier*
Morisset, *rapporteur*
Vieilhomme, *secrétaire*
Autun, Trousseau, Loury, } *Membres.*

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon, MM.

Condren, Dieudonné fils, Rousseau, Rolley, N. } à Avallon

Canton de Guillon.

Gascard, à Guillon
Gandras *id.*

Canton de L'Isle.

Grenan, à L'Isle

Quarré-les-Tombes.

Bussy, Dupré et Roumier, à Quarré-les-Tombes

Vézelay.

Morand et Arnoult, à Vézelay
Gagneux, à Saint-Père
Père, à Châtel-Censoir

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Rousseau, *syndic*.
Dupré, *rapporteur*.
Grenan, *trésorier*.
Dieudonné, *secrétaire*.
Rolley, *membre*.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant, MM.

Gillot, Paty et Josselin, à Aillant.
Ribière, à Saint-Aubin-Château-Neuf.
Gauthier, à Fleury.

Bléneau.

Chailley, à Bléneau.
Gagniard, à Champignelles.

Brienon.

Rozé et N. à Brienon.
Lorne, à Venisy.

Cerisiers.

Gallot et Pillus, à Cerisiers.

Charny.

Grenet et Darbois, à Charny.
Griache, à La Ferté-Loupière.

Joigny.

Jouan, Grenet, Timoléon, Fromont, Chantereau, Hesme, à Joigny.

Saint-Fargeau.

Serret et Cheminant, à Saint-Fargeau.

Saint-Julien-du-Sault.

Fourrier et Léau, à Saint-Julien.

Villeneuve-sur-Yonne.

Verrier, Fenard, Papavoine, Gallon, à Villeneuve-sur-Yonne.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Timoléon, *syndic*.
Léau, *rapporteur*
Hesme, *trésorier*.
Rozé, *secrétaire*.
Grenet, *membre*.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy, MM.

Martin à Chéroy
Fauvillon, id.

Pont-sur-Yonne.

Nallet et Silvy à Pont-sur-Yonne,
Delaporte, à Villeneuve-la-Guyard.

Sens.

Masson aîné, Mossot, Maget, Ranque, Baudoin, Mouzelle, Grimoux, Martinet et Lanneret, à Sens.

Sergines.

Masson fils, Hardy, à Sergines

Villeneuve-l'Archevêque.

Bègue, Pierre-Viault et Darde, à Villeneuve-l'Archevêque.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Masson aîné, *syndic*.
Baudoin, *trésorier*.
Martin, *rapporteur*.
Grimoux, *secrétaire*.
Delaporte, *membre*.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc, MM.

Papillon et Renard, à Ancy-le-Franc.

Cruzy.

Anceau et Colinet, à Cruzy.

Flogny.

Laffrat, à Flogny.
Jay, à Neuvy-Sautour.

Noyers.

Dupêché et Soupé, à Noyers.

Tonnerre.

Damé aîné, Damé jeune, Truchy, Fontaine et Yvert, à Tonnerre.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Damé aîné, *syndic*.
Fontaine, *rapporteur*.
Damé jeune, *trésorier*.
Yver, *secrétaire*.
Renard, *membre*.

BUREAUX D'ASSISTANCE JUDICIAIRE.

AUXERRE.

MM.

Coyn, directeur de l'enregistrement et des domaines, président.

Piétresson, ancien notaire, Lescuyer, avocat, Guiblin, avoué, N., membres.

Lallemand, greffier du tribunal civil, secrétaire.

AVALLON.

Malot, avocat, président.

Ricard, ancien magistrat, Febvre, avoué, Rameau, notaire, Delavaut, receveur des dom., membres.

MM.

Carmagnol, greffier du tribunal, secrétaire.

JOIGNY.

Lacam père, président.

Duval, ancien notaire, Planson, id., Poulin, avoué, Chauvot, receveur de l'enreg., membres.

Rouard, greffier du tribunal, secrétaire.

SENS.

Leroux, notaire honoraire, président.

Landry, avoué, Ratier, juge honoraire, Giguet, memb. du cons. mun., Bertrand, receveur de l'enreg., membres.

Tonnellier, greffier, secrétaire.

Sens.

Collége de plein exercice : cours d'histoire, d'anglais et de dessin ; école primaire supérieure annexée au Collége.

MM *Michel*, Principal, Officier de l'Université.
Papillon-Pénard, sous-principal.
Choudey aumônier.
Gillet, économe.

Professeurs, MM.

Mathématiques, physique, *Ponpon*.
Philosophie, *Garrigou*, offic d'académie.
Histoire et géographie, *Mallet*.
Rhétorique, *Bremond*.
Seconde, *Tisserand*.
Troisième, *Lamotte*.
Quatrième, *Paulier*.
Cinquième, *Maillard*.
Sixième, *Papillon*.
Septième, *Tricher*.
Classes de mathématiques élémentaires, *Martial-Michel*.
Classe élémentaire, *Coulon*.
Classe préparat. aux lettres, *Etournel*.
Classe spéc. de français, *Gobinot*.
Professeur d'anglais, *Batley*.
— de dessin, *Petit et Potron*.
— de musique, *Marié*.
Médecins attachés à l'établissement, *Hédiard* et *de Brouard*.
Maître d'écriture, *Simonnet*.

Avallon.

Collége de plein exercice ; cours préparatoire aux écoles spéciales ; classe supérieure de Français ; cabinet de physique et de chimie ; gymnase.

Personnel :

M. *Magnien*, Principal.
M. *Michel Gally*, Aumônier.

Professeurs, MM.

Mathématiques et physique, *Moreau*.
Chimie appliquée aux arts, *Thierry*.
Philosophie, *Magnien*.
Rhétorique et Seconde, *Schemitt*.
Troisième, *Laboureau*.
Quatrième, *Bardin*.
Cinquième, *Peslier*.
Sixième, *Bassy*.
Septième, *Hilier*.
Huitième, *Perroux*.
Français, *Cornu*.
Allemand, { 1re div., *Roemer*. 2e div., *Kropinski*.
Anglais, *Roemer*.
Maîtres d'études, { *Perroux*, *Kropinski*, *Poitoux*.
Dessin, *Bourgeot*.
Musique, *Raynaud*.

Tonnerre.

Collége de plein exercice ; cours de dessin et de musique ; cours spécial de français.

M. *Méline*, Officier de l'Université, Principal.

Professeurs, MM.

Philosophie et histoire, *Méline*.
Rhétorique et seconde, *Hariot*.
Troisième et quatrième, *Gougelet*, officier d'académie.
Cinquième et sixième, *Brulé*.
Septième et huitième, *Collard*.
Mathématiques et physique, *Milaine*,
Langues anglaise et française, *Mary*.
Classes élémentaires, *Jouan* et *Fouinat*.

Noyers.

Cours de dessin, d'arpentage et de tenue de livres, école primaire supérieure et élémentaire annexée au collége.

M. *Remy*, Principal.

Joigny.

Collége de plein exercice : cours particulier d'histoire ; cours d'anglais et de dessin, École primaire supérieure annexée au collége.

M. *Collin*, Principal.

Professeurs, MM.

Philosophie et histoire, *Lame*.
Sciences, mathématiques et physique, *Papilault*.
Rhétorique et seconde, le Principal.
Troisième et quatrième, *Géliot*.
Cinquième, Sixième, } *Bonnaire*.
Septième et huitième, *Grosbois*.
Maître d'étude, *Gauthier*.

Ecole primaire supérieure : Directeur, M. *Blanche*.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

MM. *Fort*, *Gaulon*, *Carré*, } à Auxerre.
Martin, à Chablis.
Brodier, à Seignelay.
Pimbet, à Ligny.
MM. *Breuillard*, à Avallon.
Marminia, à Brienon.
Roy, à Sens.
Benoist, à Villeneuve-la-Guyard.
Bellard, à Tonnerre.

PENSIONNAT DE M. PETIT-SIGAULT.

Ecole communale primaire supérieure, rue de la Madeleine, 4.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE.

L'école normale primaire du département de l'Yonne a été fondée en 1834, et ouverte le 1er février 1835. Le prix de la pension est de 400 francs.

Une salle d'asile et une école primaire servent à exercer les élèves-maîtres dans l'application des principes d'éducation et des méthodes d'enseignement qui leur sont donnés théoriquement à l'école normale. Les exercices de ces écoles sont dirigés par des élèves de troisième année sous la surveillance du directeur de l'école normale.

L'école normale est surveillée par une commission composée de MM.

Chardon ✱, officier en retr., *président*.
Quantin, archiviste.
Tambour, avoué.
Charié, juge suppléant.
Ducharme, directeur de l'école.
Duru, aumônier.

L'enseignement des diverses parties est confié à MM.

Ducharme, directeur
Duru, aumônier.
Poitout, maître-adjoint interne.
Peltier, idem.
Grappin, maître de chant.
Gamard, maître de gymnastique.
Benoit, maître de botanique.
Martin, chargé des écoles annexes.
Mme *Manigot*, directrice de la salle d'asile.
M. *Falkowski*, économe.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

A AUXERRE :

Mmes *Rousseau*,
Klobukowska,
Konarska,
les Sœurs de la Providence
les Ursulines,
les Augustines,
Mlles *Collin*,
Clergeau aînée,
Fèvre.

Ursulines de Vermenton.
— Ligny.
— Seignelay.

Mmes *Bailly*, *Drot*, *Bourgeot*, *Ursulines*, *Morizot*, à Avallon.

Mlles *Caillat*, à Joigny.
Viollet, id.
Pâris, à Brienon.
Huet, id.

Dames de Nevers, à Sens.
Sœurs de la Sainte Enfance, id.
Mme *Huet*, id.
Ursulines, à Tonnerre.

ÉCOLES COMMUNALES DE FILLES.

Mlle. *Clergeau* (Adèle-Prudence), directrice.
Mme. *Bertrand*, directrice.

SENS.

ÉCOLES COMMUNALES DE FILLES.

MMmes. *Leclerc*, directrice, professant la classe supérieure.
Normand, institutrice, classe élémentaire.
Moncourt, id. classe primaire.
Robert, classe élémentaire.
Jeulain, maîtresse d'ouvrage à l'aiguille.
Les dames de la congrégation de Nevers.

SALLES D'ASILE.

Les sœurs de la Sainte-Enfance.

SECTION V.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

1re DIVISION. — Quartier général : Paris.

MM. MAGNAN G. O. ✻, général commandant l'armée de Paris.
CARRELET G. O. ✻, général de division, commandant la 1re division.
LAWOESTINE C. ✻, général de division, commandant les gardes nationales de la Seine.
BLANQUART DE BAILLEUL C. ✻, intendant militaire à Paris.

3e *Subdivision*.

MM. N., général de brigade, commandant l'Yonne, à Auxerre ;
N., aide-de-camp ;
LONCLAS ✻, sous-intendant militaire, à Auxerre ;
PUX, commis entretenu de 3e classe, chef du bureau de la sous-intendance à Auxerre.

Dépôt de recrutement.

MM. ESCOURROU, capitaine commandant le dépôt de recrutement à Auxerre.
TREMBLET, lieutenant attaché au même dépôt ;
GASC, sergent à Auxerre ;
VIDALOU, id. id.

Corps du génie.

MM. MERLIN, capitaine chef du génie dans le département, à Joigny ;
BOURRA, garde du génie de 1re classe, à Joigny ;
MOUGIN, id. id. à Auxerre.

GARNISONS.

Les villes de garnison du département sont Auxerre et Joigny.
Auxerre a une *caserne* d'infanterie, Joigny, deux *quartiers* de cavalerie.

GARNISON D'AUXERRE.

15e léger, (dépôt à Auxerre); les bataillons de guerre sont à Paris.

MM. ROUILLARD, ✻, Major, commandant le dépôt.
DENÉRY ✻, Capitaine trésorier.
CHAMBÈS ✻, Capitaine d'habillement.

GARNISON DE JOIGNY.

1er Lanciers.

MM. DE CHEFFONTAINES ✻, Lieutenant-Colonel, commandant.
DURUTHY, Major ✻.
BRODET, Capitaine trésorier.
CABANIER, Capitaine d'habillement

7e Lanciers.

MM. LEBLOND ✻, Major, commandant le dépôt.
CARON ✻, Capitaine trésorier.
MONGIN, Capit. d'habillement.

GITES D'ÉTAPES CORRESPONDANT A LA PLACE D'AUXERRE,

DANS LA DIRECTION DES CHEFS-LIEUX DE SUBDIVISIONS FORMANT LA 1re DIVISION MILITAIRE.

ORLÉANS (6 *gîtes*).

Toucy, Saint-Fargeau, Bonny, Gien, Châteauneuf, Orléans.

BLOIS (8 *gîtes*).

Les mêmes, Beaugency, Blois.

CHARTRES (8 *gîtes*).

Joigny, Courtenay, Montargis, Beaune, Pithiviers, Augerville, Outarville, Chartres.

EVREUX (9 *gîtes*).

Joigny, Sens, Montereau, Melun, Lonjumeau, Saint-Germain-en-Laye, Mantes, Passy, Evreux.

ROUEN (10 *gîtes*).

Joigny, Sens, Montereau, Melun, Villeneuve-Saint-Georges, Saint-Denis, Pontoise, Magny, Ecouen, Rouen.

BEAUVAIS (8 *gîtes*).

Les mêmes jusqu'à Saint-Denis, et Beaumont-sur-Oise et Beauvais.

VERSAILLES (6 *gîtes*).

Les mêmes que pour Rouen jusqu'à Lonjumeau, et Versailles.

PARIS (6 *gîtes*).

Joigny, Sens, Montereau, Melun, Corbeil, Paris.

MELUN (4 *gîtes*).

Voir ci-dessus l'itinéraire pour Paris.

TROYES (3 *gîtes*).

Saint-Florentin, Auxon, Troyes.

GITES D'ÉTAPES CORRESPONDANT A LA PLACE D'AUXERRE,

DANS LES DIRECTIONS CI-APRÈS :

DIJON (5 *gîtes*).

Tonnerre, Ancy-le-Franc, Montbard, Chanceaux, Dijon.

NEVERS (4 *gîtes*).

Coulanges-sur-Yonne, Varzy, La Charité, Nevers.

MACON (8 *gîtes*).

Vermenton, Avallon, Saulieu, Arnay-le-D., Chagny, Chalon, Tournus, Mâcon.

GITES QUI NE CORRESPONDENT PAS A LA PLACE D'AUXERRE.

D'ORLÉANS A TROYES.

Sens, Villeneuve-sur-Vanne.

DE CHARTRES A TROYES.

Chéroy, Sens, Villeneuve-sur-Vanne.

GARDE NATIONALE.

BATAILLONS COMMUNAUX ORGANISÉS.		BATAILLONS CANTONAUX ORGANISÉS.	
Saint-Bris,	MM. Blanche.	Mailly-le-Château,	Prudot.
Vermenton,	Sallin.	Treigny,	Trou.
Chablis,	N.	Beauvoir,	N.
Saint-Florentin,	Regnard.	Lainsecq,	Doucet.
Avallon,	N.	Santigny,	Cogniot.
Quarré-les-T.,	Amory.	Levault,	Dorneaux.
L'Isle,	Ferrey.	Châtel-Censoir,	N.
Guillon,	Morizot.	Cézy,	Mouchon.
Vézelay,	Tisse.	Charny,	Eselavy.
Brienon,	Hervey-Villiers.	Dixmont,	N.
S-Julien-du-Sault,	Durand des O.	Saint-Cydroine,	Larrivée.
Ve.-sur-Yonne,	Lecamp.	Paroy-en-Othe,	Soudain.
Saint-Fargeau,	Barre de la Prémurée	Venizy,	Jeanniot.
Tonnerre,	Bazile	Bléneau,	N.

Chailley, MM.	N.	Domats,	De Vergennes.
Chevillon,	De Monnier, O. ✻.	Pont-sur-Yonne,	Touchaleaume.
Brion,	Larrivée.	Gisy-les-Nobles,	Berlin.
Ancy-le-Franc,	Bayer.	W.-la-Guyard,	Bougault.
Pacy,	Piont.	Champigny,	Tonnelier.
Ravières,	De Chappedelaine.	Véron,	Vaudoux jeune.
Cruzy,	N	Saint-Clément,	Guichard fils.
Tanlay,	De Montagnac.	Mâlay-le-Grand,	Pigot.
Annay,	Gautherin (Eugène).	Marsangy,	Oudin.
Noyers,	Davout, O. ✻.	S.-Martin-du-T.,	Moule.
Dannemoine,	Dechanne, O. ✻.	Sergines,	Hardy.
Serrigny,	Blot ✻.	Courlon,	Foacier.
Neuvy,	Laproste.	Grange,	Sillaux.
Flogny,	N.	W.-l'Archevêque,	Domanchin.
Chéroy,	Legendre.	Thorigny,	Bonjour.
Saint-Valérien,	De Sade.	Pont-sur-Vanne,	Brice-Foin.

Sapeurs-Pompiers volontaires.

Le nombre des corps des Sapeurs-Pompiers est de 6 compagnies et 65 subdivisions de compagnie, en tout 71 corps organisés qui possèdent plus de 100 pompes à incendie.

Sapeurs pompiers de la ville d'Auxerre.

La commune d'Auxerre possède un matériel de six pompes à incendie; trois sont déposées à l'Hôtel-de-Ville, une à l'ancienne ocrerie, faubourg Saint-Gervais, une au hameau de La Borde et une spécialement affectée au service du théâtre.

Elles sont desservies par une compagnie commandée par

MM.

Vignon ✻, ingénieur en chef, capitaine,

Métral jeune, agent-voyer, conducteur des travaux de la ville, lieutenant;

Hirtz, peintre, sous-lieutenant.

La ville de Sens a trois pompes de service par une compagnie commandée par

MM.

Tourneur, architecte, capitaine;

Simonnet, propriétaire, lieutenant;

Drouot, plâtrier, sous-lieutenant.

GENDARMERIE.

La gendarmerie du département de l'Yonne fait partie de la 20e légion de cette arme. Cette légion comprend, en outre, les départements de la Côte-d'Or et de l'Aube.

MM. Faye ✻, capitaine, commandant la compagnie de l'Yonne.

Leprévost, lieutenant-trésorier de la compagnie de l'Yonne.

Lieutenance d'Auxerre.

M. Petitmangin, lieutenant.

	MM.		MM.
Auxerre, 1re brig.,	Lepage, mar.-d.-log.	Courson,	Mongin, brigadier.
— 2e —	Chirette, brigadier.	Chablis,	Brenot, —
— 3e —	Vorbe, id.	Vincelles,	Beugné, —
Saint-Florentin,	Cunault, mar.-d.-log.	Seignelay,	Millet, —
Saint-Sauveur,	Gros, id.	Coulanges-s.-Yonne.	N.
Vermenton,	Bouhey, brigadier.	Ligny,	N.
Toucy.	Baqué, —		

Lieutenance d'Avallon.

M. Laneyrie ✻, lieutenant.

Avallon,	Roquel, mar.-des-log.	Guillon,	N.
Vézelay,	Maret, brigadier.	Quarré-les-T. (à pied),	Bordet, brigadier.
L'Isle-sur-Serein,	Florentin, —		

Lieutenance de Joigny.

N., lieutenant.

Joigny,	Marchal, mar.-des-log.	Chrany,	Closs ✻, brigad.
St-Julien-du-S. (à pied)*,	N., brigadier.	Cerisiers (à pied),	N.
Bléneau,	Gauché, maréch.-des-logis.	Aillant-sur-Tholon,	Rode, —
Saint-Fargeau,	Restif, brigadier.	Brienon,	Beaudoin, —
Villeuve-sur-Yonne,	Dosnon, —		

* Cette brigade résidera provisoirement à Joigny.

Lieutenance de Sens.

M. Braye ✻, lieutenant.

Sens,	Jory, mar.-des-logis.	Chéroy,	Lanoue, brigadier.
Pont-sur-Yonne,	Lecœur, id.	Grange-le-Bocage,	N.
Villeneuve-l'Arch.	Millot, brigadier.		

Lieutenance de Tonnerre.

M. Ponsard, sous-lieutenant.

Tonnerre,	Lambert, mar.-des-logis.	Tanlay,	Renaud, mar. des-logis.
Noyers (à pied),	Renault, —	Flogny,	N.
Ancy-le-Franc,	Viellescazes, —		

SECTION VI.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

RECETTE GÉNÉRALE.

M. Petit, Receveur général.

MM.
Chamoin, caissier.
Chartre, chargé de la recette particulière de l'arrondissement d'Auxerre.
Perdrillat, chef de comptabilité.

Receveurs particuliers.
Waldner, à Avallon.
Rivaille, à Joigny.
Rodier, à Sens.
Despres, à Tonnerre.

DÉPENSES DU TRÉSOR.

M. Migé, payeur du département.
M. *Rocher*, chef de comptabilité.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

M. Messein ✱, Directeur.

MM.
Moullin, Inspecteur.
Barbier, premier commis.
Lagarde, contrôleur principal à Auxerre.
Mérat, contrôl. de 1re classe à Auxerre.
Faverot, *id.* de 3e *id.*
Driesler, *id* de 2e classe à Joigny.
Lambert, *id.* de 3e *id.*
De Billy, contr. de 2e classe à Sens.
Dessus, *id.* de 3e *id.*
Richard, *id.* de 3e classe à Tonnerre.
Boué, *id.* *id.* *id.*
Poirier, *id.* de 3e classe à Avallon.
Sauce, *Milla*, } surnuméraires.
Sauvalle fils, aspirant.

Percepteurs surnuméraires.

MM.
Martin, à Auxerre.
Poulin, à Avallon.
Fossé, à Sens.
Desnoyers, à Tonnerre.
Bouley, à Joigny.

VÉRIFICATEURS DES POIDS ET MESURES.

L'uniformité des poids et mesures a été décrétée par l'assemblée constituante les 8 mai, 8 décembre 1790 et 1er août 1793, et la loi du 18 germinal an III, en adoptant définitivement la nomenclature des nouvelles mesures, a interdit toute fabrication d'anciens poids et mesures en France, ainsi que leur importation à l'étranger, sous peine de confiscation et d'amende.

Auxerre,	MM. Claude fils.
Avallon,	Gagneau.
Joigny,	Choin.
Sens,	MM. Chenal.
Tonnerre,	Viard-Hollier.

Percepteurs et communes de leurs perceptions. — Classe à laquelle ils appartiennent.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Bergerat (3e classe)	Appoigny Gurgy Monéteau
Noirot (1re classe)	Auxerre
Chardon-Ythier (2e classe)	Chablis Beine Chichée Fontenay pr. Chablis Fyé La Chapelle-Vaup. Milly Poinchy
Louzon, (2e classe)	Chevannes Diges Escamps Vallan
Brulé (2e classe)	Coulange-la-Vin. Escolives Gy-l'Evêque Jussy Val-de-Mercy Vincelles
Thierriat (2e clas.)	Coul.-sur-Yonne Andryes Crain Druyes Etais Festigny Lucy-sur-Yonne
Cliquet (2e classe)	Courson Charentenay Fontenailles Fouronnes Merry-Sec Migé Molesmes Mouffy
Billout (2e classe)	Cravant Accolay Bazarnes Prégilbert Sainte-Pallaye
Gousseau-Paquier (3e classe)	Lindry Charbuy Beauvoir Egleny Pourrain
Leg[illegible]ault (1re clas.)	Lainsecq Perreuse Sainpuits Sainte-Colombe Sougères Treigny
Jozon (2e classe)	Ligny Maligny Méré Varennes Villy
Prudot (3e cl.)	Mailly-le-Château Fontenay-sous-Four. Mailly-la-Ville Merry-sur-Yonne Sery Trucy-sur-Yonne
Frutey (2e classe)	Montigny Bleigny-le-Carr. Lignorelles Pontigny Rouvray Venouse Villeneuve-St.-Salve
Petit (2e clas.)	Mont-Saint-Sulpice Bouilly Cheny Chichy Hauterive Ormoy Rebourceaux
Lefèvre (2e classe)	Ouanne Chastenay Coulangeron Lain Leugny Sementron Taingy
Dumont (3e classe)	Préhy Aigremont Chemilly-s.-Serein Chitry Courgis Lichères St.-Cyr-les-Colons
Dorotte (2e classe)	Saint-Bris Champs Irancy Vincelottes

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Desnoyers (2e clas.)	Saint-Florentin
	Avrolles
	Chéu
	Germigny
	Jaulges
	Vergigny
Désaunais (3e clas.)	Saint-Georges
	Augy
	Perrigny
	Quenne
	Vaux
	Venoy
	Villefargeau
Michon (1re classe)	Saint-Sauveur
	Fontenoy
	Levis
	Moutiers
	Saints
	Thury
Defrance (3e classe)	Seignelay
	Beaumont
	Chemilly, près Seign.
	Héry
Boudin (3e classe)	Toucy
	Dracy
	Lalande
	Moulins
	Parly
Regnard (1re classe)	Vermenton
	Arcy-sur-Cure
	Bessy
	Bois-d'Arcy
	Essert
	Lucy-sur-Cure
	Sacy

Arrondissement d'Avallon.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Destut de Blannay (4e c.)	Avallon
Larreuil (3e clas.)	Châtel-Censoir
	Asnières
	Brosses
	Chamoux
	Lichères
	Montillot
Fossé Rohan (3e cl.)	Cussy-les-Forges
	Magny
	Saint-André
	Sainte Magnance
Paqueau (3e clas.)	Girolles
	Annay-la-Côte
	Annéot
	Blannay
	Saint-Moré
	Sermizelles
	Tharot
	Voutenay
Monnot (3e classe)	Guillon
	Cisery
	Sauvigny-le-Beuréal
	Savigny en Terre-pl.
	Trévilly
	Vignes
Gally (3e classe)	Levault
	Dommecy-s-le-Vault
	Givry
	Island
	Pontaubert
	Menades
Piétresson (2e clas.)	L'Isle
	Annoux
	Civry
	Goutarnoux
	Dissangis
	Massangis
	Sainte-Colombe
Perruchot (2e clas.)	Lucy-le-Bois
	Etaules
	Joux
	Précy-le-Sec
	Sauvigny-le-Bois
Lechère (3e classe)	Montréal
	Angely
	Athie
	Blacy
	Provency
	Sceaux
	Thizy
Poulin-Regardin (3e classe)	Quarré-les-Tombes
	Beauvilliers
	Bussières
	Chastellux
	Saint-Branché
	St-Germain-des-Ch.
	Saint-Léger
Delhoste ❊ (3e cl.)	Santigny
	Anstrude
	Marmeaux
	Pizy
	Talcy
	Vassy

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Charbonneau (2e c.)	Vezelay Asquins Foissy-les-Vézelay Saint-Père Pierre-Perthuis Dommecy-sur-Cure Fontenay, près Véz. Tharoiseau

Arrondissement de Joigny.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Texier fils (1re classe)	Aillant Champvallon Chassy Poilly Senan Villiers-sur-Tholon Volgré
Noel (3e classe)	Bassou Bonnard Chichery Neuilly Villemer
Buisson (3e classe)	Bléneau Champcevrais Rogny Saint-Privé
Ferrand (1re classe)	Brienon Belle-Chaume Bligny-en-Othe Bussy-en-Othe Esnon Mercy Paroy-en-Othe.
Moureau (2e cl.)	Cerisiers Arces Bœurs Cérilly Coulours Fournaudin Vaudeurs
Picon (3e classe)	Champignelles Grand-Champ Louesme Malicorne St-Denis-s.-Ouanne Tannerre Villen.-les-Genêts
Lefebvre-Meyer 3e classe)	Champlay Chamvres Charmoy Epineau-les-Voves Paroy-sur-Tholon
Lacan (3e classe)	Charny Chambeugle Chêne-Arnoult Fontenouilles La Mothe-aux-Auln. Marchais-Beton Perreux Prunoy St-Martin-s-Ouanne
Simonnet (4e classe)	Dixmont Dillo Les Bordes Villechétive
Lebas (3e classe)	Fleury Branches Guerchy Laduz
Jousseaume (3e cl.)	Joigny Brion Looze Migennes Saint-Cidroine
Gallois (3e classe)	La Celle-Saint-Cyr Béon Cézy Cudot Précy
Drouhin ✻ (3e cl.)	La Ferté-Loupière Chevillon Dicy St-Romain-le-Preux Sépaux Villefranche
Coladon (3e classe)	St-Aubin-Chât.-N. La Villotte Les Ormes Merry-Vaux St-Martin-sur-Ocre St-Maurice-le-Viel St-Maurice-Thiz. Sommecaise Villiers-St-Benoît
Chollet (3e classe)	Saint-Fargeau Lavau Ronchères St-Martin-des-Ch.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
	Mézilles Fontaines Septfonds
Thévenot (3e classe)	St-Julien-du-Sault St-Loup-d'Ordon St-Martin-d'Ordon Verlin
Mallat ✻ (1re clas.)	Turny Chailley Champlost Venizy
Girault (1re classe)	Villeneuve-le-Roi Chaumot Piffonds Rousson Bussy-le-Repos
Soupey (4e classe)	Villevallier Armeau St-Aubin-sur-Yonne Villecien

Arrondissement de Sens.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Bizançon (3e classe)	Chéroy Fouchères Jouy Montacher Saint-Valérien Villegardin
Chardon (4e classe) exceptionnelle.	Courlon Serbonnes Vinneuf
Percheron (4e clas.)	Domats Courtoin La Belliole Savigny Vernoy Villen.-la-Dondagre
Regnard fils (4e cl.) exceptionnelle.	Lixy Brannay Dollot Vallery Villebougis Villethierry
Berlin (Chrétien) (3e classe)	Michery Cuy Evry Gisy-les-Nobles
Burnet-Merlin (3e classe)	Paron Collemiers Cornant Egriselles-le-Bocage Etigny Gron Marsangis Subligny Villeroy
Bassard (3e classe)	Pont-sur-Vanne Chigy Les Siéges Theil Vareilles Villiers-Louis
Touchálaune (2e classe)	Pont-sur-Yonne Champigny Villemanoche Villenavotte Villepérot
Larcher (2e classe)	Saint-Clément Courtois Fontaine-la-Gaill. Nailly Saint-Denis St-Martin-du-Tertre Saligny Soucy Voisines
Berlin aîné (2e c.)	S-Maurice-aux-R.-H Courceaux Grange-le-Bocage Plessis-Dumée Sognes Vertilly Villiers-Bonneux
[illegible]bois (2e classe)	Sens
[illegible] (4e classe) exceptionnelle.	Sergines Compigny Pailly Plessis-Saint-Jean
Legier (1e cl.) *id.*	Thorigny Fleurigny La Chapelle-sur Or. La Postolle St.-Martin-sur-Or.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Chandenier fils (3e classe)	Véron Maillot Mâlay-le-Roi Mâlay-le-Vicomte Noé Passy Rosoy Vaumort
Beauvallet (2e cl.)	Villen.-la-Guyard Chaumont Saint-Agnan Villeblevin
Niobé (2e classe)	Villen.-l'Archevêq. Bagneaux Courgenay Flacy Lailly Molinons Foissy

Arrondissement de Tonnerre.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Noirot (2e classe)	Ancy-le-Franc Chassignelles Cusy Fulvy Villiers-les-Hauts
Dauphin (3e classe)	Cruzy Gland Pimelles
Michaut (3e classe)	Flogny Butteaux La Chap.-Vieille F Percey Tronchoy
Hâs (3e classe)	Gigny Jully Sennevoi-le-Bas Sennevoi-le Haut Stigny
Nicolle (2e classe)	Môlay Fresnes Nitry Poilly Sainte-Vertu
Julien fils (2e clas)	Noyers Annay Grimault
Dumas (2e classe)	Pacy Argenteuil Lézinnes Sambourg Vireaux
Challan-Belleval (2e classe)	Ravières Aisy Cry Nuits Perrigny
Roguier (2e classe)	Rugny Arthonnay Mélisey Quincerot Thorey Trichey Villon
Langin (2e classe)	Sarry Censy Châtel-Gérard Etivey Jouancy Moulins Pasilly
Gommery (2e classe)	Sormery Beugnon Lasson Neuvy Soumaintrain
De Montagnac (2e c.	Tanlay Ancy-le-Serveux Argentenay Baon Commissey Saint-Martin Saint-Vinnemer
Le Maistre (1re cl.)	Tonnerre Cheney Dannemoine Epineuil Molosmes
Despances de Pomblain (4e classe), exceptionnelle.	Vézinnes Bernouil Carisey Dié Junay Roffey Vézannes Villiers-Vineux
Saget (2e classe)	Yrouerre Béru Collan Fley Serrigny Tissé Viviers

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

M. Cabrol, directeur.

MM.
Delacour, inspecteur.
Durand, sous-inspecteur.
Simon, premier commis de direction.
Harang, deuxième commis de direction.
Le Boucher du Vigny, 3e commis de dir.
Hérissé, quatrième commis de direct.
Descubes, 5e commis de direction.

Arrondissement d'Auxerre.

Robert, receveur principal entreposeur, à Auxerre.
Guillaume, contrôl. de ville à Auxerre.
Gommard, receveur à cheval, id.
Lelorrain, receveur à Chablis.
Chapuis, receveur à Courson.
Foyot, receveur à Saint-Florentin.
Belpaume, contrôleur, receveur à Toucy.
De Gislain, receveur à Vermenton.
Brun, receveur de navigation à Auxerre.
Tribout, surveillant. id.

Arrondissement d'Avallon.

Laurent, receveur particulier, entrepos. à Avallon.
Duverger, surnuméraire des recettes, à Avallon.
Tournier, receveur à cheval à L'Isle.
Girardot, receveur à cheval à Quarré.
Brulé, receveur à cheval à Vézelay.

Arrondissement de Joigny.

Lemaistre, receveur particulier, entreposeur à Joigny.

MM.
Huberdeau, commis des recettes à Joigny.
Alix, receveur à cheval à Aillant.
Chadefaux, receveur à cheval à Brienon.
Landelle, receveur à cheval à Charny.
Perret, receveur à cheval à St-Fargeau.
Bouvet, receveur à cheval à Villeneuve-sur-Yonne.
Duclos, receveur de navigation à Laroche.
Thorey, vérificateur.

Arrondissement de Sens.

Rody, receveur particulier, entreposeur à Sens.
Nastor, surnuméraire des recettes à Sens.
Servais, receveur à cheval à Pont-sur-Yonne.
Prunier, receveur à cheval à Villeneuve-l'Archevêque.
Boisseau-Laborde, contr. de ville à Sens.

Arrondissement de Tonnerre.

Campenon, recev. particulier, entreposeur à Tonnerre.
Vernette, surnuméraire des recettes à Tonnerre.
Labouille, receveur à ch. à Ancy-le-Fr.
Floucaud, receveur à cheval à Flogny.
Plottin, receveur à cheval à Noyers.
Clerget, rec. de navigation à Tonnerre.
Dérays, surveillant, idem
Dupont, receveur à Ravières.
Roguier, surveillant id.

Octrois : Auxerre, Avallon, Villeneuve-sur-Yonne, Sens, Tonnerre.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

M. Ed. Coyn, directeur.

INSPECTEURS, MM.

Dachès, à Auxerre.

VÉRIFICATEURS, MM.

De, à Auxerre.
Boulanger, à Avallon.
Saulnier, directeur, à Joigny.

Courtaut, à Sens.
Guillaume, à Tonnerre.

Rétif, prem. commis de la Direction.
Mignaux-d'Hermerel, garde-magasin, contrôl. du timbre.
Lacroix, timbreur.

CONSERVATEURS DES HYPOTHÈQUES, MM.

Auxerre, *Boullay*.
Avallon, *Delavaud*.
Joigny, *Magnan*.
Sens, *Gaultry*.
Tonnerre, *Befnet*.

RECEVEURS, MM.

Arrondissement d'Auxerre.

Auxerre, *Malescot*, receveur de l'enr. des actes civils.
— *Boullard*, recev. de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines.
Chablis, *Rouède*.
Coulanges-la-Vineuse, *Royer*.
Coulanges-sur-Yonne, *Lerat*.
Courson, *Delahaye*.
Ligny, *Sagot*.
Saint-Florentin, *De la Brûlerie*.
Saint Sauveur, *Legrain*.
Seignelay, *Maume*.
Toucy, *Dimay*.
Vermonton, *Collardet*.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, *Delavaud*.
L'Isle, *Addenet*.
Guillon, *Ramel*.
Quarré-les-Tombes, *Dupuy*.
Vézelay, *Babin*.

Arrondissement de Joigny.

Aillant, *Champradout*.
Bléneau, *Robert*.
Brienon, *Noel*.
Cerisiers, *Cotard*.
Charny, *Delaunay*.
Saint-Fargeau, *Gallay*.
Joigny, *Chauvot*.
Villeneuve-sur-Yonne, *Guyon*.

Arrondissement de Sens.

Chéroy, *Gaury*.
Pont sur-Yonne, *Brassaud*.
Sens, *Bertrand*.
Sergines, *Bourgerol*.
Villeneuve-l'Archevêque, *Aillaud*.

Arrondissement de Tonnerre.

Ancy-le-Franc, *Roy*.
Cruzy, *Lemareschal*.
Flogny, *Hauchecorne*.
Noyers, *Maison*.
Tonnerre, *Rouyer* (enregistrement).
— *Belnet* (domaines).

SURNUMÉRAIRES.

Piétresson, à Auxerre.
Despence de Railly, à Auxerre.
Teurreau, à Avallon.
Leroux, à Joigny.
Belnet, à Sens.
Duché Saint-Léon, à Sens.
Chenet, à Tonnerre.

SURNUMÉRAIRES ASPIRANTS.

Rendu, à Tonnerre.
Piétresson (Emile), à L'Isle-sur-Serein.

EAUX ET FORÊTS.

La France est divisée en 30 conservations forestières. Les départements de l'Aube, de la Haute-Marne et de l'Yonne forment la 8e dont Troyes est le chef-lieu.

Le département de l'Yonne a 739,521 hect. d'étendue territoriale; les forêts en occupent 172,696 hectares, c'est-à-dire le 1/4 environ. Celles qui sont soumises au régime forestier et appartiennent aux communes et aux établissements publics sont d'une étendue de 154,927 hectares. Celles de l'Etat ont une superficie de 17,769 hect.

M. Fourmon, Conservateur à Troyes.

INSPECTION D'AUXERRE, MM.

Suremain de Missery, inspect. à Auxerre.
De Blair, sous-inspecteur, id.
Sanson, garde général, à Courson.
Chanvin, brigadier sédentaire attaché au bureau de l'inspecteur.
De Chabannes, g. général, à Tonnerre.
Martin, garde général, à Ancy-le-Franc.
Marigot, garde général adjoint. à Châtel-Gérard.
Dubaux, à Auxerre, } arpent. forestiers.
Quenost, à Tonnerre, }

INSPECTION D'AVALLON, MM.

Save, inspecteur à Avallon.
Parison, sous-inspecteur à Avallon.
Billardon, brigadier sédentaire attaché à l'inspection, id.
Trichon, garde général à Avallon.
Marland, garde général adjoint à Quarré-les-Tombes.
Robinet, arpenteur forestier, à Avallon.

INSPECTION DE SENS, MM.

Marcotte, inspecteur à Sens.
De Vigan, sous-inspecteur, à Sens.
Abbat, commis d'inspection.
Bedel, garde général, à Joigny.
Vincent, garde général, à Arces.
Leblanc, garde à cheval, à Thorigny.
Darnay, à Joigny, arpent. forestier.
Royér, à Villeneuve-l'Archevêque.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Le transport des correspondances est attribué, exclusivement, à l'administration des postes La loi punit de 150 fr. d'amende celui qui est convaincu d'avoir transporté frauduleusement des lettres (cachetées ou *non cachetées*).

La taxe pour toute lettre circulant à l'intérieur, dont le poids n'excède pas 7 grammes 1/2, et quelle que soit la distance à parcourir dans l'étendue de la France, la Corse et de l'Algérie, est de 25 centimes. La taxe pour les lettres adressées aux militaires est maintenue à 20 centimes; pour jouir de cette faveur, les lettres ne doivent pas dépasser le poids de 7 gr. 1/2, et ne point être placées sous enveloppe.

Au-dessus de 7 grammes 1/2 les lettres sont taxées 50 centimes.

Au-dessus de 15 grammes et jusqu'à 100, la taxe est invariablement fixée à *un franc*.

Les lettres ou paquets dont le poids dépasse 100 grammes supportent un supplément de taxe de *un franc* pour chaque 100 grammes ou fractions de 100 grammes excédant — Les lettres déposées dans les bureaux de poste pour être chargées paient double port, c'est-à-dire 50 cent. par lettre simple. Ces lettres doivent être placées sous enveloppe et scellées de deux cachets en cire, au moins, avec empreinte particulière. — Les lettres recommandées doivent également être placées sous enveloppe et scellées comme celles chargées; le public est libre de les affranchir ou non. Il acquitte, pour la formalité de recommandation, un droit fixe de 25 centimes en sus de la taxe ordinaire. L'administration des postes ne répond pas, *proprement dit*, du contenu des lettres chargées et recommandées; mais elle entoure ces lettres de soins particuliers qui en assurent l'arrivée à destination.

Pour faciliter l'usage de l'affranchissement, l'administration des postes fait vendre par ses agents, des timbres-cachets au prix nominal des taxes qu'ils représentent, c'est-à-dire 10, 25, 40 centimes et un franc. — Pour affranchir une lettre, il suffit d'humecter le côté du timbre qui est enduit de gomme et de l'appliquer sur l'adresse de la lettre, que l'on peut ensuite jeter à la boîte en toute confiance et sans formalité. Il sera appliqué à la lettre mal affranchie, en raison de son poids, un supplément de taxe qui sera acquitté en argent par le destinataire. — Les lettres pesant plus de 100 grammes s'affranchissent également au moyen des timbres, en appliquant autant de timbres de un franc que la lettre contient de poids de 100 g ou de fractions de 100 g.

Les lettres adressées au Président de la République, aux ministres, aux directeurs chefs des administrations du gouvernement à Paris, ne sont passibles d'aucune taxe; la franchise est illimitée.

Les fonctionnaires et employés du gouvernement qui ont le droit de correspondre en franchise entre eux, pour affaire de service, sont indiqués aux tableaux annexés à l'ordonnance du roi du 17 novembre 1844.

Les envois d'argent s'effectuent par la poste moyennant un droit de 2 1/2 p 0/0. L'envoyeur reçoit en échange de son dépôt un mandat à vue, et en outre un bulletin de réception qu'il doit conserver pour le cas où il aurait ultérieurement une réclamation à faire.

On ne doit renfermer dans les lettres ni pièces de monnaie ni bijoux d'or ou d'argent.

Les bijoux et objets précieux de petite dimension peuvent être envoyés par la poste en payant un droit qui est fixé à 2 1/2 p. 0/0 du prix de l'estimation donnée à la chose déposée. Cette estimation, qui est réglée entre le déposant et le Directeur du bureau qui reçoit, ne peut être moindre de 30 fr., ni s'élever au-dessus de 1000 fr. — Les envois dont il s'agit sont appelés *valeurs cotées*. — Les *valeurs cotées* doivent être renfermées en présence du directeur, dans une boîte ou dans un étui ficelé et cacheté du cachet de l'envoyeur et de celui du bureau de la poste. — La boîte (ou l'étui) ne doit pas avoir plus de 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur, ni peser plus de 300 grammes.

Une reconnaissance est donnée au déposant.

M. Granger, Inspecteur des postes et relais du département.
M. Sajous, Commis adjoint à l'Inspecteur.

BUREAUX.

Arrondissement d'Auxerre.

Auxerre { MM. Lechartier, directeur.
Cochois, premier commis.
Bougaud, second commis.
N., troisième commis.
Chevalier, surnuméraire. }

Arcy-sur-Cure, Mme Huot, directrice.
Chablis, Mlle Treussard, directrice.
Coulanges-la-V., Mlle Crèvat, directrice.
Coulanges-sur-Y., M. Moret, directr.
Courson, Mme Rodier, directrice.
Ligny, Mme Lormier, directrice.
Pourrain, M. Tamponnet, distributeur.
St.-Bris, Mme Delisle, directrice.
St.-Florentin, M. Lopart, directeur.
St.-Sauveur, Mlle Connan, directrice
Seignelay, Mlle Pougy, directrice.
Toucy, Mme Puissant, directrice.
Treigny, Mme Mousset, distributrice.
Vermenton, Mme Mignot, directrice.
Vincelles, Mlle Barbotte, distributrice.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, M. Mansel, directeur.
Châtel-Censoir, Mme Loisel, distribut.
Lucy-le-Bois, M. Berthelot, directeur.
Quarré-les-Tombes, M. Bizouard, direc.
Vézelay, Mme Marin, directrice.
L'Isle-s.-Serein, Mlle Ragon, directrice.
Chasteilux, Mme Turk, distributrice.
Cussy-les-Forges, Mlle Forestier, *id.*

Arrondissement de Joigny.

Aillant, Mme Bourgoing, directrice.
Bassou, Mlle Bonnard, directrice.
Bléneau, Mme Peyrol, directrice.
Brienon, Mme Charmantier, directr.
Cerisiers, M. Fenet, directeur.
Charny, Mme Dubois, directrice.
Fleury, M. Moreau, distributeur.
Joigny, M. Robert, directeur.
La Roche (St.-Cidroine), Mlle Poisson, dis.
Mézilles, Mlle Roudault, distributrice.
Rogny, Mme Crapeau, distributrice.
S.-Fargeau, Mlle. Giraudeau de Lanoue, directrice.
S-Julien-du-S. Mme Ve Michel, directrice
Villeneuve-s.-Yonne, M. Boudet, direc.
Villevallier, Mlle Houdaille, directrice.
Villiers-St.-Benoît, Mme Godeau, distr.

Arrondissement de Sens.

Chéroy, Mlle Leroux, directrice.
Egriselle-le-B. Mme Gosse, distributrice
Pont-sur-Yonne, Mlle Peletin, directrice.

Sens { MM. Labarre, directeur.
Vève, premier commis.
Viellescazes, deuxième commis.
Huguenin, surnuméraire. }

Sergines, Mlle Lamothe, directrice.
St-Valérien, Mme Fortin, distributrice.
Theil, Mme Mirauchaux, distributrice.
V.-l'Archevêque, M. Adam, directeur.
V.-la-Guyard, Mlle d'Antil, directrice.
Thorigny-sur-Oreuse, Mlle Deschamps.

Arrondissement de Tonnerre.

Ancy-le-Fr., Mlle Héreau, directr.
Cruzy, M. Roy, directeur.
Flogny, Mme Giffard, directrice.
Neuvy-Sautour, Mme Huchard, distrib.
Noyers, Mme veuve Pichot, directrice.
Nuits, Mme Clayeux, directrice.
Tanlay, Mme Pécune, distributrice.
Tonnerre, M. Bonnard, directeur.

ARRIVÉES ET DÉPARTS DES COURRIERS A AUXERRE.

ARRIVÉES DE {
Paris et route (1er courrier), 2 heures du matin.
Saint-Florentin, Troyes, Tonnerre, Lyon et route, 3 h. du matin.
Saint-Bris (1er courrier), 6 heures du matin.
Avallon et route, 9 heures du matin.
Clamecy et route, 9 heures du matin.
Toucy et route, 5 heures du soir.
Paris et route (2e courrier), 2 heures 1/2 du soir.
Vermenton et route, 5 heures du soir.
Nevers, Clamecy et route, 5 heures du soir.
Saint-Bris (2e courrier), 5 heures du soir. }

DÉPARTS POUR {
Vermenton et route, 3 heures du matin.
Clamecy, Nevers et route, 3 heures du matin.
Saint-Bris (1er courrier), 3 heures 1/2 du matin
Toucy et route, 3 heures du matin.
Paris et route (1er courrier), 10 heures du matin.
Avallon et route, 2 heures 1/2 du soir.
Saint-Bris (2e courrier), 2 heures 1/2 du soir.
Clamecy, 2 heures 1/2 du soir.
Saint-Florentin, Troyes, Tonnerre, Lyon et route, 8 heures du soir.
Paris et route (2e courrier), 10 heures du soir. }

RELAIS ET MAITRES DE POSTES.

ROUTE N° 4 DE PARIS A GENÈVE.

MM.

Villeneuve la-Guyard, *Lecomte*.
Pont-sur-Yonne, *Délions*.
Sens, *Délions* aîné
Theil, *Foin*.
Arces, *Gatelier*.
St-Florentin, *Bazin*.
Flogny, Mme *Flogny*.
Tonnerre, *Hugot*.
Ancy-le-Franc, *Passier*
Aisy, *Ligeret*.

ROUTE AUXIL. N° 5 DE SENS A ST-FLOR.

Villeneuve-sur-Yonne, *Picard*.
Villevalier, *Picard*.
Joigny, *Arrault-Deslions*.
Esnon, *Gatelier*.

ROUTE N° 6 DE PARIS A CHAMBÉRY.

De Ve-la-Guyard à Joigny. *V*. plus haut.
Bassou, N.
Auxerre, *Pinard*.
Champs, *Petit*.
Vermenton, *Rousselet*.
Lucy-le-Bois, *Berthelot*.
Avallon, *Barban*.
Sainte-Magnance, *Bizouard*.

MÊME ROUTE PAR SERMIZELLES.

Sermizelles, *Berthelot*

ROUTE N° 60 DE NANCY A ORLÉANS, OU DE TROYES A SENS.

Villeneuve-l'Archevêque, *Foin*.

ROUTE N° 77 DE NEVERS A SÉDAN, OU DE NEVERS A AUXERRE.

Coarson, *Baudoin*.

ROUTE DÉPARTEM. N° 1 DE SENS A NEMOURS.

Chéroy, *Guillaume*.

ROUTE DE TROYES A AUXERRE, PAR AUXON, ST.-FLORENTIN, MONTIGNY ET AUXERRE.

Montigny, *Jacquillat*.

ROUTE DE CLAMECY A AVALLON PAR VÉZELAY.

Vézelay, *Fosseyeux*.

ROUTE DE BRIARE A AUXERRE.

Saint-Fargeau, *Perron*.
Toucy, *Marchand*.

ROUTE D'AUXERRE A MONTARGIS.

Toucy, *Marchand*.
Charny, *Roudault*.

ROUTE D'AUXERRE A TONNERRE.

Chablis, *David-Gallereux*.

ROUTE DE PARIS A BEZANÇON.

Pimelles, *Hugot*.

ROUTE DE TONNERRE A AVALLON.

Nitry, *Berthelot*.

SECTION VII.

PONTS ET CHAUSSÉES.

M. LEFORT ✻, Ingénieur en chef du Département, à Auxerre.

LE SERVICE ORDINAIRE COMPREND :

1° *Les routes nationales dont voici la nomenclature et l'itinéraire* :

N° 5, de Paris à Genève, par Montereau, Villeneuve-la Guyard, Pont-s.-Yonne, Sens, Theil, Cerisiers, Arces, Saint-Florentin, Tonnerre, Ancy-le-Franc, Aisy, Montbard, Dijon ;
5 bis, de Sens à St.-Florentin, par Villeneuve-sur-Yonne, Joigny et Brienon ;
6, de Paris à Chambéry, par Joigny, Bassou, Auxerre, Vermenton, Avallon et Rouvray.
60, de Nancy à Orléans, par Troyes, Villen.-l'Arch., Sens et Courtenay;
65, de Neufchâteau à Bony-sur-Loire, par Châtillon-s.-S. Tonnerre, Chablis, Auxerre, Toucy, Mézilles et Saint-Fargeau;
77, de Nevers à Sedan, par Clamecy, Coulanges-s.-Yonne, Courson, Vallan, Auxerre, Montigny, Saint-Florentin, Neuvy-Sautour et Troyes.
151, de Poitiers à Avallon, par Clamecy et Vézelay.

2° *Les routes départementales dont voici les dénominations et l'itinéraire* :

N° 1, De Sens à Nemours, par Chéroy ;
1 *bis*, De Subligny à Villeroy ;
2, De Chéroy à Bray-s.-S., par Pont-s.-Yonne ;
3, De Joigny à Toucy, par Paroy, Senan, Aillant ;
4, D'Auxerre à Nogent s.-Seine, par Seignelay, Brienon, Bellechaume, Arces, Vaudeurs et Villeneuve-l'Archev.;
5, De St-Fargeau à Vincelles, par St.-Sauveur, Ouaine, Merry-Sec et Coulanges-la-Vineuse ;
6, De Tonnerre à Avallon, par Yrouère, Noyers, L'Isle-sur-Serein et Sauvigny,
7, D'Avallon à Lormes, par Chastellux ;
8, De Cussy-les-Forges à Semur, par St-André et Epoisses ;
9, D'Aisy à Montargis, par Noyers, Lichères, Vaucharme, St-Cyr-les-Colons, St-Bris, Auxerre, Aillant, Senan, St-Romain-le-Preux, Villefranche, Dicy et Château-Renard ;
9 bis, de la porte d'Egleny à la porte de Paris, autour de la ville d'Auxerre ;
10, De St-Fargeau à Montargis, par Bléneau et Rogny ;
11, De Joigny à Avallon, par La Belle-Idée, Cheny, Hauterive, Ligny, Chablis, Nitry et Joux-la-Ville ;
12, De Joigny à Montargis, par Béon ;
13, De Sens à Nogent-sur-Seine, par Thorigny et Sognes ;
14, De Germigny aux Croûtes ;
15, D'Avallon à Montbard, par Sauvigny, Santigny, Vassy et Bierry-les-Belles-Fontaines
16, De Tonnerre à Bar-s.-Seine, par St-Martin, Villon et Les Riceys ;
17, De Courson à Dicy, par Ouaine, Moulins, Toucy, Villiers-Saint-Benoît et Charny ;
18, De Nuits à Laignes, par Ravières, Sennevoy et Gigny ;
19, De St-Aubin-Château-Neuf à Mézilles, par Villiers-St. Benoît ;
20, D'Auxerre à Vézelay, par Vincelles, Bazarnes, Trucy, Mailly-la-Ville, Châtel-Censoir et Asnières ;
21, D'Auxerre à Semur, par Noyers, Châtel-Gérard, Vassy et Moutiers-St-Jean ;
22, D'Auxerre à Cosne, par Toucy, St.-Sauveur et St. Amand,
23, De Courtenay à Villeneuve-la-Guy., par la grande Chenardière, Domats, Montacher, Chéroy, Vallery, Villethierry et St.-Agnan ;
24, D'Auxerre à Donzy, par Courson, Druyes et Etais ;
25, De Lucy-le-Bois à Cussy-les-Forges, par Sauvigny ;
26, De Tonnerre à Chaource, par Les Bridaines et Coussegrey:
27, De Joigny à Courtenay, par Villevallier et Saint-Julien-du-Sault.
28, De Saint-Bris à Lucy-le-Bois, par Vermenton.

3° *Le service du chemin de fer projeté de Joigny à Nevers.*

MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées du service ordinaire remplissent, dans le département, les fonctions d'ingénieurs des mines, en ce qui concerne le service des appareils à vapeur.

BUREAUX DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

MM. Desmaisons, conducteur embrigadé, chef de bureau.
Maiseau, conducteur auxiliaire, comptable.
Petit, id. commis d'ordre.
Billault, id.
Chailley, employé auxiliaire.

Le service général du Département est partagé en cinq arrondissements d'ingénieurs ordinaires, ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

M. ROZAT DE MANDRES, ingénieur ordinaire à Auxerre.

Conducteurs embrigadés, MM.

Bertin et Frontier aîné, à Auxerre.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Ficatier (Henri), à Auxerre.

Piqueurs, MM.

Ficatier (Virgile), Charlot et Pelard.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales*,

Nos 6, depuis le tournant de Néron jusqu'au pont de Cravan, et l'ancienne route nationale entre Saint-Bris et Cravan.
65, Depuis Beine jusqu'à l'entrée de Toucy.
77, Depuis le département de la Nièvre jusqu'à la borne kilométrique, n° 12, avant Pontigny.

2° *Les routes départementales*,

Nos 4, depuis Auxerre jusqu'à la borne kilométrique n° 26, au-delà de Seignelay.
5, Depuis St-Sauveur jusqu'à Vincelles.
9, Depuis Vaucharme jusqu'à Aillant.
17, Depuis Courson jusqu'à Toucy.
20, Depuis la route nationale n° 6, jusqu'au pont de Mailly-la-Ville.
24, Depuis Courson jusqu'au département de la Nièvre.
28, Depuis Saint-Bris jusqu'à Cravan.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

M. BELGRAND, ingénieur ordinaire, à Avallon.

Conducteur embrigadé, M.

Burlot, à Avallon.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Louis (D.), à Vermenton, Communaudat à Avallon; Renard, à Arcy.

Piqueurs, MM.

Levallois et Guedeney, à Avallon

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales*,

Nos 6, Depuis le pont de Cravan jusqu'au département de la Côte-d'Or et l'ancienne route, depuis Cravan jusqu'à Avallon.
151, en entier.

2° *Les routes départementales*,

Nos 6, Depuis Cours jusqu'à Avallon.
7, 8, 15 et 25, en entier.
11, Depuis Aigremont jusqu'à Avallon.
20, Depuis le pont de Mailly-la-Ville jusqu'à Vézelay.
21, De Vassy-sous-Pizy à Ménetreu.
28, De Cravan à la route n° 11.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

M. Bertin, ingénieur ordinaire, à Joigny.

Conducteurs embrigadés, MM.
Suchey, à Saint-Fargeau.
Troquier, à Joigny.

Conducteurs auxiliaires, MM.
Mouton, à Joigny.
Bonnet, à Joigny ; Vuillemin, à Brienon.

Piqueurs, MM.
Ficatier, à Joigny; Bobowiez, à Toucy; Maupetit et Cherest, à Joigny.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales*,
N°s 5, Depuis la borne n° 26 1/2 jusqu'au pavé d'Avrolles.
5 bis, en entier.
6, Depuis Joigny jusqu'au tournant de Néron.
65, Depuis l'entrée de Toucy, jusqu'au département du Loiret.

2° *Les routes départementales*,
N°s , 10, 12, 19, 22 et 27, en entier.
4, Depuis la borne 16, jusqu'à Arces.
5, Depuis St-Fargeau jusqu'à la borne n° 10, au-delà de St-Sauveur.
9, Depuis Senan jusqu'à la limite du Loiret.
11, Depuis la Belle-Idée jusqu'à la route nationale, n° 77.
17, Depuis Toucy jusqu'à la limite du Loiret.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

M. d'Asbonne, ingénieur ordinaire à Sens.

Conducteurs embrigadés, MM.
Biard à Sens.

Conducteurs auxiliaires, MM.
Zebrowski, Smorczewski et Vincent, à Sens. — Hunot, piqueur.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales*,
N° 5, Depuis la limite de Seine-et-Marne jusqu'à la borne n° 26 1/2 entre Cerisiers et Arces.
60, En entier.

2° *Les routes départementales*,
N°s 1, 1 bis, 2, 15 et 23, en entier.
3, Depuis la route nationale 5, au lieu dit le Pré-des-Saules, jusqu'au département de l'Aube.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

M. Tarbé de Saint-Hardouin, ingénieur ordinaire, à Tonnerre.

Conducteurs embrigadés, MM.
Bonnet, à Saint-Florentin; Huot, à Tonnerre.

Conducteurs auxiliaires, MM.
Cuillier, à Tonnerre; Pinard, à Fulvy ; Arbouin, à Noyers.

Piqueurs, MM.
Giraud à Tonnerre; Petion, employé auxiliaire.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales*,
N° 5, Depuis Avrolles jusqu'à la limite de la Côte-d'Or.
65, De la limite de la Côte-d'Or à Beine.
77, De la borne n° 12, près de Pontigny, à la limite de l'Aube.

2° *Les routes départementales*,
N°s 14, 16, 18, 21 et 26, en entier.
6, Depuis l'embranchement sur la route nationale n° 65 jusqu'à Cours.
9, Depuis Aizy jusqu'à Vaucharmes.
11, Depuis la route nationale n° 79 jusqu'à Vaucharmes.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.—IIe SECTION.

Service des travaux de la limite du département de Seine-et-Marne à la limite de la Côte-d'Or, entretien et surveillance de la voie jusqu'à Tonnerre.

MM. Chaperron ✻, Ingénieur en chef de la 2e section, à Sens.
Du Boys, Ingénieur ordinaire à Sens.

Conducteurs embrigadés, MM.

Chandenier, Sens.
Giraud, Ancy-le-Franc.
Kiersz, Aisy.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Boulanger, Sens.
Steinberg, Sens.
Durlot, Tonnerre.
Poitevin, Joigny.

Piqueurs, MM.

Lessore, Sens.
Bonné, Sens.
Leflève, Sens.

Piqueurs surveillants, MM.

Nivert, Pont-sur-Yonne.
Morin, Sens.
Chandenier, Etigny.
Potier, Saint-Julien-du-Sault.
Hautheville, Joigny.
Narjoux, La Roche.
Benutayou, Brienon.
Gaguin, Flogny.
Jeantroux, Tonnerre.
Becquart, Tanlay.

Employés temporaires, M.

Grévin, Tonnerre.

SERVICE DU CANAL DU NIVERNAIS ET DE LA RIVIÈRE D'YONNE.

Ce service comprend les travaux d'entretien, de réparation et de perfectionnement des rivières d'Yonne, de Cure et d'Armançon et du canal du Nivernais, et tout ce qui concerne le mouvement de la navigation et du flottage sur ces cours d'eau. Il a aussi pour objet les travaux d'amélioration de la navigation de l'Yonne au-dessous d'Auxerre, auxquels la loi du 31 mai 1846 a affecté une somme de 6,500,000 fr.

Il s'étend, dans son ensemble, depuis l'origine du canal du Nivernais dans la Loire à Decize (Nièvre) jusqu'au confluent de l'Yonne et de la Seine à Montereau (Seine-et-Marne).

M. Vignon ✻, Ingénieur en chef à Auxerre.

Bureau de l'ingénieur en chef.

MM. Lamiral, Conducteur embrigadé.
Gauché id.
Laurent, Conducteur auxiliaire.
Jalouzot id.

MM. Bablot, Piqueur.
Brenot id.
Simonnet id.

M. Rozat de Mandres, Ingénieur ordinaire à Auxerre.

Cet ingénieur est chargé :

1° De la partie de la rivière d'Yonne, comprise entre la limite du département de la Nièvre et le pont du chemin de fer de Lyon, à La Roche, embouchure du canal de Bourgogne ;

2° De la rivière de Cure, depuis le pont du tunnel d'Arcy ;
3° Du canal du Nivernais, depuis la limite du département de la Nièvre jusqu'à son embouchure dans l'Yonne, à Auxerre.

Bureau de M. Rozat.

MM. Soczinski, Conducteur auxiliaire.
Azière, Piqueur.
MM. Audry, Piqueur.
Petit id.

SERVICE ACTIF.

1re Division. —Entre la limite de la Nièvre et Mailly-le-Château (Département de l'Yonne).

Rivière d'Yonne et canal.

M. Frontier, conducteur embrigadé à Magny, commune de Merry-sur-Yonne.

2me Division. — Entre Mailly-le-Château et Cravan.

Rivière d'Yonne et canal, et rivière de Cure, depuis le tunnel d'Arcy, jusqu'à son embouchure dans l'Yonne, à Cravan.

M. Guenez, conducteur auxiliaire à Mailly-la-Ville.

3me Division. — De Cravan à Auxerre.

Rivière d'Yonne et canal.

M. Salmon, conducteur auxiliaire à Auxerre.

4me Division. — D'Auxerre au pont de La Roche.

Rivière d'Yonne.

M. Millon, conducteur embrigadé à Auxerre.

M. PILLE, Ingénieur ordinaire à Sens.

Cet ingénieur est chargé du service de la rivière d'Yonne, du pont de La Roche au pont de Montereau, et de l'Armançon au-dessous de Brienon.

Bureau de M. Pille et Travaux spéciaux.

MM. Seaume, Conducteur auxiliaire.
Pissenier, Piqueur.
Morel, Piqueur.
Moreaux id.

SERVICE ACTIF.

5me Division. — Du pont de La Roche au hameau du Petit-Port, limite d'amont de la commune de Villeneuve-sur-Yonne, et Armançon.

M. Piedzicki, conducteur embrigadé à Joigny.

6me Division. — Du hameau du Petit-Port à l'Ile de Sixte, au-dessous de Pont-sur-Yonne.

M. Crépet, conducteur auxiliaire à Sens.

TRAVAUX SPÉCIAUX.

M. Delhaye, conducteur auxiliaire.

7[me] Division. — De l'Ile de Sixte au pont de Montereau.

M. Dauguet, conducteur embrigadé à Villeneuve-la-Guyard.

Sirvent, garde ambulant, entre La Roche et Montereau, à Villeneuve-sur Yonne.

CANAL DE BOURGOGNE.

PARTIE COMPRISE ENTRE LA ROCHE-SUR-YONNE ET LA LIMITE DE LA CÔTE-D'OR.

M. COLLIN ✻, Ingénieur en chef, à Dijon.

M. Tarbé de St-Hardouin, ingénieur ordinaire à Tonnerre.

Conducteurs embrigadés, MM.

Théroude, première classe, à Brienon.
Bast'd, de trois. classe, a Ancy-le-F.
Gotterot, de troisième classe, à Tonnerre.
Dupotet père, à la réserve à Tonnerre.
Sarou, à la réserve à Tonnerre.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Perret, conducteur.
Ménétrier, id.

SERVICE DES CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

M. Crapelet, Agent-voyer central.

Agents-voyers de 1re classe, MM.

Louzon, à Courson.
Boucheron, à Joigny.
Chenal, à Avallon.
Carré à Sens.
Gibier, à Tonnerre.

Agents-voyers de 2e classe, MM.

Montarlot, à Auxerre.
Chevalier, à Pont-sur-Yonne.

Agents-voyers de 3e classe, MM.

Labosse, à Cravan.
Sagette, à Saint-Valérien.

Conducteurs de première classe, MM.

Louvin, à Montréal.
Charles Louis, à Villeneuve-l'Archev.
Michaut, à Aillant.
Charles Ernest, à Saint-Fargeau.

Conducteurs de 2e classe, MM.

Courtine, à Chablis.
Gautier, à Noyers.
Mandaroux, à Seignelay.
Huchard, à Arces.
Rémond, à Ancy-le-Franc.
N., à Charny.
Moreau, à Tonnerre.
Viault, à Villeneuve-sur-Yonne.
Garnier, à Toucy.
Ragon, à Vézelay.

Piqueurs, MM.

Guyard et *Grégoire*, attachés au bureau de l'Agent-voyer central.
Mortier, à Auxerre.
Chanu, à Joigny.
Dessignolle, à Avallon.
Loury, à Courson.
Puteau, à Sens.

Surnuméraires, MM.

N., attaché au bureau de l'Agent-voyer central.
Montassier, à Auxerre.
Huchard jeune, à Courson.
Grandrup, à Avallon.
Tschirret, à Joigny.
N., à Sens.
Delorme, à Tonnerre.

Le service comprend les chemins dont voici la désignation et l'itinéraire :

No 1er, d'Auxerre à Saints-en-Puisaie, par Chevannes, Escamps, Volvant, Leugny, la Bruyère, Levis, Fontenoy, les Guillorés, les Robineaux et les Cueillis.

2, de Chablis à Vermenton, par Préhy

et Saint-Cyr-les-Colons.
3, de Treigny à la route départem. n° 22, par la Folie et les Chailloux.
4, de Leugny à Entrains, par Sementron, Coulon, Lain, Thury, Moullery, Lainsecq, Sainpuits et les Bordes.
5, de Ligny au port du Crot-aux-Moines, par la Rue-Feuillée, Pontigny, Venouse, Rouvray, Héry, Seignelay et Beaumont.
6, de Saint-Sauveur à Clamecy, par le Jarlois, Lainsecq, le Vaurimbert, Champ-Martin, le Galois, Etais, la Fontaine et le Tremblay.
7, de Tannerre à Entrains, par Tannerre, Bion, Mézilles, les Matignons, Saint-Sauveur, les Renards, l'Orme-du-Pont, les Thomas, Sainte-Colombe, la Breuille et Sainpuits.
8, de la route nationale n° 77 à Maizières, par la Mouillère, Ligny, Varennes, Carisey, Flogny.
9, d'Avallon à Mailly-la-Ville, par Sermizelles, la Brosse-Conge, la hauteur de Blannay et Bois-d'Arcy.
10, d'Avallon à Quarré-les-Tombes, par Cousin-la-Roche, Marault, Auxon, Villers, la Gorge et les Breuillottes.
11, de Vermenton à Guillon, par Sacy, Joux-la-Ville, Dissangis, l'Isle, Pancy, les moulins Chouard et Salé, les fermes de Chérisy, Saint-Bernard, Perrigny, Courterolles et Guillon.
12, de l'Isle à Arthonnay, par Annoux, Sarry, Villiers-les-Hauts, Fulvy, Cussy, Ancy-le-Franc, Pimelles, Cruzy, Maulnes et Arthonnay.
13, de Montréal à Sainte-Magnance, par Tréviselot, Trévilly, Cisery, Savigny, Chevannes et Sainte-Magnance.
14, de Bassou à Briare, par Bassou, Villemer, Neuilly, Champloiseau, Lalaye, Aillant, Lamotte, les Ormes, le château de Bontin, les petits bois de Courgoin, la Mouillère, les petits et les grands Brossards, Bel-Air, le Singe Vert, Grandchamp, les fermes de la tuilerie Saint-Val, la Bonde et la Gilbardière, Champignelles, la Vellerie, la ferme des Rosses, Champcevrais, la ferme de Prix, de la Maison-Tardive, les Petites-Maisons, Rogny, passe près de l'écluse et du pont du Rondeau.
15, de Cerisiers à Courtenay, par Dixmont, les Bordes, Tallouan, Villeneuve-le-Roi, Bussy-le-Repos, les Fourneaux, la Herse, les Chétifs, Piffonds et les Guimbault.
16, de la route départementale n° 9 à Châtillon, par Laborde, Chevillon, Prunoy, Lafontaine, Charny, le Clos, la Haute-Cave, les Siméons, les Journets, les Roseaux, Chambeugle.
17, d'Ancy-le Franc à la route départementale n° 18, par Stigny et Jully.
18, de Charny à Saint-Amand, par Saint-Martin-sur-Ouanne, Malicorne, ferme de Janvier, Champignelles, château et ferme de Crosilles, Villeneuve les-Genets, Septfonds, les Nantiers, Saint-Fargeau, les Girauds et Breuillambert.
19, de Senan à Appoigny, par Lalaye, Champloiseau, Guerchy et Branches.
20, de Villeneuve-l'Archevêque à Joigny, par les Siéges, Cerisiers, la Grange-Bertin, Dixmont, la Tuilerie, Beauregard.
21, de Blannay à Châtel-Censoir, s'embranche sur la route nationale n° 151, vis-à-vis le moulin dit le Gué-Pavé, passe sous le hameau du Vaudonjon, traverse Montillot, le hameau de Fontenilles, passe près de la ferme de la Forêt et de la Maison-Rouge.
22, de Villiers-Saint-Benoît à Briare, par les Usages, les Béatrix, les François, Tannerre, Villeneuve-les-Genets, la Falquerie, le Grand-Chemin, le Charme-Rond et Bléneau.
23, de Pont-sur-Yonne à Montereau, par Serbonnes, Courlon et Vinneuf.
24, de la route nationale n° 60 au port de Marsangis, par Serbois, les Brins, Egriselle-le-Boc., Bracy et le bas de Marsangis.
25, de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes à Pont-sur-Yonne, par Mauny, Thorigny, Fleurigny, Saint-

Martin-sur-Oreuse, la Chapelle-sur-Oreuse et Gisy-les-Nobles.

26, de Sens à Voulx, part du pont de Sens, passe près Saint-Martin-du-Tertre, à Nailly, Brannay, Lixy et Vallery.

27, de Theil au port de Marsangis, par la Folie, passe entre la Grange-au-Doyen et Vaufoin, traverse Passy.

28, de Villeneuve-l'Archevêque à Bray, par Lailly, Lapostole, Thorigny, Barreaux, Servins, passe au bas de Pailly et Plessis-Saint-Jean, et traverse Sergines.

29, de Sergines à Montereau, par Serbonnes, Courlon et Vinneuf.

30, de Saint-Florentin à Rigny-le-Ferron, par Venizy, le Rué, Chailley, la grande Jaronnée, les Galbeaux, Fournaudin, les Cormiers et les Vallées.

31, d'Auxerre à Champlay, par Perrigny, le Buisson-Pouilleux, Fleury, Guerchy, Champloiseau, Neuilly, la ferme d'Arblay.

32, de Tonnerre à Corbigny, par Yrouerre, Sainte-Vertu, Nitry, Joux-la-Ville, Précy-le-Sec, Voutenay, emprunte la route nationale n. 6 jusqu'à la courbe de Givry, puis la route nationale n. 151 jusqu'à Vézelay, passe à Saint-Père, Pierre-Pertuis et Domecy-sur-Cure.

33, de Cussy-les-Forges à Quarré-les-Tombes, par Villers-Nonains.

34, de Germigny à Saint-Mards-en-Othe; par Beugnon, Neuvy-Sautour et Sormery.

35, de Tonnerre à Montfort, par Tissey, Collan, Maligny, Villy, Lignorelles et Souilly.

36, de Quarré-les-Tombes à Châtel-Censoir, par Velars, Lautreville, Saint-Germain-des-Champs, Serée-le-Château, Usy, Saint-Père, les bois de la Madeleine, les Tremblats et Asnières où il s'embranche sur la route départementale n. 20.

38, de Chablis à Coulanges-la-Vineuse, part de la route départementale n° 9, près de Saint-Cyr-les-Colons, passe à Irancy, Vincelottes et Vincelles.

39, de Vermenton à Entrains, par Accolay, Sainte-Pallaye, Prégilbert, Sery, Mailly-la-Ville, Mailly-Château-le-Bas, le Paumier, Misery, Coulanges-sur-Yonne, Andries, Ferrières, Etais.

40, de Chéroy à Voulx, part de Chéroy et aboutit à la limite du département de Seine-et-Marne.

41, de Chéroy à Ferrières, par les Morteaux, les Jacquins, Jouy et les Bordes.

42, de la vallée de l'Oreuse à la route de Bray, part du chemin n° 25, entre la Chapelle-sur-Oreuse et Gisy-les-Nob., traverse Michery et vient s'embrancher sur la route départementale n° 2.

43, de la croix de Pailly, au chemin n° 25, part du chemin n° 28, près la croix de Pailly, passe à Vertilly, Villiers-Bonneux, Grange-le-Bocage.

44, de Savigny à Anstrudes, par Guillon, Vignes, Pisy et Vassy.

SECTION VIII.

ETABLISSEMENTS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Bibliothèque d'Auxerre, place Notre-Dame-la-d'Hors.

La bibliothèque d'Auxerre, fondée par le P. Laire, savant Minime, en 1796, pour le service de l'école Centrale, échut à la ville par un arrêté du premier consul, du 8 pluviôse an XI. Elle renferme 150 manuscrits dont quelques-uns sont très-précieux pour l'histoire, et environ 27,000 volumes. On y remarque beaucoup de bonnes éditions; — musée et collection de géologie, d'histoire naturelle et d'antiques du département.

M. QUANTIN, archiviste du département, bibliothécaire.

COMMISSION DE SURVEILLANCE :

MM. le MAIRE d'Auxerre, président;
le PRINCIPAL DU COLLÉGE;
LECLERC, juge de paix;
CHALLE père, avocat;
DUCHARME, directeur de l'Ecole normale;
N.;
QUANTIN, bibliothécaire.

Bibliothèque d'Avallon, à l'Hôtel-de-Ville.

La bibliothèque d'Avallon, composée de 3,000 à 4,000 volumes, provient surtout de l'ancienne maison des Doctrinaires du collége.

M. CHAUSSON, bibliothécaire.

Bibliothèque de Joigny, à l'Hôtel-de-Ville.

La bibliothèque de Joigny se compose surtout d'ouvrages de littérature et de voyages. Elle compte environ 4,000 volumes.

M. JOSSIER, chargé du service de la bibliothèque.

Bibliothèque de Sens, à l'Hôtel-de-Ville.

Ce dépôt renferme 8,000 à 10,000 volumes et quelques manuscrits, parmi lesquels est le célèbre Missel original de la Messe de l'Ane. Un cabinet d'histoire naturelle et curiosités; musée de sculptures et d'antiques dans la cour de la mairie.

MM. LEFORT, bibliothécaire;
BLONDEAU, bibliothécaire-honoraire.

Bibliothèque de Tonnerre.

MM. DESMAISONS, bibliothécaire;
DESMAISONS jeune, sous-bibliothécaire.

INSPECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT.

Ce service comprend la surveillance des monuments importants que renferme notre département et qui sont classés comme historiques par décision du Ministre de l'Intérieur. La reconnaissance d'un édifice comme historique n'entraîne pas de droit l'allocation de fonds de la part du gouvernement; ce n'est qu'une appréciation scientifique qui, cependant, est prise en considération dans les distributions annuelles des secours.

M. CHAILLOU DES BARRES, ✻, inspecteur, aux Barres, commune de Sainpuits.

Monuments classés :

Nota. — Les astérisques indiquent que les monuments à la suite desquels se trouve ce signe ont reçu des allocations.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Eglise de Saint-Etienne, à Auxerre.*
Eglise de Saint-Pierre, à Auxerre.
Eglise Saint-Germain, à Auxerre.
Ancien palais épiscopal servant de préfecture, à Auxerre.*
Eglise de Saint-Florentin.
Eglise de Pontigny.
Eglise de Saint-Eusèbe, à Auxerre.*
Eglise de Chablis.*
Eglise de Saint-Bris.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Eglise d'Avallon.
Eglise de Saint-Pierre-sous-Vézelay.*
Eglise de Vézelay.*
Eglise de Montréal.*
Eglise de Civry.*

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Eglise de Joigny.
Eglise de Saint-Julien-du-Sault.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Cathédrale de Sens.
Murs et fragments romains, à Sens.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Eglise de l'hospice de Tonnerre.*
Fouilles, mosaïques, au Cheynet.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Fondée au mois de janvier 1847, la Société a son siége à Auxerre, dans les bâtiments de la bibliothèque ; cependant elle étend son action sur tout le département. Elle se compose de membres titulaires, de membres libres ayant domicile dans le département et de membres correspondants.

Le but de la Société embrasse l'étude de l'archéologie et de l'histoire proprement dite du département, ainsi que celle de l'histoire naturelle dans toutes ses branches.

Elle publie chaque trimestre un bulletin de ses travaux.

Son bureau est composé de la manière suivante :

Président : M. CHAILLOU DES BARRES ✻.
Vice-Présidents : MM. CHALLE et TONNELLIER.
Secrétaires : MM. COTTEAU et QUANTIN.
Archiviste : M. COURTAUT.
Trésorier : M. VILLIERS.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS.

La Société archéologique de Sens a été instituée par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 24 juin 1844.

L'archéologie, les sciences et les arts sont l'objet de ses travaux.

Cette Société se compose :

De quatre membres d'honneur, de trente-six membres titulaires et de quatre-vingt-quinze membres honoraires.

Elle publie, à des époques non périodiques, les bulletins de ses travaux.

Les membres d'honneur sont : Mgr l'archevêque, M. le préfet, MM. le sous-préfet et le maire de Sens.

Le bureau de la Société archéologique de Sens est ainsi composé pour l'année 1851-52 (d'avril en avril) :

Président : M. Prou.
Vice-président : M. Chaperon.
Secrétaire : M. Lallier.
Pro-secrétaire : M. Giguet.
Bibliothécaire-archiviste : M. Chauveau.
Trésorier : M. Tonnellier.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET COMICES AGRICOLES.

Toucy. — MM. Bourgoin, président; Carreau, vice-président; Arrault, secrétaire; Tonnellier, vice-secrétaire; Lavollée-Parquin, trésorier.

Joigny. — MM. Précy, président; Le Blanc, vice-président; Ibled, secrétaire; Leclerc d'Ostein, trésorier.

Saint-Fargeau. — MM. Maillet du Boulley, président; Millot, vice-président; Pruneau, trésorier; Lacour, secrétaire; Gallon fils, vice-secrétaire.

Le comice de Saint-Fargeau, voulant ajouter à l'éclat ordinaire de son concours annuel, a décidé qu'il y serait adjoint une fête villageoise, et, d'accord avec l'administration municipale, il ne négligera rien pour y attirer un grand concours d'étrangers.

Tonnerre. — MM. De Tanlay, président; Jacques Palotte et Rétif, vice-présidents; Roze Isidore, secrétaire; Rathier et Hamelin, vice-secrétaires; Camille-Dormois, trésorier.

Avallon. — MM. de Chastellux, président; Cordier, vice-président; Gontard, secrétaire; Royer-Gariel, trésorier.

Ancy-le-Franc. — MM. De La Salle-Louvois, président; Bourguignat fils, vice-président; Mathieu, secrétaire; Martenot Auguste, vice-secrétaire; Raveneau, trésorier.

Noyers. — MM. Mariglier, président; Robinot, vice-président; Maison, secrétaire; Finel, trésorier.

Flogny.—MM. Anjorrant, président; Perrin, vice-président; Conrad de Malassys, secrétaire; Bazile, vice-secrétaire; Fournier, trésorier.

FERME-ÉCOLE.

La ferme-école du département de l'Yonne est située à L'Orme-du-Pont, commune de Sainte-Colombe, canton de Saint-Sauveur, sur le domaine de M. Frémy. Cet établissement offre des avantages incontestables pour former de bons cultivateurs. La disposition des bâtiments est des plus convenables :

belle distribution, espace, appareils de ventilation et de chauffage, rien ne manque dans l'intérêt de la salubrité et du bien-être des jeunes gens. Cette année même, M. Frémy a fait élever un nouveau bâtiment destiné spécialement au logement des élèves. L'établissement contient actuellement 16 élèves, mais il est destiné à en recevoir 33, savoir: 30 agriculteurs et 3 horticulteurs. On reçoit 11 élèves chaque année. Les examens ont lieu au mois d'avril.

Voici les conditions auxquelles les jeunes gens sont admis à la ferme-école de L'Orme-du-Pont :

Il faut avoir 16 ans au moins;

Subir des examens sur les matières de l'instruction primaire;

Le séjour est de 3 ans, pendant lesquels la nourriture et l'entretien sont *gratuits*.

L'enseignement est autant théorique que pratique.

M. ROUILLARD, directeur.

CHAMBRE D'AGRICULTURE.

La chambre d'agriculture du département de l'Yonne, comme celle de chaque département, a pour mission le progrès et le développement de l'agriculture et de toutes les études qui s'y rattache; elle fournit au gouvernement les renseignements et les avis dont il peut avoir besoin sur l'industrie agricole, les mercuriales, les fléaux et accidents divers, etc. Les réunions ont lieu selon que les besoins l'exigent, soit à l'hôtel de la préfecture, à Auxerre, soit dans les chef-lieux d'arrondissement aux hôtels de sous-préfectures.

Les membres de cette chambre sont :

Arrondissement d'Auxerre. — MM. Boivin et Beaudoin, propriétaires à Auxerre ; Maret, à Chablis; Larabit, ex-représentant ; Badin-d'Hurtebise, à Crain; Dejust-Deserin, à Ouanne ; Rabé, à Maligny ; Barat, à St.-Florentin; Frémy, ex-représentant ; Bijon, à Seignelay ; Marey, propriétaire à Toucy ; Rousselet à Vermenton.

Arrondissement d'Avallon. — MM. Cordier, à Monjalin; de la Brosse, à Guillon; Tardy, à Blacy; de Chastellux, à Chastellux; Lenferna, à Montillot.

Arrondissement de Joigny — MM. de Bontin, demeurant aux Ormes; Convert, à Bléneau; Verrollot-d'Ambly, à Brienon; Dubois, à Vaudeurs; Perdu, à Charny; Arrault, père, à Joigny; Lacour père, à St.-Fargeau; de Truchy, à Saint-Loup-d'Ordon; Lelanc, à Villeneuve-sur-Yonne.

Arrondissement de Sens. — MM. Vuitry père, à Sens; Leriche, à Saligny ; Deslions-Dufour, à Sens ; Brice-Foin, à Theil ; Cébert, à Serbonnes ; Lecomte, à Villeneuve-la-Guyard.

Arrondissement de Tonnerre. — MM. Vaudeau, à Saint-Martin-sur-Armançon ; Pâris, à Aisy ; Anjorrant, à Flogny; Petit de Vausse, à Châtel-Gérard; Textoris, à Cheney.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES, A SENS.

MM. Le Sous-préfet de Sens, président d'honneur; Duplan-Béraudon, président; Dufour aîné, Bézine, Mothré, Saussier, Tiby (Hercule), Pleau, Dubreuille, Cornisset (Auguste), Lefèvre, membres; Jacob, secrétaire.

MAISON DES APPRENTIS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Cet établissement, dont le siége est situé à Auxerre, rue Basse-Perrière, dans la maison des frères Saint-Charles, a pour but de rendre à la fois ouvriers habiles et honnêtes citoyens, tous les jeunes gens destinés à une profession manuelle.

Le conseil chargé de l'administration se compose de :

MM. Martineau des Chesnez G. O. ✻, président.
Chardon ✻, capitaine en retraite } vice-présidents.
Vignon ✻, ingénieur en chef }
Bernard, curé de Saint-Eusèbe;
De Blair, sous-inspecteur des eaux et forêts;
Coyn, directeur de l'enregistrement;
Dubois, président du tribunal;
Duplessis, propriétaire;
Léon Le Blanc, ancien juge suppléant;
Marie, juge au tribunal civil;
Tonnelier, juge d'instruction;
Lambert, avocat;
Tambour aîné, directeur du Comptoir d'Escompte, trésorier;
Roguier, professeur au petit Séminaire, secrétaire.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE D'AUXERRE.

Le comptoir d'Auxerre compte quatre années d'existence ; il a rendu, depuis sa fondation, des services incontestables au commerce du département. Une prorogation de trois années lui a été accordée à partir du 1er juin 1851. Les opérations des deux derniers trimestres s'élèvent à 32,847,138 fr. 04 c.

Conseil d'administration :

MM. Barbua de Montigny, membre du conseil municipal; Bélime-Poivret, négociant; Bonneville, propriétaire; Charrié, juge-suppléant;

Duché, juge de paix ; Laurent-Lesseré, négociant ; Marmottant-Maure; propriétaire ; Martin-Latour, propriétaire ; Morin aîné, négociant ; Sallé (Jules), négociant.

Personnel :

MM. Tambour aîné, directeur ; Flamant, premier employé ; Demetz, Loury, Gaillat, Barbier, Daudin, Villot, Allard, employés ; Chevallard, commis à la recette.

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE.

Une société de prévoyance est établie à Auxerre, dans le but d'assurer à chacun de ses membres, en échange de cotisations périodiques qu'il dépose à sa caisse, soit des soulagements efficaces pour sa vieillesse, soit toute autre amélioration à son bien-être. Elle a principalement pour mission de répandre parmi les membres de la société, les habitudes de travail, d'ordre et d'économie. Pour être membre de la société il faut, sans condition d'âge ni de sexe, résider depuis six mois au moins dans la commune d'Auxerre, et de prouver que l'on ne possède, par soi-même ou par ses parents, indépendamment de son travail, que des moyens d'existence reconnus insuffisants.

Conseil d'administration :

Président, M. Laurent-Lesseré.
Vice-président, M. Déy.
Trésorier. M. Tambour aîné.
Secrétaires, MM. Ribière, Roguier.
Administrateurs : MM. Bazin ✻, Boullay fils, Challe fils, Chardon, Cherest fils, Courtaut, Ducharme, Lambert, Massot aîné, Pélissier, Rigaud, Vachey et Vignon.

ASSOCIATION DE JEUNES ÉCONOMES.

Cette association, fondée à Sens, a pour but de secourir les jeunes filles pauvres, de leur apprendre à travailler et de les placer convenablement.

Les moyens d'action de cette Société sont dus à la charité publique et aux versements réguliers des associés. Cette association, toute philanthropique, a été fondée en 1827 par Mlle Chalambert.

THÉATRES.

Le département de l'Yonne est compris dans le 4e arrondissement théâtral, avec ceux de l'Aube et de la Haute-Marne. Il est desservi par deux troupes ambulantes. Les directeurs, pour l'année 1852-53, ne sont pas encore nommés. Il y a une salle de spectacle dans chaque chef-lieu d'arrondissement, ainsi qu'à Saint-Florentin.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

Cette société compte aujourd'hui 54 membres; elle se divise en deux sections; section d'orchestre, section d'harmonie.

Chef d'orchestre, M. Herman.

Sous-chef, M. Bonamy.

Chef d'orchestre de la section d'harmonie, M. Chalmeau.



TROISIÈME PARTIE. — 1852.

Ire SECTION.

SCIENCES ET ARTS.

RECHERCHES STATISTIQUES

SUR L'INFLUENCE DU SOL,

CONSIDÉRÉ PRINCIPALEMENT DANS SA COMPOSITION GÉOLOGIQUE, SUR LE CHOLÉRA, EN 1832 ET 1849, DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Dans sa séance du 6 janvier 1850, la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne a décidé, sur la proposition de l'un de ses membres, qu'il serait utile de chercher à connaître quelle avait pu être l'influence des couches géologiques superficielles sur le développement et l'intensité du choléra, pendant les épidémies de 1832 et 1849, dans le département de l'Yonne. Un fait surtout était cité, c'était celui de l'immunité dont avaient paru jouir les terrains humides du granite, les sols sablonneux et argileux de la Puisaye couverts de marais et de bocages. Rapporté sur des ouï-dire, ce fait, d'une importance incontestable, se trouvait réduit à une valeur insignifiante,

tant qu'il n'était pas appuyé sur des documents complets et officiels. Une enquête statistique pouvait donc non-seulement dégager ce fait, et lui donner une certitude plus ou moins complète, mais encore conduire à d'autres résultats imprévus et importants.

Déterminée par ces considérations, la Société chargea M. Sonnié-Moret, auteur de la proposition, de s'occuper de cette question, et lui adjoignit MM. Souplet, Girard de Cailleux et Cotteau.

Un petit nombre de questions courtes et claires sur l'apparition de l'épidémie, en 1832 et 1849, sur sa durée et sur le nombre de décès qu'elle avait occasionnés, fut envoyé, sous forme de circulaire, aux 482 maires du département. M. de Contencin, alors préfet de l'Yonne, avait bien voulu s'engager, envers la Société, à lui prêter son concours en cette circonstance.

Nous avons eu pour éléments de ce travail :

1° Les réponses dont il vient d'être question, et qui, avec le temps, ont pu être recueillies de toutes les communes, deux seules exceptées : la petite commune d'Annéot et celle du Mont-Saint-Sulpice.

2° Un tableau existant à la Préfecture, et contenant, entre autres documents, le relevé des décès occasionnés par le choléra, dans le département, en 1832. Relevé pendant la durée même de l'épidémie en 1832, ce tableau fournissait, pour les réponses que nous venions de recevoir, un moyen de contrôle dont nous avons quelquefois tiré parti.

3° Deux ou trois fois seulement, nous avons usé de quelques renseignements particuliers à défaut de renseignements officiels, ou pour les compléter.

4° Une carte géologique du département de l'Yonne, extraite de la carte géologique de la France. Cette carte laissait et laisse encore beaucoup à désirer pour l'exacte délimitation des zônes. Nous y avons fait plusieurs rectifications, notamment pour le terrain d'alluvion et les zônes au sud du département, comme on peut le voir dans la petite carte réduite qui accompagne notre travail.

5° La carte du même département éditée par le dépôt de la guerre, et qui nous a été d'un très-grand secours pour la détermination des hauteurs des lieux habités, pour la configuration du sol, et même, parfois, pour la rectification de notre carte géologique, rectification que rendait possible, pour certains terrains, la configuration très-différente présentée à l'œil par leurs reliefs à la surface du sol.

Nous avons voulu tenir compte seulement des cas de décès occasionnés par le choléra, et non des cas de choléra suivis de guérison ; agir autrement, c'eût été introduire dans notre travail un élément trop incertain : nous l'avons évité.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir toute l'utilité de ces recherches statistiques. En accueillant unanimement la proposition qui lui était faite, la Société a montré combien elles lui paraissaient dignes d'intérêt. Si, comme il est malheureusement peu permis d'en douter, le choléra est un hôte dont les visites fatales doivent encore se renouveler, ne serait-il pas en effet d'une grande utilité, pour ne signaler qu'un résultat tout pratique, de connaître à l'avance des points qui seraient pour ainsi dire des places de refuge plus ou moins assurées pour les bouches inutiles ?

Il n'y a rien d'absolu dans tout ce qui a trait aux sciences médicales. Il existe dans l'économie humaine tant de ressorts cachés, il s'y passe tant d'actes mystérieux, cette organisation si multiple est si facilement impressionnée par les agents extérieurs, par les influences infiniment variées des *airs*, des *eaux* et des *lieux*, que nous ne devions pas nous attendre à ce que ces recherches pussent nous conduire à des résultats absolus.

Nous n'avons pas pu nous dissimuler non plus que la composition géologique du sol devait nécessairement avoir une influence un peu différente, selon la puissance ou l'épaisseur très-variable des couches, puissance qu'aucun document ne nous a mis à même d'apprécier, et que nous devions nécessairement négliger. Signalons encore, comme devant exercer une action notable, la configuration du sol, son élévation ou son abaissement, la direction des vallées, la présence ou l'absence des forêts, etc., etc., toutes causes que nous n'avons pas entièrement négligées, que nous n'avons pu cependant étudier que d'une manière générale, et qui parfois peuvent donner la clef de quelques particularités s'éloignant des résultats généraux ou paraissant les contrarier.

On le voit, la question, que nous avions à éclaircir, présentait des difficultés plus nombreuses qu'on ne l'aurait pensé à un premier aperçu. Nous avons cherché à la simplifier le plus possible, établissant nos chiffres, nous appuyant sur eux et usant sobrement de déductions. Un pareil mode d'agir nous était d'autant plus impérieusement commandé, que notre travail tout entier était basé sur deux seules invasions d'épidémies, et que, sur un terrain aussi mouvant, parmi des circonstances aussi complexes, c'était bien peu pour asseoir une vérité.

Cette remarque, que des contrées, fort malsaines du reste, avaient été épargnées par le choléra, tandis que d'autres pays, jouissant d'une antique réputation de salubrité, en avaient extrêmement souffert, avait déjà frappé un grand nombre d'observateurs. Quelques communications dans ce sens ont même été faites dans les journaux scientifiques, ou devant des sociétés savantes, mais nous ne sachons pas que ces opinions, ces communications aient été basées sur aucun travail recommandable, ni qu'elles aient été revêtues de garanties réelles.

Nous-mêmes, depuis longtemps, avions fait ces remarques, mais sans y attacher plus d'importance que n'en méritent des probabilités, et sachant bien qu'elles ne pourraient avoir aucune valeur réelle tant qu'elles resteraient à l'état spéculatif, tant qu'elles ne résulteraient pas de faits non choisis, suffisamment nombreux et bien observés.

Entre tous les départements, celui de l'Yonne est un de ceux qui offrent le plus d'avantages pour de telles recherches. Il présente en effet, et successivement du sud-est au nord-ouest, tous les divers étages géologiques, depuis le granite jusqu'aux terrains tertiaires inférieurs inclusivement. C'était donc un champ de recherches assez vaste, mais surtout assez varié, pour que les résultats, qu'ils répondissent ou non aux idées préconçues, fussent néanmoins très-dignes d'être mis en lumière.

Nous nous sommes bornés à une indication sommaire du sol géologique, n'effleurant même pas ce qui le différencie surtout aux yeux de la science, sa nature morte, ses fossiles. Ce n'était point ici la place de ces détails. Nous avons jugé plus convenable, plus approprié à notre but, de nous arrêter un instant sur la configuration du sol et sur sa nature vivante, c'est-à-dire ses productions, sa culture, etc. Et d'ailleurs c'est là aussi une description géologique, car nous pourrions dire très-justement, à l'imitation d'un aphorisme médical : *Naturam terrarum ostendunt plantæ*.

Dans le travail qui va suivre, nous partageons en 12 groupes géologiques les 482 communes du département. Ce sont :

1° Le granite ;
2° Le granite et lias ;
3° Le terrain liasique ;
4° L'oolite inférieure ;
5° L'oolite moyenne ;
6° L'oolite supérieure ;
7° La craie inférieure et les sables ferrugineux ;
8° La craie inférieure et supérieure ;
9° La craie supérieure ;

10° Les terrains crétacés supérieurs et tertiaires inférieurs ;
11° Les terrains tertiaires inférieurs et moyens ;
12° L'alluvion.

I.

LE GRANITE (1).

Le granite occupe, dans une très-petite étendue, l'extrémité sud-est du département.

Le granite de l'Yonne est rose ou rougeâtre. Il est assez facilement altérable sous l'influence de l'air, de l'humidité et des températures variables. Il résulte de cette altération une couche, en général peu épaisse, de détritus sableux, qui, mêlés aux résidus végétaux et animaux, constituent le sol meuble ou productif. Ce sol repose immédiatement sur les roches granitiques compactes qui l'ont fourni et qui ne se laissent nullement traverser par l'eau que les pluies ont versée à la surface, mais au contraire la rassemblent en une nappe qui, de toutes parts, suinte et s'échappe sous les sables, en filets, en sources aussi nombreuses qu'elles sont peu abondantes. Suivant des pentes courtes et rapides, ces eaux viennent se précipiter dans des vallons étroits, profonds, anfractueux et y constituent l'origine de nos rivières.

Toute concavité du sol devient pour l'eau un réceptacle. Grâce à cette humidité constante du sol meuble, grâce aussi à la richesse potassique des sables désagrégés qui le forment, il se développe, à la surface du terrain, une vigoureuse végétation naturelle forestière et herbacée. Là se rencontrent partout des bois, des prairies, des pâturages : au sommet même des plateaux croissent des herbes abondantes, que, renfermés par des haies vives, paissent les bestiaux.

La culture du blé y est remplacée par celle du sarrazin, du seigle, de l'avoine. La terre s'y couvre de *fougères*, de *genêts*, de *bruyères*, de *digitales pourprées*, etc.; ce sont là ses plantes caractéristiques.

Les habitations, généralement couvertes en chaume, y sont disséminées en fermes, en hameaux, en villages ; et encore, même dans les hameaux et les villages, elles ne sont nullement agglomérées, mais isolées les unes des autres.

(1) Nous avons consulté avec fruit, et tout le monde lira avec le plus grand intérêt, l'excellent travail de M. l'ingénieur Belgrand sur l'arrondissement d'Avallon. — Annuaire de l'Yonne 1850 et 1851.

Le sol est beaucoup plus élevé que dans le reste du département, et les habitations s'y trouvent généralement situées à une élévation qui varie entre 3 et 400 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Faisant partie de l'antique Morvan, le terrain granitique du département de l'Yonne a non-seulement sa physionomie particulière et bien caractérisée, mais naguère encore cette contrée était bien remarquable par la fidélité avec laquelle ses habitants restaient attachés aux vieilles coutumes locales, et, à l'aspect étrange du pays, un voyageur aurait pu facilement s'y croire transporté dans quelque canton écarté de la Bretagne.

Huit communes seulement appartiennent en entier au terrain granitique. Ce sont :

	Population.	Décès par le Choléra : en 1832.	en 1849.
Quarré-les-Tombes,	2,370	»	»
Chastellux,	749	»	»
Saint-Germain-des-Champs,	1,337	»	»
Saint Léger,	1,530	1 ?	»
Beauvilliers,	237	»	»
Bussières,	501	»	»
Saint-Brancher,	839	»	»
Sauvigny-le-Beuréal,	199	»	»
	7,762	1	»

Un seul décès par le choléra aurait été observé dans la commune de Saint-Léger, hameau du Bon-Ru. Ce serait sans doute bien peu qu'un seul décès en deux invasions épidémiques, et cependant c'est, selon toute apparence, plus qu'il n'en a été observé réellement. En effet, il aurait eu lieu dans un hameau pour ainsi dire perdu au milieu des forêts, et de plus, tandis que ce cas est signalé par la lettre de M. le Maire de Saint-Léger, écrite en 1849, le tableau dressé à la préfecture immédiatement après l'épidémie de 1832 n'en fait pas mention.

II.

GRANITE ET LIAS.

		Popul.	Décès en 1832.	Décès en 1849.	(1)
GRANITE et lias inférieur.	*d.* Domecy-sur-Cure,	951	»	3	à Uzy (lias inf)
	Pierre-Pertuis,	216	»	»	
	Pont-Aubert,	513	»	»	
	p. Avallon,	5,566	8	19	6 ville. 13 faubourgs.
GRANITE et lias supérieur.	Magny,	1,107	»	»	
	p. Cussy-les-Forges,	730	7	6	
	d. Sainte-Magnance,	859	»	2	au bourg.
	Guillon (ch.-lieu en granite, quelques hameaux en lias.)	818	»	»	
		10,760	15	30	

Faits positifs. . . .	2
Faits douteux . . .	2
Faits négatifs . . .	4
	8

Les huit communes qui précèdent ont leur territoire habité, s'étendant à la fois sur les deux sortes de terrains; voilà pourquoi nous en avons fait un groupe à part. Cette observation s'appliquera également, dans la suite, à d'autres communes placées ainsi à la limite des zônes géologiques, et dont le territoire, plus ou moins étendu, présente des habitations sur deux, et quelquefois même sur plus de deux formations distinctes.

Il ne nous a pas toujours été possible, dans ce cas, d'apprécier la part qu'a pu avoir chaque sorte de terrain dans le chiffre total des décès de chaque commune. Cette appréciation ne nous a pas d'ailleurs paru d'une très-grande importance. Aux limites des formations, en

(1) A une ou deux exceptions près, qui seront indiquées par des astérisques, nos renseignements, pour les décès appartenant aux hameaux, sont bornés à l'épidémie de 1849.

effet, outre que les terrains ont pu quelquefois se mélanger çà et là dans une certaine proportion, l'épaisseur moindre des couches fait que leur action en est certainement amoindrie, et, si réellement la nature du sol a quelqu'influence, ce que ces recherches ont pour but de vérifier, l'influence sur les limites ne saurait être la même que celle exercée dans le corps même des zônes et vers le milieu des massifs qui les constituent. Il nous était d'autant plus commandé d'établir quelques groupes mixtes, qu'ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, notre carte n'offre pas précisément, au sujet de la limitation des zônes, une précision rigoureuse.

Ici encore le lieu de faire remarquer que nous grouperons les cas de décès observés dans chaque commune, sous le nom de 1° *faits positifs*, lorsque le chiffre sera assez élevé pour ne laisser aucune incertitude sur la nature de ces faits, ou lorsqu'ils auront été observés dans une localité importante et qu'il y aura par conséquent tout lieu de penser qu'ils auront été vérifiés par des hommes de l'art; 2° *faits douteux*, lorsque, dans des communes à population faible ou très-disséminée, le hiffre des décès indiqué se trouvera inférieur au 100e de la population; et enfin 3° *faits négatifs*, lorsqu'aucun cas de décès n'aura été signalé.

D'après ces principes, nous avons, pour le groupe mixte *granite et lias*, sur 8 communes; 2 faits positifs, Avallon et Cussy-les-Forges; 2 douteux et 4 négatifs : et encore, dans les 2 faits positifs, le chiffre des décès a-t-il été inférieur au 100e de la population, et, dans l'année 1849, à Avallon, le plus fort chiffre des décès s'est à peine élevé au 300e. Faisons remarquer encore que, dans les 19 décès d'Avallon, 6 seulement ont été observés dans la ville et 13 dans les faubourgs de la vallée du Cousin.

III.

TERRAINS LIASIQUES.

			Décès en		
		Popul.	1832.	1849.	
LIAS inférieur. (Grès et arkoses, quelq. lambeaux de granite.)	Ménade,	198	»	»	
	Island,	495	»	»	
	p. le Vault (alluvion liasiq.)	865	1	15	9 le Vault. 3 Valloux. 3 Vermoiron.
			1	15	

			Décès en		
		Popul.	1832.	1849.	
LIAS moyen et supérieur (argiles).	Trévilly,	191	»	»	
	Cisery-les-Grands-Ormes,	156	»	»	
	d. Savigny-en-Terre-Plaine,	385	»	1	à Savigny.
	St-André-en-Terre-Plaine	387	»	»	
	Annéot,	77	»	»	
	Etaules,	510	»	»	
	p. Provency,	489	2	13	à Genouilly seulement.
	d. Angély,	357	»	1	au Buisson.
	Sceaux,	298	»	»	
	Athie,	245	»	»	
	Montréal,	608	»	»	
	Vignes,	320	»	»	
		4,023	2	15	

Faits positifs. . . .	2
Faits douteux . . .	2
Faits négatifs . . .	11
	15

Le terrain liasique forme à la base du granite une ceinture très-étroite vers l'ouest, et prenant plus de largeur au nord.

Les lieux habités s'y trouvent à une élévation au-dessus de la mer qui varie entre 200 et 300 mètres.

Vers l'ouest, domine le lias inférieur constitué par des grès, des roches siliceuses appelées arkoses et des argiles. Dans le reste de la formation, se remarquent de préférence des masses argileuses puissantes qui constituent le lias moyen et supérieur.

« Point de contraste plus frappant, dit M. Belgrand, que celui que présente le passage des roches dures du granite et des grès aux terrains mous et argileux du lias. Les vallées s'élargissent brusquement, leurs pentes abruptes font place à des plateaux faiblement inclinés ; les eaux limpides du granite sont remplacées par des eaux boueuses ou au moins louches ; aux bois succèdent de riches cultures, la vigne commence à paraître. »

Tandis que dans le granite le sous-sol seul était imperméable, ici le sol entier, constitué par des masses argileuses énormes, est presque imperméable. Ce n'est qu'après les gelées, par les longues pluies de l'hiver, qu'il se laisse pénétrer d'une humidité qu'il retient ensuite

avec force, et qui devient ainsi la cause première de sa fertilité. Il n'existe pour ainsi dire pas de sources dans le lias, et dans certaines communes, il n'existe pas même de bons puits.

Cependant, et grâce à l'humidité acquise pendant l'hiver, ce terrain est très-propre à la culture des prairies. Mais c'est surtout à la culture des céréales que se montrent appropriées les longues plaines des terrains liasiques.

Le manque d'eau, le mauvais état des chemins sont une des causes du peu de population du terrain liasique proprement dit. Malgré la fertilité du sol, la population s'est portée de préférence vers les limites de la formation, et particulièrement vers la zône oolitique, où les voies de communication sont bonnes et faciles à entretenir. Les habitations sont, dans le lias, généralement dispersées et couvertes en chaume comme dans le granite ; cependant, en approchant du terrain oolitique, elles se groupent, et sont couvertes avec une pierre plate connue dans le pays sous le nom de lave.

Le peu d'importance du terrain liasique, dans le département, ne permet guère d'arrêter un jugement définitif quant à son influence sur le choléra. Toutefois, d'après le tableau ci-dessus, il jouirait, jusqu'à un certain point, de l'immunité qui paraît appartenir au terrain granitique.

Deux seules communes, sur 15, présentent des faits positifs. Le Vault que nous avons placé dans le lias inférieur, et qui, d'après des renseignements plus récents (1), appartiendrait à l'alluvion, et Provency dont tous les décès ont eu lieu au hameau de Genouilly seulement.

Etages oolitiques.

Les trois étages oolitiques forment, au nord-ouest des précédents terrains, trois zônes dirigées du sud-ouest au nord-est, et dont l'ensemble offre une largeur moyenne d'environ 40 kilomètres.

Tandis que le granite est le terrain dominant de la silice, et le lias celui de l'argile, l'oolite est le terrain dominant de la chaux carbonatée. C'est là, le calcaire jurassique proprement dit, ordinairement grisâtre, quelquefois blanchâtre et souvent caractérisé par la présence d'une multitude de granulations arrondies, et plus ou moins fines.

Entre les bancs de calcaire, se trouvent des lits d'argile ordinaire-

(1) Carte géologique de l'arrondissement d'Avallon par M. Belgrand. — Annuaire de l'Yonne, 1851.

ment peu puissants, et très-souvent pénétrés eux-mêmes de calcaire; ce qui les rend maigres et peu susceptibles de retenir l'eau à leur surface. Ces terrains sont donc éminemment absorbants. Les eaux pluviales s'y infiltrent comme dans une sorte de crible, et ne rencontrant les couches argileuses imperméables la plupart du temps qu'à de très-grandes profondeurs, laissent à sec, et dans une aridité complète, d'immenses surfaces de terrains pierreux.

Les noms de plusieurs communes et hameaux, Précy-le-Sec, Merry-Sec, Lainsec, Aigremont, la Sèche-Bouteille sont un témoignage de l'aridité de ce sol. Les habitations y sont presque toujours ramassées en bourgades, ou au moins en hameaux compactes, et placées généralement sur le bord des rivières, ou dans le fond des vallées, au voisinage de sources rares mais fournissant des eaux limpides saines et abondantes. Peu après leur sortie de terre, ces eaux s'infiltrent dans le sol et les lits des ruisseaux qui les contiennent sont généralement à sec les trois quarts de l'année.

Les cultures dominantes dans le calcaire oolitique sur les plateaux sont : Les céréales, quelques prairies artificielles, des broussailles et des bois le plus ordinairement d'une courte venue, fournissant ce que l'on connait dans le pays sous le nom de *bois de gravier* ; quelquefois cependant, et par place, d'une venue magnifique, (bois des Vaux-Germains, commune de Saint-Cyr ; de Courtenay, commune de Vermanton, etc.)

La vigne est cultivée sur les pentes des collines, et partout où les vallées ne sont pas trop resserrées. On trouve de rares prairies naturelles dans le fond des grandes vallées sur le bord des cours d'eau. Le calcaire oolitique, principalement dans ses deux étages supérieurs, est creusé de nombreux vallons qui, s'embranchant les uns dans les autres, forment des ramifications à sinuosités douces et présentant à l'œil une sorte de régularité. Là où ces vallées offrent de la largeur, est le terrain de prédilection de la vigne qui y donne, dans le département de l'Yonne, ses produits les plus estimés. *Coulanges*, *Irancy*, *Chablis*, *Tonnerre*, *Auxerre*.

Sur les *plains* des plateaux, on rencontre de vastes terrains pierreux, arides et à peu près incultes. Dans ce terrain ne croissent ni genêts, ni bruyères, ni fougères, ni châtaigniers ; la végétation cryptogamique et fungique y est peu riche : sur une bande étroite du coral-rag, sur les pentes des bois exposées au nord, croît comme plante caractéristique la *grande gentiane*.

Les productions que fournit sur ce sol le règne organique, céréales,

vins, viandes, œufs, laitage, etc., y sont moins abondants, mais d'une qualité supérieure à celle qu'offrent les mêmes produits dans le granite et le lias.

Les habitations sont assises généralement à une élévation qui varie entre 150 et 250 mètres au-dessus du niveau de la mer, pour l'oolite inférieure et moyenne ; et pour la supérieure, l'altitude varie entre 100 à 200.

IV.

OOLITE INFÉRIEURE.

L'aspect de cette zône présente quelques particularités. Les vastes bancs de calcaire dur, qui constituent principalement l'oolite inférieure *(Calcaire à entroques, grande oolite)*, ont cédé plus difficilement à l'action des éléments. Les vallons y sont étroits ; leurs pentes roides présentent parfois à nu de vastes assises de roches grisâtres. La vigne n'y paraît pour ainsi dire pas encore.

La largeur de la zône oolitique inférieure varie entre 10 et 15 kilomètres. Les résultats à recueillir étant sans importance, nous n'avons pas dû établir ici un groupe mixte entre le lias et l'oolite, comme nous en avons fait un entre le granite et le lias.

On trouve dans l'oolite inférieure les 44 communes suivantes :

	Popul.	Décès en 1832.	Décès en 1849.	
Lichères,	240	»	1	
p. Asnières,	644	»	21	au bourg.
p. Montillot,	981	2	»	
p. Chamoux,	481	»	7	à Cray.
p. Fontenay-près-Vézelay,	648	»	7	
Foissy,	455	»	»	
Vézelay,	1,243	»	»	
Saint-Père,	1,072	»	»	
Tharoiseau,	413	»	»	
Asquins,	968	»	»	
Domecy-sur-le-Vault,	383	»	»	
Saint-Moré,	381	»	»	
		2	36	

	Popul.	Décès en 1832.	1849.	
		2	36	
Voutenay,	338	»	»	
p. Sermizelles,	396	2	8	au bourg.
p. Blannay,	281	»	6	
p. Givry,	457	11	»	
d. Lucy-le-Bois,	1,014	»	2	
d. Girolles,	462	»	3	
d. Annay-la-Côte,	489	»	1	
p. Tharot,	212	»	18	
p. Sauvigny-le-Bois,	778	»	10	8 Sauvigny. 1 Montalin. 1 Bierry.
p. Sainte-Colombe,	461	4	20	17 Ste-Colombe. 3 La Cour.
p. Coutarnoux,	363	2	27	
d. Dissangis,	346	»	2	
p. Massangis,	570	21	22	au bourg.
d. Grimault,	447	»	2	
Annoux,	339	»	»	
d. Civry,	393	»	3	
p. L'Isle-sur-Serain,	951	12	8	
Talcy,	310	»	»	
Blacy,	316	»	»	
Thizy,	247	»	»	
Pizy,	389	»	»	
Santigny,	383	»	»	
Vassy,	337	»	»	
Marmeaux,	249	»	»	
Anstrudes,	832	»	»	
d. Châtel-Gérard,	572	»	1	
d. Aizy-sur-Armançon,	463	»	3	
p. Perrigny-sur-Armançon,	193	3	4	
d. Cry,	316	»	1	
Nuits,	434	»	»	
Ravières,	1,313	»	»	
d. Chassignelles,	475	»	3	
	23,035	57	180	

Faits positifs. . . .	13
Faits douteux . . .	11
Faits négatifs . . .	20
	44

Aucune de ces 44 communes ne présente de centre important de population ; le nombre d'habitants varie de 193 Perrigny-sur-Serain, à 1313 Ravières.

Voici le premier terrain où le choléra commence à se montrer d'une manière déjà notable. En 1832 il a été peu maltraité ; il l'a été beaucoup plus en 1849. Les communes le plus fortement frappées sont celles d'Asnières, Tharot, Sainte-Colombe, Coutarnoux et Massangis. Dans la commune de Coutarnoux, qui présente le plus fort chiffre de décès relativement à la population, 1/13e des habitants a succombé en 1849.

V.

OOLITE MOYENNE.

Forme au nord-ouest de la précédente une zône d'une largeur moyenne de 20 kilomètres, s'étendant dans la direction de Coulanges-sur-Yonne à Cruzy-le-Châtel.

Nous y trouvons de l'ouest à l'est les 92 communes suivantes :

	Popul.	Décès en 1832.	Décès en 1849.	
Etais,	1,765	»	»	
d. Druyes,	911	1	»	
d. Andries,	1,075	3	»	
p. Coulanges-sur-Yonne,	1,223	38	40	
p. Festigny,	266	»	4	
p. Courson,	1,511	16	4	
p. Charentenay,	713	30	»	
Fontenay-s.-Fouronnes,	240	»	»	
d. Fouronnes,	536	2	»	
p. Mailly-le-Château,	1,011	12	17	
p. Merry-sur-Yonne,	600	6	9	
p. Crain,	863	18	16	7 Crain. 5 Misery. 4 Le Paunier.
		126	90	

	Popul.	Décès en 1832.	Décès en 1849.	
		126	90	
p. Lucy-sur-Yonne,	570	12	8	
p. Châtel-Censoir,	1,423	30	6	
p. Brosse,	1,133	68	»	
p. Bois-d'Arcy,	145	12	»	
p. Mailly-la-Ville,	1,003	7	13	
p. Trucy-sur-Yonne,	403	12	3	
p. Bazarnes,	617	21	20	
p. Vincelles,	837	11	»	
d. Escolives,	504	2	»	
p. Vaux,	361	8	»	
p. Champs,	654	55	8	
p. Saint-Bris,	1,975	142	79	73 Saint-Bris. 6 Bailly.
p. Chitry,	721	32	14	
p. Irancy,	1,008	87	»	
p. Vincelottes,	454	32	14	
p. Cravan,	1,283	66	»	
p. Sainte-Pallaye,	298	»	10	
p. Prégilbert,	368	4	4	
p. Sery,	305	21	»	
p. Arcy-sur-Cure,	1,515	38	34	Arcy. Beugnon.
p. Bessy,	541	2	6	
p. Accolay,	1,194	35	30	
p. Vermanton,	2,557	148	34	
Essert,	205	»	»	
p. Lucy-sur-Cure,	276	4	»	
p. Précy-le-Sec,	743	116	14	
p. Joux-la-Ville,	1,173	89	»	
p. Sacy,	853	12	25	19 Sacy. 6 Vaudupuits.
d Préhy,	216	»	1	
Lichères près Aigremont,	435	»	»	
Aigremont,	167	»	»	
		1,172	413	

	Popul.	Décès en 1832.	Décès en 1849.	
		1,172	415	
p. Chemilly-sur-Serain,	399	6	17	le bourg.
p. Chichée,	758	39	[illegible]0	
p. Chablis,	2,583	57	116	surtout au faub. Saint-Pierre.
Fyé,	156	»	»	
p. Poilly-sur-Serain,	698	12	18	
Sainte-Vertu,	276	»	»	
p. Annay-sur-Serain,	693	»	14	3 Perrigny. 1 Moulot. 10 Aubépine.
p. Noyers,	1,768	75	14	Puits de Bon seul[t].
p. Nitry,	929	»	84	
p. Censy,	123	2	»	
Jouancy,	146	»	»	* Soulangis seul[t]
p. Sarry,	495	23*	»	
Etivey,	656	»	»	
d. Pasilly,	109	1	»	
p. Moulins,	362	22	»	le bourg.
p. Molay,	313	»	12	
Frêne,	267	»	»	
p. Béru,	311	45	»	
p. Viviers,	440	18	23	
p. Yrouer,	420	»	12	
p. Tonnerre,	4,427	161	393	la ville seule.
p. Epineuil,	593	4	52	
p. Molosmes,	666	4	60	48 Molosmes. 12 le G[d]-Virey.
p Léginnes,	676	27	105	35 le bourg. 70 ouvriers.
p. Vireaux,	463	»	59	
Sambourg,	233	»	»	
p. Pacy-sur-Armançon,	502	1	40	19 le bourg. 21 ouvriers.
p. Argenteuil,	676	3	6	1 le bourg. 5 ouvriers.
p. Villiers-les-Hauts,	370	»	1	
		1,672	1469	

		1472	743	
p. Fulvy,	156	»	19	
p. Cuzy,	280	1	17	
p. Ancy-le-Franc,	1,686	1	86	{ rien au faubourg 2 à la forge.
Stigny,	474	»	»	
Jully,	515	»	»	
p. Ancy-le-Serveux,	390	4	9	
p. Argentenay,	261	»	15	
p. Saint-Vinnemer,	653	8	47	
p. Tanlay,	712	»	10	
p. Baon,	252	»	5	
p. Commissey,	408	32	7	tous ouvriers.
p. St-Martin-sur-Armançon,	311	3	6	
p. Rugny,	491	22	14	
d. Arthonnay,	783	1	»	
p. Cruzy-le-Châtel,	1,200	»	10	le bourg.
Pimelles,	265	»	»	
p. Gland,	312	»	9	
p. Gigny,	432	»	55	le bourg.
p. Sennevoy-le-Haut,	363	»	4	
p. Sennevoy-le-Bas,	338	6	2	
	65,041	1751	1774	

Faits positifs. . . . 70
Faits douteux . . . 8
Faits négatifs . . . 14

92

Nous avons des réserves à faire à propos des trois premières communes, et particulièrement d'Etais, dont une portion du territoire ne paraîtrait pas devoir se rattacher au calcaire oolitique. Ainsi la partie méridionale d'Etais et d'Andryes est composée de terrains peu absorbants; l'eau y abonde : on y remarque des flaques, des prairies, des plantations.

L'oolite moyenne a été frappée, on pourrait même dire décimée, d'une manière à peu près égale par les deux épidémies. Près de la moitié des communes (43) ont payé deux fois tribut au choléra en

1832 et en 1849. Parmi les plus maltraitées nous distinguons pour l'épidémie de 1832 de 1849.

Bois-d'Arcy, qui a perdu de sa pop.	1/12e	Saint-Bris, qui a perdu	1/25e
Saint-Bris	1/13	Chablis	1/22
Irancy, presque	1/11	Nitry	1/11
Vincelottes	1/14	Tonnerre, presque	1/11
Vermanton	1/17	Epineuil	1/11
Précy-le-Sec, presque	1/6	Molosmes	1/11
Joux-la-Ville	1/13	Vireaux	1/8
Béru	1/7	Fulvy	1/8
Commissey, presque	1/12	Gigny, un peu plus de	1/8

Lézinnes et Pacy-sur-Armançon ont aussi eu beaucoup de décès en 1849, mais surtout parmi la population flottante des ouvriers employés au terrassement du chemin de fer de Paris à Lyon.

L'enquête signale Argenteuil, Commissey, Lézinnes et Pacy-sur-Armançon comme ayant eu un assez grand nombre de décès parmi cette population flottante d'ouvriers. Ainsi, Argenteuil a eu 5 décès de cette catégorie, Commissey 7 ou tous ses décès, Lezinnes 70 et Pacy-sur-Armançon 21.

La commune le plus cruellement ravagée a été Précy-le-Sec, qui, en 1832, a perdu un sixième de sa population. Cette localité, comme son nom l'indique, est dépourvue d'eau, à ce point que les habitants n'ont, pour les usages domestiques, que l'eau des citernes.

En 1849, plusieurs petites communes, Vireaux, Fulvy et Gigny, ont perdu le huitième de leurs habitants; Tonnerre en a perdu le onzième, ce qui est extrêmement considérable pour une petite ville; Nitry, qui a aussi perdu le onzième de sa population, est situé sur un plateau élevé (250 mètres), en apparence aussi sec à la surface que les autres plateaux oolitiques, mais qui, par extraordinaire, présente, à une très-faible profondeur, un sous-sol argileux imperméable, de sorte que l'eau se rencontre à un mètre au-dessous de la superficie, ce qui rend la construction des caves impossible à Nitry.

On peut remarquer que les communes le plus maltraitées forment deux groupes; l'un dans l'ouest de la zône, où tout l'effort de l'épidémie paraîtrait s'être concentré en 1832, et l'autre dans l'est, aux environs de Tonnerre, où l'on voit, au contraire, prédominer l'épidémie de 1849.

Faisons observer encore que, parmi les communes signalées plus haut pour le chiffre considérable de leurs décès, Brosse, Bois-d'Arcy, Irancy, Joux-la-Ville, Béru, n'ont eu aucun décès en 1849; et que Nitry, Vireaux, Fulvy et Gigny, n'en ont pas eu en 1832.

Les communes tout-à-fait épargnées sont seulement au nombre de

quatorze : Etais, Fontenay-sous-Fouronnes, Essert, Lichères, Aigremont, Fyé, Sainte-Vertu, Jouancy, Etivey, Frêne, Sambourg, Stigny, Jully et Pimelles. A l'exception d'Etais, toutes ces communes ont une faible population, et elles doivent sans doute, en partie à cette circonstance, de n'avoir présenté aucun cas de choléra. Elles sont, ainsi qu'on peut le remarquer, disposées sans ordre dans toute la zône ; les unes ont leur population disséminée comme Etais, Jully. Pour toutes les autres, les habitations sont groupées et rapprochées ; les unes sont dans des lieux élevés comme Lichères, Aigremont, Jouancy, Etivey, Sambourg, Pimelles, et d'autres dans les vallées ou au milieu des bois, comme Fontenay-s-Fouronnes, Essert, Fyé, Ste-Vertu.

C'est donc sans doute à une sorte de hasard qu'elles doivent d'avoir été épargnées, tandis que leurs voisines étaient si cruellement décimées, et, en cas de nouvelle invasion, rien ne pourrait autoriser à penser, de la plupart d'entre elles, qu'elles conserveraient leur immunité comme par le passé.

VI.

OOLITE SUPÉRIEURE.

(TERRAIN KIMMERIDIEN ET PORTLANDIEN.)

La largeur de cette zône, située au nord-ouest de la précédente, est d'environ 8 à 9 kilomètres. Déjà, dans les principales vallées, elle est interrompue par des alluvions assez considérables.

On y trouve les quarante-huit communes suivantes :

		Décès en	
	Popul.	1832.	1849.
Perreuse,	334	»	»
Sainpuits,	927	»	»
Lainsecq,	1,064	»	»
Sougères,	1,408	»	»
Thury,	1,064	»	8
Lain,	566	1	1
Taingy,	1,036	10	»
Molesmes,	376	»	»
		11	9

	Popul.	Décès en 1832.	Décès en 1849.	
		11	9	
Fontenailles,	289	»	»	
Chastenay,	425	»	»	
Sementron,	517	»	»	
Ouanne,	1,213	»	»	
Leugny,	730	2	»	
Merry-Sec,	461	»	»	
Mouffy,	260	»	»	
Coulangeron,	440	»	»	
Migé,	1,078	1	5	
Escamps,	1,110	»	»	
Gy-l'Evêque,	650	5	57	
Coulanges-la-Vineuse,	1,326	16	1	
Jussy,	310	38	7	
Vallan,	660	22	13	
Auxerre,	13,968	218	120	
Augy,	371	»	»	
Quennes,	434	»	»	
Saint-Cyr,	861	28	12	10 Saint-Cyr. 1 Vaux-Germain 1 La Croix-Pilate.
Courgis,	735	»	49	
Beine,	697	28	31	
Poinchy,	287	5	»	
Milly,		»	2	
La Chapelle-Vaupelteigne	280	6	18	
Villy,	204	1	13	
Fontenay près Chablis,	296	4	14	
Fléy,	454	5	»	
Collan,	461	3	9	6 Collan. 3 Rameau.
Tissé,	306	48	6	
Serrigny,	360	24	10	
Vezannes,	213	»	4	
		470	380	

	Popul.	Décès en 1832.	Décès en 1849.
		470	380
Junay,	185	1	3
Vezinnes,	390	14	»
Dannemoine,	636	14	4
Cheney,	280	4	5
Tronchoy,	313	»	
Mélisey,	672	»	»
Thorey,	258	»	»
Trichey,	256	6	»
Villon,	528	»	»
Quincerot,	349	5	»
	40,273	514	390

Faits positifs. . . .	26
Faits douteux . . .	3
Faits négatifs . . .	19
	48

Perreuse, *Sainpuits*, *Lainsecq*, voisines de la Puysaie, ont leurs habitations disséminées et une partie de leur territoire fortement argileux, le sol n'y est généralement point absorbant comme dans l'oolite proprement dite. Même remarque pour *Leugny*, *Escamps*; ce sont des communes véritablement mixtes, que nous n'avons pas cru cependant devoir isoler des autres, à cause de leur petit nombre, et pour ne pas trop multiplier les détails.

18 communes ont été atteintes deux fois par l'épidémie. Celle de Beine l'a été fortement les deux années. Parmi les communes le plus maltraitées, nous remarquons; en 1832, Jussy, où la mortalité a été de 1/8e; Tissé, 1/6e; Sérigny, 1/15e; Auxerre a perdu cette même année, 1/64e.

En 1849, Gy-l'Evêque a perdu 1/11e presque; Courgis, 1/15e de sa population.

Les communes non atteintes sont en grand nombre et diversement situées; nous ne parlons ni de Perreuse, Sainpuits, Escamps, Leugny que nous avons mentionnées, et qui ne peuvent être acceptées qu'avec réserve dans le terrain jurassique; mais Molesmes, Fontenailles, Merry-

Sec, Châtenay, Sementron, Villon situées sur des coteaux ou plateaux élevés et arides. Ouanne, Augy, Tronchoy, Melisey et Thorey, dans des vallées ou sur le bord des rivières, ont été épargnées. La fortuité des circonstances a sans doute ici la plus grande part à cette immunité, et tout porte à croire que, dans le cas de nouvelles invasions, le sort ne se montrerait pas, pour ces localités, aussi favorable.

Nous pourrons apprécier plus exactement l'influence du terrain jurassique, et particulièrement de la zône oolitique moyenne, après avoir, à la fin de ces recherches, établi dans un tableau général le rapprochement de tous les groupes que nous aurons étudiés.

VII.

CRAIE INFÉRIEURE ET SABLES FERRUGINEUX.

Dans cette zône sont compris les terrains désignés d'une manière plus moderne, sous le nom de Néocomien et d'Albien, formant, au nord-ouest du calcaire jurassique, une bande d'environ 10 kilomètres; mais présentant, sur la lisière opposée à ce calcaire, de nombreuses découpures qui rendent, de ce côté, ses limites plus difficiles à établir. Le terrain que nous allons étudier peut être considéré comme formant deux masses distinctes, séparées par la rivière d'Yonne ; l'une, terrain néocomien, s'étend à gauche de l'Yonne, de Charbuy à Saint-Sauveur ; l'autre, terrain albien, ainsi nommé à cause de sa puissance dans l'Aube, se remarque principalement sur la rive droite de l'Yonne, dans la direction de Seignelay à Saint-Florentin. La partie néocomienne, particulièrement remarquable dans la Puysaie, est caractérisée principalement par des sables à granulations fines, jaunes, rougeâtres ou brunes, formant des masses abondantes, recouvrant à peu près partout les terrains calcaires ou argileux de cette formation. Par l'agrégation plus ou moins intime de leurs granules, les sables y passent souvent au grès; les argiles y sont comme les sables, bigarrées çà et là de nuances diverses dues, dans l'un et l'autre cas, à des oxydes ferrugineux mélangés et combinés en proportions variables.

Dans la partie albienne, les sables et grès ferrugineux deviennent moins abondants, et laissent souvent les calcaires et argiles à découvert.

Le sol n'a plus ici la même apparence que dans le calcaire jurassique. Aux vallées ramifiées avec un certain ordre, offrant une largeur successivement plus développée, succèdent des vallées beaucoup plus irrégulières dans leur direction et leur étendue, médiocrement profondes,

souvent étroites, contournées. Parfois, elles s'élargissent brusquement, formant des sortes de bassins plus ou moins vastes ; leurs pentes sont arrondies comme elles devaient l'être, du reste, dans un sol médiocrement agrégé. Les plateaux qui les dominent n'offrent non plus aucune régularité. De place en place y surgissent des monticules sablonneux, des sortes de dunes, auxquelles on a, dans le pays, donné le nom de thureaux.

Principalement constitué par des sables et des argiles, ce sol est peu perméable. L'eau pluviale pénètre facilement les sables superficiels ; mais, rencontrant bientôt des couches argileuses épaisses, elle forme sur les pentes des suintements nombreux, des sources souvent ferrugineuses et reconnaissables alors aux limons rougeâtres qu'elles laissent déposer à leur sortie de terre. Ces eaux contiennent souvent en dissolution une petite proportion de chaux sulfatée. Au fond des vallées, les diverses sources dont nous venons de parler se rassemblent en ruisseaux, en flaques ou en étangs.

Comme dans le terrain granitique les habitations sont dispersées, et, à de faibles exceptions près, ne forment que des groupes insignifiants. L'extrême difficulté d'avoir de bonnes voies de communication, dans ce sol mouvant et argileux, est la cause de cette dissémination ; chaque propriété ayant besoin, pour être cultivée, d'avoir à proximité ses bâtiments d'habitation et d'exploitation.

Sur la rive droite de l'Yonne, où domine l'étage albien, le calcaire étant plus abondant et l'argile beaucoup moins, le sol est par là moins humide, là aussi les habitations sont habituellement réunies et presque autant que dans le calcaire jurassique.

La hauteur du sol habité varie, de Pourrain à Treigny, entre 200 et 300 mètres ; et dans le reste de la zône, de 100 à 150 mètres.

La culture a changé aussi. Dans l'ouest, c'est la Puisaye qui commence, avec ses héritages clos de haies vives ; avec ses chemins étroits et profonds, à peine praticables dans le cœur de l'été ; avec ses grands ois, ses bocages, ses pâtures.

Vers Lindry, Charbuy, la vigne commence à paraître. Sur la rive droite de l'Yonne, dans le terrain albien, elle est cultivée par masses assez considérables, et prend aux céréales une part déjà importante du sol.

On voit ici reparaître parmi les plantes naturelles, les *fougères*, les *bruyères*, les *genêts*, les *ajoncs*, les *châtaigniers*.

La grande différence que présente à l'ouest et à l'est de l'Yonne la nature du sol quoique appartenant à une même formation, nous

engage à séparer en deux sections les communes qui s'y trouvent comprises. Dans la première section sont réunies les communes à l'ouest de l'Yonne appartenant à peu près toutes au terrain néocomien : dans la deuxième se trouvent les communes à l'est, dont le territoire appartient plus spécialement à l'étage albien.

Craie inférieure.

1° Section de l'ouest. — *Etage néocomien.* — 24 communes.

		Décès en	
	Popul.	1832.	1849.
Treigny,	2,517	»	»
Ste-Colombe-en-Puisaye,	701	»	»
Moutiers,	950	»	»
Saint-Sauveur,	1,687	»	»
Saints-en-Puysaie,	1,338	»	»
Fontenoy,	814	»	»
Levis,	534	»	»
Lalande,	428	»	»
Toucy,	2,784	»	»
Dracy,	750	»	»
Moulins,	331	»	»
Diges,	1,700	»	»
Parly,	1,176	»	»
d. Beauvoir,	447	»	1
Merry-la-Vallée,	1,086	»	»
St-Martin-St-Ocre,	114	»	»
St-Maurice-le-Vieil,	567	»	»
St-Maurice-Thizouaille,	286	»	»
Eglény,	535	»	»
Charbuy,	1,319	»	»
Chevannes,	1,407	»	»
p. Villefargeau,	434	»	2 le bourg.
p. Saint-Georges,	626	25	»
p. Perrigny,	429	8	3
		33	6

2° Section de l'est. — *Etage albien.* — 29 communes.

	Popul.	Décès en 1832.	Décès en 1849.	
		33	6	
p. Venoy,	1,248	7	1	à la Chapelle.
Villeneuve-Saint-Salve,	254	»	»	
d. Beaumont,	388	»	2	
Chemilly,	520	»	»	
p. Seignelay,	1,599	73	»	
p. Héry,	1,528	6	»	
d. Rouvray,	342	1	»	
Venouse,	228	»	»	
p. Montigny,	711	1	9	le bourg.
Blégny-le-Carreau,	423	»	»	
d. Lignorelles,	432	2	1	
p. Maligny,	1,343	70?	69	
p. Ligny-le-Châtel,	1,652	30?	43	4 Lordonnois.
Mérey,	403	»	»	
Varennes,	506	»	»	
p. Chéu,	682	2	18	le bourg.
d. Jaulges,	535	1	4	3 le bourg. 1 la tuilerie.
d. Villiers-Vineux,	438	»	3	
Carisey,	486	»	»	
p. Roffey,	403	3	11	
p. Bernouil,	235	»	7	le bourg.
p. Dyé,	461	3	23	
d. La Chapelle-Vieille-F.,	646	»	1	
p. Flogny,	403	6	2	
p. Percey,	473	12	»	
d. Butteaux,	513	3	»	
d. Germigny,	639	1?	»	
d. Soumaintrain,	513	1	»	
Beugnon,	383	»	»	
		235	200	

	1re section.	2e section.
Faits positifs. . . .	3	12
Faits douteux . . .	1	9
Faits négatifs . . .	20	8
	24	29

1re *section.* — Trois communes seulement sur 24 ont eu positivement des décès par le choléra, Villefargeau, Saint-Georges, Perrigny, toutes trois situées dans la même vallée à 2 kilomètres environ d'intervalle entre chacune d'elles ; l'une, Villefargeau, sur la pente exposée au sud de la vallée ; les deux autres sur la pente opposée, et toutes trois assises non sur le sable, mais sur la couche calcaréo-argileuse du terrain néocomien. Remarquons en outre que le sol habité y est relativement peu élevé, 150 mètres ; et que les habitations y sont plus ramassées que dans les autres communes de cette première catégorie. Enfin par ces circonstances, par leur rapprochement de l'Yonne, par la culture de la vigne que l'on commence à y remarquer, ces trois communes auraient peut-être dû être réunies à la 2e section. Nous ne l'avons pas fait dans la crainte de paraître vouloir interpréter les faits selon des idées préconçues. Pour nous, Villefargeau ne rentre pas dans les faits douteux, quoique n'ayant eu que 2 décès, ces décès ayant été constatés par nous, et ne nous ayant pas laissé le moindre doute.

La seule commune fortement atteinte est Saint-Georges qui a perdu en 1832 1/25 de sa population.

2e *section.* — Ici le choléra a exercé plus de ravages puisque 12 communes sur 29 ont été atteintes. Seignelay a perdu en 1832 environ 1/22 de sa population et Dyé le 20e en 1849 ; Ligny-le-Châtel et Maligny ont eu cruellement à souffrir par les deux épidémies.

Cette différence entre les deux sections peut elle s'expliquer par les différences mêmes que nous avons signalées entre les deux natures de terrain néocomien et albien? Nous le pensons, et notre opinion est fondée sur ce que nous avons déjà observé, et sur ce que nous verrons encore plus loin.

VIII.

TERRAIN CRÉTACÉ INFÉRIEUR ET SUPÉRIEUR.

Les 8 communes suivantes, dont le territoire s'étend à la fois sur les deux terrains crétacés, nous ont paru mériter d'être considérées à part ; ce sont :

	Popul.	Décès en 1832.	Décès en 1849.	
Pourrain,	865	»	»	
Chassy,	917	»	»	
d. Lindry,	1,218	2	»	
d. Poilly,	1,030	3	»	
d. Laduz,	376	1	»	
Guerchy,	816	»	»	
d. Fleury,	1,525	4	»	
d. Neuvy-Sautour,	1,542	5 *	1	Neuvy.
	8,299	15	1	

Faits positifs. . . .	0
Faits douteux . . .	5
Faits négatifs . . .	3
	8

Tous ces faits nous paraissent être de l'ordre des faits douteux. Il sera du reste plus facile de se rendre compte du groupe mixte que nous venons d'établir lorsque l'on aura vu ce qui est arrivé sur le terrain crétacé supérieur lui-même, à l'examen duquel nous allons maintenant passer.

Nous n'avons pas besoin de rappeler que Neuvy-Sautour se trouve sur la limite extrême à l'est de la zône crétacée inférieure, et appartient conséquemment en partie au terrain albien, tandis que les 7 autres communes sont limitrophes entr'elles, et appartiennent plus spécialement pour leur territoire situé sur la craie inférieure au terrain néocomien. Nous manquons de renseignements sur la question de savoir à quel terrain particulier appartiennent les hameaux ou habitations frappées.

IX.

TERRAIN CRÉTACÉ SUPÉRIEUR.

Nous voici arrivés au véritable terrain de la craie, partout facile à reconnaître de loin à la couleur blanche du sol, formé de couches calcaires tendres, marneuses, friables ; offrant des bancs d'une puis-

* 3 Neuvy ; 1 la Vallée ; 1 Chainy.

sance souvent très-considérable, et quelquefois des lits minces de rognons siliceux interposés, et en quelque sorte empâtés dans la craie.

La craie supérieure n'affecte plus, à la surface du terrain, l'apparence d'une zône. Elle borde d'une bande étroite le terrain crétacé inférieur à l'ouest du département ; forme le fond des vallées où coulent le Loing, l'Ouanne, le Vrin, le Tholon ; et s'élargit un peu vers l'Yonne et au bas de la forêt d'Othe, jusqu'au département de l'Aube. Depuis Joigny jusqu'aux limites de Seine-et-Marne, elle forme le lit sur lequel repose l'alluvion de la vallée de l'Yonne ; et enfin, dans l'arrondissement de Sens, presque toute la masse des terrains situés à droite de l'Yonne appartient à cette craie.

Les géologues n'ont point considéré comme unique cette vaste formation ; ils y ont distingué deux étages : 1° l'étage Turonien, s'étendant de Saint-Fargeau à Saint-Florentin ; et l'étage Sénonien, ainsi nommé parce qu'il se présente avec tous ses caractères dans les environs de Sens. Mais c'est plutôt par une différence paléontologique que par leur nature physique que se caractérisent ces deux ordres de terrains ; aussi serait-il inutile, pour notre but, de chercher à les distinguer. Disons seulement que la craie turonienne est un peu plus marneuse, plus argileuse et partant un peu moins absorbante que la craie sénonienne.

Partout où existe ce terrain, il est facile à reconnaître, avons-nous dit, d'abord à la couleur blanchâtre du sol qui signale au loin les premiers sommets sur lesquels la craie commence à paraître, à *Pourrain*, *Lindry*, *Fleury*, *Bassou*, *etc.*

Les eaux ont creusé, dans ce sol friable, de vastes et riches vallées particulièrement propres à la culture des céréales.

Les habitations n'y sont plus disséminées en hameaux et fermes, comme dans les sables et argiles du terrain néocomien ; elles ne sont pourtant pas non plus concentrées et en quelque sorte condensées, comme dans les terrains jurassiques. Ajoutons que, cultivant un sol d'une rare fertilité, les habitants y vivent généralement dans l'aisance.

Nous ne pouvons rien dire que de très-général, relativement à l'élévation du sol habité. Répandues sur plus de la moitié nord-ouest du département, les habitations sont à une altitude très-variable : ainsi à 200m. Saint-Fargeau ; à 130, Aillant ; à 90, Saint-Julien-du-Sault ; à 70, Sens ; à 100, Villeneuve-l'Archevêque, etc.

A la craie supérieure, proprement dite, se rattachent les 107 communes suivantes :

	Popul.	Décès en 1832.	Décès en 1849.	
p. Aillant-sur-Tholon,	1,394	56	3	
d. Villiers-sur-Tholon,	805	2	»	
Senan,	809	»	»	
Branches,	614	»	»	
Chichery,	681	»	»	
p. Neuilly,	909	18	»	
Villemer,	477	»	»	
d. Champlay,	912	2	»	
p. Paroy-sur-Tholon,	429	7	3	
d. Chamvres,	674	1	»	
Champvallon,	480	»	»	
d. Béon,	574	2	»	
p. La Celle-Saint-Cyr,	1,399	8	2	
p. St-Julien-du-Sault,	2,439	201	9	
Rousson,	478	»	»	
Marsangy,	856	»	»	
Etigny,	455	»	»	
Gron,	701	»	»	
d. Paron,	456	1	»	
d. St-Martin-du-Tertre,	654	12	»	
Courtois,	211	»	»	
Villenavotte,	150	»	»	
Villeperrot,	188	»	»	
p. Pont-sur-Yonne,	2,000	35	1	
Chaumont,	634	»	»	
Villeblevin,	904	»	2	
p. Villeneuve-la-Guyard,	1,877	20	57	49 bourg. 6 Bréhain. 2 la Chapelotte
p. Vinneuf,	1,494	15	»	
Courlon,	1,278	»	»	
d. Serbonnes,	573	3	4	
p. Sergines,	1,363	9	»	
		392	81	

		Popul.	Décès en 1832.	Décès en 1849.
	Report.		392	81
	Compigny,	188	»	»
	Pailly,	426	»	»
d.	Plessis-Saint-Jean,	455	»	3
	Plessis-du-Mée,	231	»	»
	Courceaux,	206	»	»
	Vertilly,	207	»	»
	Villers-Bonneux,	231	»	»
	Sognes,	314	»	»
	St-Maurice-aux-Rich.-Hom.,	1,040	»	»
	Grange-le-Bocage,	457	»	»
	Fleurigny,	561	»	»
	La Chapelle-sur-Oreuse,	554	»	»
	St-Martin-sur-Oreuse,	609	»	»
	Michery,	1,101	»	»
	Gizy-les-Nobles,	643	»	»
	Evry,	254	»	»
	Cuy,	303	»	»
d.	Voisines,	766	3	»
p.	Thorigny,	827	13	»
	La Postolle,	314	»	»
d.	Courgenay,	773	1	»
d.	Bagneaux,	575	2	»
p.	Flacy,	385	5	»
p.	Villeneuve-l'Archev.,	1,845	85	»
d.	Lailly,	530	2	»
p.	Molinons,	324	16	»
p.	Foissy-sur-Yonne,	758	17	»
	Chigy,	518	»	»
p.	Pont-sur-Vanne,	306	17	»
	Vareilles,	338	»	»
p.	Les Siéges,	863	20	19
d.	Theil,	390	3	»
			576	103

	Popul.	Décès en 1832.	Décès en 1849.	
Report.		576	103	
d. Villiers-Louis,	565	4	»	
Soucy,	775	»	»	
Saint-Denis,	180	»	»	
Saint-Clément,	774	»	»	
p. Sens,	10,472	147	34	principalement r. de la Parcheminerie.
Fontaine-la-Gaill.,	393	»	»	
d. Saligny,	358	1	»	
p. Malay-le-Gd. (le Vic.),	934	19	»	
p. Malay-le-Petit (le Roi),	226	3	»	
Noé,	424	»	»	
Vaumort,	334	»	»	
Maillot,	398	»	»	
Rozoy,	299	»	»	
d. Véron,	1,273	3	»	
d. Passy,	568	1	1	
p. Villeneuve-le-Roi,	5,357	50	50	
p Armeau,	900	15	4	
d. Villevallier,	556	3	»	
d. Villecien,	490	2	»	
St-Aubin-sur-Yonne,	496	»	»	
p. Joigny,	6,787	99	»	
Looze,	496	»	»	
p. Brion,	826	19	»	
p. Saint-Cydroine,	1,105	25	»	
Migennes,	570	»	»	
d. Bussy-en-Othe,	1,255	1	4	à Bailly.
Paroy-en-Othe,	567	»	»	
Bligny,	142	»	»	
Bellechaume,	628	»	»	
Mercy,	144	»	»	
d. Champlost,	1,526	5	2	
		973	198	

	Popul.	Décès en 1832.	Décès en 1849	
Report.		973	198	
Avrolles,	753	»	»	
p. Saint-Florentin,	2,515	36	5	
d. Venizy,	1,782	4	»	
Turny,	1,290	1	»	
p. Chailley,	1,290	»	19	13 à Vaudemant
Sormery,	1,334	»	»	
Lasson,	364	»	»	
Cheny,	840	»	»	
d. Ormoy,	724	»	1	
Chichy,	100	»	»	
d. Mont-Saint-Sulpice,	1,568	4	»?	
Bouilly,	416	»	»	
Rebourceaux,	370	»	»	
	97,274	1,018	223	

Faits positifs. . . .	27
Faits douteux . . .	23
Faits négatifs . . .	57
	107

Le terrain crétacé supérieur a plus particulièrement souffert par l'épidémie de 1832. Parmi les communes le plus maltraitées, nous voyons Saint-Julien-du-Sault qui a perdu 1/12ᵉ presque de sa population ; Villeneuve-l'Archevêque, plus de 1/22ᵉ; Sens, 1/71ᵉ ; Joigny, 1/68ᵉ.

En 1849, un plus grand nombre de communes ont été épargnées, et les pertes ne sont nulle part importantes, si ce n'est dans la seule commune de Villeneuve-la-Guyard qui a perdu un peu plus de 1/33ᵉ de sa population.

La commune de Saint Julien-du-Sault appartient à l'étage sénonien. Toutefois les deux étages géologiques, qui constituent la craie supérieure, ne nous paraissent, relativement à l'influence cholérique, offrir aucun motif réel de distinction.

On peut observer aussi que, dans l'arrondissement de Sens, c'est presqu'exclusivement dans la vallée de la Vanne que le choléra s'est manifesté.

X.

TERRAIN MIXTE CRÉTACÉ SUPÉRIEUR ET TERTIAIRE INFÉRIEUR. (49 COMMUNES.)

		Popul.	Décès en 1832.	Décès en 1849.	
p.	Saint-Fargeau,	2,430	»	7	ville seulement.
	St-Martin-des-Champs,	620	»	»	
	Saint-Privé,	996	»	»	
	Bléneau,	1,581	»*	»	* moins de décès que la moyenne.
p.	Rogny,	1,518	8	»	
	Sept-Fonds,	285	»	»	
	Villeneuve-les-Genêts,	538	»	»	
	Champignelles,	1,546	»	»	
	Mézilles,	1,508	»	»	
	Tannerre,	927	»	»	
	Malicorne,	480	»	»	
d.	Villiers-St-Benoît,	1,050	»	2	1 aux Bergers. 1 aux Cherriers.
d.	La Villotte,	259	»	1	au Buisson-Saint-Vrain.
	Grand-Champ,	1,018	»	»	
	St-Denis-sur-Ouanne,	361	»	»	
	St-Martin-sur-Ouanne,	761	»	»	
p.	Charny,	1,411	»	43	aucun hameau n'a été atteint.
d.	Fontenouilles,	487	»	1	à Richebois.
d.	La Motte-aux-Aulnaies,	82	»	1	
	Dicy,	526	»	»	
	Villefranche,	1,011	»	»	
	Chevillon,	543	»	»	
	St-Aubin-Châteaun.,	1,013	»	»	
	Sommecaise,	510	»	»	
	Les Ormes,	528	»	4	au Ruloy?
	La Ferté-Loupière,	1,352	»	11	4 le bourg. 2 la Goulerie. 4 les Jouards. 1 le Pressoir.
	St-Romain-le-Preux,	440	»	»	
			8	70	

	Popul.	Décès en 1832.	Décès en 1849.	
Report.		8	70	
Sépeaux,	793	»	9	bourg seul[t].
Précy,	891	»	4	2 Précy. 1 les Tuquois. 1 les g[ds] Gariaux
Verlin,	613	7	»	
Chaumot,	748	»	»	
Egriselle-le-Bocage,	1,154	»	»	
Cornant,	364	»	»	
Collemiers,	493	»	»	
Subligny,	356	»	»	
Nailly,	1,229	»	»	
Villemanoche,	862	»	»	
Champigny,	1,729	»	»	
Saint-Agnan,	348	»	»	
p. Villethierry,	715	45	2	au bourg.
Lixy,	537	»	»	
Brannay,	598	»	»	
p. Vallery,	721	»	8	7 le bourg. 1 la G[de]-Justice.
Dollot,	521	»	»	
Les Bordes,	696	»	»	
d. Dixmont,	1,600	5	»	
d. Cerisiers,	1,401	1	»	
Vaudeurs,	1,041	»	»	
Arces,	1,044	1	4	
	42,215	65	97	

Faits positifs. . . . 8
Faits douteux . . . 9
Faits négatifs. . . . 32

49

Dans les 49 communes indiquées ci-dessus, la craie ne forme que la plus petite partie du territoire; elle occupe, sous forme d'une bande étroite, le fond de la vallée où est situé le bourg ou chef-lieu de la

commune renfermant ordinairement, sauf quelques exceptions, un petit nombre d'habitations peu rapprochées les unes des autres. Le reste du territoire, beaucoup plus étendu et sur lequel se trouvent épars, en grand nombre, hameaux et fermes, appartient aux argiles plastiques et aux sables des terrains tertiaires inférieurs dont nous allons nous occuper bientôt.

Les localités atteintes par le choléra sont précisément celles où la population est agglomérée, et partout encore c'est le chef-lieu de la commune situé sur le terrain crétacé qui est signalé comme exclusivement frappé : ainsi Saint-Fargeau, Charny, Sépeaux, Vallery. Nos renseignements ne nous disent pas, cependant, si à Rogny et Villethierry, la population agglomérée du bourg a seule fourni au chiffre des décès observé en 1832.

On voit, par le tableau précédent, que, là où le choléra s'est montré, le chiffre des décès a été généralement peu important. Les deux communes le plus maltraitées sont Villethierry, en 1832, et Charny, en 1849. Elles ont perdu : Villethierry environ 1/15e, et Charny 1/32e de la population.

XI.

TERRAINS TERTIAIRES INFÉRIEURS.

Ces terrains se rencontrent à peu près exclusivement à gauche de l'Yonne, au-dessus des étages crétacés Turonien et Sénonien, et forment la limite ouest du département, de Lavau à Chéroy.

Cependant il en existe encore deux masses irrégulières sur la droite de l'Yonne : la première, au midi, entre la Vanne et l'Armançon, occupant les hauteurs de la forêt d'Othe ; l'autre, beaucoup moins considérable, au nord de la Vanne. Nous aurions désiré posséder quelques renseignements plus précis sur ces diverses espèces de terrains tertiaires, ceux à l'ouest et ceux à l'est de l'Yonne que nous croyons différer beaucoup entre eux, si ce n'est sous le rapport paléontologique, au moins sous celui de leur nature et de leur composition.

Les terrains tertiaires de l'ouest ou du côté gauche de l'Yonne, où domine l'argile plastique, sont particulièrement imperméables ; ceux de l'est où sur la rive droite ne présentent plus le même caractère d'imperméabilité. Ce que nous allons dire de général sur ces terrains, s'appliquera donc de préférence au sol tertiaire de l'ouest.

Terrain plat, dont les différences de niveau varient à peine d'une

cinquantaine de mètres, les couches tertiaires inférieures sont à peu près exclusivement formées par des masses puissantes d'argile plastique de différentes couleurs. Ces argiles retiennent les eaux pluviales à la surface du sol qui se trouve ainsi couvert de marécages, de nombreux et vastes étangs, et qui, dans chacun de ses vallons, recèle un cours d'eau. Les noms d'un grand nombre de communes et de hameaux sont caractéristiques : Fontaines, Piffonds, Sept-Fonds, Fontenouilles, les Gouttes, les Lavis, les Rus, les Étangs, les Bourbeuses, les Bourbiers, les Barbottières, les Patouillats, les Grenouillères, les Marchais (expression locale qui signifie marais), les Champourris, les Champeaux, etc.

Tout ce sol est couvert de forêts, de bois et bocages, de prés et pacages ; partout des habitations, des fermes éparses ; partout un nombre infini de chemins creux, étroits, impraticables presqu'en toute saison ; partout des champs clos de haies vives. La vigne a disparu de ce sol froid et humide ; le vin y est remplacé par le cidre. En un mot, c'est ici la Puisaye proprement dite, et plus loin, vers le nord, le commencement du Gâtinais.

On trouve sur ce terrain les 36 communes dont l'énumération suit ; mais, nous le répétons, celles qui sont comprises dans le groupe précédent ont, pour la plupart, presque la totalité de leur territoire sur le sol que nous venons de décrire.

Section de l'Ouest.

		Décès en	
	Popul.	1832.	1849.
Lavau,	1,129	»	»
Ronchères,	261	»	»
Champcevrais,	812	»	»
Fontaines,	1,112	»	»
Louesmes,	217	»	»
Marchais-Beton,	343	»	»
Chambeugle,	208	»	»
Chêne-Arnoult,	289	»	»
Prunoy,	631	»	»
Perreux,	867	»	»

	Popul.	Décès en 1832.	1849.	
Volgré,	414	»	»	
Cudot,	656	»	»	
St-Loup-d'Ordon,	650	»	»	
St-Martin-d'Ordon,	579	»	»	
Bussy-le-Repos,	624	»	»	
Piffonds,	1,971	»	»	
Savigny,	346	»	»	
Vernoy,	414	»	»	
Domats,	778	»	»	
Courtoin,	112	»	»	
La Belliole,	286	»	»	
Villeneuve-la-Dondagre,	511	»	»	
Fouchères,	419	»	»	
Villeroi,	236	»		
Saint-Valérien,	980	»	»	suette meurtrière.
Villebougis,	530	»	»	
Montacher,	755	»	»	
Jouy,	466	»	»	
Villegardin,	311	»	»	
Chéroy,	912	»	»	
	16,729	»	»	

Section de l'Est.

	Popul.	1832.	1849.
Cérilly,	216	1	»
Coulours,	528	3	»
Fournaudin,	401	»	»
Bœurs,	949	»	»
Dillo,	154	»	»
Villechétive,	315	»	»
	2,563	4	»

	1re section.	2e section.
Faits positifs. . . .	0	0
Faits douteux . . .	0	2
Faits négatifs . . .	30	4
	30	6

Toute la partie ouest a été, comme on le voit, ménagée d'une manière complète ; 2 seules communes à l'est, appartenant à la forêt d'Othe, ont présenté quelques cas en 1832, encore ces cas appartiennent-ils à la classe des faits douteux. Aucune commune n'a été atteinte par l'épidémie de 1849. Il y a mieux ; une lettre (celle du maire de Savigny) signale la mortalité de ces années comme ayant été au-dessous de la moyenne. A Savigny, la moyenne des décès annuels est 9 ; il y a eu seulement 6 décès en 1832 et 4 en 1849.

Toute cette contrée froide, humide, marécageuse est sans cesse ravagée par les fièvres intermittentes, dont les fréquents accès minent sourdement les organisations les plus robustes, et abrégent considérablement la vie moyenne des hommes qui l'habitent. Les recherches de notre collègue M. Robineau-Desvoidy, sur la vie moyenne comparée dans les communes de la Forterre et de la Puisaye, qui composent le canton de Saint-Sauveur, ont démontré combien les chances de vivre étaient diminuées dans ces pays malsains, dont la population va sans cesse s'éteignant et se renouvelant d'une manière insensible par les migrations des contrées voisines. Eh bien ! ce climat dangereux a été deux fois épargné par le choléra de la manière la plus complète, comme si, appartenant déjà à un premier occupant moins bruyant mais non moins terrible, une juste dispensation des calamités humaines lui en eût tenu compte.

XII.

ALLUVION.

Il y a des alluvions dans toutes les vallées importantes parcourues par des cours d'eau dans le département. Ainsi, le Cousin nous offre déjà une alluvion notable à Avallon. Mais, outre qu'une alluvion peu considérable ne modifie pas le sol d'une manière assez étendue pour avoir une influence remarquable, la qualité même ou la nature du sol alluvien doit nécessairement être la principale chose à considérer. Si l'alluvion n'est pas de même nature que le sol de la contrée qui la porte, on comprend qu'il en peut résulter des effets d'autant plus importants que l'alluvion sera plus vaste. Dans le cas au contraire où l'alluvion et son sous-sol auront le même caractère géologique, la modification deviendra alors insignifiante, et dans le travail qui nous occupe devra être négligée.

Dans le sol granitique placé au point culminant du département, et

où nos principaux cours d'eau ont leur source, les alluvions sont essentiellement granitiques, dès-lors nous n'avons pas dû nous en préoccuper. Dans les terrains diluviens successivement déposés au-dessus du granite, et qui, d'après le niveau actuel du sol, lui sont aujourd'hui subordonnés, les alluvions iront sans cesse en augmentant d'importance, et dans chaque zône offriront un mélange des terrains plus anciens.

D'après ces considérations, nous avons dû éliminer les alluvions des terrains granitique et jurassique. La dureté, la ténacité de ces terrains étaient trop grandes pour permettre aux eaux de les creuser en larges vallées pouvant servir de base à de vastes alluvions. Les terrains crétacés, friables, facilement attaquables, offrant par conséquent des conditions différentes, ont reçu dans leurs vallées des alluvions plus étendues. Nous n'avons donc considéré comme terrain d'alluvion dont l'influence devait être recherchée, que le sol des vallées de l'Yonne, du Serain et de l'Armançon, à partir du point où commence la craie supérieure, c'est-à-dire au-dessous d'Auxerre, de Ligny-le-Châtel et de Flogny, jusqu'à Joigny : nous avons cessé de nous occuper de l'alluvion depuis Joigny jusqu'aux confins du département, parce que, trop resserrée au pied des coteaux crayeux, qui encaissent le lit de l'Yonne, l'alluvion n'offrait plus dans cet espace qu'un développement médiocre.

Dans le terrain alluvien circonscrit auquel nous nous sommes bornés, le sol composé des détritus siliceux, calcaires et argileux, provenant des terrains supérieurs, pénétré en outre d'une humidité continuelle qui le rafraîchit sans le submerger ; ce sol, disons-nous, est remarquablement riche et fertile. Il est propre à toute culture et couvert de céréales, de prairies naturelles, de vignes, de plantations.

On y trouve les 13 communes suivantes, presque toutes dans la vallée de l'Yonne :

	Popul.	Décès en 1832.	Décès en 1849.	
p. Monéteau,	718	8*	2	aux Dumonts.
d. Gurgy,	1,007	4	4	le bourg.
		12	6	

* A L'Étau seulement.

	Popul.	Décès en 1832.	1849.	
		12	6	
p. Appoigny,	1,774	53	»	
Bassou,	798	»	»	
Charmoy,	437	»	»	
d. Epineau-les-Voves,	491	1	»	
p. Cézy,	1,456	»	12	à Thème seul[t].
Esnon,	522	»	»	
p. Brienon,	2,772	26	2	
Vergigny,	473	»	»	
Bonnard,	169	»	»	
Hauterive,	341	»	»	
p. Pontigny,	742	5?	5	4 la tuilerie. 1 le bourg.
	11,700	97	25	

Faits positifs. . . .	5
Faits douteux . . .	2
Faits négatifs . . .	6
	13

Beaucoup d'autres communes ont été éliminées, bien qu'ayant quelques habitations dans les limites de l'alluvion ; mais parce qu'en dehors, elles en avaient d'autres en beaucoup plus grand nombre. Dans les 13 que nous avons conservées, il s'en faut de beaucoup que le territoire soit entièrement composé d'alluvion ; dans presque toutes, on trouve des habitations placées sur un autre sol.

La détermination de ces communes nous a présenté de grandes difficultés, par la raison que le sol alluvien n'est et ne peut être nulle part bien développé dans un département, comme l'Yonne, entièrement méditerrané et situé à l'extrémité culminante d'un bassin fluvial.

Ce groupe, nous avons même hésité à le conserver, et si nous nous sommes décidés à le maintenir, tout restreint qu'il était, c'est qu'il nous a semblé que, le sol alluvien existant dans l'Yonne, il y aurait eu une lacune dans notre travail, si nous n'avions pas essayé de résoudre cette question : L'alluvion a-t-elle ou n'a-t-elle pas eu dans l'Yonne une influence sur le choléra ?

D'après notre tableau ci-dessus, il semble tout d'abord que l'alluvion soit un terrain à influence notablement fâcheuse, puisque sur 13 faits il en est jusqu'à 5 qui établissent positivement la présence du choléra. Cependant les détails fournis par nos renseignements affaiblissent quelque peu cette idée. Ainsi, tandis qu'à Gurgy les 4 décès ont eu lieu dans le bourg seul et aucun dans les hameaux qui sont en dehors de l'alluvion, à Cézy les 12 décès ont été tous observés au hameau de Thème qui, tout en étant situé dans la vallée de l'Yonne, appartient cependant à la craie. A Monéteau, à Pontigny, il y a eu des décès hors du bourg et du terrain d'alluvion. Appoigny, Brienon occupent une surface de terrain étendue, et beaucoup de leurs habitations ne sont pas comprises dans l'alluvion. Nos renseignements ne nous apprennent pas si, dans ces petites villes, le choléra a choisi de préférence certaines parties à l'exclusion des autres. En somme, il faut reconnaître qu'en ce qui concerne le département de l'Yonne, la question de l'influence du sol alluvien reste indécise. Cette question, au reste, se confond pour une part avec celle de l'influence des vallées dont nous nous occupons plus loin.

RÉCAPITULATION.

NOM DES TERRAINS.		NOMBRE des communes.	COMMUNES atteintes par l'épidémie. F. positifs.	F. douteux.	F. négatifs.	NOMBRE DES DÉCÈS par le choléra : en 1832.	1849.	Total.	POPULATION.	RAPPORT DES DÉCÈS au chiffre de la population pour les deux années.
1 Granite		8	»	1	7	1	»	1	7,762	»
2 Granite et lias.		8	2	2	4	15	30	45	10,760	1/239e
3 Lias.	Lias inférieur, grès et arkose	3	1	»	2	1	15	16	1,558	1/97
	Lias moyen et supérieur, argiles.	12	1	2	9	2	15	17	4,023	1/236
Terrain oolitique.	4 Oolite inférieure.	44	13	11	20	57	180	237	23,035	1/97
	5 Oolite moyenne	92	70	8	14	1,751	1,774	3,525	65,041	1/18
	6 Oolite supérieure	48	26	3	19	509	390	899	40,273	1/44
Ter. crétacé.	7 Craie infre ouest de l'Yonne.	24	3	1	20	33	3	36	19,960	1/554
	7 Craie infre est de l'Yonne	29	12	9	8	222	194	416	18,487	1/44
	8 Craie inférieure et supre.	8	»	5	3	15	1	16	8,299	1/518
	9 Craie supérieure	107	27	23	57	1,018	223	1,241	97,274	1/78
10 Craie supérieure et Tertiaire inférieur.		49	8	9	32	65	97	162	42,245	1/260
11 Tertiaire.	ouest de l'Yonne	30	»	»	30	»	»	»	16,729	»
	est de l'Yonne	6	»	2	4	4	»	4	2,563	1/640
12 Alluvion.		13	5	2	6	97	25	122	11,700	1/95
		481	168	78	235	3,790	2,947	6,737	369,709	1/54e

La carte dont nous nous sommes servi pour classer les communes n'en contenait que 481. Une commune nous manquait donc. Après quelques recherches inutiles pour la découvrir, nous avons cessé de nous en occuper, persuadé que cette omission, qui ne peut concerner qu'une commune de peu d'importance, ne saurait infirmer en rien nos résultats généraux. — La population des communes a été prise en détail sur l'Annuaire de l'Yonne, année 1850.

Les différents terrains se classent, d'après le tableau précédent, de la manière suivante :

1°	Terrain tertiaire de l'Ouest	0
2°	Granite	0
3°	Terrain tertiaire de l'Est	1/640e
4°	Craie inférieure de l'Ouest.	1/554
5°	Craie inférieure et supérieure.	1/518
6°	Craie supérieure et Tertiaire inférieur . . .	1/260
7°	Granite et lias.	1/239
8°	Lias moyen et supérieur	1/236
9°	Lias inférieur	1/97
10°	Oolite inférieure	1/97
11°	Alluvion.	1/95
12°	Craie supérieure	1/78
13°	Craie inférieure Est	1/44
14°	Oolite supérieure.	1/44
15°	Oolite moyenne	1/18
	Moyenne générale. . .	1/54e

Nous n'attachons pas à ce classement plus de valeur qu'il n'en comporte réellement. Pour que les différentes zônes eussent été en effet exactement comparables entre elles, il aurait fallu qu'elles eussent présenté à peu près une égale surface. Cette condition est bien loin d'avoir pu être remplie. Ainsi, les résultats donnés par le granite, par le lias, sont tirés d'une trop petite étendue de terrain pour avoir une aussi grande valeur que les résultats fournis par le calcaire oolitique, par exemple. Nous ne pouvons donc nullement assurer que la série des couches géologiques s'y présenterait dans le même ordre, si un pareil travail était fait dans un autre département.

Nous avons obtenu ce que nous voulions, ce que nous pouvions seulement obtenir, un classement fait sans idée préconçue et découlant d'une analyse simple des faits.

Maintenant, et à la fin de ce long travail, nous avons pensé qu'après avoir rapproché, comparé tous ces faits, il était possible d'en tirer quelques conséquences dignes d'être signalées.

On se souvient que l'un des motifs qui déterminèrent la Société à accueillir l'idée de ces recherches, c'était que le Morvan, que la Puisaye passaient pour avoir été épargnés par le choléra. Le Morvan est essentiellement siliceux, la Puisaye présente aux environs de Saint-Sauveur, qui était cité, des masses de sable. Était-ce donc l'élément siliceux qui, pour ces pays, avait constitué une cause de privilége, et, partant, la nature géologique du sol avait-elle dans la question du choléra une importance considérable ? c'était-là

la question principale que nos recherches avaient pour but d'éclaircir.

Nous avons la conviction que cette influence existe. Par deux fois *le granite, les terrains tertiaires, et presque tout le lias supérieur, ont été épargnés d'une manière absolue.* Ces différents terrains ne sont ni de la même époque, ni de la même structure géologique; mais s'ils ne sont pas comparables à ce point de vue, ils se ressemblent parfaitement sous un autre rapport, celui d'abord de leur imperméabilité, qui en fait des terrains continuellement pénétrés d'humidité à leur surface. Cette similitude entraîne plusieurs autres points de ressemblance. Ainsi, la difficulté des communications fait que les habitations y sont partout dispersées çà et là, par la nécessité, que nous avons signalée, où se trouve le cultivateur, d'établir sa demeure près des terrains à cultiver. Cet isolement des habitations, sur tous les terrains épargnés par le choléra, est un fait qui ressort clairement des recherches précédentes, et l'importance de ce fait nous a paru fort grande.

La plus ou moins grande élévation des lieux habités au-dessus du niveau de la mer, n'a pas paru exercer d'influence notable. Ainsi, le granite où les habitations sont à 3 et 400 mètres, et les terrains tertiaires où leur élévation dépasse à peine, pour la plupart, une centaine de mètres, ont été également épargnés; tandis que, pour d'autres terrains, des différences presqu'aussi considérables d'élévation se remarquent entre divers lieux cruellement frappés.

La constante humidité du sol superficiel a donc agi d'une manière favorable, en éloignant l'épidémie cholérique des lieux présentant cette condition essentielle, quoiqu'appartenant d'ailleurs à des formations bien distinctes, et, en particulier, à la plus ancienne et à la plus moderne de toutes les formation géologiques offertes par notre département.

La condition opposée, c'est-à-dire, la constante aridité du sol superficiel a-t-elle eu des effets opposés? Il en a été effectivement ainsi. Le calcaire jurassique et spécialement la zône oolitique moyenne, sont des terrains aussi exagérément arides que les autres sont exagérément humides. *C'est dans le calcaire jurassique et spécialement dans la zône oolitique moyenne, que le choléra a établi son siége de prédilection.* L'aptitude cholérique, s'il est permis de s'exprimer ainsi, atteint son maximum dans l'oolite moyenne, et là, dans les deux invasions, 1/18e d'une population s'élevant à 65,000 âmes a succombé.

La salubrité, d'ailleurs bien constatée, d'une contrée où abondent les vieillards; où l'aisance paraît relativement plus grande; où les

aliments ont en général une qualité préférable ; où les eaux potables sont plus pures, plus limpides, plus fraîches ; où le vin, et souvent un vin estimé, prend dans la consommation la place d'un cidre médiocre, ou d'autres boissons fermentées moins convenables à la santé ; où les habitations sont moins mal construites : toutes ces raisons semblaient bonnes *à priori* pour inspirer de la sécurité. Cette sécurité a été trompée. Nous le répétons, c'est dans cette même contrée qui réunit beaucoup plus d'avantages, c'est là qu'a été le siége de prédilection du choléra. La situation différente des diverses communes n'y a point exercé d'influence bien évidente. Précy-le-Sec, Nitry ont été frappés sur des plateaux libres et accessibles de toutes parts à une aération parfaite ; Saint-Bris, sur un vaste coteau bien exposé au midi et ventilé par une vallée largement ouverte ; Irancy, au fond d'une vallée close, où l'air se concentre et s'échauffe ; Vincelottes, Chablis, Tonnerre, sur les bords des rivières, où circule librement un air modérément humide (1),

(1) Appelé à donner des soins dans diverses communes de l'arrondissement de Tonnerre, pendant l'épidémie de 1849, M. Souplet avait été frappé de ce fait, que, dans plusieurs des communes qui lui avaient été spécialement confiées, les habitations étaient réunies, entassées et comme cachées au fond de vallées closes, ne s'ouvrant que par une seule issue et où l'air par conséquent ne pouvait se renouveler qu'avec difficulté. Il y avait là un rapprochement facile à faire, un rapprochement de cause à effet entre cette fâcheuse disposition locale et l'épidémie meurtrière qui sévissait. Cette idée était tellement plausible, qu'on pouvait être porté à regarder de pareils faits comme la règle, et, au contraire, à signaler comme exceptions plus ou moins difficiles à expliquer, les cas où le choléra avait décimé des centres d'habitation parfaitement aérés.

Nous avions entre mains des faits nombreux, nous avons voulu juger cette question.

Nous avons passé en revue toutes les communes de l'oolite moyenne frappées par l'épidémie, laissant de côté toutes celles qui sont dans les grandes vallées dont il sera question plus loin, et qui sont d'ailleurs dans de bonnes conditions d'aération. Nous avons trouvé que, sur 18 communes fortement atteintes, toutes situées hors des grandes vallées à cours d'eau, 12 étaient sur des plateaux élevés ou au moins dans d'excellentes situations sous le rapport du renouvellement de l'air ; savoir : Brosses, Bois-d'Arcy, Saint-Bris, Précy-le-Sec, Joux-la-Ville, Sacy, Nitry, *Soulangis*, commune de Sarry, Moulins, Béru, Epineuil et Gigny. Ajoutons à cette liste le hameau de Puits-de-Bon, appartenant à la commune de Noyers, mais situé sur la montagne, à 4 kilomètres environ de Noyers, et qui a eu, en 1849, 14 décès : le reste de la commune n'a pas été atteint cette même année.

Six communes seulement occupaient un emplacement resserré en cul-de-sac, au fond d'une vallée ; savoir : Irancy, Chitry, Viviers, Molosme, Vireaux, Rugny.

Cet examen fait, il n'y avait donc pas à modifier l'assertion que nous venons d'émettre.

Une circonstance que nous ne devons pas oublier de rappeler ici, c'est que, dans le calcaire jurassique, à l'inverse de ce qui se remarque dans les sols alumino-siliceux évités par le choléra, les habitations, loin d'être dispersées sur toutes les parties du territoire des communes, y sont presque toujours ramassées en groupes peu nombreux. Elles y forment des villages, des bourgades, des villes ; dans les villages même les maisons se rapprochent et se touchent les unes les autres. Dans les terrains argileux, est-ce à leur isolement que les habitants ont dû leur sécurité ? dans les terrains oolitiques, la concentration des maisons a-t-elle au contraire suffi pour annuler toutes les bonnes conditions de salubrité inhérentes à ces terrains? nous ne le pensons pas. *Les conditions d'agglomération ou d'isolement nous paraissent avoir une importance réelle*, elles ont eu leur part d'action ; elles devaient être signalées.

En dehors de ces sols doués d'une excessive sécheresse, ou d'une excessive humidité, auxquels nous venons de nous arrêter, sont tous les autres terrains du département. Ces autres terrains seront-ils d'autant plus facilement frappés, qu'ils seront par leur constitution intime plus disposés à la sécheresse, d'autant plus épargnés, qu'ils seront au contraire disposés davantage à l'humidité ? Peut-être en est-il ainsi; cependant il nous est impossible de rien affirmer sur ce point. L'aridité du sol, d'après nos recherches, semble être l'une des causes prédisposantes du choléra ; puisque, lorsque cette aridité devient extrême, son influence devient évidente, et que même elle est comme démontrée une seconde fois par une sorte de contre épreuve ; mais il est bien certain aussi que cette cause n'est point unique, et que plusieurs autres concourent également à la production de l'épidémie. Dans un grand nombre de localités, diverses influences se mélangent, se combinent en quelque sorte, et leur analyse présente alors, la plupart du temps, des difficultés inextricables.

INFLUENCE DES GRANDES VALLÉES.

Voyons maintenant, abstraction faite de l'influence du sol, si la marche du choléra au milieu de nous a été en quelque sorte capricieuse comme on l'a dit, ou si, au contraire, cette marche n'a point été déterminée suivant de certaines règles; si, par exemple, l'épidémie n'a pas choisi de préférence ces routes de l'air toutes tracées dans les grandes vallées. Nous sommes d'autant plus porté à le rechercher, qu'en histoire naturelle particulièrement, rien n'est capricieux, rien ne se

fait sans règles fixes, sans lois déterminées. Le mot caprice appliqué à de grands effets naturels ne signifie rien autre chose que l'impossibilité pour notre intelligence bornée d'en comprendre les causes diverses et cachées.

Des documents que nous avons réunis, il résulte les faits suivants que nous allons exposer successivement, vallée par vallée, en commençant par l'Ouest du département.

			Nombre des communes	épargnées.	atteintes.
Vallées de l'Ouest.	*1° Vallée du Loing.*				
	8 communes.	Craie inférieure (argiles et sables)	3	3	»
		Craie turonienne	5	3	2
	Les 2 communes affectées, *Saint-Fargeau* et *Rogny* l'ont été faiblement, et seulement au chef-lieu de la commune.				
	2° Vallée de l'Ouanne (affluents non compris).				
	10 communes.	Oolite supérieure	1	»	1
		Craie inférieure (argiles et sables)	3	3	»
		Craie supérieure	6	3	3
	Des 4 communes atteintes, une seule, *Charny*, l'a été assez fortement. Les divers affluents de l'Ouanne ont eu leurs vallées toutes épargnées; nous les négligeons à cause de leur peu d'importance.				
	3° Vallée du Vrin.				
	7 communes.	Craie supérieure turonienne.	7	2	5
	Toutes cinq très-faiblement atteintes.				
	4° Vallée du Tholon.				
	12 communes.	Craie inférieure (argiles et sables)	6	6	»
		Craie supre turonienne	6	3	3
	Les 3 communes atteintes l'ont été faiblement, excepté *Aillant-sur-Tholon* qui a été plus maltraité.				
	5° Vallée de Beaulches.				
	4 communes.	Oolite supérieure	1	1	»
		Craie inférieure (calc.-arg.)	3	»	3
			41	24	17
2° Vallée de l'Yonne.	63 communes.	*a* Calcaire jurassique	20	1 Augy	19
		b Terrain crétacé supérieur et alluvion	43	22	21
		reporter	104	47	57

		Report. . . .	104	47	57
3°. Vallées du Sud et de l'Est.	**A** *Vallée de la Cure.*				
	11 communes.	Oolite inférieure.	6	4	2
		Oolite moyenne	5	»	5
	Cousin, 2 communes.	Oolite inférieure . . .	2	»	2
	B *Vallée du Serain.*				
	22 communes.	Calcaire oolitique	17	1 Ste-Vertu	16
		Craie et alluvion.	5	1	4
	C *Vallée de l'Armançon.*				
	36 communes.	Oolite inférieure.	6	2 { Ravières, Nuits	4
		Oolite moyenne	13	»	13
		Oolite supérieure	5	1 Tronchoy	4
		Craie et alluvion	12	3 { Germigny, Esnon, Cheny	9
	D *Vallée de la Vanne et Lalain.*				
	14 communes.	Craie sup^re sénonienne. . .	14	3 { Maillot, Noé, Chigy	11
		Total général. . .	189	62	127

Le premier groupe comprend 5 vallées principales, mais peu considérables cependant et peu profondes. Ces vallées prennent naissance dans les sables et argiles du terrain crétacé inférieur, établissent ensuite leur lit dans une bande étroite de terrain crétacé supérieur (craie turonienne). En dehors de cette bande et au-dessus d'elle, sont les argiles plastiques et les sables de terrains tertiaires recouvrant des surfaces considérables.

De 41 communes, ayant leurs chefs-lieux situés sur le bord des cours d'eau qui occupent le fond de ces vallées, 17 ont eu ce chef-lieu atteint par l'épidémie. Mais, à deux exceptions près, (Charny et Aillant), elles en ont à peine souffert ; 24 ont été épargnées. Les terrains où coulent ces eaux (crétacé supérieur de l'ouest et terrains tertiaires) ont été épargnés, partout ailleurs que dans ces vallées, d'une manière complète. Ici déjà les vallées auraient prédisposé au choléra.

Dans la vallée de l'Yonne, de 20 communes du terrain oolitique, assises sur les bords de la rivière, 19 sont atteintes et fortement atteintes ; toutes celles de la zône oolitique moyenne le sont ; une seule est épargnée (Augy située sur un terrain d'alluvion). Le calcaire jurassique est le terrain du choléra, mais la vallée de l'Yonne y est plus généralement frappée que le reste de la zône.

Les 43 communes restantes sont sur le terrain crétacé supérieur et

d'alluvion, 21 sont atteintes, 22 épargnées. C'est à peu près la proportion établie dans le reste de ces terrains.

Au-dessous de Villeneuve-le-Roi, la vallée de l'Yonne se trouve ménagée.

3e groupe, comprenant 4 vallées principales subordonnées à l'Yonne, ou appartenant à son bassin fluvial.

Les vallées de la Cure et du Serain commencent dans le granite, là, gorges profondes où coulent torrentueusement des eaux encaissées, ces vallées n'offrent point de place pour des groupes d'habitations, aussi pour nous ne doivent-elles commencer qu'au-dessous du granite.

A. — *Cure et Cousin.*

13 communes du terrain oolitique; 9 sont atteintes, entr'autres toutes celles de la zône oolitique moyenne au nombre de 5.

B. — *Serain.*

Tout le calcaire oolitique (17 communes), est atteint à l'exception d'une seule commune, Sainte-Vertu (1), qui par extraordinaire (c'est la seule dans ce cas) appartient à l'oolite moyenne. Dans la craie et l'alluvion 4 sont atteintes sur 5.

C. — *Armançon.*

24 communes, terrain oolitique; 21 sont atteintes, toutes celles de l'oolite moyenne sont frappées. Dans la craie et l'alluvion, 9 sont atteintes sur 12.

D. — *Vanne.*

Vallée creusée dans la craie supérieure, étage sénonien. Sur 14 communes, 11 sont atteintes.

Pour ce 3e groupe, l'influence des grandes vallées sur la production du choléra devient encore plus évidente que pour les deux autres.

Dans leur ensemble comme dans leurs détails, les chiffres de notre tableau (sur 189 communes 127 atteintes, 62, ou le tiers seulement, épargnées), démontreraient donc, comme une loi de la propagation du choléra, que *les villes et bourgades situées dans les grandes vallées, le long des cours d'eau, sont, toutes choses égales d'ailleurs, plus exposées que les autres.*

(1) Sainte-Vertu est situé sur la pente nord d'un coteau. Le Serain y fait un coude considérable.

On se rappelle en effet qu'il résulte de notre tableau général que des 481 communes qui y sont mentionnées, 235, c'est-à-dire près de la moitié ont été épargnées.

Au premier abord, il semble contradictoire que, d'une part, les terrains humides du granite et des couches tertiaires inférieures soient moins exposés au choléra ; et que, d'autre part, les vallées à eaux courantes y soient plus exposées. Cette contradiction est plus apparente que réelle ; car les choses sont loin d'être comparables dans les deux circonstances. L'air humide séjourne, stagne, pour ainsi dire dans le premier cas, dans le deuxième il court, il coule, qu'on nous passe cette expression, comme les eaux de la vallée ; et, s'il est bien démontré, pour les fièvres intermittentes particulièrement, que les eaux stagnantes ont une action sur l'économie humaine bien différente de celle des eaux courantes, il sera également vrai qu'on ne pourra assimiler pour le choléra les unes aux autres.

INFLUENCE DES BOIS.

Il nous a paru intéressant de rechercher quelle avait pu être l'influence des bois sur le choléra dans l'Yonne. Notre département est un de ceux qui contiennent le plus de bois. Les bois et forêts occupent environ le quart de sa surface territoriale. Les terrains variés qui composent ce territoire ne sont pas également partagés sous ce rapport.

Le granite, l'oolite inférieure, les terrains tertiaires inférieurs sont couverts de bois et de forêts. — La craie inférieure, l'oolite moyenne sont également très-boisées. Dans l'oolite moyenne, les bois sont principalement massés aux deux extrémités de la zône, vers Coulanges-sur-Yonne et Cruzy-le-Châtel.

Le lias supérieur, la craie supérieure, les alluvions, terrains riches et fertiles sont presque absolument déboisés; il y a également très-peu de bois dans l'oolite supérieure.

Si maintenant nous faisons un rapprochement entre la quantité relative des bois et forêts et le nombre des cas de choléra, observés sur chaque espèce de terrain, nous voyons que, si, d'une part les terrains très-boisés du granite et des couches tertiaires inférieures ont été ménagés par le choléra, d'autre part le terrain très-boisé aussi, quoique à un moindre degré, de l'oolite moyenne a été de tous les terrains le plus maltraité par l'épidémie. Peut-être, dans chaque cas particulier, les forêts ont-elles exercé quelqu'action spéciale en modifiant la direc-

tion des courants d'air. Mais ici, nous entrerions dans le domaine des probabilités, des hypothèses, nous devons nous arrêter. Notre conclusion est donc que *l'influence des forêts sur le choléra dans le département de l'Yonne n'a point été appréciable pour nous.*

ÉPOQUE DE L'INVASION.

DURÉE DE L'ÉPIDÉMIE.

L'enquête nous ayant mis à même de satisfaire à ces questions, nous en disons quelques mots bien qu'elles s'éloignent un peu du but précis de nos recherches.

L'apparition de l'épidémie a eu lieu en avril 1832 (Sens, Villeneuve-le-Roi, Joigny, Saint-Bris, Tonnerre ont été atteints en avril). Sa plus grande intensité a eu lieu dans tout le département en mai, juin et juillet. L'épidémie s'est éteinte en septembre et octobre, après avoir donné lieu dans plusieurs localités à ce qu'on a appelé la recrudescence, c'est-à-dire à un retour, mais avec moins de violence, après une disparition momentanée.

En 1849, les mêmes phénomènes se sont accomplis, mais avec un mois de retard, l'invasion a eu lieu en mai ; les mois de plus grande intensité ont été juin, juillet et août, et la maladie a disparu également vers le mois d'octobre. A Chablis, le choléra aurait paru dès le mois de mars 1849, peut-être est-ce là une erreur, car partout ailleurs on ne signale qu'en mai l'invasion de l'épidémie. Est-il besoin de faire remarquer que les dates données ci-dessus s'appliquent à l'ensemble du département et que, dans chaque localité examinée isolément, le temps écoulé entre l'invasion et la disparition de la maladie n'a pas eu une aussi grande durée ; que nulle part surtout la période de violence extrême n'a duré trois mois sans interruption ? Ainsi, dans notre département, le *choléra, pendant les deux invasions, s'est montré dans sa plus grande violence pendant les jours les plus longs et les mois les plus chauds de l'année, mai, juin, juillet et août.*

En résumant ce que ces recherches nous ont appris, nous trouvons que, dans le département de l'Yonne, trois causes générales, toutes trois sous la dépendance directe ou indirecte du sol, ont influé sur le choléra d'une manière notable.

La première appartient exclusivement au sol, elle tient à sa nature même, à sa composition intime : Ainsi, *les sols exclusivement alumino-siliceux agissent d'une manière répulsive sur le choléra.*

Les deux autres tiennent indirectement au sol.

L'une, c'est l'humidité, ce sont les eaux stagnantes retenues à la surface par un terrain souvent avide d'eau mais imperméable; *l'humidité, dans ces circonstances, agit encore d'une manière répulsive sur le choléra.*

La dernière, c'est cette configuration du sol de laquelle résultent de longues vallées, servant de lit aux ruisseaux et rivières, et au moyen desquelles s'établissent certains courants dans les airs. *Les longues vallées dans ces conditions aident à la propagation du choléra.*

Et ainsi, nous avons pu apprécier, autant qu'il nous était donné de le faire pour une contrée trop peu étendue, il est vrai, mais variée, mais étudiée dans tous ses détails, ces influences complexes exercées sur le choléra par *les airs, les eaux, et les lieux*, ces trois grandes causes naturelles, cette triple officine où depuis longtemps le père de la médecine a démontré que s'engendrent, s'élaborent et se propagent les maladies épidémiques.

D'autres études sur de nouvelles épidémies cholériques dans notre pays, s'il a le malheur de les éprouver ou sur les épidémies qui ont frappé d'autres contrées, confirmeraient-elles les résultats auxquels nous avons été conduits par les faits qui nous ont été soumis? nous l'ignorons; cependant nous avons la pensée bien fondée qu'il en serait ainsi.

Nous voudrions donc que de semblables recherches fussent faites dans d'autres départements. La confirmation de nos conclusions les plus importantes, qui nous paraît très-probable, donnerait à ces conclusions une nouvelle force. De cette investigation pourraient en outre surgir d'autres vérités utiles.

C'est ainsi d'ailleurs, que peuvent surtout s'éclairer les sciences naturelles, et spécialement cette science médicale vers laquelle, si le péril éclate, on s'empresse avec exigence et anxiété, lui demandant de rassurer sans délai les populations effrayées; mais dont l'on provoque et l'on aide trop rarement les recherches alors que le danger est passé, alors seulement que, mûries par le temps et par un travail patient, ses réponses seraient à la vérité lentes à venir mais plus sûres.

Dr. Sonnié-Moret.

INVENTAIRE DES ARCHIVES HISTORIQUES DE L'YONNE.

PREMIÈRE PARTIE.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES (1).

Diocèse d'Auxerre.

ABBAYE ROYALE DE SAINT-JULIEN D'AUXERRE,

ORDRE DE SAINT-BENOÎT.

Suite.

L. V.
XIVe-XVIIIe s.
s.-l. 1-2 *Etats et déclarations de biens* (1369-1789). — Rentes constituées, emprunts (1647-1749) (*Carton* 342).

L. VI-VII.
XIVe-XVIII. *Manuels de cens* et rentes à Auxerre et autres lieux. — Comptes de recettes et dépenses (1350-1790). — Il y a beaucoup de lacunes au XVIe et au XVIIe siècle.
(*Carton* 343-344.)

L. VIII.
XIIe-XVIIIe s. ANNAY-LA-CÔTE, *Annetum* (terre de).
s.-l. 1 *Donations, accord, rente* de 4 queues de vin due au duc de Bourgogne (de 1140 environ à 1752).

Pièce A, XIIe siècle vers 1140. Notice qui paraît avoir été scellée et attestant une donation faite par un sieur Bertrand et Mabille son épouse pour le seigneur Avinus et sa fille Mabille, religieuse à Saint-Julien. « Ecclesiæ Dei beatæque genitricis

(1) Voir les Annuaires de 1846, p. 136; de 1847, p. 1; de 1848, p. 52; de 1849, p. 153; de 1850, p. 129.

» ejus, sanctique Juliani, » de toutes leurs terres à Annay « *Aunniaco.* »

Au bas de cette charte, on est une autre du même temps, de Nicolas, vicomte d'Avallon, et Mathot, sa femme, qui contient le don de serfs faits au même monastère, pour leur fille qui y est religieuse.

Pièce B, XIII[e] siècle, 1290. Vidimus d'un accord passé, le 8 mars 1288, entre les religieuses de Saint-Julien et Guido de Chastellux, chevalier, pour raison des revenus du moulin de Chavreton.

Pièce C, XV[e] siècle, 7 avril 1450-51. Lettre du duc de Bourgogne faisant remise aux religieuses de Saint-Julien, pendant six ans, de la rente de quatre queues de vin, moitié rouge, moitié blanc, qu'elles lui devaient sur leurs vignes d'Annay-la-Côte, pour raison des guerres qui ont empêché la culture et pour la gelée qui a eu lieu cette année dans le pays.

2-3 Justice. — Mairat. — Prévôté, — Acquisition, échanges (1463-1745).

4-7 Travaux dans les bâtiments (1577). — Bois. — Titres et ventes des coupes (1456) (1456-1765). (*Carton* 345.)

L. IX.
XIV[e]-XVII[e] s. ANNAY-LA-CÔTE (terre de).

s.-l. unique. Droits seigneuriaux. — Titres et arrêts établissant les droits dus à l'abbaye par les habitants d'Annay, savoir : Dîmes, tierces, cens, ban-vin, usages des bois, etc. Ces droits longtemps contestés furent réglés par un arrêt du parlement de Dijon du 28 juin 1533. (1389-1683). (*Carton* 346.)

L. X.
XV[e]-XVIII[e] s. ANNAY-LA-CÔTE (terre de).

s.-l. 1 Four et pressoirs banaux. — Baux ; conversion de la banalité du four en redevance pécuniaire en 1688 (1634-1772).

2-3 Dîmes. Accords avec les curés. — Baux ; lots et ventes, censives (1486-XVIII[e] siècle). (*Carton* 347.)

L XI.
XIV[e]-XVIII[e] s. ANNAY-LA-CÔTE. — Baux d'héritages à rente, à temps et à vie. (1347-1775). (*Carton* 348.)

L. XII.
XVI[e]-XVIII[e] s. AUXERRE. — Seigneurie au bourg Saint-Martin.

s.-l. 1 Justice. — Exercice, limites, rétablissement par lettres-patentes du mois de septembre 1660.

Pièce A, XVI[e] siècle, 21 octobre 1580. Enquête dressée par Germain Leclerc, lieutenant-général au bailliage et siége présidial d'Auxerre, afin de constater le droit de justice dans le bourg Saint-Martin, qui était contesté aux religieuses par les officiers du roi.

Ce document fait mention d'événements historiques du temps

des huguenots et de M. de Dinteville; du jeu du Mystère de sainte Brigide, etc.

2-3 Acquisitions et échanges spécialement pour l'agrandissement du clos des religieuses en 1661-63. — Métairie de Saint-Julien (1593-1728).

4-5 Dîmes de grains sur la paroisse Saint-Martin. — Censives (1537-1742). (*Carton* 349.)

L. XIII
XIIIe-XVIIIe S. AUXERRE.

s-l. 1 Moulin de Saint-Martin et dépendances. — Baux. — Travaux (1410-1779).

2-3 Héritages divers au faubourg Saint-Martin (1270) et dans la paroisse Saint-Père, notamment des jardins rue Chante-Pinot (1270-1777). (*Carton* 350.)

L. XIV.
XIIIe-XVIIIe S. AUXERRE.

s-l. 1-4 Héritages en divers climats donnés à baux à rente (1293-1776). — Prés de Billy et de Bouffault. Baux (1440-1777). (*Carton* 351)

L. XV.
XIIe-XVIIIe S. BUSSY-EN-OTHE, *Bussiacum in Otha*, (terre de en partie).

s.-l. 1 Documents généraux sur les officiers de la terre, sur les bois et l'étang Saint-Ange, depuis l'année 1194, environ, au XVIIIe siècle.

Cinq chartes du XIIe au XIVe siècle, émanées des comtes de Joigny, une charte de l'archevêque Gui de Noyers, et d'Etienne, sire de Seignelay (1295), relatives aux relations des comtes de Joigny avec les religieuses de Saint-Julien pour les bois de Bussy.

Pièce A, XIIIe siècle, 1293. Lundi après la Saint-Philippe et Saint-Jacques. Charte de Jean, comte de Joigny, écuyer, portant désistement de ses prétentions à une part du produit de 370 arpents de bois, vendus par Eustachie de Saint-Vérain, abbesse de Saint-Julien, dans la forêt d'Othe, au lieu dit le Val-de-Lys. Le prix de ces 360 arpents s'élevait à 4,000 livres tournois et 65 livres pour le conseil et les forestiers.

Pièce B, XIVe siècle, 1302, 19 du mois de juillet. Charte de Jean, comte de Joigny, qui, en vertu d'accord passé avec les religieuses de Saint-Julien, leur déclare les noms de ceux auxquels lui ou ses prédécesseurs ont accordé des droits d'usage aux bois de Saint-Julien appelés les Usages de Migennes, de Brion et Bussy. Suivent les noms de 17 personnes la plupart de noblesse.

2-4 Acquisitions. — Etats de biens. — Baux généraux. — Terre de Saint-Ange, étang, bois, moulin (1494-1728).

5-7 Bois-en-part, grandes et petites haies, montant à 3018 arpents. Titres consécutifs de propriété; accords avec les comtes de Joigny. — Copies de chartes de 1161, 1164, 1192. — Puis actes

de 1545, 1560, 1570. — Arpentages. — Ventes des coupes, Plans (1161-1753).

8-9 Cens et rentes. Baux d'héritages (1460-1788).

Pièce A, xve siècle, 13 décembre 1460. Accord avec les curés de Bussy et Brion au sujet des dîmes de Migennes, Bussy et Brion. (*Carton* 352.)

L. XVI.
xvie-xviiie s. **Champs et Vaux** (terre de).

s.-l. 1 Titres généraux des acquisitions successives de la plus grande partie de la terre de Champs et Vaux : 1° par Claude Vincent, marchand bourgeois d'Auxerre, du duc de Nivernois, en 1554; 2° par M. de Ragny en 1637; 3° par les religieuses de M. de Ragny, en 1658.

2 Exercice des droits seigneuriaux de moyenne et basse justice, qui appartenait aux religieuses de temps immémorial. Contestations avec les seigneurs laïcs de Vaux, dans lesquelles on voit que jadis les religieuses possédaient la terre entière (xvie xviiie siècle). (*Carton* 353.)

L. XVII.
xiiie-xviiie s. **Champs et Vaux** (terre de).

s.-l. 1 Acquisitions. Echanges, déguerpissement. Fossés du village de Champs (1272-xviiie siècle).

Baux généraux des revenus. — Travaux. Visites des bâtiments du château. — Croquis de plans du territoire. (xviie xviiie siècle). (*Carton* 354.)

L. LVIII.
xve-xviiie s. **Champs et Vaux** (terre de).

s.-l. 1-2 Prévôté, notariat. Passage sur l'Yonne. Baux. — Rentes foncières (1492-1745).

3 Procédures devant l'évêque d'Auxerre, poursuivies à la requête des habitants de Champs et Toussac, contre l'abbesse de Saint-Julien et le curé de Vaux, afin de faire ériger leur chapelle en église paroissiale (1558). Il y a des détails intéressants sur la chapelle de Champs. (*Carton* 355.)

L. XIX.
xiiie-xviiie s. **Champs et Vaux** (terre de).

Livres des cens et rentes dus à l'abbaye (xiiie-xviiie siècle).

Pièce A, xiiie siècle, vers 1280. Registre des cens et rentes, dressé sur vélin, et en français, contenant les noms de tous les censitaires et le détail de leurs biens.

(*Carton* 356.)

L. XX.
xve-xviiie s.
s.-l. 1-3 **Beaulches, Bleigny, Briénon.** — Héritages et droits divers (1442-1777).

4 **Brion.** — Bois, acquisitions, accords avec les seigneurs du lieu (1513-1691).

L. XXI.
XIIe-XVIe s.
s.-l. 1-3 DRUYES. — Dîmes sur les climats du Boulay et de Monteron (1528).

GY-L'ÉVÊQUE (1197). — JUSSY. Rente.

Dossier A, XIIe siècle, 1197-1198. Trois chartes concernant le jugement du différend existant entre l'abbesse de Saint-Julien et l'évêque d'Auxerre, au sujet du droit de la première sur la forêt et de la main-morte sur les hommes de Gy, et du cens de 5 sous et 7 deniers, monnaie d'Auxerre, dû par l'évêque sur sa maison épiscopale d'Auxerre. Il y eut deux jugements prononcés par l'archevêque de Sens et par l'évêque de Nevers; l'évêque avait refusé d'obtempérer au premier.

(*Carton* 357.)

L. XXII.
XIIe-XVIIIe s. CHARENTENAY (terre de), *Charentenai*.

s.-l. 1 Etats de biens, baux généraux (1144-1787).

Pièce A, XIIe siècle, 1144. Charte de Hugue, évêque d'Auxerre, attestant la cession faite à l'abbaye, par les quatre fils de Landric, des droits qu'ils prétendaient à Charentenay.

2 *Justice*, (exercice de). Acte de 1467, constatant la main-levée de saisie féodale de la terre de Charentenay, faite par Jean bâtard de Vendôme, capitaine des francs-archers des élections de Sens, Langres, etc. — Autographe signé : *J. Vendosme.*

3 Travaux au château (1540-1707).

4 Accord avec les habitants sur divers sujets ci-après :

Pièce A, XIVe siècle, 1303. Acte d'affranchissement des habitants de Charentenay par Ysabelle Viaria, abbesse de Saint-Julien; dans lequel sont des réflexions sur la liberté naturelle et les devoirs de l'Église sur cette matière. L'affranchissement eut lieu moyennant 80 l. d'abonnement (Cette pièce est aux cartons des chartes d'affranchissement).

Pièce B, XVe siècle, 1401-1402, 9 janvier. Remise de l'arriéré de la taille de 80 livres due annuellement par les habitants. Ils y exposent que « au temps où fut fait ledit abonnement de » 80 liv. de taille audit lieu de Charentenay avoit bonne et » grosse ville et bien peuplée; laquelle ville tant pour le fait » des guerres, comme pour la stérilité du temps, et aussy pour » la grant et exessive mortalité qui a esté ceste présente année » audit lieu de Charentenay et pays d'Aucerrois et autrement, » est diminuée et descheue en la plus grant partie, etc. »

Pièce C, XVIe siècle 1527-1528, 12 mars. Marché passé devant Michel Armant, notaire à Auxerre, entre les habitants de Charentenay d'une part et les nommés Berthier de l'autre, « par lequel lesdits habitants baillent et lesdits Berthier reconnaissent avoir pris d'iceux le bourg et village dudit Charentenay pour icellui cloure et fermer de murailles, portes et tours, suivant la permission du roy et de Mme de Saigny... Laquelle clôture

contiendra 600 toises de murailles ou environ, avec deux portes bonnes et honnestes ayant les armes du roy et de Mme de Saigny, etc.» Pour payer ces travaux les habitants donnèrent leurs dîmes de grains et de vins, pendant 15 ans.

Pièce D, XVIe siècle, 1532-1533, 5 janvier. Traité par lequel les habitants s'obligent à construire à l'abbesse une maison seigneuriale pour être quittes des indemnités qu'elle réclamait à raison de la fortification de leur ville. Cette construction n'a pas eu lieu et les habitants ont payé 1015 liv. à l'abbesse, suivant acte de 1537.

Pièce E, XVIe siècle, 1585. Lettres-patentes fort endommagées, portant création de trois foires par an, le 15 janvier, le jour de Saint-Urbain au mois de mai et le 11 août, plus un marché chaque semaine, le mardi.

5-7 Dîmes. Cens. — Four bannal (1260-1785). (*Carton* 358.)

L. XXIII-XXV. XVe-XVIIIe s. CHARENTENAY. — Acquisitions. — Moulins. — Bois, usages (XVe siècle). Baux d'héritages (1487-1765). — Censiers, comptes (XVe-XVIIe siècle). (*Carton* 359-61.)

L. XXVI. XIIIe-XVIIIe s. COULANGES-LES-VINEUSES et VAL-DE-MERCY.

s.-l. 1 *Droits généraux*. — Savoir: Oblations dans les églises de Coulanges et de Val-de-Mercy sur les hommes du monastère, à certains jours (1291). — Droits sur les 2/3 des dîmes de grains au 30e, et des vins à dix sous l'arpent. — Il y a aussi une copie de dénombrement de la terre de Coulanges de l'an 1385.

2-5 Etats de biens. — Baux des dîmes. — Portion congrue. — Baux d'héritages (1402-1746). (*Carton* 362).

L. XXVII. XIIIe-XVe s. MERRY-SUR-YONNE (1445). — MIGÉ (1260). — Héritages.

L. XXVIII s. XIIe-XVIIIe s. MIGENNES, *Miganna* (terre de).

s.-l. 1 Donations par divers seigneurs, accords, etc. (1161-1633).

Pièce A, XIIe siècle, 1161. Belle charte de Hugue, archevêque de Sens, passée à Bazarne, par laquelle sont accordées les choses contentieuses entre Rainard, comte de Joigny et l'abbaye de Saint-Julien, sur la *villa* de Migennes.

Pièce B, XVIe siècle, 1199. Charte de Guillaume, comte de Joigny, confirmative d'une autre charte de son père Rainard (de l'an 1164) par laquelle il reconnaît faire abandon aux religieuses de Saint-Julien de l'hospitalité tant dans leur maison que dans les granges de Migennes. Il ajoute que l'abbesse a droit d'avoir quatre serviteurs libres et exempts de sa justice. Elle jouira sans contest de la main-morte sur les serfs et aura le droit du sang sur son serf tué. « Denique pro gravibus damnis quæ ipse comes » ecclesiæ intulerat, pro eo quod illa non poterat ad plenum » resarcire, donavit ipsi ecclesiæ partem illam nemoris quod » dicitur sancti Juliani, quam acquisierat a canonicis Deiloci. »

2.-4 Baux généraux (1489). — Baux d'héritages (1491). — Moulin, four, dîmes, etc. 1407. — (1407-1788).

L. XXIX.
XIIIe-XVIIIe S.
s.-l. 1 SAINT-BRIS. — Rente de 40 sous sur la prévôté, léguée par G. de Mello (1260).

2-6 SEIGNELAY, VALLAN, VAL-DE-MERCY, VENOY, VILLEFARGEAU. — Héritages divers (1320-1777). (*Carton* 363.)

ABBAYE NOTRE-DAME DES ISLES PRÈS AUXERRE.

ORDRE DE CITEAUX. FILIATION DE SAINT-BERNARD (FEMMES).

Ce monastère fut établi d'abord sur les confins de la paroisse de Saint-Georges, en 1219, par l'évêque Guillaume de Seignelay, dans un aleu de Girard Baleine, chanoine de la cité. Les religieuses venaient de l'abbaye Saint-Antoine de Paris. On y recevait particulièrement les filles des maisons nobles. En 1229, Gui de Forez, comte de Nevers et d'Auxerre et Mathilde, sa femme, transférèrent le monastère au climat des Isles ou d'Orgelaine, sur la rive droite de l'Yonne, à 3 kilomètres d'Auxerre, il y resta jusqu'en 1636. A cette époque, les religieuses ayant acquis des maisons dans la ville s'y retirèrent et abandonnèrent les Isles.

L'abbé de Pontigny était le supérieur régulier des Bernardines. En 1650, elles obtinrent un bref du pape qui les plaça sous la juridiction de l'évêque diocésain.

§ I. *Titres généraux.*

LIASSE I.
XIIIe-XVIIIe S.
s.-l. 1 *Actes* qui suivirent l'établissement du monastère aux Celles. Donations par les évêques d'Auxerre et les comtes de Nevers et autres personnes (1220-1308). — 8 chartes du XIIIe siècle.

Pièce A, XIIIe siècle, mai 1220. Charte de l'évêque Guillaume de Seignelay rapportant la fondation du monastère aux Celles, et contenant donation de sa maison « De foro Autissiodoro », juxta stalla cambiatorum. »

(Pièce publiée par l'abbé Lebeuf.)

Pièce B, XIIIe siècle, 1229. Charte de G. comte de Nevers et de Forez et de M. sa femme, relative à la translation du monastère Celles au lieu d'Orgelene-sur-Yonne.

(Pièce publiée par l'abbé Lebeuf.)

Pièce C, XIIIe siècle, 1229. Charte des mêmes seigneurs par laquelle ils donnent aux religieuses des Isles « tres fossas vul-

» go *croteaux* ad piscationem, sitas ad fluvium Icaunam juxta » caput Orgelainæ » et droit de pêche dans la rivière, le long des terres qu'ils lui ont données.

Pièce D, XIIIe siècle, 1123. Lettre de B. doyen d'Auxerre, attestant qu'en sa présence les changeurs de la ville ont donné aux religieuses de Notre-Dame-des-Celles la moitié d'une maison située derrière le four du comte, à condition que l'abbesse et les religieuses feront célébrer une messe pour les confrères vivants, et une autre pour les confrères morts.

2-4 *Bulles et pièces* sur quelques abbesses (1743). Règlements, visites de l'abbaye, désordres (1682). Indulgences aux autels privilégiés (1667).

5 Etats de biens (XVIIe-XVIIIe siècle).

6 *Rentes* constituées par les parents des religieuses (1521-1768).

7-8 Amortissements, committimus (1296-XVIIIe siècle).

Pièce A, XIIIe siècle, 1276. Jeudi 27 d'août. Lettre en français de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et d'Alix sa femme, portant amortissement des biens acquis par les religieuses dans l'étendue de leur justice. Cette pièce a été récrite après coup.

9 Fondations pieuses (1647-1733).

(*Carton* 364.)

L. II.

s.-l. 1 Baux généraux des revenus (1620-1656).

2-3 Rentes dues par l'abbaye. — Rentes constituées diverses (XVIIe-XVIIIe siècle).

4-6 Travaux (1787). Plan des bâtiments.— Pièces diverses. — Livres de recettes et dépenses (1769).

(*Carton* 365.)

§ II. *Domaines.*

L. III.

XIIIe-XVIIIe s. AUXERRE.

s.-l. 1 Titres d'acquisitions des bâtiments et jardins où fut établie l'abbaye dans la ville (XVIIe-XVIIIe siècle).

2-3 Métairie des Isles. — Copie des donations faites par les comtes de Nevers. — Acquisitions en 1237 de 3 pièces de vignes à Jonches. — Baux généraux et particuliers (1237-1787).

(*Carton* 366.)

L. IV-V.

XIIIe-XVIIIe s. AUXERRE.

Rentes foncières sur maisons (1244). — Acquisitions. Baux à vie de biens ruraux (1338-XVIIIe siècle).

(*Cartons* 367-68.)

L. VI.
XIIIe-XVIIIe S. AUXERRE.

s.-l. 1-2 Droit d'usage et de chauffage dans le bois du Tureau de Bar accordé par le comte Gui en 1230, et consistant en la faculté de prendre trois fois par jour une charretée de bois pour l'usage de la maison et le chauffage du four. Ce droit fut converti en 1630 en une coupe de 10 arpents par an ; puis en 1660 en un aménagement de 33 arpents de propriété. — La pièce qui paraît l'original n'est qu'une copie refaite au XVIe siècle. (1230-1774).

2 Mémoires sur le droit de pêche dans l'Yonne en face de l'ancien monastère des Isles (XVIIIe siècle).

(*Carton* 369.)

L. VII.
XIIIe-XVIIIe S. BRANCHES, *Branchiæ*. Rente de 20 liv. monnaie d'Auxerre, d'un muid de froment, d'un demi-muid de seigle et autant d'orge, sur la *villa* de Branches, donnée par l'évêque Guillaume de Seignelay, en 1220, suivant une clause de sa charte en faveur de la Maison-Dieu d'Appoigny à laquelle il donnait sa villa de Branches, laquelle il avait achetée des moines de La Charité.

Les prieurs de Branches, qui succédèrent à l'Hôtel-Dieu d'Appoigny dans la charge de la rente, la reconnurent dès 1409. Mais ils entreprirent souvent de s'en décharger, d'où naquirent des procès répétés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (1220-1784).

(*Carton* 370.)

L. VIII.
XIIIe-XVIIIe S.
s.-l. 1 APPOIGNY, maison (1277).

2 BASSOU. — (Rente de 5 liv. sur la terre de) à laquelle ont été réunies d'autres rentes montant à 15 liv. dues dans l'origine sur les terres de Seignelay, Le Mont, Hauterive (voir ci-après ces lieux) (1367-1780).

Pièce A, XIVe siècle, 1367, lundi 8 de mars. Acte du bailli de Sens où les procureurs des seigneurs de Noyers et de Seignelay, qui étaient en contestation pour le droit de leurs épouses sur la propriété de la terre de Bassou, viennent déclarer que les religieuses des Isles y ont droit à 5 livres de rente. Ces seigneurs étaient Miles de Noyers, chevalier, mari d'Ysabeau de Pacy, et Philibert de Montagu, mari de Marguerite de Seignelay.

3 BEINE. Rente de 4 liv. sur la terre donnée par Gui de Maligny, chevalier, et Agnès son épouse, en 1285, pour les besoins de Jeanne, leur fille, religieuse aux Isles.

4 BLEIGNY. Prés (1342).

L. IX.
XIIIe-XVIIIe S. CHABLIS. Rente de six septiers de froment sur le minage, donnée par Miles, sire de Noyers, en 1241, en remplacement de 100 sous de rente que son père Milo avait légués à l'abbaye.

La pièce qualifiée d'original n'est qu'une copie du XVIe siècle.

Aux XVIIe et XVIIIe siècle, les princes de la maison de Condé, engagistes de la terre de Chablis, furent condamnés à payer la rente (1241-1785).

L. X. XIIIe-XVIIIe s. s.-l. 1 CHITRY. Donation de 6 liv. de rente et d'un demi-muid de vin claret sur divers héritages par dame Louise de la Baulme, veuve de Claude de Savoisy, seigneur de Seignelay, à charge d'obit, en 1520.

2 COULANGES-LES-VINEUSES. Transfert de 10 liv. de rente données en 1248, par Guillaume, jadis comte de Joigny, sur la terre de Valan, et affectation sur celle de Coulanges par son fils Jean, qui déclare avoir vendu la terre de Valan (1281).

3 GURGY. Prés (1537).

4 HAUTERIVE. Rente d'un muid de blé sur le moulin, donnée par Jean, seigneur de Seignelay avec ratification par sa veuve en 1294.

5 HÉRY. Rentes foncières (1645).

6 MONT-SAINT-SULPICE. Rente de 100 sous sur la terre, donnée par Jean de Seignelay, sire de Maligny, en faveur d'Agnès, sa sœur, religieuse des Isles, en 1254, etc.

(*Carton* 371.)

L. XI. XIXe-XVIIIe s. s.-l 1 MONÉTEAU, rentes foncières (1822). — MONTIGNY, métairie des Petites-Isles (1373-1779).

2 PERRIGNY. Prés (1456).

L. XII. XIII-XVIIIe s. s.-l. 1 QUENNE, vignes (1450-1770).

2 ROUVRAY et HÉRY. Don de la moitié d'une métairie par la veuve de Me Girard, procureur au bailliage d'Auxerre, en faisant profession de religieuse, le 30 septembre 1642. — Baux d'arpentage (1631-1780).

3 SAINT-BRIS. Rente de 8 liv. sur la prévôté donnée par Guillaume de Mello en 1260, et reconnaissances successives jusqu'en 1769. (*Carton* 372.)

L XIII. XVe-XVIIIe s. SAINT-GEORGES. Métairie de Celles.

s.-l. 1-3 Baux généraux et particuliers. Chapelle (1456-1774).

(*Carton* 373.)

L. XIV. XIIIe-XVIIIe s. s.-l. 1-2 SAINT-GEORGES. Héritages divers (1326).

SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE. Rente de 5 liv. sur la terre donnée par Dreux et Isabelle de Mello (1278, 1288).

3 SEIGNELAY. Rentes données par plusieurs seigneurs (1230-1518). Vidimus relatant aussi d'autres rentes sur BASSOU, HAUTERIVE, etc (voir ces lieux).

4 SERRIGNY. Donations d'obit par Mme de Marey, mère de l'abbesse Jeanne de Marey, de 30 sous de rente sur les dîmes.

5-8 VENOY, VILLE-FARGEAU, VILLIERS-BONNEUX, VINCELLOTTES. Rentes diverses. (1406-1785).

(Carton 374.)

RELIGIEUSES URBANISTES D'ENTRAINS,

DITES DE NOTRE-DAME-DES-ANGES, (ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS,)

Etablies en 1638 dans l'hôpital d'Entrains, par la protection du duc de Bellegarde, qui habitait alors Entrains, et qui les tira du couvent de Saint-Marcel à Paris, et par la permission des dames de Clèves, duchesses de Nevers et l'approbation des habitants, qui leur offrirent l'ancien hôpital. Le peu d'importance de ce monastère, dont la supérieure avait le titre d'abbesse, le fit supprimer en 1688, et ses biens ont été réunis à l'abbaye Notre-Dame-des-Isles d'Auxerre,

L. UNIQUE.
XVe-XVIIIe s.

s.-l. 1-2 *Titres de fondation* et de réunion à l'abbaye des Isles d'Auxerre en 1688.

Titres des biens de l'hôpital à Entrains antérieurement à la prise de possession des religieuses. Cette maison était alors régie par un maître et administrateur (1483-1637).

3 *Acquisitions* par les religieuses depuis leur établissement jusqu'à leur suppression.

4 *Permission* de recevoir des novices en 1641, retirée en 1677.

(Carton 375.)

FILLES DE LA PROVIDENCE D'AUXERRE,

Fondées en 1661, par une réunion de personnes du sexe qui vivaient en commun, et qui avaient pour but leur propre perfection et l'instruction des jeunes filles. Elles furent légalement autorisées par lettres-patentes du mois de janvier 1678, enregistrées.

§ I. *Titres généraux.*

L. I.
XVIIe-XVIIIe s

s.-l. 1 *Pièces* relatives à la fondation des Providenciennes. Lettres-patentes, constitutions données par les évêques d'Auxerre, etc. (1674-1722).

2-3 *Actes relatifs* à leur établissement à Clamecy (1684), à Cravan (1770), à Vermenton (1683).

4 *Lettres* de cachet pour le placement de jeunes filles de Gien chez les Providenciennes (1713-14).

5 Registre capitulaire (1765-1792).

(Carton 376.)

L. II.
XVIIe-XVIIIe s

Réceptions de novices, de religieuses et de pensionnaires (1677-1791). (*Carton* 377.)

L. III.
XVIIe-XVIIIe s

Etats de biens. Amortissements. Dépenses (1682-1792). (*Carton* 378.)

§ II. *Domaines*.

L. IV-V.
XVIIe s.

AUXERRE. Maisons des Providenciennes rue du Champ (1684) et autres. (*Cartons* 379-380.)

L. VI.
XVIIIe s.

Rentes foncières en divers lieux (XVIIIe siècle). (*Carton* 381.)

§ III. *Registres*.

Treize registres de rentes et de recettes et dépenses pendant le XVIIIe siècle.

RELIGIEUSES DE SAINTE-CATHERINE A AUXERRE,

(DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS.)

Elles furent établies en 1634, au nombre de six et venaient du couvent de Dijon.

L. UNIQ.
XVIIe s.

Trois pièces relatives à l'établissement des religieuses en 1634.

RELIGIEUSES URSULINES D'AUXERRE.

Fondées en 1617, et confirmées par lettres-patentes du mois d'août 1661.

L. UNIQ.
XVIIe-XVIIIe s

Lettres-patentes du mois d'août 1661, confirmatives de l'établissement des Ursulines fait en 1617.—Élections de supérieures.
Rentes foncières à Auxerre. Labourages à Gurgy et Montigny. Rentes à Coulanges-les-Vineuses, à Cravan et à Quenne. (*Carton* 382.)

URSULINES DE CRAVAN.

Fondées en 1644. Elles étaient une colonie des Ursulines d'Avallon, qui fut appelée à Cravan, par le maire, les échevins et les habitants.

Titres généraux.

L. UNIQ.
XVIIe XVIIIe s
s.-l. 1 *Décret* imprimé de M. de Broc, évêque d'Auxerre, portant permission aux Ursulines d'Avallon de former un établissement à Cravan (8 juin 1644.) —Visites. —Règlements. (1644-1748.)

2-4 *Administration.* Admissions de religieuses.—Elections de supérieures. — Etats de biens. — Personnel. — Legs (XVIIIe siècle).

5 *Suppression du Couvent* par décret de M. de Caylus, du 23 janvier 1749, à cause des nombreuses dettes des religieuses. Le reste de leurs biens demeurés libres fut destiné à l'entretien de deux filles régentes, chargées du soin des malades et de l'enseignement gratuit des jeunes filles.

(*Carton* 383.)

RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'AUXERRRE.

Ce couvent fut établi à Auxerre le 24 décembre 1658. Les religieuses de Montargis en avaient déterminé la fondation ; mais les sept religieuses qui le formèrent vinrent de la maison-mère d'Orléans.

§ I. *Titres généraux.*

L. I.
XVIIe-XVIIIe s
s.-l. 1 *Pièces générales* concernant la fondation du couvent.—Délibération des officiers municipaux. — Permission de l'évêque M. de Broc. Dotation de 20,000 liv. par la maison d'Orléans.— Installation par M. de Broc le 12 février 1659.

2 *Béatification* de saint François de Sales permise dans le diocèse d'Auxerre par M. de Broc, le 4 avril 1662.—Indulgences. — Reliques de saint François de Sales et de sainte Chantal.

3-6 *Etats de biens.* — Population. — Rentes.— Donations. — Amortissements (XVIIe-XVIIIe siècle).

7 *Travaux* de construction et autres dans les bâtiments du couvent situés rue du Champ (1660-1779).

(*Carton* 384.)

L. II.
XVIIe-XVIIIe s
s.-l. 1-3 AUXERRE.-

Maison où fut établi le couvent dans la rue du Champ, en 1660. — Maisons diverses (XVIIe-XVIIIe siècle).

(*Carton* 385.)

§ III. *Registres.*

1 Un registre in-folio, contenant les professions de religion et les renouvellements de vœux des religieuses, depuis 1658 jusqu'à la

fin du XVIII[e] siècle. Ce registre offre un grand intérêt biographique sur toutes les religieuses du couvent. Chacune a sa page sur laquelle elle a inscrit elle-même la date de son admission, et chaque année jusqu'à sa mort le renouvellement de ses vœux. A la suite est le panégyrique de ses vertus attesté par la supérieure. Quelques-unes de ces pièces sont imprimées et ont un grand développement.

A la page première du registre est un abrégé de l'histoire de la fondation du couvent.

2 Un deuxième registre qui va de 1737 à 1789 contient des documents de même nature que le précédent.

3-5 Livres des prises d'habit (1659) et des recettes et dépenses (1754 à 1792).

ABBAYE NOTRE-DAME DE CRISENON, PRÈS PRÉGILBERT.

ORDRE DE SAINT-BENOIT. FEMMES (*Beata Maria de Crisenone.*)

Cette maison fut érigée en abbaye en 1134, à la prière du pape Innocent II, par Hugues de Montaigu, évêque d'Auxerre, pour des religieuses du prieuré de Jully, diocèse de Langres. Elle existait auparavant et avait subi plusieurs transformations. Ce ne fut d'abord qu'une chapelle fondée en 1030 par Alix, fille du roi Robert, femme de Renaud, comte de Nevers et d'Auxerre. Elle fut donnée ensuite à l'abbé de Molême, qui y mit des moines et en fit un prieuré. Vers 1096, trois frères de la maison de Toucy, partant pour la croisade, donnèrent de grands biens à cette maison qui devint un monastère sous le vocable de la Vierge; et les religieuses de Jully y vinrent, vers 1130, par suite d'un échange qui fit passer le prieuré Saint-Gervais d'Auxerre aux moines de Molême, et celui de Crisenon aux dames de Jully.

Malgré la perte du cartulaire qui était considérable, et d'un bon nombre de documents anciens, ce fonds offre encore de l'intérêt.

§ I. *Titres généraux.*

L. I.
XI[e]-XVIII[e] s.
s.-l. 1 *Donations* par les sires de Toucy à la fin du XI[e] siècle et acte de 1134, établissant les droits des religieuses de Jully à Crisenon (Copies du XVII[e] et XVIII[e] siècle).

Sept chartes des comtes de Nevers et d'Auxerre, concernant la dotation du monastère, de 1186 à 1330.

Pièce 4, XII[e] siècle, 1186. Charte de Pierre, comte de Nevers, qui, à la prière de la vénérable Mathilde, comtesse de Tonnerre,

donne aux religieuses de Crisenon 10 livres de revenu pour acheter des chemises. « ad emendas camisias. »

Pièce B. XIIIe siècle, 1277, mars. Charte de Jean de Chalon, comte d'Auxerre et d'Alix de Nevers, comtesse d'Auxerre, son épouse, qui, après une contestation, confirment l'abbaye dans son droit d'avoir un four au bourg de Saint-Gervais d'Auxerre, lequel four leur fut jadis donné avec l'usage du bois de Bar par Guillaume I, comte d'Auxerre et Alix, son épouse.

Pièce C, XVIIe siècle, 1622, 25 juillet. Procuration donnée par messire Hercule de Chastellux, comte de Chastellux, etc., pour plaider contre le seigneur de Sainte-Pallaye et afin d'établir qu'il est seul patron de l'abbaye de Crisenon, comme étant aux droits des anciens fondateurs.

2 *Bulles des abbesses.* Prise de possession. — Pièces concernant le noviciat et la réception de quelques religieuses, et notamment à la fin du XVIe siècle des filles de la maison de Chastellux. — Retraite des religieuses en 1791 (1595-1791).

3 *Cures du patronage* : MENESTREAUX, SAINTE-PALLAYE.

Pièce A, XIIe siècle, 1179. Lettre de Guillaume, évêque d'Auxerre, datée de Crisenon, par laquelle en considération de ce que la prieure et le couvent de Crisenon ont reçu religieuses les trois filles de feu Pierre de Gurgy, et attendu le dévouement des religieuses envers lui, « et numerum ipsarum gravamen tam de » recepta predictarum monialium quam de immensa multitu- » dine aliarum. (1) » ; il leur donne 20 sous de cens et sept livres de cire de revenu sur l'église de Menestreau et la présentation du chapelain, et de plus 60 sous sur son tonlieu d'Auxerre.

4 *Etats de biens* au XVIIIe siècle. — Dettes ; accord en 1729 avec les créanciers pour les payer en douze années. — Compte au XVIe siècle. — Devis du sieur Cachet, organiste de la cathédrale de Langres pour la construction d'un orgue, en 1741 (XVIe-XVIIIe siècle).

5 *Rentes constituées.* — Fondations testamentaires. — Femmes *données* (1412-1773).

L. II. XIIIe-XVIIIe s PRIEURÉ DE LAVERNÉE sur Saint-Martin-du-Puits.

s.-l. 1 Collations par l'abbesse de Crisenon. — Prises de possession par les prieures (1519-1765).

2 *Donations* par les sires du Mont-Saint-Jean et de Chastellux. — Accords divers sur la justice.

Pièce A, XIVe siècle, 1383. Vidimus de Thevenin Chabot, notaire à Auxerre, qui relate : 1° Une charte de Pierre de Mont-Saint-Jean, seigneur de Charny de 1226 ; 2° Une charte de Obertus Strabo, seigneur de Chastellux qui atteste la donation faite au prieuré de Saint-Jean de Lavernaie, par sa femme Aglantina,

(1) Ce grand nombre de religieuses dont parle la charte s'accorde avec ce que dit D. Viole que, à cette époque, l'abbaye reçut l'ordre de laisser réduire la communauté à cent religieuses, avec défense de dépasser ce nombre.

du consentement de tous ses enfants, en mai 1225; 3° Une autre charte de Gui, chevalier, sire de Chastellux et de Guillaume, son frère, chevalier, en faveur du même prieuré, du mois d'avril 1274 (1222-1774).

3 BAUX généraux des revenus (1441-1771).

(*Carton* 386.)

L. III.
XIIe-XVIIIe s. AUXERRE.

s.-l. 1 Usage du bois de Bar pour le four de Saint-Gervais (1277-1378).

2 Moulin du Bâtardeau, jadis des Prés, et dépendances. — Droit de pêche. — Titres et baux (1148-1774).

Pièce A, XIVe siècle, 1148. Vidimus de l'an 1378 d'une charte de Guillaume II, comte de Nevers, confirmant la donation faite à l'église de Crisenon par son père Guillaume I et sa mère Alix. « Furnum de foro Autissiod. furnum de S. Gervasio cum usua» rio de bosco de Bar, et molendina de Pratis, clausum vinearum » Wagnum de Scolivis. »

L. IV.
XIIIe-XVIIIe s Rentes et droits divers à :

BAZARNE, 20 sous sur les censives données par Anseric de Toucy en 1218.

BRIER au diocèse de Langres, 100 sous de rente donnés par André de Balo seigneur, dont plusieurs filles étaient religieuses à Crisenon (1298).

COULANGES-LES-VINEUSES, échange avec Guillaume, comte de Joigny, qui donne à l'abbaye 15 livres de rente sur sa prévôté (1248).

CRAIN (*Cranum*). — Pré (1282).

CUNCEY-LÈS-VARZY. — Bois (1708).

DOMECY, fondation d'un anniversaire par Herminie, femme de Hugues de Sainte-Pallaye, avec 10 sous de rente sur les tailles (1273).

L. V.
XVe-XVIII s. CHAMPLEMY, dîme de blés de Thouez (1442-1708).

L. VI.
XVIIe XVIIIe s CHASSY, réparation de l'église. — Procès (1695-1770).

L. VII.
XVe-XVIIIe s. CRAVAN et IRANCY, pré de Maintenu donné en 1507 par la comtesse de Nevers, pour fonder son anniversaire. — Vignes en Palotte, etc. (1445-1767). (*Carton* 387.)

L. VIII.
XIIIe-XVIIIe s LUCY-SUR-CURE (Terre de) (*Luciacum super Choram*).

s.-l. 1-3 Droits seigneuriaux. — Bornage avec Reigny (1539). — Baux généraux. — Acquisitions d'héritages (1216-1789).

4-5 Bois. — Accords avec les habitants pour les droits de bour-

géoisie et l'usage des bois (XVIe siècle). — Séparation des bois d'avec ceux des habitants d'Arcy. — Plans. — Ventes de coupes (XVIe-XVIIIe siècle).

L. IX.
XIIIe-XVIIIe s MAILLY-CHATEAU.

s.-l. 1 Domaine de Charmoy. — Etat détaillé au XVIe siècle. — Plan. — Baux généraux et particuliers (1401-1775).

2 Rente de 10 livres sur les coutumes de Mailly donnée par Agnès, comtesse de Nevers en 1186. — Acquisition de quelques dîmes en 1270. — Droit d'usage dans la forêt de Fretoi (1300-1717). (*Carton* 388.)

L. X.
XIIIe-XVIIIe s
s.-l. 1-4 MAILLY-LA-VILLE, MARCY, METZ-LE-COMTE, ODAN. — Terres, maisons, etc. (1451-1776.)

5 PIERRE-PERTUIS (*Petra Pertuisa*). — Rente de 50 sous sur la terre, donnée par Guillemette dame de ce lieu (juillet 1260).

6 GRISY, SAINT-BRIS. — Dîmes en partie, dues sur le finage et converties en 35 sous de rente payables par le curé. On voit dans une transaction de 1512 que « naguère les terres de la pa- » roisse de Grisy ont esté mises en deffriche et nature de » vigne et labeurs, lesquelles étoient en bois, buissons, espi- » nes, ronces, et qu'elles n'avoient esté labourées ne cultivées » auparavant de mémoire d'homme. » (1512-1564).

7 SEMENTRON. — Moitié des grosses dîmes et quart des petites au 25e (1514-1686).

8 SERY. Terrain (1668-1767).

L. XI.
XIIIe-XVIIIe s TAIGNY (*Taigniacum*). — Donations et acquisitions d'héritages et d'hommes serfs, de 1268 à 1286. — Baux.

Il y a notamment une donation faite par Odo de Gissey, chevalier et Alix, sa femme, à leurs filles Adeline et Agnès religieuses à Crisenon, de 13 librées de terre à Taigny en 1271. — Sept chartes du XIIIe siècle.

2 TRUCY-SUR-YONNE. — Héritages. — Dîmes de grains (1343-1724). (*Carton* 389.)

L. XII.
XIIIe-XVIIIe s PRÉGILBERT (*Pratum Gilberti*).

s.-l. 1 Droits censuels sur la terre de Prégilbert prétendus par l'abbaye. — Cession faite en 1786 à M. Clément de Sainte-Pallaye, moyennant une pièce de bois à Fontenay (1520-1786).

2-5 Dons, acquisitions, échanges (1200). — Baux, tuilerie, moulin, bac, (1417-1777). (*Carton* 390.)

L. XIII.
XIIIe s. VALLAN. — Rentes sur la terre, notamment celle de 18 septiers de grains sur Vallan et Beauches, donnée par Guillaume, comte de Joigny, au mois de juin 1230.

L. XIV.
XIIIe-XVIIIe s VARZY, COEURS, VERTENAY.

s.-l. 1 Acquisitions d'héritages et d'hommes tailliables, notamment de Guillaume d'Arthey, chevalier en 1288, à Cœurs (*Curs*), Migny, etc. — Quatre pièces du XIIIe siècle (1288-1694).

2-4 Baux d'héritages de diverse nature (1318-1761).

L. XV.
XIVe-XVIIIe S. VIGNOLLES, TAIGNY, MONCEAUX. — Baux, reconnaissances à terrier (1312-1776).

XVI.
XVe-XVIe s. VILLIERS-SEC, CHARLAY, SERVENON. — Prés (1445-1589).

(*Carton* 391.)

§ III. *Registres.*

TERRIERS.

Numéros de l'inventaire		
90	Charmoy sur Mailly-le-Château,	1718
203	Varzy	1589 à 1598
204	Varzy, Cœurs, Cuney, Vertenay et Villiers-Sec,	1735 à 1739

RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES DE SAINT-FARGEAU.

L'origine des Bénédictines de Saint-Fargeau vient des Bénédictines de Saint-Amand de Rouen. Elles furent appelées à Saint-Fargeau par le duc d'Orléans, en 1649, du consentement des habitants, et furent mises en possession de l'hôpital, le 16 juin 1651. Elles n'étaient d'abord que deux sœurs. Le roi leur donna des lettres-patentes en 1673.

§ I. *Titres généraux.*

L. I.
XVII-XVIIIe s.

s.-l. 1 *Documents* relatifs à l'établissement des religieuses en 1649. — Copies de lettres de Mlle de Montpensier. — Mémoire des opérations à faire. Procès-verbaux d'installation, etc. — Constitutions données par M. de Caylus en 1751. — Visite sévère par M. de Cicé en 1761.

s.-l. 2 *Délibérations* pour l'élection des prieures; prises d'habit (1673-1781).

§ II. *Domaines.*

L. II.
XVII-XVIIIe s. *Biens et droits divers* à SAINT-FARGEAU, RONCHÈRES, PERREUSE et lieux voisins (XVIIe-XVIIIe siècle).

(*Carton* 392.)

FIN DU DIOCÈSE D'AUXERRE.

Diocèse d'Autun.

ARCHIPRÊTRÉ D'AVALLON.

EGLISE COLLÉGIALE NOTRE-DAME ET SAINT-LAZARE D'AVALLON.

La Collégiale de Notre-Dame et de Saint-Lazare ou Saint-Ladre, était dans l'origine l'église paroissiale d'Avallon. Dès le VIe siècle il y avait dans cette ville une école célèbre ou saint Germain de Paris vint étudier. Les historiens prétendent que ce fut un comte Gérard qui institua en 746 des religieux et des clercs dans cette église. Elle fut connue sous le vocable de Notre-Dame jusque vers l'an 1000. Ayant reçu alors une relique de Saint-Lazare, que lui donna le duc Henri de Bourgogne, elle prit son second titre et fut probablement érigée alors en collégiale de chanoines.

Le pape Pascal II consacra l'église Saint-Ladre en 1106 et maintint l'évêque d'Autun dans les droits qu'il y possédait, contre les prétentions des moines de Cluny (1116).

Les ducs de Bourgogne et les seigneurs de l'Avallonnais ont toujours porté un grand intérêt à l'église Saint-Ladre, qui était la première de la contrée. Leurs dotations l'ont enrichie, et ses archives, quoique bien pauvres en chartes des premiers temps, portent encore des traces de leurs libéralités.

Il y avait 24 canonicats dans l'église Saint-Ladre. Ils furent réduits à 15 par Célestin III, puis à 12. L'évêque d'Autun les conférait. Le doyen était élu par le chapitre.

On remarque dans le fonds des archives de Saint-Lazare, beaucoup de comptes de recettes et dépenses et de registres capitulaires.

§ I. *Titres généraux.*

L. I.
XVe-XVIIIe s. *Documents* relatifs à l'origine de la collégiale. On lit dans un factum de 1686, que « Monsieur Bégat, dans son Autun chrétien parlant du chapistre d'Avallon dit qu'il fut fondé en 848, par Girard de Roussillon, comte de Nevers. »

Une pièce d'un procès avec le chapitre Saint-Lazare d'Autun, au sujet de la relique du chef de Saint-Ladre (1480), etc.

2 *Inventaire* des titres dressé au xve siècle. — Exemption de tailles et de logements des gens de guerre. — Droit de garde. — Convocations aux États de Bourgogne (1402-1750).

3 *Doyens.* — Chanoines. — Bénéfices et dignités. — Pensions des chanoines aux colléges à Paris, au xvie et xviie siècle. — Rôles des chanoines et de leurs *lucratis* pour les messes et les anniversaires (1419-1755).

4 *Feuilles* de pointe des chanoines (1748-1764).

5 *Ornements*, vases sacrés, décoration de l'église. — Maîtrise des enfants de chœur (1524-1741).

Pièce A, xvie siècle, 1558. Lettre du doyen Dupuis adressée à ses confrères du Chapitre pour indiquer comment il entend la décoration d'un reliquaire de Saint-Lazare.

Pièce B, xviiie siècle, 19 juillet 1741. Délibération capitulaire portant « résolution de faire ôter les cinq colonnes de cuivre du maître-autel et la suspense, comme n'étant plus d'un goût convenable avec les changements faits dans l'église. »

Pièce C, xviiie siècle, 1595, 10 octobre. Lettres de l'évêque d'Autun portant suppression d'un canonicat de l'église d'Avallon pour en employer le revenu à l'utilité et profit d'un maître des enfants et d'un sous-chantre.

6 *Prébende* préceptoriale. — Accords avec les Pères de la doctrine chrétienne (1619-1771).

7 *Documents* divers historiques, savoir notamment:

Pièce A, xive siècle, 1391. Rente d'un mouton due par la Maison-Dieu d'Avallon à la Collégiale.

Pièce B, xvie siècle, 1544, 24 août. Assignat par les commissaires-trésoriers des finances, de cent écus sol. prêtés par le Chapitre au roi.

Pièce C, xvie siècle, 1591, 5 avril. Prêt de 3,500 livres de métal par les chanoines à la ville d'Avallon pour fondre une seconde couleuvrine de batterie que la ville fait faire par permission de Mgr le duc de Mayenne.

Pièce D, xviie siècle, 28 juin 1619. Traité passé entre le Chapitre et la ville d'Avallon pour régler la part due par le premier dans la dépense des pauvres fournie par la ville, « tant aux pau» vres contagiéz au subject de la peste arrivée en la dicte ville » et faubourgz et années 1636 et 1637, au nombre de plus de » neuf centz morts, enterrement d'iceulx, etc. » pour quoi le chapitre s'obligea à payer la somme de 500 livres.

(*Carton* 393.)

L. II.
XII-XVIIIe s.

s.-l. 1 *Lettres* d'amortissement par les ducs de Bourgogne du xiie au xve siècle, et dans les temps modernes (1190-1773).

Pièce A, xiie siècle, 1190. Charte d'Odo et Alexandre, fils du duc de Bourgogne par laquelle ils approuvent toutes les dona-

tions faites par leur père à l'église Sainte-Marie d'Avallon. Et comme Alexandre n'a pas de sceau, son frère fait sceller la charte du sien pour tous deux.

2-4 *Décimes.* — Rénovations de terrier au XVIII siècle. Receveur des revenus (1429) (1429-1785).

5-8 *Etats de biens* (1365), aveux et dénombrements des terres de Chassigny, La Maison-Dieu, Le Vellerot, Etaule-le-Bas (1689-1760). — Rentes constituées. — Bois, documents généraux (1429-1785).

9 *Quelques pièces* à l'appui des comptes, et notamment du milieu du XVI siècle pour la confection d'un reliquaire.

(*Carton* 394.)

L. III.
XV-XVIII s. *Droits de patronage.*

s.-l. 1-2 Cure Saint-Pierre et Saint-Julien réunie au chapitre en 1423. — Droits du chapitre, procès avec les fabriciens. — Portion congrue. (1402-1781). (*Carton* 395.)

L. IV.
XII-XVIe s. *Droits de patronage.*

s.-l. 1-6 Cures de Blacy, Cussy-les-Forges,
Rouvray et Sainte-Magnance,
Givry,
Sainte-Colombe et Savigny (XIIe siècle).
Island. — Unie au chapitre en 1504.
Savigny-en-Terre-Plaine (1533),
Sauvigny-le-Bois (1528).

Pièce A, XII siècle (vers 1160). Charte de Henri, évêque d'Autun, par laquelle il concède : « Canonicis Avalonensibus æcclesiæ beate Dei genitricis Marie et beati Lazari ad eorum sustentationem.,.. ecclesias Sancte Columbe et de Saviniaco. »

7 Cures de Vieuchâteau et Montbertaut. Chartes des évêques de Langres attestant le droit de patronage du chapitre, aux XIIe, XIIIe et XIVe siècle.

Pièce A, XIIe siècle, 1163. Chartes de Gautier, évêque de Langres, par laquelle le droit de nomination du curé de Montbertaut (*Montis-Bertaudi*), est maintenu au chapitre, contre les prétentions de Robert, préchantre d'Avallon.

Une charte du XIIe siècle.
Cinq du XIIIe siècle.
Une du XIVe. (*Carton* 396.)

L. V.
XIII-XVIIIe s. *Fondations.*

s.-l. 1 *Inventaire* des fondations supprimées. — Mémoires du doyen, pour constater l'origine et la nature des fondations dans le XIIe siècle, et descendant à 1787. Réduction des fondations en 1678 et 1692.

Le nombre des obits était très-considérable et quelques-uns provenaient de personnages éminents. Ainsi on trouve ceux de Jocelin d'Avallon (1236), du duc Robert (1309), du cardinal Rolin (XVe siècle), de Philippe de Bèze, chanoine (1540), de Philibert de Jaucourt (1467), d'Antoine de Chypre (1431).

2 *Cahiers* de feuilles mensuelles contenant la liste des messes et autres offices de chaque jour, et les noms des célébrants (1632-1774).

3 *Etats de biens* donnés pour les fondations et les testaments de diverses personnes.

On remarque celui de Hervé de Couchey qui désigne maître Pierre, recteur des écoles d'Avallon, pour être un de ses exécuteurs testamentaires en 1304; celui de Pernet Pahouet (1349), qui veut être enterré « ante ymagines portelli gloriose Virginis » Marie » dans le cimetière de Notre-Dame et Saint-Ladre; celui de Philippe de Jaucourt, sieur de Villarnoux en 1395, qui veut être inhumé dans l'église de Saint-Ladre, et devant l'autel qu'il y a fondé; et qui donne au chapitre sa part du minage d'Avallon et sa terre de Chassigny (1278-1395).

(*Carton* 397.)

L. VI.
XVI-XVIIIe s.
s.-l. 1-3

Fondations.

Testaments, actes de donations de biens en divers lieux à charge de services religieux de 1401 à 1780.

Pièce A, XVIe siècle, 1509. 4 janvier, quittance donnée par Jacques Bongars, doyen d'Avallon et sept chanoines ses confrères, à messire Aubert de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villarnoux et du Vaul de Lugny, de 93 livres tournois pour deux annuels fondés, l'un pour le repos de l'âme de feue Agnès Duplexis femme de feu Jehan de Jaucourt, chevalier, inhumée dans l'église Saint-Ladre, morte en 1493, et l'autre pour le même Jehan de Jaucourt, en 1505.

Dossier B, XVIe siècle, 1509-1510, concernant la fondation de M. Guillaume Daubenton, curé de Montbard, qui donne au chapitre tous ses droits sur la vicomté d'Avallon et ses biens d'Annay-la-Côte. Il résulte des pièces qu'il avait acquis la vicomté d'Avallon du seigneur de Chastellux moyennant 500 livres, avec faculté de rachat. (*Carton* 398.)

L. VII.
XV-XVIIIe s.
s.-l. 1-10

Chapelles fondées en l'église collégiale.

Elles sont au nombre de neuf et quelques-unes ont des titres de leurs biens qui remontent jusqu'au XVe siècle.

(*Carton* 399.)

L. VIII.
XVI-XVIIIe s.
s.-l. 1

Eglises, bâtiments divers. — Travaux.

Eglise Saint-Lazare. — Procès-verbaux constatant les ruines causées par le feu du ciel et les orages (1590-1633).

En 1590, la veille de la Pentecôte, le tonnerre tomba sur le clocher de la grande tour qui était couverte d'ardoises, et le brûla entièrement. 4 grosses cloches qui y étaient, furent fondues. — En 1595 un accident semblable détruisit le petit clocher.

Pièce A, XVIIIe siècle, 9 juillet 1601. Procès-verbal dressé par le lieutenant général au bailliage d'Auxois, pour procéder à la visitation des ruines advenues aux églises Saint-Lazare et Saint-Pierre d'Avallon, tours et murailles de la ville, et maisons particulières par suite d'un orage, foudre et tempête, qui s'est fait le jeudi 5 du présent mois.

Il résulte de ce rapport, que 44 *festes*, tant maisons, granges qu'autres batiments dépendant du chapitre, l'église Saint-Lazare et la plupart des maisons des particuliers ont été endommagées en leurs couvertures, les arbres des jardins et autres arrachés, les ceps de vignes brisés, etc.

Suit une description de l'état de l'église Saint-Lazare qui avait, avant l'orage, un petit clocher placé sur le chœur, et haut de 120 pieds; et que sur la grande tour trois pyramides de pierres sont rompues et tombées sur la plate-forme et sur les basses voûtes, la 4ᵉ, qui reste debout, a dix-huit pieds de hauteur.

Pièce B, XVIIᵉ siècle, 14 janvier 1633. Procès-verbal constatant la chute de la grande tour de l'église Saint-Lazare qui entraîna avec elle la première voûte de l'église jusqu'au grand portail, et que celui qui était au-dessous est entièrement ruiné.

2 *Eglise Saint-Lazare*. — Mémoires et devis de réparations à faire. — Stalles. — Clocher (1594-1749).

3 *Eglise Saint-Julien*. — Procès entre le chapitre et les fabriciens pour la réparation de l'église au XVIIIᵉ siècle. — Plans de l'édifice.

4 *Travaux* aux églises de Saint-Pierre d'Avallon, Cussy-les-Forges, Etaules, Island, Rouvray et Sainte-Magnance, Vieuchateau, Forléans et Montbertaut (XVIIIᵉ siècle).

5-6 *Maisons* canoniales et autres bâtiments. — Travaux. — Visites. — Mémoires d'ouvriers (1573-XVIIIᵉ siècle).

(*Carton* 400.)

§ II. *Domaines*.

L. IX. XIV-XVIIIᵉ s. s.-l. 1 AVALLON. *Aballo*.

Extraits de terriers constatant les droits seigneuriaux du roi et du Chapitre. — Acquisition par le Chapitre, en 1537, de la vicomté d'Avallon, vendue par M. Moireau, moyennant 800 l.

Droits de l'abbaye Saint-Martin à Avallon (1431-1557).

Pièce A, XVIIᵉ siècle, 1466. Extrait du terrier du roi à Avalon, duquel il résulte que le Chapitre jouit des droits d'eminage et d'estallage, à l'exception de 3 jours de foires qui appartiennent au roi et à l'abbaye Saint-Martin. Ces foires se tiennent le jour de Saint-Lazare, la 2ᵉ octave de Saint-Martin et le jeudi avant Carême-prenant.

Le Chapitre jouissait aussi du droit de bourgeoisie avec le roi et du droit d'ajustage des mesures, après que les armes du roi y étaient apposées.

2-3 Procès avec l'abbé de Saint-Martin pour les droits de justice (1728) — Procès avec les bouchers pour le droit d'estallage (fin du XVᵉ siècle).

4 Droit de minage et salage. — Titres et baux. — Procès (1391-1790).

Pièce A, XIVᵉ siècle, mai 1391. Lettres d'amortissement données par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, au profit du Cha-

pitre d'Avallon pour la donation faite à cet établissement par feu messire Philippe de Jaucourt, son maître d'hôtel et gouverneur du comté de Nivernois, de ses droits d'éminage et de salage à Avallon et de sa terre de Chassigny.

Pièce B, XVIIIe siècle, 22 mars 1790. — Procès-verbal constatant le refus fait par différentes personnes étant à la halle d'Avallon, de payer le droit d'éminage.

(*Carton* 401.)

L. X.
XIV-XVIII s. AVALLON.

s.-l 1-2 Acquisitions de maisons, échanges et concessions par la ville en 1724 de tous les murs de la fortification qui avoisinent les maisons canoniales. — Transactions, bornage. — Bornage de l'ermitage Saint-Guillaume en 1756.

3 Baux de maisons et autres héritages (1382-1782).

(*Carton* 402.)

L. XI-XII.
XIV-XVIII s. AVALLON.

s.-l. 1-2 Rentes sur maisons, terres et prés. — Rente sur la métairie des Alleux. — Dîmes de grains à partager avec l'abbé de Saint-Martin d'Autun (1317-1787). (*Cartons* 403-404.)

L. XIII.
XV-XVIII s. AVALLON, terre de Chassigny.

s.-l. 1 Acquisitions diverses. — Bornage avec les terres de Sauvigny-le-Bois et Bierry au XVIIe siècle. — Acquisition d'une partie de la terre en 1643 (1413-1664).

2-5 Terres et prés. — Bois. — Rentes, tierces (1402-1769).

L. XIV.
XIV-XVIIIe s. ANNAY-LA-CÔTE, *Annetum*.

1-3 Donations, acquisitions. — Baux. — Rentes (1368-1782).

(*Carton* 405.)

L. XV.
XIII-XVIIIe
s.-l. 1 ANNÉOT et GIROLLES, *Anneolum* et *Gyrolæ* (terre de), en partie.

Acquisitions diverses et notamment en 1236, par le Chapitre, sous l'attestation de Jocelin, chevalier, seigneur de Vau-de-Lugny, et de Hugue, archidiacre d'Avallon, par Renaud d'Autun, chevalier.

Deux chartes du XIIIe siècle (1236-1531).

2-3 Terres et prés. — Rentes (1416-1788).

L. XVI.
XV-XVIIIe s. ATHIE et CHATEAU-MORAND (terre de).

s.-l. 1 Acquisition de 66 livres de rente sur la terre d'Athie en 1519, de Charles du Saillant, seigneur dudit lieu. Dénombrement en 1532, de la terre acquise depuis peu de Mme de Longueville dame d'Epoisses. Répertoire d'un atlas de la seigneurie de Château-Morand au XVIIIe siècle (1519 XVIIIe siècle).

2 BIERRY et CHASSIGNY. — Terrage. — Rentes (1412-1781).

L. XVII. XV-XVIIIe s. s.-l. 1-4 — Dîmes de grains à CORCELLES, CUSSY-LES-FORGES, FORLÉANS, GIVRY (1454-1770).

Pièce A, S. L. 4, XVe siècle, 1456. — Accord avec le commandeur de Pontaubert, par lequel le Chapitre est maintenu dans le tiers des dîmes, suivant cession testamentaire de M. de Jaucourt. (*Carton* 406.)

L. XVIII. XIII-XVIIe — ÉTAULES-LE-BAS (terre de), en partie; acquise du roi en 1537. — *Stabulæ*.

s.-l. 1-2 — Documents sur les droits seigneuriaux. — Délimitations avec les seigneuries voisines (XVIII siècle).

3-7 — Acquisitions. — Bois de Plausse (1243). — Baux d'héritages. — Dîmes. — Rentes (1243-1787). (*Carton* 407.)

L. XIX. — GIROLLES. — Terrage du Bouchat. — Justice (1447-1784).

L. XX. XVI-XVIIIe s. — ISLAND.

s.-l. 1-4 — Acquisitions. — Rentes. — Dîmes de grains et de vin (1512-1769). (*Carton* 408.)

L. XXI. XIII-XVIe s. — Héritages et droits à

s.-l. 1-13 — LE VAULT, *Valle* (1382),
LUCY-LE-BOIS et THORY (1360),
MAGNY et ESTRÉES (1480).
MARMEAUX (1530).
MENADES (1446).
MONTCEAUX (terre de) 1448.
MONTBERTAUT, dîmes (1540).
MONTRÉAL (1451).
PONTAUBERT. — Redevances sur la commanderie et le moulin Chalemard (1285).
PROVENCY (1400).
ROUVRAY et SAINTE-MAGNANCE. — Biens et dîmes (1536).
(*Carton* 409.)

L. XXII et XXIII. — SAINT-ANDRÉ et BRECY, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS et MONTMARDELIN. — Biens et droits divers (1339-1790).

L. XXIV. XIV-XVIIIe s. — SAINTE-MAGNANCE et CHAMPMORLIN.

s.-l. 1-2 — Terres de la cure réunies au Chapitre (1719). — Dîmes en grains, — titres et baux. On y remarque une transaction de 1302 avec la dame de Cerix, propriétaire de la ferme de Touchebœuf.

L. XXV. — SAUVIGNY-LE-BOIS.

s.-l. 1-2 — Rente de 26 liv. 13 s. sur la seigneurie, constituée en 1544, par Jehan de Brienne, seigneur de Sauvigny pour 400 liv. dont il était redevable au Chapitre sur le rachat des 2/3 de la seigneurie aliéné par son père Philibert de Brienne, et sa mère Catherine de Chaulgy. — Baux de prés (1509-1551).
(*Carton* 410.)

L. XXVI.
XIII-XVIIIe s. SAULX, *Selliacum*, terre de la Maison-Dieu, Vellerot.

s.-l. 1 Donations, acquisitions diverses et notamment copie d'un acte de 1441 qui est la quittance donnée par le procureur de M. Jean de Chavigny, de la somme de 1100 liv. qu'il a reçue de M. Guyot de Jaucourt, seigneur de Villarnoux, pour le prix de la vente des droits seigneuriaux qu'il possédait à Rouvray, La Maison-Dieu, Vellerot, Brecy, Saint-André, etc. (1257-1544).

2-4 Droits seigneuriaux de toute nature. — Main-morte sur les habitants. — Bornages. — Manuels., etc. (1245-1765)

(*Carton* 411.)

L. XXVII.
XV-XVIIIe s. SAUX, LA MAISON-DIEU.

s.-l. 1-4 Droits de tierces et de dîmes. — Métairie, prés (1404-1790).

5 Bois. — Accord en 1227, avec Gui Bezard, seigneur de Chaseuil, au sujet des droits d'usage et de pâturages que le Chapitre revendiquait pour ses hommes de Vellerot dans les bois de Saux. — Ratification par Anseric de Montréal en 1228.

Trois chartes du XIII siècle (1227-1754).

(*Carton* 412.)

L. XXVIII.
XV-XVIIIe s.
s.-l. 1-8 Héritages et droits divers à :

SAVIGNY-EN-TERRE-PLEINE (1688).

THAROISEAU (1471). — Droits de haute justice contestés par le duc de Bourgogne.

THAROT, ANNÉOT, GIROLLES (1402).

VASSY, VIEUCHATEAU, VIGNES, VILLAINES (XV-XVIIIe siècle).

L. XXIX.
XII-XVIIIe s. Une pièce ou deux sur :

LA GRANGE DU BOIS, rente de 10 liv. sur la terre (1561).

LES OSCHES, procuration pour reprendre de fief à M. de Chastellux en 1548.

POUSSANGE. — Vente par Erart de Lezinnes de 20 liv. de rente moyennant 200 écus d'or, en 1402.

SAINTE-SEGROS. — Procuration du seigneur de Couches, pour racheter sa terre des mains du Chapitre en 1542.

VITTEAUX (*Vietellum*). — Donation par Mathilde, comtesse de Tonnerre et dame de *Grinum* (Grignon?), de 40 sous de rente sur les étaux de Vitteaux en 1195 (XII-XVIIIe siècle).

(*Carton* 413.)

§ III. *Registres.*

Cartulaire ou Recueil analytique des chartes de l'église collégiale ayant pour titre : *Intitulatio litterarum ecclesiæ Avalonensis*. Document rédigé en 1342 qui contient des indications intéressantes. On y lit:

» Dux Odo concessit eamdem libertatem hominibus dictæ ec-
» clesiæ qualem habebant homines sui Avalonnensis, videlicet
» libertatem Verziliacensis (VIII).

» Item super depositione officii preposituræ in dicta ecclesia
» et omnimoda delectione dicti officii.

» Item super eo quod Johannes filius Nicholai vicecomitis Ava-
» lonnensis donavit dicte ecclesie duos homines, videlicet Rober-
» tum et Bernardum fratres et eorum heredes (XLII).

» Item eo quod dux Hugo gurpivit consuetudines Montispessu-
» lani super quibus observandis quoad homines ecclesie pre-
» dicte fuerat controversia magna (XIV).

» Item super eo quod de decem prebendis fuerunt viginti due
» ordinate, et illico ordinatum fuit per episcopum ut nulli pre-
» benda conferreretur donec ad numerum quindecim pervenerint
» et starent sub illo (LXI).

» Item indulgencia facta ab Alexandro papa tertio domui dei
» Avalonensis (LXVI).

» Item super eo quod capitulum Avalonensis scolas Avalonen-
» sis concessit magistro Odoni de Thil-Castro per decennium
» regendas (CVI).

Registres des conclusions capitulaires.

1er registre	de	1443 à 1536.
2e	—	1481 à 1489.
3e	—	1535 à 1604.
4e	—	1543 à 1618 et 1666.
5e	—	1623 à 1762.
6e	—	1676 à 1790.

On trouve, dans le premier, à la date de 1503 au mois de juin que la peste qui commençait à régner dans ville d'Avallon avait déterminé des chanoines à s'éloigner, et que chacun d'eux devait recevoir 2 liv. par mois pour lui tenir lieu des distributions ordinaires.

Une conclusion de 1555 porte que les douze vicaires de la collégiale recevront « en temps d'éminent péril et danger de peste un bichet de froment et deux pintes de vin par jour. »

A la fin du registre sont des réceptions de chanoines parmi lesquels figurent messire Philippe de Chastellux, clerc, (1533) et noble jeune homme Olivier de Chastellux qui succéda à messire Philippe en 1536.

Le 3 registre contient entre autres choses une conclusion pour faire venir un maçon de Pontigny afin de rétablir le portail de l'église (1543).

Le 19 mars 1545, à la prière des échevins d'Avallon, le Chapitre institue M. Guillaume Cœur-de-Roy pour régir les écoles de la ville. Un autre acte de même nature a lieu en 1553.

1562, au mois de septembre, pour satisfaire au commandement de M. de Tavannes l'argenterie de l'église fut portée à Dijon et fut vendue pour 478 liv. tournois.

En 1586, traité pour la réception d'un maître des enfants de chœur.

Le 5e registre contient un acte d'appel de la bulle *Unigenitus*, fait en 1717, au bas duquel le savant Bocquillot a apposé sa signature. Cette pièce a été biffée en 1753 par ordre de M. de Montazet, évêque d'Autun, dans sa visite du chapitre d'Avallon.

Un registre couvert d'ais de bois, intitulé : Fondations de l'église de céans, dressé au XVIe siècle. Il contient de curieux détails sur les fondations et sur les bienfaiteurs de l'église, sur les cérémonies, etc. Le cardinal Rollin, les MM. de Clugny et de Villarnoux, les chanoines de Besze, Bongars, Massonneau, Frère, se remarquent parmi les fondateurs.

Deux registres du XVIe siècle, contenant les actes de diverse nature passés par le chapitre pendant cette période.

Comptes généraux des revenus.

Au XIVe siècle, ceux de 1313, 1353, 1386 à 1390 et 1399 à 1401.
Au XVe siècle, ceux de 23 années en assez mauvais état.
Au XVIe siècle, ceux de 58 années.
Au XVIIe siècle, ceux de 50 années.
Enfin celui de 1789 à 1790.

Ces comptes présentent des renseignements très-variés sur l'administration des biens du Chapitre. Quelques-uns de ceux du XIVe siècle sont sur parchemin. Les plus anciens sont succincts ; ceux du XVe au XVIIe siècle offrent plus de développements.

En tête de celui de 1353 se trouve l'état des améliorations des dîmes qui formaient une bonne partie des revenus du Chapitre, viennent ensuite les recettes non-muables et les anniversaires.

La recette totale en grains est de seize muids de froment, sept muids de seigle et vingt-sept muids d'avoine plus quelques fractions, et vingt-une queues de vin.
Beaucoup des dépenses se payaient en nature.
La recette totale en argent est de 107 livres 67 sous en faible monnaie, et 68 livres 13 sous en forte monnaie.

Le compte de 1541 commence comme le précédent par les dîmes et les tierces. La recette totale est de 33 muids de froment, 12 muids de seigle et 37 muids d'avoine, plus quelques fractions. Les recettes en argent sont détaillées par pays, les redevances en cire, poules, bourgeoisies, amodiations de prés, minage, levée de sel, revenus des cures du patronage, etc., montent à 2,631 livres, et la dépense à 2,567 livres.

Comptes de la fiètre (1) et des distributions et oblations faites dans l'église. La fiètre représente à peu près la fabrique des autres églises. A Avallon, on donnait ce nom à un tronc placé dans l'église, dans lequel se versaient les aumônes et les quêtes.
Un compte de 1475.

(1) Fiètre, fierte, signifie châsse en langue romane.

Dix du XVIe siècle et quatre-vingt-huit des XVIIe et XVIIIe siècles jusqu'à 1777.

Le compte de 1536 à 1543 présente des détails intéressants :

« Le 22 septembre, tant du jour et feste de monsieur S. Lazare et jusqu'à ce jour, trouvé en la fiestre et couffre la somme de 40 liv. tournois.

» Le 4 apvril 1537, donné à nostre maistre de l'ordre des Frères-Mineurs de Vézelay, pour ses peines et pour aulmosne d'avoir presché le karesme en l'an de ce compte : 6 liv.

» Le 22e d'apvril, à M. Jehan Boussu paveur et plombeur, pour plomber la terrasse et le grand clocher : à compte 100 liv.

» Le 27 mars, à un y chantre passant : 5 sous.

» Ce 27 juin, pour deux cents et demy d'or fin d'assiette pour dourer le grant cloucher, le cent au prix de 30 sous : 75 s. t.

» A Maistre Pierre Odot pour refaire le dessin du pynacle de l'eglise au grant cloucher : 2 escus.

» Le 2 aoust, donné pour ung tapis de toille paincte où est depainte une ymayge de Jhesus-Crist portant sa croys, pour le grant-autel : 55 sous.

» Le 22 décembre, pour aller à Bethléem prendre les mineurs ordres : 11 s. 7 deniers.

» 1540. 7 novembre, à Emond Billet et sur la marchandise de dorer et paindre ung sanctuaire pour mettre des reliques : 60 s. »

Les autres comptes du XVIe siècle renferment également des renseignements sur les travaux et les dépenses de la fabrique.

—Liasse de 27 registres ou manuels de recettes et d'emploi des grains provenant des biens du Chapitre, de 1437 à 1600. Quelques-uns sont relatifs à des distributions de pain faites aux chanoines ; d'autres sont des états de grains déduits au receveur.

—Liasse contenant des Etats de recette et dépenses diverses, des mémoriaux des receveurs du XVe et du XVIe siècle, 26 registres des baux annuels d'amodiation des récoltes, de 1511 à 1670.

— Terriers de Tharoiseau de 1466 et 1509.

— Censiers depuis 1367 à 1670.

On y distingue celui de 1561, relié en veau dont les couvertures sont ornées de personnages et de fleurs ;

Celui de 1593 qui contient, outre son texte ordinaire, des renseignements sur la chute de la tour de l'église Saint-Ladre, causée par un orage ; sur les travaux qu'on y exécuta alors ; sur des processions, etc.

COLLÉGIALE SAINT-POTENCIEN DE CHATEL-CENSOIR,

Primitivement abbaye de Bénédictins et depuis transformée en Chapitre de chanoines qui existait dès le XIIe siècle. La communauté était composée d'un abbé séculier, d'un chantre, d'un trésorier et de dix chanoines. L'abbé était élu par les chanoines et confirmé dans son titre par l'évêque d'Autun.

Les archives de cette collégiale sont perdues en grande partie.

L. I.
XIII-XVIIIe s.

§ I. *Titres généraux. Domaines.*

s.-l. 1 *Recueil d'actes divers* de 1395 à 1748. — Copie des statuts (1548).

2 *Fondations testamentaires* (1277-1729).

3 *Lettres d'amortissement* par Jean de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, en 1316, et par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, tuteur de son fils Jean, comte de Nevers, en 1396.

L. II
XV-XVIIIe s.

CHATEL-CENSOIR.

s.-l. 1-3 *Héritages divers.* — Rivière. — Bois, etc. (1406-1790).

L. III.
XIV-XVIIIe s.

s.-l. 1 BROSSES. — Rente en grains sur le moulin de Fontenilles (1563).

2 CRAIN et terre de Misery. — Documents sur la justice.

Dénombrements, reprise de fief au comte d'Auxerre (1315) et à l'abbé de Châtel-Censoir.

Lettres de grâce accordées par la reine Anne de Bretagne à son entrée à Beaune, en 1501, à deux habitants de Crain, coupables de l'assassinat de deux individus.

3 SERY, *Ceriacum.* — Baux de prés dépendant, en 1395, de la Chapelle Saint-Nicolas, récemment fondée en l'église de Châtel-Censoir (1395-1782).

(*Carton* 414).

§ II. *Registres.*

19 registres contenant des conclusions capitulaires, de l'an 1481 à l'an 1775.

Le premier registre est en français. Le deuxième et le troisième sont en latin; les conclusions du second sont très-variées. On y lit celles-ci : Le 21 juin 1514, conclusions touchant le maistre des eaulx qui a fait commandement à ceux de l'esglise de despeché la voye de l'eau, à cause de faire passer la marchandise. — Il s'agit ici de la navigation de la rivière d'Yonne.

Au mois de novembre 1522, il est décidé que, à cause des gens de guerre qui, loigés en l'esglise, en font des molestations aux chanoines, ils se pourront absenter.

En 1540, le Chapitre passe un marché avec Gillet Contesse, maçon, pour faire les dernières haultes et basses vostes du cueur de l'église collégiale, et en iceux faire les engives de cartelaige, selon les voustes qu'il fait dans la nef de l'eglise, etc.

On trouve dans le troisième registre, à la date de 1557, un acte de nomination d'un maître des écoles de Châtel-Censoir.

COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL.

Cette collégiale fut fondée vers 1068, par un sire de Montréal. Ses successeurs ainsi que les seigneurs des environs en augmentèrent la

dotation primitive. Les chartes les plus anciennes sont perdues, cependant on trouve encore dans ce fonds quelques pièces du XIIe siècle. Il y a aussi de nombreuses fondations faites par des bourgeois et des paysans au XIVe et au XVe siècle.

§ I. *Titres généraux.*

L. I.
XII-XVIIIe s.-I. 1 *Priviléges*, exemptions, sauvegarde, etc.

On y remarque le *vidimus* d'une charte d'Anseric de Montréal qui déclare n'avoir aucune coutume sur l'église de Sainte-Marie de Montréal, fondée par ses prédécesseurs, et dont il est seulement l'avoué. Il lui abandonne divers droits de dîmes et quatre femmes lui appartenant qui sont mariées à des hommes du Chapitre, etc. (XIIe siècle).

Lettres de convocation aux états de Bourgogne en 1527.

Procès avec le sire de Montréal et son peintre J. Boursange en 1628, pour avoir posé une litre autour de l'église collégiale.

2 *Lettres* d'évêques d'Autun du XVIe siècle adressées au Chapitre pour excuser leurs secrétaires ou chapelains, chanoines à Montréal, de leur absence aux Chapitres généraux.

Provisions de canonicats.—Fragments de registres de conclusions (17e-18e siècle).

3 *Lettres d'amortissement*.. — Lettres à terrier (1189-1722).

On y trouve notamment une charte de Hugue, duc de Bourgogne et de son fils Odo, pour l'amortissement d'un legs de maître Raoul, chanoine de Montréal, en 1189.

4 *Inventaire* des titres du Chapitre en 1644, et du XVIIIe siècle. Le premier relate un certain nombre de chartes qui n'existent plus. On rapporte une pièce d'Étienne, évêque d'Autun, de 1172, confirmative du droit de présentation aux cures de Saint-André, Saulx, Trévilly, Athie, Provency, Angely et Massangis, donné au Chapitre par Henri, l'un des prédécesseurs. — Un acte de l'an 1281, par lequel Jehan de Beneuvre déclare que le Chapitre a droit de main-morte au village de Montceau.

5 *Fondations pieuses*. — Anniversaires. — Ordonnances de réduction en 1678 et 1695. (1312-1695).

6 *Pièces diverses*.—Projet de réunion avec le Chapitre d'Avallon en 1705. — Travaux à l'église (1620). — Le clocher est enlevé par une tempête, en 1704.

(*Carton* 415).

L. II.
XII-XVIIIe s.
1 *Droits* de patronage sur les cures d'Angely, Athie, Massangis, Provency, Saulx et Trévilly (XVII-XVIIIe siècle).

2 *Chapelles* Sainte-Catherine et Saint-Sébastien.

Deux actes de 1179 et 1207 concernant la dotation de ces chapelles par les seigneurs de Beauvoir et de Montréal.

3 *Procès* contre les habitants et le curé de Montréal, au dernier

siècle, relativement au droit de placer des bancs dans l'église collégiale prétendu par ces derniers, et au service des morts.

Le Chapitre, dans un mémoire imprimé, se déclare fondé par les ducs de Bourgogne de la première race. Il n'y avait point dans l'origine d'église paroissiale à Montréal, elle était à Chérizy, hameau situé à un quart de lieue de la ville. Le Chapitre consentit à ce que le service divin fût transféré dans son église et un chanoine fit les fonctions de curé.

4-7 *Déclaration* de biens.—Rentes. — Receveurs. — Pièces de dépenses (XVI-XVIIIe siècle)

(*Carton* 416)

L. III. XV-XVIIIe s. *Baux généraux* de Prés sis à Montréal, Blacy, Ste-Colombe, Saulx, Angely, etc. (1498-1790).

(*Carton* 417).

L. IV-V. XIV-XVIIIe s. *Comptes* de recettes et dépenses de 1361 à 1775. — Le premier est sur parchemin en forme de *rotulus*.

Six comptes du XVIe siècle.

Soixante-six, de 1603 à 1775;

On lit dans le compte de 1361 :

« Pour les despens des compaignons de l'iglise et pour plusieurs bourgeoiz de la ville qui furent avec lesdiz compaignons le jour dou maudey (le jeudi-saint), 8 gros.

» Pour sostenir nostre journée à Argilly, à la journée des trois estaz, où nous estiens appelé à la journée des trois estaz à poyne de C moutons : 1 florin.»

Cartons 418-419).

§ II. *Domaines.*

L. VI XV-XVIIe s. ANGELY, *Angeliacum*. — Donations pour anniversaires, 1401. — Echanges.— Dîmes (XVIIe siècle).

L. VII. XIVe s. BLACY. — Donations pour fondations d'anniversaires (1392)

L. VIII. XIII-XVIIIe s. s.-l. 1 ATHIE. — Rentes sur la terre (1275-1289).

Quatre pièces du XIIIe siècle parmi lesquelles sont deux chartes, l'une de Gui, damoiseau, seigneur d'Athie, fils de feu Jehan de Montréal (1289); l'autre de Béatrix, veuve du duc Hugues (1295).

2 CHATEL-GÉRARD. — Droits curiaux prétendus, procès contre le curé.—Enquête de l'an 1526, dans laquelle il est fait mention de nombreux défrichements opérés dans ce pays.

3 CIVRY (terre de), vendue à Mme de Nassau, en 1741.

Procédure contre un fermier des dîmes, en 1627, parce qu'il n'avait pas, selon ses engagements, fourni un gâteau de 60 livres, le jour de la fête de Notre-Dame d'août, à Montréal, pour servir de pain béni.

4 DISSANGIS. — Moulin. Ecluses (1704).

5-7 GUILLON (1401). — MARCILLY et PROVENCY (1303).

MONTOT (1402) (*Carton* 420).

L. IX.
XIII-XVIIIe S. MONTRÉAL, *Montisregalis*.

s.-l. 1 Legs et fondations pour anniversaires faits par divers habitants de Montréal et lieux voisins, depuis 1290 à 1549. On voit figurer dans les actes des gens de toutes les classes.

Un acte de 1382 fait mention de l'église paroissiale de Chérizy, aujourd'hui détruite et qui était alors celle des habitants de Montréal.

2-4 Acquisitions. — Echanges. — Métairie. — Baux. (1418-1789).

5 Moulin neuf. — Donations. — Acquisitions. — Baux (1373-1750).

6 Dîmes de grains et de vins (1223-1786). (*Carton* 421.)

L. X.
XVI-XVIIIe S. MONTRÉAL. — Rentes foncières (1359-1758).

L. XI.
XIV-XVIIIe S.
s.-l. 1 PISY, *Piseyum*. — Rentes sur la terre. — Ratification par Guillaume de Pisy, de la fondation d'anniversaires faite par feu Gui et Jean d'Arcey, chevaliers du feu sire de Montréal (1309-1311), etc.

s.-l. 2-4 SAINTE-COLOMBE et L'ISLE. — SAINTE-MAGNANCE.

L. XII. Prés. — Dîmes. — Rentes (1543-1760).

XIV-XVIIIe S.
s.-l. 1-3 SAULX, LA MAISON-DIEU. — Fondations (1308).

L. XIII. Baux d'héritages. — Rentes (1413-1788). (*Carton* 422.)

XVI-XVIIIe S.
s.-l. 1-2 SAVIGNY-EN-TERRE-PLAINE.

L. XIV. Prés. — Dîmes. — Travaux à l'église (1567-1766).

XIV-XVIIIe S.
s.-l. 1 TALCY et MONTCEAU. — Rentes sur la terre (1313).

2 THISY. — Fondation (1400).

3-4 TRÉVILLY et Saulx. — Donations. — Rentes. — Baux de prés. (1325-1789).

On lit, dans le testament de Gui de Gissey, qu'il veut être enterré devant l'autel Saint-Georges de Montréal et qu'il sera offert à ladite église le jour de sa mort, son propre cheval, tout son équipement et son lit, lesquels objets pourront être rachetés par ses héritiers pour 10 livres tournois.

5 Prieuré de VASSY. — Rente de six setiers de grains (1488).

6 Biens et droits divers à :

BUSSIÈRES (1312),

CHASSIGNY. — Don de la moitié de la terre en 1393, par G. des Granges,

ÉPOISSES, MARMEAUX, PANCY, PERRIGNY (1305).

PONTAUBERT, QUINCY et VILLARS-TOURNOIS. (*Carton* 423).

ABBAYE DE SAINT-MARTIN DE CHORE.

O. S. B. DIOCÈSE D'AUTUN.

Ce monastère fut fondé dans le XIIe siècle. On regarde les seigneurs de Chastellux comme ses principaux bienfaiteurs. Plusieurs d'entre

eux y ont été inhumés. L'abbé en était à la nomination de l'évêque d'Autun qui donna au monastère la terre de Basoche en 1164 (1).

A la fin du xve siècle la Commende y fut établie et le nombre des religieux ne dépassa plus dès lors 4 ou 5. A la fin du xviie siècle ils avaient disparu, l'abbé demeura seul titulaire, et un chapelain fut chargé de célébrer l'office divin jusqu'en 1790.

§ I. *Titres généraux.*

LIASSE I.

s.-l. 1. *Pièces relatives à quelques abbés.* Provisions de l'abbaye et d'autres bénéfices. — Patronage de la cure de Bazoche (1473 à 1695).

2 *Legs et fondations.* On remarque celle de Regnaud, curé de Neufontaines et archiprêtre d'Avallon, qui, en 1291, choisit l'abbaye pour sa sépulture et donne entre autres choses aux moines un bréviaire à l'usage des moines noirs (*Nigrorum monachorum*); celle de Guillaume du Bouchet, écuyer, seigneur dudit lieu en 1328 ; celle de Jean du Bouchet sieur de Nuerre, écuyer d'écurie du comte de Nevers (1430) qui désigne sa sépulture dans le cancel de l'église de Metz-le-Comte, auprès de sa femme ; et par laquelle il lègue cent livres à l'abbaye de Chore « pour reparer » l'église dudit Chore qui est de présent en friche et toute déso» lée, tant en couverture, massonnerie, chambre comme autre» ment. Et veult icelluy testateur quar dudit argent soit cham» brillée préalablement ladite église de chambris de chaigne, » tout au long selon ce que ledit testateur en a marchandé ; et » le surplus de ladite somme sera convertie esd. réparacions là » où il sera le plus expédient. »

3-4. *Etats de biens.* — Baux généraux des revenus. — Visite des bâtiments du monastère. — Plan-parterre du monastère au dernier siècle (1549-1790).

5. *Analyse de titres* remontant à 1164. — Accord avec le seigneur de Chastellux pour les limites de la justice en 1500. — Minutes de plans de propriétés. (*Carton* 424.)

§ II. *Domaines.*

L. II. Domecy-sur-Cure et ses hameaux (*Domeciacum supra Choram*).

Livres de cens et rentes. Copies informes de terriers (xvie et xviie siècle).

L. III. Domecy-sur-Cure et ses hameaux.

s.-l. 1 Titres et baux des dîmes (1304-1789).

2 Acquisitions et baux de prés (1295).

(1) Il y a dans le t. vi des *Ann. Benedict.* un privilége du pape Alexandre III de 1174, qui contient de grands détails sur les biens du monastère.

3-4 Droits prétendus par les habitants de Chore dans les bois des Abattis appartenant au seigneur de Chastellux. Usages des habitants de Culétre, Villard, les Boulois et Branjame. — Ventes de coupes de bois (1573-1728).

5-7 Terres et prés (1611). — Rentes. — Moulin et dépendances (1278-1789). (*Carton* 425.)

L. IV.

s.-l. 1-5 Domecy-sur-Cure et ses hameaux de Culetre (1517), Charency (1278), Orbigny 1419), Uzy, Villars. — Rentes. — Dîmes (1288-1790).

6 Fontenay près Vézelay, Sœuvres. — Baux à rente d'héritages au XVI[e] siècle. — Labourage de Ste-Chretienne. — Un bail de 1547 fait par messire J.-B. Abondic, abbé de Chore, nous apprend que de mémoire d'homme ce meix était tombé en ruine et ne valait pas ses charges.

Un autre bail de 16 3, donne ce labourage à rente, moyennant 3 liv. par an et cinq sous, un œuf, un hau (ail), et une pinte de vin, au 1[er] mai, à chaque religieux. Le fermier donne en outre de belle main 100 liv. qui furent destinées à reparer la charpente des bâtiments de l'abbaye « à l'endroit la tour Saint-Nicolas et au cloître. »

7 Menades. — Rentes. — Baux de prés (1401-1789).

8 Pierre-Pertuis, Précy-le-Mou. — Vente du droit d'usage des bois du Champ-Galand par l'abbé aux habitants de Précy, en 1548. — Rentes, bourdelages. — Dîmes (1415-1789).

L. V. Quelques pièces sur Bazoche, Chitry, Lucy (1376).
Neuffontaines (1295).
Saint-Germain-des-Champs.
Sainte-Colombe. — Aliénation de la terre de la cour d'Origny en 1588.
Vesigneux. — Rente sur la terre (1510).
Villarbain. — Rente sur la terre (1270).
(*Carton* 426.)

§ III. *Registres.*

Terriers de Domecy-sur-Cure et Fontenay (1602-1605).
idem. (1692-1696).
Sœuvre, commune de Fontenay (1692-1694).

ABBAYE DE LA MADELEINE DE VEZELAY.

ORDRE DE SAINT-BENOIT.

Ce monastère célèbre dut sa fondation à Ghérard de Roussillon, comte du temps de Charles-le-Chauve. Il fut établi d'abord au village de Saint-Père-sous-Vézelay et destiné à des religieuses. Mais les invasions

des Normands l'ayant détruit peu de temps après sa fondation, Ghérard le transporta dans le château de Vézelay, sur la montagne, et remplaça les religieuses par des moines. Au XIIe siècle, l'histoire du monastère est remplie des luttes des habitants de Vézelay révoltés contre les abbés ; mais le fonds des archives n'a pas conservé de traces de ces évènements. Les documents ne remontent en général qu'au milieu du XVIe siècle. Ils paraissent avoir éprouvé l'influence de l'humidité et présentent même, depuis ce temps, beaucoup de lacunes. L'abbaye fut sécularisée par le pape Paul III, en 1537, et l'abbé devint commendataire ; des chanoines occupèrent la place des moines. Le Chapitre fut composé d'un doyen, d'un archidiacre, d'un chantre et de huit chanoines. Toutes ces dignités et canonicats étaient à la nomination alternative du roi et de l'abbé.

§ I. *Titres généraux.*

L. I. MANSE ABBATIALE.

s.-l. 1 *Pièces* relatives à quelques abbés du XVIIe siècle, notamment à M. Fouquet, évêque d'Agde, qui fut exilé à Vézelay par lettres de cachet du 29 avril 1662 (1622-1732).

2 *Juridiction* spirituelle. Provisions du grand-vicariat et d'autres offices (1560-1669).

3-6 *Etats de biens.* — Quelques comptes. — Bois. — Rentes (XVIIe-XVIIIe siècle). (*Carton* 427.)

L. II. MANSE CANONIALE.

s. l. 1 *Trois copies* de bulles des papes Martin II, Grégoire VII et Léon III, confirmatives des priviléges du monastère. — Arrêt du parlement du 2 mars 1658 pour l'homologation des bulles de sécularisation.

2 *Etats des ornements.*—Inventaire des titres, dressé en 1790. Ce document est instructif pour l'histoire du chartrier. Il en résulte qu'il existait encore à cette époque un certain nombre de terriers des seigneuries, des registres des délibérations capitulaires remontant à 1535, et beaucoup de titres qui ne se trouvent plus.

3 *Exemption* de la juridiction de l'ordinaire (1538-1673.

4 *Chanoines* et semi-prébendés. Procès contre plusieurs. Provisions de bénéfices. Statuts en 1775, approuvés par l'évêque d'Autun. On lit en tête de cette pièce :

(1) La fameuse Chronique originale de Vézelay, publiée par le P. Labbe, existe à la Bibliothèque d'Auxerre. Elle provient du Chapitre de Sens qui l'avait reçue du doyen Fenel.

« La bulle de sécularisation de l'église abbatiale régulière Sainte-Marie-Madeleine de Vezelai, de l'ordre de Saint-Benoit, donnée par le pape Paul III, au mois de janvier 1537, confirmée par lettres-patentes du mois de juillet 1657, homologuée au parlement de Paris le 2 mars 1658, avoit réglé les obligations, droits, honneurs et prérogatives des abbé, doyen, chanoines et chapitre de cette église.

« Elle étoit alors sous la juridiction immédiate et indépendante de l'abbé qui, résidant à Vezelai, ou étant censé y résider, avoit, en sa qualité de chef de ladite église, et comme délégué du Saint-Siége, le droit de régler, d'accord avec le chapitre, tout ce qui regardoit le spirituel et le temporel de cette église.

« Les choses ayant tout à fait changé depuis un siècle, l'abbé de Vezelai ayant perdu sa juridiction en 1671,

« Nous doyen, chanoines et chapitre, ayant été mis sous celle de l'évêque diocésain et ne devant plus dès lors jouir de tous les priviléges à nous accordés par la bulle de sécularisation, désirant néanmoins avoir des règles fixes, etc. » A la suite viennent les articles successifs des statuts.

5-7 *Feuilles* du pointeur; listes de chanoines au XVIIe siècle. — Décimes. — États de biens. — Partages avec les abbés (1554-1793). (*Carton* 428.)

L. III.

s.-l. 1 *Titres généraux divers*, tels que: Une procuration du cardinal de Châtillon en 1560 pour traiter avec le Chapitre; un arrêt pour un religieux lai en 1689; une requête de production en 1758, contre les habitants de Montillot, qui refusaient le paiement de la taille seigneuriale. Il y a, dans cette pièce, des détails sur plusieurs points de l'histoire du monastère et des paroisses de la seigneurie. On y fait mention de la perte des titres pendant les guerres, etc.

2 *Offices de bailli* et secrétaire du chapitre. Procès en 1662 contre le sieur Griveau pourvu de ces offices et qui est suspect de servir les intérêts de l'abbé.

3 *Église* et bâtiments du Chapitre.—Travaux d'entretien. Les terres de Montillot, de Trucy et de Fontenay furent affectées spécialement à leurs réparations en 1560 (XVIIe-XVIIIe siècle).

4-7 *Quelques fondations* pieuses. — Baux généraux. — Bois. — Rentes (XVIe-XVIIIe siècle). (*Carton* 429.)

L. IV-V. *Procès* divers avec les abbés Fouquet, évêques d'Agde et de Tencin. Il s'agissait avec l'un de l'homologation des bulles de sécularisation, du partage des biens de l'abbaye, du paiement du maître de musique et des enfants de chœur et de l'entretien de l'église et de bâtiments du monastère; et avec l'autre du paiement des décimes. (*Carton* 430-431.)

L. VI. *Quelques comptes* de recettes et dépenses.—Rentiers, manuels et pièces de dépenses (XVIIe-XVIIIe siècle).

L. VII. Prieurés dépendant du chapitre :

Bornel, Bulles, Givry, réuni au doyenné, Merlot, Moret, Oisé, Vendat, Ville-Serve, Cantorat et Chapelle-Saint-Nicolas (XVIe-XVIIIe siècle). (*Carton* 432.)

§ II. *Domaines.*

L. VIII. MANSE ABBATIALE.

s.-l. 1-2 Terre de Brosses.

Baux généraux. — Droits seigneuriaux. — Dîmes (XVIIe-XVIIIe siècle).

3-4 Bois des Fontenilles, indivis par tiers avec les habitants de Brosses et le chapitre de Châtel-Censoir. — Bois des Minerats (1574-1773).

L. IX.

s.-l. 1 Asnières (terre d'), en partie. — Bois, concession d'usages aux habitants en 1412. — Moulin.

2 Dornecy. — Etats de biens. — Portion congrue du curé. — Bois (1623-1771).

3 Fontenay. — Etats des terres à novales et à dîmes anciennes (XVIIIe siècle).

4 Mailly-la-Ville. — Droit de patronage de la cure (1533).

5 Mailly-Chateau. — Dîmes (1659).

6 Montillot. — Dîmes. — Cure. — Bois des Brûlés (1672).

7 Piney et Métairie de Maulny (1632).

8 Soulangis. — Droit de tierce (1780).

(*Carton* 433.)

L. X. Prècy-le-Sec (terre de).

s.-l. 1 Procès-verbal de bornage avec la terre de Saint-Moré en 1778.

2 Compte de recette et dépense des terres de Précy, Saint-Moré et Voutenay, vers 1546. On voit, par cette pièce, qu'il y avait alors 79 ménages ou feux à Voutenay, et 44 à Saint-Moré et Nailly. On y fait mention d'une chasse faite lors de la venue du roi à Vézelay.

3 Bois. — Droit de chasse reconnu par arrêt du parlement du 21 juillet 1406, aux habitants de Précy, à cor et à cry, moyennant qu'ils demanderont permission une fois l'an au châtelain de Voutenay, et qu'il bailleront aux religieux, d'un cerf le cimier, ou l'un des côtés de la hampe, et d'une biche la cuisse.

Usages dans les bois (XVIe siècle.) — Procès criminel contre des brigands pris dans les bois, au milieu du dernier siècle. — Ventes de coupes (1405-1776).

L. XI. Saint-Père-sous-Vezelay.

s.-l. 1 Baux généraux. — Dîmes. — Prés. — Biens de la cure. — Moulin de Saint-Père et du Val-de-Poirier et de Segland (1529-1787).

L. XII. VEZELAY et SAINT-PÈRE.

s.-l. 1 Titres généraux divers tels que : Lettres royaux adressés au bailli de Sens, le 1er octobre 1371, au sujet du droit de grenier à sel à Vézelay, appartenant à l'abbaye. — Accord passé le 5 juillet 1708 entre l'abbé, le maire et les échevins de Vézelay, au sujet des droits de four, de bourgeoisie et de feu (1371-1770).

2 Droits de justice et police. — Réunion des justices ressortissant au bailliage d'Auxerre en une seule, en 1786.

3-7 Héritages divers. — Bois de la Ferrière. — Dîmes. — Rentes (1579-1790). (*Carton* 434.)

MANSE CANONIALE.

L. XIII Asquins (terre de).

s.-l. 1-4 Droits de justice. — Cens. — Droits curiaux. — Prés. — Moulin. — Dîmes (1552-1789).

5 Redevance de 8 deniers par feu due par les habitants de Nanchèvre pour droits sur les bois de la Tournelle, sur le haut et le revers de Chassu, etc, suivant accords de 1530 et 1602.

6-7 Rentes. — Bois (1405-1776). (*Carton* 435.)

L. XIV. BESSY (*Bassiacum*) terre de.

s.-l. 1 Baux généraux des revenus. — Accord en 1204.

Pièce A, XIIIe siècle, 1204. Chirographe d'accord passé entre Hugo, abbé de Vézelay, Ascelin, seigneur de Merry et Gaucher, son frère, héritiers de Hugue fils de Wibert de Châtel-Censoir, pour les droits indivis qu'ils avaient sur la terre de Bessy. — Document intéressant qui relate les noms d'un grand nombre de seigneurs de ce temps (1204-1788).

2-3 Pièces diverses. — Procès contre M. d'Aulnay en 1541. — Ruines des gens de guerre. — Tuilerie. — Bois (1541-1760).

L. XV. FOISSY, FONTENAY. — Héritages (1575-1755).

L. XVI. MAILLY-LA-VILLE.

s.-l. 1-3 Réparations à faire à l'église. — Dîmes.

Pièce A, XVIIe siècle, 1180, 2 août. Charte de Guillaume, évêque d'Auxerre, attestant que Geoffroy d'Arcy partant pour Jérusalem lui a donné pour l'abbaye de Vézelay la moitié des dîmes qu'il possédait à Mailly-la-Ville et à Mailly-Château, et ce du consentement de sa femme Agnès, de ses fils Geoffroy, Girard et Joscelin, de ses filles Mabille, Damerun, Agnès et Lorette, et de ses gendres, André de Montbard, Guillaume de Lezinnes et Jobert de Cuchi. En récompense de ce don, Geoffroy d'Arcy reçut 200 livres monnaie de Souvigny (1180-1789).

L. XVII. PINEY. — Dîmes.— PIERRE-PERTUIS, rente de 27 l. sur la terre, en vertu d'une fondation faite par Jean de Chalon seigneur de Vitteaux.

Pièce A, XVIIe siècle, 1462, 10 décembre. Acte de partage passé entre Charles, Louis, Bernard, Léonard et Anthoine de Chalon, ce dernier prothonotaire du Saint-Siége, fils de Jean de Chalon seigneur de Vitteaux et de Jeanne de la Trémouille,

De tous les biens de la succession de leurs parents. Il en résulte entre autres choses que la terre de L'isle-sous-Montréal, est échue à Louis de Chalon,

La terre de Lorme est grevée d'une rente de 27 liv. pour la fondation d'une messe en l'église de la Madeleine de Vézelay,

La terre de Pierre-Pertuis, reste indivise entre les frères et demeure chargée de 27 liv. de rente pour l'autre moitié de la fondation ci-dessus faite par leur père.

(*Carton* 436.)

L. XVIII. MONTILLOT (terre de).

s.-l. 1-7 Droits seigneuriaux. — Héritages divers. — Bois de Vaulasne. — Bois de la Bretellerie. — Dîmes. — Rentes sur diverses métairies (1463-1789) (*Carton* 437.)

L. XIX. MONTILLOT (terre de).

s.-l. 1 Procès contre les habitants pour refus de tailles et de corvées. — Documents sur l'origine de la main-morte (1748-1762).

2-3 Moulin Marault, donné à bail perpétuel en 1537. — Avant cette époque, c'était une forge à fer. — Etang ou mare Vataire (1537-1781). (*Carton* 438.)

L. XX. SAINT-MORÉ ET NAILLY (terre de).

s.-l. 1-2 Droits seigneuriaux. — Rente de 30 livres sur le château (1507-1720).

3 SAINT-PÈRE. — Rentes foncières (1403).

L. XXI. VOUTENAY ET SAINT-MORÉ (terre de).

s.-l. 1-5 Déclaration des droits seigneuriaux. — Baux généraux et particuliers. — Bois. — Moulin. — Dîmes (1623-1762). (*Carton* 439.)

L. XXII. TRUCY-SUR-YONNE. Terre aliénée en 1701, moyennant 6,000 liv.

Procès contre M. d'Arcy, en résiliation de ce contrat, à la fin du XVIIIe siècle.

L. XXIII. Biens et droits divers à :

ARGENTEUIL (1527).

BLANNAY (1618).

CHORE, abbaye, rente de 30 bichets d'avoine.
GERMIGNY.
LORME, terre de (1375).
MERRY-SUR-YONNE.
NEUFFONTAINES. Péage (XVIe siècle).
NUARS.
THAROISEAU (1573).
VILLEPRENOY (1536).

(*Carton* 440.)

L. XXIV. VÉZELAY.

s.-l. 1-3 Propriété de maisons et autres héritages. — Baux. — Rentes foncières.

Pièce A, XVe siècle. Registre contenant la transcription des placements à rente faits par les moines, de la somme de 700 liv. que messire Anthoine de Chalon, évêque d'Autun, comte de Joigny, seigneur de L'Isle-sous-Montréal et de Pierre-Perthuis, a donnée au monastère, pour acquérir une rente en la *Posté*, territoire et finage de Vézelay, pour la dotation de douze anniversaires qu'il veut être célébrés perpétuellement en l'église et monastère de Vézelay (1365-1768).

4.-5 Dîmes de vins. — Bois de Marat et Fontaine Nouvelle (1608-1772).

— Une copie de charte d'affranchissement des bourgeois de Vézelay de la fin du XIIe siècle, transcrite au dernier siècle, existe au carton des affranchissements.

(*Carton* 441.)

§ III. *Registres*.

Un registre in-folio, basane, intitulé : Cartulaire ou dénombrement des biens de l'abbaye de Vézelay, dressé en 1463 et 1464 pardevant les commissaires royaux. Copie transcrite en 1772 et certifiée par deux notaires. En tête sont transcrits : le testament de Ghérard de Roussillon, fondateur du monastère, une bulle du pape Nicolas I et un diplôme de Charles-le-Chauve, confirmatif de la fondation, puis une bulle du pape Jean VIII et une charte de Louis-le-Gros, de l'an 1119.

LES PÈRES MINIMES D'AVALLON,

Fondés en 1607 par Mme Marguerite Odebert, veuve du sieur Gauthier, et par les habitants d'Avallon.

§ I. *Titres généraux*.

L. I.

s.-l. 1 Actes d'acquisition par la ville d'Avallon, d'une portion de l'emplacement destiné à l'établissement des Pères Mimines et donation du reste par Mme Gauthier, le 20 décembre 1606.

Plantation solennelle d'une croix sur la place où devait s'élever l'église des Minimes, le 25 mars 1607, en signe de prise de possession.

Priviléges généraux de l'Ordre, imprimés en 1644.

Un petit registre contenant les actes de visites du provincial et les actes capitulaires du couvent, de 1624 à 1639.

2 *Confrérie* de Saint-Joseph et du Rosaire érigées dans l'église des Minimes (1644-1649). — Desserte des chapelles de Marault et d'Annéot (XVIIe siècle). — Pièces diverses (1644-1737).

3-4 *Etats de biens* et revenus. — Procès avec le curé de Saint-Pierre et Saint-Julien d'Avallon qui s'opposait à ce que les Pères Minimes enterrassent ceux de ses paroissiens qui choisissaient leur sépulture chez eux (1723).

(*Carton* 442.)

L. II. s.-l. 1-2 *Amortissements.* — Fondations. — Legs testamentaires par diverses personnes et notamment par Mme Antoinette de Choiseul, veuve de M. de Saint-Belin, baron de Vaudremont, qui affecta sa fondation sur la terre de Fléy. — Legs de 8,000 liv. par M. Chartraire, conseiller au parlement de Metz, ancien trésorier-général des Etats de Bourgogne, pour fondation d'une messe perpétuelle (1715). — Il y avait autrefois dans l'église des Minimes un tombeau du petit-fils de ce donateur.

3-4 Rentes constituées. — Mémoires de fournisseurs. — Travaux dans l'église (XVII-XVIIIe siècle). (*Carton* 443.)

§ II. *Domaines.*

L. III. s.-l. 1-3 AVALLON.

Maisons et autres héritages. — Pêcheries à Cousin-la-Roche. — Métairie de Champien (1561-1774).

4-6 L'étang au Duc, acquis du domaine royal, par les Minimes, le 16 octobre 1636, moyennant 1150 liv. Cet étang fut converti en prés d'après une autorisation du conseil du 21 février 1786. Il y eut en 1675 un procès avec le propriétaire du Moulin situé sur le Cousin, pour cause des dommages causés par les eaux de l'Etang, lors de la levée des pelles. Dans ce dossier se trouvent deux plans du cours du Cousin, du faubourg du même nom et des environs.

L. IV. s.-l. 1 ANGELY. — Baux de bâtiments et d'héritages ruraux (1728-1750).

2 ANNÉOT. — Acquisitions, aliénations d'héritages (1659-1700).

3 ATHIE — et GENOUILLY. Métairies acquises en 1665 (1655-1788).

4 ETAULES-LE-BAS et ANNÉOT. — Métairie et 18 ouvrées de vignes (1699-1760).

5 Héritages divers à :

ANNAY, ANNÉOT, CUSSY.

CHABLIS.

ISLAND.

MARAULT.
PERRIGNY.
THAROISEAU.
THISY.
VIGNES.
VILLIERS-LES-NONAINS, deux étangs (XVIIe-XVIIIe siècle).
(*Carton* 444.)

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE MARCILLY.

O. C. (BEATÆ MARIÆ DE MARCILLIACO).

L'abbaye de Marcilly doit son établissement à Buretus du Pré (*Buretus de Preis*), seigneur de Marcilly, paroisse de Provency, et à Marcia d'Anglure sa femme. L'acte de fondation est de 1239. Il y eut d'abord et jusqu'au milieu du XVe siècle des religieuses auxquelles succédèrent des moines de Cîteaux, qui existèrent en très-petit nombre jusqu'en 1790.

Les archives de ce monastère ont à peu près disparu.

Cependant il résulte d'un inventaire dressé en 1790, qu'il y avait encore alors un certain nombre de documents et notamment un cartulaire.

L. UNIQ.
s.-l. 1 *Inventaire* sommaire des titres en 1790, dressé par le P. Prieur, dernier abbé.

2 COMTÉ DE NOYERS. — Rente de 35 livres en vertu de fondations successives faites par les sires de Noyers, depuis 1303.
La première donation de 15 liv. de rente de l'an 1303 est faite par Milo, sire de Noyers, maréchal de France, Guillaume, chanoine d'Auxerre, son frère et Marie de Créey, leur mère. — En 1316, nouvelle donation de 60 sous de rente, par Jehanne de Dampierre, femme du même Milo.

3-4 PROVENCY. — Maisons. — Métairie de la Tour du Pré, et divers domaines (1761-1783). (*Carton* 445.)

ABBAYE SAINT-MARTIN D'AUTUN.

L. UNIQ. TERRE DE GIROLLES. — Compte des recettes et des dépenses de 1426 à 1428.
Ce document constate qu'il y avait alors à Girolles et à Voutenay un capitaine commandant le château, et que le receveur de la terre centralisait les revenus de l'abbé de Saint-Martin dans l'Avallonnais.

Lorsque les Armagnacs s'emparèrent de Mailly-Château, au mois d'octobre 1426, ils pillèrent l'église de Sermizelles et prirent tous les grains qu'on y avait retirés.

AVALLON. — Métairie de Champien et lieux voisins (1743-1782). (*Carton* 445.)

CORDELIERS DE L'ISLE-SOUS-MONTRÉAL.

L. UNIQ. THISY. — Rente foncière (1656).

CORDELIERS DE VEZELAY.

L. UNIQ. *Etat des rentes* dues au couvent en 1790. (*Carton* 445.)

RELIGIEUSES URSULINES D'AVALLON.

Elles étaient une colonie des Ursulines de Dijon. Elles furent autorisées à s'établir à Avallon par acte du 24 décembre 1626. Elles avaient pour mission d'enseigner gratuitement les jeunes filles de la ville.

L. UNIQ.
s.-l. 1 *Registres* des actes mortuaires des religieuses, dressés depuis 1739 à 1792.
2-3 *Maisons* achetées pour fonder et agrandir le couvent (1630-1777). — Rentes constituées.
4-5 *Métairie* à CHASSIGNY acquise en 1678. — ETAULES-LE-HAUT. — Vignes (1735). (*Carton* 446.)

RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'AVALLON.

Ces religieuses étaient une colonie de celle de Semur. Elles furent établies à Avallon en 1646. Mme Hélène de Chastellux en fut la première abbesse.

L UNIQ.
s.-l. 1 *Registres* de vêtures et de professions des religieuses (de 1737 à 1789).
2-3 *Grand livre* formant le compte annuel des recettes et dépenses, de 1720 à 1791. — Rentes constituées (1654). (*Carton* 447.)

URSULINES DE VEZELAY.

L. UNIQ. *Pièces* concernant les religieuses en 1790. — Rentes foncières et constituées sur des biens à Vézelay, Saint-Père, Asquins, Blannay, etc. (XVIIIe siècle.) (*Carton* 448.)

PRIEURÉ-HOPITAL SAINT-BERNARD DE MONTRÉAL.

Le prieuré-hôpital Saint-Bernard de Montréal, fondé au commencement du XIe siècle par un sire de Montréal, dépendait du prévôt de Saint-Bernard du Mont-Jou en Savoie. Au XVe et au XVIe siècle, les prieurs devinrent commandataires et les habitants de Montréal prirent possession du prieuré-hôpital en leur payant une pension qui s'élevait à 46 écus deux tiers en 1585.

Les archives de cet établissement sont réduites à un petit nombre de documents du XIIIe au XVIIIe siècle.

§ I. *Titres généraux.*

L. I.

s.-l. 1 *Provisions* du prieuré. — Procès-verbaux de visite en 1426 et 1535 par les procureurs du prévôt de Saint-Bernard du Mont-jou, où l'on fait la description des ornements de la chapelle, du mobilier de l'hôpital et l'état des biens. — Droit d'annate accordé sur les prébendes du Chapitre de Montréal par Gauthier, évêque d'Autun (1426-1674).

2 *Copies de chartes* et d'actes divers (XIIIe-XVIe siècle).

Pièce A, XVIe siècle, 1201. Lettre de Gauthier, évêque d'Autun, attestant que le prévôt de Montjou (*Montisjovis*) a fait abandon à l'église Notre-Dame de Montréal, d'un moulin de *Parreneio* et que, par compensation, Anseric de Montréal a reconnu devoir à l'église de Saint-Bernard « que est apud dic- » tum castrum sitam, » un muid de blé, moitié froment, moitié grosse mouture, sur le moulin du pont de Montréal.

Pièce B, XIVe siècle, 1316, mardi neuf novembre. — Attestation donnée par Pierre de Vico, chanoine de Langres, procureur du cardinal Nicolas, que le prieuré de Saint-Bernard est exempt de tout droit de procuration, attendu notamment qu'il n'a pas 25 livres de revenus (1201-1623).

3 *Etats de biens* et redevances. — Manuels.

On voit par ces pièces que le prieur jouissait alors des métairies de Saint-Bernard-des-Champs et des Fourches, de terres, prés et vignes, de rentes en grains, d'une partie des dîmes de Talcy, du droit de la foire de Sainte-Croix, et d'une maison assise « au donjon de Montréal, devant l'esglise, en laquelle on » tient l'escole dudit Montréal » (1467-1536).

4 *Cinq comptes* de recettes et dépenses (1459-1599). — Décimes. — Biens aliénés (1577).

Domaines.

L. II.

s.-l. 1-3 MONTRÉAL. — Métairie de Saint-Bernard. — Baux. — Travaux. — Prés. — Recette des grains. — Droits de bans et de vente. (1487-1788).

4 **Chatel-Gérard**. Usage dans la forêt de Vausse, (xvie siècle.)

5 **Talcy**. — Baux d'une partie des dîmes et de la métairie des Fourches (1589-1781).

6 Procès entre le prieur et les habitants de Montréal au sujet de la propriété des biens du prieuré (xviie siècle).

(*Carton* 449.)

L. III-IV. *Pièces de dépenses* faites par les receveurs de l'hôpital et de la léproserie, réunis sous l'autorité des échevins de Montréal. On y trouve d'utiles renseignements sur la distribution des secours aux pauvres, aux lépreux, sur les travaux dans les bâtiments, le prix des grains, etc.

Plusieurs des documents présentent un tableau des misères de la société à la fin du xvie siècle et au commencement du xviie Ainsi :

Pièce A, xviie siècle, 1601, Mémoires des aulmones faites par le receveur :

19 febvrier, A un escollier venant de Paris qui disoit avoir esté vollé, lequel estoit tout nud : 15 sols.

A deux marchands de Champagne, leurs femmes et enfants venant d'Engleterre, lesquels ont esté vollés : 30 sols.

Aumosnes aux pauvres de la ville la veille de Pasques pour leur subvenir pendant les festes, 7, 8, 10 et même 15 sous. Les pauvres sont au nombre de 36. Même aumône leur est donnée la veille des autres grandes fêtes.

On voit passer dans ce mémoire des mendiants mordus de chiens enragés, des teigneux, des gens qui sont tout nuds, qui ont été volés, des pèlerins de Saint-Jacques et de Saint-Hubert, des aveugles, etc. (1572-1651).

(*Cartons* 450-451.)

QUANTIN,

Archiviste du département.

(*La suite à l'an prochain*)

JACQUES-GERMAIN SOUFFLOT.

I

La petite ville d'Irancy, qui doit quelque célébrité à ses bons vins et à ses malheurs pendant les guerres de religion (a), s'enorgueillit d'avoir donné le jour à JACQUES-GERMAIN SOUFFLOT; mais Auxerre peut le revendiquer comme un de ses enfants.

Sa famille est une des plus anciennes de notre cité; un de ses aïeux, Prix Soufflot, fut atteint d'un coup de pistolet à la suite d'une émeute occasionnée par le tumulte qui eut lieu, à Auxerre, le jour de la Fête-Dieu, 21 juin 1565. Les cordes qui soutenaient les tapisseries dans une rue que la procession traversait furent coupées et, pendant le

(a) Irancy avait été donné à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre dans le IXe siècle, par le duc de Bourgogne Richard-le-Justicier, qui en était alors abbé laïc.

La réputation de ses vins est très-ancienne; de même que Coulanges-la-Vineuse avait ses celliers sur la rive gauche de l'Yonne, ce qui forma la commune de Vincelles, Irancy eut les siens sur la rive droite et forma la commune de Vincelottes.

Les huguenots s'étant emparés d'Auxerre par trahison, en 1567, attaquèrent de vive force, sur la fin de la même année, la ville de Cravan; mais ils échouèrent devant cette place. Ils avaient voulu placer leur cavalerie en quartier d'hiver à Irancy. Toutes les bourgades qui environnaient Auxerre connaissaient trop bien les pillages et les massacres dont cette ville avait été le théâtre, pour ne pas se défendre jusqu'à la dernière extrémité, plutôt que d'ouvrir leurs portes aux huguenots. Irancy ferma donc les siennes, et un colonel de l'armée du prince de Condé fut tué en voulant les forcer.

Bourry fut envoyé, en février 1568, avec son régiment de 18 enseignes pour le venger. Douze soldats, secondés par le courage des habitants, le tinrent en échec et lui firent éprouver des pertes sensibles jusqu'à ce qu'Armand de Clermont lui amenant un renfort de Gascons et trois pièces de canon, les brèches furent emportées et la ville conquise.

Armand de Clermont la livra au feu et au pillage, tous les habitants, sans distinction de sexe ni d'âge, furent massacrés et les corps jetés dans un puits qui fut comblé et surmonté depuis d'une croix nommée *la Croix des Morts*, où l'on se rendait processionnellement le jour anniversaire de cette catastrophe.

trouble occasionné par la chute des tentures, une décharge d'arquebuse, qui semblait dirigée contre l'ostensoir, était partie, du milieu d'un groupe de huguenots.

Cette insulte au Saint-Sacrement et cet attentat avaient exaspéré le peuple, il s'était armé de pierres et de tout ce qui avait pu lui tomber sous la main, et Prix Soufflot fut blessé en cherchant à pénétrer dans une maison où s'était retiré un nommé Symonet que l'on accusait d'être le principal auteur du scandale.

Le premier Soufflot qui ait abandonné Auxerre fut Jacques. Pourvu de la charge de lieutenant au bailliage d'Irancy, il se fixa dans cette localité où il possédait, d'ailleurs, des biens considérables, dont une partie est encore aujourd'hui possédée par M. Larabit, représentant du peuple, un de ses descendants.

Jacques transmit sa charge à son fils Germain.

Ce fut du mariage de Germain avec Catherine Milon, que naquit, le 22 juillet 1713, Jacques-Germain Soufflot, le célèbre architecte auquel la France doit le plus beau monument qui ait été élevé dans le XVIII[e] siècle. Son acte de baptême est inscrit sur les registres de la paroisse d'Irancy, sous la date du 28 juillet 1713, mais il indique le 22, comme le jour de sa naissance. (a)

Personne n'offrit une plus forte preuve de ce qu'il y a d'irrésistible dans une vocation prononcée.

Son goût inné pour l'architecture lui fit négliger, non-seulement ses études classiques, mais même tous les plaisirs de son âge; il n'était heureux que lorsqu'il pouvait suivre de l'œil des constructions, quelles qu'elles fussent, s'emparer d'outils pour tailler la pierre, ou saisir un crayon pour dessiner des plans d'édifices.

Un de ses biographes, M. Quatremère de Quincy, s'est demandé ce qui, dans son village, où aucun monument ne frappait ses yeux, avait pu exercer une telle influence sur ses goûts naissants. Mais les premières années de Soufflot ne se passèrent pas dans Irancy; il fut, de bonne heure, conduit à Auxerre pour ses études, et là, de pompeux modèles se déroulaient devant lui.

Auxerre était riche en grands monuments religieux; sa cathédrale, du plus bel ogival flamboyant, a peu de rivales parmi les églises de France construites dans le même style; l'ogival fleuri se présentait à ses yeux dans le chœur de l'église de l'Abbaye-Saint-Germain, élevé

(a) Soufflot était l'avant dernier frère de 15 enfants dont les premiers avaient été successivement parrains et marraines de ceux qui suivaient.

sur des cryptes d'architecture carlovingienne, et précédé d'une nef romane; Notre-Dame-la-d'Hors, lui offrait un admirable type du style byzantin; il trouvait le simple ogival dans les églises de Saint-Regnobert et de Saint-Mamert; la nef de Saint-Eusèbe, avec ses ogives inscrites dans le plein-cintre, lui montrait les effets de l'architecture de transition; le chœur, les ailes du chœur et l'abside de la même église, ceux de l'architecture de la renaissance; il pouvait admirer, sur le portail de Saint-Pierre, les colonnes de trois des ordres antiques; l'intérieur de cette église, porté sur des appuis qui ne sont plus le pilier, et qui ne sont pas encore la colonne dans ses proportions régulières, pouvait être pour lui un sujet d'étude; il est même possible que les quatre gros pilastres, qui étaient destinés à supporter un clocher au milieu de cet édifice, et qui sont encastrés dans des demi-colonnes de la même dimension et du même ordre que celles qui portent la nef, lui aient, plus tard, fourni l'idée des piliers qui devaient supporter le dôme de Sainte-Geneviève.

Il faut dire cependant que, pour les nombreux monuments dont il fut l'architecte, il n'emprunta jamais rien aux chefs-d'œuvre qui avaient frappé ses premiers regards. Il fut si exclusivement attaché au style grec dans toute sa pureté, qu'il l'employa pour une sacristie annexée à la basilique gothique de Notre-Dame de Paris. Nous aurons occasion de donner, dans le cours de cette notice, les raisons qui peuvent le justifier; mais, ce que nous pouvons affirmer, sous la foi des déclarations de ceux qui l'ont connu, c'est qu'il professa toute sa vie une admiration profonde pour notre cathédrale et que, pendant le dernier voyage qu'il fit à Auxerre, il la manifesta hautement dans une conversation que M. Viart, ancien curé de Saint-Etienne, avait entendue, et qu'il aimait à répéter.

Ses études étant terminées de bonne heure, son père le rappela près de lui. Le peu de disposition qu'il montrait pour remplir une fonction dans la magistrature, rendait sa famille fort incertaine sur le point de savoir à quelle carrière on le destinerait; mais, malgré les symptômes évidents par lesquels sa vocation se manifestait, on était loin de songer à cultiver ses dispositions pour l'architecture et de soupçonner que, dans cet art, il se ferait un nom.

L'oiseau le plus amoureux de sa liberté ne saurait être plus malheureux dans une cage étroite, que ne le fut Soufflot à Irancy, où le futur architecte de Sainte-Geneviève ne pouvait éprouver quelque consolation que quand il trouvait à se mêler à la construction d'un simple mur, fut-ce un mur en pierres sèches; aussi, la seule société qu'il fréquentât, était-elle celle des maçons et des charpentiers.

A cette époque il n'y avait pas, entre Auxerre et Paris, d'autres communications que le coche qui, en trois jours et demi, suivant toutes les sinuosités de l'Yonne et de la Seine, conduisait à la capitale les habitants de notre cité et ceux des petites villes voisines; c'était aussi par cette voie qu'ils faisaient arriver dans Paris les produits de leurs récoltes, le patron leur en rapportait le prix.

Un certain jour, M. Soufflot avait chargé son fils d'aller recevoir, au bureau des coches, douze cents francs qui lui étaient envoyés pour le prix de ses vins; le jeune Soufflot les toucha; ce trésor lui fascina l'esprit; il ne put résister à la tentation et déserta la maison paternelle, avec la résolution d'aller chercher en Italie les modèles de l'art dans lequel il sentait qu'il devait s'illustrer.

La passion qui l'entraînait était tellement impérieuse qu'en abandonnant son père, il délaissait aussi sa mère qu'il avait le bonheur de posséder encore; mais elle eut, du moins, la consolation de vivre assez longtemps pour le revoir et pour applaudir à ses premiers succès, puisqu'elle ne mourut que le 21 mars 1743 (a).

Ce dont les traditions locales nous ont conservé le souvenir, c'est que ce fut un grand deuil dans la famille Soufflot, lorsque le soir arriva sans que le fils de la maison y reparût; la nuit tout entière se passa dans de cruelles angoisses; le lendemain, au point du jour, Soufflot père était à Auxerre, et s'était assuré que son fils avait touché la somme que l'administration des coches devait lui remettre. Il se retira avec la déchirante pensée que son malheureux fils avait été volé et assassiné, et, pendant longtemps, on chercha sur tous les points de la route la place où l'on croyait que les assassins auraient pu cacher son corps.

Certes, ce fut une faute bien grave que Soufflot commit au début de sa carrière; la plupart de ses biographes l'ont ignorée ou ont voulu la dissimuler; elle lui est cependant reprochée dans le nouveau dictionnaire historique de MM. Chaudon et Delandine, servant de supplément aux précédentes éditions du dictionnaire historique, par une société de gens de lettres; mais les faits ne sont pas présentés avec une grande exactitude. Soufflot est sèchement accusé, dans ce récit, *d'avoir abandonné la maison paternelle, en emportant un sac de 1000 francs.*

Il est un peu dur d'avoir formulé l'accusation sans parler de l'ex-

(a) L'épitaphe de la mère de Soufflot, gravée sur un marbre noir, enlevée de l'église d'Irancy pendant la première révolution, a été rétablie par les soins de sa famille; on y lit : PROGENIEI NUMEROSÆ SAPIENS MATER ET BONA REI DOMESTICÆ PRUDENS ET INDEFESSA RECTRIX.

piation ; Soufflot a noblement réparé cette faute de sa jeunesse ; revenu dans sa patrie, il s'est distingué pendant tout le cours de sa vie par la plus austère probité; son père, dans sa vieillesse, n'a reçu de lui que des marques de respect et de dévouement, et plusieurs membres de sa famille, n'ayant pas été toujours heureux, ont été soutenus et relevés par sa protection et sa générosité.

II

A peine âgé de dix-huit ans, voilà le jeune Soufflot libre, se dérobant facilement, sous un nom supposé, aux recherches qu'eût pu faire une police moins bien organisée alors qu'elle ne l'est aujourd'hui et dont, d'ailleurs, on ne réclamait pas contre lui le secours, tant son père était loin de soupçonner la vérité, et tant le malheureux vieillard était convaincu que son fils avait péri victime d'un assassinat.

Ne craignons pas que ce jeune homme, qu'une noble passion pour les arts enflamme, dissipe au profit de goûts dépravés les 1200 francs qu'il ne possédait, sans doute, qu'avec de grands remords ; tout accoutumé qu'il était à l'aisance de la maison paternelle, il se condamne à la vie la plus dure; sous le nom et sous le costume d'un tailleur de pierre, il se soumet à toutes les exigences de cette position si nouvelle pour lui, et ce n'est qu'avec peine qu'il détache de son trésor la plus petite pièce de monnaie, pour satisfaire chétivement aux plus indispensables besoins de la vie.

Dans les rêves de sa jeunesse, il parcourait l'Italie ; c'était à se rendre sur cette terre classique que tendaient tous ses vœux ; c'était là qu'il voulait, par l'étude des plus beaux monuments, ajouter aux inspirations qu'il devait à la nature.

Il arrive à Lyon, et le hasard lui procure de l'ouvrage sous les ordres d'un entrepreneur chargé de nombreuses constructions. Quelqu'immodéré que fût son désir d'arriver à Rome, la raison l'emporte, il veut augmenter ses ressources pour le grand voyage dont dépendait sa destinée.

C'est bien peu de chose que le prix de la journée pour l'ouvrier qui laisse le cabaret en dévorer une partie ; c'est beaucoup pour l'ouvrier laborieux qui proportionne ses dépenses à son gain et, chaque soir, en détache une petite somme qu'il voit s'accroître rapidement par la puissance trop peu connue d'un sou mis sur un sou.

Il est vrai qu'au bout de peu de temps on avait reconnu dans Soufflot autre chose qu'un simple tailleur de pierre, et qu'il fut employé

cordon de Saint-Michel et le nomma intendant général de ses bâtiments. Au titre de membre de l'académie de Rome, qui lui avait été concédé pendant son dernier voyage, il joignit celui d'associé libre de l'académie de peinture et de sculpture de Paris et de membre de l'Académie de Marseille; nous aimons à croire qu'il ne mettait pas au dernier rang de ses titres celui d'associé à l'Académie d'Auxerre que ses concitoyens s'empressèrent de lui offrir et qu'il accepta.

La ville de Lyon, qui l'avait pour ainsi dire adopté, et qui lui conserve encore aujourd'hui un reconnaissant souvenir, lui ouvrit aussi les portes de son académie et le nomma contrôleur de ses bâtiments. En 1754, ce fut à lui que cette ville s'adressa pour la construction de son théâtre.

Dans cette œuvre nouvelle, Soufflot se distingua par une entente parfaite des règles de la perspective et de l'acoustique qui furent observées de telle sorte que deux mille spectateurs, placés dans une salle elliptique, peuvent parfaitement voir tout ce qui se passe et entendre tout ce qui se dit sur la scène. Le théâtre est disposé pour la représentation de nos chefs-d'œuvre tragiques et comiques, et même pour celle des grands opéras et des ballets.

Les meilleurs architectes conviennent que rien ne manque aux foyers, aux dégagements, et que jamais, pour nous servir de l'expression de M. Alavoine, le génie n'a disposé avec plus d'intelligence et d'économie des fonds qui lui étaient confiés.

Ce fut sans doute son succès dans la construction du théâtre de Lyon qui détermina la ville de Paris à le charger de la restauration de sa salle d'opéra, mais l'emplacement et la distribution première de cette salle présentaient tant de vices irrémédiables qu'il fut impossible à Soufflot de répondre à ce que l'on attendait de lui; cet ouvrage fut le seul dans lequel il paraisse avoir échoué; aussi les admirateurs de son talent, toujours prêts à prendre sa défense, laissèrent passer sans réponse les critiques dont cette restauration fut l'objet.

Soufflot, qui aimait sa famille, fit plusieurs voyages à Auxerre, mais sans y laisser beaucoup de traces de son passage; c'est cependant une tradition reçue que l'église du couvent des Saintes-Marie, qui sert de chapelle aujourd'hui au petit séminaire diocésain, a été construite sur un plan qu'il aurait donné, mais que les religieuses auraient altéré en ne terminant pas l'édifice par un demi-dôme semblable à ceux des deux chapelles latérales. Elles exigèrent à la place de ce demi-dôme un mur plat, auquel un bâtiment d'infirmerie devait être adossé et

dans lequel une tribune serait ouverte pour permettre aux malades de suivre les offices.

Ce qui est bien indubitablement de Soufflot dans notre ville, ce sont les deux pilastres de la porte cochère de la maison qui fait l'angle des rues Thérèse et de la Belle-Pierre. Cette maison fut longtemps habitée par son frère, M. Soufflot-Palotte, chez lequel il descendait quand il venait à Auxerre ; elle est aujourd'hui possédée par M. Tonnellier, juge d'instruction.

Nous sommes bien loin de vouloir présenter ces pilastres comme un monument, mais nous avons voulu conserver le souvenir de cette petite œuvre du grand architecte.

Il nous reste à parler de l'édifice qui mit le sceau à sa réputation, de l'église de Sainte-Geneviève.

IV.

Vers l'an 419, sous l'empire d'Honorius et de Théodose, Géronce, femme de Sévère, riche gallo-romain, donnait le jour, dans le hameau de Nanterre, à une enfant que sa sainteté devait rendre illustre.

Geneviève était son nom ; selon les mœurs simples du temps où elle vécut, elle ne dédaignait pas, dans sa jeunesse, de garder les troupeaux de son père ; aussi les poëtes et les peintres nous la représentent et nous la représenteront toujours comme une simple bergère.

> O vierge que Nanterre éleva sous le chaume !
> Ange ami de la Seine! ange ami du royaume!

s'écriait un de nos poètes. Il se trompait, Geneviève, ce qui n'ajoute rien à son mérite, ne fut pas élevée sous le chaume ; elle était d'une haute naissance et douée de tous les dons de la fortune ; on ne peut en douter en lisant dans nos chroniques locales que lorsque Saint-Germain, évêque d'Auxerre, la consacra au seigneur, il la détermina à se dépouiller des lourdes chaînes d'or, des diamants et des pierres précieuses dont elle était encore parée.

La ville de Paris a toujours cru devoir à ses prières la contre marche par laquelle le farouche Attila s'éloigna de ses murs.

Dans une disette, sa charité lui fit parcourir les rives de la Seine et de la Marne pour rassembler, à tout prix, d'énormes quantités de blés que des bateaux descendirent à Paris et qu'elle fit distribuer aux pauvres dont le nombre était, pour ainsi dire, égal à celui des habitants.

Ce fut elle qui fit bâtir, dans le village appelé *Castellum* à cette

époque, sur la place même où Catulla avait donné la sépulture à la dépouille mortelle du martyr Denys, une église sous l'invocation de ce saint apôtre des Gaules, église que Dagobert fit agrandir lorsqu'il fonda le célèbre monastère qui conservait l'oriflamme et dont le temple devint le tombeau des rois.

Après sa mort, sainte Geneviève fut déposée, à Paris, dans la cave ou chapelle souterraine qui tenait lieu de basilique à saint Denys pour réunir les premiers chrétiens que ses prédications avaient attirés. Au-dessus de cette crypte, Clovis fit bâtir, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, une église qui prit depuis le nom de la sainte dont elle possédait la sépulture.

Un chapitre de chanoines fut d'abord affecté au service de cette église. Ce clergé séculier fut remplacé par des religieux Augustins de Saint-Martin-des-Champs ; ils prirent le nom de Génovefins et formèrent le noyau de cette congrégation qui, distribuée en quatre provinces, avait fini par compter soixante-sept abbayes, vingt-huit prieurés conventuels, deux prévôtés et deux hôpitaux.

L'abbé de Sainte-Geneviève-de-Paris était le supérieur de ces maisons (a).

Les parisiens ayant pris sainte Geneviève pour patronne, ses ossements furent extraits de sa tombe en pierre pour être exposés à la vénération des fidèles.

Derrière le maître-autel de l'église de l'abbaye, quatre grosses colonnes de jaspe portaient une table de marbre sur laquelle reposaient quatre chérubins qui soutenaient la précieuse relique enfermée dans une châsse d'argent.

Sous le règne de Louis VI, vers l'année 1131, Paris fut affligé d'une maladie nommée *feu sacré*, contre laquelle tous les secours de l'art étaient impuissants ; la mortalité était effrayante. Une procession générale fut ordonnée, dans laquelle la châsse de sainte Geneviève devait être portée à Notre-Dame. Les mémoires du temps affirment qu'au moment où la relique de la sainte, avant d'entrer dans la cathédrale, faisait sa dernière station dans la chapelle de Notre-Dame-la-Petite, tous les malades qui s'étaient fait porter dans la vaste basilique de Notre-Dame se trouvèrent guéris, à l'exception de trois.

(a) L'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris devint le lycée Napoléon, qui prit ensuite le nom de collége Henri IV, et a repris aujourd'hui le nom de lycée Napoléon.

Sa riche bibliothèque est devenue une des bibliothèques publiques de Paris.

Comme monument de sa reconnaissance pour la guérison miraculeuse obtenue de Dieu par l'intercession de sa patronne, la ville de Paris fit construire, à la place de la chapelle de Notre-Dame-la-Petite, une église sous l'invocation de *Sainte-Geneviève-des-Ardents.* On avait donné le nom *d'ardents* à tous les malades atteints du *feu sacré* (*a*).

En 1242, Robert de la Ferté-Milon, abbé de Sainte-Geneviève, remplaça la châsse d'argent par une châsse en vermeil dans laquelle on employa ving-trois kilogrammes trois cent soixante-cinq grammes d'argent, et deux kilogrammes cent ving-cinq grammes d'or. Plus tard le cardinal de Larochefoucaud et la reine Marie de Médicis l'enrichirent d'un grand nombre de perles et de pierres précieuses.

Tel était le respect qu'inspirait la relique de sainte Geneviève qu'elle ne pouvait être descendue que sur un ordre du roi, en vertu d'un arrêt du parlement et avec des cérémonies magnifiques.

Il ne manquait à tous ces honneurs qu'un temple assez vaste pour recevoir la foule des fidèles, et assez pompeux pour répondre à ce que se devait à elle-même la capitale du premier empire chrétien.

Ce ne fut que vers le milieu du XVIIIe siècle que le gouvernement conçut le projet d'ériger enfin ce monument si longtemps attendu. On a prétendu que Louis XV en avait fait le vœu pendant sa maladie à Metz, mais rien n'appuie cette supposition.

Un concours s'ouvrit en 1757 entre les plus célèbres architectes; tous brûlaient du désir d'attacher leur nom à cette œuvre qui devait perpétuer pendant de longs siècles le souvenir de son auteur. Les plans de Soufflot furent préférés. Il dut être d'autant plus flatté de cette préférence que sainte Geneviève avait toujours été en très-grande vénération dans sa famille; une de ses sœurs, la seule qui soit restée célibataire, en portait le nom. (*b*)

L'imagination encore frappée des temples antiques de l'Italie et des colonies grecques de l'Asie mineure dont il avait admiré et étudié les ruines, Soufflot reproduisit leurs merveilles dans le projet qu'il soumit aux juges du concours.

(*a*) Ce mal n'était pas concentré dans Paris. Il sévit dans les provinces, et notamment à Auxerre, où on le nommait *feu Saint-Antoine.* Ce fut pour les malades qui en étaient atteints que l'on fonda l'hôpital Saint-Antoine, qui ne subsiste plus, mais qui a laissé son nom à un des quartiers de notre ville.

(*b*) Soufflot accordait à cette sœur une affection toute particulière. Dans un plan de la maison paternelle, qu'il dessina et que possède M. Larabit, on lit, écrit de sa main, sur la place où se trouvait la chambre de Geneviève : *Chambre de la vierge Geneviève.*

Quatre nefs formant une croix grecque, soutenues par des colonnes isolées et venant aboutir à une coupole dont le dôme, composé de deux voûtes concentriques en pierre de taille, est entouré d'une colonnade et surmonté d'une lanterne qui devait supporter la statue colossale de la sainte embrassant une croix inclinée ; au devant, un péristyle d'un effet magique, surtout par l'agroupement des colonnes de ses angles et la grâce de son fronton (a) ; deux tours flanquant la nef de fond et donnant l'emplacement nécessaire pour un vestiaire, une sacristie ainsi que pour le double escalier par lequel on descend dans une crypte divisée en chapelles ; telle était l'ordonnance de l'édifice d'après le plan de Soufflot.

Il lui a donné cent treize mètres trente-trois centimètres de longueur, en y comprenant le péristyle et une hauteur égale à partir du sol jusqu'au sommet de la lanterne du dôme. La largeur est de quatre-vingt-trois mètres trente-trois centimètres ; le diamètre de la coupole de vingt mètres.

Les colonnes du péristyle ont vingt mètres d'élévation ; rien n'a été changé à cette admirable partie du plan, et il n'est pas de monument antique ou moderne qui s'annonce par un plus majestueux portique.

Le dôme devait être porté par des piliers triangulaires recevant dans leurs angles des colonnes dont la saillie les masquait à l'œil.

L'ordre corinthien règne seul dans toutes les parties de l'édifice et l'harmonie n'en est altérée par aucun de ces ornements capricieux dont on reproche à l'architecture du siècle de Louis XIV, et surtout à la renaissance d'avoir trop abusé.

Il ne paraît pas que Soufflot se fût définitivement fixé sur le point de savoir où serait placé le maître-autel, où serait placée la relique de la sainte. Tantôt il destinait l'abside de la nef du fond au maître-autel, et la relique, objet principal de la dévotion des fidèles dans ce temple, devait être placée sous le dôme pour être vue des quatre nefs ; tantôt le respect dû à la majesté de Dieu lui commandait de placer l'autel sous le dôme qui offrait en quelque sorte la place d'honneur de l'édifice, et l'abside recevait la relique ; mais il n'eut pas à choisir, la mort ne lui laissa pas le temps de terminer son œuvre (b).

(a) Le portique de Sainte-Geneviève a toujours été nommé *péristyle*, quoique ce nom ne convienne rigoureusement qu'à une colonnade environnant un édifice.

(b) A l'époque où l'église de Sainte-Geneviève fut rendue au culte, le maître-autel fut placé dans l'abside de la nef du fond; mais alors la relique de Sainte-Geneviève ne subsistait plus.

La préférence accordée au plan de Soufflot lui suscita bien des envieux, et, par conséquent, lui attira bien des critiques ; toutes les parties de son plan furent contrôlées à l'exception du péristyle auquel on ne reprocha jamais que d'être trop beau et de former à lui seul un monument.

On accusa principalement Soufflot de s'être complètement écarté des vues du programme et d'avoir tellement disposé les différentes parties de son édifice qu'il ne pourrait jamais satisfaire aux exigences du culte catholique.

Il eût été possible que le monument de Soufflot n'eût pas satisfait à tous les besoins que nos usages ont créés pour le service d'une église paroissiale, mais telle n'était pas sa destination ; elle devait être l'église de l'abbaye Sainte-Geneviève et son plan avait hautement l'approbation de l'abbé et de tous les membres de la congrégation.

Au milieu des critiques dont on le harcelait, personne n'eût alors songé à lui faire le reproche qui lui est le plus amèrement adressé aujourd'hui, d'avoir adopté le style grec pour un monument chrétien. On n'était plus au temps où l'arcade gothique s'élançait dans les airs et où nos édifices religieux déployaient toute les richesses de l'ogival flamboyant.

Il s'était fait dans l'art une véritable révolution. David Leroi, par la publication des ruines des monuments de la Grèce et les leçons qu'il avait données pendant quarante ans à l'académie, Peyre en appropriant à nos usages l'architecture que Leroi mettait en honneur, avaient persuadé à la génération contemporaine de Soufflot que, hors des modèles de cette architecture, rappelée à sa pureté primitive et dégagée de tous les accessoires dont la renaissance l'avait surchargée, il n'y avait que mauvais goût.

Les admirables monuments dont nos pères avaient convert la France pendant les XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, déjà peu appréciés dans les XVIe et XVIIe, n'apparaissaient dans le XVIIIe que comme des preuves de leur ignorance. Voltaire, dans un pamphlet intitulé : *ce qu'on devrait faire et ce que l'on ne fait pas*, passant en revue tout ce que commanderaient les embellissements de Paris, au milieu des reproches qu'il adressait à ses contemporains, les accusait, de la meilleure foi du monde, de ce que *leur principal temple était d'une architecture barbare* ; or, c'était NOTRE-DAME-DE-PARIS, moins remarquable, il est vrai que beaucoup de nos cathédrales gothiques, et, disons-le avec orgueil, moins remarquable que Saint-Etienne d'Auxerre, mais enfin l'un des chefs-d'œuvre du style ogival, qui lui paraissait *d'une architecture barbare*.

Soufflot devait sacrifier au goût de son siècle; s'il eût présenté un plan dans le style de nos antiques cathédrales, son plan eût été rejeté à l'unanimité.

La réaction en faveur du gothique a peut-être été trop loin, et, par une admiration trop exclusive pour les monuments des siècles passés, que nous croyons seuls bien appropriés à notre culte, nous nous donnons presque autant de tort que les contemporains de Soufflot par leur dédain pour les sublimes conceptions de l'architecture ogivale. Le vieux roman même et le style carlovingien avec ses chapitaux pseudo-corinthiens et pseudo-ioniens, trouvent des fanatiques qui céderaient l'église de Sainte-Geneviève pour un débris sauvé des ruines du moyen âge. Avec plus de raison nous accorderions notre admiration à tout ce qui est beau.

On ne peut se dissimuler que nos anciennes cathédrales, avec leurs forêts de piliers et le demi jour de leurs vitraux peints, frappent plus l'imagination que les monuments dessinés sur le modèle des plus beaux temples de la Grèce ou de Rome antique; mais notre religion qui, par cela même qu'elle est vraie, peut exister sous tous les climats et s'accommoder de toutes les formes de gouvernement, n'exige pas, pour son culte, un style d'architecture qui lui soit particulier; Saint-Pierre de Rome n'a rien de commun avec le dôme de Milan; Saint-Marc de Venise ne ressemble pas à la cathédrale de Cologne; l'architecture mauresque des églises du midi de l'Espagne diffère de celle de nos vieilles églises de France et nos solennités perdent bien peu de chose à ces différences. Le sacrifice de la messe n'eût pas inspiré moins de respect sous les voûtes de Sainte-Geneviève que sous celles de Notre-Dame.

Ce sont les dogmes du christianisme qui en font la beauté. Sans doute il est de la dignité d'un grand peuple de consacrer des temples majestueux à son Dieu; sans doute nous préférerons toujours pour nos églises les sombres beautés du style ogival à tout ce que l'architecture grecque peut offrir de plus gracieux; mais, qu'importe la forme du temple pendant la célébration des mystères? Au moment de l'élévation, la chapelle de roseaux, dressée par le missionnaire au milieu de quelques huttes de sauvages, ne paraîtra pas moins auguste que la plus magnifique des basiliques.

La religion n'était donc pas sérieusement intéressée à ce que l'édifice élevé par notre compatriote fût grec ou ogival; nous sommes riches en églises de ce dernier genre, et nous devons conserver de la

reconnaissance pour l'architecte qui a doté Paris d'un monument qu'Athènes eût préféré à son Parthénon, pour la beauté des formes et la correction du dessin.

V.

Les plans de Soufflot étant approuvés, on se mit de suite à l'œuvre ; mais le sol sur lequel l'édifice devait être assis ayant été jadis profondément excavé par des tuiliers pour en extraire de l'argile, et les larges fosses éparses çà et là se trouvant remplies de terres rapportées et de décombres, il fallut des dépenses inouies pour assurer les fondations.

Ce ne fut qu'en septembre 1764 que, la crypte étant achevée et le monument s'élevant à deux mètres au-dessus du sol, Louis XV, environné de toute sa Cour se rendit à l'abbaye Sainte-Geneviève pour poser la première pierre de la première colonne.

Une immense décoration figurait le péristyle et la cérémonie fut on ne peut plus imposante, mais de tristes pressentiments l'assombrissaient.

On n'a jamais connu l'auteur des distiques suivants qui furent alors répandus dans Paris :

Templum augustum, ingens reginâ assurgit in urbe,
  Urbe et patronâ Virgine digna domus.
Tarda nimis Pietas, vanos moliris honores,
  Non sunt hæc cœptis tempora digna tuis ;
Ante Deo in summâ quam templum erexeris urbe
  Impietas templis tollet et urbe Deum.

Un temple auguste, immense s'élève dans la ville royale, temple digne de cette grande cité et de la vierge, sa patrone. Ah! piété trop tardive, tes nobles efforts seront impuissants ; les temps où nous vivons ne conviennent pas à de telles entreprises ; avant que ce monument consacré à Dieu soit achevé, l'impiété aura chassé Dieu de ses temples et de Paris.

Cette prophétie ne doit pas nous surprendre ; il n'était pas besoin d'une grande sagacité pour présager les malheurs dont l'impiété nous menaçait ; dès 1764 on entendait gronder l'orage, et il était facile de prévoir la part que voudrait prendre à des changements devenus nécessaires la foule inintelligente des philosophes du XVIIIe siècle.

Nos vieilles institutions croulaient de toutes parts, elles ne répondaient plus aux besoins que les progrès de la civilisation avaient fait

naître ; beaucoup avaient perdu leur raison d'être ; il n'en était pas d'elles comme de ces bases fondamentales de toute société, la religion, la famille et le droit sacré de propriété. Plusieurs pouvaient être modifiées et devaient l'être. Malheureusement, ce que les hommes sages craignaient arriva, des brouillons pour qui rien n'était sacré, à qui tous les moyens étaient bons pour parvenir à leurs fins, s'emparèrent du mouvement et entraînèrent la France trompée bien au-delà de ses vœux (a). Orgueilleux sophistes, ils crurent pouvoir porter la hache de la réforme dans le temple même de l'Eternel ; ils crurent pouvoir modifier des dogmes immuables comme le Dieu dont ils émanent et, tandis qu'ils promettaient la liberté, leur tyrannie s'imposant à la conscience, contraignait la France entière à être impie comme eux !

L'église de Sainte-Geneviève était à peine terminée qu'en effet, pendant deux ans, le gouvernement qui, par la terreur, s'imposa à notre patrie, a pu littéralement chasser Dieu de ses temples et de la France entière, et nos pères ont sû ce qu'il en coûtait à un peuple pour abandonner son Dieu.

En attendant ces catastrophes dont si peu d'années nous séparaient, l'église de Sainte-Geneviève s'élevait et, malgré tous les obstacles qui

(a) Un des documents historiques le plus curieux de cette époque, c'est la conversation de Champfort, qui nous a été conservée par Marmontel dans le 14e livre de ses Mémoires.

Ceux qui veulent se former une idée juste de la marche de la première révolution et rechercher comment, de la pensée de sages réformes, la France fut entraînée jusqu'aux horreurs de 1793, ne peuvent pas faire de lecture plus instructive.

Nous en citerons un passage qui démasque l'affreuse perversité de ces hommes que quelques écrivains osent préconiser aujourd'hui comme les fondateurs de nos libertés. C'est Champfort qui parle. Après avoir dit que l'on saurait bien faire vouloir au peuple ce qu'il ne voulait pas le moins du monde, il continue en ces termes :

« Sachez que tous nos orateurs de la tribune ne sont rien en comparaison de » ces Démosthènes à un écu par tête, qui, dans les cabarets, dans les places publiques, dans les jardins, sur les quais, annoncent des ravages, des incendies, » des villages saccagés, inondés de sang, des complots d'affamer et d'assiéger » Paris. C'est là ce que j'appelle des hommes éloquents. L'argent, surtout, et l'espoir du pillage, sont tout puissants parmi ce peuple. Nous venons d'en faire » l'essai au faubourg Saint-Antoine, et vous ne sauriez croire combien peu il en » a coûté pour faire saccager la manufacture de cet honnête Réveillon qui, dans » ce même peuple, faisait subsister cent familles. Mirabeau soutient plaisamment » qu'avec un millier de louis on peut faire une jolie sédition. »

Et nunc intelligite... erudimini.

lui étaient suscités, Soufflot n'en poursuivait pas avec moins de courage l'achèvement de son œuvre.

Ses envieux lui reprochèrent de faire payer quinze francs le mètre superficiel de taille pour ses travaux, alors qu'on le payait beaucoup moins cher pour les bâtiments ordinaires; cachant leurs vues hostiles sous les grands mots d'utilité publique et d'économie, ils trompèrent le ministre séduit par des marchés moins dispendieux en apparence et pourtant ruineux, puisqu'ils peuvent compromettre la solidité des plus beaux monuments.

Soufflot fut obligé de céder, mais la diminution des prix fit que les ouvriers ne taillèrent plus les pierres avec le même soin; l'architecte ne pouvait pas assister à la pose de chaque assise, il fut trompé. Les joints paraissaient parfaitement finis et réguliers; rien ne laissait soupçonner qu'au lieu de rendre parfaitement planes les pierres de toutes les assises, de telle sorte que les surfaces horizontales se touchassent par tous les points, ce qui constitue la parfaite solidité, quelques-unes avaient été évidées en ne régularisant que les bords extérieurs pour épargner de la peine et du temps.

Cette fraude fut la seule cause des accidents qu'essuyèrent par suite les piliers du dôme (a).

Son ennemi le plus acharné fut Patte, qui lui avait eu les plus grandes obligations et qui, cependant, remplissait tous les journaux du temps de dissertations, pour prouver que la construction du dôme de Sainte-Geneviève était impossible dans les conditions du plan, imprudemment proposé, disait-il, et plus imprudemment adopté, parce que les piliers n'étaient pas de force à le porter et que les murs ne résisteraient pas à la poussée des voûtes. Ganthey, ingénieur des ponts-et-chaussées, et l'abbé Bossut, de l'académie des sciences, prirent la défense de Soufflot; Rondelet prouva mathématiquement que les piliers porteraient, sans inconvénient, une masse double de celle qui devait leur être imposée et que les voûtes sphériques n'avaient pas de poussée; Patte riposta aux chiffres par des injures.

Ces tracasseries, que Soufflot prit trop à cœur, empoisonnèrent les dernières années de sa vie; sa santé devint chancelante et il fut atteint d'une maladie de langueur qui le conduisit au tombeau. Son dernier ouvrage est cependant encore digne de lui. Au devant de Saint-Geneviève devait régner une place semi-circulaire formée par deux bâtiments destinés à des services publics. Il put élever l'un d'eux, l'Ecole

(a) Nous empruntons ces détails à la notice sur Soufflot, par M. Alavoine.

de droit, et, par reconnaissance, en raison du désintéressement qui lui avait fait refuser l'honoraire dû à l'architecte, la Faculté de droit affranchit de tous frais d'inscriptions les membres de sa famille et leurs descendants qui voudraient fréquenter l'école. (a)

Les travaux de l'église de Sainte-Geneviève ne furent conduits par lui que jusqu'à la naissance du dôme. Il mourut à Paris, sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, le 29 août 1780, âgé seulement de 67 ans (b).

Son corps fut provisoirement déposé dans un des caveaux de l'ancienne église de Sainte-Geneviève. Lorsque le curé de Saint-Germain en fit la présentation, l'abbé de Sainte-Geneviève lui adressa l'allocution suivante au nom de sa Communauté :

« Monsieur le curé,

» La perte de l'homme célèbre dont vous nous remettez la dépouille » mortelle est un véritable sujet de douleur pour tous ceux qui ché» rissent les talents et les arts ; mais qui peut le sentir plus vivement » que nous sous les yeux et en faveur desquels il a déployé cette har» diesse, cette élévation de génie, ce goût sûr et exquis, cette science » profonde de son art qui l'ont rendu le rival des plus fameux archi» tectes dont se vante l'antiquité grecque et romaine ? Semblable à » ce Béséléel que le Seigneur avait choisi pour construire son taber» nacle, il a été rempli de l'esprit de sagesse et d'intelligence pour » produire des ouvrages dignes de la majesté du Dieu auquel ils de» vaient être consacrés et de la magnificence des rois qui lui en avaient » confié le soin.

» Mais quels éloges pourrais-je faire ici de ses vastes talents qui ne » fussent au-dessous de l'idée que nous en donne la vue de ce monu» ment auguste dont la richesse contraste d'une manière si sensible » avec la simplicité du temple antique dans lequel nous le recevons. » Hélas ! cet édifice superbe semble aujourd'hui se couvrir de deuil et

(a) M. Emile Soufflot de Magny, ancien procureur du roi à Melun, sous la restauration, a profité de cette franchise, qui fut réclamée comme un honneur par sa famille.

(b) Soufflot habitait, dans le jardin des Tuileries, l'hôtel de l'intendance des bâtiments, situé au bout de la terrasse des Feuillants, près de l'ancienne Orangerie, et qui est détruit aujourd'hui. C'était là que, chaque dimanche, il réunissait tous les membres de sa famille qui se trouvaient à Paris et ses nombreux disciples, et c'était à la tête de ce cortége qu'il se rendait aux offices de Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse des Tuileries.

» partager notre douleur. Qui peut en voir les magnifiques ébauches » sans regretter que son illustre auteur n'ait pu le conduire à sa per» fection.

» Ce sera au moins pour nous une consolation de posséder les cen» dres de ce grand artiste et d'avoir l'espérance de les transporter un » jour à la suite de celle de la patrone du royaume, avec celle de » Larochefoucaud et de Descartes, dans le temple qui doit être un » monument éternel de sa gloire.

» En attendant ce moment heureux, nous adressons nos vœux au » Seigneur pour qu'il soit placé lui-même comme une pierre vivante » dans cet édifice dont Jésus-Christ est tout à la fois l'architecte et la » pierre fondamentale. Les vertus morales qui lui ont procuré tant » d'illustres amis nous en inspirent le désir, et la piété chrétienne dont » il a donné des preuves si touchantes, surtout dans ses derniers jours, » la patience pleine de religion avec laquelle il a supporté ses longues » infirmités nous en donnent l'espérance. »

Aucun monument ne fut élevé sur sa tombe; il n'était que provisoirement dans la petite église de Sainte-Geneviève; seulement une plaque de cuivre sur son cercueil portait l'inscription suivante :

Ici est le corps de messire Jacques-Germain Soufflot, chevalier de l'ordre du roi, architecte de Sa Majesté et de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, intendant général des bâtiments du roi, honoraire associé de l'académie de peinture et de sculpture, contrôleur général des bâtiments de la ville de Lyon, membre de son académie, de celle de Rome, de Marseille, etc., décédé le 29 août 1780, âgé d'environ 67 ans.

Nous n'avons pas le droit de nous plaindre de ce que l'on aurait confondu dans *l'et cætera* sa qualité de membre associé de l'académie d'Auxerre, berceau de sa famille, car, malheureusement, cette académie qui, indépendamment de Soufflot, comptait parmi ses associés et membres correspondants, Haller, Monge, l'abbé Lebeuf, Lacurne de Sainte-Pallaye, Beauzée, Sedaine, l'abbé Aubert et un assez grand nombre d'autres savants et d'autres littérateurs, avait cessé d'exister dès 1777.

Le caractère de Soufflot était un peu vif, on pourrait même dire un peu brusque, mais son cœur était excellent, aussi le nommait-on le Bourru-Bienfaisant. L'Annuaire de l'Yonne de 1841, dans une notice sur l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, rappelle un fait qui prouve à la fois sa brusquerie et sa bonté.

Dans un de ses voyages à Auxerre, les Bénédictins de Saint-Germain le conduisirent dans leur église, où des travaux exécutés à la voûte de

la nef et dirigés par M. Albeyspère, architecte à Auxerre, venaient d'être terminés.

L'axe de la nef n'était pas le même que celui du chœur; l'architecte, qui ne pouvait changer cet état de choses, avait, par des arêtes heureusement contrariées, dissimulé, autant que possible, ce que l'on considérait comme une imperfection; mais le défaut de régularité n'échappa pas à Soufflot, qui s'écria : *Bon Dieu, messieurs, à quel âne avez-vous confié ces travaux?* C'est à moi, dit modestement et en toute humilité M. Albeyspère, qui se trouvait près de lui et qui expliqua au grand architecte l'état ancien et ce qu'il avait fait. Sans la moindre hésitation, Soufflot, lui prenant affectueusement les deux mains, rétracta les mots bien durs qui lui étaient échappés en lui adressant rondement ces paroles consolantes : *Oh! oh! mais c'est moi qui suis l'âne pour n'avoir pas aperçu cela de suite;* puis il invita M. Albeyspère à dîner avec lui le lendemain, le fit placer à table à côté de lui et ne cessa de le complimenter sur ce que son procédé avait d'ingénieux.

Outre les nombreux monuments auxquels son nom est attaché, il nous reste de Soufflot : 1° une suite de plans, coupes, profils, élévations géométrales et perspectives de trois temples antiques près de Pæstum, mis au jour par les soins de G. M Dumont, en 1764; 2° œuvre ou recueil de plusieurs parties d'architecture, Paris 1767, 2 vol. grand in-fol. avec 230 planches; 3° élévations et coupes de quelques édifices de France et d'Italie, dessinées par feu M. Soufflot et publiées par M. Dumont, Paris 1781, in-fol. Il avait, de plus, laissé dans ses papiers un tableau comparatif de la force et de la densité des marbres et des pierres des principales carrières de France, avec le dessin de la machine qu'il employait à ses expériences.

Bien que sa passion pour l'architecture semble l'avoir complètement absorbé, son séjour en Italie lui avait donné du goût pour la littérature italienne; ses amis ont connu de lui des traductions en vers de quelques passages de Métastase qui ne manquent ni de grâce ni de précision. On lui attribue ces quatre vers dans lesquels il se serait peint lui-même et qui ont été placés au bas d'un de ses portraits :

Pour maître, dans son art, il n'eut que la nature;
Il aima qu'aux talents on joignit la droiture;
Plus d'un rival jaloux, qui fut son ennemi,
S'il eût connu son cœur, eût été son ami.

Comme Soufflot était essentiellement un homme d'ordre, la juste rétribution qu'il obtint de ses nombreux travaux lui permit, malgré

son désintéressement et tout en laissant une fortune notable à deux frères et à cinq sœurs, de faire des legs assez considérables à quelques amis. Joseph Vernet fut son exécuteur testamentaire (a).

VI.

Après la mort de Soufflot, Rondelet, associé à ses travaux et son ami, fut chargé de la direction de Sainte-Geneviève. Il ne changea rien aux plans du maître, sauf une légère modification qu'il se permit dans l'ordonnance de la colonnade environnant le dôme ; mais, si nous comparons ce qui existe aujourd'hui avec le plan de Soufflot, que plusieurs gravures nous ont conservé, nous ne pouvons applaudir à cette modification.

On ne tarda pas à subir les conséquences de la parcimonie qui avait été cause du peu de précision dans la taille des pierres des piliers ; il s'y manifesta d'inquiétantes fissures.

Il est aujourd'hui bien reconnu que ces accidents ne pouvaient être attribués à un vice du plan et que l'on ne peut les imputer qu'à la négligence, peut-être même à la connivence de l'entrepreneur dont une fâcheuse réduction de prix avait diminué les exigences à l'égard de ses ouvriers.

Mais quelle qu'en fût la cause, on devait s'inquiéter et on s'inquiéta de ces mouvements ; aussi, reprenant en sous-œuvre les appuis du dôme, mais en s'écartant du dessin de Soufflot, on le fit reposer sur quatre piliers octogonaux, sans qu'il ait été ébranlé le moins du monde par cette hardie réparation, tant son ensemble était bien ordonné (b).

(a) Les deux frères de Soufflot, qui lui survécurent, furent M Soufflot des Biches, lieutenant du bailliage d'Irancy, et M. Soufflot-Palotte, marié à Thérèse Bailly de Monthyon. La veuve de M. Soufflot-Palotte a laissé son nom à la rue Thérèse, au coin de laquelle était sa maison d'habitation à Auxerre. Elle mourut sous l'Empire. C'est principalement aux largesses de sa généreuse piété que nous devons la promptitude avec laquelle l'église de Saint-Eusèbe, sa paroisse, qui avait été, pendant la révolution, convertie en écurie, puis en magasin à fourrages, fut repavée, vitrée, munie d'autels, de vases sacrés et de tous les ornements que commande la pompe du culte.

(b) En 1793, on répandit cependant le bruit que la lanterne du dôme vacillait et les propriétaires des maisons voisines craignant d'être écrasés sous la masse de l'édifice qui, suivant eux, menaçait ruine, portèrent leurs plaintes au comité de salut public.

M. Arago, dont la vaste mémoire possède tant de souvenirs scientifiques, a ra-

La substitution de ces lourds piliers aux légers appuis de Soufflot fut une idée malheureuse, les masses qui supportent le dôme contrastent désagréablement aujourd'hui avec les sveltes, gracieuses et légères colonnes qui soutiennent le reste de l'édifice et la partie qui semblerait commander le plus d'ornementation s'en trouve complètement dénudée.

Le mal est irréparable, personne n'oserait tenter une seconde réparation pour rendre au dôme de Sainte-Geneviève les piliers triangulaires munis de leurs colonnes qui se mariaient si bien avec la disposition générale du monument.

Au surplus, malgré cette défectuosité et telle qu'elle est, l'église de Sainte-Geneviève reste l'un des plus beaux monuments de Paris et le plus pur modèle, parmi nous, de cette architecture qui a produit les monuments antiques dont les ruines nous frappent encore aujourd'hui d'admiration.

L'édifice était pour ainsi dire terminé ; on n'avait plus à s'occuper que des intérieurs, lorsque la première révolution éclata et fit douter si jamais l'église de Sainte-Geneviève serait consacrée au culte.

VII.

Quelle sera dans l'avenir la destination de ce somptueux monument dont la majestueuse élégance attire d'abord les regards du voyageur

conté à M. Larabit que le comité chargea le savant Prony d'observer avec soin les prétendus mouvements du dôme et de la lanterne.

M. Prony fit établir solidement une excellente lunette d'approche sur la partie du dôme des invalides faisant face au dôme de Sainte-Geneviève. Il braqua sa lunette sur le sommet de la lanterne de ce dôme et s'appliqua à l'assujétir d'une manière invariable. Il marqua avec soin plusieurs points fixes, comme cheminées, flèches et angles de toiture dans la direction de l'axe de la lunette. Ses premières observations lui firent regarder comme certain que la lanterne avait des oscillations et des mouvements multipliés; le bruit s'en répandit, augmenta la terreur du quartier et on ne sait trop quel parti aurait pris le comité ; mais le savant observateur continua ses remarques pendant un grand nombre de jours. On était alors en été; bientôt il reconnut une certaine périodicité dans les mouvements apparents de la lanterne et découvrit que ces mouvements coïncidaient avec la chaleur du jour et la fraîcheur du soir ; que le soleil, dilatant la plaque métallique du dôme des invalides sur laquelle la lunette était fixée, faisait éprouver à cette lunette les mouvements que l'on imputait à la lanterne. Le second rapport de Prony fut affirmatif et concluant sur la parfaite immobilité du dôme, et l'église de Sainte-Geneviève fut sauvée.

arrivant à Paris? Nous l'ignorons; ce qui, malheureusement est certain, c'est que ce temple, consacré à Dieu, sous l'invocation de Sainte-Geneviève, ne recevra jamais le précieux dépôt qui devait lui être confié. Le souvenir des bienfaits de la sainte ne put protéger ses vénérables reliques contre la fureur sacrilége d'une population égarée qui, en 1793, les traîna dans l'égoût Montmartre, à la honte de cette civilisation dont on vantait les progrès; il ne nous reste plus, de la patrone de Paris, que le cercueil en pierre dans lequel son corps fut déposé au moment de sa mort et que conserve une chapelle de Saint-Etienne-du-Mont. Jamais les ossements de sainte Geneviève ne reposeront sous le dôme élevé en son honneur; il n'est plus au pouvoir des hommes de les retrouver, ils ne reparaîtront que dans le jour solennel

Où ces restes sans nom que, d'un bras impuissant,
Le temps et les mortels poussent vers le néant,
Plus que tous les soleils semés dans l'étendue,
Fixeront du Très-Haut l'infatigable vue (1).

La révolution imposa à l'église de Sainte Geneviève le nom de *Panthéon*; elle la dédiait ainsi à tous les dieux à une époque où on avait bien de la peine à en reconnaître un seul. Un décret de la constituante du 4 avril 1791 la destina à la sépulture des grands hommes avec cette inscription sur la frise de son péristyle :

AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE.

Ce décret fut rendu au moment de la mort de Mirabeau; l'article 2 portait que le corps législatif déciderait seul à quels hommes cet honneur serait décerné, et, par l'article 3, Honoré Riquetti Mirabeau en fut proclamé digne; sa dépouille mortelle fut donc portée en grande pompe au Panthéon; elle ne devait pas y demeurer longtemps.

Le 30 mai 1791, il fut décrété que Voltaire recevrait le même honneur; ses restes, extraits de sa sépulture dans l'église de l'abbaye de Scellières, furent conduits à Paris et, le 10 juillet 1791, déposés dans la crypte où reposait Mirabeau avec un cérémonial tout payen qui reçut le nom d'*apothéose de Voltaire*. Lanjuinais, Couturier et Gombette

(a) Tréneuil, élégie sur la violation des tombeaux de Saint-Denis.

s'étaient opposés à cette profanation, mais Treilhard enleva les suffrages en s'écriant : *Voltaire a prédit cette révolution dont nous sommes témoins ; il l'annonçait telle que nous la voyons, c'est à lui que nous la devons, et il est un des premiers à qui vous devez les honneurs que vous destinez aux grands hommes qui ont bien mérité de la patrie.*

Quoique Voltaire ait eu des supérieurs dans tous les genres qu'il aborda et qu'il ait été seulement, suivant l'heureuse expression de celui qui a le mieux caractérisé son génie, *l'homme du monde qui eut le plus de l'esprit dont tout le monde a*, ce qui explique ses succès, personne ne lui refuserait une place brillante sur un parnasse français, malgré l'impiété systématique qui lui fit briser la corde la plus harmonieuse de sa lyre ; mais on ne comprendra jamais qu'il ait pu être placé au rang de ceux qui ont bien mérité de la patrie.

Bien mérité de la patrie ! L'homme qui, dans sa correspondance avec le roi de Prusse, applaudissait à nos revers ! Bien mérité de la patrie ! l'homme qui, dans un poëme burlesque, chercha à déshonorer l'héroïne dont le courage surnaturel délivra la France du joug de l'Angleterre ! (*a*) Mais Voltaire avait un grand mérite aux yeux de ceux qui lui décernaient un tel triomphe ; on pouvait le considérer comme le patriarche de ces sophistes du XVIIIe siècle qui avaient déclaré une guerre à mort à la religion. Du reste, était-il l'ami, le bienfaiteur du peuple ? On pourra juger de sa bienveillance pour les classes pauvres par ce seul trait.

Le clergé avait jadis, à côté de toutes les églises, des écoles gratuites dans lesquelles un grand nombre d'enfants étaient appelés à

(*a*) M. le comte du Deffand, qui passa à Auxerre les dernières années de sa vie, avait connu Voltaire et se plaisait à raconter les anecdotes piquantes qu'il connaissait sur le compte du philosophe de Ferney.

Nous avons retrouvé la plupart de ces anecdotes dans le Voltaire, en 95 vol. in-8°, que les frères Delangle publièrent en 1828 ; mais il leur en est échappé une qui mérite la publicité, et que nous croyons encore inédite.

Dans un souper à Cyrey, dont madame du Châtelet faisait les honneurs, Voltaire lisait un chant de sa Jeanne d'Arc, et les rires approbateurs de ses convives flattaient singulièrement la vanité de l'amphytrion, lorsqu'un Anglais, plus sensé que les gentilshommes français qui applaudissaient aux sarcasmes anti-nationaux du poète, lui adressa, à brûle-pourpoint, cette singulière apostrophe : Monsieur, ce que je viens d'entendre est délicieux ; mais si Virgile se fût avisé de faire un poëme burlesque sur Clélie, je crois que l'on aurait fouetté Virgile aux quatre coins de Rome, et je crois que l'on aurait bien fait.

recevoir les bienfaits de l'instruction. Nos longs troubles civils et nos guerres étrangères avaient anéanti les fondations à l'aide desquelles on entretenait ces utiles établissements. A la fin du XVIIe siècle et dans le cours du XVIIIe, le clergé multipliait ses efforts pour les relever; de nombreuses corporations se formaient sur le modèle de celle fondée par le vénérable de Lasalle, chanoine de Reims, et se vouaient à l'instruction des enfants. Piqués d'une noble émulation, les gentilshommes qui avaient le bon esprit d'habiter leurs terres, y fondaient des écoles; Voltaire, riche seigneur chatelain de la terre de Ferney, ne pouvait rester en arrière de ce mouvement, il établit donc une école, mais voici, à cet égard, le fond de sa pensée exprimée dans son dictionnaire philosophique au mot fertilisation, § 16.

« Plusieurs personnes ont établi des écoles dans leurs terres; j'en ai » établi moi-même, mais *je les crains*. Je crois convenable que *quelques* » *enfants* apprennent *à lire, à écrire et à chiffrer*, mais que *le grand* » *nombre* et surtout *les enfants des manœuvres* ne sachent que *cultiver*, » parce qu'on n'a besoin que d'une plume pour deux ou trois cents » bras. »

Il est évident que si jamais Voltaire eût été républicain, il eût voulu l'être à la façon de ces républicains de l'antiquité qui, pour la culture des terres et l'exercice de tous les métiers, avaient, non pas des concitoyens, mais des esclaves qu'ils traitaient avec autant d'égards, à peu près, que les animaux domestiques; ce qui n'empêche pas certains hommes de nous présenter Voltaire comme un dieu que l'on devrait adorer pour les prétendues lumières qu'il aurait répandues, tandis qu'un Lasalle, par exemple, n'obtiendrait d'eux que la qualification d'éteignoir. (*a*)

Voltaire n'en eut pas moins les honneurs du Panthéon.

Les sectateurs de Rousseau de Genève ne pouvaient supporter l'état d'infériorité auquel cette distinction semblait condamner leur idole, et ce fut à grands cris qu'ils réclamèrent pour elle une semblable apothéose.

(*a*) Les bedeaux de nos églises sont munis d'une longue verge surmontée de la flamme servant à allumer les cierges qui brillent sur nos autels comme souvenir des catacombes et comme symbole de la charité qui doit embraser nos cœurs et de la foi qui doit éclairer nos âmes; la même verge porte l'éteignoir qui sert à éteindre ces cierges après les offices. Les frondeurs de la religion ont trouvé très-spirituel de donner cet éteignoir pour blason à toutes les personnes pieuses. Eteignoir, éteignoir, voilà l'épithète redoublée dont le plus ignorant des mauvais rédacteurs de nos mauvais journaux ne manquera jamais d'affubler, sans façon, l'homme le plus instruit, pour peu qu'il le soupçonne d'aller à la messe.

Le 27 août 1791, un décret de l'assemblée fit droit à leur trop juste demande; le tombeau de Jean-Jacques fut placé près de celui de Voltaire; leurs ombres durent s'indigner de ce rapprochement, car ces deux philosophes avaient toujours témoigné l'un pour l'autre le plus profond mépris, et, en cela seul, ils avaient parfaitement raison tous les deux.

Par ordre de la Convention, le corps de Lepelletier de Saint-Fargeau fut aussi placé dans le monument consacré aux grands hommes. Entraîné, malgré lui, dans un vote fatal, son seul titre à cet honneur, que sa famille regardait comme une flétrissure, fut d'avoir été le martyr bien involontaire de la cause qu'il avait embrassée.

Enfin, pour que rien ne manquât à la honte de cette époque, un décret du 5 frimaire an II (25 novembre 1793) fit de Marat un grand homme. Marat, dont aucun mérite, quel qu'il fût, ne racheta les vices, *monstrum nullâ virtute redemptum à vitiis*, si l'on peut se contenter de l'expression *vices* en se rappelant ses crimes, Marat fut conduit au Panthéon ! Marat devint un des dieux de ce temple ! et pour nous donner un exemple de plus de l'instabilité des faveurs populaires, le même décret qui ouvrait au cercueil de Marat les portes du Panthéon, ordonnait l'expulsion des restes de Mirabeau, dont une populace ameutée dispersa les déplorables débris.

Avec plus de justice, les restes de Marat furent expulsés après la journée de thermidor.

Ces saturnales ne pouvaient pas durer.

Le 20 février 1806, les églises de Saint-Denis et de Sainte-Geneviève furent rendues au culte par un même décret impérial. La première fut consacrée à la sépulture des empereurs, et trois autels expiatoires y furent érigés à la mémoire des trois races royales dont les tombeaux avaient été profanés; la seconde fut affectée à la sépulture des grands dignitaires et grands officiers de l'empire, des sénateurs, des grands officiers de la Légion-d'Honneur, et des citoyens qui auraient rendu d'éminents services à l'Etat.

Le gouvernement de la restauration, rendant les corps de Voltaire et de Jean-Jacques à des sépultures plus modestes, accorda Sainte-Geneviève à la corporation des missionnaires, pour les exercices de la prédication, et pour que cette église fût munie d'un clergé. L'ordonnance qui consacre cette nouvelle destination est du 12 décembre 1821.

S'il était un cercueil qui dût reposer dans les cryptes de Sainte-Geneviève, c'était bien celui de Soufflot; il avait été oublié dans le caveau

de l'ancienne église de l'abbaye où il avait été déposé (a), et sa mémoire était privée d'un honneur qui lui était dû bien légitimement. Justice lui fut enfin rendue. Un service solennel fut célébré pour le repos de son âme, le 25 février 1829, et, à la suite, son corps fut transféré dans une des chapelles basses du monument que l'on devait à son génie. Cette cérémonie fut honorée par un grand concours d'hommes d'Etat, d'académiciens, d'architectes ; à la tête du cortége, on distinguait plusieurs membres de la famille de Soufflot, M. Soufflot de Mérey, M. Jules Soufflot, M. Soufflot de Magny, procureur du roi à Melun ; M. le capitaine du génie Larabit, M. le conseiller Gilet, ancien notaire, M. le baron de Baillyet, intendant militaire, M. le vicomte de Cormenin, membre de la chambre des députés, tous ses neveux ou petits-neveux. MM. Paradis, receveur de l'enregistrement, et Mondot de Lagorce, ingénieur en chef, beaux-frères de M. Soufflot de Magny, manquaient à cette réunion ; ils étaient, alors, employés trop loin de la capitale.

Ce fut sous la restauration que les admirables peintures qui décorent la coupole de Sainte-Geneviève, et qui sont dues au pinceau de Gros, furent exécutées ; à la même époque, le dôme fut surmonté d'une croix dorée qui dominait tous les édifices de Paris.

Ce signe de salut et de vraie liberté offusquait les regards de ces hommes dont tout symbole religieux offense l'orgueilleuse, mais bien aveugle raison, et ils se flattaient de l'espoir de le renverser bientôt.

(a) La vieille église de Sainte Geneviève avait été démolie dans la révolution, l'abbaye n'existait plus, elle était remplacée par le lycée Napoléon et les religieux étaient dispersés, il n'y avait plus de traditions, et probablement le lieu où reposaient les restes de Soufflot fût resté ignoré sans une circonstance due tout à fait au hasard.

Un jour, en 1808, quelques élèves du lycée Napoléon s'avisèrent d'escalader un mur et de parcourir les ruines de l'église. Dans un caveau près de la tour qui était restée debout, ils découvrirent un cercueil sur lequel une plaque de cuivre indiquait le nom de Soufflot.

Il y avait alors au lycée Napoléon trois petits-neveux de Soufflot, M. Jules Soufflot, qui fut depuis administrateur des messageries, un autre Soufflot, mort officier d'artillerie dans la campagne de Russie, et M. Larabit, aujourd'hui représentant du peuple. L'identité du nom inscrit sur le cercueil avec celui de plusieurs de leurs camarades frappa les élèves ; on en parla ; M. Wailly, proviseur du lycée, descendit dans le caveau et reconnut que le cercueil était bien celui placé dans le tombeau provisoire du grand architecte. On le dégagea, on prit des mesures pour le garantir de tout accident et c'est ainsi que vingt ans après il a pu être placé dans la crypte du monument qu'il avait élevé.

Aussi, dès 1828, dans les rêves de bouleversement par lesquels il termine son poëme de la *Villéliade*, Barthélemy faisait retentir à l'avance ce cri de triomphe qui semble échappé de l'enfer :

Panthéon, ta croix d'or s'éclipse de ton dôme!

Son pressentiment ne le trompait pas. La révolution de 1830 éclate et, par une inexplicable inconséquence, le même peuple, qui plaçait des croix sur les sépultures de ceux qui avaient succombé dans la lutte, était poussé à renverser celles qui surmontaient nos églises, et obéissait à l'impulsion qui lui était donnée.

Pour son malheur et celui de la France, la révolution de 1830 commença sous les auspices de l'impiété, dont les ravages hâtèrent la diffusion de ces malheureuses idées subversives de tout ordre, et qui rendent tout gouvernement impossible, quelle que soit sa forme. Le chef que se donna la révolution de 1830, eut certainement bien voulu changer la fâcheuse direction qui lui était imprimée et tous ses efforts tendirent vers ce but, mais sa tâche était rude. En ce qui concerne l'église Sainte-Geneviève, il fut contraint de signer l'ordonnance du 28 août 1830, qui abroge le décret impérial du 26 février 1806, l'ordonnance royale des 21 décembre 1821, et, rétablissant l'inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*, dispose, article 1er, que les restes des grands hommes qui ont bien mérité de la patrie, seront déposés au *Panthéon*, et, article 2, qu'il sera pris des mesures pour déterminer à quelles conditions et dans quelles formes ce témoignage de la reconnaissance publique serait décerné au nom de la patrie.

Un projet de loi, à ce sujet, fut présenté, le 11 novembre 1830, à la chambre des députés, il ne fut l'objet d'aucun rapport; en 1831, M. Salverte fit une proposition qui fut prise en considération, discutée en assemblée générale, puis retirée par son auteur. Le 5 mars 1833, M. Delaborde proposa de faire revivre le décret du 4 avril 1791, mais il ne fut pas donné suite à sa proposition. La chambre des députés avait enfin compris que l'on ne crée pas des grands hommes par décret, et que la génération présente n'a pas le droit d'imposer à celles qui la suivront, les noms de ceux que la postérité peut seule inscrire dans les fastes qui nous conservent les titres des bienfaiteurs de leur patrie, et des héros ou des savants qui l'ont illustrée.

La conséquence forcée de l'ordonnance de 1830, fut de rendre l'église de Sainte-Geneviève, redevenue le Panthéon, bien peu apte à l'exercice du culte; d'ailleurs, comme pour ôter toute idée d'une con-

sécration nouvelle de ce monument à la religion, la croix glorifiée sculptée sur le tympan de son fronton, fut effacée pour faire place à un bas-relief que les artistes admirent comme un chef-d'œuvre, mais dont le mérite d'exécution ne sauve pas l'inconvenance. D'après le caprice d'un ministre, une statue de la *gloire* devait trôner sur le dôme, heureusement, ce projet est resté sans exécution (*a*).

La révolution de 1848 a laissé l'église de Sainte-Geneviève dans l'état où elle l'a trouvée ; s'il y eut quelques projets, ils sont restés dans les cartons ministériels ; on a cependant parlé de certaines peintures commandées sous le gouvernement provisoire et qui seraient fort extraordinaires ; quoiqu'il en soit, elles n'ont pas été exécutées ; mais le monument conserve son nom de Panthéon, et l'œuvre de Soufflot reste encore aujourd'hui sans destination réelle :

C'est un temple désert qui réclame son Dieu.

LECLERC,

Juge de paix.

(*a*) On comprend peu comment, au milieu d'un peuple chrétien, il a pu entrer dans la pensée d'un ministre d'élever au-dessus d'un temple une statue de la Gloire.

Certes, si quelqu'un a pu se croire autorisé à ériger une statue à la Gloire, ce fut bien Napoléon. La résolution par laquelle les constructions de la Magdeleine devaient être continuées pour devenir un temple de cette idole, pourrait faire supposer qu'il eut, au mois pendant deux ans, cette pensée, puisque cette résolution ne fut changée qu'au bout de deux ans ; cependant il n'en est rien, et nous en trouvons la preuve dans une notice sur Fontanes par M. de Sainte-Beuve.

On lit dans cette notice (*OEuvres de Fontanes* t. 1er, p. XCVI) : Napoléon ayant traité rudement M. de Fontanes en présence de témoins, au sujet de choix d'hommes dont la haute piété était connue pour en faire des dignitaires de l'Université, le retint, et, quand il fut seul avec lui, changeant de ton, lui témoigna combien ces choix lui convenaient ; mais ajoutait-il :

« Votre tort c'est d'être trop pressé ; vous allez trop vite ; je suis obligé de » parler ainsi pour ces *gens* qui m'entourent (il se servait d'un autre mot). Tenez, » ce matin j'ai vu mon architecte, il est venu me proposer le plan du *temple de la* » *Gloire*. Est-ce que vous croyez que je veux faire un temple de la Gloire ?. ... » dans Paris..... non ; je veux une église ; mais il me faut du temps. »



NOTICE

SUR LA VILLE ET SUR L'ÉGLISE St.-LAZARE D'AVALLON (*).

La ville d'Avallon, assise sur le prolongement d'un mamelon granitique, isolée par des pentes abruptes des monts voisins, n'est accessible que d'un seul côté, celui du nord, où débouche la route de Paris et d'Auxerre pour Lyon. De toute autre part on n'y accède que par des chemins tortueux. Au sud ouest, la vallée du Cousin offre le spectacle le plus pittoresque.

Les faubourgs des Cousins se déroulent sur les bords de la rivière qui leur a donné son nom et présentent du haut de la promenade un aspect si agreste, qu'on a pu appeler ce site la *petite Suisse*. Les roches granitiques qui sortent des flancs des montagnes, les bois épais qui couvrent la pente opposée et au milieu de laquelle s'élève une élégante maison, tout cela fait un beau tableau où la nature n'a rien à envier à l'art.

Avallon est pour les érudits une vieille ville celtique qui s'appelait jadis *Aballo*. C'est flatteur pour son histoire, car on a trouvé dans son enceinte même une médaille de ce temps, au type du mulet, avec la légende *Aballo*. D'autres érudits, chercheurs d'étymologies, ont trouvé dans le celtique qu'*Aballo* signifiait pays des pommes. Nous savons aussi qu'Aballone était situé sur la grande voie d'Autun à Boulogne, établie 37 ans avant l'ère chrétienne par Agrippa. Cette route venant de Saulieu ne passait pas par la ville même, mais faisait un coude sur l'extrémité du faubourg Saint-Martin et se dirigeait droit sur Girolles.

(*) Je n'ai pu avoir la prétention, en publiant les recherches qui vont suivre, de donner une histoire complète de la ville d'Avallon. J'ai voulu seulement attirer l'attention sur elle et montrer par quelques pages tout l'intérêt qu'elle présente aux touristes et aux antiquaires. Les éléments de son histoire sont nombreux et renfermés surtout dans ses archives communales.



Paris imp. lith. Godard 9, r. de l'Ange

Mais elle a mieux que cela pour se recommander à l'intérêt. C'est une fort jolie ville aussi bien au dedans qu'au dehors. On rencontre rarement des cités du troisième ordre qui la vaillent. Sa promenade principale est remarquable. Ses rues sont bien bâties, aérées, ornées de trottoirs et surtout arrosées par l'eau d'une fontaine, chose merveilleuse! que les habitants d'Avallon doivent à deux de leurs meilleurs concitoyens. Et c'est un objet de grande valeur pour Avallon qui, jusqu'à ces derniers temps, n'avait d'autre ressource que les citernes, ou l'eau du Cousin qu'il fallait aller chercher avec grand renfort de bêtes de somme.

Ajoutons-y une tour à beffroi fort aigüe, pignonnée et très-large, et une église dite de Saint-Lazare, qui a conservé, malgré tout, un double portail roman dont nous aurons occasion de reparler.

Avallon, au VI[e] siècle, faisait partie du second royaume de Bourgogne et demeura toujours attaché à ce centre politique; à ce point qu'au XV[e] siècle, dans les guerres de Charles-le-Téméraire, on y disait encore, en annonçant au bailli de Semur l'approche des troupes du roi : « Voilà les Français qui menacent Avallon! »

Sa position, fortifiée par la nature, devait la faire choisir pour y placer un poste militaire. Sans parler du camp des Aleux que les Romains fondèrent entre Cousin-le-Pont et Cousin-la-Roche, il est constant que ces maîtres du monde eurent des établissements dans l'emplacement actuel de la ville. Les tranchées faites en 1847, pour la pose des tuyaux des fontaines, mirent à découvert, à plusieurs pieds au-dessous du sol, une rue romaine et des médailles du haut-empire. Il a été trouvé également, près de l'église actuelle du faubourg Saint-Martin, une amphore qui est conservée chez un amateur de la ville (1).

Il y avait donc, sur cette extrême frontière des Eduens, une position fortifiée dès les temps les plus reculés. Les rois Francs, qui suivirent partout l'exemple des Romains, conservèrent à Avallon son importance militaire et en firent le chef-lieu d'un *pagus* ou canton, dès le VI[e] siècle, qui était connu sous le nom de *Pagus Avalensis*. Il y avait alors, sans doute auprès de l'église, des écoles publiques importantes, puisque saint Germain, évêque de Paris, y fut élevé sous son parent Scopilion. Il y passa encore plus tard et y exerça un acte de haute autorité. Le comte lui présenta les clés de la prison et lui permit de délivrer des prisonniers.

(1) M. Baudoin, architecte.

Avallon devint en 714 ou 718 la conquête d'un évêque d'Auxerre, nommé Savaric, qui paraît avoir été un chef de bandes et qui, on ne sait comment, leva des troupes et conquit le Nivernais, le Tonnerrois et la ville d'Avallon. Si la foudre ne l'eût pas tué, il aurait peut-être joué le rôle d'un conquérant. Seize ans après (731), les Sarrasins qui ravageaient la Bourgogne remontèrent jusqu'à Avallon et ne l'épargnèrent pas davantage.

Le comté d'Avallon avec l'Auxois fut donné par Charlemagne à son fils Louis-le-Débonnaire, en 806. Celui-ci le céda à son fils Pépin, en 817, avec les comtés de Nevers et d'Autun (1) dans le partage de l'Empire qu'il fit entre ses enfants. On trouve un Ausbert, comte d'Avallon, envoyé en mission dans le Midi, par Charles-le-Chauve, pour y rendre la justice.

Les comtes bénéficiaires d'Auxois continuèrent à posséder le comté d'Avallon au Xe siècle. Gislebert, comte d'Autun, duc de Bourgogne, s'intitulait aussi comte d'Avallon au commencement du même siècle. Il fut dépouillé de cette terre par Emma, femme du roi Raoul, en 931; et justement fâché de cette perte, il abandonna avec Garnier, comte de Sens, le parti de Raoul, son beau-frère, qui ne tarda pas à les faire rentrer dans l'obéissance. Leudegarde, fille de Gislebert, prenait le titre de comtesse d'Autun et d'Avallon; elle épousa Othon, 2e fils de Hugues-le-Grand, qui devint duc de Bourgogne (2).

Après la mort du duc Henri, fils de Hugues-Capet, en 1002, le roi Robert revendiqua, à main armée, le duché de Bourgogne contre le comte Otte-Guillaume, que le dernier duc avait institué son héritier. La ville d'Avallon éprouva les attaques de l'armée du roi. Elle tint bon pendant trois mois; mais à la fin, étant réduite par la famine, elle ouvrit ses portes. Le roi, dit Courtépée, irrité de la résistance qu'il avait éprouvée, fit démanteler la place et livra la ville au pillage. Il ajoute même que les habitants furent passés au fil de l'épée. Cette action ne serait pas en l'honneur du pieux roi, et j'aime mieux en douter quoiqu'on ne ménageât guère à cette époque la vie des vaincus. Il est plus probable que ce fut la garnison qui fut massacrée. En 1022, Robert, repassant par Avallon, fut touché de la situation déplorable des habitants; il leur fit distribuer 15 liv. d'or pour les aider à relever leur ville et il y nourrit 300 pauvres.

(1) Baluze, Capitul., 1, 573.

(2) Duchêne, Hist. de la maison de Vergy.

Avallon était alors une des places importantes de la Bourgogne, et chaque fois qu'il y avait quelque guerre entre les compétiteurs au duché, on était sûr de voir l'un d'eux s'en saisir. C'est ce que fit, en 1031, Robert, 2e fils du roi Robert, lorsque sa mère Constance voulut obtenir de son père la couronne royale au détriment de Henri, son aîné. La cession du duché tout entier qui eut lieu en faveur de Robert apaisa la querelle après la mort du roi.

Après les temps peu connus et l'anarchie de la féodalité, où les officiers des ducs gouvernaient seuls la ville d'Avallon, on voit se dégager la physionomie des bourgeois. Ils obtiennent, en 1200, leur affranchissement du duc Eude III, à l'instar de ceux de Vézelay, dit la charte. Cette ville de Vézelay était un modèle réputé pour les pays circonvoisins, et les populations étaient heureuses d'obtenir des franchises qui fussent aussi grandes que les siennes. Mais un seul acte ne suffisait pas pour assurer l'avenir, et les habitants obtinrent du duc Hugues IV la confirmation de leurs franchises, en 1220. Ce prince, qui avait été à la croisade des Albigeois, en rapporta la coutume de Montpellier et voulut la faire adopter aux bourgeois du Chapitre Saint-Lazare qui, il faut le remarquer, n'avaient pris alors aucune part aux franchises des hommes du duc. Le Chapitre s'y opposa comme on le pense bien, car ses droits s'y trouvaient gravement lésés. Il se contenta d'affranchir ses bourgeois, selon Courtépée, et le duc confirma cet acte; mais on n'en connaît pas les conditions.

Depuis ce temps jusqu'à la fin du XVIe siècle, l'administration des intérêts communaux fut confiée à quatre échevins, qui sont appelés *veriffieux* au XVe siècle. Ils assistent à la reddition des comptes du receveur de la ville. Le duc de Bourgogne conserva son châtelain et son lieutenant du bailli d'Auxois, jusqu'à la réunion de la province à la couronne à la fin du XVe siècle.

L'exercice de la justice avait lieu dans une maison située auprès de l'église Saint-Lazare, où se tenaient les assises royales et les assemblées des habitants (1). Au moyen-âge, les convocations populaires étaient chose fort ordinaire; chaque citoyen inscrit au rôle et payant la cense avait droit de prendre part aux délibérations générales concernant les affaires de la ville. Mais il y avait alors des conditions sociales et des barrières qui ne permettaient pas que cette grande liberté dégénérât

(1) Après la construction de l'horloge, en 1456, les échevins se réunissaient pour les affaires de la ville dans une pièce du deuxième étage de cet édifice, qui avait douze pieds carrés. (Inv. de 1785, ch. 77, n. 20)

en abus. On convoquait de *post* en *post* pour l'établissement des impôts, pour l'élection des échevins et en général pour toutes les questions importantes. L'administration des échevins puisait dans ces réunions une force nouvelle.

On ne sait rien des événements du XIV[e] siècle à Avallon, sinon que, lors de la ligue des nobles, du clergé et des villes de Bourgogne, à la tête de laquelle était le comte d'Auxerre, contre le roi Philippe-le-Bel qui chargeait illégalement la province d'impôts, on voit figurer la ville d'Avallon. La *peste noire* y sévit en 1347. Les Anglais, qui ravagèrent la Bourgogne, à cette époque, et qui défirent les nobles de la province à la funeste bataille de Brion en Châtillonnais (1359), et se répandirent ensuite dans la vallée d'Epoisses, durent faire plus d'une visite autour d'Avallon s'ils ne purent s'en rendre maîtres.

La ville, frontière de Bourgogne au XV[e] siècle, fut souvent exposée aux coups des partisans français. Dans la guerre de Charles VII contre le duc Philippe-le-Bon, le capitaine Jacques d'Espailly, dit Fortépice, la surprit en 1433 malgré les avis de Germain Trouvé qui écrivait à ses chers amis les Avallonnais, dans ce langage coloré et naïf : « Plaise » à vous savoir que je suis aujourd'hui passé par la montée de Thoisy, » et ay parlé à Mgr de Ternant, lequel m'a dit qu'il a eu certaines » nouvelles que Fortespice est sur les champs, et a bien en sa compai» gnie III c. chevaulx. Lequel a entrepris sur vous ou sur Montréal, » et fera un très gros coup et bien brief. Si veuilliez faire tel devoir au » guet et à la garde que aucun inconvénient n'en adviegne..... »

Philippe-le-Bon ne tarda pas à pourvoir à la reprise de la ville : la même année, les Bourguignons y mirent le siége. Pierre de Charny, le bâtard de Saint-Pol, D'humières et d'autres chefs parurent sous les murs et menacèrent Fortépice. Celui-ci se défendit résolument, mais il fut enfin obligé de lâcher pied et s'enfuit pendant la nuit, après avoir laissé dans la ville un souvenir brutal de ses procédés envers les dames, à ce que rapporte Courtépée. Les soldats bourguignons, maîtres d'Avallon, ne traitèrent guère mieux les habitants qui, dans ces guerres, servaient de proie aux divers partis.

La ville avait rudement souffert de ce siége ; ses faubourgs avaient disparu sous le fer et le feu, et ses fortifications démantelées l'exposaient aux coups des premiers venus. Il fallut provisoirement l'entourer d'une haie d'épines en 1435 (1). Le sire Claude de Chastellux, alors vicomte d'Avallon, obtint du duc la permission de fortifier si

(1) Archives de la ville.

maison de la Vicomté en y réparant les fossés et les fortifications. Cette maison était située près de la grande porte de la ville du côté de Dijon.

Le duc accorda aux habitants des lettres-patentes pour lever des impôts sur le sel et le vin vendus dans la ville, afin d'en employer le produit au rétablissement des murailles; et, pendant les vingt années suivantes, on éleva successivement l'enceinte dont on voit encore des vestiges, et les nombreuses tours dont plusieurs subsistent également. La tour de l'Horloge ou le Beffroi date de 1455 à 1465.

L'administration ducale, quelquefois toute bienveillante, comme lorsqu'elle modérait ou ôtait les taxes de dessus les marchandises étrangères pour favoriser le commerce, n'était pas toujours si débonnaire, ou plutôt, suivant les habitudes du temps, elle gouvernait despotiquement pour le meilleur service des peuples. Ainsi, en 1460, les officiers de la ville firent marché pour le pavage d'Avallon. C'est la première mention qu'on en trouve. André Andrier, paveur, devait faire ce travail au prix de 3 gros la toise, en recevant les matériaux sur place. Mais chacun devait se prêter à l'exécution de l'entreprise, et comme on ne se pressait guère, un mandement du bailli d'Auxois vint réveiller le zèle des retardataires en leur signifiant que si, dans huit jours, ils n'avaient pavé et sablon devant leurs maisons, ils seraient punis de 60 s. d'amende. Il paraît par cet acte qu'on devait paver chacun en droit soi. On doit supposer que l'avis fut efficace et qu'on a continué de veiller à ce service, car Avallon est encore bien pavé.

La mort de Charles-le-Téméraire devant Nancy, en 1477, fit tomber Avallon au pouvoir de Louis XI. Pendant quelques années, le lieutenant du bailli d'Auxois n'y tint plus ses assises qui furent transportées à Semur, comme pour déshabituer le pays des vieilles institutions.

Louis XII visita Avallon à son passage en revenant de Dijon, en 1513; il y reçut un singulier présent de miel, d'oublies et de confitures, et fut si flatté de l'accueil des habitants, qu'il leur accorda à tous droit de bourgeoisie : *sive sint vel non sint burgenses*. Ce droit de bourgeoisie était alors très-sérieux : il mettait celui qui en jouissait sous la protection de la ville et lui donnait droit de prendre part à ses priviléges et exemptions. C'est à peu d'années de là, en 1521, que fut écrite, par le secrétaire du bailli d'Auxois au lieutenant d'Avallon, une lettre pour lui annoncer le passage de François I[er], dans laquelle il lui recommandait de faire mettre à chaque carrefour des petits enfants pour crier hautement : *Vive le roy François !* Et quant au présent que la ville devait faire, il était d'avis qu'elle offrit une bague d'or avec un

rondeau (?) Il insistait, par dessus tout, pour que lors de l'entrée du bailliage ils eussent, tous deux, la robe de velours cramoisi ou au moins de satin écarlate, et les échevins de même (1). Le bon temps que celui-là où l'on se préoccupait si fort de la réception à faire à ses rois !

Les guerres de religion coupèrent brusquement court à la paix dont jouissait la ville d'Avallon sous le gouvernement du roi, et qui était telle que la population qui, au XV[e] siècle, n'était pas de plus de 200 feux, s'éleva en 1543 à 324 (2).

Nous entrerons ici dans quelques détails, parce qu'ils montrent l'esprit du temps et la part que prirent aux événements les habitants d'Avallon.

Le château de Girolles et d'autres forteresses voisines d'Avallon étaient alors occupées par des soldats huguenots qui menaçaient continuellement la ville, entravaient la circulation et détroussaient les habitants qui sortaient pour leurs affaires. Aussi ceux-ci racontent-ils, dans un procès-verbal relatif au paiement d'une cote de 2,850 liv. que le gouverneur de Bourgogne avait mise sur eux : « Qu'ils ont été con-
» trainctz, voyant leurs ennemis aux portes et faulbourgs leur donner
» de jour et de nuict des alarmes, prendre personnes de ladite ville
» et plusieurs autres des villaiges voisins à leurs propres fraiz et des-
» pens jusques au nombre de 300 personnes par chacung jour, pour
» diligemment réparer les lieux les plus foibles et dangereux, haulser
» les murailles où il estoit necessaire, achepter pouldres et munitions
» de guerre, faire moulins à bras et cheval dedans ladite ville et garnir
» de picquetz, arcquebuzes, hallebardes et autres bastons pour en
» fournir le menu peuple désarmé et faire tout ce qu'il leur a été
» possible pour rendre la fource au roy, » (3).

On voit d'ici que les Avallonnais tendaient à se faire dégrever de la plus forte partie de l'impôt, à raison des frais énormes qu'ils avaient faits pour le service du roi (4). Aussi mirent-ils seulement sur les catholiques de la ville 850 liv. et les 2,000 liv, restant sur « ceux de la nouvelle religion. » Mais comme ceux-ci avaient abandonné la ville dès le commencement des troubles, on ne trouva chez eux que leurs domestiques ou leurs femmes. On saisit les meubles d'une douzaine

(1) Arch. de la ville.

(2) Rôles des feux, Arch. de Bourgogne.

(3) Procès-verbal du 8 janvier 1568. Arch. de la ville, chap. 52, n° 11.

(4) Plus de 10,000 liv.

d'individus pour les faire vendre sur la place publique. Mais ce fut vainement qu'on le tenta : personne n'osa mettre d'enchères dessus, de crainte des vengeances des réformés. Peu de temps après, ceux qui restaient encore dans la ville en furent expulsés par ordre de M. de Vantoux.

L'armée des reîtres du duc de Deux-Ponts, qui ravagea la Bourgogne le fer et la torche à la main, en 1569, assiégea aussi Avallon. Mais ses bourgeois se défendirent bravement, soutenus par 50 soldats commandés par le capitaine Marey, qui leur coûtaient cher, « vivant à discrétion et sans rien payer. » Ils échappèrent, cette fois, à la ruine et à la mort, grâce à leur courage. On ferma alors de murs les deux Cousins qui, disait le proverbe, n'étaient pas toujours cousins. Mais ils n'échappèrent pas plus que le faubourg Saint-Martin à la furie du duc Wolfang qui les brûla.

On rapporte qu'un médecin d'Avallon, alors premier échevin, pour essayer de venger de si grands malheurs par la mort de celui qui les avait causés, avait fait empoisonner un certain nombre de bouteilles de vin qui tombèrent aux mains de Wolfang ; celui-ci les emporta, et en ayant bu en mourut à Escars en Limousin.

La croyance à cet empoisonnement s'était très-répandue, puisque l'amiral Coligny obtint qu'on en informerait contre le médecin accusé. Mais on pense bien que les concitoyens de ce dernier se gardèrent bien de rien révéler dans le cas où ils auraient su quelque chose, ce qui est douteux. On attribuait alors facilement au poison les morts que produisaient des actes tout-à-fait étrangers. Le duc de Deux-Ponts aura fait abus du vin qu'il avait enlevé, et c'est probablement là la cause de sa mort.

Les huguenots de Vézelay inquiétaient aussi beaucoup les Avallonnais qui, désirant ardemment de se débarrasser de ce dangereux voisinage, contribuèrent de tous leurs moyens aux travaux du siége. Les rigueurs contre les réformés redoublaient dans la ville ; et le menu peuple les détestait comme des novateurs qui outrageaient sa foi. Il intervint même une ordonnance de M. de Vantoux, pour leur interdire de prendre part au guet et à la garde des remparts, tant on se défiait d'eux (1).

La ligue amena de nouveaux épisodes de guerre et de lutte où figurèrent encore avec ardeur les bourgeois d'Avallon. Deux partis divisaient la ville, les royalistes et les ligueurs. Les premiers furent obligés

(1) 11 novembre 1571. Arch. de la ville.

de céder la place à leurs adversaires plus nombreux, et furent accusés d'être fauteurs d'hérétiques. Les officiers du bailliage ayant à leur tête Georges Filzjean, lieutenant civil et capitaine de la ville, se retirèrent à Montréal.

Le duc de Mayenne travaillait les esprits et les attirait à son parti qu'on appelait le *saint parti*. Il fit nommer, le 30 décembre 1590, un maire pour remplacer le bailliage, qui avait « juridiction et connois- » sance de la justice des causes et procès des habitans, civils et crimi- » nels et police de la ville, en première instance. »

Ce personnage s'appelait Sébastien Goureau. De cette manière le pouvoir de l'Union était solidement établi à Avallon. On n'agissait plus que dans le but d'assurer le triomphe des princes lorrains. On levait des impôts, on soudoyait des troupes pour garder la ville à l'Union, et le gouverneur de Bourgogne y donnait son approbation (1). Aussi, malgré les tentatives de la garnison royaliste de Girolles, commandée par le sieur de Bricquemault, la ville résista et devint un des foyers des ligueurs en Bourgogne.

Les soldats de la ville firent, au mois de février, une prise importante, celle du baron de Joux, l'un des meilleurs officiers du roi de Navarre ; les archives de la ville sont remplies de détails sur cette affaire qui préoccupait beaucoup les ligueurs de Lyon, lesquels recommandaient fort aux Avallonnais de ne pas le lâcher. Mais ceux-ci n'osèrent pas écouter ce conseil et le mirent en liberté après qu'il eut payé rançon.

L'année 1591 fut marquée par un événement qui pouvait devenir terrible pour les ligueurs d'Avallon. Les royalistes expulsés essayèrent de se rendre maîtres de la ville, à l'aide du maréchal d'Aumont. Le 28 septembre, une heure avant le jour, les artificiers de l'armée firent, par l'effet d'une saucisse de poudre de 415 liv. pesant, une large brèche à l'égoût existant à l'entrée de la grande porte. La première porte fut jetée à dix pas en dedans et celle du pont-levis fut brisée, et le pont s'abattit. Le maréchal commença d'entrer dans la place de vive force et s'en serait rendu maître, lorsqu'il fut arrêté à la petite porte de la vicomté par une compagnie de bourgeois à la tête desquels étaient le maire Goureau qui fut blessé, ainsi que le syndic Segault. Deux capitaines ennemis furent tués et deux autres furent pris ; le reste abandonna le terrain. Le vicomte de Tavannes voulait qu'on fît le procès aux prisonniers ; mais les bourgeois ayant reçu du maréchal d'Aumont une

(1) Lettres de Ch. de Lorraine, du 14 avril 1589. Arch. de la ville.

lettre par laquelle il les priait de procéder avec moins de passion à l'égard des capitaines Sponde et Montigny, car, disait-il en finissant, « sy vous me faites plaisir ou déplaisir j'ay moyen de le vous rendre ; » ils les relâchèrent sous la condition de ne pas porter les armes contre la ville (1).

Le succès que les ligueurs obtinrent dans cette circonstance les exalta encore davantage ; ils l'attribuèrent « à l'apparition de saint Michel, » combattant sur la brèche, comme il avoit apparu à la Pucelle sur le » pont d'Orléans, et à la prière de M. Saint-Ladre ; » et pour en conserver la mémoire, ils firent vœu perpétuel avec le Chapitre, de faire tous les ans l'anniversaire solennel de cet heureux événement.

La résistance continua longtemps encore, non sans de grands sacrifices faits à la sainte Union par les Avallonnais, qui se trouvaient entourés de forteresses royalistes et de villages dévastés et abandonnés de leurs habitants (2), et qui voyaient même leurs récoltes des champs pillées par les soldats du parti de l'Union.

MM. de Ragny, de Cypierre et de Chastellux menaçaient tellement la ville, que le duc de Mayenne, qui était à Sens au commencement de mars 1593, résolut de marcher à son secours et l'annonça aux habitants, mais il n'en fit rien. — Le royaliste M. de Ragny, qui leur causait le plus de mal, travaillait cependant à les détacher de l'Union. On voit par sa correspondance, à cet égard, qu'il ne se décourageait pas de leurs refus évasifs. Il leur dit, le 4 août 1593 : « Je continueray » de vous faire tousjours priere de ne vouloir tant estre annemy de » vous mesme que de vous attirer des maulz ou à mon regret je vous » vois préparés. Si par voz prudance vous ne tesmoignez que ne voulés point estre perturbateurs de cest estat. Ce que je vous en dictz, » messieurs, n'est que pour vostre hutillitey, car vous remettant en » l'obeissance du roy, le bien vous en demeurera et fesant aultrement » c'est le gain de noz garnisons qui ne demande que d'avoir de l'exer- » cice aux despans des pauvres mal avisés..... (3) »

Cependant, l'abjuration de Henri IV avait fait disparaître le principal prétexte contre la soumission, et M. de Ragny redoublait ses sollicitations auprès des Avallonnais au mois de janvier 1594, tandis que le vicomte de Tavannes les encourageait à soutenir « leur constance et affection au service de Dieu et de notre Saint-Père (4) ». « Gardez-

(1) Arch. de la ville, liasse 52.

(2) Lettres du 30 décembre 1592 au vicomte de Tavannes.

(3) Arch. de la ville.

(4) Lettre du 11 janvier 1594. Arch. de la ville.

» vous des faux bruits, leur disait-il, lorsqu'ils chanteront la victoire, » c'est au temps que Dieu leur préparera la fosse pour tomber » dedans. »

Tavannes leur offrait de venir les défendre avec un régiment; mais on redoutait cette compagnie. Cependant, le maire Joseph Borot finit par lui ouvrir les portes, sous prétexte de faire rafraîchir les soldats. Mais aussitôt les bandits se ruèrent sur les maisons et mirent la ville au pillage. Le désordre dura huit jours (1). Borot mourut de désespoir de voir son pays dévasté par sa faute. Le gouvernement de la ville était confié alors à Joachim de Damas, surnommé le Terrible, qui n'épargna rien pour se rendre odieux. Ce régime dura pendant cinq mois et fit cruellement repentir les Avallonnais de s'être livrés, de cette manière, à la ligue. Cependant les négociations avec les royalistes étaient renouées, et le maire Sébastien Fitzjean, saisissant l'occasion favorable, appela Edme de Rochefort-Pluvaut, gouverneur de Vézelay, auquel il livra la porte auxerroise, le 27 mai 1594. Moins d'une heure après, Rochefort était maître de la ville et fit la garnison prisonnière. Les exilés rentrèrent et la paix fut rétablie dans la ville. La procession de la *Saucisse* fut remplacée par une autre commémorative de la délivrance de la ville, qui se célébra pendant plus d'un siècle. Les principaux auteurs de la reddition furent largement rémunérés par le roi, qui, le 9 juillet suivant, félicita les habitants de leur soumission et leur donna M. de Rochefort pour gouverneur.

Après ces grandes agitations, la ville d'Avallon n'eut plus guère d'occasions de prendre part aux événements généraux. La fronde n'y eut pas d'écho et le règne de Louis XIV n'était pas favorable à l'indépendance locale. Ce ne fut plus que dans les grands centres administratifs, comme dans la capitale de la Bourgogne, que l'esprit d'opposition se traduisit encore par des délibérations des états ou par des arrêts du parlement auxquels les petites villes adhéraient de loin, mais qu'une lettre de cachet suffisait pour annuler.

Avallon vit s'organiser dans son sein, au XVIIe siècle, plusieurs institutions profitables à la population par les secours religieux ou les soins intellectuels qu'elle en recevait, et dont elle avait grand besoin. Les Minimes furent fondés en 1607. Les religieuses Ursulines, chargées de l'éducation des jeunes filles, se fondèrent en 1629. Les Visitandines y vinrent en 1646, sous la direction de Mme Hélène de Chastellux. Les Capucins y eurent un couvent en 1654. Le collége, qui rappelait les

(1) Courtépée, p. 598, t. 5.

vieilles écoles du VIe siècle qu'on retrouve au XIVe et au XVe siècle, avait obtenu après l'édit d'Orléans (1561) le revenu d'une prébende de MM. de Saint-Lazare. Il était au XVIe siècle dirigé par un principal et deux ou trois régents. Mais, au milieu du XVIIe, un homme dévoué au bien de ses compatriotes, M. Pierre Odebert, président au parlement de Dijon, originaire d'Avallon (1), voulut en faire un établissement d'instruction de premier ordre. Par deux actes successifs de 1650 et 1651, il le dota richement; et la ville chargea les Pères de la doctrine chrétienne de sa direction, en 1664. Ces Pères avaient six régents pour les classes, depuis la sixième jusqu'à la philosophie. En 1687, le collége d'Avallon était considéré comme l'un des grands colléges de la province. Il a longtemps soutenu sa réputation.

A défaut de grandes choses, voici encore quelques petits faits :

En 1634, le prévôt d'Avallon avait rendu une ordonnance portant défense de fréquenter les cabarets. La prohibition paraît avoir été très-générale. Alors les échevins en appelèrent au roi, parce que, disaient-ils, cela causait une diminution considérable sur le produit de l'octroi. Un arrêt du conseil leur donna raison et borna la défense aux heures des offices divins, comme cela avait été réglé par arrêt du 3 décembre 1613 (2).

En 1636, les Avallonnais, enchantés de l'honneur que leur faisait le prince de Condé, gouverneur de la Bourgogne, de venir demeurer chez eux pendant que la peste sévissait à Dijon, voulurent non-seulement lui donner un hôtel, mais encore les terrains de la plaine des Chaumes qui servait, dit Courtépée, de pâturage aux bestiaux du petit peuple.

Un conseiller au bailliage, André Normand, frappé de la perte qu'on allait causer à la ville, s'y opposa énergiquement et empêcha cet excès de zèle. Courtépée ajoute que le prince, et ce fut son éloge, ne fit paraître aucun ressentiment au zélé patriote qui avait empêché de lui faire un si beau cadeau.

Si le fait est vrai, le prince n'aurait eu guère le temps de jouir du

(1) Les Odebert étaient Avallonnais. En 1531, on trouve un Louis Odebert, maître et principal du collége de Cambrai à Paris, qui est chanoine d'Avallon. Son père était grenetier du grenier à sel. — Un Jean Odebert était receveur de la ville en 1471. — Pierre Odebert fut encore le bienfaiteur de l'hôpital d'Avallon, auquel il donna 30,000 liv. en 1659. Son buste était autrefois placé sur la porte du collége d'Avallon.

(2) Arch. de la ville, chap. 3.

présent, car la peste gagna bientôt Avallon en 1636 et 1637. Il y mourut alors plus de 900 personnes (1).

Le dévouement des Avallonnais pour leurs maîtres ne fut guère payé de retour, lorsque Louis XIV monta sur le trône en 1646. La ville, fort gênée dans ses finances, fut taxée à 1,500 liv. *de joyeux avénement :* elle ne pouvait les payer, à ce qu'il paraît ; et, pour l'y contraindre, les traitants firent emprisonner au Châtelet M. Seguenot, l'un des bourgeois de la ville qui était allé à Paris pour ses affaires (2).

La ville avait conservé, du temps des anciennes guerres, 100 petites pièces d'artillerie, c'est-à-dire des couleuvrines, des fusils à mèche et des arquebuses. Un ordre du roi, de l'année 1676, les lui enleva pour le service de l'armée.

Avallon suivit, au XVIIIe siècle, la marche progressive du reste de la province de Bourgogne. Elle comptait dans son sein plusieurs hommes distingués : les Letors, dont l'un d'eux, le lieutenant criminel, composa plusieurs Mémoires sur les antiquités du pays, qui furent publiés dans *le Mercure* (3), le savant chanoine de Saint-Lazare, Lazare Bocquillot, janséniste renforcé, auteur de traités liturgiques estimés.

Les officiers municipaux acquirent en 1757 les bâtiments des Bous cheries. Cette industrie était au XVIe siècle exercée par les marchands, le long de la Grande-Rue, sur des étals portatifs.

Vers cette époque, on vit cesser une bizarre et lugubre coutume dont l'origine remontait à l'an 1508. C'est la ronde du clocheteur des trépassés. Chaque lundi, à une heure après minuit, un individu parcourait les rues de la ville en criant : « Réveillez-vous, bonnes gens qui dormez, et priez pour les trépassés ! » et il accompagnait ces paroles du tintement de deux clochettes. Les Avallonnais devaient cette institution à une dame Pernette Jolivet, veuve de Gengon de Vezon. On sait que beaucoup de villes avaient le même genre de distraction.

En 1762, M. Boudin essaya d'introduire à Avallon la culture du mûrier et planta 8 arpents des chaumes de cet arbre précieux. On ne voit pas que cette tentative ait été fructueuse. L'année suivante, le même M. Boudin établit dans les bâtiments de l'Arquebuse, où les

(1) Arch. du Chap. d'Avallon, liasse 1.

(2) Arch. de la ville, chap. 12.

(3) Les nombreux manuscrits et les correspondances de M. Letors, après être demeurés longtemps dans sa famille, ont été vendus au poids et détruits il y a quelques années.

exercices ne se faisaient plus depuis 1746, une filature de coton qui fonctionna jusqu'à la révolution. Les élus de la province accordaient des encouragements à cette industrie (1).

En 1770, l'Hôtel-de-Ville fut reconstruit sur son ancien emplacement. Cet édifice, qui a toujours gardé sa destination, devait recevoir tour-à-tour, dans son enceinte, les représentants d'opinions bien opposées. Cependant on doit dire que la ville n'a pas cessé dans tous les temps de conserver ses mœurs pleines d'urbanité et de douceur... Mais je m'arrête, car on pourrait m'accuser d'empiéter sur un terrain qui n'est pas le mien, et je vais terminer cette notice par quelques observations sur l'ancienne église collégiale Saint-Lazare.

ÉGLISE COLLÉGIALE SAINT-LAZARE.

Il existait autrefois, dans beaucoup de villes, des institutions religieuses composées de chanoines qui suivaient la règle dressée par Chrodegand, évêque de Metz au VIII[e] siècle, règle qui fut rendue générale au siècle suivant.

On les appelait des Chapitres ou des Collégiales : c'est de ce genre qu'était l'église Saint-Lazare d'Avallon.

La date de sa fondation est incertaine. La paroisse doit remonter aux temps primitifs, puisqu'elle était le chef-lieu d'un archidiaconé de l'évêché d'Autun. On a attribué la création de la collégiale à un comte Gérard qu'on a confondu avec le célèbre Gérard de Roussillon. Quoi qu'il en soit, cette église fut sous le vocable de Notre-Dame jusqu'à l'an 1000. A cette époque, le duc Henri lui ayant fait don d'une relique de saint Lazare, elle ajouta ce second titre au premier. Le nom de Saint-Lazare fut corrompu en celui de Saint-Ladre dans les actes français du XIV[e] siècle.

Les ducs de Bourgogne de la première race en furent les plus grands bienfaiteurs, et y augmentèrent le nombre des prébendes qui s'éleva jusqu'à vingt-quatre au XII[e] siècle. Célestin III (1191) les réduisit à quinze et elles descendirent à douze, chiffre où elles sont demeurées. Elles étaient à la collation de l'évêque d'Autun. Il y avait quatre dignités : le chantre, éteint vers 1460; le prévôt, qui fut supprimé en 1197; le trésorier et le doyen qui furent institués en 1458 par le pape Pie II à l'élection du Chapitre.

La collégiale, favorisée par les libéralités des seigneurs de Chastellux, de Villarnoux, de Vesigneux et de divers autres, devint propriétaire

(1) Arch. de la ville.

d'un grand nombre de domaines. Elle a eu des chanoines marquants. On cite, au XVIe siècle, deux membres de la famille de Chastellux, et Philippe de Bèze, frère du célèbre Théodore de Bèze ; Louis Odebert, principal du collége de Cambray de Paris; Martin Dupin, grand chercheur d'antiquités ; au XVIIIe siècle, le docte Bocquillot, etc.

La relique de saint Lazare, composée de la tête du saint et qui formait le principal trésor des chanoines d'Avallon, fut exposée à de graves soupçons au XVe siècle, de la part de leurs confrères d'Autun, qui prétendaient seuls être possesseurs d'un chef de saint Lazare, à l'exception de la machoire inférieure, et qui étaient jaloux d'un don de 300 écus d'or que le dévôt et peureux Louis XI avait donnés à l'église d'Avallon.

Il y eut plusieurs grands procès à ce sujet, et les chanoines d'Avallon eurent beau rapporter les vers de la complainte des pèlerins :

« Sire saint Ladre d'Avalon
» Baille meix indulgence et remulsion, »

complainte composée par Blanche de Bretagne, comtesse d'Artois, qui attribuait sa guérison de la lèpre aux prières de saint Lazare et qui avait fait faire un beau reliquaire d'argent pour enchâsser la relique d'Avallon, ils virent ébranler la confiance en leur trésor. Cependant ces querelles s'apaisèrent, et jusqu'au dernier siècle la relique de saint Ladre fut vénérée, malgré les nouveaux doutes émis par les chanoines Forestier et Bocquillot. M. Letors, qui y croyait beaucoup, adressa à ce sujet une lettre, rendue publique, au savant abbé Lebeuf qui avait parlé de la relique d'Autun ; et comme il paraissait peu pressé de lui répondre, il lui en écrivit plusieurs fois (1).

Le Chapitre Saint-Lazare prenait une grande part dans la direction religieuse de la ville. Il était curé primitif d'Avallon et par conséquent des églises Saint-Pierre et Saint-Julien qui n'avaient que des vicaires perpétuels. L'église Saint-Martin du faubourg était du patronage du chapitre Saint-Martin d'Autun, seigneur de cette partie du territoire.

Le Chapitre était tenu, en temps de guerre, de loger convenablement le gouverneur de la ville. Un arrêt du parlement de Dijon, rendu en 1619, en condamnant le Chapitre à payer la prébende préceptoriale au recteur du collége, maintint également la charge de fournir un logis meublé au capitaine gouverneur (2).

(1) Correspondance Lebeuf, Biblioth. nationale, Ms français, suppl. 2440.
(2) Arch. du Chapitre.

Il existe peu de documents sur l'histoire du monument de Saint-Lazare proprement dit. La consécration de cette église par le pape Pascal, en 1106, est la seule indication qu'on puisse appliquer aux premiers travaux de l'église dont les portails existent aujourd'hui. Ces portails de style roman riche sont du XIIe siècle ; mais nul acte ne raconte leur construction. La pièce la plus ancienne que je connaisse qui en parle, est l'acte de fondation pieuse fait au Chapitre, en 1349, par Pernet Dahouet, clerc de Cousin-la-Roche, qui veut être inhumé dans le cimetière Notre-Dame et Saint-Ladre, devant les statues du portail de la Vierge. « *Ante imagines portelli gloriose virginis Marie* (1). » Il faut voir là le portail central de l'église qui devait, à cette époque, être fort beau et frapper l'imagination des pieux habitants du pays. Le dessin qu'en a publié D. Plancher, dans son Histoire de Bourgogne, montre que le monument était alors complet. Au lieu d'un tympan nu et plat au-dessus de la porte, on en voyait un fort beau qui a été détruit en 1793, et qui figurait une suite de sujets sculptés, représentant le Christ bénissant, entouré de deux anges et des symboles des évangélistes (2), et sous ce morceau principal était une cène, le crucifiement et d'autres sujets mal dessinés dans D. Plancher.

La statue de saint Lazare s'élevait sur le trumeau qui divise la porte en deux parties. On lit encore, sur le socle du trumeau, le mot S. LADRE en capitales pures mêlées d'onciales. On remarque que ce trumeau est formé d'une colonne cannelée, accompagnée de deux colonnettes tordues. La largeur de chaque ventail est de 2 m. 20 c.

On a restauré, à l'époque de la renaissance, les deux cintres de la porte et le cordon supérieur qui les relie au reste du porche. Ce sont des mascarons fort laids. Mais le reste du porche mérite qu'on s'y arrête.

Le soubassement se compose de cinq supports très-hauts et de formes différentes, placés de chaque côté des parois. Le plus rapproché de la porte, celui qui en forme le pied-droit, est un pilier orné de cannelures. Le deuxième et le quatrième sont des colonnes lisses ; le troisième est une colonne à cannelures torses et le 5e figure le prolongement de la guirlande du feuillage du cinquième cordon de la voussure. Il manque toutefois du côté gauche. Les chapiteaux imitent beaucoup le corinthien et sont élégants. Les bases, simples aux colonnes torses, sont pour-

(1) Arch. du Chapitre, l. v.
(2) Voy. D. Plancher, I, 514, où ce porche est mal représenté.

vues de sujets historiés à demi détruits aux colonnes lisses. Le socle des colonnes est décoré de mascarons séparés par des feuillages. Il existait, du temps de D. Plancher, trois statues : une contre la deuxième colonne du côté gauche, et deux appuyées contre la deuxième et la troisième colonne du côté droit.

Un massif de pierre de taille de 1m 50, profilé comme le reste du porche, sert de base à cette architecture. Il faut remarquer que les colonnes lisses ont été faites il y a 20 à 30 ans avec des statues, par ordre d'une des autorités de l'église.

Les cinq cordons de la voussure composent une décoration originale. Au premier rang, tout près du tympan, sont des anges fort hasardés ; au deuxième est un zodiaque composé de trente sujets encadrés dans des cercles ; au troisième sont les rois d'Israël, assis sur des siéges en forme de chaises à bras qu'on appelait des *cadières* au moyen-âge ; au quatrième règne un cordon de feuilles d'acanthe entablées et largement épanouies ; enfin, le cinquième rang est formé d'une guirlande de feuilles de vigne. Le dernier rang n'est qu'au tiers achevé, et au bord est un zig-zag.

Le deuxième porche, à droite du précédent par rapport au spectateur, est mieux conservé. Il a 2 m. 60 c. de longueur. Il présente des guirlandes de feuilles et de fruits dans sa voussure. Les cinq cordons qui la composent sont largement sculptés à la manière romane. Sur le tympan sont trois scènes mutilées, encadrées dans des arcs en plein-cintre, retombant sur des colonnettes qui portent des petits édifices romans.

Quatre supports du même genre qu'à l'autre porche, soutiennent la voussure, sauf qu'à la place des colonnes torses il y a, à gauche, une colonne tordue et lisse d'un seul morceau, et à droite une autre colonne également tordue, mais formée de mailles en réseau. Un cordon de feuilles d'acanthe appliqué sépare les colonnes de même qu'à l'autre porche. Mais ici, le massif du soubassement est riche, et quelques chapiteaux de pilastres portent des animaux symboliques.

Une colonne tordue, appliquée sur le mur séparatif, relie les deux porches.

Il y avait autrefois, suivant D. Plancher, quatre statues sous le porche, appuyées contre la première et la troisième colonne de chaque côté. On en reconnait une, celle de Moïse, qui était la première à droite. La porte est à demi murée aujourd'hui.

Mais la description la plus minutieuse ne vaut pas un coup d'œil jeté sur le beau dessin de M. V. Petit, qui est joint à cette notice. On y remarquera toute la richesse et l'élégance de cette œuvre du style roman fleuri où il ne manque rien : belles proportions, large ornementation, sujets sculptés en harmonie avec la destination de l'œuvre, tout ce qui doit, en un mot, constituer un beau portail. Mais, on est étonné en voyant l'état de nudité des parties supérieures de cette façade, qui n'offrent pas la plus médiocre décoration d'aucun style. En voici les causes :

Avant 1589 s'élevait, sur le côté nord du portail, une haute tour cantonnée de quatre pyramides de pierre de chacune dix-huit pieds de hauteur, et surmontée d'un clocher pointu couvert d'ardoises, qui n'avait été achevé qu'en 1507. L'établissement de cette tour amena probablement la suppression du troisième porche du portail.

En 1589, la foudre tomba sur le clocher, le brûla entièrement et fit fondre les cloches. Onze ans après, au mois de juillet 1601, une violente tempête, qui renversa un grand nombre de maisons dans la ville, atteignit de nouveau la grande tour, et jeta à bas trois des quatre clochetons de pierre. Enfin, en 1633, la grande tour fut renversée par la tempête, ainsi que le clocher qui avait été rebâti. Cette fois le dommage fut énorme. La tour, qui avait été atteinte jusque dans ses fondements par l'incendie de 1589, ne put résister et s'écroula jusqu'au niveau du portail qu'elle écrasa, et la première voûte intérieure de la nef s'effondra. Le cimetière fut rempli de décombres.

Ce fut à la suite de ces désastres que le Chapitre releva, tant bien que mal, le haut du portail et la tour.

Il y avait aussi sur le chœur, un petit clocher très ancien, élevé de 120 pieds, dans lequel étaient les quatre cloches des heures canoniales. C'est de celles-là que le procureur du roi disait, en 1590, lorsque le Chapitre voulut profiter d'une libéralité de 1,000 écus que Mayenne lui donnait à prendre sur les biens des *ennemis et réfugiés* qui avaient quitté la ville, « que c'étoient clochettes à porter quatre sous le bras. » (1) Ce clocher fut endommagé par le tonnerre en 1595 et disparut dans la tempête du mois de juillet 1601, avec sa plomberie dorée.

Tous ces coups successifs, supportés par la pauvre église, suffisaient bien pour la défigurer. Le Chapitre n'a pu, après le dernier événe-

(1) Requête du Chapitre, l. VII.

ment, restaurer son portail et sa tour, et il a remplacé l'ancienne décoration par des murs percés de baies irrégulières.

L'intérieur de l'église Saint-Ladre, ne répond pas à ses portails. On y descend par douze degrés, au haut desquels le chanoine de semaine donnait autrefois les cendres aux fidèles le mercredi des Cendres, en souvenir de la pénitence publique à la porte de l'église.

Le vaisseau, long de cinquante-deux mètres environ et large de dix-huit mètres, est à trois nefs de sept travées, dans le style ogival primitif, qui n'a pas pris encore tout son développement, et qui annonce la fin du XIIe siècle. Quatre colonnes cantonnent les piliers; celles qui reçoivent l'arc des travées ont des chapiteaux ornés de feuilles d'acante et de petites volutes qui ont de la vie et du mouvement. Le tailloir muni de feuillages, tourne autour du pilier. Au-dessus des travées règne un cordon formant abaque autour de la colonne centrale. Celle-ci s'élève au niveau du triangle surbaissé de la voûte, et reçoit sur son tailloir le bandeau de la retombée. Les arcs latéraux n'ont pas de nervures saillantes,

Les bas-côtés sont conçus dans le même système que la nef centrale. Au-dessous de la base des fenêtres règne un cordon d'oves fort gros.

L'église n'a pas de transsepts, mais au point ordinaire d'intersection des nefs et des bras de la croix, s'élève un dôme à huit pans supporté par quatre trompes.

Le sanctuaire est circulaire. Les absides latérales sont terminées par un mur droit, et l'abside centrale forme cul-de-four. Dans cette partie, quatre baies cintrées sont ouvertes. On y a fait autrefois des dégradations. Les archives du chapitre ont conservé les traces d'un embellissement exécuté au milieu du dernier siècle, qui peut bien passer pour une mutilation. Il y avait, autour du sanctuaire, comme dans beaucoup d'églises, cinq colonnes de cuivre de quinze à vingt pieds de haut, quatre aux angles de l'autel sur lesquelles on plaçait des cierges et auxquelles on appuyait des tringles qui recevaient des rideaux destinés à fermer le sanctuaire à certains moments du saint Sacrifice; la cinquième servait de suspense derrière l'autel. Le Chapitre les fit enlever, en 1741, sous le spécieux prétexte qu'elles n'étaient plus d'un goût convenable avec les changements faits dans l'église. Le procureur du roi poursuivit le Chapitre et le fit condamner à rétablir les quatre colonnes; mais cela ne paraît pas avoir été exécuté. On démolit aussi, à cette époque, le mausolée de M. Hercule de Chastellux, mort en 1645, et qui était dans le chœur, et on le remplaça par une plaque de marbre en 1743.

A droite de l'église Saint-Lazare, existe la chapelle Saint-Pierre, autrefois église paroissiale. C'est un petit vaisseau d'une seule nef de style ogival primitif, qui communique avec Saint-Lazare par des travées ogivales. C'est seulement à la fin du XIVe siècle que ce passage a été pratiqué, lorsqu'on décidait l'union de la cure au Chapitre.

L'ancienne église Saint-Martin, située à l'extrémité du faubourg de ce nom, et qui est convertie aujourd'hui en caserne de passage, était un édifice de style ogival primitif à trois nefs. Les colonnes qui existent encore, sont munies de crosses et de feuilles d'eau presque sans relief.

Au centre du transepts il y a une sorte de coupole portant sur quatre trompes. A la base est un cercle de modillons amincis en bec d'oiseau.

Les fenêtres sont toutes à plein-cintre.

Le chevet droit est muni de trois fenêtres cintrées. L'*arcum triumphale* est décoré d'un cordon de tores brisés.

On montre encore, aux côtés du chœur, deux des quatre colonnes de marbre cipolin antique qui se voyaient autrefois autour du sanctuaire.

Les habitants de ce faubourg furent affranchis par l'abbé de Saint-Martin d'Autun en 1210, et l'acte fut ratifié par le duc Eudes.

QUANTIN,
Archiviste du département.



DICTIONNAIRE DES NOMS

DES

Villes, Bourgs, Hameaux, Châteaux, Maisons, Fermes, Usines et autres lieux isolés existants dans le département de l'Yonne, avec l'indication des communes dont ils dépendent.

ABRÉVIATIONS :

ch.	château.	m.	maison isolée.
f.	ferme.	moul.	moulin.
h.	hameau.	t.	tuilerie.

A

Abbaye (l'), h., Gurgy.
Abbaye (l'), f., St-Martin-sur-Armançon.
Abymes (les), h., Treigny.
Ablées (les) ou les Abbets, h., Tannerre.
Accolay, chef-lieu de commune.
Adams (les), h., Bléneau.
Affichot (l'), ancienne *Ferme-aux-Anes*, m. et f., Annay-sur-le-Serein.
Aiglard (moul. d'), Noyers.
Aigremont, chef-lieu de commune.
Aigremont, h., St-Agnan.
Aiguillon (l'), h., Givry.
AILLANT, chef-lieu de canton.
Aillottes (les), m., Chichery.
Airs (les) ou les Vernois, h., St-Brancher.
Aizy, chef-lieu de commune.
Alains (les), h., Moulins-sur-Ouanne.
Alger (ch. d'), m., Avallon.
Algréés (les), f., Lavau.
Allant (les), f., St-Sauveur.
Allant (les), h., Cornant.
Allant (les), h., St-Valérien.
Allemaderie (l'), h., Dixmont (*V.* Hallemaderie).
Alleux (les), m., Avallon.
Alouettes (les), f., Brienon.
Alpin, h., Lindry.
Amants (les), h., Bœurs.
Ammelinots (les), h., Fontenailles.
Anceaux (les), h., Malicorne.
Ancy, m., Ste-Colombe.
ANCY-LE-FRANC, chef-lieu de canton.
Ancy-le-Libre, chef-l. de commune.
Andryes, *id.*
Anevrières, h., Lavau.
Angely, chef-lieu de commune.
Angins (les) ou les Engins, h., Tannerre.
Angy, h., Lézinnes.
Angilbert, moul., Taingy.
Annay, chef-lieu de commune.
Annay-la-Côte, *id.*
Annéot, *id.*
Annoux, *id.*
Anquin, h., St-Maurice-le-Vieil.
Anstrudes, chef-lieu de commune.
Anus, h., Fouronnes.
Anvier (Grand-), f., Champignelles.
Appoigny, chef-lieu de commune.
Arabies (les), h., Piffonds.
Arblay, f., Cudot.

Arblay, f., Neuilly.
Arbonnes (ch. d'), Chassy.
Arbre-vert (l') ou Maison-Gaillard, m., Venoy.
Arcault, maison éclusière du canal de Bourgogne, Tonnerre.
ARCES, chef-lieu de commune.
Archambault, f., Grimault.
Archambault, f., St-Fargeau.
Archamgerie (l'), h., Cudot.
Archis (les), h., Monéteau.
Archons (les), f., St-Aubin-Chât.-Neuf.
Arcis (les), f et h., Volgré.
Arcy, h, Taingy.
ARCY-SUR-CURE, chef-lieu de commune.
Arderies (les), h., Cudot.
Ardille (l'), h., Toucy.
Ardilliers (les), h., Bussy-le-Repos.
ARGENTENAY, chef-lieu de commune.
ARGENTEUIL, *id.*
Argenton, f., Dracy.
Arlot (écluse d'), Cry.
ARMEAU, chef-lieu de commune.
Armusses (les) ou Arnusses, h., Saints-en-Puisaye.
Arnus, moul., Auxerre.
Arqueneuf, h., Diges.
Arrand (le grand et le petit), h., Parly.
Arrauds (les petits), f., Mézilles.
Arrauds (les Grands-), f., Mézilles.
Arthé, ch., Merry-la-Vallée.
Arthé, m., Parly.
Arthé, f., St-Martin-d'Ordon.
ARTHONNAY, chef-lieu de commune.
Arthonnay, f., Sarry.
Arton, h., Molay.
Artre, écluse et f., St-Martin-sur-Arm.
ASNIÈRES, chef-lieu de commune.
Asnières (le ch. d'), h., Champignelles.
ASQUINS, chef-lieu de commune.
Assigny, h., Champcevrais.
Assises (les), f., Tannerre.
Athée, f., Tonnerre.
ATHIE, chef-lieu de commune.
Atre, f. et écluse, Tonnerre.
Aubépine (l'), h., Annay-sur-le-Serein.
Auberge-Neuve (l'), h., Augy.
Aubert (les), h., Noé.
Aubignies (les), h., Champcevrais.
Aubigny, h., Taingy.
Aubins (les), f., Lavau.
Augère, h., Vaudeurs.
Augevins (les), f., Cudot.
Augis (les), h., Piffonds.
AUGY, chef-lieu de commune.
Ausson, h., Châtel-Censoir.
Autremont (l'), f., Perrigny-sur-Arm.
AUXERRE, chef-lieu du département.
Auxons, h., St-Brancher.
AVALLON, chef-lieu d'arrondissement.
Avenières (les), Toucy.
Avigneau, ch. et h., Escamps.
Avigny, h., Mailly-la-Ville.
Avillon, h., *id.*
Avillon, h., Charny.
Avrigny, h., Asnières.
AVROLLES, chef-lieu de commune.

B

Babaudes (les), h., St-Julien-du-Sault.
Babelots (les). h., Toucy.
Bac (le), moul., St-Valérien.
Bachelets (les). h., Lindry.
Bachellerie (la), h., Moulins sur-Ouanne.
Bachy, h., Serbonnes.
Bacule, moul., Cerisiers.
Badelan, f., Villefranche.
Badins (les), h., Villethierry.
Bagin, h., Merry-la-Vallée.
BAGNEAUX, chef-lieu de commune.
Baillis (les), h., Lixy.
Baillis (les), h., Saint-Fargeau.
Baillis (les), h., Toucy.
Bailly, h., Bussy-en-Othe.
Bailly, h., St-Bris.
Bailly (le grand et le petit), h., Sépaux.
Bailly (le moul. de), Champlost.
Batjoire, h., Savigny près Chéroy.
Batjoire (Grande-), moul. *id.*
Bajourie (la), h., Montacher.
Bajoux (les), h., Jouy.
Bal-le-Bas, tuil. et h., Parly.
Bal-le-Haut, h., *id.*
Ballanderie (la), h., Tannerre.
Balcey, f., Argenteuil.
Balèmes (les), h., Fouchères.
Balinerie (la), f., Lavau.
Balinerie (la), h., Tannerre.
Ballot (les), h., Prunoy.
Banny, f. et h., Saints-en-Puisaye.
BAON, chef-lieu de commune.

Bapaume, h., Dollot.
Bapaume, h., Vallery.
Baptereau, h., Lavau.
Baquarot ou les Usages, f., Maligny.
Baraque (la), m., Bléneau.
Baraque (la), h., Cravan.
Baraque (la), m., Précy-le-Sec.
Baraque (la) de Champ-Rotard, Coutarnoux.
Baraques (les), h., St-Léger.
Baraques (les), h., Percey.
Baraques (les), h., St-Loup-d'Ordon.
Baraques (les), h., Tissey.
Barat (les), h., Diges.
Barat (les), h., Dixmont.
Barbarans (les), f., Villeneuve-les-Gen.
Barbellerie (la), h., Ronchères.
Barbet (les), h., Bussy-le-Repos.
Barbet (le), h., Grandchamp.
Barbet (les), h., Villefranche.
Barbetterie (la), m., Champignelles.
Barbotière (la), h., Chevannes.
Bardellerie, h., Prunoy.
Bardot (le moulin), Gisy-les-Nobles.
Bardotterie (la), f., Tannerre.
Bardoue (la), h., Fontaine-la-Gaillarde.
Barilliers (les), h., Fouchères.
Barillets (les), h., Toucy.
Barillots (les), h., Verlin.
Barjot (le moul.), usine, Lainsecq.
Barlet (les), h., La Ferté-Loupière.
Barnand, h., Lainsecq.
Barnaud, h., Toucy.
Barons (les), h., Nailly.
Barons (les), h., Montacher.
Barrage de Preuilly (le), Auxerre.
Barrage (le), h., Champlay.
Barrault, ch., Chemilly près Seignelay.
Barre (la), h., Givry.
Barre (la), h., Grandchamp.
Barre (la), h., Mézilles.
Barreaux (les Fossés), h., St-Martin-d.-Ch.
Barreaux (les), h., St-Martin-sur-Oreuse.
Barreaux (les), h., Fontenouilles.
Barreries (les), h., Chéroy.
Batteries (les), h., Montacher.
Barres (les), t. et h., Courson.
Barres (les), h., ch. et moul., Sainpuits.
Barres (les), moul., Saint-Sauveur.
Barres (les petites), h., *id.*
Barres (les), h., Dracy.
Bartonnets (les), f., Moutiers.
Bard (le), moul., St-Valérien.
Bartauche (la tuilerie de), Fleurigny.
Basacle (la), h., Chastellux.
Bascule (la), h., *id.*
Basfour, f., Fresnes.
Bas-Gazon (le), h., Pourrain.
Bazine (la), f., Escolives.
Bas-de-Milly (le), h., Milly.
Bas-du-Pré, h., Fontenouilles.
Bas-d'Amard, h., Rogny.
Basse-Cour (la), f., Brannay.
Basse-Cour (la), f., Courgenay.
Basse-Cour (la), h., Dollot.
Basse-Cour (la), h., Mézilles.
Basse-Cour (la), h., Lalande.
Basse-Cour (la), f. du ch. de Percey.
Basse-Cour (la), f., Sens
Basselle (la), f., Mont-St-Sulpice.
Bassou, chef-lieu de commune.
Bassière (la), f., Champcevrais.
Batardeau (le), moulin et maison éclusière, Auxerre.
Batardeau (le), h., Courtoin.
Bateau (le), moul., St-Martin s.-Oreuse.
Bathereaux (les), f., Beauvoir.
Batisse (la), h., Moutiers.
Battoir (le), h., Parly.
Battoir (le), h., Dracy.
Baudeleine, h., Montillot.
Baudemont, h., Villeneuve-le-Roi.
Baudières (les), h., Héry.
Baudoin (Moulin-), *id.*
Baudoins (les), h., Cornant.
Baudoins (les), h., Fouchères.
Baudoins (les), h., Villefranche.
Baudons (les), h., Malicorne.
Baudons (les), h. et f., Champignelles.
Baudons (les), h., Escamps.
Bauges (les), h., Jouy.
Baujeau, h., Pont-sur-Yonne.
Baujotte (la), h., Pourrain.
Baulche, ch. et moul., Chevannes.
Bauquin, h., Dixmont.
Baussons (les), h., Perreux.
Bauvin, f., St-Aubin-Château-Neuf.
Bazarnes, chef-lieu de commune.
Bazarnes (la tuilerie de), Bazarnes.
Bazins (les), h., Domats.
Bazins (le moulin des), Bléneau.
Béatrix (les), h., Tannerre.
Beau-Buisson, f., Lavau.
Beaucaireville, h., Jouy.
Beauchamp, h., Perreux.
Beauché, h., St-Denis-sur-Ouanne.
Beauchêne, h., Coulours.
Beauchers (les), f., St-Denis-sur-Ouanne.
Beauchet (le), f., Saint-Privé.
Beauciard, h., Vaudeurs.

Beaufrêne (le), h., Villeneuve-la-Dond.
Beaufumés (les), h., Diges.
Beaujard, h., Villeneuve-le-Roi.
Beaujards (les), h., Malicorne.
Beaulieu, f., Champignelles.
Beaulieu, f., Villefranche.
Beaulieu, f., Pacy-sur-Armançon.
Beaulieu, f., Courgenay.
Beaulisant, h., Piffonds.
Beaumarchais, h., Malicorne.
BEAUMONT, chef-lieu de commune.
Beaumont, h., Champigny.
Beaumont, h., La Celle-St-Cyr.
Beaupré, moul., Soumaintrain.
Beauregard, h., Bœurs.
Beauregard, f., Villefranche.
Beauregard, f., Mâlay-le-Roi.
Beauregard, h., Treigny.
Beauregard, h., Joigny.
Beauregard, h., Louesme.
Beauregard, f., St-Aubin-Château-Neuf.
Beauregard, m., Vaudeurs.
Beauregard, f., Villefargeau.
Beauregard, f., Septfonds.
Beauregard, h., Vaudeurs.
Beauregard, f., Tannerre.
Beauregard, f., Lailly.
Beauregard, h., Moutiers.
Beaurepaire, h., Charbuy.
Beauvais, h., Dixmont.
Beauvais, f., Avrolles.
Beauvais, ch. et h., Lainsecq.
Beauvais, h., Jully.
Beauvais, f., Noyers.
Beauvais, f., Tonnerre.
Beauvais, f., Venouse.
Beauvais (le lac de), f., Châtel-Censoir.
Beauvallon, h., Senan.
Beauventes (les), f., Villeneuve-les-Gen.
Bauvert, h., Venizy.
BEAUVILLIERS, chef-lieu de commune.
Beauvilliers, h., Bussières.
Beauvin, h., Champignelles.
Beauvis, h., St-Aubin-Château-Neuf.
BEAUVOIR, chef-lieu de commune.
Beauvoir, h., Sauvigny-le-Beuréal.
Beauvoir, h., Marchais-Béton.
Beaux (les), h., St-Martin-s.-Ouanne.
Beauxrois (les), h., Bléneau.
Bécasse (la), h., St-Léger.
Bédards (les), f., Mont-St-Sulpice.
Bedeaux (les), h., Les Bordes.
Bedets (les), f., Chéroy.
Bedins (les), h., Perreux.
Beftis, h., Lixy.
Beguins (les), h., Chevillon.
BEINE, chef-lieu de commune.
Bélair, f., Argenteuil.
Bélair, h., Dollot.
Bélair, f., St-Privé.
Bélair, h., Gron.
Bélair, f., Voisines.
Bélair, m., Dicy.
Bélair, f., Escamps.
Bélair, h., Louesme.
Bélair, h., Piffonds.
Bélair, h., Prunoy.
Bélair, h, St-Fargeau.
Bélair, h., St-Martin-sur-Ouanne.
Bélair, f., Cheny.
Bélair, f., Lavau.
Bélair, f., Etais.
Bélair, h., Moulins-sur-Ouanne.
Bélair, h., Parly.
Bélair, h., St-Sauveur.
Bélair, m., Tonnerre.
Bélair, h., Lindry.
Bélair, h., Grandchamp.
Bélemy, h., Champcevrais.
BELLECHAUME, chef-lieu de commune.
Belle-Idée (la), h., Les Bordes.
Belle-Idée (la), h., Cheny.
Belles-Fontaines (les), f., Moulins-s.-Oua.
Belles-Fontaines (les), h., Moutiers.
Belletasse, h., Villegardin.
Belvau, h., Fontenouilles.
Belvau, f., St-Denis-sur-Ouanne,
Bellevue, h., Chigy.
Bellevue, f., Épineuil.
Bellevue, h., Villeneuve-St-Salves.
Bellevue, h., St-Martin-sur-Ouanne.
Bellevue, tuil., Lalande.
Bellevue, h., Moutiers.
Bellevue ou les Girevaudes, f., Molosmes.
Bellevue ou les Hauts-Salins, f., Rogny.
Bellevue, f, St-Privé.
BELLIOLE (LA), chef-lieu de commune.
Bélombre, ch. et f., Escolives.
Bélosserie (la), h., St-Valérien.
Belthier (le moulin), Beauvoir.
Beelzebat, f., Annay-sur-le-Serein.
Bénardière (la), h., Villeneuve-les-Gen.
Bénardière (la), h., Fontenouilles.
Bénards (les), h. Domats.
Bénards (les), f., Perreux.
Bénards (les), h., Fournaudin.
Bénards (les), h., Piffonds.
Bénards (les), h.. St-Martin-d'Ordon.
Besnards (les petits), f., St-Loup-d'Ordon.
Besnards (les grands), h., *id.*

Bion, f., Chaumont.
Birons (les), h., Arces.
Birons (les), h., Vaudeurs.
Bise ou Bize, h., Sementron.
Bisson-Souef, h., Villen.-sur-Y.
Bissonnet (les), h., Sépeaux.
Bissotterie (la), h., Prunoy.
Bizots (les), h., Septfonds.
Bizotière (la), h., Chaumot.
BLACY, chef-lieu de commune.
Blairy, h., Savigny près Chéroy.
Blairy, h., Vernoy.
Blaizy, h., *id.*
Blanchards (les), h., Domats.
Blanche, h., Villeneuve-la-Guyard.
Blemchelance, h., Vinneuf.
Blanches, f., Septfonds.
Blanchet (la tuilerie), Thorigny.
Blancherie (la), h., Ronchères.
Blancherie (la), h., St-Romain-le-Preux.
Blancherot (les), f. et h., Bléneau.
Blancheterie (la), h., Ronchères.
Blanchot (les), h., Saint-Privé.
Blandy, f., St-Martin-des-Champs.
BLANNAY, chef-lieu de commune.
Blards (les), h., Fontaines.
Blégny, h., Coulangeron.
BLEIGNY-LE-CARREAU, ch.-l. de commune.
BLÉNEAU, chef-lieu de canton.
Blés (les), h., St-Denis-sur-Ouanne.
BLIGNY-EN-OTHE, chef-lieu de commune.
Blin, f., Druyes.
Blins (les), f., Jouy.
Blins (les), h., Verlin.
Blins (les), h., Toucy.
Blondeaux (les), h., Bléneau.
Blondeaux (les), h., St-Martin-sur-Ouan.
Blondellerie (la), f., Villeneuve-les-Gen.
Bobards (les), h., Cornant.
Bobinerie (la), f., Etais.
Bocot, m., Ravières.
Bocotterie (la), f., Voisines.
Bocotterie (la), f., St-Loup-d'Ordon.
Bodeaux (les), f., Septfonds.
BOEURS, chef-lieu de commune.
Boigneaux (les), f., Saint-Privé.
Boignots (les), h., Cerilly.
Boirot, f., St-Georges.
Bois (le), f., Villeneuve-les-Genêts.
Bois-d'Avril (le), h., Etais-la-Sauvin.
Bois (le moulin du) Leugny.
Bois-l'Abbé (le), f., Lichères p. Aigrem.
Bois-l'Abbé (le), h., Villefargeau.
BOIS-D'ARCY, chef-lieu de commune.
Bois-des-Barres (le), h. Festigny.
Bois-de-Balz, h., Lichères p. Chât.-Cens.
Bois-Bernard, f., Aisy.
Bois-Bernard, f., Etivey.
Bois-de-Bèze, h., Lucy-sur-Yonne.
Bois-Blancs (les), h., Andryes.
Bois-Blanchon (le), h., Vallery.
Bois-Bourdin (le), h., Les Bordes.
Bois-Brûlé (le), h., Aisy et Annay-s.-Ser.
Bois-Brûlé (le), h., Neuvy-Sautour.
Bois-Clair (le), h., Cudot.
Bois-de-Charbuy (les), h., Charbuy.
Bois-Clairs (les), f., Perrigny p. Auxerre.
Bois-Clairs (les), tuil. et h., St-Julien-du-Sault.
Bois-Clairs, h., St-Sauveur.
Bois-le-Comte, f., Mélizey.
Bois-de-Cure, h., Domecy-sur-Cure.
Bois-Dieu, f., Aisy.
Bois-du-Fourneau (le), h., Merry-s.-Y.
Bois-de-Larcy, f., Champlost.
Bois-de-la-Magdeleine, h. Vézelay.
Bois-de-Milly (le), h., Arces.
Bois-de-Plancy (le), h., Champignelles.
Bois-du-Mont (le), moul., Thury.
Bois Paumes (les), h., Diges.
Bois-Planchon (le), h., Vallery.
Bois-Planté, h., Louesme.
Bois-Plantés (les), h., Collemiers.
Bois-Prieur, h., St-Sauveur.
Bois-de-la-Raie, f., Champlost.
Bois-Ramard, h., Charny.
Bois-le-Roi, ch., Mailly.
Bois-Rond (le), h., Prunoy.
Bois-Rond (le), h., Fontenouilles.
Bois-Rond (le), f., St-Martin-sur-Oreuse.
Bois-Rond (le), f., St-Martin-s.-Ouanne.
Bois-Rond (le), h., Bussy-le-Repos.
Bois-Rond (le), h., Bléneau.
Bois-Rond (le), h., Etais-la-Sauvin.
Bois-des-Rondons (le), h., St-Sauveur.
Bois-Rousseau (le), h., Bléneau.
Boisseaux (les), f., Perreux.
Boisseaux (les), h., Monéteau.
Boisselle, h., St-Martin-sur-Ouanne.
Boissenet, h., Treigny.
Boisserelle, h., St-Aubin-Chât.-Neuf.
Boisserelle, h., Chassy.
Boissière (la), h., Moutiers.
Boisson, h., Bussy-le-Repos.
Boissonnat (les), f., Champignelles.
Boissy, h., Moutiers.
Bois-Taché (le), moul., Brosses.
Bois-Villotte (le), f., St-Martin-s.-Oreuse.
Boivins (les), h., Diges.
Boivins (les), h., Pourrain.

Bolinerie (la), h., Tannerre.
Bon-Coin (le), h., Bazarnes.
Bonde (la), h., Malicorne.
Bondons (les), h., Champignelles.
Bondue (la), moul., Villen.-la-Guyard.
Bonsgards (les), h., Pourrain.
Bonsjours (les), h., Toucy.
BONNARD, chef-lieu de commune.
Bonneau (la), f., St-Valérien.
Bonneau (la), h., Villethierry.
Bonneau, moul., Chassy.
Bonneaux (les), h., Pourrain.
Bonneaux (les), h., Bléneau.
Bonneaux (les), f., St-Privé.
Bonneaux (les), h., Septfonds.
Bonneaux (les), h., St-Loup-d'Ordon.
Bonne-Idée (la), h., Villenavotte.
Bonnet (les), f., Louesme.
Bonnins (les), h., Charny.
Bonnins (les), f., Perreuse.
Bonpain, f., St-Georges.
Bonrupt (le), h., St-Léger.
Bontin, ch. et h., Les Ormes.
Bonval, h., Villethierry.
Borde (la), h., Cerisiers.
Borde (la), h. et moul., Chevillon.
Borde (la), h., Leugny.
Borde (la), h., Noyers.
Borde (la), h., St-Martin-sur-Oreuse.
Borde (la), h., St-Valérien.
Bordeaux, h., Serbonnes.
Bordeaux (les), f., Septfonds.
Bordechamp, h., St-Léger.
Borde-à-la-Gousse (la), h., Dixmont.
Borde-aux-Mulots (la), f., Montacher.
Borde-aux-Mulots (la), h., St-Valérien.
Bordenne, h., Montacher.
Bordereaux (les), h., Lavau.
Bordes (les), h., Jouy.
Bordes (les), h., Mailly-Château.
Bordes (les), h., Montigny-le-Roi.
Bordes (les), h., Sainpuits.
Bordes (les), f., Septfonds.
Bordes (les), h., Villiers-les-Hauts.
Bordru, h., Montacher.
Borlinerie (la), h., St-Sauveur.
Bornan, f., Aisy.
Bornes (les), h., Toucy.
Bornet (les), f., Fontaines.
Bortais (les) ou Bortes, h., St-Léger.
Bosselin, f., La Ferté-Loupière.
Bosseville, h., Rogny.
Bossicorderie (la), f., *id.*
Boubdaux, f., Etais.
Boucardière (la), h., Champignelles.
Bouchard (le), h., Soumaintrain.
Bouchardière (la), h., Bléneau.
Bouche-d'Armançon (la), h., Chassnoy.
Boucherasse (la), h., Trévilly.
Bouchereau, h., Savigny près Chéroy.
Boucheriot (le), moul., Villeneuve-le-Roi.
Bouchet (le), ch. et f., Bazarnes.
Bouchet (le) h., Mailly-la-Ville.
Bouchets (les), h., *id.*
Bouchisbontemps, h., Fontenoy.
Bouchot (le), h., Saint-Léger.
Bouchot (les), h., Précy.
Boudernan, h., Champlost.
Boudins (les), h., Bœurs.
Boudins (les), h., Prunoy.
Boudriat (les), f., Rogny.
Bouffault, moul., Auxerre.
Bougards *V.* Bonsgards.
Bougaudrie (la), h., Subligny.
Bougés (les), h., Diges.
Bougné, moul., Etais.
Bouillon (le) dit le Four-à-Chaux, h., Mouliers.
BOUILLY, chef-lieu de commune.
Boulain (le), f., St-Fargeau.
Boulangers, moul., Joigny.
Boulards (les), h., Vareilles.
Boulassière (la), f., Ronchères.
Boulassière (la), h., Septfonds.
Boulassière (la), f., St-Denis-sur-Oua.
Boulassière (la), h., Toucy.
Boulat-Blanc (le), f., Fontenouilles.
Boulaterie (la), h., Bléneau.
Boulay, h., Neuvy-Saultour.
Bouleau (le), fourneau, Lavillotte.
Bouleaux (les), h., Jouy.
Bouleaux (les), h., Rousson.
Boulées (les), h., Champlost.
Boulets (les), h., Mézilles.
Bouley, h., Druyes.
Boulin, f., St-Fargeau.
Boulin (les), h., Rousson.
Boullot (les), h., Bœurs.
Boulmiers (les), h., Moutiers.
Boulniers (les), h., Hauterive.
Bouloie (la), h., Parly.
Boulois, h., Domecy-sur-Cure.
Bouloy (le), f., Druyes.
Bouloy (le), f., Rogny.
Bounon, h., Merry-Sec.
Bouquet, moul., St-Fargeau.
Bouqueterie (la), f., Cudot.
Bouqueterie (la), h., St-Fargeau.
Bourasiérs (les), h., Piffonds.
Bourbes (les), h., Ste-Colombe.

Bourbeuse, h., Villefranche.
Bourbiers (les), h., St-Julien-du-Sault.
Bourdats (les), h., Pourrain.
Bourdelaterie (la), f., Chevillon.
Bourderonsaux (les). h., St-Romain-le-P.
Bourdevault, h., Champlost.
Bourdinerie (la), h., Perreux.
Bourdon, h., St-Fargeau.
Bourdonnière, h., Étais.
Bourg (le), h., Bassou.
Bourg (le), moul., Grandchamp.
Bourg (le), moul., Tannerre.
Bourg-Basson, h., Brosses.
Bourg-Buisson, h., Dixmont.
Bourg-d'en-Bas (le), h., Mailly Château.
Bourg-Couen (le), h., Champignelles.
Bourgeois (les), h., Bléneau.
Bourgeoisie (la), h., Bussy-le-Repos.
Bourgeoisie (la), f., Dollot.
Bourget (le), h., Turny.
Bourg-Moreau (le), h., Lucy-le-Bois.
Bourg-Neuf, f., Moutiers.
Bourgogne (la), h., Prunoy.
Bourgoins (les), h., Saints.
Bourgonnière (la), h., Domats.
Bourgouinnerie (la), h., Tannerre.
Bouris (les), h., Etais.
Bourg-sous-Paille, h., Treigny.
Bourienne, h., Marsangis.
Bournanville, h., Bléneau.
Bournault, h., Champlost.
Bourgneuf (le), h., Lavau.
Bouron, h., Champcevrais.
Bourre (la), h. et moul., Pourrain.
Bousiats (les), h., Toucy.
Boussardière (la), f., St-Loup-d'Ordon.
Boussemis, f., Tonnerre.
Boussiereux, f., Mézilles.
Bousson, h. et moul., Quarré-les-T.
Bout (le), h., Druyes.
Bout-du-Bois (le), h., Cudot.
Bout-d'en-Haut (le), h., Nailly.
Bout-d'en-Haut (le), h., Vareilles.
Bout-du-Monde (le), h., Fouchères.
Boutauderie (la), h., Ronchères.
Boutcillers (les) ou Chaume-Bouteille, h., St-Léger.
Bouterons (les), f., St-Denis-sur-Ouanne.
Boutet (le), f., Massangis.
Boutissaint, f., Treigny.
Bouttoir (le), écluse et moul., Brienon.
Bouttoir, moul., Villen.-sur-Y.
Boutot, h., Brosses.
Boutours (les), f., Sens.
Boutrons (les), h., St-Denis-sur-Ouan.
Bouttoir (le), moul., Villen.-sur-Y.
Bouvière (la), port, Cézy.
Bouviers (les), h., St-Martin-d'Ord.
Bouviers (les), h., Sommecaise.
Bouy-Neuf, f., Brienon.
Bouy-Vieux, f., *id.*
Bouziats (les), h., Fontaines.
Boyers (les), h., Dicy.
Bozonière (la), h., Piffonds.
Bracy, h., Egriselles-le-Bocage.
BRANCHES, chef-lieu de commune.
Branches (les), h., Champcevrais.
Brangers, masures et h., *id.*
Brangers (les), h., Fontenouilles.
Branlards (les), h., Varcilles.
Branlin, h., Champignelles.
Branlin (les), h., Saints.
Branloir, f., St-Bris.
Branlon, h., Villefranche.
BRANNAY, chef-lieu de commune.
Bréande, h., Perrigny près Auxerre.
Bréau (le), f., Lindry.
Bréau (le), ch. et f., La Villotte.
Bréchots (les), h., Toucy.
Brécy, h., Charbuy.
Brécy, h., St-André.
Breil (le), h., Pourrain.
Brenembert, m., St-Fargeau.
Brenellerie (la), f., Rogny.
Bressius (les), f., Saints.
Brosses (les), moul., St-Sauveur.
Bretauche (la), h., Bléneau.
Bretelle (la), h. et tuil., Pont-sur-Y.
Bretonnerie (la), f., Domats.
Bretons (les), h., Lindry.
Bretons (les), f., Piffonds.
Breuillambert, f., St-Fargeau.
Breuille (la), h., Pourrain.
Breuille (la), ch. et f., Sainpuits.
Breuilleron, h., Étais.
Breuillis (les), h., Levis.
Breuillers (les), h., Lalande.
Breuillots (les), h., Perrigny p. Auxerre.
Breuillottes (les), h. et moul., Quarré-l.-T.
Bréviande, h., Parly.
Bréviande, h., Jully.
Bréviande, f., Tonnerre.
Briant, h., Toucy.
Briards (les), h., Tannerre.
Brichoux, moul., Auxerre.
Bridonnière (la), h., Courtoin.
Brie, moul., Escamps.
BRIENON, chef-lieu de canton.
Brière (la), h., Piffonds.
Brières (les), h., Collemiers.

Brières (les), h., Dollot.
Bries (les), h., Appoigny.
Brigaille (la), h., Lixy.
Brigaud (le), f., Villeneuve-les-Gen.
Brignot, moul., Brienon.
Brimballerie (la), h., Sommecaise.
Brinets (les), f., Pourrain.
Brinjam, h., Domecy-sur-Cure.
Brion, chef-lieu de commune.
Brion, m., Perreuse.
Brions (les), f., Tonnerre.
Briots, h., Saints.
Briquets (les), h., St-Martin-des-Ch.
Briques (les), f., Taingy.
Briquetterie (la), h., Dracy.
Brisset, moul., Treigny.
Brisset (les), h., Bœurs.
Brissets (les), h., Montacher.
Brisson, tuil., Saligny.
Brissots (les), h., Vaudeurs.
Brisards (les), h., Montacher.
Brizards (les), h., Quarré-les-Tombes.
Brots (les), h., Parly.
Brosse (la), f., Dyé.
Brosse (la), f., St-Loup-d'Ordon.
Brosse (la), h., Toucy.
Brosse, f., ch. et h., Venoy.
Brosses-Palis (la), f. et ch., Montacher.
Brosse-Racineuse, h., Prunoy.
Brosses, chef-lieu de commune.
Brosses (les), h., Mézilles.
Brosses (les), f., Molosmes.
Brosses (les), h., Prunoy.
Brosset (le), foulon, Granchamp.
Brossiers (les), h., Verlin.
Brossiers (les), h., Bœurs.
Bronards (les), h., Egriselles-le-Bocage.
Brouards (les), h., Fouchères.
Brouets (les), h., Jouy.
Brouillards (les), h., Domats.
Bruande, h., Perrigny près Auxerre.
Bruère (la) ou Bruyère, h., Dracy.
Bruère (la), h., Levis.
Bruère, h., St-Sauveur.
Bruère (la), h., Villefargeau.
Bruère (la), f., Parly.
Bruères (les), h., St-Léger.
Bruis (les), h., Egriselles-le-Boc.
Brûlerie (la), h., Rogny.
Brûleries (les), h., Dixmont.
Brûleries (les), h., Lavau.
Brûleries (les), t., St-Aubin-Ch.-N.
Brûleries (les), h., St-Julien-du-Sault.
Brûlés (les), h., Fontaines.
Brûlés (les), h., Saints.
Bruneaux (les), h., Bléneau.
Bruns (les), h., Egriselles-le-Boc.
Bruscailles, f., Aisy.
Bruyère (la), h., Fontaines.
Bruyère (la), h., Marchais-Béton.
Bruyère-d'en-Haut (la), h., Fontaines.
Bruyère, h., Villefargeau.
Bruyères (les), h., Soumaintrain.
Bruyère (la), t., Thorigny.
Bruyère (la), f., Treigny.
Buchin, h., Rouvray.
Buchin, h., Venouze.
Bufferie (la), h., Prunoy.
Buissenot, h., Athie.
Buisson, h., Angely.
Buisson, f., Dissangis.
Buisson (le), h., Ste-Colombe-s.-L.
Buisson (le), f. et h., St-Fargeau.
Buisson (le), h., f. et t., Venoy.
Buisson-d'en-Bas (le), h., Etais.
Buisson-Fournier (le), h., Moulins-s.-Ou.
Buisson-le-Haut, h., Grandchamp.
Buisson-Héry (le), f., Lain.
Buisson-Héry (le), h. et f., Saints.
Buisson, h. et moul., Ste-Colombe-s.-L.
Buisson (le), h. et moul., St-Denis-s.-Ou.
Buisson-Seigneur (le), h., Villiers-St-Ben.
Buisson (le), t. et h., Migé.
Buisson, t. et h., Venoy.
Buisson-St-Vrin (le), h., Lavillotte.
Buissonnets (les), f., Sépeaux.
Buissons (les), f., Lixy.
Buissons (les), h., St-Florentin.
Buons (les), h., Perreux.
Bureaux (les), h., Courtoin.
Burellerie (la), f., St-Florentin.
Buzeaux (les), h. et f., Saints.
Bussière (la), h., Treigny.
Bussière-des-Bois (la), f., Moutiers.
Bussières, chef-lieu de commune.
Bussy-en-Othe, *id.*
Bussy-le-Repos, *id.*
Buteau, moul., Lainsecq.
Butte (la), h., Bussy-le-Repos.
Butte (la), m., Villefranche.
Butte (la), h., Villeneuve-sur-Y.
Butte-Avenir (la), f., Lavau.
Butteau, moul., Jaulges.
Butteaux, chef-lieu de commune.
Butteaux (les), h., Cornant.
Buzeaux (les), h., La Ferté-Loupière.

C

Caboterie (la), h.,	Précy p. St-Julien.
Cachon, moul.,	Treigny.
Cadou (le), moul.,	Magny.
Caffiers (les), f.,	Jouy.
Caffiers (les), f.,	Ste-Colombe près l'Isle.
Cages (les), h.,	Villefranche.
Cagnats (les), h.,	Moutiers.
Caillats (les), h.,	Rogny.
Caillots (les), f.,	Saint-Fargeau.
Caillon, moul.,	Thury.
Caillote (la), moul.,	Bouilly.
Caillottes (les), moul. et h.,	Pourrain.
Caillouterie (la), f.,	Cudot.
Calicot, moul. à vent,	Leugny.
Calins (les), h.,	Diges.
Callins (les), h.,	St-Loup-d'Ordon.
Calons (les), f.,	Mézilles.
Calots (les), h.,	Champignelles.
Calots (les), h.,	Chêne-Arnoult.
Cambauderie (la), h.,	Dracy.
Camerole, f.,	St-Privé.
Camerole, moul.,	*id.*
Camionerie (la), h.,	Toucy.
Camognère (la), f.,	St-Privé.
Camp-des-Espagnols (le), h.,	Lézinnes.
Canal (le), h.,	Migennes.
Canal (le), hab.,	Tonnerre.
Canaterie (la), h.,	Grandchamp.
Canote, f.,	Noyers.
Cantins (les), h.,	Domats.
Capelle (la), h.,	Tannerre.
Carat (le), moul.,	Fontaines.
Carats (les), h.,	*id.*
Carbon (le), h.,	Champcevrais.
Cardeaux (les), h.,	Lavau.
Cardeux (les), f.,	Moutiers.
CARISEY, chef-lieu de commune.	
Carlet (le), f.,	Annay-sur-Serein.
Carois (les), h.,	Flogny.
Caroline (la) ou le Moulin-à-Vent, f.,	Champcevrais.
Caron (le), h.,	Subligny.
Carons (les) ou Carroux, h.,	Pourrain.
Carrouble (la), h.,	Perreuse.
Carrouble (la), h.,	Sainpuits.
Carrouge (la), f.,	St-Sauveur.
Carouge (la), f.,	Villeneuve-les-Gen.
Carpe (la), moul.,	Tannerre.
Carreau (le), h.,	Fontaines.
Carreaux (les), h.,	Toucy.
Carrière (la), h.,	Molesmes.
Carrière (la), m.,	Moutiers.
Carrière (la), m.,	St-Martin-s.-Arm.
Carrière-de-la Montagne (la), h.,	Soucy.
Carrières (les), h.,	St-Loup-d'Ordon.
Carroux (les), h.,	Parly.
Cartauderie (la), f.,	St-Valérien.
Carteau (la maison), h.,	Bléneau.
Cartrons (les), h.,	Chevillon.
Casauba (la), m.,	St-Martin-d'Ordon.
Cassant (les), h.,	Granchamp.
Cassemiche, moul.,	Chemilly-s.-Serein.
Cassine (la), f.,	Nailly.
Cassine (la), f.,	Précy p. St-Julien.
Cassines (les), f.,	Ouanne.
Castalons (les), h.,	Chaumot.
Cathelin (la grange), h.,	Merry-sur-Y.
Cave (la), h.,	Lindry.
Cave (la basse), h.,	Charny.
Cave (la), h.,	Brannay.
Cave-aux-Cerisiers (la), h.,	Fouchères
Cave-Genêt (la), h.,	Egriselles-le-Boc.
Cave-Gomery (la), h.,	Bussy-le-Repos.
Cave-Haute (la), h.,	Charny.
Caves (les), h.,	Foissy-lès-Vézelay.
Caves (les), h.,	Foissy.
Caves (les), h.,	Rousson.
Caves (les), h.,	St-Julien-du-Sault.
Caves (les), h.,	St-Martin-du-Tertre.
Cayenne, moul. et usine,	Avallon.
Célestins (les), h.,	Domats.
Cendronnerie (la), h.,	Grandchamp.
CENSY, chef-lieu de commune.	
Cent-Arpents (les), h.,	Champcevrais.
Cerbois, f.,	Subligny.
Cerceaux (les), f.,	Champignelles.
CERILLY, chef-lieu de commune.	
CERISIERS, chef-lieu de canton.	
Cermonts (les), h.,	St-Loup-d'Ordon.
CÉZY, chef-lieu de commune.	
CHABLIS, chef-lieu de canton.	
Chabons (les), h.,	Fontaines.
Chabouillerie (la), f.,	Chéroy.
Chabouraille (la), h.,	Perreux.
Chailleuse, h. et ch.,	Senan.
Chailleuse (les fermes de),	*id.*
CHAILLEY, chef-lieu de commune.	
Chaillot (le), h.,	Soumaintrain.
Chaillot, h.,	St-Maurice-le-Vieil.
Chaillots (les), h.,	St-Denis-s.-Ouanne.

Chaillou, h., Treigny.
Chaillouterie (la), h., *id.*
Chailloux (les), f., Mézilles.
Chailloux (les), h., Sommecaise.
Chaineaux (les), h., Diges.
Chaine (la), h., La Ferté-Loupière.
Chainée (la), ch., Foissy.
Chaing-Bas, h., Neuvy-Sautour.
Chaing-Haut, h., *id.*
Chalendrie, h., Treigny.
Chalendry (les), h., St-Florentin.
Chalendry, h., Germigny.
Chalmain (les), h., Lavau.
Chalmant, h., Bassou.
Chalonnière (la) ou Chalonnerie, h., St-Privé.
Chalopin, h., Michery.
Chamaillard, h., Dicy.
CHAMBEUGLE, chef-lieu de commune.
Chamelard, h., Mélisey.
Chamaillards (les), h., St-Martin-s.-Ou.
CHAMOUX, chef-lieu de commune.
Champagne (la), h., Guerchy.
Champagne (la), h., St-Valérien.
Champaugras (les), h., Mailly-Château.
Champ-Damerot (le), h., Lain.
Champ-d'Aulnay (le), h., Fouchères.
Champ-d'Aulnaie (le), h., St-Valérien.
Champaux (les), h., Dracy.
Chambalay, f., Dixmont.
Champ-Baudesson (le) ou le Petit-Gué, f., Villeneuve-St-Salve.
Champ-Bertrand, h., Maillot.
Champ-Bertrand, f., Sens.
Champ-Biennerie (le), h., St-Valérien.
Champ-Blanc (le), h., Beauvoir.
Champ-Brisard (le), h., Villegardin.
CHAMPCEVRAIS, chef-lieu de commune.
Champ-du-Cerf (le), m., Subligny.
Champ-la-Canne, h., Island.
Champ-Chardon, m., Senan.
Champ-Charlot, f., Etivey.
Champ-Chartrain, f., Argenteuil.
Champ-de-Cléry, f., Coulours.
Champ-Corjon, h., Charny.
Champ-Dupuis (le), h., Lindry.
Champeaux, h., Toucy.
Champeaux (les), h., Voisines
Champelos, h., Diges.
Champelos, h., Pourrain.
Champ-Fetu, h., Theil.
Champ-du-Feu (le), f., Annay-la-Côte.
Champ-Fuette, f., Dixmont.
Champ-Garnier, f., Argenteuil.
Champ-Grillot, f., Noyers.
Champ-du-Guet (le), h., Villeneuve-le-R.
Champ-d'Hiver (le), h., Chéroy.
Champie (la), manœuvrerie, Précy.
Champien, h., Avallon et Pontaubert.
Champien, h., Levault.
CHAMPIGNELLES, chef-lieu de commune.
Champigneaux (les), h., Levis.
CHAMPIGNY, chef-lieu de commune.
Champion (le), h., Bellechaume.
Champion (le), h., Bœurs.
Champions (les), h. et t., Dracy.
Champions (les), h., Mézilles.
Champ-Jean, h., Brannay.
CHAMPLAY, chef-lieu de commune.
Champleau, h., Toucy.
Champ oiseau, h., Guerchy.
Champlois, h., Quarré-les-Tomb.
CHAMPLOST, chef-lieu de commune.
Champ-au-Loup (le), h., Grandchamp.
Champ-de-Mars (le), m., Chéroy.
Champ-Martin, h., Lainsecq.
Champ-Morlin, h., Ste-Magnance.
Champ-du-Noyer (le), m., Bléneau.
Champoins (les), h., Diges.
Champorcher (le), h., Volgré.
Champorgean, h., Charny.
Champoux, h., Molesmes.
Champ-du-Pont (le), f., Ste-Colombe.
Champoline (la), f., Ravières.
Champouri, h., Sépaux.
Champoux (les moul. de), h., Molesmes.
Champréau, moul., Massangis.
Champreneau, f., Lichères p. Chât.-Cens.
Champ-du-Puits (le), h., Lindry.
Champ-Rotard, carrières, Coutarnoux.
Champ-Roux, f., Dracy.
CHAMPS, chef-lieu de commune.
Champs-Blancs (les), f., Beauvoir.
Champs-Blancs (les), h., St-Aubin-Ch.-N.
Champs-Fleurions, h., Givry.
Champs-Callot, moul., Merry-Sec.
Champs-Cléry, h., Coulours.
Champs-de-Crain, h., Crain.
Champs-Gras, h., Mailly-Château.
Champs-Robinet, h., Venoy.
Champ-Trognon, h., Champignelles.
CHAMPVALLON, chef-lieu de commune.
Champ-Serein, f., Noyers.
Champ-de-Vaux, f., Courson.
Chamtivaux, h., Lavau.
Chamuon, h., Beauvoir.
CHAMVRES, chef lieu de commune.
Chancier (le), h., Soumaintrain.
Chandeliers (les), h., Cerisiers.
Chandolent-d'en-Bas, h., Mézilles.

Chanonnière (la), h., Charny.
Chante-Oiseau, h., Tannerre.
Chante-Reine, h., Sommecaise.
Chante-Reine, h., St-Georges.
Chaute-Reine, h., Villeneuve-le-Roi.
Chapelle (la), h., Champigny.
Chapelle (la), h., La Chapelle-V.-Forêt.
Chapelle (la), h., Dracy.
Chapelle (la), h., Landry.
Chapelle (la), h., Mailly-Château.
Chapelle (la), h., Mézilles.
Chapelle (la), h., Monéteau.
Chapelle (la), h., Pourrain.
Chapelle (la), h., Tannerre.
Chapelle (la), h., Treigny.
Chapelle (la), h., Venoy.
Chapelle-des-Bonnes (la), Sognes.
Chapelle (la), h., Saints-en-Puisaye.
Chapelle (la), h., Courson.
Chapelles (les), h., Bléneau.
Chapelles (les), h., Cérisiers.
Chapelles (les), h., Montacher.
Chapelles, h., Villethierry.
Chapelle-St-Fiacre (la), h., Andryes.
Chapelle-St-Marc (la), h., Leugny.
Chapelle-St-Potentien, Poilly-s.-Serein.
Chapeliers (les), h., St-Martin-d'Ordon.
Chapelotte (la), h., Villeneuve-la-Guy.
Chapioterie (la), h., St-Martin-d'Ordon.
Chapiers (les), h., *id.*
Chapitre (le), h., Champigny.
Chapitre, h., Dixmont.
Chaponnerie (la), f., Louesme.
Chapons (les), h., Mézilles.
Chappe, h., Lainsecq.
Chappe (la), f., Tonnerre.
Charbonnière, h., Courtoin.
Charbonnière (la), f., Champignelles.
Charbonnière (la), h., Escamps.
Charbonnière, h. et t., Magny.
Charbonnière (la), h., Montillot.
Charbonnière, f., Rozoy.
Charbonnière (la), h., Sormery.
Charbuy, chef-lieu de commune.
Chardonnerie (la), h., Charny.
Chardonnière (la), h., Lavilotte.
Chardonnière (la), moul., St-Fargeau.
Charentenay, chef-lieu de commune.
Charité (la), h., Lézinnes.
Charité (la), f., Yrouer.
Charlemaine, h., Lavau.
Charlots (les), f., La Belliole.
Charlots (les), h., Sépeaux.
Charmants, f., St-Aubin-Chât.-Neuf.
Charmaux, f., Mailly.
Charme (le), h., Arces.
Charme (le), h., Mézilles.
Charme-Rond (le), f., St-Privé.
Charmeaux, ch., Charmoy.
Charmée (la), h., Lailly.
Charmée (la) ou les Charmeaux, h., Nailly.
Charmelieu ou la Métairie-Rouge, f., Courgis.
Charmelieu, h., St-Cyr-les-Colons.
Charmie (la), h., Perreuse.
Charmoi (le), h., Bellechaume.
Charmoy, f., Châtel-Censoir.
Charmolin, h., Quarré-les-Tombes.
Charmoy, chef-lieu de commune.
Charmoy, moul. à eau, Moutiers.
Charmoy, h., St-Julien-du-Sault.
Charmoy (le), h., Villeneuve-la-Dond.
CHARNY, chef-lieu de canton.
Charonnerie (la), m., Champignelles.
Charriers (les), h., Tannerre.
Charriers (les), h., Villiers-St-Benoît.
Chartiers (les), h., Grandchamp.
Chartiers (les), h., Mézilles.
Chartonnerie (la), h., St-Martin des-Ch.
Chasseigne, h., Diges.
Chasseigne (la), h., Escamps.
Chasserat, h., Sommecaise.
Chassery, h., Escamps.
Chasses (les), h., Grandchamp.
Chassieurie, h., Lavau.
Chassignelles, chef-lieu de commune.
Chassigny, h., Avallon.
Chassy, chef-lieu de commune.
Chastenay, *id.*
Chastenay-le-Haut, h., Chastenay.
Chastellux, chef-lieu de commune.
En 1793, Pont-sur-Cure.
Châtaigners (les), f., Annay-sur-Serein.
Châtaigners (les), h., Cornant.
Château-d'en-Bas (le), f., Villiers-Vineux.
Château-Blanc (le), m., Sougères.
Château-de-Château (le), ch., Villen.-le-R.
Château (le moul.), h., Ste-Magnance.
Château-d'Or (le), Paron.
Château, Moulins.
Chatel-Censoir, chef-lieu de commune.
Château-des-Hauts, Villiers-Louis.
Châtelet (le), h., Lainsecq.
Châtelet (le), h., Villefargeau.
Chatel-Gérard, chef-lieu de commune.
Châtelliers (les), f., Flacy.
Chatelain, m. et h., Ste-Magnance.
Chatenay, f., Vermenton.
Chatière (la), f., Villiers-Vineux.
Chattons, h., Champlost.

Chatonnerie (la), h., Lavau.
Chatres, h., Egriselles-le-Bocage.
Chatre, h., St-Martin-sur-Ouanne.
Châtres, h., Champcevrais.
Châtres, h., Moulins-sur-Ouanne.
Chats (les), h., Dicy.
Chauboure ou Chaubourg, h., Fouchères.
Chauchoine, h., Egléný.
Chaudins (les), f. et tuil., Gy-l'Evêque.
Chaudins (les), h., Mézilles.
Chaudron, métairie et f., Méré.
Chaudron, h., St-Agnan.
Chaudron, f., Les Siéges.
Chaudron, h., Villeneuve-la-Guyard.
Chaudronnerie (la), h., Prunoy.
Chaulins (les), f., St-Sauveur.
Chaulle, f., Yrouer.
Chaumanson, f., Migennes.
Chaumarderie (la), h., Dixmont.
Chaumasson, h., Villethierry.
Chaume (la), h., Asnières.
Chaume (la), f., Champcevrais.
Chaume (la), f., Chastellux.
Chaume (la), h., Marsangis.
Chaume (la), h., St-Maurice-aux-R.-H.
Chaume-de-la-Bigotte, h., Island.
Chaume-Bouteille (*V.* les Bouteillers).
Chaume-aux-Chèvres (la), f., St-Aubin-Château-Neuf.
Chaume-Contente (la), h., Diges.
Chaume-Rougeat, h., Fontaines-la-Gaill.
Chaumes (les), h., Avallon.
Chaumes (les), f., Chemilly près Seigriel.
Chaumes (les), f., Etais.
Chaumes (les), f., Mézilles.
Chaumes (les), h., Moutiers.
Chaumes (les), f., Quarré-les-T.
Chaumes-d'Asnières (les), m., Champignelles.
Chaumes-Blanches (les), h., Bléneau.
Chaumes-Blanches (les), h., Grandchamp.
Chaume-Mathey, h., Bussières.
Chaumetout, h., Lixy.
Chaumière (la), f., Villen.-les-Gen.
Chauminet, h., Lalande.
Chauminet, h., Sougères.
Chaumois, h., Charbuy.
Chaumont, h., Beauvoir.
CHAUMONT, chef-lieu de commune.
Chaumont, h., Egleny.
CHAUMOT, chef-lieu de commune.
Chaumots (les), h., Asquins.
Chaumotte (la), h., Villefranche.
Chaussandrie (la), h., Lavau.
Chaussée (la), h., Butteaux.
Chaussée (la), maison éclusière, Coulanges-sur-Yonne.
Chausses-Pleines, f., Quarré-les-T.
Chauvellerie, h., Villeneuve-la-Dond.
Chaux (la), f., Egléný.
Chaux (la), f., Moutiers.
Chavant, f., Tannerre.
Chavant, f. et pav., Vaumort.
Chazelle, h., Lindry.
Cheisnaux (les), h., Domats.
Chemeteau, t., Lixy.
CHEMILLY près Seignelay, ch.-l. de comm.
CHEMILLY-SUR-SEREIN, *id.*
Chemin-de-la-Croix, m., Villeblevin.
Cheminans (les), f., Villegardin.
CHÊNE-ARNOULT, chef-lieu de commune.
Chêne (le), h., Merry-la-Vallée.
Chêne (le), h., St-Maurice-le-Vieil.
Chêne (le) ou Chêne-Haut, h., Treigny.
Chêne-Fort, h., Chêne-Arnoult.
Chêne-Rond (le), h., St-Sauveur.
Chêne-au-Roi (le), f., La Belliole.
Chêne-Viron, h., Villebougis.
CHENEY, chef-lieu de commune.
Chennevier, h., Jouy.
Chenons (les), h., Parly.
Chenuts (les), f., Moutiers.
CHENY, chef-lieu de commune.
Cherisy, f., Montréal.
Chéron, f., Tonnerre.
Chéron, f., Tonnerre.
CHÉROY, chef-lieu de canton.
Cherrières (les), h., Lavau.
Chéry, h., Coulangeron.
Chesnés (les), h., Monéteau.
Chesnez (les), h., Auxerre.
Chesnois (le), m., St-Fargeau.
Chesnois (le), h., Levis.
Chesnois (le), h., Sens.
Chesnois (le), f., St-Fargeau.
Chesnoy (le), h., Parly.
Chesnoy (le), h., Paron.
Chenoy (le), h., Ronchères.
Chétifs (les), h., Piffonds.
Chétives (les), h., Subligny.
CHÉU, chef-lieu de commune.
Cheuilly, h., Cravan.
Chevaillots (les), h., Septfonds.
Chevallerie (la), h., Chambeugle.
Chevalerie (la), h., Marchais-Béton.
Chevaliers (les), h., Bussy-le-Repos.
Chevaliers (les), m., Hauterive.
Chevaliers (les), h., Piffonds.
Chevaliers (les), f., Villefranche.
CHEVANNES, chef-lieu de commune.

Chevannes, h., Savigny et St-André-T.-pl.
Chevigny-le-Désert, h., Anstrude.
Chevigny, moul., *id.*
Chevillerie (la), h., Bussy-le-Repos.
CHEVILLON, chef-lieu de commune.
Chevillons (les), h., Fontenouilles.
Chevillot, h., Courtoin.
Chevilly ou Chevigny, h., Etais.
Chevreau, h., Cudot.
Chèvres (les), h., Piffonds.
Chevroches, h., Brosses.
Chevrons (les), h., Champignelles.
Chezelle, h., St-Martin-des-Champs.
Chez-Jean-Boudin, h., Bœurs.
CHICHÉE, chef-lieu de commune.
CHICHERY, *id.*
CHICHY, *id.*
Chicornau, h., Chastenay.
Chièvre, h., Levis.
CHIGY, chef-lieu de commune.
Chillon, h., Vaudeurs.
Chiollerie (la), f., Champignelles.
Chiot (les), h., Villiers-Saint-Benoît.
Chiquet (le), f., Saint-Privé.
CHITRY, chef-lieu de commune.
Chocat, h., Coulangeron.
Chocats (les), h., Levis.
Chollet, h., Mézilles.
Chollets (les), h., Nailly.
Chollets (les), h., St-Romain-le-Preux.
Chomeronde, f., Yrouère.
Chominet, h., Sougères.
Chopineaux (les), h., Précy près St-Jul.
Chouard, h., Angely.
Choubis (les), h., Pourrain.
Choutardière (la), h., Mézilles.
Choutière (la), h., *id.*
Choutières du Fort (les), f., *id.*
Cieux (les), h., Villegardin.
Cinquante-Arpents (les), f., Cruzy.
CISERY, chef-lieu de commune.
Citadelle (la), f., Escamps.
CIVRY, chef-lieu de commune.
Clacot, moul., Escamps.
Clacot, moul., Fléy.
Clairerie (la), f., Champcevrais.
Clerjaults (les), h., Moutiers.
Clange, h. et f., Saints.
Clausses (les), h., Grandchamp.
Claverie (la), h., Rogny.
Claviers (les), h., Villiers-St-Benoît.
Clavisy, f., Noyers.
Cléments (les), h., Bussy-le-Repos.
Cléments (les), h., Jouy.
Créons, moul., Carisey.
Cleros (les), h., Fontaines.
Clérinois (les), h., Foissy.
Clérinois (les), h., Chigy.
Clérinois (les), h., Jouy.
Clérisse (les), f., Vernoy.
Clos (le), h., Charny.
Clos (le), h., Villenavotte.
Clos (le), f., Voisines.
Closaubry, h., Les Bordes.
Closerie (la), h., Egriselles-le-Bocage.
Clos-de-Noé (le), h., Noé.
Clos-Poirat (le), h., Collemiers.
Closserie (la), h., Grandchamp.
Clouris (les), h., Villeneuve-les-Gen.
Clouzeaux (les), f., St-Privé.
Cocharderie (la), h., Villefranche.
Cochards (les), h., Charny.
Cochepye, moul., Villeneuve-sur-Y.
Cochonnière (la), h., Dracy.
Cochons (les), m. et h., Treigny.
Cocies, h., Charny.
Cognats (les), h., Diges.
Cognot, h. et t., Vernoy.
Cognot, moul., Treigny.
Cognots-Bolets, h., La Celle-St-Cyr.
Coiffards (les), h., Sommecaise.
Coignière, moul., Annay-sur-Serein.
Coin (le), h., Champignelles.
Coing (le), f., Argentenay.
Cointards (les), h., St-Martin-d'Ordon.
Cointou, h., Sommecaise.
Coladrie (la), h., Champcevrais.
Collangette, h., Thury.
Colas (les), h., Champcevrais.
Colas (les), h., Fontaines.
Colas (les), f., St-Fargeau.
Coleuvrat, h., St-Valérien.
Colivets (les), h., Louesme.
COLLAN, chef-lieu de commune.
Collarderie (la), h., Lavau.
Collas, moul., Quarré-les-Tombes.
COLLEMIERS, chef-lieu de commune.
Collerie (la), h., La Ferté-Loupière.
Colleterie (la), h., Mailly.
Collets (les), h., Chambengle.
Collins (les), h., St-Loup-d'Ordon.
Colmiers, h., Egléuy.
Colmiers, moul., *id.*
Coloins (les), h., Merry-la-Vallée.
Colombeau, h., St-Valérien.
Colombier (le), h., Chêne-Arnoult.
Colombier (le), h., Diges.
Colombier (le), h., Escamps.
Colombier (le), f., Etais.
Colombier (le), f., Foissy.

Colombier (le), f., Foissy-lès-Vézelay.
Colombier (le), f., St-Martin-des-Champs.
Colombier (le), h., Toucy.
Colombier (le), f., Treigny.
Colombier-d'Arcy, h., Volgré.
Colombine (la), h., Champlay.
Colon, moul., Avallon.
Colonnerie (la), h., Montacher.
Colonerie (la), h., St-Valérien.
Come-Alle (la), f., Jully.
Combaudrie (la), f., Dracy.
Combeaux (les), h., Sommecaise.
Côme, h., Domecy-sur-Cure.
Commailles (les), h., Mézilles.
Comme (la), h., St-Léger.
Comme-au-Cerf (la), *id.*
Commanderie (la), h., Marchais-Béton.
Commanderie (la), h., Marsangis.
Commanderie (la), h., Monéteau.
Commery, h., Sainpuits.
COMMISSEY, chef-lieu de commune.
Communaux (les), h., Mézilles.
Commune (la), f., Domats.
Commune (la), h., Subligny.
Communes (les), h., St-Florentin.
Compères (les), h., Fontenoy.
COMPIGNY, chef-lieu de commune.
Comptes (les), h., Prunoy.
Comtes (les), h., Dracy.
Comtes (les), h., Malicorne.
Connas (les), h., Pourrain.
Conches (les), h., Sermizelles.
Constantinerie (la), f., Prunoy.
Contais (le), f., Ligny.
Convoi (le), h., Champignelles.
Coq-Gaulois (le), h., Chêne-Arnoult.
Coquard, moul., Villeneuve-sur-Y.
Coquetterie (la), m., Villen.-St-Salve.
Corbillons (les), h., Cheuilly p. Seign.
Corbons (les), f., St-Sauveur.
Corciers (les), h., Charny.
Corcollon, h., Véron.
Cordeil, h., Guerchy.
Cordeil, moul., Neuilly.
Cordelle (la), ch., L'Isle-sur-le-Serein.
Cordiers, t., Migé.
Cordois, h., Bussières.
Cormarin, h., Vignes.
Cormerat, *V.* Gatine de Cormerat.
Cormière, h., Treigny.
Cormery (la), h., Rogny.
Cormier (le), m., Champcevrais.
Cormier (le), h., Courtoin.
Cormiers (les), h., Fournaudin.
Cormont, h., Pailly.
CORNANT, chef-lieu de commune.
Corneau (le), h., Toucy.
Cornes (les), h., Châtel-Gérard.
Cornets (les), h., Hauterive.
Cornillats (la), h., Villeneuve-sur-Y.
Cornus (les), h., Précy p. St-Julien.
Corup, h., Villeneuve-la-Dond.
Corvée (la), f., Civry.
Corvées (les), h., Montillot.
Corvignot, h., St-Léger.
Corvisard, h., Dixmont.
Cosniers (les), h., Champcevrais.
Costelles (les), h., St-Loup-d'Ordon
Cotard, h., Rogny.
Cotat (le), m., Villenavotte.
Côte (la), h., Venoy.
Côte-Renard, h., Villefranche.
Coteaux (les), h., Grandchamp.
Côtes (les), h., Tannerre.
Cotillon, h., Fontenouilles.
Cotin, moul., Diges.
Cottard, moul., Rogny.
Cottards (les), h., *id.*
Cottets (les), h., Tannerre.
Couchenoise, h., Joux-la-Ville.
Coudrai (le), h. et m., Bléneau.
Coudre (la), h., Bœurs.
Coudre (la), f., Dracy.
Coudre (la), h. et moul., Perreux.
Coudre (la), h., Piffonds.
Coudre (la), h., Sormery.
Coudre (la), h. et m., Venoy.
Coudre, moul., Verlin.
Coudroits (les), h., St-Romain-le-Pr.
Couffrauh, f., Villefranche.
Couillaux (les), h., Toucy.
Couilly, h., La Ferté-Loup.
COULANGERON, chef-lieu de commune.
COULANGES-LA-VIN., ch.-l. de canton.
COULANGES-SUR-Y., *id.*
Coullées (les), h., Lixy.
Coulon, h., Sementron.
Coulonnerie (la), f., St-Privé.
COULOURS, chef-lieu de commune.
Courants (les), h., Prunoy.
Coureaux (les), h., St-Fargeau.
Couratterie (la), h., St-Privé.
Couraux (les), h., Champignelles.
Cour (la), h., Perrigny près Auxerre.
Cour-Alexandre (la), f., Marchais-Béton.
Cour-aux-Bandits (la), ch., Chêne-Arnoult.
Cour-Barrat (la), h., Diges.
Cour-Barrée (la), h., Escolives.
Cour-Boudin (la), h., St-Fargeau.
Cour (la basse), f., Montacher.

Cour (la basse), f., Les Siéges.
Courboissy, h., Charny.
Courboissy, t., *id.*
COURCEAUX, chef-lieu de commune.
Courceaux (les), h., St-Martin-s.-Ouan.
Courcelles (les), h., Neuvy-Sautour.
Courcelle (la), h., Island.
Cour-Buisson (la), h., St-Martin-d.-Ch.
Cour-de-César (la), h., Villen.-la-G.
Cour-Chaillot (la), f., St-Privé.
Courchamp, h., Turny.
Cour-Notre-Dame (la), f., Michery.
Cour-Digogne (la), h., Arcy-sur-Cure.
Courgain, h., Sommecaise.
Courgain, f., Villen.-les-Gen.
COURGENAY, chef-lieu de commune.
COURGIS, *id.*
Cour-Grenouille (la), h., Druyes.
Courguin, h., Sommecaise.
Cour-de-Mailly, ch., Charmoy.
Courcis (les), h., Diges.
Courlis (les), f., Perrigny p. Auxerre.
Courlis (les), f., Branches.
Courlis (les), f., Charbuy.
COURLON, chef-lieu de commune.
Courmont, h., Pailly.
Courmont, f., Plessis-St-Jean.
Couroux (les), h., Champignelles.
Couroy, h., Grange-le-Bocage.
Cour-des-Mallets (la), f., Villefranche.
Cour-d'Origny (la), h., Ste-Colombe p. l'I.
Cour-des-Paragerets (la), h., Villen.-la-G.
Cour-des-Prés (la), h., Treigny.
Cour-de-Prunoy (la), f., Prunoy.
Cour-des-Séguins (la), h., et f., Vill.-la-G.
Courroi, h., Grange-le-Bocage.
Cours, h., Grimault.
Cours (les), h., Sainpuits.
COURSON, chef-lieu de canton.
Courson, f., St-Cyr-les-Colons.
Courtenay, h., Vermenton.
Courterolles, h., Guillon.
Courtes-Lames, m. écl., Chassignelles.
Cour-Têtue (la), St-Privé.
COURTOIN, chef-lieu de commune.
COURTOIS, *id.*
Courveille, h., Treigny.
COUTARNOUX, chef-lieu de commune.
Coutarnoux, m., Ste-Colombe.
Coutaux (les), h., Grandchamp.
Coutelée (la), h., Lavau.
Coutelles (les), h., St-Loup-d'Ordon.
Couvent (le), h., Villenavotte.
Couverte, h., Poinchy.
CRAIN, chef-lieu de commune.
Crançons (les), h., Toucy.
Cranne (la), h., Rogny.
Crapaudière (la), h., Bléneau.
CRAVAN, chef-lieu de commune.
Cray, h., Chamoux.
Crayot (les), h., Pourrain.
Crécy, f., Avrolles.
Cresle (la), h., Quarré-les-Tomb.
Creuse-Voie (la), h., Sépaux.
Creuses (les), f., Aisy.
Creusets (les), f., Charny.
Creusiaterie (la), h., Lavau.
Creusilles, h., Merry-la-Vallée.
Creusot (le), moul., Escolives.
Creusoterie (la), f., Dicy.
Creusots (les), h., St-Sauveur.
Creux (les), h., St-Privé.
Creverats (les), h., Cerisiers.
Crisenon, f., ch. et moul., Prégilbert.
Croisé, moul., Sépaux.
Croisé (le), h., Quarré-les-Tombes.
Croisier (le), m., Charny.
Croisil (le), h., Champignelles.
Croissants (les), h., Paron.
Croix (la), h., Beauvoir.
Croix (la), h., Bussy-en-Othe.
Croix (la), m., Charentenay.
Croix-Blanche (la), h., Villegardin.
Croix (la), h. et ch., Hauterive.
Croix (la), h., St-Moré.
Croix-Brossière (la), h., *id.*
Croix, moul., Chablis.
Croix-Carrée (la), h., Venoy.
Croix-Gallard (la), h., Avrolles.
Croix-Missipière (la), h., Verlin.
Croix-Mony (la), m., Escamps.
Croix-Pilate (la), h., St-Cyr-les-Colons.
Croix-Ramont (la), h., Merry-sur-Y.
Croix-au-Roi (la), h., Sépaux.
Croix-Rouge (la), h., Dillo.
Croix-du-Sablon (la), h., Villiers-St-Ben.
Croix-Ste-Barbe (la), h., St-Père.
Croix-Sirot (la), m. de plais., Avallon.
Crollier, h., Les Siéges.
Crontaux (les), h., Villefranche.
Croziers (les), f., Champcevrais.
Crosle-le-Bas, h., Escamps.
Crosle-le-Grand, f., Les Siéges.
Crosle (les), h. et f., Coulangeron.
Crot (le), h., Merry-la-Vallée.
Crot (le), h., Quarré-les-Tombes.
Crot (le), h., St-Moré.
Crot-de-l'Arêne, moul., Sementron.
Crot-Courcelle (le), f., Cruzy.
Crot-aux-Moines (le), h., Beaumont.

Crot-au-Pain, h., Asnières.
Crot-Masson, h., Treigny.
Crots (les), m., Villiers-St-Ben.
Crots-Taupins (les), h., Perrigny p. Aux.
Crot-Veillat (le), h., Treigny.
Crouets (les), h., Bussy-le-Repos.
Croupons (les), h., Mézilles.
Crouteaux (les), h, Villefranche.
Croux (les), h., St-Martin-sur-Ouanne.
CRUZY, chef-lieu de canton.
CRY, chef-lieu de commune.
Cuchot, h. et m., Venizy.
CUDOT, chef-lieu de commune.
Cueillis (les), h., Saints.
Cuissy, h., Ouanne.
Cuivre (le), f., Champignelles.
Culannerie (la), m., *id.*
Cul-de-Sac (le), h., St-Georges.
Cul-de-Sac (le), h., Treigny.
Culêtre, h., Domecy-sur-Cure.
Cure ou Chors, h., *id.*
Cure (la), h., Chastellux.
Curés (les), h., Fontenoy.
Curés (les), h., Pourrain.
Curly, f. et ch., Auxerre.
Curly, moul , Venoy.
Curly, h., Villeneuve-St-Salve.
Cury, h., Chastenay.
CUSY, chef-lieu de commune.
CUSSY-LES-FORGES, *id.*
CUY, *id.*
Cuy, f. et h., Cuy.
Cygures (les), h., Tannerre.
Cyr-Guillaume, h., Merry-sur-Y.

D

Dagoureaux (les), f., Ronchères.
Dalençon, moul. à tan, Villeneuve-sur-Y.
Dalibeaux (les), h., Mézilles.
Dalibeaux (les), h., Saint-Fargeau
Dame-Canne, h., Villeneuve-la-Dondagre.
Dames (les), écl. et f., Prégilbert.
Danges (les), h., Paron.
DANNEMOINE, chef-lieu de commune.
Dannerix (les), h., Sept-Fonds.
Danons (les), h., Bléneau.
Danons (les), f., Sept-Fonds.
Darbois (les), f., St-Denis-sur-Ouanne.
Darboix (les), h., St-Martin-sur-Ouanne.
Dardard, moul. à vent, Sougères.
Daubigny (les), h., Précy p. St-Jul.-du-S.
Dauges (les), h., Paron.
Dauges (les), h., Saint-Valérien.
Dautun, h. et moul. à vent, Migé.
Dauvergnes (les), h., Saint-Sauveur.
Davids (les), h., Malicorne.
Davids (les), h., Merry-la-Vallée.
Dazonière (la), h., Prunoy.
Débats (les), f., Perreux.
Débonnerie (la), f. Chevillon.
Déchausserie (la), h., Lavau.
Decys (les), h., Précy p. St-Jul.-du-Sault.
Dedans, moul., Saint-Florentin.
Defandrie (la), f. et moul., Vernoy.
Deffand (le), moul., h. et f., Saints.
Défroy (le), f., Vireaux.
Dehon, moul., Saint-Florentin.
Dejeux (les), h., Vaudeurs.
Delabois (les), f., Champignelles.
Delamours (les), h., Malicorne.
Delanoues (les), h., Chevillon.
Delavoix (les), h., Bœurs.
Delétants (les), f., Champcevrais.
Delétants (les), h., Grandchamp.
Delomas (les), h., Ronchères.
Delomaserie (la), f., St-Martin-sur-Ouan.
Demais (les), f., Perreuse.
Deniaux (les), h., Vernoy.
Denis (les), f., Champignelles.
Denisots (les), h., Lavau.
Denizière (la), f., Rogny.
Denizy (les), h., Précy p. St-Julien-du-S.
Deplat (le), h., Levis.
Deplats (les), h., Lalande.
Deschamps (les), h., Diges.
Déserts (les), f., Villeneuve-St-Salve.
Desjeux (les), h., Vaudeurs.
Deslaux (les), h., Ste-Colombe-s.-Loing.
Desprès, tuil., Seignelay.
Destrouble (la), h., Moutiers.
Desvaux (les), m., Lain.
Desveaux (les), h., Treigny.
Desveaux, moul. à vent, *id.*
Devaux (les), h., Charny.
Devernerie (la), m., Viliers-St-Benoît.
Deville, moul., St-Martin-sur-Ocre.
Dezons (les), h., Précy p. St-Julien-du-S.
Diancy, h., Treigny.
DICY, chef-lieu de commune.
DIÉ, *id.*

Dieulamant, h., Montacher.
Difaudry (la), f., Vernoy.
Diges, chef-lieu de commune.
Dillot, id.
Dimanches (les), f., St-Martin-s -Ouan.
Dionnets (les), h., Villefranche.
Dissangis, chef-lieu de commune.
Dixmont, id.
Doigts (les), h., Parly.
Dollard, h., La Chapelle-sur-Oreuse.
Dollets (les), f., Champignelles.
Dollot, chef-lieu de commune.
Domasserie (la), f., St-Martin-s.-Ouan.
Domats, chef-lieu de commune.
Domats (les), h., Dicy.
Domecy-sur-Cure, chef-lieu de commune.
Dominats (les), h., St-Denis-sur-Ouanne.
Domines (les), h, Villeneuve-la-Dond.
Dominons (les), f., Moutiers.
Donées (les), f., Argenteuil.
Donjon (le), h., Beauvoir.
Donzy, h. et moul., St-Martin-sur-Ouan.
Dordans (les), h., Bléneau.
Dorinière (la), h., Malicorne.
Dorins (les), h., Villefranche.
Dornées (les), h., Savigny près Chéroy.
Doucetterie (la), tuil., Villiers-Louis.
Douches (les), h., Villefranche.
Douées (les), f., Moulins près Noyers.
Dourus (les), h., Mézilles.
Doutaux (les), h., Lavau.
Doyenné (le), m., Givry.
Dracy, chef-lieu de commune.
Dreux (les), h., Villefranche.
Drillons (les), h., Beugnon.
Drillons (les), h., Merry-Sec.
Drillons (les), h., Vernoy.
Drions (les), h., Fontaines.
Droins (les), f., Villefranche.
Droins (les), h., Villiers-St-Benoît.
Druyes, chef-lieu de commune.
Druyes (les), h., Paron.
Dubois (les), h., St-Martin-sur-Ouanne.
Dubois (les), h., Moutiers.
Dubourgs (les), h., Fontenoy.
Duchy, f., Avrolles.
Duenne, h., Ouanne.
Dumants (les), h., Dicy.
Dumants (les), h., Jouy.
Dumonts (les), h., Monéteau.
Duports (les), f., Paron.
Duprés (les), f., St-Martin-des-Champs.
Duprés (les), h., Villiers-St-Benoît.
Dupuis (les), h., Saints.
Duquets (les), h., St-Loup-d'Ordon.
Durands (les), man., Précy p. St-J.-du-S.
Durandrie (la), h., Champcevrais.
Durette (la), h., Sennevoy-le-Bas.

E

Eaux d'Auvergne (les), h., Poilly p. Aill.
Eaux-Bues (les), f., Mézilles.
Eaux-Bues (les), h., Crain.
Ecarrie (l'), h., St-Valérien.
Echarlis (les), h., Villefranche.
Echards (les), h., Chambeugle.
Echauderie (l'), h., Saint-Valérien.
Echelotte, h, Parly.
Ecolas (les), h., Sementron.
Ecuelle (l'), f., La Ferté-Loupière.
Ecuriaux (les), h., Vaudeurs.
Egléný, chef-lieu de commune.
Egriselles, h., Venoy.
Egriselles-le-Bocage, ch.-lieu de com.
Ellevaux, moul., Savigny p. Chéroy.
Elus (les), h., Piffonds.
Enfants (les), h., Bœurs.
Enfourchure (l'), h., Dixmont.
Engins (les), h., Tannerre.
Engrain, h., Lindry.
Entonnoir (l'), h., Dixmont.
Entonnoir (l'), h., St-Denis-sur-Ouanne.
Entonnoirs (les), h., Montacher.
Epalu, moul. et h., Bléneau.
Epenards (les), f, Gron.
Epine (l'), h., Toucy.
Epineau-les-Voves, ch.-lieu de commune.
Epineau, h., Epineau-les-Voves.
Epines (les), h., La Ferté-Loupière.
Epinette (l'), h., Perrigny près Auxerre.
Epinettes (les), h., Verlin.
Epineuil, chef-lieu de commune.
Epinoy (l'), h., Beauvoir.
Epinoy (l'), h., Leugny.
Episy, h., Joigny.
Ermitage, h., Hauterive.
Ermitage, h., Montacher.
Ermitage, h., Villethierry.
Ermitage-St-Jean, m., Bussy-en-Othe.
Escamps, chef-lieu de commune.
Escolives, id.
Esnon, id.

Esprits-Plats (les), f., Rogny.
Essarts (les), f., Bagneaux.
ESSERT, chef-lieu de commune.
Essiau (l'), h., Egléay.
Estrées, h., Magny.
ETAIS, chef-lieu de commune.
Etang-au-Nain (l'), h., Saint-Léger.
Etang-du-Four (l'), h., Lavau.
Etang-Neuf (l'), moul., Champcevrais.
Etang-Neuf (l'), Vernoy.
Etang-Neuf (l'), f., Villeneuve-la-Dond.
Etang-des-Preux (l'), h., Diges.
Etang-des-Preux (l'), h., Moulins-s.-Ouan.
Etang-des-Pierres (l'), h., Villegardin.
Etang-du-Roi (l'), h., Saint-Léger.
Etangs (les), f., Cudot.
Etangs (les), h., Montacher.
Etau (l'), f., Champignelles.
ETAULE, chef-lieu de commune.
Etaules, h., Sauvigny-le-Bois.
Etifiaux (les), h., Prunoy.
ETIGNY, chef-lieu de commune.
ETIVEY, chef-lieu de commune.
Etourny (l'), f., Vernoy.
Etrat, moul., Villeneuve-les-Genêts.
Etrisy, f., Ouanne.
Etubies (les), h., Piffonds.
Evêques (les), h., Fontaines.
Evêques (les), h., Lavau.
EVRY, chef-lieu de commune.

F

Fabrique de La Pique, moul., Villeneuve-l'Archevêque.
Fagots (les), f., Sept-Fonds.
Fayencerie (la), h., Toucy.
Fainats (les), man., Précy p. St-Jul.-du-S.
Faisanderie (la), f., Noé.
Faix, h., Sauvigny-le-Bois.
Famine (la), h. et moul., St-Julien-du-S.
Famine (la), moul., *id.*
Faouilles (les), h., Mézilles.
Farge, h., Brosses.
Farquerie (la), Villeneuve-les-Genêts.
Faubourg (le), h., Bassou.
Faubourg (le), h. et moul., Bussières.
Faubourgs (les), h., Neuilly.
Fauchetterie (la), f., Champignelles.
Faucheux (les), h., St.-Loup-d'Ordon.
Faulin, ch. et f., Lichères pr. Châtel-Cen.
Faussesauge (la), h., Mézilles.
Faute (la), f., Noyers.
Fauvin, h., Druyes.
Favereaux (les), h., Précy p. St-Jul.-du-S.
Favereaux (les), h., St-Martin-d'Ordon.
Fayette (la), f., Molosme.
Fay (le), h., Turny.
Fays (le), h., Nailly.
Fays (le), h., Cérisiers.
Fermes (les), h., Egriselles-le-Bocage.
Fermes (les), h., Saint-Florentin.
Fermeny, h., Jouy.
Fermière (la), h., Chevannes.
Fermière (la), moul., Escamps.
Ferrand, moul., Quincerot.
Ferreux, h., Looze.
Ferrier (le), h., Lavau.
Ferrier (le), f., Saint-Fargeau.
Ferrier (le), h., Tannerre.
Ferrier (le), f., Villeneuve-les-Genêts.
Ferrière (la) d'en Bas et d'en Haut, h., Fontenoy.
Ferrières, h., Andries.
Ferrunderie (la), f., Marchais-Béton.
Ferté (la), f., La Ferté-Loupière.
Fertés (les), h., Perreux.
Fescheux (les), m., Saint-Loup-d'Ordon.
FESTIGNY, chef-lieu de commune.
Festigny, h., Courson.
Feuillettes (les), h. Moutiers.
Feuillon, f., Annay-sur-le-Serein.
Feurais (le), h., Saint-Léger.
Feurtés (les), h., Perreux.
Fey (le), h., Etais.
Fey, chât., Villecien.
Filonnière (la), f., Saint-Privé.
Fillons (les), f., *id.*
Filouterie (la), f., Cudot.
Finance (la), h., Piffonds.
Finerie (la), f., Villeneuve-les-Genêts.
FLACY, chef-lieu de commune.
Flacy, ch. et f., Sainpuits.
Flandre, h., Villeneuve-sur-Yonne.
Flaumery (le), h., Jouy.
Fléaux (les), h., Champignelles.
Fleds (les), h., St-Aubin-Châteauneuf.
FLEURIGNY, chef-lieu de commune.
Fleuris (les), h., Mâlay-le-Grand.
Fleuris (les), h., Malicorne.
Fleuris (les), h., Subligny.
FLEURY, chef-lieu de commune.
Fleury, moul., Saint-Fargeau.

FLEY, chef-lieu de commune.	
FLOGNY, chef-lieu de canton.	
Flot-Mesnil (le), f.,	Jouy.
Foyards (les), f.,	Saint-Privé.
FOISSY, chef-lieu de commune.	
FOISSY-LES-VÉZELAY, ch.-lieu de commune.	
Foix (les), h.,	Vaudeurs.
Foix-du-Corps (le),	St-Loup-d'Ordon.
Folatières (les), h.,	Villegardin.
Folie (la), h.,	Les Bordes.
Folie (la), h.,	Fontenouilles.
Folie (la), h.,	Jully.
Folie (la), h.,	Lavau.
Folie (la), h.,	Les Siéges.
Folie (la), f.,	Saint-Sauveur.
Folie (la), h.,	Treigny.
Folie (la), moul.,	*id.*
Follèlerie (la), f.,	Châtel-Censoir.
Folle-Pensée, f.,	Gurgy.
Follets (les), f.,	Rogny.
Foltiers, f.,	Saint-Fargeau.
Foncée (la), moul.	Villeneuve-les-Genêts.
Fontaine (la), h.,	Les Bordes.
Fontaine (la), h.,	La Celle-Saint-Cyr.
Fontaine (la), f.,	Chêne-Arnoult.
Fontaine (la), h.,	Chevillon.
Fontaine (la), h.,	Fontenouilles.
Fontaine (la), h.,	Sainpuits.
Fontaine (la), h.,	St-Julien du-Sault.
Fontaine (la), h.,	Saint-Valérien.
Fontaine (la), h.,	Volgré.
Fontaine (la), h.,	Etais.
FONTAINE-LA-GAILLARDE, ch.-lieu de com.	
Fontaine-Géry, f.,	Tonnerre.
Fontaine-Madame, ch ,	Chevannes.
FONTAINES, chef-lieu de commune.	
Fontaines (les), f.,	Ouanne.
Fontaines (les), h.,	Toucy.
Fontaines-Bouillantes (les), f.,	Vernoy.
Fontaine-Villiers, ch. et f.,	Mouffy.
Fonte (de la) moul.,	Fléy.
FONTENAILLES, chef-lieu de commune.	
Fontenailles, h.,	Andryes.
FONTENAY-PRÈS-CHABLIS, ch.-lieu de com.	
FONTENAY-SOUS-FOURONNES,	*id.*
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY,	*id.*
Fontenelle (la), h.,	Taingy.
Fontenelles, h.,	Lixy.
Fontenille, h. et ch.,	Brosses.
Fontenis, f.,	Cruzy.
Fontenoix, h.,	Ronchères.
FONTENOUILLES, chef-lieu de commune.	
FONTENOY,	*id.*
Fontenoy, h.,	Joux-la-Ville.
Fonteny (le), h.,	Lindry.
Fontette, h.,	Saint-Père.
Fontigny, h.,	Mézilles.
Fontigny, h.,	Ronchères.
Fontinoy, h.,	*id.*
Fontrière, h.,	Treigny.
Forêt (la), f.,	Chassignelles.
Forêt (la), f.,	Châtel-Censoir.
Forêt (la), h.,	Sainpuits.
Forêt-Beau, f.,	Noyers.
Forêt-Gallon (la), h.,	Thury.
Forêts (les), h. et f.,	Diges.
Forêts (les), f.,	Fontaines.
Forêts (les), h.,	Leugny.
Forêts (les), h.,	Ouanne.
Forêt-de-Vassy (la), h.,	Sementron.
Forge (la), haut-fourneau,	Aisy.
Forge (la), h. et usine,	Ancy-le-Franc.
Forge (la), h.,	Andryes.
Forge (la), moul.,	Bléneau.
Forge (la), h.,	Malicorne.
Forge (la), h. et us.,	St-Julien-du-Sault.
Forge (la), h.,	Tannerre.
Forge-d'en-Bas (la), f.,	Moutiers.
Forge-Collin (la), us.,	St-Martin-des-Ch.
Forge (la), h.,	Moutiers.
Forge-Neuve (la), moul.,	Dracy.
Forgée (la), h.,	Malicorne.
Forges (les), h.,	Chambeugle.
Forges (les), h.,	Jully.
Fort (le), h.,	Beauvoir.
Fort (le), h.,	Chassy.
Fosse (la), moul.,	Vallery.
Fosse-du-Bouloy (la), f.,	Sambourg.
Fosse-du-Bouloy (la), f.,	Viraux.
Fosse-Hublot (la), h.,	Sormery.
Fosse-aux-Prêtres (la), f.,	Druyes.
Fosse-Rouge, h.,	Villeneuve-sur-Yonne.
Fosse-Simon (la), h.,	St-Romain-le-Preux.
Fossés (les), h.,	Givry.
Fossés (les), f.,	Sennevoy-le-Bas.
Fossés-Barreau (les), h.,	St-Martin-d.-Ch.
Fossoy, h.,	Lixy.
Fotellerie (la), h.,	Châtel-Censoir.
Fou-du-Corps (le), h.,	St-Loup-d'Ordon.
Foucaireaux (les), h.,	Prunoy.
Foucards (les), h.,	Fontenoy.
FOUCHÈRES, chef-lieu de commune.	
Fouchères, f.,	Fouchères.
Fouchères, h.,	Montigny-le-Roi.
Fouchères, h.,	Venouse.
Fouchers (les), h.,	Rogny.
Foucheterie (la), h.,	Champignelles.
Foucheterie (la), h.,	Sept-Fonds.
Fouets (les), h.,	Dracy.
Fougère (la), f.,	St-Martin-sur-Ouanne.

Fougillet, h.,	Sougères.
Foulon (le), moul.,	Chassy.
Foulon (le), moul.,	Châtel-Censoir.
Foulon (le), h.,	Chêne-Arnoult.
Foulon (le), h.,	La Celle-Saint-Cyr.
Foulon (le), m.,	Saint-Fargeau.
Foulon (le), moul.,	Guillon.
Foulon (le), f.,	Saint-Privé.
Foulon (le), h.,	Toucy.
Foulon (le),	Villiers-sur-Tholon.
Foulon-du-Bourg (le),	Saint-Privé.
Foulon, usine,	Seignelay.
Foulon de la Forge (le),	Grandchamp.
Foulon de la Forge (le),	Bléneau.
Foulon-Michaux (le), usine,	Avallon.
Foulon, moul. et h.,	Pontaubert.
Foulon, moul. et h.,	St-Martin-des-Ch.
Foultière (la), h.,	Quarré-les-Tombes.
Fouquinerie (la), h.,	Malicorne.
Four (le moulin du),	Verlin.
Fouraux, h.,	Sementron.
Fourchaume (la), h.,	Fontenay p. Chablis.
Fourchaume, h.,	La Chapelle-Vaupelteig.
Fourchaume (la), h.,	Maligny.
Four-à-Chaux (le),	Champcevrais.
Fourchons (les),	Sommecaise.
Fourchotte (la), h.,	Brion.
Fourets (les), h.,	Villeneuve-les-Genêts.
Fournaudin, chef-lieu de commune.	
Fourneau (le), h.,	Chaumont.
Fourneau (le), m.,	Looze.
Fourneau (le), moul.,	Sommecaise.
Fourneau (le) des Bois, h.,	St-Martin-d-C.
Fourneau (le), h.,	Villiers-St-Benoît.
Fourneau-du-Bois-Noir (le), h.,	Domats.
Fourneaux (les), h.,	Dracy.
Fourneaux (les), h.,	Prunoy.
Fourneaux (les), f.,	Argenteuil.
Fourneaux (les), h.,	Bussy-le-Repos.
Fourneaux (les), h.,	Marsangis.
Fourneaux (les), f.,	Pacy-sur-Armançon.
Fourneaux (les), m.,	Theil.
Fourneaux (les), h.,	Venizy.
Fourneaux-Tête-à-Pois (les), h.,	Les Bord.
Fournées (les), h.,	Charny.
Fournier (le), h.,	Levis.
Fourniers (les), f.,	Quarré-les-Tombes.
Fourniers (les), f.,	St-Loup-d'Ordon.
Fourolles, port,	St-Aubin-Châteauneuf.
Fourolles, ch. et h.	*id.*
Fourolles, tuil.,	*id.*
Fouronnes, chef-lieu de commune.	
Fourriers (les), h.,	Fontenouilles.
Fours (les), h.,	Etigny.
Fours, h.,	Toucy.
Fourtin, m.,	Neuvy-Sautour.
Foutriers (les), h.,	Treigny.
Frace, h.,	Lichères p. Châtel-Censoir.
Fragnet, h.,	Treigny.
Fraichet, f.,	Champignelles.
Fraignes (les), h.,	Treigny.
Fraisiers (les), h.,	Toucy.
Franches (les), h.,	St-Denis-sur-Ouanne.
Franchevault, f.,	Beugnon.
Francheville, h.,	Villefranche.
Franchis (les), h.,	St-Denis-sur-Ouanne.
Franchise (la), f.,	Rogny.
Franclieu, f.,	Jully.
Francœur, h.,	Sormery.
Frangey *V.* Frégey.	
Frasse, h.,	Jully.
François (les), h.,	Tannerre.
Frats (les), moul. et h.,	St-Martin-des Ch.
Frauville, f.,	Villeneuve-les-Genêts.
Frauvilles ou Froville, f. et ch.,	St-Aubin-Chât.-Neuf.
Frécambault, h.,	Charny.
Fréchots (les), h.,	Fleury.
Fréchots (les), h.,	Grandchamp.
Frédaux, h.,	Avrolles.
Fredes (les), h.,	Diges.
Frez (les), h.,	Parly.
Frégers (les), h.,	St-Valérien.
Frégers (les), h.,	Villegardin.
Frégey ou Frangey, forge,	Lézinnes.
Frélats (les), h.,	Malicorne.
Frélats (les), f.,	Marchais-Béton.
Frêlins (les), h.,	Fouchères.
Frelonnières (les), m.,	Bléneau.
Fremillière (la), f.,	Champcevrais.
Fremillerie (la), h.,	Lavau.
Fremilloirs (les), h,	*id.*
Freminets (les), h.,	Champcevrais.
Fremis (les), h.,	Tannerre.
Fremis (les), h.,	Villefranche.
Freschez (le), h.,	Champignelles.
Fresneaux (les), h.,	St-Valérien.
Fresnes, chef-lieu de commune.	
Frétoy, f.,	Grimault.
Frévaux, h.,	Avrolles.
Frévin, f.,	Villiers-sur-Tholon.
Fricambault, h.,	Perreux.
Friluze, h.,	Charny.
Frins (les), f.,	Louesme.
Fripperie (la), h.,	Nailly.
Frippières (les), h.,	Piffonds.
Frisons (les), h.,	Diges.
Frisons (les), h.,	St-Fargeau.
Frontière (la), f.,	Rogny.
Frossards (les), f.,	Ronchères.

Frosse, h., Lichères p. Châtel-Cens.
Frouains (les), h., La Belliole.
Froville, h., Villen.-les-Gen.
Froville, *V.* Frauville.
Fulgy, m., St-Martin-sur-Ocre.
FULVY, chef-lieu de commune.
Fumée (la), h., Merry-la-Vallée.
Fumerault, ch. et h., St-Aubin-Ch.-N.
Fusées (les), h , Bœurs.
Futigny ou Putigny, f., Courgenay.
FYÉ, chef-lieu de commune.

G

Gaberts (les), h., La Ferté-Loupière.
Gabots (les), h., Sépeaux.
Gabuet, moul. à v. et h., Migé.
Gacogne, h., Vinneuf.
Gadoulle (la), h., Epineau-les-Voves.
Gagneux (les), h., Cerisiers.
Gaillard, ch. et f., Lichères p. Ch.-Cen.
Gaillard, ch. et h., Lindry.
Galarderie (la), f., Etais.
Gaillarderie (la), f., Moutiers.
Gaillarderie (la), h., Savigny p. Chéroy.
Gaillards (les), h., Chaumot.
Gaillards (les), h., Egriselles-le-Boc.
Gaillards (les), f., Vernoy.
Gaillards (les), h., Villethierry.
Gains (les), f., Les Siéges.
Galaches (les), h., Brannay.
Galbaux (les), h., Fournaudin.
Galbeaux (les), f., Voisines.
Galemberts (les), h., Saints.
Galichers (les), h., St-Denis-s.-Ou.
Gallefer, h., St-Julien-du-Sault.
Gallois (les), h., Cornant.
Gallois (les), h., Etais.
Gallons (les), h., Saints.
Gallots (les), h., Paron.
Galons (les), h., Lavau.
Galtas (les), h., Domats.
Ganbonnerie (la), f., Vernoy.
Gangains (les), h., Piffonds.
Ganguins (lès), h., Précy p. St-Julien.
Ganivelle, m., Marsangis.
Ganivets (les), m., Champcevrais.
Ganivets (les), f., St-Privé.
Ganneau, moul. et h., Fontenoy.
Garangers (les), h., Chaumot.
Gardes (les), h., Pourrain.
Garellerie (la), h., Mézilles.
Garenne, m., Ancy-le-Franc.
Garenne (la), h., Diges.
Garenne (la), h., Plessis-St-Jean.
Garenne (la), h., St-Fargeau.
Garenne (la), four à ch. et hab., Tonnerre.
Garicaux (les), h., Précy p. St-Julien.
Gariel et Garnier, us., Etaules.
Garlande, h., La Belliole.
Garlay ou Garley, f., Molosme.
Garnier, moul., Tonnerre.
Garniers (les), h., Bléneau.
Garniers (les), h., St-Loup-d'Ord.
Garnisons (les), f., Rousson.
Garrières (les), h., Chaumot.
Gaspard, moul., Héry.
Gassins (les), h., Champignelles.
Gatine, ch., Branches.
Gatine (la), h., Villeneuve-sur-Y.
Gatine de Cormerat (la), h., Lavau.
Gatis (les), f., Jaulges.
Gatis (les), h., St-Germain-des-Ch.
Gauchers (les), h., Fontenoy.
Gaudinet, h., Treigny.
Gaudinière (la), h., Champcevrais.
Gaudiens (les), h., Savigny p. Chéroy.
Gaudins (les), f., Ronchères.
Gaudins, h. et ch., St-Denis-sur-Ouanne.
Gaudots (les), h., Pourrain.
Gaudry, h. et moul., St-Sauveur.
Gaudries, h., St-Loup-d'Ordon.
Gauffe (la), h., Rogny.
Gauffre (la), f., *id.*
Gaufrie (la), h., Bléneau.
Gauglins (les), h., St-Martin-d'Ordon.
Gauguins (les), h., Cudot.
Gauguins (les), h., Savigny p. Chéroy.
Gaujards (les), h., Villegardin.
Gaujes (les), h., Lavau.
Gaulerie (la), h., La Ferté-Loupière.
Gauthiers (les), f., Beauvoir.
Gauthiers (les), f., Mézilles.
Gauthiers (les), h., Moutiers.
Gauthiers (les), h., Piffonds.
Gauthiers (les), h., Toucy.
Gauthiers (les), h., Parly.
Gauville, h., St-Julien-du-Sault.
Gauvilles (les), h., Cudot.
Gauvins (les), f., Villen.-les-Genêts.
Gavollerie (la), h., Chaumot.
Geautiées (les), h., Beauvoir.

Gelée (la), m., Champignelles.
Gelets (les), h., Mézilles.
Gélins (les), h., La Belliole.
Gelisses (les), h., Grandchamp.
Gemigny, h., Thury.
Genardière (la), h., Savigny p. Chéroy.
Gendres (les), h., Fontenoy.
Gendrons (les), f., Moulins-sur-Ouanne.
Gendrons (les), f., Moutiers.
Gendrons (les), h., St-Sauveur.
Genêts (la), f. et ch., Dracy.
Genetroy (le), f., Foissy-les-Vézelay.
Genièvres (les), h., Domats.
Genièvres (les), h., Dracy.
Genièvres (les), h., St-Léger.
Genièvres (les), h., Toucy.
Genouilly, h., Provency.
Gentés (les), h., Vernoy
Geoffroy, m., Ouanne.
Georgeots (les), h., Bussières.
Georgetterie (la), f., Villeneuve-les-Gen.
Gérand, tuil., Mont-St-Sulpice.
Gérard, huil., Flogny.
Gérard, tuil., Dixmont.
Gérard, *V.* Moulin-à-Vent.
Gerbande (la), h., St-Sauveur.
Gerbaux (les), h., Diges.
Gerbeaux (les), h., Moulins-sur-Ouanne.
Gerbaux (les), f., St-Privé.
Gerbe-d'Or ou Vallée-d'Amour, hab., Tonnerre.
Gerjus, h., St-Agnan.
Gerjus, h., Villeblevin.
GERMIGNY, chef-lieu de commune.
Germinerie (la), f., Villeneuve-les-Gen.
Germons (les), h., *id.*
Getellerie (la), h., Fontenouilles.
Gêterie (la), h., Tannerre.
Gibardière (la), f., Champignelles.
Gibon, h., Leugny.
GIGNY, chef-lieu de commune.
Gilats (les), h., Toucy.
Gilets (les), h., Précy p. St-Julien.
Gillets (les), h., Ste-Colombe-sur-Loing.
Gilleterie (la), h., Villefranche.
Gilletterie (la), f., St-Valérien.
Gillots (les), f., Mézilles.
Gilsons (les), f., Chevillon.
Giltons (les), h., Villeneuve-s.-Y.
Gimois, moul., Venoy.
Gin, moul., Cussy-les-Forges.
Girandes (les), h., Perreux.
Girard, moul., Druyes.
Girardins (les), h., Lavau.
Girardots (les), h., Précy p. St-Julien.
Girards (les), f., Charny.
Girards (les), h. et f., Domats.
Girards (les), h., Fouchères.
Girards (les), h., Précy p. St-Julien.
Girards (les), m., St-Loup-d'Ordon.
Giraudrie (la), h., Grandchamp.
Giraux (les), h., St-Fargeau.
Girevaudes, *V.* Bellevue.
GIROLLES, chef-lieu de commune.
Giroux (les), h., Chevillon.
Girotterie (la), f., Villiers-St-Ben.
Gisards (les), h., Domats.
GISY-LES-NOBLES ou s.-Or., ch.-l. de com.
Gitarière (la), f., Villeneuve-les-Gen.
Gitrys (les), h., Pont-sur-Y.
Giverlay, f., Champcevrais.
GIVRY, chef-lieu de commune.
GLAND, *id.*
Glannerie (la), h., Charny.
Glapieds (les), h., Domats.
Glimonières (les), h., Piffonds.
Glonne (la), h., Moulins-sur-Ouanne.
Gloriette (la), h., Joigny.
Gloriettes (les), m., Charny.
Godards (les), h., St-Martin-des-Ch.
Godards (les), h., Toucy.
Godeaux (les), ch., Pourrain.
Godets (les), h., Grandchamp.
Godiers (les), h., Domats.
Godins (les), f., Ronchères.
Gogers (les), h., Dicy.
Goget, f., Champignelles.
Gogette (la), h., Egriselles-le-Bocage.
Gogitrée (la), h., Cornant.
Goglins (les), h., St-Martin-d'Ordon.
Goglons (les), h., Vernoy.
Gogneaux (les), h., Bléneau.
Gogot, h., Diges.
Goilards (les), h., St-Denis-sur-Ouanne.
Goix, h., St-Bris.
Gollots (les), h., Par
Golot-de-Villiers, h., Fouchèr
Golot-de-Villiers (le), h., St-Valérie
Gomeaux (les), f., Rog
Gommette (la), h., Bussy-le-Rep
Goudons (les), h., Chevill
Gorge (la), h., Quarré-les-Tomb
Gothis (les), h., St-Germain-des-
Goubeau ou les Mulots, h., Tonner
Goubille, H., Chas
Goubillon, h., Cud
Goubillon, h., La Ferté-Loupiè
Goudons (les), h., *id.*
Goudrille, f., Chaum
Gouffiers (les), h., Dig

Gouillardière (la), h., Rogny.
Gougets (les), h., Bussy-le-Repos.
Gougeons (les), h., Jouy.
Goujarderie (la), f., Foissy-lès-Vézelay.
Goujets (les), h., La Celle-St-Cyr.
Goujets (les), h., St-Julien-du Sault.
Goufatterie (la), h., Malicorne.
Gouloiserie (la), h., Grandchamp.
Goulotte (la), h., Asquins.
Goumeraux (les), t., St-Sauveur.
Gourets (les), f., Montacher.
Gourichons (les), h., Parly.
Gourleaux (les), h., Treigny.
Gouts (les), h., Pont-sur-Yonne.
Gouttes (les), h., St-Sauveur.
Goux (les), h., St-Martin-des-Champs.
Goville (les), f., Cudot.
Grados, moul., Arthonnay.
Graineterie (la), f., Andryes.
Graissiers (les), h., Ste-Colombe-s.-L.
Granchette, h., Sens.
Grand-Blanc, h., Villeneuve-les-Gen.
Grand-Boiselle, f., St-Martin-sur-Or.
Grand-Boulat, f., Fontenouilles.
Grand-Briquet, h., St-Martin-des-Ch.
Grand-Braulon, h., Villefranche.
GRANDCHAMP, chef-lieu de commune.
Grandchamp, h., Hauterive.
Grand-Champ-du-Charme, h., Les Siéges.
Grand-Chaumont, h., Chassy.
Grand-Chemin, m. et h., Champignelles.
Grand-Chemin (le), h., Marchais-Béton.
Grand-Chemin (le), h., St-Privé.
Grand-Cou, h., St-Denis-sur-Ouanne.
Grand-Courboissy, h., Dicy.
Grand-Island, h., Island.
Grand-Janvier, h., Champignelles.
Grand-Jardin, h., Vézelay.
Grand-Lougron, h., Champlay.
Grand-Millier, h., St-Aubin-Ch.-N.
Grand-Moulin (le), h., Arces.
Grand-Moyeux, h., St-Sauveur.
Grand-Patteau, h., et tuil., Armeau.
Grand-Pien, h., Gurgy.
Grand-Rondeau, h., Prunoy.
Grand-Rougelot, h., Villegardin.
Grand-Roux, h., St-Loup-d'Ordon.
rand-Sable, f., Appoigny.
Grand-St-Thibaut (le), h., Pourrain.
Grand-Vacherie, St-Denis-sur-Ouanne.
Grand-Vaucharme, h., Noyers.
Grand-Vaux, h., Villeneuve-sur-Y.
Grand-Vaux-de-Lanai, h., Joux-la-V.
Grand-Villem, h., Collemiers.
Grand-Virey, h., Molosmes.
Grand-Villard, h., Champignelles.
Grande-Blandière, h., Fontenouilles.
Grande-Brosse, h., Montacher.
Grande-Bruquinière, h., Toucy.
Grande-Bucquinerie, h., Toucy.
Grande-Buissonnotte, h., St-Germ.-d.-Ch.
Grande-Chaume (la), h., Lalande.
Grande-Chenardière, Savigny.
Grande-Cheniée (la), h., Rogny.
Grande-Cour, h., St-Denis-sur-Ouanne.
Grande-Cour, h., Savigny p. Chéroy.
Grande-Cour, h., Lavau.
Grande-Cour, h., Grandchamp.
Grande-Cour (la), h., Lavau.
Grande-Fontaine (la), h, Chastenay.
Grande-Fontaine, h., Verlin.
Grande-Grange, f., St-Martin-des-Ch.
Grande-Justice, h, Vallery.
Grande-Maison, f., Rogny.
Grande-Marchais, h., Chevillon.
Grande-Métairie, f., Villefranche.
Grande-Mordelle, h., Savigny p. Chéroy.
Grande-Poisse (la), h., Druyes.
Grande-Roue (la), f., Villefranche.
Grande-Roue, h., Verlin.
Grande-Roue, h., St-Valérien.
Grande-Roue, h., Villefranche.
Grande-Rue, h., Chassy.
Grande-Rue, h., Venoy.
Grande-Saulié, h., Lavau.
Grande-Vallée, h., Dixmont.
Grandes-Châtelaines, Avallon.
Grands-Breuillé, h., Lainsecq.
Grands-Champs, h., Courtoin.
Grands-Champs, h., St-Sauveur.
Grands-Champs, h., St-Martin-du-T.
Grands-Champs, h., St-Martin-du-Tert.
Grands-Châtillons, h., Louesmes.
Grands-Chênes, h., Armeau.
Grands-Duports, h., Subligny.
Grands-Fourneaux, h., Les Bordes.
Grands-Garniers, h., Chambeugle.
Grands-Genèvre, h., Ste-Colombe.
Grands-Guillaumes, h., Grandchamp.
Grands-Lucas, h., Piffonds.
Grands-Marchais, h., Piffonds.
Grands-Marchais, h., Bussy-en-Othe.
Grands-Moulins (les), Vermenton.
Grands-Moutons, h., Vaux.
Grands-Naudins, h., St-Martin-s.-Ocre.
Grands-Nausons, h., Bussy-le-Repos.
Grands-Nains (les), h., Toucy.
Grands-Pétriers, h., Champcevrais.
Grands-Pouverats, h., Venizy.
Grands-Prots, h., Fontaines.

Grands-Renards, h., St-Loup-d'Ordon.
Grands-Renards, h., Domats.
Grange (la), h., Granchamp.
Grange-Aubert (la), h., Tonnerre.
Grange-Bertin, h., Dixmont.
GRANGE-LE-BOCAGE, ch.-lieu de commune.
Grange-du-Bois (la), f., St-Germ.-des-Ch.
Grange-au-Doyen (la), h., Véron.
Grange-Folle, f., Crain.
Grange-Arthuis (la), h., Lavau.
Grange-Lichères (la), h., Lichères p C.-C.
Grange-aux-Malades (la), h., Les Bordes.
Grange-Melois (la), h., Taingy.
Grange-aux-Moines (la), Pimelles.
Grange-Neuve, f., Fontaines.
Grange-Neuve, f., Noyers.
Grange-Neuve, f., Plessis-St-Jean.
Grange-Pourrain, h., Dixmont.
Granger, f., Champignelles.
Grange-Rouge (la), h., Bussy-le-Repos.
Grange-Rouge (la), f., St-Martin-s -Ou.
Grangers (les), h., Merry-la Vallée.
Granges (les), h., Chastenay.
Granges (les), h., Jouy.
Granges (les), h., Sambourg.
Granges (les), h., Villegardin.
Grange-Sèche, h., Vaudeurs.
Granges-Rateaux (les), f., Quarré-les-T.
Granges-des-Vesvres (les), h., Avallon.
Grangette, h., Thury.
Grans (les), h., Vaudeurs.
Grapillarderie (la), h., Jouy.
Grapoule, h., Coulangeron.
Grassets (les), h., Cussy-les-Forges.
Grassins (les), h., Fontaines.
Gratne (la), h., Rogny.
Grattery, f., Taingy.
Graveries (les), h., Parly.
Gravier (le), h., *id.*
Gravière, moul., Charny.
Graviers (les), h., Brienon.
Gravoix (les), h., La Belliole.
Gravris (les), f., Mélisey.
Greaudes (les), h., Toucy.
Grélat (le), h., Etais.
Grelets (les), f., Cudot.
Grelets (les), h., Villeneuve-sur-Y.
Gremys (les), h., Cornant.
Grenadier (le), f., Quarré-les-Tombes.
Grenerie (la), h., Les Bordes.
Grenneterie (la), m. de camp., St-Père.
Grenon, moul., Mézilles.
Grenons (les), f., Mézilles.
Grenou, h., St-Georges.
Grenouille (la), h., Malicorne.
Grenouillière (la), h., Chigy.
Grenouillère (la), f., Piffonds.
Grenouillère (la), m., Villiers-St-Ben.
Grenouilles (les), h., Charny.
Gresigny, f., Beauvilliers.
Greslier, f., Turny.
Gressiens (les), h., Ste-Colombe.
Grettelles (les), h., Cudot.
Gray, ch., Chevannes.
Griffes (les), h., Etais.
Griffonnière (la), f., St-Privé.
Griffons (les), f., St-Sauveur.
Grille (la), f., Nitry.
Grilles (les), f., St-Fargeau.
Grilletière (la), h., Escamps.
Grillots (les), h., Sépeaux.
GRIMAULT, chef-lieu de commune.
Griosserie (la), f., Villiers-St-Benoît.
Grivots (les), h., Saints.
Grivots (les), f., Ronchères.
Gros-Chêne, h., Dixmont.
Groillots (les), h., Pourrain.
GRON, chef-lieu de commune.
Grongniers (les), h., Diges.
Grosniers (les), h., Moulins-sur-Ou.
Groseillers (les), h., Perrigny p. Aux.
Grosmont, f., Senan.
Grosserie (la), f., Marchais-Béton.
Grosses-Pierres (les), h., Subligny.
Grossiers (les), h., Mézilles.
Grossots (les), h., Pourrain.
Grossots (les), h., Toucy.
Grotte (la), h., Joigny.
Grottes-d'Arcy, curiosités géologiques, Arcy-sur-Cure.
Gruère (la), h., Charbuy.
Gruerie (la), h., Fontenouilles.
Gruets (les), h., St-Romain-le-Pr.
Guais (les), h., Bléneau.
Guche-à-Chèvre (la), h., Grandchamp.
Gué-de-Béon (le), h., Soucy.
Gué-de-Loup (le), moul., Moutiers.
Gué-de-Loup (le), moul. et h.. Treigny.
Gué-Pavé (le), h., Montillot.
Gueudins (les), h., Charbuy.
Guénaux (les), h., St-Aubin-Chât.-N.
Guenelles (les), f., Gurgy.
Guenins (les), m.. Champcevrais.
Guenins (les), h., St-Privé.
Guenins (les), h., Villefranche.
Guenots (les), h., *id.*
Guérands (les), f., Diges.
GUERCHY, chef-lieu de commune.
Guerchy, h., Treigny.
Guerille, f., Nitry.

Guerin (le), h., Chastellux.
Guerineaux (les), h., Villefranche.
Guerinière (la), h., Malicorne.
Guérins (les), h., Fontenouilles.
Guérins (les), h., Moulins-sur-Ou.
Guérins (les), h., Moutiers.
Guérins (les), f., Vernoy.
Guerlets (les), h., Villeneuve-sur-Y.
Guerriers (les), h., Toucy.
Guerroterie (la), h., Mézilles.
Gués (les), h., St-Martin-sur-Ou.
Guesney (les), h., Bœurs.
Guets (les), h., Montacher.
Guêtrons (les), h., Fontaines.
Guette (la), h., Sormery.
Guette-Soleil, h., Villeneuve-St-Salve.
Guetterie (la), h., Chaumot.
Gueule-Sèche, h., Poinchy.
Guiberts (les), h., Saints.
Guiberts (les), h., Sépeaux.
Guibres (les), h., Vernoy.
Guichards (les), h., Parly.
Guichards (les), h., Pourrain.
Guichards (les), h., Quarré-les-Tomb.
Guicharmes (les), h., Diges.
Guiche-Grelet, h., Grandchamp.
Guidaz (les), h., Malicorne.
Cuidus (les), m., Bléneau.
Guilbaudon, ch., Gurgy.
Guillarderie (la), f., Moutiers.
Guillaumée (la), h., St-Georges.
Guillaumerie (la), h., Lavau.
Guillaumes (les), h., Grandchamp.
Guillemette (la), f., Mézilles.
Guillemins (les), h., Chevillon.
Guillerets (les), h., Fontenoy.
Guillés (les), h., Fontaines.
Guillins (les), f., St-Martin-des-Ch.
Guillomaux (les), h., La Ferté-Loupière.
GUILLON, chef-lieu de canton.
Guillons (les), h., Egriselles-le-Boc.
Guillons (les), h., St-Martin-des-Ch.
Guillons (les), h., Treigny.
Guillons (les), h., Lainsecq.
Guillotaux (les), h., Champcevrais.
Guillots (les), h., Verlin.
Guimbaux (les), h., Piffonds.
Guinande (la), h., Sormery.
Guinandes (les), hab., Tonnerre.
Guinguettes (les), h., Quarré-les-Tomb.
Guinots (les), f., Cudot.
Guions (les), h., Bléneau.
Guirtelles (les), h., Lainsecq.
Guitry, m., Argenteuil.
Guittons (les), h., Ste-Colombe-sur-L.
Gulaise, h., Druyes.
Gulène, h., *id.*
GURGY, chef-lieu de commune.
Gustinerie (la), h., Volgré.
Guyons (les), h., Lalande.
Guyots (les), h., St-Martin-d'Ordon.
GY-L'EVÊQUE, chef-lieu de commune.

H

Haberts (les), h., Treigny.
Haberts (les), h., Lavau.
Haie (la), h., Lavillotte.
Haie-Brûlée (la), h., Ronchères.
Haie-Neuve (la), h., St-Martin-sur-Ou.
Haie-Pèlerine (la), h., Subligny.
Haie-au-Roi (la), h., St-Agnan.
Haies (les), h., Marsangis.
Haies (les), h., Montacher.
Haies (les), h., St-Loup-d'Ordon.
Halais (les), h., Egriselles-le-Boc.
Halins (les), h., Moulins-sur-Ouanne.
Hallières (les), h., Vaudeurs.
Halliers (les), h., Villefranche.
Halliers (les), h., St-Loup-d'Ordon.
Hameau (le), h., Dollot.
Hameaux (les), f., Piffonds.
Hanins (les), h., Mézilles.
Harans (les), h., Parly.
Haras (le), moul., Seignelay.
Harce (la), h., Bussy-le-Repos.
Harriats (les), h., Bléneau.
Harlet, f., Champignelles.
Hâte (la), h., Dixmont.
Hâtes (les), h., Fleury.
Hâtes (les), h., St-Denis-sur-Ou.
Hattier, moul., St-Fargeau.
Hattins (les), h., Bussy-le-Repos.
Hattins (les), h., Vernoy.
Hatus (les), h., Toucy.

Haubois (les), h., Flogny.
Hausse-Côte, moul., Saints.
Haut-de-Fontenailles, h., Fontenailles.
Haut-de-Soleine, h., Venoy.
Haut-de-Vareilles, h., Vareilles.
Haut-Gazon, h., Pourrain.
Haut-Linan, f., Turny.
Haut-Villemorin, h , Dracy.
Haute-Borde (la), h., Dollot.
Haute-Borne (la), h., *id.*
Haute-Borne (la), h., Villebougis.
Haute-Borne (la), hab., Villen.-la-Dond.
Haute-Epine, h., Villeneuve-sur-Y.
Haute-Feuille (la), h., Bléneau.
Haute-Feuille (la), h., Domats.
Haute-Feuille (la), ch. et h., Malicorne.
Haute-Maison (la), h., Prunoy.
Haute-Maison, f., St-Privé.
Haute-Métairie (la), f., Rogny.
HAUTERIVE, chef-lieu de commune.
Hauterive, f., Hauterive.
Hauterive, f., Molinons.
Hauterive, h., Villemanoche.
Hautes-Bruyères (les), h., La Ferté-Loup.
Hauts-Salins, *V.* Bellevue.
Hauts-Simonets, h., Diges.
Hauts-Saules, h., Diges.
Hauts-Villiers, h., Villiers-Louis.
Havas, moul., Seignelay.
Hay (le), h., Voisines.
Henthien, h., St-Maurice-le-Vieil.
Herbault, m., Guillon.
Herbes-Blanches (les), h., Marchais-Bét.
Herbinots (les), h., Toucy.
Herbue (l'), f., Dannemoine.
Hérisson (le), h., Fontaines.
Hérodats (les), h., Blannay et Montillot.
Héronce (l'), h., Domats.
Herse (la), h., Bussy-le-Repos.
HÉRY, chef-lieu de commune.
Heucaudière, h., Verlin.
Heudinerie (la), h., Lavau.
Heuré, h., St-Clément.
Heurseau, f., Noyers.
Heurtebise ou Hurtebise, h., Dollot.
Heurtebise, h., Dracy.
Heurtebise, h., St-Martin-sur-Ou.
Heurtebise, h., Vaudeurs.
Heurtebise, h. et f., Villiers-St-Benoît.
Higeaux (les), moul , Mouffy.
Hoies (les), h., St-Loup-d'Ordon.
Hobert (les), h., Noé.
Hollard, h., La Chapelle-sur-Or.
Hongrie, h., Villeneuve-la-Dond.
Hôpital (l'), h. Turny.
Hoppenot, moul., Seignelay.
Horris (les), f., St-Privé.
Hortault, h,, Champignelles.
Hospice (l'), f., Villeroy.
Hôtel-Dieu (l'), h., St-André.
Hôtel-Dieu (l'), h., Villeroi.
Hotte, h., St-André.
Hottellerie (l'), h., Villen.-la-Dond.
Houchebiard (l'), f., Treigny.
Houches (les), h., Lindry.
Houlins (les), h., Piffonds.
Hourdons (les), f., Villiers-St-Benoît.
Houssaye (la), ch., Malay-le-Grand.
Hubarts (les), h., Brannay.
Huchons (les), h., Merry-la-Vallée.
Huets (les), h., Villeneuve-St-Salve.
Huets (les), h., Montacher.
Huilerie (l'), écl. et moul., Ravières.
Huiliers (les), f., Verlin.
Huilliers (les), h., Escamps.
Huis-Bazin (l'), h., Island.
Huis-Croulebois (l'), h., *id.*
Huis (les), h., St-Loup-d'Ord.
Hullins (les), h., Egriselles-le-Boc.
Hurandière (la), f., Verlin.
Huré ou du Bas, moul., Villen.-sur-Y.
Hurets (les), h., St-Martin-d'Ordon.
Hurleaux (les), h., Beauvoir.
Huronnerie (la), h., Verlin.
Hurpaux (les), h., Sormery.
Hutteaux (les), h., Montacher.
Huy-au-Gris (le), h., Quarré-les-Tomb.

I

Igeaux (les), moul., Mouffy.
Iles (les), f., Auxerre.
Iles-de-la-Baume, us., Avallon.
IRANCY, chef-lieu de commune.
Irly, h. et moul., Chevannes.
ISLAND, chef-lieu de commune.
Isles (les), h., Quarré-les-Tombes.

J

Jacot, moul.,	Accolay.
Jacotterie (la), h.,	Dracy.
Jacquinats (les), h.,	Moutiers.
Jacquins (les), f.,	Jouy.
Jacquots (les), h.,	Escamps.
Jacquots (les), h.,	Moutiers.
Jactas (les), f.,	Mézilles.
Jaffard (le), h.,	Fontaines.
Jaffot, h.,	*id.*
Jaillard, f.,	Beauvoir.
Jaillard, moul.,	Quarré-les-Tomb.
Jaillard, moul.,	St-Brancher.
Jalotterie (la), f.,	Parly.
Jalouseaux (les), h.,	Tannerre.
Jardin-des-Prés (le), h.,	St-Fargeau.
Jardinerie (la), h.,	St-Loup-d'Ordon.
Jardinerie (la), h.,	Verlin.
Jardinière (la), f.,	Chaumot.
Jarié ou le Lac-Sauvin, lac et h.,	St-Moré et Arcy.
Jaris (le), h.,	La Mothe-aux-Aulnais.
Jarlois (le), h.,	Lainsecq.
Jarrier (le), f.,	St-Privé.
Jarris (les), h.,	Dicy.
Jarromées (les), h.	Bœurs.
Jarry, m.,	Merry-sur-Y.
Jarry, h.,	Migé.
Jarris (les), h.,	Pourrain.
Jassins (les), h.,	*id.*
Jasson-d'En-Bas (le), h.,	Fontaines.
Jaubert (le), f.,	St-Privé.
JAULGES, chef-lieu de commune.	
Jaunière (la), h.,	Moulins-sur-Ouanne.
Javassière (la), h.,	Rogny.
Jeannets (les), h.,	St-Sauveur.
Jeiges (les), h.,	Maligny.
Jendin, h.,	Moutiers.
Jeuilly, h.,	St-Martin-sur-Ocre.
Jeuilly, h.,	Taingy.
Jeune-Borde, f.,	Asquins.
Jingon, moul.,	Pierre-Perthuis.
Jobard (le), h.,	St-Privé.
Joigneaux (les), h.,	Domats.
Joigneaux (les), h.,	St-Martin-du-Tert.
JOIGNY, chef-lieu d'arrondissement.	
Jolivaux (les), h.,	Bussy-le-Repos.
Jollivets (les), h.,	Diges.
Jolivets (les), h.,	Moutiers.
Jolivots (les), h.,	Treigny.
Jonchères (les), h.,	Neuvy-Sautour.
Jonchère (la), h.,	Soumaintrain.
Joncheroie (la), f.,	Vaudeurs.
Jonches, h.,	Auxerre.
Jonction (la), h.,	Champlay.
Jonderie (la), f.,	Villen.-les-Gen.
Jonifs (les), f.,	St-Martin-d'Ordon.
Jonville, f.,	Soucy.
Josselins (les), h.,	Perreux.
JOUANCY, chef-lieu de commune.	
Jouancy, h. et moul.,	Soucy.
Jouards (les), h.,	La Ferté-Loupière.
Joubards (les), h.,	*id.*
Joubards (les), h.,	Perreux.
Joubins (les), h.,	*id.*
Jouffrons (les), h.,	Chevillon.
Joumiers (les), h.,	Fontaines.
Jouis (les), m.,	St-Martin-d'Ordon.
Joumiers (les), f.,	St-Sauveur.
Journées (les), h.,	Charny.
JOUX-LA-VILLE, chef-lieu de commune.	
Joux (les), h.,	Etais.
JOUY, chef-lieu de commune.	
Jubin, h.,	Lavau.
Juchepic, f.,	Mézilles.
Jugeots (les), h.,	Ronchères.
Juilly, h.,	St-Aubin-Chât.-Neuf.
Juilly, h.,	St-Martin-sur-Ocre.
Juliennerie (la), h.,	Chevillon.
JULLY, chef-lieu de commune.	
Jully-les-Nonains, h.,	Jully.
JUNAY, chef lieu de commune.	
Juvilles (les), h.,	Fontaines.
JUSSY, chef-lieu de commune.	
Justice (la), h.,	Chambeugle.
Justice (la), h.,	St-Martin-sur-Ou.
Justice (la), h.,	Vezelay.

(La fin à l'an prochain.)

NOTICE SUR BOURDOIS DE LAMOTTE,

PREMIER MÉDECIN DU ROI DE ROME.

Joigny possédait dans le siècle dernier une de ces familles qui font époque dans les annales d'une ville de province. La culture des lettres et des sciences, la probité la plus pure, des mœurs irréprochables, la religion du devoir s'y transmettaient comme un héritage sacré : c'était la famille Bourdois.

L'un de ses membres avait écrit l'histoire de son pays natal. — Un autre, médecin renommé dans sa contrée, membre correspondant de la Société royale de Médecine, avait mérité que sa mémoire fût conservée par un éloge public de Vicq-d'Azyr. — On citait un trait de sa vie qui semble tiré des hommes de Plutarque : Des malfaiteurs l'attaquent la nuit sur un chemin, il se nomme, et cette voix connue et vénérée arrête les bandits, les saisit de respect et de crainte, et réveille en eux le sentiment de l'honneur et de la générosité. On dit encore qu'il laissa parmi ses manuscrits une série d'observations médicales où étaient consignés les faits les plus intéressants de sa pratique, et qu'en tête de ce document, il avait inscrit ces mots : Ma justification ! Ce titre ne cache-t-il pas une arrière-pensée bien amère ? Ne contient-il pas la trace de ces accusations vulgaires où l'ingratitude et l'ignorance s'acharnent contre le médecin qui épuise son intelligence et sa vie pour le soulagement de ses semblables? Ou bien, faut-il admirer, comme le veut Pariset, ce discernement, cet amour du bien qui poussent l'honnête homme à rechercher sa propre estime, et à se poser devant le tribunal de sa conscience, avant de subir le jugement des autres? — Telles étaient les traditions de la famille Bourdois; et c'est dans cette atmosphère de vertus modestes, d'efforts intelligents, et des plus

dignes aspirations, que le médecin de Joigny fit grandir son fils, dont je viens retracer ici la longue et remarquable carrière.

Edme-Joachim Bourdois de Lamotte naquit à Joigny, le 14 septembre 1754. Parvenu à l'âge où le choix d'un état exerce une si grande influence sur notre avenir, il n'hésite pas, il veut être médecin comme son père, il veut être comme lui honnête homme et savant distingué ; il veut plus encore, c'est à Paris qu'il demande cette double auréole, à Paris où tant de vertus meurent ignorées faute d'air et de lumière, où tant de science timide et modeste est écrasée chaque jour par l'insolence de l'intrigue et du charlatanisme. Mais il a une foi vive en son étoile, il travaille avec ardeur, il parcourt d'un pas assuré ces premières années de veilles et d'épreuves, cette charmante préface de la vie sérieuse, si parsemée d'espérances, de souvenirs et d'amitiés ineffaçables. C'est alors qu'il se lie intimement avec Corvisart : tous deux, pauvres étudiants bien obscurs, confinés dans l'étroite mansarde du cinquième étage, entrevoyaient-ils déjà dans leurs rêves la conformité de gloire et de fortune qui devait consacrer plus tard la conformité de leurs études et de leurs ambitions ?

A vingt-quatre ans, Bourdois est docteur et médecin de la Charité. Une grave maladie de poitrine met sa vie en danger, il dirige lui-même les soins que sa position réclame, il est son propre sauveur. A trente ans, sa réputation l'a déjà séparé de la foule : il a ses appartements au Luxembourg, il est médecin du comte de Provence, qui fut Louis XVIII ; puis, quelques années plus tard, médecin de Madame Victoire, tante du roi Louis XVI. En 1791, la princesse est obligée de fuir en Italie ; Bourdois veut partager son exil, mais le vieux docteur Malouet qui, avant lui, remplissait auprès d'elle les fonctions de premier médecin, réclame en faveur de son grand âge l'honneur d'être fidèle à l'infortune, et de lui consacrer le dernier élan de sa pensée et de son cœur.

Bientôt l'orage révolutionnaire a tout renversé ; la Terreur frappe de sa hache tous ceux que la naissance, la fortune, la science et les plus éminentes qualités rendaient le point de mire de la proscription. Bourdois, homme de l'ancienne cour, homme d'un savoir et d'un mérite déjà bien connus, avait plus d'un titre à cette proscription. Il fut déclaré suspect et jeté dans les cachots de la Force. Grâce à l'intrépide

dévouement de sa femme, Marie d'Hermaud, grâce à ses démarches, à ses prières incessantes où la fierté du bon droit ne faiblissait pas sous les émotions poignantes de l'âme, il obtint avec sa liberté le titre de médecin en chef de l'armée des Alpes.

Il se rend à son poste, et voilà le paisible praticien du faubourg Saint-Germain aux prises avec une tâche toute nouvelle pour lui; le voilà transporté au milieu des glaciers inaccessibles, obligé de lutter à la fois contre les éléments et contre une terrible épidémie qui décimait nos soldats. Pour donner une idée de sa mission, qu'on me permette de citer quelques fragments d'un rapport qu'il adresse à la Convention nationale, le 20 ventôse an III de la République.

« La division de droite, y est-il dit, s'étend le long de la mer, depuis Menton jusqu'à Savone et depuis la mer jusqu'aux avant-postes de l'armée, sur les montagnes du Piémont. La longueur de cette division est de quarante-cinq lieues à peu près et sa largeur de quinze à vingt.

» Il est difficile de se faire une idée juste des chemins qui conduisent à cette division. Tous impraticables pour les voitures, ce n'est qu'à cheval, à dos de mulet ou à pied qu'on peut les parcourir. Des torrents multipliés qui se précipitent du haut des montagnes, coupent ces horribles chemins et présentent souvent aux voyageurs des dangers à courir, et toujours des difficultés à vaincre. Dans la partie de la division qui s'étend sur les montagnes, il existe un autre danger, celui des neiges qui les couvrent habituellement, et qui quelquefois se précipitent avec impétuosité, entraînant dans leur tourbillon tout ce qu'elles rencontrent. C'est ainsi qu'à différentes reprises, nous avons perdu plusieurs de nos frères d'armes. »

Plus loin, il ajoute : « Le petit nombre de nos anciens établissements dans cette division, la grande quantité de malades qui y ont afflué en même temps, l'impossibilité absolue d'évacuer par terre, à cause des mauvais chemins, et par mer, faute de bâtiments, ont produit un engorgement considérable dont les suites eussent été nécessairement funestes si l'on ne se fût hâté d'en prévenir les effets. — Depuis le 1er vendémiaire jusqu'au 1er ventôse, il est entré dans les hospices de l'armée cinquante-quatre mille malades, et cinq mille trois cents y sont morts. De ce calcul il résulte que, depuis quatre mois, le tiers de

l'armée a été disséminé dans les hôpitaux, et que la mortalité pourra être évaluée au dixième des malades. »

En présence d'une situation si désastreuse, Bourdois sent grandir son courage ; les efforts de la science viennent seconder ses plus nobles instincts, et de concert avec Tureau, représentant du peuple, qui déployait une énergie et une intelligence admirables, il parvient à relever le moral de nos soldats abattus, à créer de trois lieues en trois lieues des ambulances pour faciliter les transports, évacuer les malades au-delà du Var, et à munir tous les établissements sanitaires des fournitures indispensables à la régularité du service médical. Les couvents, les églises, les châteaux sont transformés en autant d'hospices où l'air pur et la lumière versent leurs premiers bienfaits sur ces milliers de moribonds dévorés par le typhus et la gangrène ; les cadavres sont enterrés avec toute la sollicitude qu'on doit à la santé publique et le respect qu'on doit aux morts. Ces mesures, promptement exécutées à travers des obstacles sans nombre, tels que le mauvais vouloir des habitants effrayés ou ennemis, la nonchalance maladive des soldats, l'intempérie de la saison, la mauvaise qualité des eaux, l'insuffisance des aliments altérés ou peu réparateurs, ces mesures ont bientôt ramené la vie et la santé dans notre armée. Le rapport finit en constatant que nos soldats minés par la maladie, amaigris par la faim, n'ont plus de souliers, et que leurs vêtements sont en lambeaux !

On me pardonnera d'avoir exhumé cette page douloureuse, elle appartient à notre histoire ; c'est une scène isolée du grand drame militaire qui remplissait alors toute l'Europe ; c'est l'anatomie descriptive de nos gloires et de nos misères.

Bourdois aimait à raconter ses premières relations avec un jeune général qui commandait alors l'artillerie de l'armée des Alpes : figure rêveuse et pâle, où le médecin physionomiste observait des lignes merveilleuses, esprit taillé de facettes étranges, où le philosophe découvrait de magiques éclairs et des profondeurs inconnues. C'était le général Bonaparte. Ces deux hommes avaient de l'affinité l'un pour l'autre ; ils étaient un sujet d'études réciproques où chacun trouvait un charme toujours nouveau. Le jeune artilleur, élevé au milieu du bruit des camps, ayant à peine entrevu ce monde de la haute aristocratie que le flot révolutionnaire venait d'engloutir, contemplait avec curiosité ce

modèle de grâce, de noblesse et de dignité, ces allures calmes et harmonieuses, cette âme remplie de souvenirs palpitants de tristesse et de regrets. Dans leur causerie familière pendant les promenades du soir, où l'un répandait sa douce mélancolie sur les ruines du passé, où l'autre comprimait à peine ses ardentes aspirations vers l'avenir, Bonaparte conduisait souvent son ami dans un vallon solitaire, près d'une vieille tour démembrée, au pied de laquelle passait un torrent rapide ; et comme Bourdois semblait un jour surpris de la préférence que le général témoignait pour cet endroit sauvage : « C'est ici, lui dit ce dernier, que César a franchi le Rubicon ! »

Un an plus tard, on déjeûnait à Paris dans la maison de la rue Chantereine ; Bonaparte venait de recevoir sa commission de général en chef de l'armée d'Italie : — Vous êtes des nôtres, j'espère ! dit-il en s'adressant à Bourdois. Celui-ci répond avec embarras, balbutie quelques excuses : son épouse est souffrante ; elle s'est dévouée pour lui pendant la Terreur, il doit à son tour se dévouer pour elle... — « N'en parlons plus ! » interrompt le général, dans le cœur duquel bouillonnent déjà tous les bruits de sa gloire, et qui ne sait pas comprendre l'indifférence ou la tiédeur. A dater de ce jour, leurs rapports affectueux avaient cessé, et, pendant plus de quinze années, Bonaparte ne voulut plus le revoir.

Tandis que le général faisait retentir son nom sur les champs de bataille, le praticien modeste retrouvait ses habitudes paisibles. Il reconnaissait avec douleur le vide immense qui s'était fait dans son ancienne clientèle, décimée par l'échafaud ou dispersée par l'exil. Un monde nouveau avait surgi sur les débris de la vieille société ; d'autres noms, d'autres fortunes gravitaient autour du pouvoir directorial ; Bourdois fut bientôt recherché par ce qu'il y avait de plus notable à Paris, malgré ses antécédents monarchiques, car la science est de tous les régimes, et planant au-dessus des manifestations éphémères de la politique, elle ne s'attache qu'à servir la grande cause de l'humanité.

En 1807, nous le voyons médecin en chef du département de la Seine, appelé à conjurer les violentes épidémies qui désolèrent, pendant plusieurs années de suite, les environs de la capitale : il avait alors sous sa direction les docteurs Caillard, Blancheton, Pariset, Marc,

Serres, L'Herminier, tous praticiens devenus célèbres à des titres divers, et qui ont laissé de beaux souvenirs à notre génération médicale.

En 1810, il devient conseiller de l'Université.

Enfin, en 1811, l'Empereur lui-même lui assigne son poste le plus glorieux ; il est médecin du roi de Rome ! Le chef tout-puissant de l'Empire voulut bien oublier les griefs du général de l'armée d'Italie : c'est qu'au milieu de cette cour si resplendissante et environnée de tant de prestiges, se trouvait un ancien ami d'école et de mansarde, Corvisart, devenu premier médecin de l'Empereur : « Sire, avait-il dit, sacrifiez vos répugnances à l'intérêt de votre fils ; c'est à Bourdois qu'il faut confier une tête si précieuse ! » — Et quelques heures plus tard, Bourdois s'entendait dire au palais des Tuileries : — « Vous êtes le médecin de mon fils ! Je ne puis vous donner une plus grande marque de confiance ; oubliez le passé comme je l'oublie moi-même ! »

On comprend de quel éclat nouveau s'illumina la réputation déjà si brillante de Bourdois : du haut de cette position magnifique il devenait une puissance, et bientôt il eut son cortége d'adulateurs. On vit de grands personnages employer toutes les ressources de la diplomatie pour devenir ses malades. Il fut aussi médecin du collége des princes que l'on fondait à Meudon, chevalier, puis baron de l'Empire, titre que sa modestie refusa toujours de porter, et dont il n'avait pas voulu faire enregistrer le brevet.

Le prince de Talleyrand l'avait fait son médecin et son ami, et à ce dernier titre il était initié aux mystères de ce cabinet noir où s'agitaient toutes les destinées de l'Europe. Lui seul peut-être connaissait bien Talleyrand, lui seul peut-être avait le secret de cette organisation exceptionnelle, de cette nature fabuleuse comme le Sphynx, souple comme le serpent, impitoyable comme le vautour, de cette intelligence qu'on admire sans pouvoir la comprendre. Quoi qu'il soit, le médecin et le diplomate ont emporté le mot de l'énigme au fond de la tombe, et Bourdois, imitant le procédé de la Mort, qui ne laisse à saisir après elle qu'une dépouille froide et repoussante, ne nous a légué qu'une note curieuse sur les infirmités physiques de son illustre client.

Cependant il entourait l'enfant impérial de toutes ses tendresses et de toutes ses sollicitudes ; il le voyait grandir à l'ombre du trône, hé-

ritier présomptif de la fortune du monde, quand tout-à-coup ce gigantesque échafaudage s'écroule avec fracas, entraînant le pauvre enfant dans sa ruine, et cette vie qu'on arrachait d'un berceau si magique devait tristement finir sur la couche de l'exil. Il suivit jusqu'à Blois l'impératrice et son fils; leur séparation fut une scène navrante. Il est une douce pitié qui remue le cœur à l'aspect d'un proscrit; mais cette pitié a quelque chose de déchirant, quand il s'agit d'une tête où le charme d'une blonde chevelure, la grâce de l'enfance et l'innocence du sourire semblent des auréoles incompatibles avec le malheur! Ils ne devaient plus se revoir, et lorsqu'en 1832, les feuilles de Vienne apportaient le récit de la longue agonie du jeune martyr, Bourdois, malgré son grand âge, voulait se rendre auprès de lui, pour l'assister au nom de la France à ses moments suprêmes... le pouvoir d'alors lui refusa son approbation.

Après la chute de l'Empire, Bourdois continua l'exercice de la médecine ; sa clientèle, pour avoir subi quelques modifications par le déplacement d'un grand nombre d'hommes pratiques, n'en fut ni moins considérable, ni moins distinguée. Il fut médecin du département des affaires étrangères où son expérience éclaira les hautes questions sanitaires qui intéressaient notre marine et nos colonies; il fut médecin consultant de Louis XVIII, puis de Charles X qui voulait se l'attacher comme premier médecin, quand la Révolution de Juillet vint l'engloutir dans une nouvelle catastrophe. Lors de la formation de l'Académie de Médecine, il y fut admis l'un des premiers et eut l'honneur d'être son président à plusieurs reprises. Il se faisait un devoir d'assister régulièrement aux séances, où sa parole digne et respectée apportait souvent la lumière.

Vers la fin de la Restauration, devenu presque octogénaire, il sentit le besoin du repos; ses dernières années se passèrent dans l'intime familiarité de quelques amis qui, tels que MM. Collot, Isabey, Ciceri, Auvity, Chauveau-Lagarde et quelques autres, résumaient pour lui les souvenirs que la Révolution et l'Empire, la science et les beaux-arts, le courage et le dévouement pour de nobles infortunes avaient répandus sur sa longue carrière. Il passait une partie de la belle saison dans son château de Marnes, charmante villa décorée d'arbres séculaires, de frais ombrages et de fleurs choisies qu'il aimait à cultiver

lui-même. La duchesse d'Angoulême, dont la propriété était contiguë à la sienne, avait une clef pour pénétrer dans le parc de Marnes, et venait souvent surprendre le vieux docteur au milieu de ses plus doux loisirs. C'est là qu'elle s'entretenait avec lui de ces premières années de sa vie, où ses rêves de jeune fille s'étaient flétris dans la vapeur corrosive des larmes et du sang, où ses angoisses et ses prières se partagèrent entre ceux des siens qui étaient morts martyrs, et les martyrs qui vivaient encore. Bourdois écoutait avec respect ces augustes confidences; son cœur ému n'essayait pas de consolations vulgaires; car il comprenait qu'une telle douleur qui veillait sans relâche, ne pouvait s'assoupir qu'aux pieds du trône de Dieu.

La poésie charmait aussi parfois sa vieillesse : il avait composé sur sa maison de campagne des vers remarquables par une simplicité facile et une aimable philosophie. On a trouvé de lui quelques chansons dédiées à ses bons amis, gracieux bouquets de fête où s'épanouissaient tous les parfums de ce doux abandon, de cette cordiale gaîté bannie des salons du grand monde. Parmi ses clients se trouvait Désaugiers qui dut plusieurs fois la vie à ses soins attentifs, et qui a laissé dans son recueil des couplets pleins d'un joyeux entrain et d'une vive reconnaissance pour son excellent docteur.

Ainsi Bourdois réunissait tous les éléments du bonheur : réputation, fortune, tendres amitiés; en haut, l'estime et la considération; en bas, l'admiration et le respect; dans son intérieur, toutes les satisfactions qui naissent de l'esprit et du cœur. Mais un grand deuil vint peser sur les dix dernières années de son existence : Marie D'hermaud, son épouse, qui avait partagé ses périls aux jours de la Terreur, qui s'était associée à tous ses succès par sa noble intelligence et son inviolable attachement, fut frappée d'une maladie cérébrale, et tomba dans un état complet de démence. Nul ne saurait peindre les soins touchants de Bourdois, ses prévenances affectueuses, son dévouement de chaque jour, pour cette femme qui avait été si digne de l'aimer, et qui était devenue incapable de le comprendre. Malgré de vives sollicitations, il n'avait pas voulu se séparer d'elle; comme aux temps où son esprit et sa raison brillaient dans tout leur éclat, il voulut qu'elle continuât de vivre dans les mêmes appartements que lui, et quand il recevait, elle était à table, placée à ses côtés, il la servait lui-même et veillait

sur elle comme on veille sur un enfant. Aussi, la présence au milieu des convives de cette figure immobile, de ce regard vide, de cette machine muette et passive où ne s'agitaient plus que les oscillations matérielles de la vie, répandait sur l'assemblée quelque chose d'étrange et de solennel. La gaîté se sentait défaillir, la conversation prenait une tournure grave et austère, et l'on ne pouvait assez plaindre la pauvre aliénée tombée dans une si triste dégradation, ni admirer assez l'époux dévoué qui devenait sublime à force de tendresse.

Bourdois jouissait d'une belle santé; malgré son grand âge, il avait conservé toute la rectitude de sa taille imposante, toute sa force morale, et une grande vigueur corporelle; ces amis se flattaient de le conserver longtemps encore, quand un érysipèle gangréneux vint l'enlever en peu de jours et trahir cruellement ses espérances. Il mourut, sans postérité, le 7 décembre 1835, dans sa 82e année. A la nouvelle de sa mort, l'Académie de Médecine suspendit ses travaux, et on remarque que cet honneur ne fut pas même rendu à Dupuytren qui succombait quelques mois auparavant.

Le testament de Bourdois peut servir à l'histoire de son cœur : il laissa à chacun de ses vieux serviteurs, suivant leur ancienneté et leur valeur personnelle des dons qui assuraient leur avenir, une somme de cent mille francs fut léguée à la jeune parente chargée de donner ses soins, jusqu'au dernier jour, à la pauvre veuve en démence, qui mourut trois ans plus tard, sans avoir eu la conscience de son malheur. Les pauvres de Marnes eurent une large part dans ses aumônes, et enfin l'hospice de Joigny fut doté d'une fondation de deux lits, dernier souvenir au pays natal.

C'est ici que vient se placer l'esquisse morale de Bourdois, médecin et homme du monde. Nous sommes heureux de pouvoir nous soustraire à cette tâche difficile et si bien remplie par le docteur Réveillé-Parise. Vouloir remanier après lui ces appréciations saisissantes de justesse et de vérité, ce serait prendre le rôle d'un artiste vulgaire qui s'aviserait de retoucher le portrait admirable qu'Isabey nous a laissé de son vénérable ami.

Ecoutons Réveillé-Parise : « Pendant sa vie, Bourdois de Lamotte fut à peu près ignoré des étudiants et des praticiens de nos départements; mais ce médecin eut pendant près de 50 ans une grande ré-

putation dans la capitale, et il était très-estimé de ses confrères. Ne dédaignons pas de tels hommes, quand ils ont du talent et un noble caractère ; ils jettent de l'éclat sur notre profession ; ils l'élèvent, ils l'honorent aux yeux des gens du monde toujours enclins à conclure de l'individu à la corporation.

» Le savoir de Bourdois était celui d'un praticien judicieux, éclairé, sans prétention, mais qui veut marcher de pair avec les hommes instruits et ne pas rester étranger au progrès : ce qu'il savait, il le savait bien et l'appliquait encore mieux. Convaincu que les faits et l'expérience prononcent tôt ou tard la déchéance d'un principe trop exclusif, il s'en tint à ce que la science avait de plus positif, sans dédaigner aucune innovation ; il n'adoptait rien avec enthousiasme, il attendait que le temps eût prononcé.

» . . . . . Rien de plus gracieux, de plus aimable, de plus aisé que ses manières et son langage. C'était le type des médecins de cour, le modèle de l'urbanité, de la politesse exquise, de l'homme bien élevé, possédant au suprême degré la science du salon, celle de bien dire et de dire à propos..... La marque certaine de l'homme habitué aux usages de la haute société, c'est de n'avoir rien d'original, rien de tranché, de ne faire saillie ni tache par aucun côté ; c'est ce je ne sais quoi de calme et de naturellement noble, sans calcul et sans effort, qui met chacun à sa place et reste toujours à la sienne. Tel était Bourdois dans l'ensemble de son caractère et de sa vie : c'était une de ces natures qui plaisent, parce qu'elles ne heurtent personne, parce que tous ses angles sont rentrés, effacés. Sa conversation avait du feu, du sens, de la verve, mais sans épigramme, sans ironie, sans aucune recherche d'esprit ; on pouvait la prendre comme une bonne, fine et délicate causerie que les vieillards aimaient, et où les jeunes gens trouvaient toujours à profiter. Point de bruit, point d'éclat, rien d'analogue à ces médiocrités sonores qui bruissent et bourdonnent dans le monde.

« Souple et réservé, sagace et patient, adroit avec mesure, confiant avec prudence, il ne blessait personne, plaisait au plus grand nombre, en tant qu'il ne mesurait pas le monde sur une échelle idéale de perfection. Il sut mettre à profit toutes les circonstances en homme qui veut faire son chemin, et le mieux possible, par des voies honnêtes, mais qui ne consent pas plus à être victime qu'à faire des dupes... il esti-

mait à leur valeur la médiocrité protégée et la sottise protectrice ; mais il ne froissait ni l'une ni l'autre, tout en préférant les gens d'esprit où il tenait parfaitement sa place. »

« On tomberait pourtant dans une grave erreur en pensant que l'art du monde si bien connu de Bourdois ressemblait à celui de certains hommes qui se font les plus humbles possibles pour tâcher de fléchir la fortune. Une sorte de vulgarité élégante, un masque de politesse basse, servile, se prêtant à tout, même aux services les plus abjects, étaient au contraire l'objet de son dédain ; c'est ce qu'il appelait *le calcul des courbes*. Si on lui parlait d'un de ces caméléons-valets, toujours disposés à obéir et à s'aplatir, d'un *sempre bene* au service de toute lâcheté, pourvu qu'elle rapporte, on le voyait s'animer, prendre feu, verser le ridicule sur ce genre de politesse fardée, au dessous de laquelle on ne trouve rien qu'égoïsme et turpitude. »

« Insinuant et persuasif, il connaissait le cœur humain, ses profondeurs et ses mille replis; il put souvent en diagnostiquer avec précision les tourments et les maladies morales. Il avait surtout le talent d'obtenir cet accord, cette simultanéité sympathique du médecin et du malade si indispensables pour diriger les âmes passionnées, souffrantes, qui, vivant de désirs immenses, rapportent tout à un sentiment exclusif et dominateur. Son extérieur même aidait singulièrement à atteindre ce but; sa taille élevée, sa figure longue et sévère, ses traits prononcés, presque numismatiques, l'accent affectueux de sa voix, son sourire fin et gracieux, son air tout à la fois ouvert, grave et réservé prédisposaient le malade à accueillir favorablement ses conseils; on l'écoutait avec plaisir, on avait foi en lui ; chaque malade le regardait comme un ami, comme un protecteur bienveillant et éclairé. Belle et noble science que celle-là ! De quelle hauteur elle domine par ses résultats et ses bienfaits les autres connaissances humaines ! »

Talleyrand qui se moquait de tout le monde, même de ses amis, donnait une juste idée de l'allure grave et sévère de son docteur quand l disait : Il vient chez moi deux hommes sur le compte desquels on se trompe toujours, Cobentzel qu'on prend pour mon médecin, et Bourdois pour un ambassadeur !

Outre le travail si remarquable de Réveillé-Pariset dont je viens de citer quelques passages, l'éloge de Bourdois a été prononcé par Pariset, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine ; puis le docteur

Fauconneau Dufresne, dans une aimable causerie, a raconté ce qu'il savait de cette vie si digne et si bien remplie.

J'ai largement puisé à ces sources de vive lumière, pour élever ce frêle monument à la mémoire d'un homme qui m'a honoré pendant ses dernières années de la sollicitude la plus bienveillante. Pauvre étudiant sans appui, au milieu de la ville immense, ce n'est pas en vain que j'ai invoqué nos liens de famille et les souvenirs de son enfance chez mon aïeule paternelle. Il regrettait son grand âge en me voyant si jeune encore, et, par un triste pressentiment, il me disait : Vous arrivez vingt ans trop tard, mon cher ami ; quand vous aurez les ailes de la science, j'aurai pris mon vol vers l'éternité ; je ne pourrai donc diriger votre essor. Que votre ambition soit modeste, car le temps est passé des miracles qui m'ont fait ce que je suis. Ayez pourtant bon courage ; la profession médicale sera toujours la plus noble et la plus respectée, mais aussi la plus difficile et la plus douloureuse !

Avant la mort de Bourdois, le bruit courait qu'il avait préparé tous les matériaux d'un important ouvrage sur les maladies des hautes classes de la société. Il était permis d'espérer que son exploration dans ce domaine nouveau pour la science serait féconde en résultats. Nul mieux que lui qui, pendant cinquante ans, n'avait été le confident de tous ceux qui étaient grands par le nom, par la gloire, par l'opulence ou par les honneurs, nul n'était mieux posé pour tracer une histoire de ces réactions de l'âme sur le corps, de ces misères et de ces blessures cachées sous les insignes de la fortune ou de la puissance. Peut-être en eût-il dégagé cette vérité applicable surtout au monde qui s'agite dans les régions supérieures, cette vérité si bien formulée par Réveillé-Parise, que dès l'instant qu'une sensibilité morale extrême, active, concentrée, se manifeste, un principe de destruction a pénétré dans l'économie, et qu'il se trahit bientôt par des altérations organiques innombrables : un anévrisme au cœur, un squirre au pylore, un engorgement du foie, une congestion cérébrale, c'est l'ambition, la haine, l'envie, l'inquiétude, le désespoir sous d'autres noms. Et l'on comprend alors l'exclamation du médecin philosophe, qui, après avoir remué toutes ces questions palpitantes, laisse tomber ce semblant de paradoxe : il n'y a point de malades, il n'y a que des malheureux !

Un jour, je proposais à Bourdois mes humbles services pour l'as-

sister dans le classement de ce travail dont on parlait dans le monde. — « Hélas! me répondit-il, j'avais rassemblé, il est vrai, une foule d'observations curieuses qui pouvaient former un livre intéressant; dans nos longues soirées d'hiver, je dictais moi-même tous ces documents à madame Bourdois qui était mon secrétaire de prédilection.... mais sa fatale maladie en éteignant sa raison et sa pensée a emporté ce fruit de nos veilles. Tous mes papiers ont été dispersés, détruits à mon insu par la pauvre femme en démence. Si j'ai pu regretter un moment la perte de ce travail, mes regrets se sont évanouis devant la douleur que j'éprouve chaque jour d'avoir été frappé dans ce que j'avais de plus cher au monde. — Mais, lui disais-je, vous trouveriez peut-être dans vos souvenirs de quoi réparer ce malheur? — Non, répliquait-il, je suis vieux, je n'ai plus le feu sacré qui pourrait donner la vie et la pensée à tous ces éléments épars... il n'y faut plus songer!.... »

Nous n'avons donc que quelques fragments des œuvres de Bourdois de Lamotte, dont nous allons tracer une rapide analyse.

Son premier opuscule remonte à l'année 1806; c'est la traduction d'un mémoire espagnol sur la racine de ratanhia, précieux végétal employé contre certaines hémorrhagies passives. Cette dissertation a été insérée dans le 15e volume du Journal de Médecine de Corvisart.

On a dû lui de nombreux rapports sur les épidémies, une grande quantité de consultations médicales et d'ouvertures cadavériques des plus grands personnages de l'époque.

Nous retrouvons aussi parmi ses papiers, les biographies de Galien, de Paracelse, de Lapeyronie, de Winslow et de Quesnay, articles concis, sagement élaborés, mais qui n'offrent rien de nouveau sur ces illustres médecins. Notons pourtant, à propos de Quesnay, qui passe pour le chef des économistes, le doute qui se manifeste dans l'esprit de Bourdois envisageant les travaux si vantés de cette école : il se demande, dans le trouble que lui font éprouver toutes ces innovations qu'on décore du beau nom de progrès, si Quesnay est digne par ses travaux de l'enthousiasme qu'excite sa mémoire, s'il n'a fait que revêtir d'un langage scientifique et coordonner en système des vérités vulgaires, s'il en a trouvé de nouvelles, ou plutôt s'il n'a pas contribué à répandre de funestes erreurs. Il ne nous appartient pas de le suivre sur ce

errain brûlant ; qu'il nous suffise de constater que ce doute qui tournentait notre penseur à l'égard de la science économique a déjà saisi ilus d'une intelligence éclairée et sérieuse.

Bourdois avait pour maxime que celui qui contracte l'habitude de e rendre compte de ses idées par écrit doit acquérir, à mérite égal, une grande supériorité sur ceux qui n'ont pas recours à cette méthode précieuse. Cela nous explique le grand nombre de notes, de pensées, l'observations qu'il éparpillait sur des feuilles volantes, comme autant de fleurs ramassées sur sa route, et destinées à grossir son herbier ntellectuel. Il nous reste quelques-unes de ces boutades éphémères où sont traités avec une verve originale les sujets les plus variés et es plus épineux, tels que l'éducation des femmes, le meilleur gouvernement possible, l'étude de la géographie, la médecine au point de vue moral et philosophique, des anecdotes sur certains personnages devenus historiques, puis des aphorismes tirés de ses études sur le grand monde qu'il appréciait avec cette bonhomie fine et railleuse qui décèle l'homme supérieur.

» Combien de gens sont malheureux, écrivait-il, qui cependant ont une grande fortune, de vastes propriétés, une table succulente, de brillants équipages, enfin tout l'attirail du luxe et tous les moyens qu'on croit mener au bonheur : ne voyez-vous pas qu'au milieu de cette opulence, ils manquent même du nécessaire, du sens commun. »

Ailleurs il ajoute : « Le mépris de la vie n'est pas toujours la preuve du courage ; il peut être l'effet de l'éducation, des préjugés, des circonstances. Le fataliste, le fanatique, l'homme déshonoré, l'ambitieux déjoué, le vieillard décrépit, la coquette abandonnée, meurent sans effort comme sans regret. Celui-là seul meurt avec courage qui, pouvant encore se promettre des jouissances, les sacrifie à sa patrie, à ses devoirs. »

Plus loin, il déplore la rareté des médecins doués de cette perfection idéale qui fait l'objet de ses rêves et de ses efforts, et après avoir tracé les conditions qu'il faudrait remplir pour exercer le sacerdoce médical, il s'écrie : « Je suis loin de revendiquer le premier rang dans cet art honorable : mais j'ai la prétention de l'exercer avec cette pureté d'intention, cet amour de l'humanité, j'oserai dire plus, ce désintéressement qui seuls peuvent rendre utiles aux hommes les lumières parfois

étonnantes que l'on rencontre dans quelques médecins. Mon objet est d'être utile, mon devoir est de soulager les malheureux, ma gloire et ma récompense seront dans l'estime des gens de bien. »

Bourdois avait biffé ce passage dont sa modestie s'était effarouchée : nous levons aujourd'hui l'interdit dont il avait frappé ces lignes, persuadé qu'aucune protestation ne s'élèvera contre ce cri de la conscience et de la vérité.

Enfin, nous pourrions citer des pages entières où notre bon docteur se montre aussi savant médecin que judicieux philosophe, où les élucubrations de Mesmer et de Lavater sont appréciées avec le tact, l'expérience et la haute raison d'un observateur qui juge froidement des hommes et des choses. Mais ce récit peut-être s'est déjà trop prolongé, et nous avons hâte de finir.

En 1835, Bourdois fut chargé par l'Académie de Médecine de lui faire un rapport sur les titres de Corvisart à l'honneur d'avoir son buste placé dans la salle des séances. Il accepta cette mission qui lui sembla douce comme les souvenirs de l'amitié, grande comme la voix de la justice. Ce fut le dernier effort, la dernière préoccupation du vieillard octogénaire. Son travail, remarquable par la finesse des aperçus, la hauteur des considérations, le piquant des anecdoctes, eut un beau succès dans le monde médical ; il fit sentir plus profondément ce que l'on perdait à l'indifférence de Bourdois pour la gloire littéraire. Puisque nous retrouvons ici le nom de Corvisart, nous ne pouvons passer sous silence un fait singulier que rapporte M. Fauconneau-Dufresne : Tandis que Bourdois donnait les soins les plus éclairés et les plus tendres au roi de Rome, Corvisart arrive un jour au palais des Tuileries, témoigne son mécontentement sur la manière dont on gouvernait l'enfant impérial, et invite brusquement Mme de Montesquiou à démailloter l'enfant pour s'assurer par lui-même si son médecin remplissait convenablement son devoir. Ce procédé d'une brutalité inexplicable, et que ne pouvait même justifier l'humeur fantasque et morose du médecin de l'empereur, fut très-pénible au cœur de Bourdois qui sut pourtant se contenir, et n'en fit paraître aucun ressentiment.

Dix ans plus tard, Corvisart au lit de mort fit appeler son ancien ami : « J'ai eu de grands torts envers vous, lui dit-il, et je n'ai pas voulu mourir sans vous en témoigner toute ma douleur et tous mes

regrets.... — Ne parlons pas de cela, interrompit Bourdois, je ne me souviens plus ; occupons-nous de vous seul ! » Et il lui prodiguait ces encouragements, ces consolations dont son âme pénétrée avait si bien le secret.

Ainsi, Corvisart mourait bercé par la parole calme et harmonieuse de son ami ; et les dernières lignes tracées par Bourdois, quelques mois avant sa mort, étaient un hymne de glorification pour Corvisart. Ces deux destinées étaient sœurs, par leurs vertus et par leurs gloires !

Tel fut Bourdois de Lamotte dont la vie presque séculaire passait à travers tant d'orages, de flots de sang, d'idoles brisées, d'astres éteints dans leurs cours, d'ébranlements formidables, et qui restait debout, dans toute la sérénité de son âme, partageant avec le prêtre la mission sainte de verser un baume sur les souffrances de l'humanité. J'ai vainement attendu qu'une voix plus connue que la mienne proclamât cette noble illustration, et je viens aujourd'hui demander droit d'asile pour ce nom qui fut un honneur pour la science et qui doit être un honneur pour son pays.

Émile DUCHÉ, D. M.



LISTE DES NOTABILITÉS

Qui ont représenté et administré le département de l'Yonne de 1789 à 1852.

États Généraux.

1789.

Le roi Louis XVI convoqua les États Généraux, à Versailles, le 5 mai 1789. Aucune réunion de ce genre n'avait eu lieu depuis 1614. Le département de l'Yonne fournit huit députés à cette assemblée.

BAILLIAGE D'AUXERRE ET DE DONZY.

Clergé :

CHAMPION DE CICÉ, évêque d'Auxerre.

Noblesse :

DE MONTCORPS DE CHÉRY, officier supérieur dans l'armée.

Tiers-État :

MARIE DE LA FORGE, conseiller au Parlement.

BAILLIAGE DE SENS ET DE VILLENEUVE-LE-ROI.

Clergé :

COSTEL, curé de Foissy.

Noblesse :

DUC DE MORTEMART, pair de France, seigneur d'Everly, près Bray-sur-Seine.

M[is] PLANELLI-MASCRANI DE MAUBEC, capitaine aux gardes françaises.

Tiers-État :

JAILLANT, lieutenant criminel.

MENU DE CHAUMORCEAU, de Villeneuve-le-Roi.

Gouvernement Républicain.

Assemblée législative.

1791.

L'assemblée Nationale de 1791 prit le titre d'Assemblée Législative; elle ne pouvait être dissoute par le roi. Ses membres étaient au nombre de 745. Cette Assemblée resta en session jusqu'au 10 août 1792.

Membres.

LAUREAU, avocat, à Saint-André-en-Terre-Pleine.
ALEXANDRE MARIE D'AVIGNEAU, ancien lieuten.-général à Auxerre.
BONNEROT, avocat à Sens.
GRÉAU, négociant à Villeneuve-sur-Yonne.
FAYOLLE, écuyer à Tonnerre.
ROUGIER DE LA BERGERIE, avocat, à Bléneau.
BERNARD D'HÉRY, avocat, à Venouze.
MALUS, receveur des finances à Joigny.
MOREAU, propriétaire à Compigny, près Sergines.

Suppléants.

FERNEL, avocat, à Brienon.
GUENOT, avocat à Auxerre.
THUREAU-LIGNIÈRES, maire de Ravières.

Convention Nationale.

1792.

La Convention Nationale entra en session le 21 septembre 1792 et dura jusqu'au 10 octobre 1795. Elle abolit la royauté et décréta la terreur. L'Yonne fournit onze représentants à la Convention.

Membres.

MAURE aîné, marchand épicier à Auxerre. — S'est suicidé.
LEPELETIER DE SAINT-FARGEAU, président au Parlement de Paris, fut élevé à l'honneur de présider la Convention. — Mort assassiné la veille du jour où Louis XVI monta sur l'échafaud.

THUREAU-DE-LIGNIÈRES, ancien suppléant à l'Assemblée Constituante.

JEAN BOILEAU, ancien magistrat, administrateur du district d'Avallon. — Mort sur l'échafaud révolutionnaire.

PRÉCY, ancien bailli de Chassy.

BOURBOTTE, cultivateur au Vault. — Mort sur l'échafaud révolutionnaire.

HÉRARD, ancien magistrat à Sens. — Mort aux Etats-Unis.

FINOT, huissier et maire d'Avrolles. — Reçut l'ordre de s'expatrier.

CHASTELAIN, cultivateur à Paron.

Suppléants.

ALEXANDRE VILLETARD, secrétaire du roi, à Auxerre.

BOILEAU l'aîné, magistrat à Avallon.

JEANNEST-LANOUE, ancien conseiller, rapporteur du point d'honneur au bailliage de Tonnerre, à Saint-Florentin.

Après la mort de Louis XVI et la chute des Girondins, les suppléants VILLETARD et JEANNEST-LANOUE furent appelés à siéger en remplacement de LEPELETIER DE SAINT-FARGEAU et JEAN BOILEAU emportés par la tourmente révolutionnaire.

Directoire.

1795.

Le gouvernement Directorial dura 4 ans. Pendant cette époque le pouvoir administratif était fractionné en deux Chambres, le conseil des Anciens, dont les membres se renouvelaient par tiers chaque année, et le conseil des Cinq-Cents. Ce pouvoir ainsi divisé prenait le titre de Corps Législatif. Le Directoire finit au 18 brumaire.

CONSEIL DES ANCIENS.

Membres.

AN IV-VI.

BONIFACE PARADIS, procureur général criminel, avocat à Auxerre, a eu les honneurs de la présidence du Conseil.

FOURCADE, procureur syndic à Tonnerre.

AN VII.

FOURCADE.

PRÉCY, ancien conventionnel.

Moreau de Vorms, maire de Sens, a eu les honneurs de la présidence du Conseil.

AN VIII.

Moreau de Vorms.

Simonnet de Noyers, juge suppléant au tribunal de Tonnerre.

Conseil des Cinq-Cents.

Membres.

AN IV-V.

Gault l'aîné, propriétaire à Villeneuve-sur-Yonne.

AN VI.

Gault l'aîné.

Leclerc-Matheras, président du tribunal criminel d'Auxerre

Charles Tarbé, magistrat à Sens.

AN VII.

Guichard fils, de Sens.

Housset fils, avocat, à Auxerre.

Boileau aîné, ancien suppléant à la Convention, à Avallon, président de l'administration centrale de l'Yonne.

Villetard.

AN VIII.

Les mêmes.

Collet de Joigny.

Corps Législatif de l'an 8.

1800.

Les membres de ce corps étant élus par le Sénat conservateur, les législateurs cessèrent d'être classés par département, mais un acte du Sénat, du 14 fructidor an X, fixa le nombre de députés dont se composerait à l'avenir la représentation de chaque département. Cependant, les fâcheuses lacunes qui existent dans les procès-verbaux nous ont empêché de compléter la liste des notabilités de l'Yonne de cette époque.

Empire Français.

Corps Législatif.

1804.

Bonaparte, 1er consul, s'étant fait proclamer Empereur des Français, les grands pouvoirs de l'Etat subirent de profondes mo-

difications. Le Corps Législatif surtout fut reconstitué sur de nouvelles bases.

Membres.

1804.

Boileau aîné.
Guichard fils.
Simonnet de Noyers.

1806 — 1809.

Soufflot aîné.
Houdouard, ingénieur au Simplon.

1806 — 1810.

Ragon-Gillet, sous-préfet de Joigny.

1811 — 1814.

Bornes des Fourneaux, général de division.
Dumolard, adjudant, commandant l'état-major de l'Yonne.

1re Restauration.

Chambre des Députés.

1814.

La députation nommée en 1811 qui siégeait encore au 31 décembre 1813 (article 75 de la Charte de 1814).

Cent Jours.

Chambre des représentants.

1815.

Au retour de l'île d'Elbe, la Chambre des représentants fut convoquée à Paris. Voici les noms de ses membres pour le département de l'Yonne :

Membres.

Bazin, avocat à Auxerre.
Deschamps, ordonnateur en chef, à Auxerre.
Bornes des Fourneaux.
Dumolard, ancien membre du Corps Législatif.
Hérard.
Lefebvre-Andoche, avoué à Avallon.
Ligeret de Chazey.
Paultre-Laverne, propriétaire à Saint-Sauveur.

2me Restauration.

Au retour de Louis XVIII, une nouvelle Chambre législative fut formée. Voici es noms des députés de l'Yonne qui y entrèrent.

1815.

Le Chevalier Bornes des Fourneaux.

Dumolard, ancien membre du Corps Législatif.

1816.

Raudot, propriétaire à Avallon.

Baron de Bourienne, ministre secrétaire d'Etat.

Hay-Lucy, conseiller de préfecture, membre du conseil général de l'Yonne, à Auxerre.

Comte de Laurencin, maire de Sens.

1817-1821.

Jacquinot de Pampelune, conseiller d'Etat, procureur du roi près le tribunal de la Seine.

Marquis de Villefranche, maréchal-de-camp.

Hay-Lucy.

1821-1825.

Hay-Lucy.

Jacquinot de Pampelune.

Marquis de Villefranche.

Comte César de Chastellux, maréchal-de-camp.

Baron de Bourienne.

1825-1828.

Hay-Lucy.

Baron de Bourienne.

Gislain baron de Bontin, propriétaire aux Ormes, membre du conseil général.

Raudot, ancien député, à Avallon.

1828-1830.

Jacquinot de Pampelune.

Baron Thénard, membre de l'Institut, doyen de la faculté des sciences.

Roman, propriétaire et maire de Bazarnes.

Raudot.

De la Rode, maître de forges et maire de Tannerre.

Monarchie de Juillet.

Chambre des députés.

1830.

Après la révolution de 1830, le 7 août, la Chambre des députés fut renouvelée. Pendant les dix-huit années que dura le règne de Louis-Philippe, les législatures furent composées de la manière suivante :

Membres.

1830.

JACQUINOT DE PAMPELUNE.
THÉNARD, ancien député.
ROMAN, id.
RAUDOT, id.
CHAUDOT, maire de Joigny.

1831-1834.

LARABIT, capitaine du génie en retraite, à Irancy.
VERROLLOT, négociant à Brienon.
ALFRED DE CHASTELLUX, chevalier d'honneur de S. A. R. Mme la princesse Adélaïde, à Lucy-le-Bois.
NOEL DESVERGERS, négociant à Tonnerre.
BELLAIGUE, ingénieur des ponts et chaussés à Sens.

1834-1841.

LARABIT.
ALFRED DE CHASTELLUX.
Vicomte de CORMENIN, ancien auditeur au Conseil-d'Etat.
VUITRY, maire de Sens.
JACQUINOT DE PAMPELUNE.

1841-1847.

LARABIT.
PH. DUPIN, avocat à Avallon.
CORMENIN.
VUITRY.
BAUMES, ancien sous-préfet à Tonnerre.

1847-1848.

LARABIT.
GARNIER, propriétaire à Vassy.

A. de Bontin, magistrat, à Joigny.
Vuitry.
Jacques Palotte, propriétaire à Serrigny.

République Française.

Assemblée constituante.

1848.

A l'avénement de la République, une nouvelle Assemblée nationale fut convoquée pour faire une Constitution; elle entra en fonctions au mois de mai 1848. Le département de l'Yonne y envoya neuf représentants.

Membres.

Larabit.
Guichard, propriétaire à Soucy.
Robert, commissaire du gouvernement provisoire, propriétaire à Auxerre.
Charton, homme de lettres, fondateur du *Magasin pittoresque*, à Paris.
Vaulabelle, propriétaire à Châtel-Censoir, homme de lettres à Paris.
Rampon-Lechin, médecin à Leugny.
Rathier, avocat-avoué à Tonnerre.
Carreau, propriétaire à Tannerre.
Raudot-Réglois, avocat à Avallon.

Assemblée Législative.

1849.

Fondée pour donner des lois en harmonie avec la nouvelle forme de gouvernement que la France venait d'accepter, l'Assemblée législative se composait de 750 membres, élus pour trois ans; elle fut dissoute par le chef du pouvoir exécutif le 2 décembre dernier, quatre mois seulement avant l'expiration de son mandat.

Membres.

LARABIT.

BERTRAND, ancien président du tribunal de commerce de Paris, à Pont-sur-Yonne.

FRÉMY, ancien sous-préfet, ancien secrétaire du Ministre de l'Intérieur, membre du Conseil général de l'Yonne, à St.-Fargeau.

LECOMTE, lieutenant-colonel de la garde nationale à cheval de Paris.

RAUDOT-RÉGLOIS.

ROBERT.

SAVATIER-LAROCHE, avocat à Auxerre.

ROUSSEL, propriétaire à Charny.

Par suite du décès de M. Robert, les électeurs de l'Yonne furent appelés à nommer un nouveau représentant, ils choisirent :

ANTOINE BONAPARTE.

PRÉFETS.

	INSTALLATION.
Bon ROUGIER DE LA BERGERIE, 1er germ. an VIII.	22 mars 1800.
Bon DE FERMONT.	30 mai 1813.
GAMOT.	11 juillet 1814.
Cte DE GOYON.	29 juillet 1815.
Mis DE GASVILLE.	14 avril 1817.
POMPÉÏ.	17 août 1830.
Victe DE BONDY.	18 août 1833.
SALADIN.	18 décembre 1841.
ROBERT (Théophile), commissaire du gouv. prov.	27 février 1848.
VILLETARD DE LA GUÉRIE, 2e commissaire.	28 février 1848.
UZANNE aîné, 3e —	3 mars 1848.
QUESNOT, en remplacement de M. de la Guérie.	8 avril 1848.
DEMAY-PARIS.	23 mai 1848.
BOULAGE (Ernest).	29 mai 1848.
DE CONTENCIN.	5 décembre 1849.
HAUSSMANN.	21 mai 1850.
D'ORNANO (Rodolphe).	4 décembre 1851.

ÉPINEUIL.

I. — TEMPS ANCIENS.

Epineuil, l'une des communes du canton de Tonnerre, et lui-même chef-lieu de canton pendant la courte durée des districts, a toujours fait partie du comté de Tonnerre jusqu'en 1585, époque à laquelle il en fut distrait en faveur de M. René du Bellay. L'histoire d'Epineuil est donc à peu près celle de Tonnerre, sauf quelques incidents que nous allons essayer de reproduire.

Le plus ancien titre actuellement connu remonte à l'an 850 environ (1). Déjà, sur la montagne escarpée des *Voultois* (2), *in monte Voluto*, près de Tonnerre, existait, non pas encore une abbaye, mais un ermitage, mais une espèce de couvent et une église sous le vocable de l'archange Saint-Michel, le chef de la milice céleste. L'évêque Thibaut (3), que Charles-le-Chauve avait honoré du titre de *missus dominicus*, venait de terminer sa visite pastorale : il avait trouvé notre communauté dans un état en apparence assez florissant ; le temple du Seigneur était décemment orné. Il se réjouissait surtout de nombreux miracles qui s'opéraient par l'intervention du saint Archange. Mais, ô douleur ! Au milieu de cette apparence aisée, les religieux manquent des choses les plus nécessaires ; leurs ressources sont épuisées, ou plutôt ils n'ont jamais eu d'autres ressources que la pieuse assistance des fidèles. Telle est leur pauvreté, qu'ils peuvent à peine suffire aux charges du luminaire impérieusement prescrit par les canons évangéliques. Cette triste réalité afflige son cœur. Pour y remédier, il donne à Saint-Michel l'église de Saint-Etienne d'Epineuil (4), et toute la paroisse qui se trouve

(1) Cartulaire de Saint-Michel, vol. M.

(2) Étymologie toute latine, qui exprime les nombreuses sinuosités qu'il faut parcourir pour arriver au sômmet de cette montagne d'un accès difficile.

(3) Thibaut, évêque de Langres de 838 à 856.

(4) Il y a erreur quand on assure que l'église avait été primitivement dédiée à la Sainte-Vierge.

en face du couvent (1). Cette église sera sous son *éternelle* dépendance et sous son administration spirituelle. Il fera la présentation de ses curés. — L'évêque Thibault, si recommandable par ses vertus, par sa piété et sa sagesse, était de Tonnerre ou des environs. A Saint-Michel reposaient une partie de ses parents et presque tous les notables de la ville. Telle est, sans doute, la cause de ses libéralités ! (2)

Ainsi nous apparaît, pour la première fois, le nom latin *Espinolium*, le plus fréquemment employé. On trouve plus tard *Espinul* (1097), *Spinolum*, *Spinnolum*, *Spinicolum*, *Epinolium* et *Spineolum* (XII[e] siècle), *Epinolium* (1154); et en français : *Espineul* (1292), *Epineu* (1295), *Espineux*, *Espineuil* et enfin *Epineuil*. Les amateurs d'étymologie font dériver ce nom, les uns de *Spicâ nullâ*, sans épis; probablement parce que la vigne, à peu près seule, étale ses pampres verdoyants sur cette montagne souvent escarpée où la charrue est difficile à manier, les autres de *Spinâ nullâ*, sans épines, attestant par ces mots la bonne culture, le labeur intelligent et le bon emploi de la terre. Ni l'une ni l'autre de ces étymologies ne semble exacte. Epineuil, ou tout au moins le sol sur lequel il repose, existait avant l'invasion romaine, avant que la langue de nos vainqueurs fût devenue celle des Gaules. N'est-il pas plus probable que le nom d'Epineuil dérive du celtique, comme celui de la plupart de nos villes et de nos contrées ? Il peut alors se traduire par ces mots : *petits monts*. Le village, en effet, oasis de maisons au milieu d'un vaste rideau de vignes, occupe le premier copeau, la partie la moins élevée de la montagne. C'est un petit, un premier mont, que domine une autre montagne beaucoup plus élevée.

Epineuil était autrefois entouré de murailles. Il en existait naguère encore quelques débris. On peut en suivre toutes les traces et surtout celles des larges fossés qui les protégeaient, car le village ne s'est point étendu au-delà de ses anciennes limites; les habitants se sont emparés de ces vieilles fortifications; ils les ont converties en jardins. Il semble qu'il n'y a jamais eu que trois portes et quelques poternes.

Nous avons en vain recherché quel avait été le sort d'Epineuil pendant les guerres des XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles. Il est très-probable que, comme Danemoine, Flogny et tant d'autres villes, il a subi les consé-

(1) Aspicientem.

(2) Un second évêque du nom de Thibaut a siégé à Langres en 880 et de 888 à 893. Parent de Foulques, archevêque de Reims, il paraît étranger au Tonnerrois. Pourtant, il fut aussi l'un des bienfaiteurs de Saint-Michel, qu'il avait également trouvé manquant de tout. Nous avons dû nous ranger à l'opinion de Cerveau, qui fait mention de ces événements au milieu du IX[e] siècle.

quences sinistres d'assauts, de sacs et de pillages. A-t-il été victime de l'invasion des Anglais? Ils étaient amateurs de bon vin, et n'ont pas dû délaisser un pays où il était en abondance et de bonne qualité. Quand le terrible Philbert de Vaudrey commandait à Tonnerre, a-t-il soumis à la rançon Epineuil, comme il avait fait de Dannemoinè et de Flogny? Quand Noyers était assiégé au nom du roi, lorsqu'un camp était établi à Dannemoine (1568), Epineuil fut-il mis à contribution comme il en était de Tonnerre? (1) De ce silence des archives et des auteurs contemporains, on pourrait conclure qu'Epineuil ne retirait de ses murailles que le triste avantage d'être réputé ville close, et d'avoir été compris au bail des subsides à raison de cinq sous par muid de vin qui y entrait. Toutefois, il en a été dispensé par un arrêté du 3 juillet 1543.

II.

Revenons à l'église d'Epineuil. La possession de ses dîmes (car les premiers revenus des églises n'étaient guère autre chose, toutefois avec les oblations), cette propriété, disons-nous, devait être bientôt contestée. Au milieu du XIII[e] siècle, Pierre, abbé de Saint-Michel, et Guy, abbé de Montiers-en-Der, *arremarensis*, élèvent d'égales prétentions. Cette minime affaire prend une importance telle, qu'elle doit être soumise au pape Adrien IV (2). Sa Sainteté la défère au jugement de Hugues de Toucy, archevêque de Sens. — Voici venir le curé qui revendique sa part. N'a-t-il pas, en effet, la charge difficile de faire les recouvrements, de surveiller les intérêts de l'abbaye? Les religieux feront-ils administrer la paroisse sans créer des ressources à leur mandataire? Un siècle plus tard (février 1253, anc. st.), Guy de Rochefort, évêque de Langres, issu de la famille des comtes de Rochefort, partage ces dîmes en deux portions: l'une pour le couvent, l'autre pour le curé chargé de la desserte spirituelle (3). Vers cette époque, il confirme la

(1) Voici la note que nous trouvons dans un compte de Tonnerre (1569 à 1570) : « Pour achapt de poisson et de vin dont a esté faict présent à messei-» gneurs de Sanzac, de Thou et de Barbézieux (de la Rochefoucault) et aul-» tres particuliers ayant charges pendantes au camp et armée du roy nostre » sire ou lieu de Dannemoyne. » Quel était ce camp? Quelle était son utilité? Pourquoi ces cadeaux?

(2) Adrien IV, de 1154 à 1159. — Pierre, auvergnat, abbé de Saint-Michel, de 1143 à 1159. Il avait été prieur de Vézelay. Ayant été destitué de son abbaye, ce fut à Vézelay encore qu'il se retira. (*Cartulaire de Saint-Michel de Tonnerre*).

(3) Bibliothèque de Tonnerre.

fondation de l'autel Notre-Dame, faite par Milon de Saint-Michel et Agnès d'Epineuil, sa femme (1). Les grands seigneurs n'étaient donc pas seuls riches, seuls à même de faire des libéralités!

Un peu après le milieu du xv[e] siècle, *Jehan* Regnier avait bâti une maison au lieu de *Lichières*, *Vallichières* ou *Vaulichières*, sur le territoire de Tonnerre. Il conteste la dîme que réclame le curé d'Epineuil. Autre chose était la limite de la commune pour l'administration civile, autre était celle de la paroisse pour le dîmage. Procès s'en suit : il est jugé au profit du curé Bellot, qui paraît avoir été un homme fort remarquable. Jehan Regnier et tous autres habitants de Vaulichères sont reconnus paroissiens d'Epineuil. Ils doivent à cette église le pain à bénir et le droit pascal ; c'est là qu'ils devront se faire baptiser, c'est là que sera déposée leur dépouille mortelle. En un mot, au curé d'Epineuil, seul, appartient la juridiction spirituelle sur ce hameau de nouvelle création (2). Un procès-verbal de bornage est fait entre le prieur de Saint-Agnan, gros décimateur de Tonnerre, et le curé d'Epineuil ; celui-ci a toute la montagne, plus la plaine depuis la vallée de *Vaulceuse* jusqu'au moulin et à la vallée de *Grisey*. Le prieur n'aura donc rien à recevoir à Vaulichères (3). Jehan Regnier semble n'avoir agi qu'à son astucieuse instigation. Ainsi, et trop souvent travaillent les gens de désordre dont les chefs inconnus restent dans l'ombre.

Église — L'église d'Epineuil a dû être très-anciennement construite. Il ne reste plus rien de ce premier monument. Une porte romane intéressante (4), quelques murs en très-petit appareil, voilà tout ce qui témoigne la reconstruction de ce temple primitif. Elle appartient au style roman secondaire. On voit encore une baie des plus simples. Deux colonnes et deux demi-colonnes engagées dans les parois latérales, surmontées de chapitaux à petites crossettes, soutiennent un tympan sans autre ornement qu'une croix allongée et légèrement pattée. La voussure est unie; l'archivolte est des plus modestes. Au-dessus est une fenêtre bizarrement placée un peu en dehors de l'axe de l'église.

La partie inférieure n'a qu'une seule nef, sans voûte. Un ciel en

(1) Cartulaire de Saint-Michel (septembre 1253). — Cette chapelle avait un desservant.

(2) Voir le chap. V relatif à Vaulichères.

(3) *Prior sancti Aniani, qui est in possessione recipiendi omnes decimus de Tornodoro, nulla recipit in loco* Vallechières (*Arrêt du parlement*, 1593).

(4) Rapport de M. Quantin au congrès archéologique d'Auxerre, en 1850, page 261.

planche masque cette notable défectuosité. A treize mètres de la porte, l'église s'élargit et comporte trois nefs. Il n'y a toutefois ainsi que deux travées. La dernière, beaucoup plus élevée, semble avoir eu la destination du transsept. Elle est ornée de deux chapelles absidales carrées. Leur voûte est hardie, riche de nervures qui se réunissent en croix. A gauche était un écusson héraldique que 1792 a fait disparaître, écusson qui eut pu déterminer l'époque précise de cette construction. On y voit encore une tête humaine à larges oreilles, la bouche ouverte, les yeux animés. Dans un autre écusson, on distingue un jeune enfant. — La voûte de droite est arrêtée par une corbeille de raisins, au milieu de laquelle se joue un enfant d'un fort mauvais modèle. A chaque extrémité de la croix formée par les nervures, sont des écussons complétement effacés. Une jolie piscine gothique orne le mur latéral de cette chapelle dédiée à la sainte mère de Dieu. Du même côté, et dans le cimetière, est une fort jolie porte en style flamboyant, malheureusement un peu mutilée (1). Cette seconde partie de l'église est la plus récente. Elle remonte à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe. Les archives de l'église, ni celles de la commune, n'ont conservé aucun marché, aucun souvenir de cette reconstruction. Les murs n'indiquent aucune date.

Le sanctuaire est petit, étroit, peu profond, mais fort joli. Sept baies allongées l'éclairent, et dénoncent la fin du XIIe siècle au plus tard (2). Elles sont légèrement ogivales, dans le style de celles de Vézelay, de celles de Notre-Dame de Tonnerre. Leur nombre symbolique rappelle les sept dons de l'esprit-saint, la septuple prière que le Christ nous a laissée, en un mot, ce chiffre mystique qui se rencontre si souvent dans l'écriture sainte. Malheureusement, un lourd retable, un autel insignifiant, véritables anachronismes de pierre, ont été substitués au vieil autel gothique, qui devait être immuable comme Dieu que l'on y honore (3). Ainsi a été détruit ce caractère traditionnel d'antiquité ! Ainsi a été déparée cette partie importante de l'église ! Que de grâces aurait un autel isolé ! — Dans le mur absidal et derrière l'autel, on trouve encore les traces d'une ancienne custode. Deux larges piscines ont été détruites ou masquées par des constructions postérieures.

(1) De 1480 à 1550. Rapport de M. Quantin au congrès archéologique de 1850, p. 263.

(2) Rapport de M. Quantin au congrès de 1850, p. 262.

(3) L'autel et le retable ont été construits en 1734, par le sculpteur Louis Herluison, de Troyes, moyennant 650 livres. (*Archives de la préfecture.*)

L'extérieur de ce monument répond aux trois époques que nous avons indiquées. L'entablement du sanctuaire, celui du clocher carré qui s'appuie sur le centre de l'église (1), sont soutenus par des modillons ou de simples corbeaux que sépare un évidement cylindrique. Tel est le genre que l'on rencontre en Bourgogne, dans la plupart des églises qui remontent au XIIe et au XIIIe siècle. Ce type, particulier à nos pays, n'a point encore été décrit. Il y a encore dans les murs du chœur ou du transsept, quelques gargouilles anciennes, employées et déplacées lors des réparations postérieures.

Trois objets doivent fixer notre attention dans l'intérieur de cette église.

Statuaire. — Le premier est une statue de Marie-Magdeleine, l'une des trois myrrophores de l'église latine (2), et des six de l'Orient, la patrie des parfums. Cette pécheresse aimable, guérie par Jésus-Christ de sept démons qui la tourmentaient; cette galiléenne reconnaissante qui s'attache à tous les pas du Sauveur des hommes; cette sainte qui a eu le bonheur de revoir, la première, l'homme-Dieu après sa résurrection, est représentée par une statue fort ancienne et très-remarquable. Hâtons-nous de dire que, décapitée au moment où tombaient tant de têtes innocentes, on a substitué au chef primitif une tête en plâtre du modèle le plus hideux. Mais, ce qui reste est admirable de grâce et de légèreté. Les formes sont celles d'une pénitente que la douleur a desséchée; mais quel ciseau a reproduit cette robe souple et tous ces plis si artistement rendus? Ce n'est plus la pierre, c'est l'étoffe elle-même naturellement ondulée. On reconnaît sur les bras et sur la poitrine un premier vêtement que recouvre la robe. Par-dessus, est un manteau ou péple que la sainte soutient de la main droite, tandis que de la gauche elle porte la boîte au parfum, ce nard précieux qu'elle répandit sur les pieds du Christ. Ce qu'il y a de plus curieux est une courte légende tracée sur cette robe même, autrefois dorée, légende dont les caractères en relief imitent, de loin, une ornementation de fantaisie. Six lignes, fort difficiles à lire, soit à cause du fruste, soit à cause des abréviations, soit à cause des lettres cachées dans les plis de la robe, soit enfin à cause de la peinture verte dont on a déshonoré ce chef-d'œuvre, composent cette pieuse histoire. Ce sont des capitales fleuronnées, conjointes, monogrammatiques et souvent

(1) Cet antique clocher est surmonté d'une pyramide quadrangulaire couverte en ardoise. Elle est d'une date postérieure.

(2) St-Marc, XVI, 1.

enclavées, que par cela même il est presque impossible de distinguer. La première ligne commence à l'épaule droite, suit la poitrine et se termine à l'épaule gauche, sur laquelle on croit voir un A. La dernière ligne, qui est fort longue, est au bas de la robe, complètement frustre et illisible. Voici ce que nous avons pu lire :

CHRISTO MULIER DEVOTA C S A
AVE MARIA..... (1)
O MADALENA
NOBILIS, INCLYTA (2)
MIRACULIS DEI, ORNATA VI (RTUTIBUS)
. . . .

Le dernier mot suppose *vitâ* ou *virtubibus* qui se continuait à la sixième ligne. Il s'agissait, sans nul doute, de la vie ou des vertus de l'illustre pénitente. Cette analyse si naïve d'une existence toute remplie d'orages, de repentir, de pénitence et de miracles enfin, n'était-elle pas capable d'exciter l'édification profonde des fidèles ?

On peut encore citer une statue de la Mère de Dieu. Quelques peintres ont remarqué sa figure si candide et si pure, puis sa chevelure, la pose gracieuse de sa couronne. Le reste laisse beaucoup à désirer.

N'oublions pas un curieux monogramme du Christ, placé dans un écusson au milieu de pampres et de raisins enlacés d'animaux fantastiques et de gracieux rinceaux.

Chaire. — Un autre chef-d'œuvre, mais d'une époque bien postérieure, est la chaire placée à l'extrémité de l'ancienne église romane. Elle est due à l'habile ciseau de Jean Nicole, simple menuisier, qui est auteur des chaires de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Tonnerre, de celles de Cheney et de Dannemoine, et, l'on dit même, de celle de Vézelay. Des quatre panneaux qui ornent la montée, deux sont chargés de nombreux attributs religieux entrelacés, tels que calices, croix, encensoirs, crosses, etc. Les deux autres ne portent qu'un S et un E, chiffre de St-Etienne, patron de la paroisse. Autour de la chaire, dans des encadrements de fleurs délicatement sculptées, sont les quatre évangélistes avec leurs tétramorphes, travaillés avec soin. La guirlande détachée qui accompagnait le ciel de ces quatre tableaux délicieux a disparu, et a été remplacée par une autre dont le fini laisse beaucoup à désirer. Ce n'est plus la main, le faire léger et gracieux de l'artiste.

(1) Mots douteux.

(2) *Sulinta, sulinita* ou *sublimita*, fortifiée.

la chapelle de la vierge, avait totalement disparu. Il s'agit de la tombe de « défvncte honneste femme Edmée Gaulchot, vivante veve de hon-» neste personne Jehan Bourgoing, décédée le dix-septième octobre » 1676, *année de la contagion d'Epinevl*, à cavse de la qvelle n'a peu » estre enterrée dans cette chapelle. » Son corps avait dû être déposé dans le cimetière (1). Ainsi la peste, dont nous avons signalé les déplorables effets à Tonnerre en 1569 et 1570, en 1632 et 1633, en 1657 avait reparu en 1676. Epineuil avait été soumis à sa désastreuse influence. Ce fait d'intérêt général devait seul empêcher de détruire une inscription qu'il a été si difficile de débadigeonner. — L'examen des registres de l'état-civil a fait découvrir deux autres épidémies. L'une en 1725, compte soixante-quatorze victimes, surtout parmi les enfants de deux à sept ans. L'autre est de 1732 : Il y a, dans cette année, soixante-deux décès.

Les murs de l'église, conservent encore le souvenir des libéralités de honnête dame Quartier, veuve de Nicolas Berroy, qui a laissé à la fabrique quatre cent cinquante livres, un arpent de vigne, huit bichets de blé froment, une chambre près de la maison seigneuriale (2). Etaient en outre léguées : au couvent des Minimes trois cent livres, aux cordeliers de Tanlay cent livres, à l'église de La Chapelle-Flogny quarante livres, à celle de Molosmes pareille somme, et enfin cent livres « povr estre faict et basti vne maison en ce liev d'Espinevl povr le » logement des pavvres. » Quelle a été la maison donnée? Quelle a été celle bâtie en faveur des pauvres? Rien ne l'indique plus aujourd'hui. La bienfaisance de Charlotte Quartier a disparu de la mémoire des habitants, qui n'ont jamais lu la longue inscription destinée à en perpétuer le souvenir. Le badigeon, il est vrai, rend cette tâche difficile. Conservons du moins, tant que faire se pourra, trace de ce fait : c'est un devoir pour nous. Le testament est des 3 et 7 avril 1651. Cette longue inscription se termine par huit vers, qui ne se recommandent que par des pensées de piété et de charité :

« En vivant j'ay donné, en movrant j'ay testé,
» Povr les pavvres mon bien se divise en partage,
» Et vovlant rendre à Diev ce qv'il m'avait presté,
» L'Eglise trovve part dedans mon héritage.

(1) Edmée Gauchot avait donné 300 livres à la fabrique. (*Archives de la préfecture.*)

(2) Cette maison a, depuis, été celle du vicaire. Elle fait partie de celle de M. Justinart.

» D'vn pievx testament le jvste exécvtevr,
» Par ceste inscription a noblit (sic) ma mémoire.
» Il a faict son devoir, et c'est à toi, lectevr,
» De prier povr mon âme et de rendre à Diev gloire. »

Sous ce badigeon déplorable viennent d'être découvertes des peintures murales dont il est difficile de déterminer la valeur, car elles n'ont pas encore pu être mises à nu. La chapelle de la Vierge, les douze points de consécration étaient ornés de divers tableaux, avec des inscriptions en gothique du XVI[e] siècle. Pourquoi avoir ainsi marqué, anéanti ces fresques curieuses? Le temps les avait-il altérées? Alors il eût fallu les faire réparer. Ne sont-elles pas des leçons perpétuelles d'une conservation toujours intéressante? Ne rompent-elles pas encore gracieusement la monotonie de murs unis? Comment leur préférer ces tristes couches de plâtre et de chaux?

CURÉS. — En parlant d'œuvres de bienfaisance, n'oublions point M[e] Denis Ménestrier, bachelier en décret, prêtre et curé d'Epineuil. Malade depuis longtemps, à cause *des gouttes*, il fait son testament le 17 août 1589, et *baille en aulmosne*, à la fabrique de l'église, cinquante livres, deux chasubles, un ciel de tapisserie pour la Fête-Dieu, et une rente de huit sous et vingt sous tournois pour des prières. Ces sommes avaient alors une certaine valeur. Que l'on en juge par cette disposition : A chaque prêtre qui assistera à son convoi, il sera donné trois sous tournois. Pourtant, ce salaire était-il bien généreux? Le curé Ménestrier était probablement de Tanlay, si l'on en juge par les dons qu'il fait à l'église de cette paroisse (1).

En parcourant la longue série des curés d'Epineuil, qui remonte à 1199, nous trouvons beaucoup de noms honorables, sans nul doute, beaucoup de prêtres qui ont dignement rempli leurs devoirs; mais cette liste est bien peu riche de faits.

En 1525, il y avait plusieurs prétendants; le temporel était séquestré.

De 1538 à 1555, on trouve Edme de Courcelles, qui demeurait à Paris. Comme les abbés commandataires, il amodiait sa cure. Elle lui produisait *cent trente livres*.

Arrêtons-nous quelque peu sur un nom honorable, sur un de ces prêtres saints, tels que la Providence en montre parfois à la terre comme modèle de tous les autres. Nous voulons parler de Jean Gau-

(1) Archives de la préfecture.

thier, maître ès-arts, dont la signature apparaît pour la première fois sur les registres de la fabrique, le 6 août 1712. Il était d'une famille ancienne et considérée de Tonnerre. Nommé curé fort jeune, (il avait à peine vingt-cinq ans), il montra la maturité d'un homme fait. Il ne voulut jamais quitter la première paroisse qui lui fut confiée. Il resta donc à Epineuil jusqu'au 14 octobre 1767, que Dieu l'appela près de lui. Ce long sacerdoce, si plein de sagesse, au milieu des mêmes habitants, ne fait-il pas également l'éloge et du pasteur et du troupeau ? C'est que, en effet, M. Gauthier était un prêtre selon Dieu, sachant se faire aimer, instruit et toujours prêt à répandre le double secours de la religion et de l'aumône. Avec quelle bonté il écrit à M. Mantelet, son vicaire qui avait cherché à le diffamer auprès de l'évêque de Langres et de son grand vicaire (1). C'est le père de famille qui recherche la brebis égarée, la trouve et veut la ramener au bercail. — Le 14 juillet 1761, M. Gauthier célèbre solennellement sa cinquantaine de prêtrise, touchante mémoire de son union à l'église de Dieu. Les premiers témoins, les premiers acteurs de cette pieuse cérémonie sont tous les habitants, qui viennent faire preuve de leur respect, de leur attachement, de leur vénération, du désir qu'ils ont de conserver longtemps encore ce vieil ami, ce consolateur de leurs familles. Puis paraissent le clergé, la noblesse des environs, sa famille. Trois pages de signatures suivent le procès-verbal.. On y remarque celles de MM. de Flogny, de Tanlay, Mirey de Cheney, de Chabenat de la Malmaison, Delaune, professeur de l'Université, Perrault, docteur en Sorbonne et prieur de Quincy, etc, etc. — Pourquoi sommes-nous heureux de citer ce brillant concours qui environne d'affection et d'attendrissement, un simple vétéran du sacerdoce? C'est que ce ministre du tout-puissant a laissé un parfum de bonne renommée que le temps ne peut pas, ne doit pas effacer ; c'est que les vertus, les bonnes œuvres de ce digne prêtre, sont un modèle pour ses successeurs ; c'est qu'elles doivent rappeler ce qu'était son troupeau et ce que doit être celui qui le remplace.

Trois ans après, le 24 septembre 1764, M. Gauthier baptisait du nom de Marguerite la grosse cloche, la seule qui soit restée. Le parrain était un de ses proches parents, Claude-Denis Mirey, écuyer, seigneur de Cheney, de Neuvy-Sautour et de Bernouil, ancien échevin de Paris. La marraine était sa petite nièce, Marguerite Fayard de

(1) Lettre du 14 juillet 1728.

Champagneux (1), femme de noble Paul de Blosset, seigneur de Bourdeille, ministre plénipotentiaire de France en la cour de Londres. Le marquis de Blosset fut le successeur du chevalier d'Een, en 1764 et 1765, pendant l'ambassade du comte de Guerchy. — Cette cloche a conservé les noms des artistes P. A. Brochard et N. de Poisson, fondeurs ; de Valentin Marion, syndic ; de Jean de Villeneuve et Mathieu Edme Bourgoin, fabriciens; enfin de Pierre Jollois, notaire et procureur fiscal. — Le testament de ce vénérable pasteur est encore une épreuve de l'affection qu'il portait à sa paroisse. Entr'autres legs, se trouve une rente de quarante-huit livres pour l'instituteur, à charge d'élever quelques enfants pauvres (2). Il avait compris ce que peut une instruction solide et chrétienne, pour le bonheur de l'homme. Que de difficultés n'avait-il pas trouvées pour avoir un maître d'école ! En 1718, la communauté s'était imposée en sa faveur. C'était à la suite des plaintes que M. Donjeux, archi-diacre de Langres, avait consignées dans le procès-verbal de sa visite. Mais, en 1730, les habitants s'étaient refusés au paiement de leur rétribution. Une réunion générale n'avait constaté rien autre chose que la gêne des uns, la mauvaise volonté des autres. Le curé et quelques paroissiens ne virent d'autre remède à cet état fâcheux que de s'adresser, de solliciter près de l'intendant de la généralité, pour obtenir l'assiette d'un impôt de cent livres en faveur de celui qui devait instruire et policer les enfants.

L'année 1669 est témoin de l'une de ces processions générales comme nos ancêtres en faisaient dans les cas de nécessités graves. Le ciel était d'airain. La terre manquait d'eau ; les récoltes étaient compromises. Le 14 juillet, les habitants de Tonnerre avec le clergé des deux paroisses et les corps religieux, se rendent à Epineuil pour demander à Dieu de la pluie. MM. de l'hôpital y portèrent un précieux morceau de la vraie croix..

(1) Son frère, Paul Fayard de Champagneux de Bourdeille, fut seigneur de Tronchoy, où il se fit remarquer par sa piété et par sa charité. C'est à lui que l'on doit l'église et la maison d'école qu'il fit construire à ses frais. Auparavant les habitants de Tronchoy étaient obligés d'aller à Cheney pour les offices.

(2) La délibération des habitants qui nous révèle ce fait (29 juin 1786) fixe ainsi les émoluments de l'instituteur, qui doit en tout seconder le curé et dans l'église et dans la classe : — pour chaque mariage, vingt sous ; — pour un service à trois grandes masses, quinze sous ; — enterrement d'une grande personne, vingt sous ; d'un enfant, dix sous. Chaque ménage, y compris les veuves, doit douze sous ; — chaque habitant de Vaulichères, six sous ; — chaque enfant qui apprend à lire, cinq sous ; à écrire dix sous.

On remarque que les bénédictins de Saint-Michel ne se réunissent point aux Tonnerrois (1).

CHAPELLES. — Deux chapelles existaient encore sur le territoire d'Epineuil. La première, sous l'invocation de Notre-Dame du Mont-Carmel, était voisine du chemin de Troyes. Nous en avons vu les ruines. Elle était fort petite et avait été réédifiée par les soins et aux frais de Louis Boulachin et Edmée Lallement, sa femme. Le curé Colotte l'avait bénite le 18 novembre 1674. — L'autre, au-dessus du chemin qui conduit du Petit Quincy aux Fauconniers, était au milieu des vignes. Elle était réunie à une maison assez étendue (2). Tout près, il y avait un fort beau verger et quelques vignes. Les anciens du pays racontent que, dans le voisinage, coulait une source abondante, fraiche, intarissable, ressource précieuse dans un climat élevé, au milieu d'un sol fort sec. Elle a complètement disparu ; on ne retrouve ni sa place, ni le lieu de son écoulement. Si la mémoire de ces vieillards ne leur fait point illusion, si on pouvait trouver cette eau précieuse, ce serait une véritable richesse pour la contrée. — Les deux chapelles ont été aliénées comme biens ecclésiastiques. C'était bien la goutte d'eau destinée à remplir un gouffre énorme !

III. — USAGES.

Les droits d'usages et de parcours étaient anciennement la double faculté qu'avaient les habitants de faire paître leurs troupeaux *de grosses et menues bêtes* dans les forêts, pâturages, broussailles, terres vaines et vagues d'un seigneur, et de prendre dans ses forêts tous les bois nécessaires à leur chauffage, à la construction et à la réparation de leurs maisons, voire même aux besoins de leur état, sans pouvoir en vendre, ni céder, ni donner à autrui. C'est *l'usus saltuarius in sylvâ communi*. L'usage et le parcours ont été souvent confondus comme une seule et même chose. Féodalement parlant, *le parcours* se rapportait aux mains-mortables d'une autre seigneurie, différent en cela du parcours de notre époque qui n'est accordé qu'aux habitants de la commune. *L'usage* était propre aux personnes franches. Telles étaient la plupart des coutumes, notamment celle de Bourgo-

(1) Cerveau, Mémoires inédits.

(2) En 1786, il y avait encore dans cette maison deux pièces à feu, grenier dessus, cave dessous. Le *garde-chapelle* avait la jouissance d'un verger et de soixante-quinze ares de vignes en six pièces. (*Archives de la préfecture.*)

gne. Comme les abus sont de tous les siècles, et qu'il y en avait alors de même que de nos jours, ces deux droits étaient règlementés; au xve siècle, les usagers ont eu presque partout un canton particulier qui est devenu leur propriété spéciale.

Comment appliquer ces règles à la commune d'Epineuil? En fait, il a existé en sa faveur droit d'usage et droit de parcours. A quelle époque remontent-ils? Quelle a été leur importance? Quand ont-ils cessé? Pourquoi? — Voici ce que nous font découvrir quelques chartes échappées à la destruction des temps.

Au troisième quart du xve siècle, il y avait pour les usages et en même temps pour appel de *recréance et désadueuz de bourgeoisie réalle* plusieurs procès entre les habitants d'Epineuil et l'abbaye de Molosmes. C'est-à-dire qu'un arrêt avait provisoirement accordé aux habitants la jouissance et *réintégrande* des usages dont les seigneurs usufruitiers avaient voulu les dépouiller. D'un autre côté, ils refusaient à se reconnaître bourgeois de l'abbaye, et par conséquent à payer aucune redevance à ce titre. Ces procès devaient remonter à une époque déjà reculée. Le parlement, le bailli royal de Sens au siége de Villeneuve-le-Roi, et le prévôt d'Orléans (1) devaient prononcer sur diverses instances.

On remarque dès-lors que la communauté des habitants d'Epineuil est administrée par plusieurs d'entre eux élus en assemblée générale, et simplement qualifiés *procureurs*. Ceux-ci ne semblent être que des fondés de pouvoirs avec un mandat spécial et tout de circonstance. Il y avait bien une agrégation d'hommes, une communauté distincte, mais ce n'était point la commune avec existence légale. L'administration civile, l'administration financière étaient à créer. Elles se rattachaient au bailliage ou plutôt à la prévôté de Tonnerre. Les habitants avaient dans certains cas la faculté de nommer des agens spéciaux pour leurs affaires. Ce n'est qu'au xviie siècle que nous trouvons deux syndics avec quelques attributions municipales. Ce n'est qu'en 1779 que paraît un syndic perpétuel, édile permanent qui ne remplit encore qu'une partie des fonctions dévolues au maire. Il n'y avait point indépendance complète du pouvoir municipal quant à l'initiative des mesures d'ordre et d'intérêt commun.

Revenons au xve siècle.

Pour les usages, les religieux de Molosmes-la-Fosse prétendent à la

(1) Pourquoi celui-ci? Était-ce par renvoi de la cour?

propriété exclusive des « boys et forestz des Graveritz (1), Argue, des Basses-Loges et boys Baillot », depuis Molosmes jusqu'aux finages et justices de Coussegrey, Lignères, Dannemoine et Tonnerre. La forêt des Graveries est devenue, depuis la révolution, propriété de l'État, et les terres des Basses-Loges sont sur le finage de Molosmes. *Argue*, *Arque*, ou *Argueil*, qui est cité fort souvent, paraît avoir été un bois dont la position et le défrichement nous sont inconnus. Ce pourrait être toutefois maintenant les terres des *grands usages* dont le nom aurait prévalu. Le bois Baillot, à l'extrémité du finage de Dannemoine, est aujourd'hui morcelé entre un grand nombre de propriétaires (2). L'abbaye nie et refuse à tout habitant du voisinage le droit « de copper boy » par forme d'usage ne aultrement sans le congié » ou consentement des religieux. Les manans d'Épineuil prétendent, au contraire, avoir droit *spécialement sur la forêt d'Argues* « pour y copper ou faire copper » boys moyennant cinq deniers payables à la Sainct-Estienne après Noël ». En tous cas, le droit d'usage n'est point dénié.

Tel est l'état de choses au 1er août 1477. Intervient alors la transaction suivante sous la médiation « d'Estienne d'Espougny, garde-» scel de la préuoste de Villeneufue le Roy ». Jehan de Nicey, abbé de Molosme, et Anthoine Tournault, religieux, traitent au nom du couvent. Perrinot Brasley, Guillemyn Blanchard et Colas Jorrey sont procureurs pour la « *ville*, communaulté, manans et habitants. Do-» resnauant les dictz habitants, pour eulx et leurs successeurs, ha-» bitants et demourants audit lieu d'Espineuil auront ou diet boys » et forest leurs usages et vain pasturage pour copper tous bois à » eux nécessaires, pasturer toutes bestes tant grosses que menues » en iceulx ainsi que lesdits boys d'*Argues* et forest se compor-» tent, excepté en temps de grenier (3) qui est depuis la Sainct-» Remy jousqu'à la Sainct-André...... Pourront (alors) lesdits habi-» tants pasturer leurs pourceaux qu'ils nourriront et non aultres » en la brosse de Virey jusques au four des Rameaux sans entrer ès » boys et forestz dessusdits, fors seulement selon les lizières desdits » boys du costé dudit Espineuil et mesmement depuys la croix de » Virey estant ou grand chemyn tendant d'Espineuil à Troyes et de-

(1) Graveriz, en celtique, *rapide.*

(2) Il est au climat de *Bois de Bât* ou de *Vaux de la craie.* (*Cadastre de Dannemoine.*)

(3) Temps de grenier, probablement celui de la récolte des graines, depuis le premier octobre jusqu'au trente novembre.

» puis la dicte croix de Virey jusques à l'estang de Val-de-Levée, ainsy » que le fort du val se comporte et selon le chemin qui vad de la dicte » croix de Virey à Lignères selon les bornes de pierre accostées d'une » crosse....., bornes qui seruent de limites aux usages ». Chaque habitant devait payer quinze deniers à la Saint-Etienne après Noël ; la femme veuve ne payait que pour un demi-feu. Ainsi devait se trouver amortie toute affaire litigieuse. Les religieux s'étaient réservé la chasse et la vente *de la paisson* (1) dans ces bois et forêts, en temps de grenier « et non aultrement ». Des sergents seront nommés et assermentés devant le bailli de Molosme et salariés par les usagers. Les habitants pourront mettre « en coppe et tailler lesdicts usages en de» mandant congié de ce faire ».

Cette transaction était explicite. Les droits des habitants étaient bien et dûment constatés. Pourtant foule de procès allaient porter atteinte à leur jouissance et finir, plus tard, par la mettre à néant.

En 1487, « entr'autres beaux droits et privilèges..... les manans et » habitants auoient leurs usaiges, etc. » Ils étaient en possession et *saisine* de ces droits tant eux que leurs prédécesseurs « de tel et si longtemps » qu'il n'est mémoire du contraire, plainement et sans contredict au » vue et sceu des habitans de Molosmes-la-Fousse et de tous aultres ». Pourquoi les habitants d'Épineuil étaient-ils encore troublés dans la paisible exécution du traité de 1477? Le 6 mars 1487 (anc. st.), Jacques de Beaujeu, baron de Lignières et bailli de Sens, prend en considération ce cas de *nouvelleté* et de prévention, dont la connaissance appartient aux gens et officiers du royaume; il ordonne que les habitants d'Epineuil seront conduits à la croix de Virey et remis en jouissance. Les contendants seront placés sous la main du roi et traduits devant le bailli de Sens ou son lieutenant. Cette sentence, déférée au parlement, est confirmée le 14 janvier 1589 (anc. st.). On trouve encore un arrêt du 30 mars 1510 pour le parcours et le vain pâturage dans les limites précédemment fixées. Seulement, il est fait défense d'extirper les bois, défense qui semble indiquer quelques abus à cet égard. Les droits des habitants sur les graveries sont très-explicitement exprimés pour tous temps autres que ceux de grenier.

Les difficultés, semblables aux têtes abattues et sans cesse renaissantes de l'hydre de Lerne, se multipliaient avec le temps. Les habitants désirent y mettre fin. Une nouvelle transaction a lieu le 7 octo-

(1) Paisson, glandée et autres fruits sauvages réservés à la nourriture des porcs. Le droit de faire paître ces animaux s'appelait *panage*.

bre 1525. A la subvention accoutumée, la communauté d'Epineuil ajoute quatre cents livres une fois données, somme énorme, applicable à l'église de Molosmes. L'homologation de ce traité a lieu à Sens le 13 octobre. Quatre cents livres! Il était plus facile de les promettre que de les payer. Le 7 février 1542, elles étaient encore dues. Les religieux, fatigués d'attente et de menaces, obtiennent sentence contre les habitants. Cette charte fort longue est précieuse en ce qu'elle est la première qui donne les noms des habitants. Si on y rencontre quelques familles de notre époque, combien déjà ont disparu! Trois siècles ont suffi pour les renouveler presque toutes! — Il est stipulé que les usages seront divisés en deux parts égales. Les habitants renonceront à tout droit sur ce qui reviendra au couvent de Molosmes. Ils payeront:

1° Quatre deniers par arpent;

2° L'onzième gerbe sur les récoltes;

3° Trois cent dix écus sol., savoir : cent dix écus comptant, cent écus à la mi-août et cent écus à la Toussaint prochaine. Ces redevances seront passibles de lauds, amendes et *deffaulx*, si le cas échet. Le premier tiers pour chaque habitant sera de vingt-cinq sous. Les femmes veuves ne seront tenues qu'à moitié; les autres termes seront de dix-huit sous, plus ou moins.

Y avait-il mauvais vouloir des parties contractantes? Il est probable. Le mois ne s'était pas écoulé qu'il s'élevait un autre *altercat*. Claude d'Ancienville (*de antiquâ villâ*), chevalier et trésorier général de l'ordre de Saint Jean-de-Jérusalem, commandeur de Troyes et de *Loulnay* (l'Aulnay), abbé commendataire de Molosmes, donne pour le traiter pouvoir spécial au Frère François de Bouy, chambrier et son vicaire. Pierre Gérard, Jehan Calley, Jehan Paillot, Jehan Bolaschin et Pierre Garnier, procureurs des habitants, prétendent qu'ils avaient compté sur la moitié de neuf cents arpents de terre aux usages (1) et que l'arpenteur n'en avait trouvé en tout que cinq cent quarante neuf. L'accord du 7 février était donc frauduleux. Nouvelles conventions. Les habitants auront au moins trois cent dix arpents, dont dix seront remis à Pierre Catin, l'un des fondés de pouvoirs de l'abbaye. Ces trois cents arpents ne pourront être aliénés. Quant à la somme due, elle est réduite à deux cents écus sol., exigibles moitié dimanche prochainement venant (4 mars) et les autres cent écus *dedans* le jour de my aoust Le chambrier de Bouy s'est formellement engagé pour le couvent et a donné

(1). Ce climat est au territoire de Molosmes, sur le plateau qui couronne la montagne d'Épineuil. — Est-ce là l'ancienne forêt d'Argue?

» sa parole de prestre, la main pour ce par luy mise au pict (*ad* » *pectus*) ». Cet acte avait été passé à Tonnerre « qu lougis ou pend » pour enseigne l'Escu de France, le pénultiesme iour de feburier de » l'an mil cinq cens quarante deux » (anc. st.).

Remarquons ici qu'il n'est plus question ni du bois d'Argue, ni du bois des Graveries, mais seulement des terres des grands usages. Pourquoi ? Aucun titre ne peut nous l'apprendre. Nous allons retrouver d'autres usages.

Dès l'année 1541, les habitants avaient prié le comte et la comtesse de Tonnerre de leur créer de nouveaux usages, tant au finage d'Epineuil que sur celui de Tonnerre. On devait mettre en communauté les climats des *Monts-de-Livottes*, *Grands-Froberts*, *Vaùpiqets* (sic), *Anvers* et adroits *des Girevaudes*, *cotte de Grisey* et aultres. Il fallait récompenser, c'est-à-dire dédommager les propriétaires. Une assemblée générale a lieu le 25 avril 1543. Remarquons qu'elle était à cinquante-huit jours du traité du 28 février 1542 (anc. st.). Il est permis de couper tous les arbres qui existent sur les parties mises en usage. Les arbres fruitiers seuls pouront être arrachés et transplantés. Les habitants consentent à donner vingt-cinq sols tournois, « moictyé pour les hommes et » femmes veufs », payables en trois termes égaux à la Saint-Remy, à Noël et à Pacques prochain (1); sur cent soixante personnes, il n'y a que dix-huit opposants. Trente-trois habitants avaient fait défaut (2), douze avaient été excusés. Nicolas Matherat et Sébastien Blanchard étaient procureurs de la communauté. — Le 25 novembre suivant, plusieurs propriétaires continuaient à jouir de leur héritage. *Récompense* n'en n'avait pas encore été faite. Il est créé une nouvelle taxe de vingt-deux sous et demi, dont les demi-ménages ne doivent payer que moitié.

Est-ce à cette année que remonte la cessation de tous rapports avec l'abbaye de Molosmes? Il y aurait lieu de le croire. — Ces détails font juger de l'importance attachée au droit de parcours, pour lequel de vastes associations se sont faites au XIIIe siècle et sur divers points. Mais il ne faut pas confondre ce parcours de bestiaux avec celui qui s'appliquait aux hommes ou tenant de chaque seigneur. Celui-ci était une sorte de bourgeoisie, une espèce de traité qui permettait aux

(1) 1er octobre et 25 décembre 1543, 15 avril 1544.

(2) C'étaient donc 193 feux ou environ 965 habitants.

hommes de parcourir, sans forfaire, les dépendances des seigneurs associés (1).

Ne serait-ce pas pour faciliter le vain pâturage que les habitants auraient demandé la délimitation de leur finage et la séparation de celui de Tonnerre? Jusqu'alors, les deux finages auraient été confondus. L'acte délimitatif est du 15 janvier 1483 (anc. st.). Le territoire d'Epineuil est fixé tel qu'il existe aujourd'hui, limité du côté de Tonnerre par le chemin dit actuellement des Cordeliers et par la vallée de Vaulichères. Ce bornage est renouvelé d'un commun accord entre les seigneurs de Tonnerre et d'Epineuil le 27 février 1765. Quinze bornes délimitatives sont plantées. Un plan régulier est dressé (2).

Après toutes ces longues contestations, de tous ces droits si vivement débattus il ne reste plus à la commune que dix hectares de mauvaise terre aux Girevaudes (3), treize hectares de bois aux Froberts et aux Bois-Brûlés et vingt-cinq hectares de friche aux Fauconniers. Avec plus d'aisance, quel parti ne tirerait-elle pas de ce terrain sans produit actuel?

Ne quittons point ce qui regarde les trop minimes propriétés d'Epineuil sans parler de son *pastis à la Goubaude*, pièce à peu près détruite par le canal de Bourgogne et par la grande route, « par dedans » le quel pastis est le chemin à harnois tendant dudict Tonnerre à Dennemoyne, 1557 ».

Cette pièce, revendiquée par les habitants de Tonnerre, gâtée par eux, dénaturée de culture, avait été l'objet de plusieurs sentences ou arrêts (4). Les Tonnerrois succombent, et sont condamnés à restitution, à la réparation et aux frais.

IV. — SEIGNEURS. — FÉODALITÉ.

Épineuil, avons-nous dit, dépendait du comté de Tonnerre. Il en était un membre étroitement uni au chef-lieu, si bien que, selon quelques actes anciens, on le regardait comme l'un des faubourgs de la ville. La proximité a pu seule faire commettre une telle erreur.

(1) Notice sur Dannemoine. — Annuaire de l'Yonne de 1847, p. 20. — Bulletin des Sciences historiques de l'Yonne, t. v, p. 223.

(2) Archives du tribunal de Tonnerre.

(3) Elles sont amodiées en tout 40 fr. Que l'on juge de leur valeur!

(4) 4 mars 1493; 5 janvier et 8 février 1557.

Un samedi du mois de février 1230 (anc. st.) (1), Guigne de Forest, second mari de Mahaud de Courtenay, l'unique héritière de l'illustre maison de Nevers, et par cette riche alliance comte de Nevers, Auxerre et Tonnerre, permet aux hommes et femmes de Saint-Michel, demeurant à Saint-Michel, à Tonnerre ou à Epineuil, de vendanger quand bon leur semblera, sans tenir ban. C'était un précieux avantage, une véritable franchise ; c'était la preuve que les vignes n'étaient point soumises à une dîme sévère, ni aux autres impôts de la féodalité. Au mois de juillet 1293, la reine de Sicile, Marguerite de Bourgogne, que l'on trouve partout où il y a du bien à faire, réunie à Guillaume de Chalon, son neveu et son héritier, confirment cette charte. L'acte de la reine, d'une écriture très-nette et très-lisible, est en français, dans ce langage naissant qu'avait déjà rimé Chrestien de Troyes, et dont s'étaient servis, dans leurs chroniques intéressantes, Villehardoin et le naïf sire de Joinville. Deux sceaux retenus par des lacs de soie tenaient lieu de signature. La reine a fait usage de son sceau de veuve ; mais le contre-sceau, le sceau secret, est toujours le même *mi parti aux armes d'Anjou* et de Bourgogne. Ce sceau, quoique frustre, pourrait encore être dessiné. Mais celui du comte Guillaume n'existe plus. — Épineuil a conservé jusqu'à nos jours la franchise du ban de vendange, tandis que certaines communes du voisinage sont encore soumises à cette coutume gênante, mesure d'ordre qui ne peut avoir d'utilité que dans les villes où elle aide le fisc, où elle lui sert de contrôle.

Ces deux actes ne prouvent-ils pas d'une manière irrécusable les droits directs des comtes de Tonnerre sur Epineuil? Voici pourtant un chevalier, Jacques de Malfercés, et Marie, sa femme, qui vendent au roi de Sicile (2) la seizième partie de la justice d'Épineuil et du finage de *cette ville*. A quel titre? Comment Jacques de Malfercés était-il seigneur d'Épineuil *en partie?* C'est une énigme indéchiffrable. Peut-être s'agissait-il de droits éventuellement concédés! Nous avons dû consigner le fait, quelle qu'en soit la cause, quelque conséquence que l'on en tire.

A cette légère exception près les seigneurs d'Épineil ne sont, jusqu'au XVII[e] siècle, autres que ceux de Tonnerre.

Sur la fin du XV[e] siècle, quelques difficultés surgissent entre les ma-

(1) C'était le 1[er], le 8, le 15 ou le 22.

(1) Charles d'Anjou, époux de Marguerite de Bourgogne, dame de Tonnerre. (*Inventaire des titres du comté de Tonnerre*).

nants et le seigneur. C'était Jean de Husson qui, par arrêt de 1453, avait été admis au retrait lignager de la portion du comté, entre autres d'Epineuil, que sa tante, Jeanne de Chalon, veuve de Jean de la Baume, avait aliéné, le 24 avril 1440, à Louis et Guillaume de Chalon, princes d'Orange. Dans ces débats fort minimes, il s'agissait d'un pauvre soult (1), trou ou mare que les habitants avaient établi au bas des Fauconniers, à l'embranchement des chemins de Troyes et de Molosmes, pour abreuver « leurs bestes grosses et menues » au retour du pâturage. Puis, quand on demande, pourquoi s'arrêter ? A la propriété de cette mare, on joignait le droit de passage sur deux friches aux Ardilliers et la faculté d'y prendre « pour *torcher* et terrer leurs mai» sons, *granches* et habitations ». Ils réclamaient aussi le droit de tirer de la pierre « en la perrière qui est au-dessous du dict Espi» neuil tirant au dict Tonnerre la quelle est au finage de Tonnerre » pour leurs nécessitez quand ils voudroient s'en seruir, édifier au» dict Espineuil », et encore la faculté de prendre « de la grèue en la » riuière *bannalle* pour leurs édifier sans danger ». Ils désiraient enfin de prendre dans les friches de la terre pour amender leurs vignes ; de mener *pasturer et champoier* (2), en tout temps, leurs bestiaux par les chaumes, voies et broussailles, et de pêcher en la rivière. A ces conditions, « ils estoient contens de paier redeuance ». Le comte avait recommandé surtout d'éviter « procès, noises, questions et débatz » auecque le village d'Espineuil ». Dès-lors, du consentement du procureur et des officiers du comte, toutes ces demandes sont octroyées; ils pourront entr'autres « pescher au poinct qui soit de moisson con» venable (3) ». L'usage des carrières est concédé sans préjudice des droits des habitants de Tonnerre. — La redevance annuelle est fixée pour chaque habitant à deux deniers tournois, payables au jour « et » feste de Saint-Jehan, à commencer dedans ung an ». Pouvait-on moins exiger ? Toutefois, les frais d'expédition sont à leur charge. Cette charte, en forme de jugement, « octroiée et donnée sous le scel » aux causes du baillage », était rendue le 30 avril 1485, après Pâques, par Pierre Paillard, ci-devant lieutenant-général de *monseigneur* le bailli de la comté de Tonnerre. Elle prouve que, alors, il n'existait pas un très-grand luxe dans les habitations *torchées le plus souvent avec de l'ardille*. Mais, se faisait sentir le besoin d'un peu plus de conforta-

(1) Probablement de *suille*, bourbier où se vautrent les sangliers.
(2) *Champeare, pascere pecora in campis.*
(3) Plus loin, il s'agit de la pêche au panier.

ble et de solidité ! Nous trouvons enfin la possession constatée de plusieurs troupeaux et la nécessité de pâturages. Épineuil était-il, comme de nos jours, le pourvoyeur de Tonnerre pour le lait et les fromages à la crême qui y sont d'une excellente qualité ? Remarquons encore que le droit de deux deniers par feu produisait vingt-trois sous six deniers, ce qui démontre l'existence de cent-quarante ménages et d'environ sept cents habitants. Tout le monde avait-il payé ? N'y avait-il pas des retardataires et des exempts ? Alors la population eût été plus considérable.

Parcourons maintenant quelques actes de féodalité. Et, d'abord, exprimons le regret de ne plus avoir les précieux inventaires dressés en 1539, 1566, 1597, 1646 ; les hommages de 1536, 1556, 1589, etc. Pendant trois jours, ils ont servi d'aliment au feu allumé dans le château d'Ancy-le-Franc ! que de titres précieux ont dû disparaître !

Il est encore foule d'actes, d'hommages, que nous aurions voulu consulter. Nous en avons vu l'extrait sommaire tiré du cartulaire de Langres, sans pouvoir nous procurer cet important document. Le premier que l'on puisse citer est du 26 mars 1293. On y trouve le *roaige*, le *gelhaige* et la justice d'Épineuil, mais sans détails.

Le procès-verbal de visite et *d'assiette de la conté de Tonnerre*, faite le 28 avril 1424, par ordre du duc de Bourgogne, ne mentionne point le nom d'Épineuil. Même silence dans la déclaration de la comtesse Anne de Husson au Roi, le 7 décembre 1536. Épineuil était-il tellement annexé à Tonnerre qu'on dût le regarder comme ne faisant qu'un seul tout ? Plutôt, n'était-ce point parce qu'il n'y avait pas de sous-inféodation à un seigneur particulier qui relevât du comte de Tonnerre. Ainsi, dans les assises solennelles, tenues le 15 septembre 1527, pour le comte de Tonnerre, assises où sont convoqués tous les nombreux vassaux de ce haut et puissant seigneur, il n'est encore fait nulle mention d'Epineuil.

Nous arrivons au dénombrement de 1533 par le comte Louis de Husson (1) au cardinal de Givry, évêque et duc de Langres. Il contient aveu et hommage de tous ses droits. Epineuil ne pouvait pas être omis. D'abord, il figure comme l'un des membres de la prévôté de Tonnerre. Puis, nous trouvons un assez long article que voici :

« Espineuil.

» Nostre ville, terre et seigneurie d'Espineuil, en la quelle auons jus-

(1) Loys, comte de Tonnerre, baron et seigneur de Sainct-Aignan de Selles en Berry.

» tice haulte, moyenne et basse, et pour icelle exercer auons nostre » préuost, greffier, sergens et tous aultres administrateurs de justice.

« Item. Les exploicts, deffauts, amendes, en la quelle sont de pré- » sent amodiez xlbj liv. t. auec les cyres accoustumées. — Croist » et décroist. »

« Item. Le greffe de lad. prévosté est de présent amodié biij liv. » x s. t. avec les cyres, et croissent et décroissent. »

« Item. Le *Jarlage* (1) et *Rouage* dudict Espineuil, est de présent » amodié douze liures dix solz auec les cyres accoustumées, et croist » et décroist. Le quel droist se prent quant au dict *Jarlage* sur le vin » qui se vend et *destrait* audict lieu d'Espineuil sur chascun vaisseau » de Jaulge, soit muyd, demy-muyd, queue, demye-queue, dizain ou » aultres plus grand ou moindre vaisseau, mais que il soit de Jaulge, » quatre pintes de vin. Et quand au dict *Rouage* il se prant sur chas- » cune charette-chargée de vin que l'on transporte du dict lieu quatre » deniers tournois, et du chariot huict deniers tournois, et se doibt » receuoir le dict rouage auant que partir hors du finage, à peine de » soixante solz tournois d'amende. »

« Item. Les lotz du dict Espineuil sont amodiez de présent à cent » dix solz et auec ce les cyres accoustumées, et croissent et décrois- » sent. »

« Item. Nos rentes des censes ordinaires du dict Espineuil, les » quelles par la recepte que nous a faict nostre recepueur du dit Ton- » nerre se montent à la somme de douze liures. »

« Item. Nos bourgeoisies du dict Espineuil les quelles sont de pret » amodiées à huict liures cinq solz et deux septiers auoine, et croissent » et décroissent. »

« Item. Enuiron un muyd et demy de vin pour d'aucunes vignes » baillées dès à présent à rente de vin dont nos recepueurs en *front* » compte. »

« Item. Auons droict de prendre sur chascun feu des habitans du » dict Espineuil deux deniers tournois pour le droict et usage qu'ils » ont de pescher *au panier* en notre riuière de Tonnerre, de prandre » de la rame et pierre en nostre finage de Tonnerre, lequel droict se

(1) Le *jarlage*, de *jarle*, vaisseau à contenir les liqueurs. — On disait autrefois *jalla*, jaille, jalle (1345), jailles ou seilles. — L'*r* a remplacé l'*l*. On trouve : *Deux gars qui portent jarles*. — Dans le vieux langage, c'était encore un vaisseau à deux oreilles appelé tine (*Dictionn. du vieux langage*). — C'est, dit l'encyclopédie, une cruche à deux anses.

» *montre* de présent à la somme vingt-trois solz quatre deniers, et
» croist et décroist. »

« Item. Y a certaines terres au dict Espineuil qui ne doibuent au
» prix d'un *moyteou* de bled pour arpent de ce dict bled que la dicte
» terre porte, et quand elle porte seulement, le quel droict peut
» valloir trois bicheiz par moictyé froment et auène. »

On a pu remarquer dans ces détails la définition assez précise des droits de jarlage et de rouage. Quant à la pêche, elle semble réduite au panier seul.

Nous retrouvons encore le nom d'Epineuil dans l'extrait d'un autre hommage du mois de mars 1536 par le comte Louis de Husson, et dans celui de Réné du Bellay, le 8 janvier 1589. Il n'est accompagné d'aucun détail.

Si nous avions les comptes de 1520 à 1542 des droits de bourgeoisie et de *giste* à Cruzy-le-Chastel, nous aurions des renseignements curieux sur les habitants d'Epineuil, qui, ainsi que les autres habitants du comté, s'affranchissaient de la main-morte et des autres servitudes féodales. Ces comptes donnaient aussi des détails sur les deux deniers dus pour la faculté de prendre et tirer « pierres ès carrières soulz » Espineuil. » Encore une proie de l'autodafé révolutionnaire !

Citons une déclaration du mois de décembre 1573, « baillée aux » officiers de la reine, mère du roi, (1) en vue d'une eschange de la » comté de Lauraguez. » On y mentionne la terre d'Epineuil comme appartenant au seigneur comte. Puis on ajoute :

« Les rentes et censes de Tonnerre et d'Espineuil xlbiij liv. b s.
» ij d. (48 l. 5 s 2 d.)

« La bourgeoisie d'Espineuil xiij liv. (2) (13 l.)

« Les feux d'Espineuil, ix liv. ix solz. (9 l. 9 s.)

« Les exploicts, deffauts et amendes d'Espineuil lxxbj liv. (76 l.)

« Le greffe du dict lieu lxx liv. (70 l.)

« Le rouaege et le jarlage xxiij liv. xb s. (23 l. 15 s.)

« Les lauds dud. lieu xij liv. (12 l.)

Tels étaient les revenus féodaux de cette terre.

Terminons cette liste de droits féodaux par un mot sur la dîme du vin due au seigneur.

(1) La savante Catherine de Médicis.

(2) Le gîte de Cruzy, coutume qui obligeait les nouveaux mariés à passer la première nuit de leurs noces à Cruzy pour acquérir le droit de bourgeoisie, avait été supprimé en 1492, sous la condition de payer dix sous huit deniers pour la première année de bourgeoisie, et vingt deniers les années suivantes.

Dans un cartulaire de 1343, qui appartient aux archives de la Côte-d'Or, se trouve cette mention en style de l'époque

« Personnes de Tonnerre qui doivent le dyme du vin crut au conté » de X muis l'ung, eux et leurs hoirs, si ne se marient fors dou conté. » ou que le vallet d'autre seigneur prenant la pucelle d'on dyme que » l'en la coustume dou conté li vallet emporte la pucelle, et si sunt » bourgeois du Roy en bourgeoisie de par eux il en sonc quicte.

» à Tonnerre	424 individus
» à St-Michel	6
» à Espineux	48
» à Tissey	3
» à Roffey	27
etc., etc.	

Remarquons que deux choses dispensaient de cette dîme : le mariage d'une fille hors du comté, et la bourgeoisie du Roi.

Pour ce qui était des dîmes de vin dues à l'abbaye de Saint-Michel, il y eut transaction le 10 février 1734. Elles furent réduites à un abonnement de cinq soult par ouvrée.

V. — SEIGNEURS PARTICULIERS.

Après la mort de Louis de Chalon, évêque, démissionnaire de Poitiers, Anne de Husson, sa tante, mariée à Bernardin de Clermont, avait eu le comté de Tonnerre. Elle avait laissé treize enfants, entr'autres Louise de Clermont, mariée d'abord à François du Bellay, puis à Antoine de Crussol. Par suite des divers rachats qu'elle avait faits, elle avait reconstitué, à peu près, l'ancien comté de Tonnerre. Ce n'avait pas été sans de longues et vives discussions. On avait mis en litige la succession de Louis de Husson, père de l'évêque et frère d'Anne de Husson. Les du Bellay étaient intervenus avec des prétentions sur la totalité du comté, puis sur la part héréditaire d'Henri du Bellay, fils de Louise, mort peu après son père. *L'impartabilité* (1) du comté de Tonnerre était le grand moyen de défense de la comtesse. A la suite de nombreux arrêts et des péripéties les plus étonnantes, après une estimation minutieuse du comté, terre par terre, village par village, droits par droits, le 19 février 1585, Louise de Clermont, alors duchesse d'Uzès est condamnée à laisser et *bailler en nature* à René du

(1) Le droit de ne point partager.

Bellay, baron de la Lande, « la quatorziesme partie du comté de Tonnerre et de ses dépendances.... pour laquelle..... est liquidée et estimée (la totalité) à iij c. xlib m. bj c. xc liv. xix s. (344,690 l. 19 s.), » fonds, sort principal, auec droicts honorifiques, prééminences, prérogatiues, comme aussi les droicts qui en dépendent cl m. bij c. » lxj liv. iij s. t. (150, 741 l. 3 s. t. » Il est alloué : à Réné du Bellay la terre et seigneurie de la Chapelle-Flogny, les seigneuries d'Epineuil et de Forêt Feron, les droicts sur Sainte-Vertu et sur Chichée, pour 23,153 l. 11 s. 6 d., et pour le surplus six cent cinquante-sept arpents de bois, tant à la Chapelle qu'aux Fenillons ou usages de Tonnerre, qui, à l'estimation totale de 155, 301 l. 6 s. mettent l'arpent à 23 l. 15 s 5 d. (1). Hommage est rendu à Mgr. de Langres en janvier 1589. Le lieutenant-général du baillage de Tonnerre, ayant voulu troubler M. du Bellay, en revendiquant la justice dans les portions récemment détachées du Comté, deux arrêts sauvegardent les droits du nouveau seigneur (2). Remarquons que les titres, honneurs, dignités, etc., attachés à la seigneurie de Tonnerre, le sont aussi aux parties qui en sont séparées. Voilà donc Epineuil avec le titre de Comté! Le voilà avec un seigneur haut justicier! Le 17 mai 1603, René du Bellay, et Marie du Bellay, sa femme, princesse d'Yvetot, vendent à Edme de Boucher, comte de Flogny, les terres de la Chapelle, Epineuil, Forêt-Ferouil, et de plus, une partie des bois qui leur avaient été octroyés.

Parcourons rapidement la liste de ces quelques seigneurs. Nous n'y trouverons guères que des noms et des dates.

Edme de Boucher était un ancien officier, commissaire ordonnateur des guerres depuis 1600. Il meurt en 1609. — Catherine de Longueil, sa veuve, a la garde noble de ses enfants. Elle la conserve, malgré sa nouvelle alliance avec Gédéon Charles le Bascle. Elle suit divers procès notamment pour l'obtention d'un bailliage et la confection d'un terrier. Sous sa tutelle intelligente, la succession reste longtemps indivise. Aussi trouve-t-on trois de ses enfants avec le titre de comte d'Epineuil. D'abord, c'est Pierre de Boucher, l'aîné, qui a Flogny, la Chapelle et leurs vastes dépendances. Il est mort le 17 juin 1699. Puis, Edme de Boucher, écuyer, marié à Marie de Combles. En 1620, année de son décès, il demeurait à Epineuil. Il ne laisse point de postérité. C'est enfin Colombe de Boucher, qui dès 1624 s'intitulait dame de Carisey et d'Epineuil. Epineuil lui aurait été donné en dot (3). Elle

(1) M. le conseiller Spifame, commissaire. — Partage du 19 août 1588.
(2) 6 août 1594 et 9 mars 1597.
(3) Dictionnaire nobiliaire.

avait épousé en premières noces Louis de Saint-Blaise, seigneur de Pouy, et, en 1608, Patrice le Bascle, baron d'Argenteuil et de Moulins, mestre de camp, tué au siége de Noyers en 1631. C'est dans cette maison que vont se trouver les véritables propriétaires du Comté d'Epineuil. On cite pourtant encore, dans la famille de Boucher, un Pierre François, né en 1652, mort en 1699. Epineuil n'est réuni à la longue série de ses fiefs que pour en grossir le nombre. C'était un titre purement honorifique.

Deux enfants de Patrice le Bascle portent le titre de comtes d'Epineuil, d'abord Louis, baron d'Argenteuil, page de Louis XIII, et capitaine de cent hommes d'armes. N'était-ce pas comme pour M. de Boucher la continuation de l'un des titres de son père? Epineuil appartenait en réalité à Catherine le Bascle, sa sœur, qui avait épousé Paul-François de Beaujeu, seigneur de Villers, gentilhomme du duc d'Orléans (1648). Elle habite le château, preuve que son frère Louis ne possède réellement pas Epineuil (1). Sa tombe est encore dans l'église d'Epineuil, où elle a été inhumée le 26 septembre 1694. — Sa fille unique, Anne-Marie-Eléonore de Beaujeu, la remplace dans son titre et dans la maison seigneuriale. Elle avait épousé messire Georges d'Argentières, marquis de Belval, son existence est de courte durée; elle meurt, après son mari, le 24 septembre 1704. Ses cendres reposent auprès de celles de sa mère. Elle ne laisse point d'enfants.

Le comté d'Epineuil revient à la branche aînée des seigneurs d'Argenteuil, représentée par François le Bascle, baron d'Argenteuil, fils de Louis déjà cité, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis. Après lui, est comte d'Epineuil, son fils Jean-Louis le Bascle, marquis d'Argenteuil, lieutenant-général de Champagne et de Brie, gouverneur de Troyes, mort le 18 décembre 1753. Toutefois, on le voit concourir, le 5 février 1721, à la nomination du bailli, M. François, avec Nicolas le Bascle, commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jerusalem, seigneur de Mailly, etc. — Le dernier des comtes d'Epineuil de cette famille, est Jean-Louis-Nicolas le Bascle, marquis d'Argenteuil, lieutenant-général et gouverneur de Troyes comme son père. Il fut de plus chevalier de Saint-Louis (2). Appelé souvent à la

(1) En 1675, on trouve fréquemment Louis le Bascle, chevalier et *seigneur* d'Épineuil, tandis que Catherine prend le titre de comtesse. Elle était veuve avant 1681. (*Archives du tribunal de Tonnerre.*)

(2) Jean-Louis le Bascle, marquis d'Argenteuil, comte d'Épineuil, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, conseiller du roi en tous ses conseils d'État et privé, premier lieutenant-général pour le roi des provinces

cour, ou retenu à Troyes par ses fonctions importantes, il ne garde pas la terre d'Epineuil. Le château ou maison seigneuriale, ses appartenances et dépendances sont vendus, le 17 août 1757, à Henri Jacquillat, commissionnaire de vins, sous la réserve du droit de retenue, en cas de vente de la part de l'acquéreur, de ses hoirs ou ayant cause.

Vingt ans après (1777), le comté même est vendu à Edme Jobert, riche marchand de vins à Dannemoine. On lui avait cédé les droits de réserve. Henri Jacquillat meurt le 28 janvier 1763. Sa veuve, Marguerite Luyt et ses trois enfants majeurs vendent à Edme Jobert, au prix de six mille livres, cette maison seigneuriale, qui, lors de l'inventaire avait été estimée dix mille livres. Toute la propriété est donc réunie dans les mains de ce dernier. Mais Gabrielle Jacquillat, l'un de ses enfants, se marie, devient enceinte, et son mari, Jean-Baptiste Branche, avocat en parlement, croît devoir, dans l'an et jour de la vente, exercer le droit de retrait lignager, pour moitié du château, en faveur de son enfant à naître. Un procès s'engage, un procès, peut-être le dernier de cette nature en matière féodale. Tout le vieux droit coûtumier est remué; de longs mémoires sont imprimés; on y recourt même aux textes de l'écriture sainte : *qui vendiderit domum intrà urbis muros, habebit licentiam redimendi donec unus impleatur annus.* Celui qui aura vendu sa maison de ville peut la racheter dans le cours de l'année (1). On y ajoute ce principe du droit romain : *qui in ventre est, natis comparatur.* Celui qui est conçu est censé né. Malgré cela, un premier arrêt du Châtelet (22 septembre 1779) déclare M. Branche déchu, et le condamne aux dépens. Mais une fille, Anne-Françoise-Henriette Branche naît le 20 décembre suivant. Appel est fait, et par un de ces revers assez fréquents, un autre arrêt (14 août 1781) est favorable au demandeur. Il est confirmé plus tard. Nous avons vu Henriette Branche, femme aimable et spirituelle, habiter cette maison charmante avec M. Billebaut des Rosiers, son mari, et en faire les honneurs avec une grâce et une aisance, qui lui étaient particulières.

Quant à M. Jobert, il ne prit plus que le titre modeste de *seigneur du comté* d'Epineuil. Nous savons que le luxe et les folles dépenses amenèrent sa ruine (2)

de Champagne et de Brie, y commandant, et gouverneur de la ville de Troyes; seigneur de Pouy, Ville-Maréchal, Saint-Ange-le-Vieil, Villeron, Bastin, Cheuvi-Villiers, Brosmier, Chauville, seigneur et patron honoraire de Saint-Ouen, de Boissay, de Ribouf, Brienon et autres lieux. (1er avril 1756.)

(1) Lévitique, t. xxv, p. 29.

(2) Annuaire de l'Yonne de 1847, p. 85.

Droits seigneuriaux. Il y a lieu de croire qu'Epineuil avait eu un affranchissement particulier et des conventions autres que celles de Tonnerre. Deux actes semblent en donner la preuve. Un sieur Edmond Rond, ayant *cheval trayant*, refuse de payer au comte, comme haut justicier, deux bichets d'avoine, plus deux sous six deniers pour droit de bourgeoisie Enquête est faite ; le 25 juin 1578, il est condamné aux frais et dépens.

Malgré la vente de 1603, les comtes de Tonnerre conservent encore des prétentions. Le 13 mars 1634, la veuve d'Edme de Boucher veut faire dresser un terrier. C'était, on le sait, le recueil de tous les actes favorables aux droits du seigneur féodal sur ses vassaux. Il mentionnait les rentes, cens, devoirs, redévances, etc. C'était la matrice des impôts et des charges frappées au profit du suzerain. On la renouvelait pour éviter ou la prescription ou la confusion que pouvaient faire naître les changements de propriétaires. Il fallait ordinairement des *lettres royaux*. Elles étaient copiées en tête par un notaire. Mme de Boucher était-elle en mesure ? Rien ne le prouve. Mais François de Clermont, comte de Tonnerre, s'oppose à la rédaction comme attentatoire à ses droits. — Même procès se renouvelle, le 16 mars 1643, contre François de Beaujeu. L'affaire est portée au présidial de Sens.

Nous avons parlé des droits de *jarlage* et de *rouage*. Il fallait préalablement payer le *jarlage*, qui s'est maintenu jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Les taverniers s'étaient refusés à l'acquitter. Le 21 mai 1563, le baillage de Sens confirme une double sentence du prévot d'Epineuil et du bailli de Tonnerre. Le tavernier qui vend vin en détail doit le jarlage à raison de quatre pintes sur chaque vaisseau de jauge.

Il y avait enfin un office de courtier de vin. Ce fonctionnaire, dont les attributions ne sont point parfaitement connues (1), était anciennement nommé par le comte de Tonnerre, et depuis par le comte d'Epineuil. C'est sans doute en sa faveur qu'était établi le droit de gourmettage que l'on retrouve encore en 1781 (26 juin) (2). En 1568, on cite Nicolas Trosselot, courtier reçu par le prévôt d'Epineuil.

(1) Courtier, coratier, courtiers-jurés de vin, officiers chargés de goûter les vins et de vérifier s'ils ne sont point chargés d'eau, altérés, etc. Ils devaient aussi constater la contenance ou jauge des tonneaux. — Il y a un grand rapprochement avec le gourmet, *peritus vini prægustator*, ou dégustateur des vins.

(2) Gourmet, gromet, groumez, de l'anglais *groom* était l'employé, commissionnaire ou facteur chargé de la conduite des vins. C'était aussi le né-

VI. — JUSTICE. — BAILLIAGE.

La justice seigneuriale s'administrait autrefois dans le comté de Tonnerre par des rouages assez multipliés. Chaque paroisse, chaque village, souvent même un hameau et une simple ferme, avaient une prévôté, où venait à jour fixe, puis toutes les fois que besoin était, siéger un juge du nom de prévôt. Il avait son lieutenant. De ce magistrat on appelait au bailli. (Il y en avait trois dans le comté : Tonnerre, Cruzy et La Forest.) Les grands jours, espèces d'assises, étaient établis pour les cas extraordinaires. Au-dessus de ces tribunaux était, pour tout le comté, la *Barenie*, censée présidée par le seigneur en personne, mais presque toujours par un vice-président de son choix. L'appel à cette baronie n'était point de rigueur. On pouvait soumettre les jugements des baillis, sans intermédiaire, au bailliage royal de Sens, converti en présidial vers 1557. Un édit du mois de mars 1563, supprima toutes ces filières. Par suite de l'option du comte de Tonnerre et de lettres-patentes du roi, la *Baronie* dut cesser ; les prévôtés furent supprimées partout où il y avait un bailli. La prévôté d'Epineuil n'avait point été nommée parce que cette justice était considérée comme une seule et même avec celle de Tonnerre, sous la direction du même prévôt. Voici que l'ancien prévôt veut continuer malgré l'option ; il arrête le bailli et ses lieutenants dans l'exercice de leur ministère? les habitants d'Epineuil doivent recourir au comte de Tonnerre pour expliquer son option. En vain, il affirme qu'en supprimant le prévôt de Tonnerre, il avait entendu qu'il n'exercerait plus à Epineuil ; il faut plaider. Jugement du bailli de Tonnerre (1), qui déclare les deux justices réunies en une seule avec un siége particulier à Epineuil. Défense donc au prévôt de s'immiscer dans les affaires. Appel à Sens, et sentence confirmative (2). Enfin, arrêt du parlement (3) qui supprime la prévôté d'Epineuil, l'érige en bailliage, et l'annexe au bailliage de Tonnerre.

Quand, en 1585, Epineuil et Forêt-Férouil furent démembrés du comté de Tonnerre, la justice n'avait point été scindée d'une manière

gociateur qui s'entremettait entre le vendeur et l'acquéreur. A ce titre on pouvait l'appeler *courtier-gourmet.*

(1) 30 mai 1564.

(2) 12 juillet 1568.

(3) 7 mars 1569; enregistré à Sens le 20 avril 1569.

positive. Le bailli de Tonnerre restait juge d'Epineuil A ce privilége était uni le droit de notariat et celui de tabellionage. L'amour-propre des nouveaux seigneurs ne devait-il pas souffrir de cet état de choses? Le comte d'Epineuil devait-il, pouvait-il accorder confiance au magistrat choisi par le comte de Tonnerre? La transmission de prééminence, semblable à celle du comte de Tonnerre, ne donnait-elle pas au Seigneur d'Epineuil le droit d'avoir un bailli à lui? Ainsi l'entend M. de Boucher (1603). Le comte de Tonnerre prétend qu'il y a eu réserve de la justice en faveur de Louise de Clermont, sans en rien distraire au profit de M. du Bellay. Plusieurs sentences sont rendues pour et contre. Le 24 juin 1606, on transige. Au comte de Tonnerre appartiendra le droit d'instituer, de nommer notaires et tabellions; mais, la justice s'exercera par un juge-prévôt particulier au comte d'Epineuil, dont les appellations relèveront directement du bailli de Tonnerre. C'est ét a-blir l'ancien état de choses avant l'édit de 1563. Toutefois. le comte de Tonnerre renonce au droit de prévention sur les habitants d'Epineuil.

Cette transaction est à peine signée, que de son exécution naissent de nouvelles difficultés, une autre source de procès. Les notaires étant institués par le comte de Tonnerre, leurs actes et contrats doivent être passés sous son scel et autorité. C'est une conséquence rigoureuse des principes. Le droit de sceau découle du droit de justice. — M. de la Faye, juge d'Epineuil, élève la prétention contraire. Il faut donc recourir à l'interprétation des tribunaux! Cette question de droit est-elle d'une solution difficile? ou le crédit des contendants embarrasse-t-il les juges? Le fait est que l'affaire traîne en longueur. En 1624 (26 juin), Catherine de Longueil poursuit encore, tant en son nom qu'au nom de ses enfants, dont elle a la garde noble. Elle obtient, le 16 décembre 1626, une décision favorable; mais, on forme appel. Plus tard, on veut entraîner les habitants d'Epineuil dans ces debats insignifiants pour eux. Ils déclarent, dans deux assemblées générales, qu'il leur est indifférent que leurs actes soient scellés à Epineuil ou à Tonnerre; que l'on appelle de leur bailli à Tonnerre ou à Sens (juin 1642). C'était à peu près la décision de l'âne de Phèdre : *clitellas dùm non portem duas*.

Y eut-il jamais décision judiciaire? Nous en doutons. Pourtant, les nouveaux seigneurs avaient gagné, en ce sens qu'un bailliage avait été établi à Epineuil, et que ce juge relevait directement du bailli royal de Sens. Il est vrai que, au moment de la révolution, le nombre des baillis du comté, anciennement de trois, était porté à dix-huit. Le bailliage d'Epineuil, fort restreint, s'étendait seulement au fief de

Forêt-Ferou, dans la même paroisse. Il est entendu que le Petit-Quincy et le Petit-Molesmes y étaient compris, tout en ayant des prévôts particuliers.

Malgré la sentence du 16 décembre 1626, qui défend au bailli de Tonnerre de se saisir des appels du bailliage d'Epineuil, la prétention du comte de Tonnerre est toujours restée la même. Lors des assises générales, où doivent assister tous les juges inférieurs, il appelle les officiers d'Epineuil, qui, à leur tour, font défaut. Ceux-ci relèvent de Sens, sont reçus à Sens, prêtent serment à ce siége, où se jugent les appels (1).

VII. — STATISTIQUE. — INDUSTRIE.

Épineuil, situé au milieu des vignes, est un pays essentiellement vinicole. Tout habitant naît vigneron, cultive la vigne, devient propriétaire de vignes, récolte et vend du vin, le premier élément de sa fortune. Quand arrive un peu d'aisance, il établit des relations avec Paris, se livre au commerce de vins, et par fois même émigre. Nous avons vu l'amour du pays ramener au lieu de leur naissance quelques-uns de ces commerçants enrichis.

Telle est l'exposition des côteaux d'Epineuil, que presque tous les vins y sont bons, pourvu que le plant soit bien choisi ; malheureusement on ne voit que trop ce plat *gammé* dont le produit plus abondant dédommage de la qualité, et presque toujours lui est supérieur en revenus. Arrière ces vins fades et sans goût : ils déshonorent le sol qui les a fait naître. Ne serait-il pas à désirer que l'on renouvelât certaine ordonnance de Charles IX, qui défendait la culture de l'*infâme gammé* dans les vignes à vins fins. Alors, on n'en cultiverait point à Epineuil. Ici, un bon et franc *pineau* donne ces vins dignes de ceux de Tonnerre avec lesquels on les confond dans le commerce. Ils sont délicats, légers, ont parfois du bouquet. Pourvus de toutes les qualités que l'on estime dans les crûs de la basse Bourgogne, ils sont un peu plus alcoolisés. Le gourmet les apprécie, le consommateur modéré les savoure avec délices. Mais ils sont nuisibles à celui qui abuse et boit avec excès. Les excès ne sont-ils pas toujours déplorables ? Parmi les bons coteaux, on distingue, en rouge, les *Poches*, les *Hautes-Perrières*, les *Buissons*, les *Bridennes* et les *Champsoins*. La *côte de Grisey* produit des vins blancs délicieux qui peuvent rivaliser avec la plupart des meil-

(1) Pélée de Chenanteau. (Coutume de Sens, p. 570.)

leurs Chablis, et même du *Vomorillon* de Junay. Ils approchent, dit Julien, des premières cuvées de *Meursault* (Côte-d'Or). Le vin blanc *des Bridennes* conserve longtemps cette douceur agréable nommée moustille ; *ils finissent toujours bien* (1). Quelques habitants font des vins d'une couleur pâle, connus dans le commerce sous le nom de *vins gris*. Ils sont potables et se vendent beaucoup plus tôt. En général, ils sont fins et très-agréables. On ne peut leur reprocher que d'être un peu trop chauds et trop capiteux.

Dans l'ancienne maison seigneuriale est un établissement assez considérable de vins mousseux. Il appartient à M. Justinart.

Le village est exposé au sud-ouest et garanti du vent glacé du nord. Les rues larges et aérées ont été macadamisées et enclavées de caniveaux pavés sous l'administration de M. Jollois, l'un des maires. Beaucoup de maisons ont été remises à neuf, commodément distribuées, avec un confortable assez rare dans les villages. On en remarque encore quelques-unes du XVIe siècle, assez gracieusement ornées. Leur vétusté ne permettra point de les conserver longtemps ; bientôt elles auront fait place à des habitations nouvelles. — Le 26 juin 1821, l'incendie a dévoré huit maisons et deux granges On a pu concevoir la crainte d'un sinistre beaucoup plus grand, tant était active la violence d'un vent du nord qui portait les flammes sur la partie inférieure du village. Un changement de direction l'a fortuitement sauvée. Les habitants de Tonnerre et ceux de Dannemoine ont fait preuve de zèle et de bon voisinage. Ce n'a pas moins été une perte de plus de vingt mille francs.

Une maison d'école a été construite en 1845. On y a établi la nouvelle mairie. C'était une bonne opération ; mais l'administration municipale a plus compté sur ses intentions et sur sa bonne volonté que sur ses ressources. Les frais d'acquisition et d'agencement ont dépassé de beaucoup toutes les prévisions. Aussi, tandis que les habitants sont à l'aise, les finances communales sont très-embarrassées.

La santé des habitants est généralement bonne et soutenue. On trouve à Epineuil des vieillards d'un âge assez avancé. Au mois de juin 1832, l'influence cholérique a été presque nulle, ou du moins a fait peu de victimes ; mais en 1849, ce fléau a été désastreux : les habitants ont été presque décimés. C'était une véritable terreur ! Le maire, M. Edme-Jean Clémendot, négociant des plus honorables, a été enlevé à ses administrés ; sa femme l'a suivi au bout de vingt-quatre

(1) Julien, Topographie des vins.

heures. On ne trouvait plus personne pour soigner les malades. Comment expliquer ces phénomènes étranges ? La science est ici complétement muette.

La population, aux xve et xvie siècles, paraît avoir été de sept à huit cents habitants. Peut-être même a-t-elle atteint un chiffre supérieur. En 1759, en comptait encore cent quatre-vingt-six feux (1) ; ce serait au moins huit cent cinquante-sept domiciliés. Depuis lors, la population, loin de suivre la marche ascendante qui se montre sur presque tous les points de la France, loin même de se soutenir à ce chiffre, a constamment et sensiblement diminué. L'aisance des habitants semble même l'une des causes de décroissance. En 1793, on trouve 725 habitants. En 1800, on n'en compte plus que 701. En 1814, malgré les guerres de l'empire, le chiffre se soutient et s'élève même à 703, Mais dix ans plus tard, en 1824, quelle diminution ! Le recensement officiel n'est plus que de 658. En 1837, nouvelle et notable réduction à 612. En 1844, ce n'est plus que 591. En 1848, le chiffre monte à 593, pour redescendre, en 1851, à 578. Il est vrai que, sans la perte énorme occasionnée par le choléra, il y eut eu, très-probablement, une petite augmentation. Ainsi, en fait, de 1793 à 1851, dans l'espace de cinquante-huit années, la population a décru de 725 à 578 ; elle a perdu cent quarante huit personnes. Que serait cette diminution si on avait comparé 1851 à une époque plus reculée? Quelles causes peuvent ainsi réduire une population ouvrière dans un pays sain? Il est difficile de les découvrir. Toutefois, l'émigration, l'émigration vers Paris, centre de tant d'espoirs et de tant de déceptions ; le désir de la fortune, d'une position d'aisance et de société, supérieure à celle si honorable de l'agriculture, le premier des états, ne pourraient-ils pas entraîner bien des jeunes gens loin du sol qui les a vus naître ? Ils ignorent hélas ! que de peines, que de privations les attendent. Puis, après quelques succès, que de coups imprévus ! que de revers de fortune ! Combien n'en est-il pas qui, après avoir longtemps rêvé un autre avenir, ont été trop heureux de trouver dans leurs vieux jours l'instrument aratoire, cette *maigle* vulgaire dédaignée aux jours de leur adolescence ?

En général, les habitants d'Epineuil sont adonnés au travail. Robustes, ils supportent avec courage les fatigues nombreuses de la culture. Ils savent en général en tirer de beaux produits. Rien ne les arrête ; ils utilisent tous leurs instants. Le renouvellement partiel des vignes leur donne assez de terre pour la récolte du blé qui leur est né-

(1) Généralité de Paris.

cessaire. Voilà pour la nourriture du ménage. La vente du vin pourvoit aux autres dépenses et sert de base aux économies. Mais, gare à l'établissement des cafés et des billards inconnus de leurs ancêtres! N'est-il pas ailleurs un repos moins ruineux et plus utile? Ajoutons que vifs et intelligents, hommes d'ordre, ils ont des mœurs douces. Mais on voit avec regret diminuer d'une manière sensible l'antique foi de nos pères.

Voici la composition du sol de la commune :

	Contenance.	Revenu cadastral.	
Terres et vignes arrachées	158 hect.	1,470 f.	54 c.
Vignes	320	13,809	51
Bois	34	386	»
Jardins et vergers	5	118	21
Friches et broussailles (1)	80	65	91
Sol des maisons	3	80	34
Sol des chemins, etc.	20	»	»
177 maisons	»	2,012	»
9 pressoirs	»	96	»
Total	620	18,038	51

Parmi les noms de famille que nous ont conservés les actes du XVIe siècle, on peut citer, comme existant encore ou comme ayant laissé quelques souvenirs, les suivants : Boslachin (Boulachin), Bourgoin, Cerveau, Dongois, Dromont, Durand, Jacquillat, Jobert, Jorrey (Jourey), Legrand, Martin, Matherat, dont le nom est resté à l'une des mares du pays; Mirouer, dont un puits porte le nom; Roland, Souppey (Soupé), famille très-enrichie dans le commerce des vins et maintenant fixée à Paris, Trosselot. On ne trouve point encore les Clémandot, ni les Jollois.

Le 7 février 1766, naissait à Epineuil Germain-Marin Jacquillat connu par le surnom de Despréaux, homme remarquable dont le nom se trouve associé pendant un demi-siècle à tous les événements du Tonnerrois. Doué d'une grande facilité, élevé chez les Oratoriens, il n'adopte pas moins toutes les idées des novateurs dans l'ordre philosophique et religieux. Il est pourtant l'un des officiers de la reine Marie-Antoinette comme aide de fourrière. Mais, son imagination vive l'en-

(1) Quelle énorme quantité de friches! Les deux treizièmes du territoire! Que l'on pense donc sérieusement à les utiliser!

traîne dans le torrent naissant de la révolution ; il admire la réforme des abus, Mirabeau, la Constituante. Bientôt son cœur noble et généreux gémit des excès ; il revient à Tonnerre ; il est dans le camp des opprimés. Elu membre du district, il lutte avec ses amis. Pourtant il faut céder à la force. Il est mis en détention avec les suspects, envoyé à la Conciergerie où il se trouve avec Barnave. Le 12 juin 1795, il est un des membres actifs de la nouvelle administration municipale. Il bénit le Directoire, salue l'étoile impériale dont il redoute l'ambition. Viennent les troupes alliées; le maire, M. Bazile, est enlevé. Quoique sans mandat régulier, M. Despréaux est à la tête de l'administration. C'est un juste hommage à ses moyens, à son énergie. Actif, debout jour et nuit, sa haute intelligence sait pourvoir à tous les besoins jusqu'au moment où il est emmené à son tour comme l'un des quatre ôtages de la ville. Il sauve l'acteur Mas des mains des Bavarois et le met à même de retourner à Orléans.

En 1815, il reprend et quitte cette même dictature provisoire, toujours dans l'intérêt entendu de ses concitoyens. Bientôt, il est appelé au conseil général où souvent il remplit les fonctions difficiles et fatigantes de secrétaire. Il y soutient avec zèle, avec talent, les intérêts du Tonnerrois. En 1833, il s'assied au conseil d'arrondissement.

Pendant de longues années, il avait été l'âme de la Société d'Agriculture. Ses idées, il les reproduisait dans le Journal de Tonnerre ; ses conseils, il les prodiguait par tous les moyens. L'Annuaire de l'Yonne a reçu aussi son tribut dans des notices sur le comté de Tonnerre et sur le chevalier d'Eon.

La culture de la vigne, les soins à donner à ses produits occupaient beaucoup M. Despréaux. Dans son jeune âge, il s'était adonné au commerce de vins ; il n'y avait point été heureux. Il suivait avec un haut intérêt la champagnisation de nos produits vinicoles. En 1828, il s'associait avec MM. Roze et Truchy pour exploiter la maison naissante de Dannemoine (1). La concurrence, puis une confiance aveugle dans l'avenir mirent à néant ces projets si avantageux au pays, si ruineux pour leurs auteurs.

Retiré alors des affaires publiques, on le voit reprendre la plume et consacrer ses derniers jours à l'histoire du pays auquel il avait prodigué ses soins, ses veilles, son existence entière; car toujours il avait en vue ses compatriotes, son cher Tonnerre. Mais l'âge, les infirmités et le chagrin sont venus paralyser ses intentions. Il n'a laissé que des

(1) Annuaire de l'Yonne de 1847, p. 86.

mémoires sur la révolution à laquelle il avait pris une large part (1). La première partie de son histoire était plus qu'ébauchée. A sa mort, le manuscrit ne s'est point retrouvé.

M. Despréaux était renommé pour l'excellence de ses conseils. Que de personnes se sont adressées à lui ! On trouvait toujours bon accueil, bienveillance Toujours on sortait content de lui. Que n'a-t-il su mettre à profit pour lui-même les sages avis qu'il savait si bien donner ! *Sic vos non vobis!*

A ses nombreuses occupations, il joignait les fonctions de juge de paix suppléant et d'administrateur de l'hospice. Il n'est aucune commission d'administration dont il ne fît partie (2). Vice-président de celle du chemin de fer, il a aidé de tous ses moyens le noble pair de France (3) qui cherchait à doter son pays de cette ligne magnifique.

Nos mandataires politiques avaient en lui grande confiance. Sa correspondance prouve la haute estime que lui accordait entre autres M. Jacquinot-Pampelune. Les nombreux candidats venaient le consulter sur l'état du pays et sur leurs chances de succès.

(1) Ils sont déposés à la bibliothèque de Tonnerre.

(2) Rappelons succinctement quelques-unes de ces commissions honorables :

18 floréal an III. — Commission centrale d'agriculture et des arts près du ministre.

Janvier 1815. — Liquidation générale des réquisitions et deniers levés pendant l'invasion.

1815. — Nommé l'un des experts du cadastre, il refuse parce que, en 1812, la préfecture lui avait reproché, dit-il lui-même, de tenir trop à son opinion.

Juin 1816. — Commission créée en vertu des art. 5 et 6 de la loi du 28 avril.

Septembre 1816. — Expertise de la forêt Saint-Ambroise, faisant partie du domaine de Châtel-Gérard, engagé à M. Jacquinot.

9 septembre 1818. — Nouveau répartement de la contribution foncière.

19 août 1819. — Examen des instituteurs.

22 novembre 1819. — Société d'agriculture de Tonnerre.

Décembre 1819. — Expertise des biens engagés à Mme la duchesse de Montmorency.

1826. — Classification du cadastre à Tonnerre.

1837-1838. — Annuaire de l'Yonne.

14 août 1829. — Membre du comité consultatif d'agriculture.

Décembre 1830. — Rentre au conseil municipal de Tonnerre, dont il avait précédemment donné sa démission.

8 septembre 1830. — Nouveau répartement de la contribution mobilière.

Décembre 1830. — Membre du conseil de charité de l'hospice et du bureau de bienfaisance.

10 mars 1836. — Administrateur de l'hospice, etc., etc., etc.

(3) M. le marquis de Louvois.

Cet homme, presque universel par sa capacité, si malheureux sur la fin de sa carrière, est mort à Tonnerre, le 25 janvier 1846 (1).

V. — VAULICHÈRES.

Le hameau de Vaulichères doit très-probablement son origine aux fermes que le comte de Tonnerre avait établies en ce climat. Le premier habitant semble avoir été *Jehan Reigner l'aisné*, qui avait planté une vigne au lieu de *Lichières*. En 1493, il est en procès avec le curé d'Epineuil qui lui réclame la dîme et le droit curial. Il est alors constaté que *Vellichières*, quoique sur le territoire de Tonnerre, est de la paroisse d'Epineuil. A Epineuil appartient la dîme des blés; celle des vins est due à l'abbaye Saint-Michel.

En 1535, le comte de Tonnerre fait à l'évêque de Langres cette déclaration : « Nostre labourage et mestairie de *Vaulichères* que tien» nent de présent Pierre Jay, Pierre Denis et consors, et doibuent » pour chascun an vingt et ung bichets par moietié froment et » auoine. » C'était donc une très-petite propriété. — En 1573, il en est fait mention en deux mots, sans indication de revenus : « Vauli» chères audict seigneur comte. » Toutefois, il est cité une rente de onze livres pour le buisson Chevolât.

Louise de Clermont avait énormément dépensé en procès. Sans nul doute elle avait été plus d'une fois réduite aux expédients. Elle avait déjà engagé et repris Forêt-Féron. Cette fois, il s'agit d'une aliénation complète. Le 15 juillet 1587, elle vend à noble Henri Canelle « la terre » et les hommes de *Vaulichères lez Tonnerre*, » haute, moyenne et basse justice Il lui sera payé dix sous de cens, vingt et un bichets de blé, par moitié froment et avoine, et onze livres pour le buisson Chevolat. Elle se réserve le droit de gruerie, de grairie, de prévention et de justice. — Il y avait alors de vingt-cinq à vingt-sept familles ou ménages soumis à la contribution. Ce nombre restreint d'habitants, le manque de murailles pour les défendre d'un coup de main, avait souvent rendu leur position fort précaire. Aussi, en 1563, une assemblée générale de la commune de Tonnerre les avait exemptés de tailles à cause des courses du capitaine Ladventure-Saint-Michel. Cette exemption s'étendait aux Mulots, Athée et Nuisement.

Vaulichères était de la paroisse d'Epineuil. Ce qui était fort gênant.

(1) Journal de Tonnerre, 1er février 1846. — Annuaire de l'Yonne de 1847, p. 85.

Sur la fin du xvii[e] siècle, la famille Gauthier (de Tonnerre) à qui appartenait l'espèce de château qui provenait du comte, fonde et dote une chapelle. Après de longues informations commencées dès 1690, il avait obtenu le consentement du seigneur. Cette chapelle est bénie, le 18 mai 1693, par M. Bordes, archiprêtre, doyen de Notre-Dame, en présence de plusieurs ecclésiastiques et d'un grand concours de peuple. Elle est mise sous l'invocation de l'Assomption de Marie. Le même jour, trois cloches sont bénites par Charles-Henri Petitjean, chanoine de Saint-Pierre.

Cette chapelle est à peu près un carré long, sans voûte, planchéiée. Sur l'autel sont encore les ruines d'un magnifique tabernacle doré, orné des statuettes ou figurines du Christ, de saint Pierre, de saint Paul, de sainte Claire et de saint Dominique. On y voit aussi les bustes de la Sainte-Vierge et l'apôtre saint Jean. Nous croyons y reconnaître les portraits de sainte Barbe avec sa tour, saint Jean l'Evangéliste, saint Louis, roi de France, sainte Marguerite d'Antioche avec un dragon et une palme, et deux saintes religieuses dont l'une, avec sa corbeille de fleurs est probablement sainte Marguerite d'Allemagne.

De chaque côté de cette grande chapelle sont deux petites chapelles en fort mauvais état. L'une d'elles était dédiée à saint Roch.

Au centre sont deux tombes. Sur celle de gauche se lit encore :

CY GIST LE SR
JEAN GAUTHIER
DMT EN CE LIEU DE VAULI
CHERE OFFICIER DE S. A. R.
MGR LE DUC DORLEANS (1)
ET FONDATEUR DE CETTE
CHAPELLE LEQUEL EST
DECEDE LE 16 NOVEMBRE
1723 AGE DE 78 ANS.
REQUIESCAT
IN PACE.
AMEN.

Au-dessous sont les armoiries de Gauthier du Tronchoy : *d'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent accoté de deux étoiles de même ; accompagné en pointe d'une rose tigée et feuillée de sinople.*

A droite était la tombe d'Anne Milon, femme de Jean Gauthier, morte le 22 juillet 1734, âgée d'environ quatre-vingt-quatre ans.

Un fonds dotal de vingt mille livres était garanti par des immeu-

(1) Officier de Fourrières. Il est dit ailleur valet de chambre.

bles (1). La rente devait servir au paiement de quatre cents livres au chapelain; puis le reste du revenu était pour l'entretien de la chapelle. Les chapelains étaient le plus souvent choisis parmi les vicaires d'Epineuil ou les pères Minimes de Tonnerre. Ils étaient à la présentation de l'aîné de la famille Gauthier.

A la première révolution, les biens sont vendus. La chapelle, dénuée de tout, reste pour les habitants une lourde charge. Ils n'en demandent pas moins sa conservation, du consentement de M. Jacquesson de Vauvignol, devenu propriétaire du domaine. Le 23 octobre 1793, deux des trois cloches sont descendues. L'église est fermée. Il ne doit plus, aux termes de la loi, y avoir qu'une seule église cantonale où l'office religieux se célèbre tous les décadis, sans orgue, sans aucune des prétendues superfluités du vieux temps. L'église choisie est celle de Notre-Dame de Tonnerre (26 novembre 1793). Rien n'excite comme la contrariété ou la résistance! Les habitans de Vaulichères, éloignés de Tonnerre de près d'une lieue, resteront-ils ainsi sans église? Non. Ils demandent l'ouverture de leur église *Sainte-Victoire* (Depuis quand en avait-on changé le vocable?). Ils s'appuient sur la liberté des cultes reconnue par les lois de l'Etat (2), motif très-valable sans nul doute. Cette pétition est renvoyée au district qui passe à l'ordre du jour. Quelle liberté!

Ces temps de misère devaient s'écouler. D'autres meilleurs devaient enfin reparaître. Lors de la réorganisation des paroisses, après le concordat, Vaulichères est bizarrement placé dans la paroisse de Saint-Pierre de Tonnerre, dont il est séparé par toute celle de Notre-Dame. C'est une charge imposée aux habitants et au curé. C'est la cause de nouvelles réclamations. Dès le 19 décembre 1803, trente-quatre habitants demandent l'érection de leur église en succursale. Après une longue attente (M. Jacquillat-Despréaux, l'homme influent du pays, paraît en avoir été la cause), un décret impérial vient enfin leur annoncer que leurs vœux seront exaucés à partir du 1er avril 1811. Ce n'est que le 27 février 1836 qu'ils obtiennent l'érection d'un cimetière dans un terrain donné par M. Jean-Pierre-François d'Audigier (3). Cinquante six habitants poursuivaient cette affaire et luttaient avec persévérance contre l'inertie et même l'opposition municipale.

(1) Testament de Jean Gauthier et d'Anne Milon, sa femme, en date du 15 novembre 1723.

(2) Vol. N de la ville, 14 janvier 1794.

(3) Il avait fallu deux ordonnances du roi en date du 25 février 1835 et du 25 août de la même année.

Mais cette église est dans un dénuement absolu. Un minime secours de cent cinquante francs, accordé par l'Etat en 1830, est loin de remédier à cet état fâcheux qui empire chaque année. Feue Mme d'Audigier, née Hortence-Zélia Delon, désireuse du bien, lègue dix mille francs à cette fabrique si pauvre. Hommage de reconnaissance lui soit à jamais rendu par les habitants de Vaulichères !

Il existait autrefois, au milieu de ce hameau, une chapelle de Saint-Hubert. Elle est détruite depuis longtemps. Son ancien emplacement est marqué par l'arbre de la liberté.

Vaulichères a été brûlé presqu'entièrement le 29 septembre 1782. Dans la crainte de voir se renouveler un semblable sinistre, les habitants conçoivent le projet d'élargir leurs rues (1).

La maison principale a été successivement la propriété de MM. Cannelle, Gauthier, Clémandot, Jacquesson-Vauvignol, l'amiral Vence, d'Audigier, et Damotte. Ce dernier y fait le commerce de vins. Donnons rapidement un souvenir à l'intrépide marin, au héros de la Grenade.

Jean-Gaspard Vence est né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 6 avril 1747. Son père, capitaine au long-cours, maître d'une jolie fortune, ne désirait rien tant que voir son fils embrasser une carrière exempte des dangers, des vicissitudes de la mer. Mais élevé à la lecture des exploits des Duguay-Trouin, des Jean-Bart, des Tourville, des Duquesne et de tant d'autres marins, son imagination s'était exaltée. « Que je sois tué pour mon pays, s'écriait-il, ou que je sois amiral. » Il part donc en 1762 Simple mousse volontaire, il vogue vers Saint-Domingue et se bat en brave. A la paix de 1763, il reprend ses études. Deux années s'écoulent; il repart sur le *Protestant*. A vingt ans, il est lieutenant en second sur l'*Auguste*. Le 7 mai 1767, il part pour la côte d'Angole. Le 14 septembre, son navire touche, sombre, s'abat sur un banc de sable; la chaloupe est emportée par une lame affreuse. Un quart de lieue le sépare d'une terre hérissée de brisants horribles. N'importe. Il est à l'eau, il nage. Soixante-neuf de ses camarades l'accompagnent. Roulés par flots, brisés par les rochers, ils arrivent sur le sol africain. Les voilà, sans vivres, sans vêtements, sans ressources, dans un pays inhabité, brûlant, au dix-septième degré de latitude sud, à deux cents lieues de Saint-Philippe-du-Benguel, dans le Congo ! Un autre racontera ce long et pénible voyage au milieu des déserts, nus, exposés à un soleil ardent, dévorés par les insectes; un

(1) 1797.

autre dira l'accueil du gouverneur de Saint-Philippe, l'empressement des négociants à recevoir ces victimes de la mer. Vence, malgré les douleurs d'un grave scorbut, repart pour la Guadeloupe. Homme de fer, il se voue aux courses maritimes. Malgré cette sévère épreuve, il ne cédera point aux instances de sa famille.

Une révolution éclate en Amérique; Vence se trouvait à la Martinique, pourvu d'un petit navire commissionné par le congrès, armé en corsaire, défendu par un essaim de flibustiers aussi braves que leur capitaine. Pendant trois ans, il fait une guerre acharnée au commerce anglais. Voir un vaisseau anglais, courir sus, l'aborder, le prendre, c'était toute une même affaire. Au mois de mai 1774, monté sur le *Tigre*, de quatorze canons, il s'empare d'un bâtiment de vingt-quatre canons, quatre-vingts hommes d'équipage et cinq cent mille francs de cargaison. Que lord North vienne dire ici la terreur qu'inspire M. Vence! Sa tête n'est-elle pas mise au prix de *deux* millions! que ne vaut pas un pareil homme! *Robustus inter fortes* (1).

La France prend enfin part à cette guerre. Vence arbore avec bonheur son pavillon. Il est à Saint-Pierre. Le marquis de Bouillé lui propose de prendre le fort *Cacharrou* à la Dominique. Vence accepte, réunit à *ses frais* quatre cents flibustiers, débarque, attaque le fort, monte à l'assaut, débusque les Anglais, plante le drapeau blanc, d'un regard impérieux domine ces hommes avides de pillage, compose avec eux et leur remet tout ce que l'habitant épargné veut bien lui vendre. Le lendemain il est à Saint-Pierre, oublieux de ses fatigues, oublieux de son désintéressement et de ses sacrifices.

Quelle sera sa récompense? Vence est admis dans la marine royale il y est admis *sans appointements*. Lieutenant de vaisseau et sous les ordres de l'amiral d'Estaing, est-il plus grand bonheur? Que ne fera-t-il pas avec ce chef intrépide? Il s'agit de conquérir la Grenade. Vence part, s'élance à la tête de soixante grenadiers et de quelques milices qui lâchent pied à la première attaque. Le héros continue; les Anglais, épouvantés de cette marche rapide, fuient de poste en poste. Les grenadiers rencontrent la maison de lord Macarthy, s'arrêtent et la pillent. Vence se croit suivi, s'avance seul, arrive au fort, coupe la drisse du pavillon britannique, l'amène, y substitue celui de la France. Les Anglais le voient seul, font volte-face, arrivent sur lui, l'attaquent tous à la fois; mais Vence ne craint rien. Son pavillon d'une main,

(1) C'est le texte du prophète Amos, heureusement employé dans son épitaphe.

un excellent sabre de l'autre, il se défend avec valeur. Un coup de baïonnette va le faire succomber, quand accourt le sergent Houradour, nom d'un brave que l'histoire doit conserver. Il tue le grenadier anglais, protége son commandant. M. d'Estaing paraît enfin avec sa colonne; Vence et Houradour sont sauvés; le fort est pris, les canons sont tournés contre la ville, l'île entière est conquise. M. d'Estaing proclame Houradour officier, et lui donne l'accolade: A Vence sont promises la croix de Saint-Louis et la confirmation de son grade. Cette scène intéressante a été traduite par un burin fidèle, et livrée à la gravure (1). M. Vence est nommé capitaine du port qu'il a si glorieusement soumis à la domination française.

Il commande encore l'avant-garde dans l'expédition de Savanah, le 9 octobre 1779. A la tête de quatre-vingts hommes, il attaque la principale redoute. Le pistolet à la main, il franchit le fossé malgré le feu le plus violent, pénètre dans l'intérieur, se trouve en présence de cinq cents hommes. Mais, pour éviter ce feu, les siens ont fait un détour, se sont maladroitement enfoncés dans un marais. Les Anglais reprennent l'offensive. Vence, lui treizième, a le bonheur de repasser le fossé; il n'avait pas la moindre blessure. Le comte d'Estaing, moins heureux, est emporté par le capitaine Vence et ses quelques grenadiers.

Le comte d'Estaing revient en France. Notre héros va reprendre le commandement du port de la Grenade. Plus de quarante combats lui avaient acquis une brillante fortune, et mieux encore une véritable gloire. Pourtant, l'envie aux traits acérés s'attache à lui, lui suscite des désagréments. Le 24 janvier 1780, le roi lui fait remettre la croix

(1) Voici la légende de cette gravure :

A LA VALEUR RÉCOMPENSÉE!

—

A la prise de Grenade, le 4 *juillet* 1779!

—

DÉDIÉ AU ROI.

D'Estaing jusques au morne à peine est parvenu
Qu'il voit avec la nuit fuir l'ennemi vaincu.
Il avance en héros que la gloire environne;
En vain à ses côtés la mort passe et moissonne.
Quelques Anglais encor combattaient en ces lieux.
Pour reprendre un drapeau que leur saisit de Vence.
Houradour seul contr'eux entreprend sa défense;
Il frappe, et de leurs bras arrache le guerrier.

On y voit le comte d'Estaing donnant à M. de Vence sa croix de Saint-Louis. Houradour, un drapeau à la main, est reçu officier en présence de l'armée.

de Saint-Louis, et l'accompagne de la lettre la plus flatteuse. Le marquis de Bouillé s'oppose à cet acte de justice. Vence n'hésite point ; il part pour la France ; c'est au roi même qu'il demandera réparation de cette sanglante injure. L'indépendance américaine avait agi tout autrement. Elle avait pensé s'honorer en conférant à son brave défenseur l'Ordre, alors très-rare et très-distingué, de Cincinnatus. L'aviso que monte M. Vence, sur lequel il a toute sa fortune, est attaqué de nuit, coulé à fond en deux bordées. Notre marin se sauve une seconde fois à la nage. Recueilli par M. Troplop, capitaine du cuttler, il est déposé à Lisbonne. Mais, quel dédommagement à ses maux ! c'est M. d'Estaing qui commande la flotte. L'amiral accueille avec bonheur celui qu'il appelle son *ancien camarade*. Il lui fait faire la campagne sur son propre vaisseau. Ce bâtiment était le *Terrible*.

Vence arrive à Paris, mais pauvre, méconnu, sans protections. Simple mousse parvenu, capitaine de marine marchande, corsaire, chef de flibustiers, arrivé par son courage, son intrépidité, que sont des services si lointains aux yeux d'officiers-généraux, élèves des écoles, fiers de leur naissance aristocratique et de leur fortune. O honte ! c'est le maréchal de Castres, c'est le marquis de Bouillé, témoins de ses hauts faits, qui sont le plus indisposés contre lui !

En 1787, l'opinion publique se préoccupait beaucoup de la position de M. Vence, à qui justice n'avait point encore été rendue (1). Enfin, il peut arriver auprès du roi. Louis XVI était bon ; Louis XVI surtout était juste appréciateur du mérite. Les bons services de M. de Vence sont reconnus, sont récompensés. En attendant qu'il puisse reprendre la mer, cet officier sert activement dans les rangs de la milice citoyenne.

Il y était depuis quarante mois quand, en novembre 1792, il est nommé capitaine de vaisseau. C'était l'œuvre du comte d'Estaing qui, dans un rapport au ministre, avait développé la brillante conduite de M. de Vence, rapport qu'il terminait ainsi : « Toutes les fois que j'ai » été employé, un des premiers moyens de succès que je me suis trop » souvent en vain, mais toujours efforcé d'obtenir, a été invariable» ment d'avoir avec moi le citoyen Vence. » Une lettre gracieuse du ministre, de l'illustre Monge, accompagnait un ordre de service, et le complimentait sur sa bravoure. Le voilà donc à la mer. Il est heureux. A la tête d'une division, il accompagne quatre-vingts voiles jusqu'à Sérigo, fait route sur Tunis, y réunit tous les bâtiments de l'Etat, et

(1) Bachaumont, août 1787.

prend sous sa protection un riche convoi qui se trouve entre la terre et lui. Toulon était tombé au pouvoir des Anglais. Douze bâtiments anglais et espagnols viennent l'entourer, il reste pendant six mois dans le golfe de Tunis. En vain on tente contre lui tous les moyens de corruption. Dignités, grades, argent, qu'êtes-vous auprès d'un honneur sans tache? Le devoir avant tout! De même que l'ancien adage de la noblesse, devoir oblige. Trompant enfin la surveillance de ses ennemis coalisés, il ramène sa division sur nos côtes; il la conduit à Marseille. — Là, le représentant du peuple lui donne l'ordre de conduire un riche convoi à l'arsenal de Toulon, mission pleine de dangers. Trois vaisseaux anglais menacent sa *Fauvette* Autre Jean Bart, il arrive vent arrière sur ces trois vaisseaux. Le succès justifie son audace; les Anglais prennent le large, le convoi est à l'arsenal, et Vence lui-même entre à Toulon, aux yeux de tous les habitants émerveillés. Le brevet de contre-amiral est la récompense méritée de ce brillant exploit (16 novembre 1793).

Brest va être témoin de sa valeur. Il y fait successivement entrer deux convois considérables. Attaqué par six vaisseaux anglais, il ne réussit pas moins; il s'embosse sous les forts de Belle-Isle. Le vice-amiral Villaret-Joyeuse vient le débloquer. Il commande la troisième escadre à la malheureuse affaire du 1er juin 1794, perdue par l'ineptie du représentant Jean-Bon Saint-André, qui veut diriger lui-même les manœuvres de la flotte.

Au commencement de 1795, Vence remplace à Brest Villaret-Joyeuse. Il est destiné à la direction de la deuxième escadre expédiée contre l'Irlande. Il croyait au succès de cette attaque, et le ministre ne doutait pas de son opinion. Cependant Villaret et Vence durent remettre leur commandement le 10 décembre 1796.

Nous trouvons ensuite M. de Vence commandant d'armes à Toulon, puis envoyé pour obtenir du dey d'Alger réparation d'insultes. Il se montre aussi habile négociateur qu'intrépide dans le combat. — Le 20 juillet 1800, le premier consul le nomme préfet maritime à Toulon. Deux ans après, il est appelé au commandant d'une escadre, à Brest. On voulait ainsi récompenser et mettre à profit sa vieille expérience C'est, hélas! pour son malheur. Telle est sa franchise, tel est son patriotisme qu'il ose critiquer ces bateaux plats, véritables coquilles de noix, avec lesquels on projette une descente en Angleterre. Si Napoléon avait connu la force et l'emploi de la vapeur! mais alors ce grand homme contrarié dans ses idées et dans ses projets n'accepte pas les justes observations de M. de Vence. Dix-huit années de com-

bats maritimes, plus de trente ans de service actifs, tout est oublié ; de Vence est impitoyablement mis à la retraite.

Ainsi disparaît un avenir brillant, et l'espérance du premier grade dans la marine militaire ! Devenu simple habitant de Vaulichères, sa patrie d'adoption ; loin des honneurs, loin du pouvoir ; riche seulement, d'avoir toujours fait son devoir quand même, heureux de nobles souvenirs, son repos est celui d'un sage. Aimé de tous les habitants de Vaulichères, ornement de la société Tonnerroise, il la quitte pour un autre séjour où il put enfin trouver le repos, le 12 mars 1808. Nous nous rappelons avec plaisir son aménité, son esprit et toutes les qualités qui distinguent l'homme probe, l'homme de mérite, l'homme de bonne société. — Louis XVIII, juste appréciateur des talents, voulut récompenser dans la veuve et dans la fille de M. de Vence la conduite de l'amiral devant Tunis et à Toulon. Son petit-fils, M. Dumas de Vence, récemment nommé lieutenant de vaisseau quoique fort jeune, a eu la preuve que les brillants services de son aïeul ne sont point encore oubliés dans la marine.

VI. — ANNEXES D'EPINEUIL.

Forêt-Férouil. — Cette prévôté qui relevait anciennement du bailliage de la forêt puis ensuite de celui d'Épineuil, n'est autre que la ferme des *Graveries*, ou ferme *des Puces* sur la commune de Melisey. Les dépendances sont en partie sur le finage de Molosmes. Remarquons ici la justesse de certaines étymologies celtiques. Forêt-Férouil s'est longtemps appelée *forest-frou*, *foret-férou*. Le mot *frou* indiquait un trou, un encaissement. Cette métairie est en effet au bas d'un vallon dominé d'une part par les bois *rapides* des Graveries et de l'autre par la montagne qui conduit à Coussegrey. Elle est un démembrement de la forêt des Graveries. Autrefois, malgré la distance, elle était de la paroisse d'Epineuil.

Les religieux de Saint-Michel avaient été propriétaires indivis avec les seigneurs de Tonnerre ? Tout semble le faire croire, notamment un bornage du 1er mars 1506. L'acte mentionne exactement le nom de *Forest-Frou* (1). Le comte de Tonnerre s'exprime ainsi dans un dénombrement, en 1535 :

« Item. Nostre terre de *Forest-Ferou*, en laquelle auons tout droict » de justice haulte, moyenne et basse, *qui souloit estre en boys*, con-

(1) Cartulaire D, f° xijxx xbj.

» tenant en tout cent dix arpens de terre à la mesure et arpent du-
» dict Tonnerre, qui est de cent cordes et chascune cerde de *trante*
» *piedz* pour arpent, lequel boys pour cè quel estat et dégast le long
» dudict Tonnerre que ne se pouuait gardé nous auons baillé *peu-*
» *suagindrée* (1) pour mettre en terres labourables à droict de tierces
» de douze gerbes l'une à prandre et leuer sur le champ et à la
» charge que les détenteurs auant que de desblauer son tenuz appeler
» nostre tierceur à peine de soixante solz d'amende, et porte la dicte
» terre, lotz et amendes comme les terres subjettes à mesme, la quelle
» tierce pour l'année courant est amodiée à trante ung septiers pour
» moictié à froment et à auoine, et croist et descroist. »

« Item. La preuosté dudict *forest-ferou* est de présent admodiée à
» cent cinq solz, et croist et décroist. »

« Item. Les lotz dudict lieu de présent, ne sont apris ».

Ces détails ne prouvent pas que la prévôté ait eu jamais beaucoup d'importance.

En 1573, « les exploictz, deffauts et amendes de forest-férou » sont estimés six solz quatre deniers, et « les lots dudict lieu sept solz » six deniers. »

Six ans plus tard, (2) la comtesse de Tonnerre, Louise de Clermont, vend cette terre à François Bauteville ou Banteville, élu à Saint-Florentin, pour le prix de trois cents écus payés comptant. Elle la rachète suivant sentence du 10 juin 1580.

Cette propriété a suivi le sort d'Epineuil. Octroyée en 1585 à René du Bellay, elle a été vendue, en 1603, à Edme de Boucher. Elle est restée comme annexe à la justice d'Epineuil, à laquelle elle était encore unie en 1789. Le bailli devait y acter sans l'intervention d'un prévôt.

Petit-Quincy. — Sur un mamelon près d'Epineuil, au-dessus de la riche et belle vallée de l'Armançon, deux jolies habitations dominent ce panorama curieux. L'une d'elle est le *Petit-Quincy*, qui longtemps était le lieu de repos des abbés de Quincy.

On sait que cette abbaye avait été fondée le onze des kalendes de mai 1132 ou 1133. Elle était une filiation de Pontigny. Elie de Rougemont, Roger d'Ancy, Bernard d'Ambesac, Pierre, Etienne et Boëmond de Melizey, l'abbé Adelard de Molosmes, en furent les premiers donateurs. Au nombre des dons figure une maison avec clos, située à

(1) Mots illisibles que nous avons cherché à reproduire.
(2) 14 juillet 1579.

Epineuil. En 1212, Pierre de Courtenay, seigneur usufruitier de Tonnerre à cause d'Agnès de Nevers sa première femme, et Yolande de Hainault sa seconde femme, se désistent de tous droits sur cette propriété. Marguerite de Bourgogne, que l'on trouve partout où il y a une œuvre de bienfaisance, amortit tous les droits qu'elle peut avoir sur les propriétés de l'abbaye à Tonnerre et à Dannemoine (1285). Les religieux y avaient toute justice haute et moyenne, ban pour vendre vin, droit d'y établir toute mesure qu'il leur plaisait pour le blé et le vin. Delà, le droit aussi de couper, au temps de la moisson, toute espèce de liens dans les usages d'Epineuil. Un autre privilége était celui de récolter grains et vins sans être arrêtés par aucun ban. En cas de délit, les religieux étaient tenus aux dommages, mais n'étaient justiciables d'aucune amende (1). Ils avaient une assez grande quantité de vignes et de champs sur Epineuil.

Cette maison et ses gracieuses dépendances servaient autrefois de retraite aux abbés, qui s'y livraient à des actes de haute piété et d'ascétisme. Puis, plus tard, quand le relâchement se fut introduit, quand les abbayes furent données à des commandataires, elle fut la résidence des abbés qui, n'ayant aucune fonction, n'allaient point à la cour. On l'amodiait quand elle était inutile aux abbés de cour (2).

En 1787, le Petit-Quincy avait une justice prévôtale qui relevait du bailli d'Epineuil.

Le Petit-Quincy fut vendu en 1793 comme bien ecclésiastique et national.

Parmi les anciens propriétaires, il est une famille vénérable, modèle de charité, dont la mémoire doit rester à jamais chère aux habitants d'Epineuil. Nous entendons parler de MM. Jacquesson-Vauvignol. Jamais on ne s'est adressé en vain à cette famille toujours prête à rendre service. Riches et pauvres, étaient également bien accueillis, avec l'urbanité la plus parfaite. On trouvait encore dans cette maison la vraie piété, la vertu sans pruderie, l'indulgence pour autrui, et toujours le bon exemple des mœurs. Souvent les membres de cette famille, quoique peu largement dotés sous le rapport de la fortune, ont répandu leurs bienfaits sur les quelques habitants pauvres du pays. Quand après des revers inattendus, ils ont dû quitter cette maison, objet de leur affection la plus vive, ils n'ont point oublié des relations

(1) Déclaration du 7 mars 1468.

(2) Vincent de la Fraye, amodiateur pour *trois vies durant* des terres et maisons du Petit-Quincy (1610).

de plusieurs années. On pourrait, entre autre reciter l'époque désastreuse de 1849. Leur bourse s'est ouverte comme par le passé, avec la même générosité. M. Jacquesson-Vaucel, le dernier de cette famille, mort en 1850, a laissé aux pauvres et à l'église une dernière preuve de ses sentiments affectueux pour le pays qu'il avait longtemps habité avec délices.

Petit-Molesmes. — A côté du Petit-Quincy, et séparée seulement par un chemin étroit, était l'habitation de plaisance des abbés de Molesmes. Peu de souvenirs se rattachent à cette propriété. Au commencement du XVIIIe siècle, elle était habitée par Geneviève de La Faye de Bressieux, dont le mari, noble homme, messire de Monclément, sieur de Bressieux, était introducteur des ambassadeurs en cour de Rome et demeurait dans la capitale de la chrétienté. Après avoir donné l'exemple de la piété, elle est morte le 19 avril 1717 et a été inhumée dans l'église. Elle avait fait de magnifiques dons à l'église et aux pauvres.

VII. — CHARTE DE 1293.

Terminons ces notes par le souvenir le plus précieux, par la charte de Marguerite de Bourgogne. Nous la reproduisons avec son ancienne orthographe, et dans la simplicité de son style. N'est-elle pas un monument curieux, qui nous fait connaître l'état d'une langue naissante où le latin domine encore?

Nous, Marguerite par la grâce de Dieu, jadis Reyne de Jherusalem et de Cezile faisons à sauoir à touz cels qui ces présentes lectres verront que cum dès l'an de grâce mil deux cenz quatre vinz et dis nos gens de Tournere (Tonnerre) contrainpissent les hommes et femmes de l'église de Sainct Michiel de Tournere demourant à Sainct-Michiel, à Tournere et à Espineuil à tenir ban de venaingier leurs vignes séanz aux finaiges de Tournere et de Espineuil : Et il fust monstré à nous en soupploiant de par les diz hommes et femmes et proposé que il pouoient et deuoient venaingier pour les diz finaiges sans ban tenir par la vertu de ung priuilege octroié le temps ha de noz ancesseurs à la dite église de Sainct-Michiel ; dou quel priuilege la teneur s'est tele. Ego G. comes Nivernensis et Forensis, notum facimus uniuersis tam presentibus quam futuris quod nos ad preces dilecti nostri Stephani abbatis Sancti Michaelis Tornod. concessimus eidem abbati et ecclesie Sancti Michaelis quod hominibus jam dicti de Tornodoro et de Burgo ipsius ecclesie de Sancto Michaele Torno-

dori vendemiare liceat tempore vendemiarum in perpetuum in bamlivis Tornodori in quibus burgenses nostri de Tornodoro tunc vendemiabunt et quod non possint dicti homines aut ecclesia illa a nobis vel balliuis aut prepositis nostris super hoc occasionari. Datum anno Domini m° cc° xxx° mense februarii die sabbati. Et mesmement par pluseurs autres bonnes raisons : Nous à la parfin vehu et regardé par nous et nostre conseil le priuilege deuant dit et oyes leur autres bonnes raisons et diligemment entendues ; désirant vouloir profitier à touz et à stetui nunc : dou conseil de bonnes genz déclarons par la teneur de ces présentes lectres les diz hommes et femmes préseuz et auenir pouoir et deuoir venaingier ès diz finaiges tost ou tart par els (eux) ou par autrui comme il voudront sanz tenir ban de venaingier, c'est à savoir leur propres vignes et les vignes que ils tienroient de personnes qui ne seroient tenu à ban garder. Pour laquele chose nous voulons et otroions aus hommes et femmes dessus diz que il des ores en auant soient et demeuroient quite et absou de toutes menières de bans et déffenses de venaingier si comme est dit ès dit finaiges qui leur hi pouroient estre fait par nos ou par noz successeurs ou par noz genz. Et que nous et noz successeurs et noz genz ne puissient ne demens les diz hommes et femmes accoisoner (attaquer) ne de els (eux) leuer ne requerir forfaiz amandes ne esploiz pour cause de venangier ou d'auoir venengié si comme il dessus dit ou tost ou tart. Se il auenoit que li homme et femmes desus dit ou aucun de icels fussent ou heussent esté domaigié esdiz finaiges ou en aucun des icels par nous ou noz successeurs ou par noz gens pour cause des bans de venaingier : nous et nostre successeur sereiens tenu a els faire desdomaigier. Les queles déclaration convenences et autres choses desus dites nous en nom de nous et de noz hoirs et successeur promettons en bonne foy acomplir et garder et tenir fermement sans aler ne fere aler contre par nous ne par autre. Obligons à ce nous et noz hoirs et succes eurs et noz biens et les leur présens et auenir. En tesmoinaige des queles choses nous hauons fait metre nostre scel à ces présentes lectres. Et à plus grand fermeté réquice de ces choses, nos hauons requiet et commendé à nostre cher neueul Guillaume de Chalon conte d'Aucerre et de Tournere que il gare et acomplisse loue et confirme les déclarations et conuenences et obligacions contenues en ces présentes letres et que il aus dites lettres face metre son scel en témoinaige de vérité. Et gie Guillaumes de Chalon, cuens d'Aucerre et de Tournere desus dit desiranz acomplir la bonne voulenté de ma très chère dame et tente desus dite vuil, loue et confirme expressemenz les déclaration conuenences, obligacion et autres choses desus dites. Et promet en bone foi

en nom de moi de mes hoirs et successeurs acomplir les entièrement et garder et tenir finement sans aler ne fere aler contre par moi ne par autre : obligeant à ce moi et mes hoirs et successeurs et mes biens et les leur présens et auenir. En tesmoinaige des queles choses desus dites toutes et chascunes gie auecques le scel de ma très chère dame et tente desus dite à la requeste d'iceli fait mettre mon scel à ces présentes lectres. Données en l'an de grâce mil deux cenz quatre vinz-treize au mois de juillet.

L. Le Maistre.

GUIDE PITTORESQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

DESCRIPTION DE LA VALLÉE DE L'YONNE

DANS LA PARTIE COMPRISE ENTRE MAILLY-LA-VILLE ET AUXERRE.

SUITE DU VOYAGE NEUVIÈME.

Nous reprenons la description de la vallée de l'Yonne du point où nous l'avons laissée l'année dernière. Notre itinéraire nous amène à Sery, après avoir quitté Mailly-la-Ville.

Nous avons parlé du beau pont moderne qui traverse l'Yonne à Mailly pour le passage de la petite route d'Entrains à Vermenton. Un très-ancien pont, détruit depuis plus de cent cinquante ans, établissait une communication directe entre Mailly et le hameau important de La Cour-lès-Mailly, traversé par la route de Vézelay, par Châtel-Censoir, à Auxerre.

Au sortir de Mailly-la-Ville, les collines qui, à droite et à gauche, bordent la vallée, appartiennent au calcaire lithographique, et probablement déjà cette même formation constitue le fond de la rivière. Les calcaires lithographiques atteignent, dans cette région de l'Yonne, un développement considérable et nous les verrons s'étendre, avec une identité remarquable de caractère, au-delà de Bazarnes et de Cravan. La place géologique qu'ils occupent dans la série des terrains, a été l'objet de plusieurs discussions : les reproduire ici, serait sortir du cadre qui nous est tracé; nous nous bornerons à rappeler que ces calcaires ont longtemps été regardés comme représentant, dans nos contrées, la partie supérieure de l'étage oxfordien, et alors on expliquait leur position anormale à l'aide de deux failles gigantesques. Mais cette opinion a été abandonnée ; la superposition de ces calcaires a été constatée; on a reconnu, d'une manière positive, qu'ils recouvraient le coral-rag inférieur et, dans un travail récent, nous n'avons pas hésité à les placer au milieu même de l'étage coralien (1).

Nous laissons dans la région de droite, et à des distances assez grandes, plusieurs hameaux isolés au milieu ou sur la lisière de grands bois; ce sont : La Croix-Ramonay, Avillon et Avigny, où il y avait une chapelle sous le vocable de Saint-Marc.

De La Cour-lès-Mailly à Sery, la distance n'est que de 2 kilomètres. On peut suivre, pour y arriver, soit le canal, soit la route; celle-ci longe la base d'une colline triste et monotone de forme et sur le flanc de laquelle on a planté de la vigne.

Les rives du canal sont, comme toujours, bordées de peupliers.

SERY, village traversé par les routes de Vézelay à Auxerre, et d'Entrains à Vermenton; population 305 habitants; à 26 kilomètres d'Auxerre.

Ce village est situé d'une manière pittoresque, à la base et sur le penchant d'une haute colline, dont le versant du midi forme l'un des côtés d'un vallon étroit et tortueux qui s'ouvre dans la vallée de l'Yonne ; son aspect est assez intéressant; et dans les endroits où le sol dénudé laisse voir quelques vestiges de ses

(1) Etudes sur les échinides fossiles du département de l'Yonne, 1re partie, p. 99 et suiv.

couches intérieures, on reconnaît les bancs compactes et régulièrement stratifiés du calcaire lithographique.

L'Yonne qui avait suivi le côté droit de la vallée s'éloigne par un rapide tournant et va baigner la base des collines du côté opposé. Un autre tournant plus rapide encore la ramène sur la droite, et c'est devant ce large circuit que Sery a été bâti. Le canal ne suit point ce détour ; il traverse la prairie en ligne directe et vient passer près de l'emplacement où s'élevait l'ancienne église du village et aussi quelques maisons détruites maintenant. Une croix a été posée sur le sol qu'occupait la vieille église qui fut démolie en 1715 et rebâtie immédiatement vers le centre du village et à quelques pas seulement du grand chemin d'Auxerre L'année précédente, c'est-à-dire en 1714, le village de Sery avait été brûlé presque complétement. L'abbé Courtépée, qui raconte cet événement, ajoute que, pour travailler à relever de ses ruines la malheureuse paroisse incendiée, M. Baron, originaire de Coulanges-la-Vineuse, alors curé de Mailly-le-Château, demanda avec instance à Mgr de Caylus, évêque d'Auxerre, la petite cure de Sery, et l'obtint. Ce généreux pasteur commença par transporter l'église au centre du village, sans qu'il en coûtât rien aux habitants, puis fit rebâtir leurs maisons et ne cessa de les combler de bienfaits. L'abbé Courtépée se plaint que « les habitants semblent être oublieux envers leur bienfaiteur. » En effet, pas un mot, pas la moindre inscription, ou du moins nous n'avons rien vu, ne rappelle le dévouement de ce digne prêtre.

L'église actuelle n'offre que peu d'intérêt; on reconnaît facilement que des fragments sculptés de l'autre église ont servi à sa construction : notamment le portail intérieur et les petites arcades ogivales enclavées dans la muraille de la nef intérieure près de ce même portail : style de la fin du XV[e] siècle.

Le village de Sery, qui présente un aspect pauvre, malgré quelques maisons assez bien construites, a été bâti sur la grande voie romaine d'Agrippa qui, d'après l'Itinéraire d'Antonin, allait de Milan à Boulogne-sur-Mer, en passant par Aost, Vienne, Lyon, Chalon-sur-Saône et Autun. De cette ville célèbre, la voie antique, encore parfaitement reconnaissable, continue par Saulieu, Avallon, Avrolles (*Eburobriga*) (1) et Troyes pour se prolonger par Reims jusqu'à sa destination dernière.

Une circonstance toute fortuite a motivé la conservation presque intacte d'une partie de cette immense voie antique, dans les localités situées entre Avallon et Auxerre : c'est l'abandon de cette ligne de communication. Des routes tracées dans des directions différentes, soit durant le moyen-âge, soit au siècle dernier et même tout récemment, ont motivé le délaissement de la voie romaine. Nous aurons plus loin, à propos de la description du village de Sainte-Pallaye, l'occasion de présenter quelques notes descriptives relativement aux diverses routes qui furent tracées entre Avallon et Auxerre.

Laissons donc, quant à présent, l'antique voie romaine et suivons le modeste chemin vicinal qui, après avoir dépassé Sery, se prolonge à la base de hautes collines, en côtoyant sur la gauche les rives de l'Yonne et du canal. De longues rangées de peupliers, des masses de verdure, de natures diverses, donnent à ce côté du paysage un aspect de fraîcheur et de fertilité qui contraste beaucoup avec la teinte grise des terrains montagneux que d'énormes et innombrables tas de pierres couvrent de tous côtés.

A 1500 mètres au delà de Sery, on entrevoit sur la gauche, derrière de grands massifs d'arbres, le village de Trucy, auquel on ne peut arriver, du point où nous sommes, qu'en traversant le canal sur un pont d'écluse et l'Yonne sur un barrage, après avoir suivi dans la prairie un étroit et tortueux sentier.

TRUCY, village traversé par la route départementale d'Auxerre à Vézelay; population, 405 habitants, à 23 kilomètres d'Auxerre.

Ce village est bâti près de la rive gauche de l'Yonne et à l'embouchure d'un vallon étroit et profond creusé dans les hautes collines qui forment le versant gauche de la vallée.

Bâti sur le sommet d'un pli de terrain qui domine les prairies, Trucy s'est aggloméré près de belles sources dont les eaux se jettent dans l'Yonne.

Les collines qui environnent Trucy, formées par les couches plus ou moins

(1) Annuaire de l'Yonne, Bulletin, etc., etc.

marneuses du calcaire lithographique, sont sèches, arides, pierreuses ; aussi le sol a-t-il une propriété absorbante remarquable, et les eaux le pénètrent jusqu'à ce qu'elle rencontrent des couches compactes et marneuses qui les recueillent. L'inclinaison de ces assises a lieu dans le sens de la vallée, et partout où elles affleurent et se font jour, elles donnent lieu à des sources abondantes.

On lit dans l'histoire de Saint-Pallade, évêque d'Auxerre, et qui vivait au milieu du VIII[e] siècle, que ce saint donna la paroisse de Trucy à une abbaye d'Auxerre. Rien n'est resté de cette époque reculée ; l'église actuelle, élevée sur le bord d'un escarpement assez rapide, ne semble dater que du XIII[e] siècle dans ses parties les plus anciennes, enclavées dans une reconstruction récente et badigeonnée à neuf en 1839. Le sanctuaire, éclairé par d'assez jolies fenêtres, date du XVI[e] siècle. Dans la nef, le seul objet d'art que l'on puisse remarquer est une petite statuette représentant une religieuse, sculpture du XVII[e] siècle qui n'est pas sans mérite.

Le clocher, tour carrée assez ancienne, a été surmonté en 1839 d'un étage et d'un toit pointu. En résumé rien de bien intéressant, mais la route que nous allons suivre offre un aspect assez pittoresque. Le côté droit est ombragé par de hauts peupliers et des groupes de saules qui laissent entrevoir la fertile prairie que baignent la rivière et plusieurs belles sources prenant naissance à la base des collines dont nous avons parlé déjà, et dont le sommet est couronné par les grands bois communaux de Trucy. De larges et fréquentes excavations, faites le long des pentes à demi boisées de la colline, permettent d'en étudier la nature et de reconnaître la stratification toujours si régulière qui caractérise les calcaires lithographiques. Cette stratification est surtout remarquable dans les escarpements qui longent, sur la gauche, la route départementale. La roche se compose de bancs calcaires plus ou moins épais, séparés par de minces feuillets d'argiles, si égaux, si régulièrement disposés qu'on les croirait placés par la main de l'homme.

Cette puissante assise ne renferme, sur les bords de l'Yonne, qu'un très-petit nombre de débris organiques. L'influence qui a présidé à son dépôt était, sans doute dans la contrée, peu favorable au développement des mollusques, et c'est à peine si, de loin en loin, on rencontre au milieu des argiles, quelques-uns de ces genres qui, de nos jours, se plaisent dans les stations vaseuses : des myes, des pholadomyes, des anatines. Dans d'autres parties du département, aux environs de Tanlay et de Commissey, cette même assise abonde en fossiles et indépendamment des pholadomyes qui s'y sont multipliées avec profusion, on y rencontre des térébratules, des peignes, des limes, des pernes, des natices, des pleurotomaires, des chemnitzies, des ammonites et des échinodermes.

Après un parcours de plus d'un kilomètre, on arrive vis-à-vis de grands bâtiments construits au milieu des prairies, entre la route que nous suivons et la rive gauche de l'Yonne, à laquelle aboutit un chemin qui longe le mur de clôture d'un jardin, établi en avant d'une assez belle maison de campagne : c'est l'ancienne abbaye de Crisenon.

« De belles eaux, de beaux ombrages, dit M. Leclerc (1) une petite plaine resserrée entre l'Yonne et une colline boisée rendent ce lieu aussi gracieux que pittoresque ; mais, ajoute l'honorable et savant auxerrois auquel nous sommes heureux d'emprunter quelques lignes, la croix du monastère, en tombant, lui a fait perdre son caractère mélancolique et religieux. »

Alix, fille du roi Robert et femme de Renaud, comte d'Auxerre, fonda en l'an 1040 à Crisenon une petite chapelle dédiée à Saint-Nicolas.

Les véritables fondateurs de l'abbaye de Crisenon sont les trois frères Ythier, Hugues et Norgault, seigneurs de Toucy; ils firent bâtir, en 1096, à la place de la chapelle Saint-Nicolas, un monastère et une église qu'ils placèrent sous l'invocation de la Sainte-Vierge Ce monastère fut donné par eux à Saint-Robert, abbé de Molesmes. Telle fut l'origine de l'abbaye de Crisenon qui devint, en peu de temps, l'une des plus florissantes du diocèse d'Auxerre.

Fondé vers la fin du XI[e] siècle, Crisenon, plusieurs fois ruiné, cessa d'exister en 1795. La vente des biens de l'abbaye et de ses bâtiments, eut lieu le 7

(1) Voir dans l'Annuaire de l'Yonne de 1844 une attachante Notice sur cette abbaye.

janvier 1791. C'est la première vente de biens nationaux qui fut effectuée dans l'arrondissement ou plutôt dans le district d'Auxerre, comme on disait alors.

Depuis longtemps déjà, les différents corps de logis de l'abbaye avaient cessé de présenter quelque intérêt au point de vue archéologique, et rien aujourd'hui à Crisenon ne mérite, du moins à l'extérieur, une description détaillée. Nous le regrettons, car nous ne trouverons pas durant notre voyage le long des rives de l'Yonne, d'autres abbayes ni de vieilles églises offrant des ruines pittoresques. Dans cette belle vallée, le terrain est trop précieux pour le laisser recouvert par des décombres. Telle est la cause de la disparition de beaucoup de monuments que les guerres de religion ont ébranlés, que les révolutions ont renversés et enfin que les temps de prospérité et de paix ont fait disparaître complètement pierre par pierre, pour utiliser l'emplacement et aussi les matériaux qu'on en retirait avec profit.

Il nous semble que ce serait une tâche bien belle pour les membres des Sociétés historiques de l'Yonne, de travailler en commun à réunir tous les documents relatifs aux abbayes des deux diocèses d'Auxerre et de Sens. On publierait, dans un petit volume, le rapide résumé de l'historique vrai de la filiation, de l'origine, de la prospérité et de la décadence de ces nombreuses institutions qui ont jeté, durant le moyen-âge, un si vif éclat. Nous croyons qu'il est temps de les étudier et de les faire connaître, non pas exclusivement au point de vue religieux, mais au contraire dans leurs rapports avec les institutions civiles et militaires de la même époque, enfin de les montrer ce qu'elles furent réellement dès leur origine, comme lieu d'asile, de refuge, d'assistance et de protection.

Nous voudrions des dates historiques, nombreuses et précises, une description territoriale, topographique et archéologique, et surtout point de dissertations nuageuses à propos de poésie soi-disant pittoresque.

Ce sujet traité au point de vue civil et descriptif est remarquablement riche.

Voici l'indication nominative des abbayes des diocèses d'Auxerre et de Sens:

Bouras, Les Roches, Rigny, Saint-Germain, Saint-Marien, Saint-Michel de Tonnerre, Quincy, Vézelay, Crisenon, Recinfort, Des Iles, Saint-Julien, etc., Barbeaux, Cercanceaux, Château-Landon, Chaumes, Escharlis, Saint-Jean, Le Lys, Dilo, Saint-Paul, Saint-Pierre-le-Vif, Ferrières, Fontaines-Jean, Jouy, Le Jard, Morigny, Preuilly, Sainte-Colombe, Saint-Jacques, Saint-Pierre, Vauluisant, La Pommeraye, Villiers, Villechasson, etc.

Avant de quitter Crisenon, jetons un dernier regard sur la grande colline boisée qui s'éloigne vers le nord et à la base de laquelle se prolonge la grande route d'Auxerre à Vézelay. De larges et fréquents éboulements, quelques excavations exploitées comme carrières donnent, à cette partie de la vallée de l'Yonne, un aspect pittoresque. C'est dans l'un de ces éboulements que l'on trouva, en 1826, dit M. Leblanc (1), une figure gauloise posée devant un petit four rempli de cendre renfermant dans une urne soixante-cinq médailles du IIe siècle, la plupart d'Adrien, de Faustine et de Commode.

A quelque distance de Crisenon, la route départementale traverse une couche arénacée plus ou moins solide, dont la puissance est assez considérable et qui, formée de fragments granitiques et calcaires roulés et usés par les eaux, appartient, sans aucun doute, aux alluvions anciennes de la vallée de l'Yonne. Ces dépôts de sable et de gravier, qu'on retrouve plus puissants, à mesure que la vallée s'élargit, et qui constituent, sur les bords de l'Yonne, des collines parfois très-élevées, nous reportent à l'époque où de vastes courants, sillonnant ces contrées, ont donné à la vallée que nous parcourons la configuration qu'on lui voit aujourd'hui.

Laissons la route se continuer vers Bazarnes et traversons l'Yonne et le canal en suivant les détours des barrages des écluses et des ponts, puis tournons à droite pour remonter le cours de l'Yonne en laissant sur notre gauche,

PRÉGILBERT, village traversé par le grand chemin de Vermenton à Entrains; population 360 habitants; à 23 kil. d'Auxerre.

Ce village, situé d'une manière pittoresque sur une élévation qui domine la rive droite de l'Yonne, ne porterait son nom actuel que depuis le commencement du XIIe siècle, et le tiendrait de

(1) Histoire d'Auxerre.

Gilbert, que son étonnante érudition avait fait nommer l'*universel*, et qui, de simple chanoine d'Auxerre, devint évêque de Londres en 1127.

Quoiqu'il en soit de cette dénomination, qui n'est rapportée par l'abbé Lebeuf que sous forme dubitative, Prégilbert possède une église assez ancienne et l'une des plus pittoresquement situées que l'on puisse voir dans la vallée de l'Yonne. Bâtie à cinq cents pas au sud du village, cette église s'élève sur le penchant d'un pli de terrain qui s'abaisse tout-à coup et vient se perdre dans la prairie que traversent l'Yonne et le canal Vu du portail de l'église, ombragé par deux tilleuls séculaires, l'aspect du paysage est charmant. On entrevoit, au milieu des arbres qui couvrent la plaine, les villages de Trucy et de Bazarnes; en avant de ce dernier village on reconnaît Crisenon, et sur la droite de l'Yonne, que l'on domine, la paroisse même de Prégilbert. Mais vers le nord-ouest, le site a perdu récemment tout son charme : on a abattu, pour les vendre, de magnifiques tilleuls qui dissimulaient d'une manière heureuse l'aspect un peu nu de ce côté de la vallée. Nos regrets sont d'autant plus profonds que c'est pour badigeonner ou *décorer* l'église que cet abattage eut lieu ; cette belle besogne fut faite vers l'année 1833.

L'église de Prégilbert est, sous divers rapports, le monument le plus important que nous aurons à signaler à l'attention de nos lecteurs durant la deuxième partie de notre voyage dans la vallée de l'Yonne. A ce titre mériterait-elle peut-être une longue et minutieuse description. Il n'en sera pas ainsi. Les descriptions de monuments ne sont jamais qu'une sorte d'état-de-lieux dressé plus ou moins savamment par un huissier-archéologue, et leur lecture provoque un ennui profond lorsque des dessins exacts et soignés d'exécution ne viennent point vivifier et confirmer le texte écrit. Peut-être arrive-t-il alors qu'on étudie le caractère du monument d'après le dessin et non d'après l'écriture. Un seul coup-d'œil vaut mieux que des pages entières de description Nous nous bornerons donc à dire simplement quelle est l'époque probable de construction et quels sont les objets qui méritent le plus de fixer l'attention.

Ceci une fois dit pour toutes, nous arrivons à parler de l'église de Prégilbert.

Lorsqu'après avoir traversé le village, on s'avance vers l'église, la première chose qui frappe et captive l'attention, c'est la tour ou clocher, établie au centre de l'édifice. On reconnaît le style de transition entre l'arcade à plein-cintre et l'arcade ogivale ; celle-ci, ainsi que cela se voit souvent, est dominée par l'autre, quelque singulière que puisse paraître cette disposition qui est contraire à l'ordre chronologique des dates A cet égard, on a longuement discuté. Quoiqu'il en soit, le clocher de Prégilbert est d'un style très-pur et caractérise bien, pour notre province, l'ornementation de la fin du XII[e] siècle ; peut-être même du milieu de ce temps, si des circonstances ont pu amener à l'abbaye de Crisenon et par cela même à Prégilbert, des ouvriers sortant immédiatement de nos grands centres religieux. Au XII[e] siècle, les modifications étaient lentes à se produire au fond des paroisses de la campagne ; et l'on doit toujours tenir compte de ce retard dont l'appréciation est difficile parce qu'elle est soumise à l'influence générale que la métropole a pu exercer sur diverses contrées.

L'aspect général de la nef, quoique d'une construction parfaitement appareillée, n'offre que peu d'intérêt sous le rapport archéologique ; on remarque cependant la petite porte du cimetière *ornée* d'une tête de mort et de deux os posés en croix.

Avant de pénétrer dans l'intérieur de l'église, disons brièvement qu'une cloche très-ancienne était restée dans le clocher, mais, il y a deux ans, plusieurs jeunes filles, le jour de la Sainte-Catherine, la brisèrent à force de sonner ; on la fit refondre à leurs frais.

L'église est voûtée en pierre et à nervures ; on reconnaît le style de diverses époques : du XII[e] au XV[e] siècle dans l'ornementation générale des chapiteaux, bases, colonnes, etc. Malheureusement le tout fut recouvert, en 1833, d'une couleur tirant sur le rouge, excepté les colonnes qui furent gratifiées d'une couleur bleu-foncé, etc. Décoration dont nous ne mentionnons pas tous les ridicules et grotesques détails.

En résumé le style du XIII[e] siècle, ou la fin du XII[e], domine dans l'ensemble de l'édifice.

Nous donnons le dessin d'un fragment du joli portail placé dans le grand



pignon de la façade ombragée, ainsi que cela a été dit déjà, par deux tilleuls séculaires. Des travaux récents ont mis à découvert l'ancien pavé qui était enfoui sous une épaisse couche de terre.

Deux chemins conduisent de l'église de Prégilbert au village de Sainte-Pallaye; l'un que nous connaissons déjà en partie et qui longe la rive droite de l'Yonne, puis le canal, l'autre qui est le grand chemin vicinal que nous avons traversé à Sery et qui n'est éloigné du point où nous sommes que d'un peu plus de deux kilomètres. Ce grand chemin coupe la partie haute du village de Prégilbert et vient, à six cents pas plus loin, rejoindre la voie antique d'Agrippa qui traverse en ligne directe la vallée de l'Yonne. Nous parlerons un peu plus loin de cette chaussée importante.

On remarque, avant d'arriver à Sainte-Pallaye, un château entouré de beaux massifs d'arbres.

Ce n'est jamais sans hésitation que nous décrivons, même très-sommairement, les parcs et les belles maisons de campagne (appelées généralement châteaux) durant le cours de notre voyage; c'est avec une hésitation plus grande encore que nous nommons les possesseurs, ou pour employer un mot devenu célèbre les « propriétaires. » Nous craignons d'être indiscrets en décrivant tel ou tel château qui s'estime heureux, le plus souvent, de rester dans une modeste obscurité, et dont la façade est presque toujours dérobée aux regards curieux, avides ou envieux des passants, sous prétexte d'ombrages pittoresques, de massifs de verdure et d'allées tortueuses, soi-disant dessinées à l'anglaise.

Bien souvent nous nous sommes arrêté sur le seuil, n'osant point le franchir, dans la crainte de passer pour vagabond et chercheur de n'importe quoi. Nous eussions dû

« ... Volontiers écrire sur notre chapeau:
» C'est moi qui suis le dessinateur de l'Annuaire. »

Le château de Sainte-Pallaye fut bâti ou rebâti, par MM. de Lacurne, vers le milieu du siècle dernier et entouré de vastes jardins et de belles plantations faites en 1740, par Pilet, d'après les dessins de Le Nôtre (1). Ces plantations existent toujours; elles sont disposées en lignes droites et en quinconces à l'ouest de l'habitation, dans une belle et fertile plaine baignée par la rive droite de l'Yonne. Mais hélas! le canal est venu traverser cette même plaine et a coupé les rideaux de verdure que la rivière bordait d'une manière si pittoresque sans doute, car tout ce côté du parc n'est plus reconnaissable. Combien de belles et riches plantations ont été détruites par la même cause dans les vallées que traversent les canaux et les chemins de fer.

M. Jean-Baptiste de Lacurne de Sainte-Pallaye, né à Auxerre en 1697, devint membre de l'Académie française; de celle des Inscriptions et Belles-Lettres en 1724 et de celle de la Crusca. Ce fut un savant illustre; il mourut en 1781.

SAINTE-PALLAYE, village traversé par le grand chemin de Vermenton à Entrains; population, 289 habitants; à 22 kil. d'Auxerre.

Ce village est situé à cent pas de la rive droite de l'Yonne et vis-à-vis de l'un des détours les plus brusques de cette rivière. Le canal traverse les prairies en ligne droite dans la direction du nord-est, en

(1) Le Nostre ou Le Nôtre, né en 1613, est mort en 1700.

nant une belle ligne de près d'une demi
ıe de longueur.

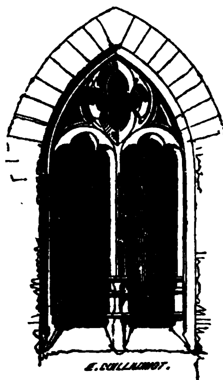
'ette paroisse n'offre d'intérêt que par ancienneté et sa position sur la voie ıaine. C'est dans cette localité que t se retirer et mourir l'une des filles ıses qui accompagnèrent le corps de ıt Germain, évêque d'Auxerre mort à 'enne (Italie), le 31 juillet 448, et raıé processionnellement à Auxerre où rriva le 22 septembre, après avoir été osé, durant quelque temps, dans l'ée de Vienne.

ɩemarquons que le cortége funèbre sui- dans toute son étendue, depuis Milan ıu'à Auxerre, la grande voie romaine grippa.

a route d'Entrains à Vermenton trase Sainte-Pallaye en suivant la rue ɔite et principale qui est tortueuse, et ıt longer sur la droite les murailles n petit cimetière au centre duquel s'é- ɜ l'église, pauvre et insignifiante conıction dont la vue nous a causé un cerı désappointement.

[ous espérions trouver une église anıne et remarquable, et c'est une ché- ; construction de la fin du moyen-âge, bâtie, mal conservée qui se présente ɔus. Peut-être l'arcade du portail, que cède un porche sans caractère, est-elle ienne : XII[e] siècle?

[ous donnons ici le dessin d'une fenê-



la seule chose à l'extérieur qui mérite ·lque attention. L'intérieur de la nef nul : cependant on doit remarquer dix les en chêne qui proviennent, dit-on, l'abbaye de Reigny. Toutefois, elles ffrent pas un type bien distinct : renaissance peut-être ou fin du XV[e] siècle (1)?

Une autre déconvenue, plus triste encore, nous attendait dans cette pauvre église, rebâtie sur l'emplacement d'une église très-ancienne et qui possédait une crypte. Dans cette crypte, qu'on voit encore, est déposé le cercueil en pierre qui renferma les dépouilles de sainte Pallaye. Un petit escalier, situé dans l'angle d'une chapelle collatérale, conduit à la crypte, mais hélas ! la clef manquait et le sacristain qui nous accompagnait ne put se la procurer : elle était par hasard déposée au château, et l'honorable M. de Bonnaire était absent. Force fut donc à nous de regarder par l'ouverture des fenêtres l'intérieur de cette crypte, et l'examen, quelque incomplet qu'il fût, nous laissa moins regretter de ne pas la voir plus facilement. Le tombeau est placé sous une arcade à droite de la crypte ; c'est une pierre taillée en forme de cercueil long de deux mètres environ et ne portant point d'inscription ni de sculptures ; il fut brisé vers 1568 par les hérétiques qui pillèrent aussi la châsse qui renfermait les reliques de la sainte fille.

Le concours des fidèles au tombeau de sainte Pallaye « sancta Palladia » était nombreux et célèbre dès le IX[e] siècle. Mais rien de cette époque reculée, si ce n'est la tombe, n'est resté, et encore cette tombe n'est-elle plus placée comme elle dut l'être primitivement, c'est-à-dire au milieu de la crypte et du côté du levant.

Nous nous éloignâmes attristé de l'état de délaissement et de pauvreté de l'église, et bientôt après, nous suivions le chemin romain qui traversait en ligne droite la prairie. Le canal coupe en travers ce chemin que l'Yonne vient longer un instant pour s'éloigner et revenir, par un circuit rapide, le traverser à quelques pas plus loin. Là, les Romains construisirent un pont de pierre, dont les culées furent retrouvées, il y a une trentaine d'années, lors de quelques travaux dans la rivière, dit M. Leblanc (Histoire d'Auxerre). Notre savant Pasumot, qui a étudié minutieusement la voie antique, a vu encore, en 1765, les débris d'un pont de bois. Aujourd'hui, on reconnaît parfaite-

(1) L'abbaye de Reigny, ordre de Cîteaux et filiation de Clairvaux, fut fondée vers 1130, sur la rive droite de l'Yonne, à 2 kilomètres au sud de Vermenton et à 5 kilomètres de Sainte-Pallaye. Voir l'Histoire de Bourgogne, par Courtépée.

ment l'emplacement de ces divers ouvrages, mais c'est tout, et les passants qui vont de Sainte-Pallaye à Bazarnes, village situé sur la rive opposée, sont forcés de faire un long détour, sur la droite, pour aller attendre le bac établi près du chemin qui mène à Cravan. En attendant le batelier, qui demeure assez loin sur l'autre rive, nous croyons devoir résumer, aussi brièvement que possible, quelques observations relatives à la voie gallo-romaine dont nous avons rencontré l'ancien empierrement sur un longue étendue.

La nature même du « voyage » que nous poursuivons tous les ans, nous force de revenir dans les mêmes localités et nous contraint de reparler souvent de ce que nous connaissons déjà. Nos lecteurs voudront bien nous pardonner ces redites que d'ailleurs, nous cherchons à abréger le plus possible.

L'origine de la voie antique qui traverse une notable partie de notre département, s'appuie sur des documents incontestables; ce n'est donc pas une de ces chaussées imaginaires, soi-disant romaines, comme on en montre dans une foule de localités. Cette certitude d'origine donne aux débris qui restent encore un intérêt réel, et là où le vulgaire ne peut voir aujourd'hui qu'un assez mauvais chemin, étroit, incommode et raboteux, les historiens, les antiquaires surtout, retrouvent les traces historiques et les débris des immenses travaux d'un peuple qui n'existe plus, et dont nulle part, pas même à Rome, on ne saurait reconnaître les dignes descendants.

La grande voie romaine, dont nous allons parler brièvement, fut commencée plus de trente années avant l'ère chrétienne (1). Si ses débris paraissent de bien pauvre dimension, eu égard aux gigantesques remblais de nos chemins de fer, nous répondrons que nul de nous ne sait comment ces mêmes remblais auront résisté aux injures du temps, dans près de dix-neuf siècles d'ici.

Notre description ne concernera que le fragment de la voie antique compris entre Saint-Moré et Auxerre; ce n'est donc pas trop sortir de notre itinéraire, puisque nous ne nous en éloignons que durant quelques minutes de chemin.

(1) Itinéraire d'Antonin, de Peutinger, Strabon, Bergier, d'Anville, etc.

Nous ne parlerons point du soi-disant camp romain de Chora, mais seulement de la « levée » remarquable qui traverse, en ligne droite et sur 6 kilomètres de longueur, le vaste plateau qui est borné à l'ouest par la vallée de l'Yonne et à l'est par celle de la Cure. Cette levée, c'est la voie romaine construite en remblai précisément sur la ligne de faîte de la montagne; en voici le profil dans son aspect



général. L'élévation de la chaussée au-dessus du sol est d'environ deux mètres en moyenne. La cause de ce surhaussement au sommet de la montagne est très-simple et s'explique parfaitement par la nature même de notre climat. A cet égard qu'on veuille bien nous permettre de citer ici un vieux dicton : « On a été chercher de midi à quatorze heures; » et Dieu sait combien de fois on s'est mis à chercher.

Voici, nous le croyons fermement, la seule raison de l'exhaussement des voies antiques dans notre département, et de même aussi pour les départements du nord de la France :

A l'époque de l'occupation romaine dans la Gaule, on traversait d'immenses espaces de terrains incultes et sans traces d'habitations. C'étaient de véritables petits déserts couverts de broussailles et entrecoupés par des forêts, au milieu desquelles se cachaient quelques huttes de bergers et de chasseurs. Dans le nord et l'est de la France actuelle, les Romains durent construire leurs chaussées d'une manière toute spéciale au pays, et par cela même très-différente de celle employée dans les provinces méridionales. C'est qu'en effet ici la neige recouvre d'une couche souvent assez épaisse de vastes étendues de territoire. Dès lors il fallut songer, pour les contrées désertes, à faire reconnaître facilement aux voyageurs le tracé de la route, et cela d'une manière permanente. On ne trouva rien de mieux que de construire en « remblai » les endroits les plus exposés à être recouverts par la neige. Remarquons que nos routes modernes, tracées à fleur de terre et bordées seulement d'un étroit fossé, dispa-

raissent complètement sous une couche de neige de médiocre épaisseur. Là où les gens du pays ont de la peine à ne pas s'égarer, les étrangers sont tout-à-fait arrêtés. Ce grave inconvénient n'existe pas avec les chaussées fortement en remblai, et par la neige aussi bien que dans la saison des pluies, elles restent praticables. On peut même ajouter que la neige était moins épaisse sur le sommet étroit des chaussées, parce que le vent l'en chassait pour l'amonceler dans les cavités ou dans les ravins qui sillonnaient le pays.

La voie antique que nous suivons a été longuement décrite déjà, et nous renvoyons nos lecteurs aux divers ouvrages qui en parlent (1). Disons seulement qu'entre les villages de Saint-Moré et Sery principalement, de même qu'à peu de distance de Prégilbert, entre Sery et Bazarnes, et enfin beaucoup plus loin, entre le hameau de La Cour-Barrée et Auxerre, on retrouve invariablement sur la ligne de faîte des montagnes une belle levée qui est encore intacte dans quelques parties de son parcours. Voici le dessin d'un



fragment de l'empierrement de la voie antique mis à découvert tout récemment dans la lisière des bois d'Arcy-sur-Cure. Un empierrement semblable se retrouve encore près de Prégilbert, et nul doute que des fouilles ne le mettraient à découvert sur une plus longue étendue.

BAZARNES, beau village traversé par la route départementale d'Auxerre à Vézelay ; population 620 habitants ; à 19 kilomètres d'Auxerre.

Situé à quelques mètres seulement de la rive gauche de l'Yonne, Bazarnes est bâti sur un terrain légèrement ondulé et à peu de distance de hautes collines boisées qui le dominent au sud-ouest. Vu dans son ensemble, le paysage offre quelques détails pittoresques ; mais la teinte grise, triste et monotone des collines pierreuses qui forment le versant de droite de la vallée, enlève une grande partie du charme que présentent les longues masses de verdure qui longent l'Yonne et le canal. Pour mieux juger de l'ensemble du site, il faut se rendre à près d'un kilomètre de distance, à l'ouest du village, sur le sommet d'une colline qui domine d'environ 85 mètres le fond de la vallée. De cet endroit, en quelque sorte enclavé dans les grands bois de Trucy au sud, du Pommard à l'ouest, et de Saint-Marien au nord, on a devant soi toute une région qui offre le tableau intéressant de deux grandes vallées qui se réunissent pour n'en plus former désormais qu'une seule. Devant nous, en effet, mais à une lieue de distance, l'Yonne et la Cure se rencontrent un peu avant d'arriver devant le bourg de Cravan. Nous pouvons, du point où nous nous sommes arrêtés, suivre du regard le cours de cette dernière rivière jusqu'au-delà de Vermenton, que nous apercevons par-dessus, pour ainsi dire, la paroisse d'Accolay, située sur la rive gauche et à la base même des hautes collines dont le versant de l'ouest descend dans la vallée de l'Yonne, et le versant opposé dans celle de la Cure ; belles vallées qui, pendant l'espace de plus de seize kilomètres, se suivent presque parallèlement, malgré leurs nombreux et brusques circuits, à la base des grandes et magnifiques roches que nous avons vues et admirées à Mailly-Château, Merry-sur-Yonne et Châtel-Censoir, et aussi à Arcy-sur-Cure, Saint-Moré et Voutenay (1).

Ce puissant massif, composé de roches calcaires et essentiellement résistantes, forme, entre nos deux vallées, une arète longtemps infranchissable, et c'est seulement lorsque ces calcaires ont été remplacés par des couches plus marneuses et plus tendres que les pentes se sont adoucies et que les deux vallées, en se rapprochant, ont fini par se confondre.

Le paysage qui se développe sous nos yeux serait donc réellement très-séduisant, si d'innombrables tas de pierres, amoncelées le long des chemins et même des sentiers, ne jetaient, par leur couleur monotone et l'uniformité de leur entassement, une ombre au tableau. Mais les yeux se reposent avec plaisir sur les grands et beaux massifs de verdure qui ombragent le fond des vallées. Une description plus étendue serait déplacée ici ; nous aurons au surplus, dans la suite de notre voyage, d'autres points de vue plus étendus encore et dont les limites se per-

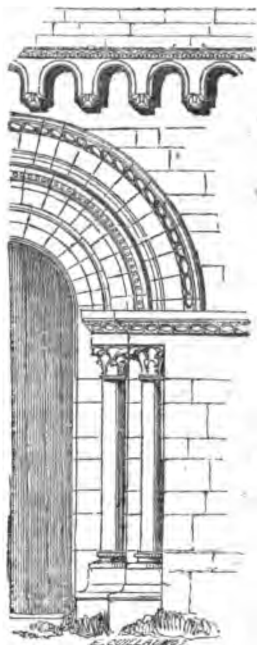
(1) L'abbé Lebeuf, Pasumot, d'Anville, etc., ont publié des mémoires étendus et qui se trouvent résumés dans les études récentes publiées par les membres de la Société historique d'Auxerre.

(1) Annuaire de l'Yonne 1850.

dent dans l'azur du ciel. Revenons à Bazarnes dont notre excursion nous aura permis de bien reconnaître la position topographique, indiquée d'ailleurs dans la grande carte que nous publierons à la fin de notre Voyage.

Bâti le long de la voie romaine, le village de Bazarnes doit être fort ancien ; il est cité dans les actes des évêques d'Auxerre dès le VIe siècle. L'église est elle-même très-ancienne et semble dater de la première période du XIIe siècle, notamment l'abside, construction lourde et mal appareillée, mais qui présente un certain caractère pittoresque ; malheureusement elle est dans un état de vétusté très-grand. Au-dessus du collatéral nord, s'élève le clocher, haute tour carrée dont la toiture en ardoises ne manque pas d'élégance ; fin XVIe siècle.

Le portail de la façade principale est fort remarquable pour notre province, tandis qu'il serait à peine remarqué en Normandie. Nous en donnons un fragment, les deux côtés étant semblables.



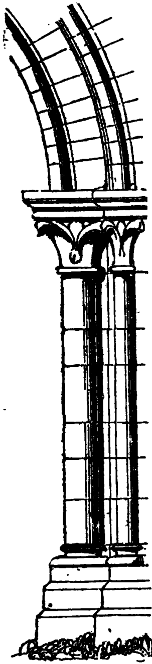
C'est le style du milieu du XIIe siècle pour nos campagnes, correspondant aux premiers temps de la même période dans nos grands centres religieux.

L'intérieur de l'église présente une nef régulière et ses deux collatéraux ; style ogival primitif, mais un peu altéré dans son caractère par des restaurations considérables, faites d'ailleurs avec soin, il y a quelques années. Tout l'intérieur de l'église, rétabli à neuf, est blanc pur, et semble rendre le sanctuaire obscur par suite de la couleur bleue dont il a été recouvert on ne sait trop pourquoi. Assez prochainement la commune de Bazarnes doit vendre une coupe de bois, et alors le sanctuaire de son église pourra être restauré ; il est vrai que les fonds provenant de cette coupe devront, dit-on, être employés à construire un pont sur l'Yonne, dans la direction de Vermenton.

Le vocable de l'église de Bazarnes était saint Georges ; mais une certaine année, les vignes du pays furent gelées le jour même de la fête du saint patron ; les habitants courroucés n'en voulurent plus, et la statue, assez pauvre sculpture du reste, fut reléguée dans un coin. Récemment on l'a placée au-dessus du grand portail. Nous signalons à l'attention des visiteurs deux petites inscriptions funéraires gravées sur des plaques de marbre noir, et qui relatent quelques faits locaux.

Sur le territoire de la paroisse de Bazarnes, on voyait autrefois deux chapelles isolées et bâties à peu de distance à gauche de la voie romaine, du côté d'Auxerre. La première, et sans nul doute aussi la plus importante de ces deux chapelles, était celle dédiée à saint Quentin, vers l'an 1275, par Erard de Lésignes, évêque d'Auxerre. La seconde chapelle, sur laquelle nous n'avons aucun renseignement, était consacrée à saint Marien et située au milieu du bois qui en porte toujours le nom. Mais à l'égard de la chapelle de Saint-Quentin, un fait fort rare est ici à signaler : ce petit monument fut démoli, mais tout le portail a été amené pierre à pierre au milieu du village de Bazarnes et fut relevé avec soin pour former la porte d'entrée d'une habitation particulière.

En voici un fragment. C'est le beau



style du milieu du XIIIe siècle.

Avant de quitter Bazarnes, nous mentionnons les débris d'un vaste enclos établi le long de la voie romaine et dont les murailles, couvertes de lierre et de broussailles offrent un aspect assez pittoresque du côté où s'élève encore un petit castel de la fin du moyen-âge ; on appelle ce bâtiment le Château de Bazarnes. Nous adressons ici, à l'honorable pasteur de Bazarnes, tous nos remercîments pour l'obligeance qu'il nous a témoignée. M. le curé de Sery s'est montré au contraire très-empressé de savoir notre nom, profession, demeure, etc., etc.

Deux chemins conduisent à Cravan ; l'un par les collines, l'autre par les rives de l'Yonne et du canal ; la distance est d'environ trois kilomètres, et ce court trajet semble plus court encore par la beauté du petit chemin ombragé qui longe le canal. On passe au Maunoir, assez jolie habitation agréablement située. Quelques pas plus loin, une énorme borne nous apprend que nous sommes à 155 kilomètres de la Loire ; à 41,105 mètres de Clamecy, et à 831 mètres de Cravan, où nous allons bientôt arriver en suivant le bel alignement du canal. L'épaisseur des massifs d'arbres qui longent la rive droite nous cache le point de jonction de l'Yonne et de la Cure ; jonction qui s'effectue au milieu d'une foule de petites îles assez pittoresques, mais dont les moulins et leurs accessoires gâtent le côté paysager.

On laisse à gauche, au milieu d'un parc boisé, le château de Bouchet. Nous avons vu à Bazarnes la sépulture des anciens seigneurs.

Nous arrivons ensuite à la grande route nouvelle d'Auxerre à Avallon (1) et nous la suivons, sur la droite, pour nous avancer vers le bourg, ou si l'on veut, la petite ville de

CRAVAN, bourg de 1,280 habitants, ancienne ville bâtie sur la rive droite de l'Yonne dans un vallon entouré de hautes collines, et près du confluent de l'Yonne et de la Cure, à 19 kilomètres d'Auxerre.

L'histoire de Cravan, durant la dernière période du moyen-âge, offre un très vif intérêt ; nous engageons nos lecteurs à la lire (car nous ne pourrions qu'en donner un résumé bien restreint) dans la description du Duché de Bourgogne, par Courtépée, tome VII de la première édition, ou tome IV de la nouvelle. M. Quantin a publié, dans l'Annuaire de l'Yonne, année 1840, une notice plus complète encore ; voir aussi l'année 1838.

Plusieurs savants se sont occupés de Cravan, notamment MM. D'Anville, Lebeuf, Pasumot, etc., à propos de l'origine et de l'ancienneté de cette petite ville connue, dès le VIe siècle, sous le nom de « Coroe Vicus » De longues et acrimonieuses discussions archéologiques ont donné lieu à la publication de différents mémoires qui n'ont pas encore complètement éclairci la question.

Trois vallons secs, pierreux et assez profondément creusés dans le grand plateau qui s'étend à l'est de la vallée de l'Yonne, se réunissent pour ne plus former qu'un vallon très-profond, mais de courte étendue, qui vient s'ouvrir dans la vallée de l'Yonne, en lui amenant les eaux pures et assez abondantes d'une petite fontaine nommée Notre-Dame-

d'Arbault, par suite de la construction d'une petite chapelle sur le bord même de la source.

C'est au fond de ce vallon, près du petit ruisseau et de la rive droite de l'Yonne, que les premières habitations s'établirent. La situation pittoresque, la possibilité de traverser la rivière divisée en deux bras par une île, favorisèrent le développement de la première bourgade habitée sans doute alors par des pêcheurs, et une ville se forma peu à peu sous la domination des évêques d'Auxerre. L'histoire de Cravan se lie étroitement à celle de sa métropole dans les temps du moyen-âge; mais à une époque plus rapprochée et durant les guerres du XVe siècle, ses annales prennent une importance réelle à l'occasion de la guerre qui éclatait entre les Armagnacs et les Bourguignons. La fameuse bataille dite de Cravan, se livra dans la plaine qui s'étend devant la petite ville, et dura du 31 juillet au 1er août 1423.

Brillamment racontée par divers auteurs, nous ne pouvons mieux faire que d'engager nos lecteurs à se reporter aux récits publiés dans les Annuaires de l'Yonne: année 1838, Notice de M Challe; — année 1840, Notice de M. Quantin; et même année, dans l'Historique de la famille de Chastellux, par M. Chaillou des Barres, le savant historien des grands châteaux de notre département. Voir aussi les ouvrages de MM. Lebeuf, Courtépée, Pasumot, etc.

Depuis le XVe siècle, une foule de causes bien diverses ont motivé peu à peu la décadence de la ville de Cravan; elle perdit ses priviléges, son commerce, ses murailles crénelées, ses habitants même qui, ne trouvant plus que solitude et misère dans le port, autrefois si florissant, établi sur l'Yonne de toute antiquité, s'éloignèrent et ne revinrent plus.

Cravan aujourd'hui n'est pas encore un village, mais ce n'est plus une ville; c'est un séjour triste et silencieux, excepté à l'époque des vendanges où l'animation semble renaître. Une compensation est restée à l'ancienne et célèbre petite cité: ce sont de nombreux et excellents vignobles. Ils s'étendent sur les pentes rapides des vallons qui se rapprochent de Cravan pour former la vallée dont nous avons parlé déjà. La vigne en recouvre tous les versants, tandis que les terres labourables, assez maigres, et de nombreux bouquets de bois s'étendent sur les sommets qui atteignent 140 mètres d'élévation au-dessus des eaux de l'Yonne.

Les collines qui s'élèvent autour de Cravan appartiennent, depuis le sommet jusqu'à la base, au calcaire lithographique qui, sur certains points, atteint une puissance qu'on peut évaluer à plus de cent mètres. Cette assise, comme à Mailly-la-Ville et à Crisenon, se compose de calcaires compactes à cassure conchoïde, disposés en bancs de minime épaisseur et alternant avec des marnes. Les fossiles sont rares; cependant on a recueilli, dans quelques bancs, des peignes, des limes des pholadomyes et un ammonite de grande taille, voisin de l'ammonites plicatilis.

Après avoir traversé le canal, nous traversons l'Yonne elle-même devenue plus large, plus profonde, et dont le courant, à peine sensible, contraste bien vivement avec les pentes rapides couvertes de roches que cette même rivière franchit en cascades au milieu des forêts séculaires du Morvan. Nous n'avons point oublié encore, malgré la rapidité de notre excursion, les beautés agrestes et même un peu sauvages des vallons et des montagnes de cette curieuse contrée.

La Cure, elle aussi, sort de ce beau pays, et ses bords ne le cèdent en rien à ceux de l'Yonne. C'est un voyage charmant à entreprendre, et nous croyons savoir que deux infatigables touristes de notre département en sont revenus avec de nombreuses notes et de charmants croquis.

Il ne faudrait pas croire pourtant que les rives de l'Yonne eurent toujours à Cravan la régularité et la largeur qu'on remarque aujourd'hui. Cet état de choses ne date que de la reconstruction du pont actuel. Primitivement, l'Yonne à Cravan (et c'est là une observation importante que nous traiterons plus tard) était divisée en deux bras par une île, de même qu'à Auxerre, Villeneuve-le-Roi, Sens, Pont-sur-Yonne, et peut-être aussi Joigny, avant la construction du pont actuel.

A l'égard du pont de Cravan, nous allons entrer dans quelques détails rétrospectifs.

Les populations qui se sont succédé dans l'Avallonnais et l'Auxerrois, aux grandes époques de nos annales, ont semblé préférer suivre une route différente

pour se rendre d'Avallon à Auxerre. Nous ne considérons ces deux villes que comme points de passage et non pas comme limites extrêmes de communication. Voici un tableau des divers itinéraires, basé sur les documents les plus certains; et pour ne point remonter à une époque incertaine, nous ne mentionnons point la période gauloise. D'ailleurs, il est un fait à peu près positif, c'est que les peuples primitifs suivaient de préférence le cours des fleuves.

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

Avallon, Sermizelles, Voutenay, Saint-Moré, Sery, Sainte-Pallaye, Bazarnes, Vincelles, La Cour-Barrée et Auxerre.

ÉPOQUE DU MOYEN-AGE.

Avallon, Lucy-le-Bois (1), Vermenton, Cravan, Vincelles, La Cour-Barrée et Auxerre.

ÉPOQUE MODERNE.

Avallon, Lucy-le-Bois, Vermenton, Saint-Bris et Auxerre.

ÉPOQUE ACTUELLE.

Avallon, Sermizelles, Voutenay, Saint-Moré, Arcy-sur-Cure, Lucy-sur-Cure, Vermenton, Cravan, Vincelles, La Cour-Barrée, Champs et Auxerre.

Il résulte du tableau précédent que c'est la route récemment construite qui se rapproche le plus de l'itinéraire antique. Nous pouvons ajouter ici, sans qu'il y ait la moindre pensée de critique, que la route nouvelle, moins soumise à diverses influences, eût pu se rapprocher davantage encore du tracé antique, si, partant de La Cour-Barrée, elle eût suivi le fond de la vallée par le village de Vaux.

Voici ce qu'écrivait, en 1780, l'abbé Courtépée, l'illustre historien du duché de Bourgogne :

« L'ancienne voie romaine d'Avallon à » Auxerre, plus courte, plus commode, » dans une plaine fertile et agréable, cô» toyant l'Yonne, sans montagne que » celle de Toucheboeuf, qu'on éviterait » même en passant à la racle de Vaux, » traversait Vincelles, venant de Bazar» nes. Cette route, remplie de villages, » a été suivie par les diligences jusqu'à » la chute du pont de Cravan, en 1730.

» Si, au lieu de faire la nouvelle route » par Saint-Bris, on l'eût faite par Esco» lives et Vincelles, on eût épargné au » moins deux cent mille écus qu'ont coû» té les montagnes de Saint-Bris et de » Vermenton : cela a été proposé plu» sieurs fois, et rejeté; *mais probable» ment quelque jour on y reviendra.* »

Ces derniers mots ont été prophétiques.

Le pont de Cravan s'écroula en effet en 1730, mais dès l'année 1690 il menaçait ruine. Une partie du pont même s'affaissa par suite du passage continuel de trop lourdes charges que les rouliers conduisaient de la Bourgogne à Paris. La route venant de Vermenton traversait dans toute sa longueur, la petite ville de Cravan, malgré la pente de sa chaussée. Les habitants, trop pauvres pour payer les frais de restauration de leur pont, s'adressèrent aux entrepreneurs de roulage et leur firent même un procès, et, pour comble de fatalité, les obligèrent à prendre une autre route jusqu'à nouvel ordre. C'est alors que s'établit une active circulation par un chemin de traverse presque impraticable par suite de la roideur des pentes, et que les cartes des premières éditions de Cassini nous indiquent. Enfin le malheureux pont, après avoir présenté un passage dangereux, s'écroula tout à fait en 1730. Et, le croirait-on? ce ne fut que plus de trente années après cette chute, que les administrateurs de la Bourgogne et de l'Ile-de-France finirent, après avoir rédigé de nombreux mémoires, par s'entendre pour reconstruire un pont nouveau. C'est celui que nous voyons aujourd'hui et qui rappelle d'une manière frappante le grand pont de Sens construit vers la même époque (1).

Mais, hélas! le mauvais chemin, qui de la route de Vermenton conduisait à Auxerre par Saint Bris, était devenu une large route suivie activement par tous les voyageurs; les messageries, qui trouvaient au bourg de Saint-Bris, placé presque à demi-distance de Vermenton à Auxerre, un lieu de repos et de relai, ne songèrent plus à Cravan ni à son beau pont neuf : celui-ci n'eut plus d'autres passagers que les pauvres habitants de Cravan eux-mêmes et exclusivement.

(1) Joux-la-Ville, croit-on.

(1) Annuaire de l'Yonne, année 1847.

Leur désespoir fut grand, et on songea alors à faire passer par Cravan la grande route de Dijon à Orléans. Ce fut une joie pour la ville, qui s'empressa de baptiser « RUE D'ORLÉANS » la rue qui aboutissait au pont neuf. Cette nouvelle route devait passer par Vermenton, Cravan, Le Bouchet, Charentenay, Ouaine, Saint-Sauveur, Saint-Fargeau, etc. « Mais, dit encore, en 1780, l'abbé Courtépée, on » craint bien que ce projet reste sans » exécution. »

C'était une seconde prophétie ; ou à peu près, car cette route n'a été construite que durant le règne du roi Louis-Philippe et classée en deux parties, sous les nos 5 et 10, comme routes départementales.

Une nouvelle lueur d'espoir ranima les habitants de Cravan, lorsque, sous l'administration de M. de Bondy, on exécuta la rectification de la grande route de Paris à Chambéry, entre Auxerre et Avallon. Cette fois, la route nouvelle, si elle ne passait point par les rues herbeuses de Cravan, traversait au moins le fameux pont neuf, qui désormais allait être bon à quelque chose. Mais ce bonheur dura

« Le temps que vivent les roses ; »

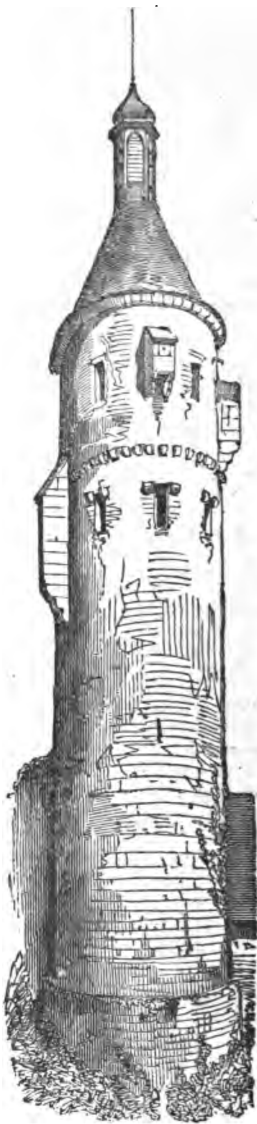
et le chemin de fer de Paris à Lyon est venu jeter une quasi-mortalité sur toutes les routes de la province qu'il traverse.

Le pont de Cravan a coûté, avec les travaux accessoires, la somme de 96,000 francs. Il est formé de trois grandes arches surbaissées en forme « d'anse de panier. » L'ancien pont avait neuf arches.

Avançons-nous maintenant vers la ville, et, pour en finir avec le pont dont la construction dura cinq ans, disons qu'une inscription récente, gravée vers l'extrémité du parapet de gauche, nous indique que nous sommes à 18,348 mètres d'Auxerre.

La grande route tourne brusquement et semble laisser bien dédaigneusement de côté la pauvre porte d'Orléans, reconstruite en 1745 sur l'emplacement d'une autre beaucoup plus élevée, et qui datait du moyen-âge. La porte actuelle est surmontée d'un petit campanile ; à droite et à gauche se prolongent les fossés et la muraille d'enceinte de la ville, dont la première pierre fut posée en 1387 par le grand-archidiacre du chapitre d'Auxerre. Les fossés ne furent faits qu'en 1394. Plusieurs portions de cette muraille sont encore debout, et leur aspect offre un caractère assez pittoresque.

Voici le dessin de l'une des tourelles



les mieux conservées ; c'est la « tour de l'horloge » enclavée dans le mur d'enceinte du nord-ouest. Nous signalons en-

core à l'attention des visiteurs une deuxième tourelle, « boulevard des Acacias. »

Le donjon ou château mérite d'être vu; il est baigné par le joli ruisseau de la fontaine de Notre-Dame d'Arbault. Cette chapelle de Notre-Dame, fort ancienne, fut rebâtie en 1704 et démolie depuis, ainsi que deux autres chapelles dédiées : l'une à saint Nicolas, l'autre à saint Antoine (voir la carte).

Dans l'intérieur de la ville, on remarque encore quelques fragments d'architecture pittoresque des XV[e] et XVI[e] siècles, notamment une maison en bois sculpté, assez intéressante, située rue d'Orléans, n° 22. C'est un des rares spécimens de ce genre de construction qui soient restés dans notre département. L'espace nous manque pour décrire quelques autres débris d'intérêt secondaire; l'église qui nous reste à examiner prendra tout notre temps.

ÉGLISE DE SAINT-PIERRE.

L'aspect extérieur de ce monument ne prévient pas en sa faveur : c'est triste, nu, lourd et froid. Ce jugement pourra paraître sévère et injuste aux paroissiens habitués à admirer leur clocher, grosse tour carrée, style de la fin de la Renaissance (1), et dans la base de laquelle on a gravé les deux inscriptions suivantes, presque illisibles aujourd'hui :

DE MAY LE 25, L'AN 1551, A ESTÉ FONDÉE CETTE TOUR. PRIEZ DIEU POUR NOUS TOUS EN COMMUN....

ANNO AB INSTAURATA SALUTE QUINQUAGESIMO SUPRA MILLE ET QUINGENTOS PRIMO OCTAVO CALENDAS JUNII SUBSTRUCTA SUM.

Le grand portail est nul, mais à côté on remarque une grille en fer qui offre, par son ancienneté, un certain intérêt; XVI[e] siècle? En voici un fragment.



(1) L'Annuaire de 1840 renferme une vue de ce clocher.

C'est par le petit portail latéral placé près de la tour qu'on entre dans l'église; une très-petite porte située à l'abside reste habituellement ouverte.

Restaurée en 1781 et en 1828, la nef n'offre point d'intérêt : toute l'attention, et même la plus sérieuse, doit se concentrer dans l'abside et le chœur ou sanctuaire, bâtis vers l'an 1545 et terminés lentement si on en juge par les dates gravées sur les verrières des chapelles collatérales qui portent les chiffres de la période de 1553 à 1598. Quoi qu'il en soit, le chœur est un petit chef-d'œuvre dans son genre; c'est l'un des plus jolis exemples que l'on puisse remarquer dans la province. L'ensemble est plein de finesse d'élégance et de légèreté, soit pour le fini de l'ornementation, soit pour l'agencement des nervures des voûtes. Bien que ce style, dit de la Renaissance, ne soit point aussi « chrétien » que le style ogival du moyen-âge il est impossible de n'en point reconnaître ici la beauté réelle.

Les vitraux coloriés sont détruits en presque totalité; point de dalles tumulaires, ni de tableaux intéressants.

Cependant nous citons pour sa singularité l'inscription suivante, gravée dans la muraille de la chapelle de Sainte-Anne :

CY GIST LE CORPS DE HONESTE FILZ BERTRAND FILZ DE HONORABLE HOMME JACQVES BERTRAND QVI FVT TVÉ PAR DEVX VOLLEVRS D'ARCY EN TRAFIQVANTS MARCHANDISES LE 20[e] JOVR DE FÉBVRIER 1591. PRIER DIEV POVR SON AME. REQVIESCAT IN PACE.

AMEN.

Nous avons copié textuellement.

Rien de réellement intéressant pour un simple touriste ne restant plus à voir à Cravan, nous allons continuer notre voyage, en longeant la rive droite de l'Yonne par un assez bon chemin qui suit, en quittant Cravan, la rue du Faubourg-Saint-Nicolas, vers l'extrémité duquel on remarque de longs bâtiments servant autrefois d'entrepôt et de magasins pour le commerce très-actif du port, où une quantité considérable de vins et de marchandises, venant de la Haute-Bourgogne, étaient embarqués pour Paris.

Eloignons-nous vite de ces derniers vestiges de la grandeur et de la décadence de Cravan; passons de même devant l'enclos de l'ancien grenier-à-sel, et suivons du regard la rivière qu'un large circuit

amène à la base d'une très-haute colline dont le sommet est ouvert pour en extraire la pierre

La roche exploitée fait partie du coral-rag supérieur. Blanche, oolitique, souvent saccaroïde, elle est facilement reconnaissable, et indique les affleurements de cette assise qui, près de Bailly, va devenir si puissante. Le calcaire lithographique plonge sous cette nouvelle formation et avec lui s'éteint la faune qui le caractérise. Les polypiers, les échinodermes, les gastéropodes vont reparaître et dans les calcaires de Bailly nous pourrons étudier leurs nombreuses espèces.

L'ensemble du paysage est des plus pittoresques; on entrevoit devant soi, au-delà de jolis massifs de verdure disséminés au milieu de plusieurs îles, les villages de Vincelles sur la rive gauche, et de Vincelottes sur la rive droite dominée par deux sommets qui atteignent, le premier, la hauteur de 187 mètres au-dessus de l'Yonne, le second, 168 mètres. Nous gravirons sur ce dernier sommet, admirablement bien placé pour découvrir une étendue immense de la contrée que nous avons traversée.

Peu à peu la rivière s'éloigne; on laisse sur la gauche deux moulins, et, bientôt après, par une longue courbe, le chemin arrive à

VINCELOTTES, village situé sur la droite de l'Yonne, et traversé par le grand chemin de Coulanges-la-Vineuse à Chablis; population, 453 habitants; à 14 kil. d'Auxerre.

Vincelottes « Vini-cellulæ » ne fut primitivement qu'un entrepôt où l'on déposait, pour les embarquer sur l'Yonne, les vins de la contrée qui, dès une haute ancienneté, jouissent d'une notable renommée parmi les vins de la Basse-Bourgogne. Des caves creusées dans le flanc de la montagne, formée de vastes couches d'un calcaire blanc assez dur, et des hangars adossés à ces mêmes caves, ont dû être les premiers établissements qui donnèrent lieu ensuite à la construction du village qui semble avoir été érigé en paroisse assez tard.

Le chemin que nous avons suivi nous a amené à quelques pas de l'église et le long du cimetière: nous le traverserons pour la visiter. L'ensemble de l'édifice semble appartenir aux XVe et XVIe siècles; le portail, style de la Renaissance, est médiocre; le clocher, ancien par la base, moderne au sommet, n'offre rien non plus de réellement digne d'intérêt. L'intérieur de la grande nef, voûtée en pierre et à nervures bien appareillées, est de la fin du XIVe siècle; le sanctuaire, voûté également, n'est que de la fin du siècle suivant, ainsi que les nervures des fenêtres, de style dit flamboyant, commencement du XVIe ou fin du XVe siècle. Nous ne sommes entré dans cette ennuyeuse nomenclature que pour réfuter une note communiquée à l'illustre abbé Courtépée, qui, en parlant de l'église de Vincelottes, dit qu'elle fut « bâtie » par André Bastonneau, mort en 1658. Nous pensons que, ruinée durant les guerres de religion, l'église fut seulement restaurée par cet André Bastonneau dont la tombe se voit encore vis-à-vis de l'autel de la petite chapelle collatérale du nord, et dont l'ornementation se rapporte bien à celle de l'époque où vivait le donateur. Voici l'inscription gravée sur la dalle tumulaire :

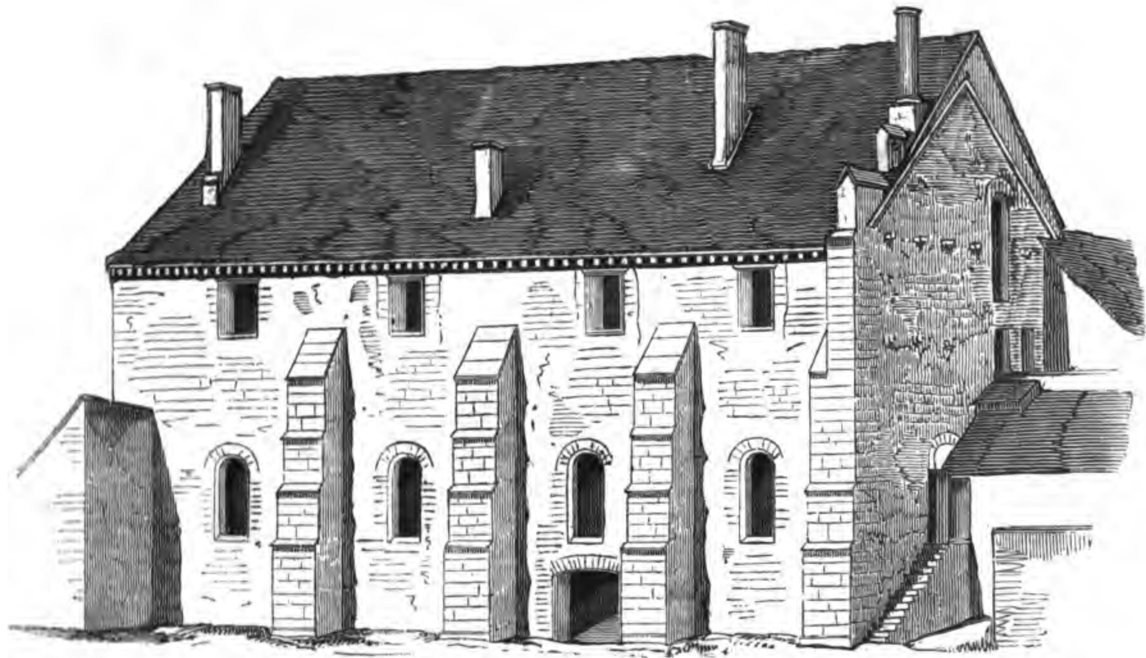
CY GIST ANDRÉ BASTONNEAU, ESCUYER, SEIGNEUR DE VINCELOTTE, CONSEILLER ET MAISTRE D'HÔTEL ORDINAIRE DU ROY, QUI DÉCÉDA LE 19 JANVIER 1658, PRIEZ DIEU POUR SON AME.

L'écusson qui ornait cette tombe est effacé, mais, à la clef de voûte de la chapelle, on le retrouve sculpté avec assez de finesse. Enfin, vis-à-vis de cette même tombe, on remarque, engagé dans la muraille, un cartouche élégant en pierre, incrustée de marbre, et renfermant une longue inscription qui malheureusement a été effacée à coups de marteau. Il n'est pas douteux que cette inscription rappelait la reconstruction de l'église et peut-être aussi l'édification entière d'un vaste château couvert en ardoises et bâti au centre d'un grand enclos touchant, au sud, le mur d'enceinte du cimetière.

La fille d'André Bastonneau porta cette terre, dit Courtépée, à Pierre de la Ferrière, d'où, par mariage avec leur héritière, elle est parvenue à Pierre Comeau de Créancé en 1702. La veuve de celui-ci l'a vendue aux Lazaristes de Paris, en 1714.

Ce château n'existe plus; il faisait face à la rivière et s'élevait à quelques pas seulement de la rive droite, vis-à-vis d'un autre château qui, plus heureux, n'a pas été renversé et dont nous parlerons plus loin.

On remarque encore à Vincelottes une



CELLIER DE VINCELOTTES, côté ouest, donnant sur la rivière (fig. A).



autre construction importante qui, si elle eût été château ou église, serait démolie depuis longtemps ; c'est un grand et magnifique cellier qui, malgré son origine toute monastique, a trouvé grâce aux yeux des vignerons.

Lorsque, vers la fin du VII[e] siècle, les religieux de Reigny (1) devinrent, par suite de quelque pieuse donation, possesseurs de riches vignobles situés dans la paroisse d'Irancy, fameuse par la qualité de ses vins, ils songèrent à construire, près de leurs nouvelles possessions, tous les bâtiments nécessaires pour la fabrication et la garde du vin. Le lieu choisi fut un terrain bordé par l'Yonne qui, autrefois bien plus que maintenant, était une voie de communication suivie par le commerce de transit. Le cellier fut construit, comme tout ce que faisaient les abbayes, avec la grandeur et la solidité que nous admirons encore aujourd'hui. On peut reconnaître à Vincelottes le caractère général des édifices élevés dans notre province durant la première moitié du XIII[e] siècle.

L'un de nos dessins (fig. A) représente la façade donnant sur la rivière ; le côté opposé du bâtiment est à moitié enfoui sous la pente du terrain d'où il résulte qu'on entre de plain-pied dans les chambres établies au-dessus de la grande salle voûtée du rez-de-chaussée. Ces chambres servirent de logement aux gardiens et aux vignerons ; mais à diverses époques, et notamment à la fin du XV[e] siècle, elles furent remaniées entièrement. C'est de ce temps que datent les cheminées à large linteau de pierre vigoureusement profilé, et aussi quelques autres détails d'ornementation.

Quelques-unes de ces chambres furent habitées par des religieux qui établirent dans l'une d'elles une petite chapelle dont le clocher, au campanile, s'élève sur le rampant du grand pignon près d'une grande cheminée ronde qui présente l'aspect d'une colonne (fig. B).

Depuis quelques années seulement, le cellier de Vincelottes a perdu une notable partie de sa beauté primitive ; la salle voûtée a été partagée par des cloisons de refent qui forment des caves particulières, et les anciennes chambres du premier étage, occupées maintenant par plusieurs familles, ont subi, au point de vue archéologique, de regrettables embellissements.

(Voir page 391.)

Toutefois, malgré des replâtrages tous neufs, on peut encore très facilement reconstituer par la pensée l'état ancien de la façade principale. C'est ainsi que notre dessin (fig. B) l'indique, en tenant compte des changements opérés au XV[e] ou au XVI[e] siècle.

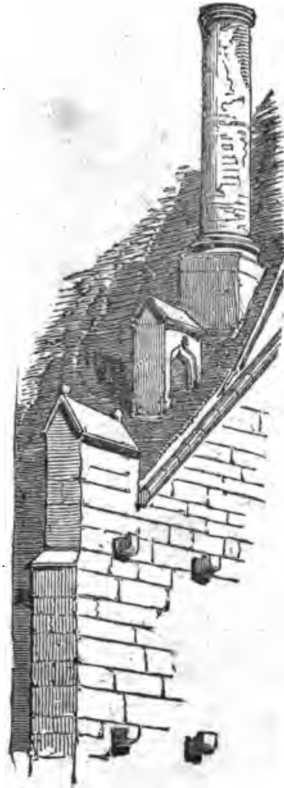
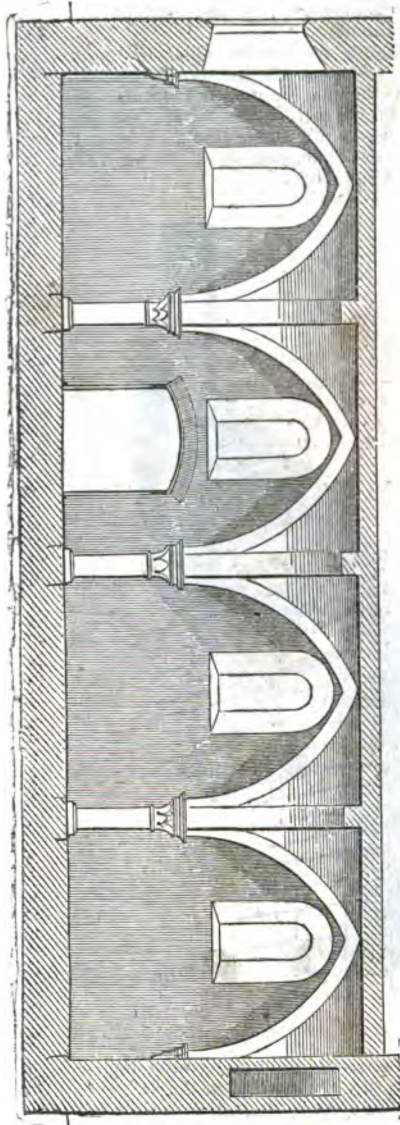


Figure B.

Nous donnons aussi une coupe longitudinale (fig. C) et un plan (fig D), sur proportion réduite, de la grande salle du rez-de-chaussée. Pour bien faire comprendre le genre sévère de l'ornementation, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le dessin des chapiteaux (fig. E) et consoles (fig. F et G) qui soutiennent la retombée des voûtes.


Figure C.

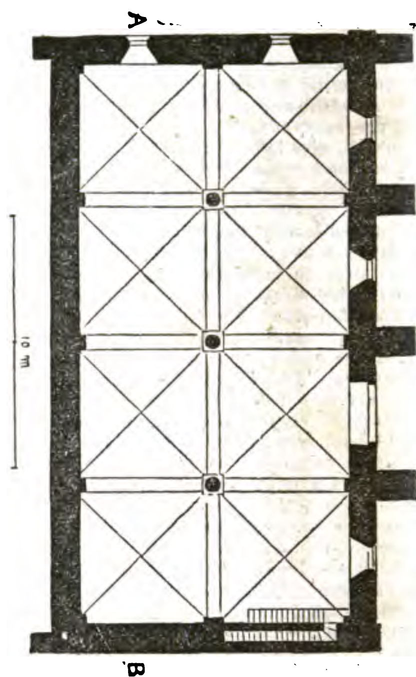


Figure D.

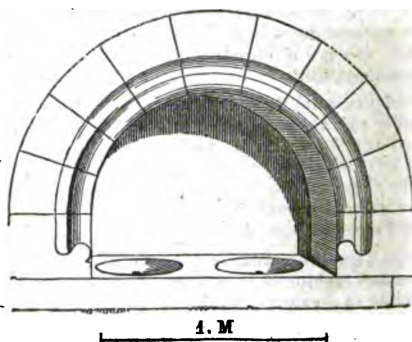


Figure E.



Figure F.

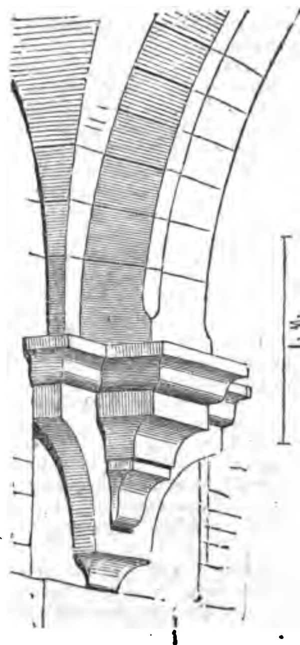


Figure G.

Les gens âgés du village peuvent, avec certitude, indiquer l'emplacement occupé autrefois par le pressoir et les diverses dépendances qui s'y rattachaient.

Le cellier de l'ancienne abbaye de Reigny est la seule construction de ce genre qui soit restée isolée, c'est-à-dire n'étant point attenante à l'abbaye elle-même, dans notre département; il méritait par cela déjà une attention spéciale, et nous avons voulu, en reproduisant ses principaux aspects, et aussi plusieurs détails, donner un exemple de plus de la beauté sévère et de la solidité des constructions ordonnées, et aussi très-souvent dirigées par les religieux eux-mêmes. Terminons cette description et émettons une sorte de doute, quant à l'origine et à la possession première de ce beau cellier. Peut-être doit-il son origine aux religieux de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre qui possédaient la plus grande partie du territoire des communes d'Irancy et de Vincelottes. Il serait possible qu'à la suite de transactions ou d'échanges, ce bâtiment fût devenu la propriété de Reigny, qui est éloigné de Vincelottes de 12 kilomètres environ. Je signale ce doute en émettant le vœu que des recherches à l'égard de l'époque de la construction et de la possession primitive de Vincelottes soient commencées.

Revenons maintenant aux monuments modernes; Vincelottes en possède un qui mérite quelque attention : c'est le pont de fer qui traverse l'Yonne. Il fut construit pour le passage de la route allant de Coulanges-la-Vineuse à Chablis.

Placé vers le milieu du pont, le géologue peut étudier avec intérêt les larges bancs de pierres qui constituent le fonds de la rivière, et que les eaux n'ont point encore usés malgré leur passage sur ces mêmes roches, et reconnaître une dernière fois les bancs supérieurs et plus résistants des calcaires lithographiques.

Nous traversons l'Yonne et restons quelques instants sur la rive gauche pour

visiter Vincelles, vers lequel la route, fortement en remblai, nous amène après un assez large circuit, motivé par le passage du canal que l'on traverse sur un pont. Remarquons que la distance qui sépare les clochers de Vincelottes et de Vincelles peut être évaluée, mesurée en ligne droite, à 550 mètres au plus. Dans cette courte distance se trouvent le canal et l'Yonne divisés par plusieurs petites îles assez pittoresques.

VINCELLES, village traversé par la grande route d'Avallon à Auxerre et par la route de Coulanges-la Vineuse à Chablis ; population, 480 habitants, à 13 kil. d'Auxerre.

Le beau village de Vincelles s'est établi, dès l'époque de son origine, sur la grande voie romaine d'Agrippa, dont nous avons parlé précédemment, et sur la rive gauche de l'Yonne. Cette situation était admirablement choisie pour servir de lieu de dépôt et d'embarquement aux vins de Coulanges-la-Vineuse, petite ville située à 6 kil. à l'ouest de Vincelles.

Cette distance, quelque courte qu'elle soit, éloigne trop Coulanges des rives de l'Yonne pour que nous puissions en parler. D'ailleurs, une notice complète et très-intéressante a été publiée récemment, et nous ne pouvons mieux faire que d'engager nos lecteurs à s'y reporter (1).

Vincelles « Vini-cellœ » fut donné par saint Pallade, évêque d'Auxerre, à l'abbaye de Saint-Julien, en l'an 635. L'abbé Courtépée ajoute à cette note la liste des seigneurs qui ont possédé depuis lors cette même terre.

Situé dans la plaine et traversé en ligne directe par la grande route actuelle établie sur la voie antique, Vincelles offre une animation assez grande et plaît à l'œil par suite de la beauté des matériaux employés pour les habitations même les plus pauvres. L'église dont nous donnons une vue, est bâtie sur le bord de la route et entourée encore de son cimetière; la façade est simple et assez jolie. On reconnaît le type de la fin du XIVe siècle à l'ornementation des chapiteaux du portail dont le tympan, autrefois trilobé, est rempli par un arc surbaissé de mauvais effet ; nous avons représente l'état ancien, facile à reconnaître et à rétablir.

(1) Annuaire de l'Yonne 1851; Bulletin, tome IV ; Courtépée, tome VII; etc.



Le clocher carré est moderne en partie ; le dessin suppléera à notre description qui, au reste, serait insignifiante, car l'intérieur de l'église n'offre réellement aucun intérêt.

Un auvent précédait le portail ; c'est une disposition à peu près générale dans la contrée que nous traversons ; quelques-uns d'entr'eux sont fort anciens et renferment un petit autel qui les transformait ainsi en chapelle extérieure, notamment à Sainte-Pallaye, Ecolives, Vaux, etc.

Vers l'extrémité sud de la grande rue du village, la route longe le mur d'un très-joli parc, ombragé de beaux et sombres massifs d'arbres au milieu desquels s'élèvent un petit château assez élégant. Ce château fut construit vers l'année 1775 par Edme-Germain Villetard, écuyer, près de l'ancien château qui dominait les rives de l'Yonne.

L'habitation actuelle, située dans une position très-pittoresque d'où on découvre, sur une longue étendue, les bords de la rivière, devint, durant quelque temps, la résidence de Mme de Staël-Hostein, lorsqu'elle fut obligée, pour des causes toutes personnelles et politiques, de

quitter Paris. Quoique très-resserré entre ses murailles, le parc de Vincelles est un des plus jolis jardins paysagers que l'on puisse visiter dans notre département.

Notre itinéraire nous force de retraverser l'Yonne et même Vincelottes par le chemin qui nous a amené, mais que nous quittons à peu près à la hauteur de l'église pour nous avancer vers la gauche, c'est-à dire à l'est en suivant le fond d'un vallon assez étroit et que la route suit à mi-côte. Bientôt on se trouve environné de toutes parts et à perte de vue par des vignes plantées sur le flanc des hautes collines qui s'élèvent au nord et au sud. L'ensemble du site est extrêmement bizarre, et ne peut être comparé à rien de ce que nous avons vu jusqu'ici. Dans ce vallon étroit et profond, à peine voit-on çà-et-là un buisson ou un arbre ébranché.

La composition du sol n'est plus celle que nous avons constatée aux environs de Cravan ou de Bazarnes. Les calcaires lithographiques ont disparu. La vallée s'élève rapidement et les collines qui bordent la route sont formées à leur base de roches coralliennes, tandis que leur sommet est couronné par les couches argilo-calcaires de l'étage kimmeridgien. C'est la première fois que nous signalons la présence, sur les bords de l'Yonne, de ce nouvel étage qui, aux environs d'Auxerre, disparaîtra à son tour sous les calcaires portlandiens. La formation kimmeridgienne est remarquable par la constance et l'uniformité de ses caractères. Composée de couches argilo-calcaires, alternant avec des argiles disposées en lits plus ou moins épais, elle renferme presque partout une abondance extrême de petites huîtres (Ostra virgula d'Orb.) qui, tantôt sont libres et tantôt agglomérées en lumachelles.

Un pli de terrain cache complètement le bourg d'Irancy, et jusqu'au moment où, tout-à-coup, on aperçoit à peu de distance les premières maisons, on doute qu'il y ait au fond de cet immense amphithéâtre tout une petite ville, célèbre à divers titres dans nos annales historiques et gastronomiques.

IRANCY, beau village traversé par le grand chemin de Coulanges-la-Vineuse à Chablis; population 1,010 habitants; à 14 kilomètres d'Auxerre.

Irancy est situé au centre d'un vallon profond creusé dans les hautes collines du versant de droite de la vallée de l'Yonne. Ce vallon, dominé au nord, à l'est et au sud-est par le sommet des plus hauts plateaux de la contrée, présente la forme d'un immense cirque ou amphithéâtre tourné en plein vers le sud ouest, position qui concentre les rayons solaires et donne à cette localité la température des plus chaudes vallées de nos provinces méridionales. Au fond de ce vallon ardent et pierreux la providence a placé deux sources limpides qui, dès la plus haute antiquité, ont dû être environnées d'habitations.

La colline d'Irancy présente à l'observateur une coupe géologique qui n'est pas sans intérêt. La base est formée par les calcaires blancs et oolitiques du coral-rag. Ces couches, disposées en bancs épais, sont exploitées comme pierre à bâtir et fournissent un moellon de médiocre qualité; on y rencontre en assez grande abondance des nérinées, des peignes, des térébratules, des rynchonelles, des pointes d'oursin, des crinoïdes et surtout des polypiers, appartenant à la famille des astrées, des méandrines et des lithodendron. Au-dessus de ces calcaires, s'étend une couche plus compacte, moins blanche, qui contient encore en abondance des nérinées et des polypiers et que nous retrouvons à Bailly. Cette assise, dont l'épaisseur est à peine de quelques mètres, est recouverte par des calcaires grisâtres et marneux qui, supérieurs au coral-rag proprement dit, semblent correspondre au calcaire à astartes et sont eux-mêmes couronnés par les couches argileuses de l'étage kimmeridgien.

Notre savant abbé Lebeuf, si souvent et fructueusement consulté par nos savants d'aujourd'hui, dit, en parlant d'Irancy, que cette paroisse appartenait à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre au moins dès le IX[e] siècle et qui la garda jusqu'en 1789.

On lit dans nos chroniques :

» En l'an 1568, le 7 février, les hu-
« guenots se vengèrent cruellement des
» pertes qu'ils venaient d'éprouver au
» siége de Cravan. Durant ce siége ils
» avaient eu dessein de mettre à Irancy
» leur cavalerie en quartier : un colonel
» des troupes du prince de Condé s'y
» était présenté, mais en vain. Il fut tué
» d'un coup d'arquebuse. Cette mort ir-
» rita le dépit et la vengeance des Hu-
» guenots. Bourry y fut envoyé avec son

» régiment de dix huit enseignes (1), la » plupart normandes Il présenta le feu » aux portes et les échelles aux murail- » les; mais la résistance des habitants et » d'environ douze soldats commandés » par un gentilhomme du pays fut si » grande, qu'en deux ou trois divers as- » sauts il perdit les plus braves officiers » et les meilleurs soldats de son régi- » ment et fut enfin obligé de se retirer. » Ainsi, il fallut attendre que le canon fût » levé de devant Cravan, et au retour » on en plaça trois devant les simples » murailles d'Irancy. Les brèches étant » faites et aussitôt gagnées, Bourry, aidé » d'un renfort de Gascons, conduits par » Armand de Clermont, entra victorieux » dans la ville, et n'y épargna ni âge, ni » sexe, ni condition. Le siége avait coû- » té déjà la vie à sept cents hommes de » part et d'autre; le reste des habitants » et des maisons fut mis à feu et à sang » avec tant de barbarie, que, suivant le » témoignage des historiens contempo- » rains, le sang des vaincus coulait par » ruisseaux en plusieurs endroits des » rues, et qu'on fut obligé de jeter leurs » corps pêle-mêle confusément dans un » puits situé au bas de la ville qui est » dans une rue voisine de la porte qui » conduit à Vincelottes. Il n'échappa de » cet horrible carnage qu'un prêtre du » lieu qui fut emmené à Vézelay, ville » occupée par les calvinistes, pour être » immolé a leur cruauté, et qui trouva » le moyen de se sauver durant la nuit. » Le puits d'Irancy fut depuis cette épo- » que comblé et recouvert d'un piédes- » tal surmonté d'une croix qu'on ap- » pelle la CROIX DES MORTS (2). A l'épo- » que de la révolution de 1793, on tenta » de vider ce puits et de le rendre à l'u- » tilité publique. Il fut débouché en » partie ; mais le désagrément de ce » travail et le dégoût que manifestèrent » à l'avance les habitants pour les eaux » qu'on y puiserait, firent renoncer à » cette opération. »

Hâtons-nous de fermer les pages où nous avons copié ce lugubre récit, et décrivons brièvement l'aspect actuel de cette courageuse petite ville.

(1) Le nombre d'hommes rangés sous le commandement d'un enseigne était, à cette époque, d'environ 250

(2) Histoire de la prise d'Auxerre; Histoire de Bourgogne; Almanach historique de Sens; etc.

La muraille d'enceinte est démolie presque entiérement, et les fossés en partie comblés sont remplacés par des avenues plantées d'arbres.

La vigne s'avance jusqu'au bord de ces promenades, et semble vouloir rappeler aux nouveaux habitants d'Irancy que c'est pour elle, elle seule, qu'ils sont venus déblayer les décombres de l'ancienne ville pour en reconstruire une nouvelle. En effet, l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, si rudement éprouvée durant les guerres de religion, songea, aussitôt que le calme fut revenu, à restaurer l'église d'Irancy, qui est sous le vocable de Saint Germain; la reconstruction fut commencée par les portails de la façade et les bas-côtés de la nef; mais rien ne fut achevé. Aussi remarque-t-on, dans l'ensemble général de l'édifice, le caractère d'ornementation de plusieurs styles les plus contraires et les plus disparates. On peut, à Irancy, faire un cours complet d'archéologie depuis la fin du XIIe siècle jusqu'au siècle présent; rien ne manque et c'est une des églises qui témoignent le plus vivement de nos vicissitudes historiques et des divers et nombreux changements que l'art de bâtir a subis.

Une description chronologique des différentes parties de l'église d'Irancy serait trop longue à faire ici; nous devons nous borner à indiquer les principaux travaux de restauration. La partie la plus ancienne ne remonte qu'à la fin du XIIe siècle. La nef haute est très-étroite, composée de trois travées ogivales, datant des premières années du XIIIe siècle, est enclavée dans des travaux exécutés aux XVIe et XVIIe siècles, notamment une partie de la façade qui offre d'élégants motifs d'ornementation. Le chœur et le sanctuaire ont été refaits entièrement et on attribue cette reconstruction à Germain Soufflot, le célèbre architecte de Ste-Geneviève de Paris (1). On a pu admirer cette construction qui, au point de vue archéologique et eu égard aux progrès obtenus dans cette science, peut paraître déplorable aujourd'hui. Mais il faut faire la part des temps, des habitudes, des préjugés, des erreurs et enfin des obstacles que le célèbre Soufflot rencontra pour l'exécution de son

(1) Voir page 231 la Notice biographique sur Jacques-Germain Soufflot.

œuvre si, en effet, la reconstruction du chœur doit lui être attribuée. Des restaurations toutes récentes ont été faites, dans cette même partie de l'église, dans le style de l'ordre Toscan. Ici les ogives et les imitations d'ogives, les plein-cintres, les cintres-en-anse-de-panier, les plates-bandes, enfin tous les genres possibles se heurtent et se combattent dans cette infortunée église. Les chapelles de l'abside et aussi le clocher, haute tour carrée, appartiennent aux XVe et XVIe siècles. Dans l'une de ces chapelles, la première du côté sud, on lit, sur une plaque de marbre entourée d'un encadrement en pierre sculptée, l'inscription suivante que nous copions malgré sa longueur.

D. O. M.

MULIER BONA PARS BONA, SICCINE SEPARAT AMARA MORS !

HIC JACET CATHARINA MILLON, EX COLLANGIIS VINOSIS ORIUNDA, FIDELIS CONSORS, UNANIMIS ET CHARISSIMA CONJUX AMANTISSIMI CONJUGIS GERMANI SOUFFLOT IN LEGIBUS BACCALAUREI, NEC NON IN LOCI HUJUS AUDITORIO VICES GERENTIS.

PROGENIEI NUMEROSÆ SAPIENS MATER ET BONA, REI DOMESTICÆ PRUDENS ET INDEFFESSA RECTRIX, EXTERIOSIS NEGOTII VIRTUOSA CONJUTRIX ET GRATIOSA.

LANGUIDO MORBO PER TRES MENSES EXHAUSTA ET OBRUTA, PACIFICE OBDORMIVIT IN DOMINO MISERICORDITER IN EXTREMIS RECEPTO DIE XXI MARTIS ANNO (*sic*).

QUATUOR FILIOS, SEX FILIAS RELIQUIT ET MÆRENTUM MARITUNA, CUJUS ANIMA VENIT CONSOLARI ; ET QUI QUANTUM EAM DILEXIT VIVAM, TANTUM ET MORTUAM LUXIT.

HOC AMORIS INTIMI ET ACCERRIMI DOLORIS MONUMENTUM EX ABONDANTIORI CORDE POSUIT IN SPEM BEATÆ RESURECTIONIS, NEC NON IN FIDEM CONSOLATIONIS PROMISSÆ FUTURÆ IMMORTALITATIS GRATIA CHRISTI INNITENTE. AMEN.

LE DIT SOUFFLOT A DONNÉ ET DÉLIVRÉ EN ESPÈCES SONNANTES A LA FABRIQUE DE CETTE ÉGLISE CINQ CENTS LIVRES POUR CONTRIBUER DE SA PART A L'ÉTABLISSEMENT ET ENTRETIEN D'UN VICAIRE, ET POUR LE REPOS DES AMES DE SON ÉPOUSE ET DE SA FAMILLE.

RESQUIESCANT IN PACE.

Dans une sorte de garde-meuble, on voit, posée provisoirement à terre, une autre inscription gravée sur marbre noir incrusté dans un encadrement de pierre. Voici une partie de cette inscription :

CY GIST LE CORPS DE MESIRE PIERRE SERVIGNIEN VIVANT PRESTRE CURÉ D'IRANCY QUI DÉCÉDA LE 7 DÉCEMBRE 1630 ET A LAISSÉ, ETC

ET A ESTÉ LA PRÉSENTE ÉPITHAFE FAICTE PAR LA DILIGENCE DE Me JEHAN SOUFFLOT, PROCUREUR FISCAL A IRANCY, EXÉCUTEUR DU TESTAMENT DUDIT DEFFUNCT.

Nous n'avons rapporté ces deux inscriptions que pour témoigner de la position honorable de la famille de l'architecte célèbre qui naquit à Irancy dans l'une des maisons de la grande rue, et dont nous donnons le dessin. On lit, sur



une petite plaque de marbre les quelques mots suivants que nous copions fidèlement :

IN HAC ÆDE PATERNA
28 JULII 1713
NATUS FUIT
JAC.-GER.-SOUFFLOT.

Ce savant architecte est mort, croit-on, de chagrin causé par les ennuis qu'on lui suscita à propos de la construction défectueuse des grands piliers du dôme de Sainte-Geneviève de Paris ; il mourut dans les bras de son ami l'abbé de l'Épée le 29 août 1781. Disons enfin, qu'au Salon de peinture de 1845, on admirait deux bustes de Soufflot ; l'un de M. Dantan jeune, et commandé par le ministre des travaux publics, l'autre demandé à M. Carle Elshœct, par la ville de Lyon, dont Soufflot construisit le magnifique Hôtel-Dieu.

Avant de nous éloigner enfin de l'église, jetons un dernier coup d'œil sur les quel-

ques jolis détails de la façade restée inachevée; signalons à l'attention des visiteurs les deux grandes statues, l'une debout, l'autre à genoux, placées à gauche du portail. Quels personnages de notre histoire locale représentent ces deux intéressantes statues? Espérons que l'historien de Coulanges-la-Vineuse nous le dira. Irancy et Coulanges ont de nombreux points de ressemblance : là et ici la vigne fait la loi.

Notre itinéraire nous amène au village de Bailly; deux chemins y conduisent d'Irancy : l'un par Vincelottes et la rive droite de l'Yonne que le chemin côtoie; l'autre par la montagne. Nous suivrons ce dernier qui n'est qu'un étroit sentier, mais qui offre pour nous l'intérêt de l'inconnu et aussi l'occasion d'étudier, d'un point très-élevé, l'ensemble général de la contrée.

On traverse les anciens fossés du nord, ombragés par quelques massifs de peupliers et de noyers, puis on suit un chemin étroit qui monte obliquement le versant de la vallée faisant face au plein midi. Bientôt un petit sentier, tracé en ligne droite au milieu des vignes, aboutit au plateau étroit qui forme la ligne de faîte de la montagne. Arrêtons-nous ici pour reconnaître notre position.

Si nos lecteurs se reportent à ce que nous avons dit à l'article de Cravan, à propos de l'éboulement du pont et de la construction d'une route neuve entre Vermenton et Auxerre par Saint-Bris, ils comprendront mieux la description qui va suivre. Cette route nouvelle, tracée vers le milieu du siècle dernier, dut, en quittant Vermenton, suivre, jusqu'à peu de distance de Cravan, la route ancienne; mais arrivée au fond du vallon, elle tourna brusquement sur la droite en laissant le vieux chemin descendre à gauche. Le nouveau tracé s'avance par un terrain sec et ondulé, d'un aspect triste et sauvage vers le bourg de Saint-Bris en franchissant le sommet le plus élevé de toute la contrée. Faire passer une grande route par le sommet de la plus haute montagne du pays, nous le répétons à dessein, parut alors une chose toute simple, car on semble n'avoir rien cherché pour trouver un passage moins inaccessible. Le point culminant de la montagne et de la route se trouve situé à 1,200 mètres seulement au nord-est d'Irancy, et s'élève de 273 mètres au dessus du niveau de la mer, et de 167 mètres environ au-dessus des eaux de l'Yonne à Vincelottes.

De ce même point, se détachent deux crêtes de terrain longues et étroites qui s'avancent vers la vallée de l'Yonne, pour s'abaisser tout à-coup et venir en former la rive droite. L'une des lignes de faîte s'étend vers le sud-ouest, l'autre à l'ouest directement, et c'est dans l'étroit espace compris entr'elles que le bourg d'Irancy est venu se blottir.

Si nos lecteurs ont pu bien comprendre notre longue description, ils se rendront compte de la position que nous occupons actuellement vers l'extrémité de la crête de l'ouest. Elle est moins élevée de 13 mètres que l'autre, mais elle nous permet mieux de juger de l'aspect du pays dans la région du nord, où se découvre le bourg de Saint-Bris blotti, lui aussi, au fond d'une vallée qui ne brille pas par son aspect pittoresque. Une distance de moins de 3 kilomètres nous sépare de cette petite ville qui a été soigneusement décrite dans l'Annuaire de l'Yonne, année 1838 (1).

Du haut de la montagne, nous voyons se développer autour de nous un panorama remarquable eu égard à l'ensemble général de la contrée que nous parcourons. Mais, avons-nous dit déjà, rien n'est moins dans notre idée de comparer nos vallées à celles des Pyrénées, de l'Auvergne, ni même aux vallées du Morvan : celles-ci, toutes modestes qu'elles puissent être, sont beaucoup plus profondes que les nôtres. Remarquons aussi que le plus souvent les « descripteurs » ne savent pas assez mesurer leurs éloges, et qu'ils emploient pour colorer leur récit, les mêmes termes admiratifs pour des sites qui sont loin d'avoir la même valeur.

Nous décrirons donc froidement, avec brièveté, ce que nous avons sous les yeux; rien de plus. Ceux de nos lecteurs qui connaîtront le pays, suppléeront, par leur connaissance des localités, à tout ce qui

(1) Le territoire de Saint-Bris, et aussi des communes avoisinantes, donnent des vins estimés; mais ce n'est pas la seule branche d'industrie de la contrée. On cultive dans des terrains d'une notable étendue, qui appartiennent aux communes de Champs, Escolives, Saint-Bris, Irancy, etc., une quantité considérable de cerisiers qui, plantés en quinconce ou sur de longs alignements, donnent des fruits extrêmement recherchés et dont l'exportation a pris, depuis quelques années surtout, un développement très-remarquable.

manquera à notre description qui semblera toujours trop longue à tous les autres lecteurs.

Du point élevé où nous sommes placés, on domine les ondulations nombreuses du vaste cirque vinicole qui enveloppe Irancy. On étudie avec intérêt les causes et les effets de cette immense dépression au milieu d'une montagne dont le principal sommet, occupé par le signal trigonométrique, s'élève de 190 mètres au-dessus de l'Yonne, passant à la base de cette même montagne, et longeant par de longs circuits les ondulations du versant de la vallée.

Vers le sud-ouest, les villages de Vincelottes avec son pont suspendu, Vincelles avec son château délicieusement ombragé, et les hameaux de La Rue et de Sauvegenouil; enfin les îles et le moulin de Rivotte, complètent un groupe pittoresque que couronnent dignement les bois de Saint-Marien, longés à leur base par l'ancienne voie romaine transformée aujourd'hui en route départementale.

Presque directement à l'ouest, et à une distance de 4 kilomètres de Vincelles, on aperçoit, au milieu d une large contrée « inondée » de vignes, la petite ville de Coulanges la-Vineuse. Si les yeux d'un vigneron peuvent se complaire à rester dans ce coin du paysage, les yeux des artistes s'en éloigneront promptement sans même pouvoir rencontrer l'ombre d'un arbre. De hautes collines, sèches et monotones de formes, s'éloignent dans les directions de Merry-Sec, Courson et Ouaine.

Au sud, le paysage change heureusement d'aspect : c'est la vallée de l'Yonne avec les villages de Bazarnes, Sainte-Pallaye, Prégilbert et Trucy ; on devine la position de ceux de Sery, Mailly-la-Ville, Mailly-Château, Merry-sur-Yonne et Châtel-Censoir ; de grands bois s'étendent sur la gauche et viennent s'abaisser dans la vallée de la Cure. Là, le regard du touriste est arrêté et captivé à la vue d'une ville bâtie sur le sommet d'une montagne. Cette ville, c'est la célèbre petite cité de Vézelay dominée par l'église abbatiale plus célèbre encore de la Madelaine La distance à vol d'oiseau, du point où nous sommes jusqu'à Vézelay, est de près de 30 kilomètres (29,300 mètres), et malgré cette longue distance, on distingue nettement la disposition de la ville et on reste confondu de l'énorme largeur apparente qui sépare les deux tours de la grande et belle église dont l'Annuaire s'est empressé de donner une longue et savante histoire, une intéressante notice et plusieurs dessins (1).

La pittoresque vallée de la Cure se rapproche de nous pour se réunir à celle de l'Yonne, près de Cravan, qu'un pli de terrain nous cache. (Voir l'Annuaire de l'Yonne, année 1850, voyage VIII.)

A gauche de Vézelay, c'est-à-dire à l'est de cette ville, on reconnaît parfaitement les deux sommets de la montagne de Mont-Marte : l'un atteint la hauteur de 331 mètres, l'autre de 337 mètres au-dessus de la mer. Ce sont les points les plus élevés que l'on remarque avant d'arriver à Avallon; mais au-delà des rives torrentueuses de la pittoresque rivière du Cousin, les hauteurs prennent de suite un développement remarquable. De ce côté des limites de notre département, au sud de Quarré-les-Tombes, le sommet d'une montagne couverte par le bois de La Pérouse, atteint la hauteur considérable pour notre province de 609 mètres au-dessus de la mer, et de 372 mètres, presque à pic, au-dessus du cours de la Cure qui forme dans cette contrée sauvage et pittoresque la limite extrême des départements de l'Yonne et de la Nièvre. Ainsi, comme point de comparaison, cette montagne serait au-dessus du niveau de la Cure, environ cinq fois et demie plus haute que la grande tour de Saint-Etienne d'Auxerre.

A quelque distance au-delà des bois de La Pérouse, la forêt de Saint-Brisson, bordée par la Cure également, domine notre montagne de près de 80 mètres. Dans ces régions élevées, la neige tombe avec abondance, alors même qu'on en voit à peine trace dans les contrées voisines.

Ces belles montagnes que l'éloignement (53 kilomètres à vol d'oiseau pour le sommet des bois de La Pérouse) du point où nous sommes arrêtés, rendent bleuâtres, forment la limite de l'horizon au sud.

Maintenant, portons nos regards dans la direction opposée, c'est-à-dire vers le nord. Un nouveau point de vue nous charmera; l'Yonne d'abord et les beaux ombrages de ses rives, puis la position pittoresque des villages de Bailly, Escolives, Champs, Vaux, et enfin Auxerre !

(1) Voir les Annuaires de l'Yonne, années 1841, 1842, 1843 et 1845.

que l'on distingue parfaitement, malgré une distance en ligne droite de 10 kilomètres.

La vue se repose avec plaisir sur les beaux massifs d'arbres qui entourent les châteaux de Saulce et de Bellombre ; ce dernier est caché par la hauteur et l'épaisseur des « beaux ombrages » du parc que borde la rive gauche de l'Yonne, un peu avant d'arriver au hameau de La Cour-Barrée où nous arriverons nous-mêmes bientôt.

Descendons maintenant par un petit sentier rapide, tortueux et glissant, vers de belles carrières creusées sur une longue étendue dans le flanc de la montagne ; le chemin de halage, établi sur la rive droite de l'Yonne, facilite l'exploitation qui est considérable.

Ce chemin de halage nous mène par la base des collines, dont la couleur grise offre quelque chose de triste, aux célèbres carrières du village de Bailly.

Nous engageons le géologue qui parcourt notre vallée à faire ici une halte de quelques instants. La colline au milieu de laquelle s'ouvrent les carrières, successivement attaquées à la base, au flanc et au sommet, lui offrira une coupe remarquable du coral-rag supérieur et lui permettra de reconnaître et d'étudier les différentes assises dont cette formation se compose. Ces couches varient à la fois et par leur nature minéralogique et par les corps organisés qu'elles renferment. Quelques-unes sont blanches, friables, oolitiques, disposées en minces plaquettes et s'exfoliant facilement au contact de l'air ; elles abondent en polypiers et en brachiopodes (terebratula corallina, Leym.) D'autres, au contraire sont puissantes et finement oolitiques ; la roche, régulièrement stratifiée, forme des bancs épais et fournit des pierres de taille très-recherchées. Cette assise, dans laquelle est creusée la carrière la plus importante de Bailly, constitue dans tout le département un horizon remarquable, au milieu du coral-rag supérieur, et nous la retrouvons avec les mêmes caractères à Courson, à Molesmes et à Thury. Les fossiles y sont rares. Cependant, j'ai recueilli à Bailly des térébratules, des hippododium, des trigonées, des natices, des nérinées ; le test a disparu ; mais le moule intérieur, recouvert de petits cristaux de chaux qui lui donnent un aspect brillant, a conservé, dans les bivalves, les empreintes de la charnière et des attaches musculaires. D'autres bancs sont d'une très-grande dureté ; leur couleur est jaunâtre, variée de bleu, leur texture est compacte et leur cassure subconchoïde ; ils supportent un assez beau poli et longtemps on les a exploités sous le nom de marbre de Bailly. Ces calcaires durs contiennent un grand nombre de polypiers, de dicerades, de nérinées et d'autres fossiles brisés et roulés unis par un ciment calcaire parsemé d oolites et de nodules. Lorsque le calcaire est poli, les corps organisés se reconnaissent facilement et l'on peut étudier les détails gracieux et compliqués de leur organisation intérieure.

Ces calcaires sont recouverts par une assise qui, dans nos contrées, représente probablement le calcaire à astartes de la Haute-Saône. La roche qui domine est un calcaire marneux, subcompacte, de couleur jaunâtre, souvent rocailleux à la partie supérieure et qui contient en abondance de petites espèces de térébratules et de rynchonelles, et assez rarement des astartes (astarte supraceralleua, d'Orb.)

Ces différentes assises constituent le coral-rag supérieur proprement dit. Malgré les dissemblances que nous avons signalées, on reconnaît cependant qu'elles appartiennent à un même type de formation et qu'une influence générale identique a présidé à leur dépôt. Cet ensemble de couches s'est accumulé sur le littoral d'une mer peu profonde, agitée, parsemée, sans doute, de rescifs madréporiques. Les animaux qui s'y sont développés sont ceux qui recherchent de préférence les stations coralligènes : ce sont des nérinées, des dicerates, des limes, des peignes, des brachiopodes aux espèces nombreuses, des échinides armés de puissantes baguettes et des apiarinites à la tige élancée. Dans toute la série des couches, le calcaire présente cet aspect blanc, oolitique, saccharoïde toujours si caractéristique, et c'est seulement à la partie supérieure qu'il affecte une couleur jaunâtre et devient plus marneux et plus compact.

Les carrières de Bailly sont exploitées depuis longtemps. Certaines assises étaient déjà renommées au moyen-âge, et l'une d'elles remarquable par sa couleur blanche, sa texture tendre et finement oolitique était recherchée des sculpteurs et portait le nom de banc des imagiers.

L'examen de ces carrières intéressantes nous a retenus trop longtemps, et nous avons hâte d'arriver à

BAILLY, petit village dépendant de la commune de Saint-Bris, dont il est éloigné de 3 kilomètres; à 11 kilomètres d'Auxerre.

Bailly est situé dans une position très-pittoresque, à quelques pas de la rive droite de l'Yonne, et adossé à la base d'une haute colline qui forme l'un des versants d'un vallon qui s'étend vers Saint-Bris. Si l'aspect des collines est triste par suite de leur couleur grise, les bords de l'Yonne sont au contraire remarquables de fraîcheur et de fertilité. Mais le côté pittoresque du paysage a été gâté par les travaux d'écluses et de barrages nécessités par le passage du canal.

L'ensemble général du petit village de Bailly, groupé à l'entrée des grandes et célèbres carrières dont les produits et les déblais bouleversent ou remplissent la plus grande partie du sol, présente un singulier caractère, dû précisément à la proximité d'immenses matériaux. Ainsi, les plus chétives maisons sont construites avec de magnifiques pierres de taille qui offrent, par leur dimension et leur appareil, un contraste frappant avec la pauvreté de l'habitation.

Une petite rue, montant obliquement la pente du terrain, passe devant l'église, construction peu importante et dont l'abbé Courtépée nous donne l'historique. « L'église de Grisy, sous le vocable de » Saint-Georges, où étoit autrefois un » faubourg de Saint-Bris, maintenant » ruiné, fût transférée à Bailly en 1749, » et bâtie par les habitants sur un fonds » qui avoit été donné à cet effet par » Pierre Deschintre, habitant du lieu, » mais dont l'acte de donation n'a été » dressé que le 14 juillet 1751. La nou» velle église a été bénite le 2 février » 1750 par M. Huet, grand-archidiacre » d'Auxerre. »

Un escalier neuf conduit au portail également récent (ou restauré) de l'église; le palier est formé d'une large dalle tumulaire qui servit d'abord de table d'autel. On lit ..... VI : KAL : FEBVRIER : M..... en caractères du XIII[e] siècle, tout le reste est effacé. Un acte de cette époque nous apprend qu'en 1276 l'évêque d'Auxerre, Erard de Lézinnes, acquit les dîmes de Bailly et affranchit les habitants.

Dans l'église dont l'intérieur n'offre nul intérêt archéologique, mais qui est d'une propreté irréprochable que nous signalons pour la rareté du fait, on retrouve quelques morceaux de dalles tumulaires avec inscriptions et figures gravées.

Quelques tableaux et deux dessins décorent le sanctuaire; la nef est ornée de deux grandes tapisseries du XVII[e] siècle : sujets incertains pour nous.

L'un des deux dessins dont nous venons de parler, est réellement remarquable : il porte l'indication suivante : « Mise » au tombeau de N. S. J.-C.. dessinée » d'après le monument qui existe dans » l'église de Saint-Roch à Paris, par » Deseine, en 1806, ancien académicien. » C'est bien là les travaux faits à la pointe du crayon de terre de pipe et de noir de fumée, travaux qui duraient plusieurs mois, une année même pour un seul dessin. Les collégiens d'à présent ne comprendront jamais cette besogne de patience plutôt que de talent.

Vis-à-vis de Bailly, nous traversons l'Yonne, divisée par une île étroite et très-longue, en deux bras, et ensuite le canal, à l'aide de barrages et d'écluses établies pour le service du flottage. On laisse sur la rive gauche de l'Yonne l'ancienne commanderie du Saulce fondée en 1216 par Guillaume de Mello, seigneur de Saint-Bris.

Sur l'emplacement de cette commanderie, M. Rogres de Lusignan de Champignelles (1) fit construire au siècle dernier le château actuel, agréablement situé, entre la grande route et l'Yonne, dans une plaine fertile.

Après avoir suivi la rive droite du canal, nous passons sur la rive opposée ; puis longeant les bâtiments d'une ferme, nous nous dirigeons vers Escolives par une avenue bordée d'arbres, qui rejoint la grande route, presque en face de l'église.

ESCOLIVES, village situé à peu de distance de la grande route d'Avallon à Auxerre; population, 505 habitants; à 10 kilomètres d'Auxerre.

Le village d'Escolives est bâti sur le versant assez rapide d'une chaîne de très-petites collines qui s'abaissent subi-

(1) Voir l'intéressante notice sur cette famille, tome II du Bulletin de la Société historique d'Auxerre, écrite par M. Déy.

tement pour faire place à des prairies marécageuses du milieu desquelles de belles sources sortent avec abondance et forment une petite rivière qui va se jeter dans l'Yonne après un parcours d'un kilomètre à peine.

Les coteaux au pied desquels s'étend Escolives sont formés de couches kimméridgiennes qui, inclinées dans le sens de la vallée, déversent, à leur point d'affleurement, toutes les eaux qu'elles ont recueillies. L'étage portlandien recouvre les hauteurs environnantes. La roche dont il se compose, bien qu'elle se lie sur certains points aux couches argileuses inférieures, est cependant beaucoup plus calcaire. Sous l'influence atmosphérique elle se délite facilement et les champs sont partout couverts de ses débris. Ce sont les calcaires portlandiens qui donnent au sol cet aspect grisâtre et monotone, cette sécheresse, cette aridité désolante qui caractérise tous les plateaux compris entre Courson, Migé, Ouanne, Gy-l'Évêque, Jussy et Vaux. Les eaux pluviales qui tombent sur cette vaste surface disparaissent et s'infiltrent presque de suite, et cette propriété absorbante remarquable, explique le nombre et l'abondance des sources qui, de tous côtés, s'échappent à la base de ces massifs.

Escolives est divisé en deux parties : l'une s'est agglomérée autour de l'église, l'autre s'éloigne de quelques pas vers le sud. C'est une paroisse fort ancienne et dont l'église jouit de quelque célébrité à l'occasion du tombeau de sainte Camille. On sait que sainte Camille est l'une des quatre saintes filles qui accompagnèrent le corps de saint Germain, évêque d'Auxerre, mort à Ravenne le 31 juillet 448. L'historien Héric nomme ces saintes femmes Magnance, Pallade, Camille, Porcaire, et une cinquième dont il n'est plus fait mention, appelée Maxime.

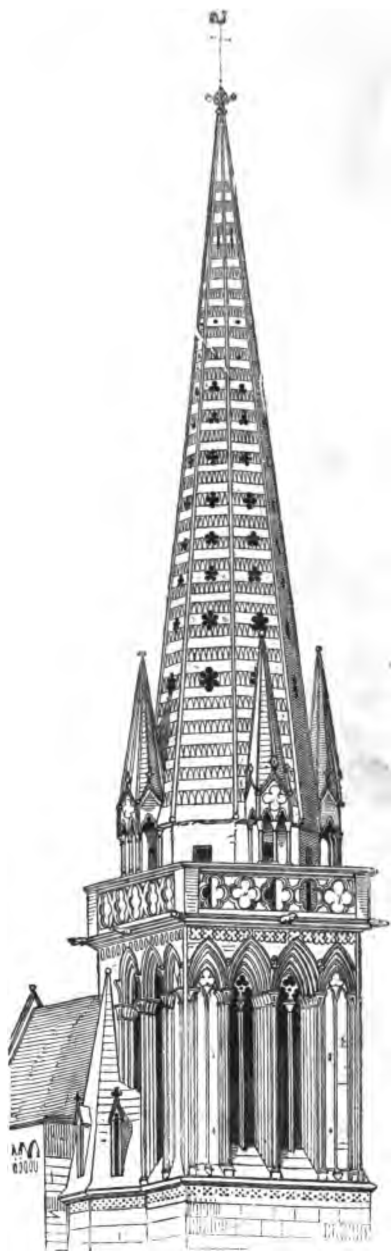
Sainte Magnance s'arrêta entre Saulieu et Avallon, et bientôt après mourut de fatigue, le 26 novembre 448 (1). Nous avons fait remarquer déjà, « article de sainte Pallaye, » que les dépouilles de saint Germain furent ramenées depuis Milan jusqu'à Auxerre, exclusivement par la grande voie romaine d'Agrippa, et, ce qui est digne d'intérêt, c'est sur le bord de cette même voie que se retirèrent, après leur arrivée à Auxerre, deux des saintes femmes : Pallaye, au village qui en prit le nom, et Camille à Escolives. Ce choix a pu être dicté ou motivé par diverses raisons ; ainsi, les deux paroisses étant peu éloignées d'Auxerre, et situées toutes deux sur la route antique, alors la seule voie de communication directe, il fut possible aux deux saintes femmes de venir s'agenouiller souvent sur le tombeau de saint Germain. Il est probable, en second lieu, que les habitants de ces deux mêmes paroisses, frappés du zèle des deux saintes, firent quelques efforts pour les retenir au milieu d'eux ; celles-ci touchées à leur tour de cette demande n'hésitèrent pas à venir finir leur vie au centre d'une population hospitalière. C'est ainsi que s'expliquerait le pèlerinage, déjà célèbre dès le IX[e] siècle, aux tombeaux des deux saintes.

Vers la fin du XI[e] siècle, les deux églises menaçant ruine, ou n'étant plus de grandeur suffisante pour réunir les fidèles, on les reconstruisit, laissant les tombeaux dans des chapelles souterraines, appelées cryptes et au-dessus desquelles on édifia le sanctuaire des nouvelles églises. La lithographie que nous joignons à notre description fera comprendre le caractère et la disposition de la construction.

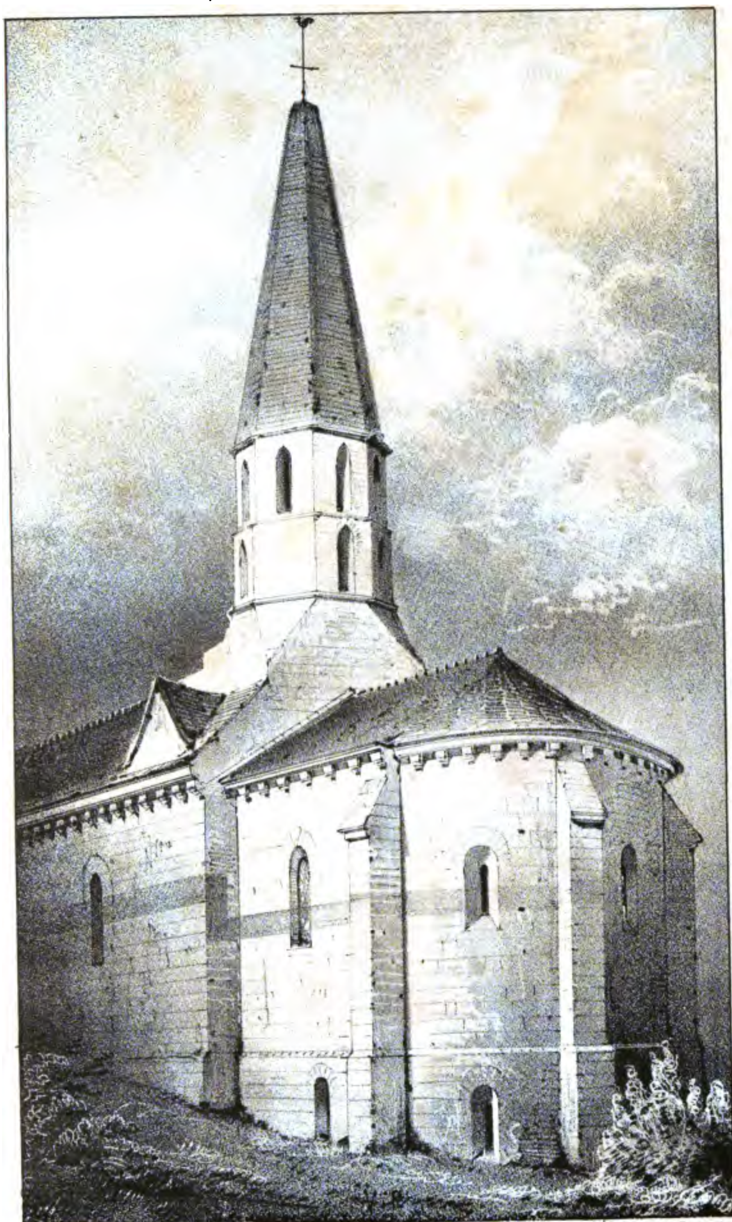
Tout-à-l'heure nous visiterons l'intérieur de cette crypte. L'église, à l'intérieur, offre quelqu'intérêt archéologique ; on reconnaît le style de transition entre le plein-cintre et l'arcade ogivale, seconde moitié du XII[e] siècle. Un porche à ouvertures cintrées précède le portail, mais l'absence de toute ornementation et le caractère indécis de l'appareil laissent dans le doute pour fixer une époque : XII[e] siècle peut-être ? Le portail, en plein-cintre, est assez intéressant par suite de la conservation d'un petit bas-relief représentant un agneau nimbé et portant une croix. C'est le symbole de la figure du Christ en iconographie chrétienne ; style du XII siècle. Dans le centre du grand pignon, une ouverture quatrilobée éclaire la nef non voûtée. Notre dessin fera voir l'ensemble du clocher placé au centre de l'église et supporté par quatre arcades ogivales. Le sommet de la flèche a été brisé par le tonnerre. Nous ignorons la date de reconstruction de cette lourde flèche qui est construite en briques posées à plat ;

(1) Voir le premier volume du Bulletin de la Société d'Auxerre.


UNIV.
OF
MICH.



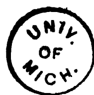
Flèche d'une église de village du Calvados.



Victor Petit del et lith.

Paris, Imp. Lith. Godard.

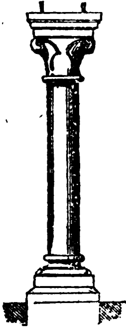
ÉGLISE DE SAINTE PALLAYE.


UNIV.
OF
MICH.

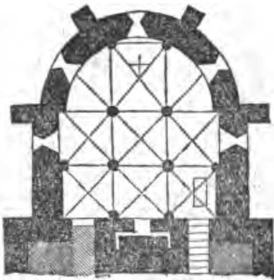
elle est fort laide sous tous les rapports. A cet égard nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le dessin d'une flèche d'une simple église de village du département du Calvados qui possède à lui seul au moins soixante clochers ne le cédant en rien à celui que nous donnons. En archéologie, les points de comparaison seront toujours les meilleurs maîtres.

A l'une des quatre grandes arcades ogivales qui soutiennent le clocher, vient s'appuyer la voûte en demi-calotte de l'abside ou sanctuaire bâti au-dessus de la crypte. Un escalier de 18 marches, placé à gauche, y descend.

Cette jolie chapelle souterraine est carrée, excepté du côté de l'est où elle s'arrondit en demi-cercle; les voûtes en plein-cintre sont soutenues par quatre colonnes, hautes d'environ 2 mètres.



Voici le plan de la crypte qui a eu le



malheur, au point de vue archéologique, d'être trop restaurée; indépendamment du badigeon blanc dont on a recouvert les murailles et les sculptures, on a eu la déplorable idée d'élargir à coups de ciseau l'embrasure des fenêtres, sous prétexte de donner de l'air : on s'est aperçu, il y a sept ou huit ans, que depuis le XIIe siècle, c'est-à-dire depuis six cents ans, cette chapelle en manquait. Le caractère religieux est nul aujourd'hui ici : on a enlevé l'autel et le tombeau. D'ailleurs, dès l'année 1568, les huguenots avaient emporté et détruit le corps de sainte Camille et de sainte Pallaye.

Un caveau fermé par une large pierre renferme, dit-on, les tombeaux de la famille seigneuriale de Beliombre et d'Escolives. Nous dirons plus loin quelques mots de l'un des membres de cette famille.

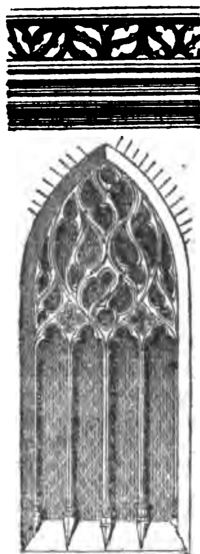
Un chemin étroit et tortueux, tracé au milieu des vignes, conduit, après environ 1,500 mètres de parcours, au village de Jussy.

JUSSY, village situé à 1,500 mètres, à l'ouest de la route d'Avallon à Auxerre; population 310 habitants; à 10 kilomètres d'Auxerre.

Ce village est bâti au fond d'un vallon tortueux dont les versants sont couverts d'un vignoble renommé. Jussy est une paroisse de l'ancien domaine de l'église d'Auxerre. Le vicomte Rainard de Vergi l'enleva à l'évêque Géran, mais le successeur de celui-ci le recouvra à prix d'argent vers l'an 915, après de nombreux pourparlers. Au mois d'août 1563, les habitants de Jussy furent victimes de leur témérité en voulant résister trop ouvertement, et même insulter aux troupes qui venaient d'Allemagne et qui allaient à Orléans, sous la conduite de d'Andelot. Le bourg fut entièrement mis au pillage; tout y fut réduit en cendres, excepté l'église et deux ou trois maisons; et, selon un historien huguenot, il y eut bien cinq à six mille muids de vin perdus ou emmenés dans le temps de ce ravage (Lebeuf, hist. d'Auxerre).

Le village semble s'être promptement relevé de ses ruines. Le chemin que nous avons suivi depuis Escolives vient longer une partie des anciens fossés qui bordaient la muraille d'enceinte; une tour s'élève encore à l'un des angles de cette muraille et présente un aspect assez pittoresque. Le chemin tourne à gauche et vient former la vue principale qui laisse un peu sur la droite, vers le

centre des habitations, le cimetière au milieu duquel s'élève l'église, construction assez intéressante de la fin du XVe siècle. Quelques fragments de la nef, de la tour du clocher, et enfin de l'abside, offrent un aspect pittoresque. Nous donnons le dessin de cette fenêtre



que surmonte une petite galerie dont la balustrade est fine et variée d'ornementation ; fin du XVe siècle. La nef intérieure ne présente nul intérêt, mais le chœur et le sanctuaire, éclairés par trois grandes fenêtres à menaux flamboyants, sont voûtés en pierre et ornés de fines nervures. La sacristie mérite, par son style de construction, quelque attention. Provisoirement on y a déposé cinq grandes statues en pierre faisant partie d'un calvaire : style médiocre de la fin de la Renaissance. Nous ne quitterons point Jussy sans mentionner ici l'obligeance et l'empressement que nous a témoigné son instituteur.

Bâti à la partie supérieure du coral-rag, Jussy est entouré de collines dont la base appartient au kimméridge et le sommet au portland. La nature et la disposition du sol indiquent facilement d'où proviennent les eaux qui alimentent la fontaine de ce village, et l'on reconnaît de suite qu'elles ont une origine commune avec celle d'Escolives, de Coulanges-la-Vineuse et de Vaux.

Entre Coulanges-la-Vineuse et Jussy existe, au-dessus des calcaires du portland, près de la métairie des Foudriat, un lambeau de terrain néocomien. Cette couche, dont l'épaisseur est minime, se compose de calcaires durs alternant avec des argiles et abonde en mollusques et en zoophytes dont la conservation est parfaite. La présence du fer donne aux argiles et aux calcaires une teinte rougeâtre qui, de loin, peut faire reconnaître, au milieu des champs, la place qu'il occupe. Ce dépôt isolé se rattache à d'autres lambeaux qu'on rencontre en se dirigeant vers Escamps, et nous indique les anciennes limites de cet étage que les courants diluviens ont si profondément entamé.

Un assez bon chemin tracé à la base du versant gauche de la vallée nous amène à la grande route, un peu après avoir traversé les prairies marécageuses qui bordent la rive gauche de l'Yonne et s'étendent sur une assez longue distance à la base des collines d'Escolives ; qu'on nous pardonne cette similitude de noms trop rapprochés.

De belles sources, formant une petite rivière, traversent le sol en tous sens et viennent arroser les grands ombrages du château de Bellombre, dénomination parfaitement justifiée, et déjà ancienne. Par une coïncidence assez singulière, les seigneurs de Bellombre, aux XVe et XVIe siècles, se nommaient Beaujardin. L'un de ces gentilshommes joua, durant les guerres de religion du XVIe siècle, un rôle très-actif; de l'aveu et par représailles du seigneur de Bellombre « les gens de » son château levaient un impôt exorbi- » tant sur toutes les flottes de bois qui » descendaient à Paris, et enlevaient » tous les bestiaux qu'ils trouvaient dans » la campagne. » Ce seigneur, très-attaché au roi Henri III, mourut misérablement de la main des ligueurs auxerrois, sous les murs de Coulanges-la-Vineuse, le 2 juin 1589 (Lebeuf, Histoire d'Auxerre).

La grande route que nous venons de rejoindre tourne subitement sur la droite et laisse se continuer en ligne directe le vieux chemin d'Auxerre, établi dès le moyen-âge sur l'empierrement de la

voie d'Agrippa dont nous avons terminé (1) tout-à-l'heure la description en parlant du hameau de La Cour-Barrée, situé sur la rive gauche de l'Yonne. La route nouvelle, après le coude qui la sépare du vieux chemin, s'avance en remblai pour traverser l'Yonne sur un très-beau pont de pierre, de sept arches, construit récemment, et à la base duquel on a dressé un barrage et une écluse. A peine a-t-on traversé ce pont établi sur le bras principal, qu'on en traverse un second de trois arches franchissant le petit bras, venant de Bailly; mais nous n'irons point jusqu'à ce deuxième pont, car, tournant tout-à-coup sur notre gauche, nous suivons un chemin longeant la rive droite de l'Yonne, puis traversant un pont de pierre jeté sur le petit bras, nous arrivons aux premières maisons d'un village que d'épais massifs d'arbres nous cachaient. Ce village se nomme Champs; avant de nous y arrêter, nous examinerons l'ensemble du paysage qui est des plus gracieux soit au-delà, soit en-deçà du grand pont (Voir le Voyage 8e, Annuaire de 1850).

CHAMPS, village situé sur la rive droite de l'Yonne et près de la route d'Avallon à Auxerre; population 655 habitants, à 9 kilomètres d'Auxerre.

De même que le plus grand nombre des villages de la contrée que nous parcourons, Champs eut à subir les dévastations que motivèrent les guerres de religion au XVIe siècle; il fut surpris par escalade, le 16 mars 1594, et en effet on retrouve encore la trace de quelques vestiges de murailles, le long des fossés d'enceinte assez bien conservés.

Bâtie vers le centre des habitations, sur le bord de la rue principale formant là une petite place, l'église ne présente qu'un aspect lourd et épais que modifie à peine un petit portail qui rappelle celui de Vincelles dont nous avons donné un dessin; XIVe siècle probablement. L'intérieur de l'église, restauré récemment, n'offre qu'un modèle de propreté ou à peu près.

Bientôt après avoir dépassé Champs on arrive au hameau de Toussac, situé près de petites îles qui divisent les eaux de l'Yonne. Malgré de grands ombrages, ce côté du paysage présente quelque tristesse. Un bon chemin de halage suit la rive gauche de l'Yonne; mais comme nous sommes sur la rive opposée, force est à nous de prendre un chemin assez ennuyeux traversant des terres labourables pour nous rendre à Vaux. On arrive au Petit-Vaux, hameau bâti à peu de distance de la rive droite de l'Yonne et vis-à-vis du village de Vaux lui-même, qu'on entrevoit à travers quelques rangées d'arbres, sur la rive opposée.

Assis à l'ombre de ces mêmes arbres, nous attendrons patiemment l'arrivée du bac; d'ailleurs, l'examen du site captive toute notre attention et nous fait oublier la monotonie des champs couverts de vigne.

VAUX, village situé sur la rive gauche de l'Yonne; population 360 habitants; à 6 kilomètres d'Auxerre.

Ce village est bâti à la base du versant rapide de hautes collines et dans le creux d'un petit vallon étroit et profond qui s'ouvre dans la vallée de l'Yonne. Le sommet des collines qui dominent Vaux, dénomination locale parfaitement exacte, ne s'élève guère qu'à 85 mètres au-dessus de la rivière; mais la ligne de faîte du plateau dont la voie romaine suit toute la longueur atteint la hauteur de 105 et de 109 mètres.

La situation de ce village est extrêmement pittoresque; adossé à des collines bordées par l'Yonne qui coule large et calme entre deux rives ombragées de massifs de verdure; enfin, l'aspect propre et animé des habitations qui s'élèvent assez bien alignées pour former une sorte de quai, donnent à cette partie de la vallée un ensemble des plus gracieux.

Un petit château à pavillons carrés, construction des premières années du XVIIIe siècle, s'élève sur la rive de l'Yonne, à peu de distance de l'église qui est située au centre du village, le long de la rue principale qui remonte, en se prolongeant dans le fond du vallon, jusqu'au sommet de la montagne. Un chemin étroit et incroyablement rapide conduit vers Auxerre en traversant des vignobles estimés.

Vaux a été donné à l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre, dès le temps de sa fondation, qui fut au VIIe siècle.

(1) Voir page 393.

L'abbé Lebeuf ajoute que Nantèle et Poiri (anciennement Poci et Pozi), qui produisent l'un des meilleurs vins d'Auxerre, étaient aussi, dès le commencement du même siècle, deux villages appartenant en propre à saint Didier, évêque d'Auxerre, et qui furent donnés par lui à la basilique de Saint-Germain. Nous ignorons la position de ces deux localités; toutefois l'un d'eux semble se rapprocher, d'après une carte dressée par l'abbé Lebeuf, de la Cour-Barrée, c'est Nantèle.

L'église de Vaux est peu intéressante comme style et ancienneté, bien que cependant le chœur, voûté en ogive, appartienne au XIII[e] siècle; la nef n'est voûtée qu'en bois. Une seconde nef, en partie construite au XVI[e] siècle, est voûtée en pierre. On remarque dans cette église une chose fort rare dans nos campagnes, c'est un très-grand nombre de tableaux; plusieurs d'entre eux sont assez remarquables; nous signalons surtout la beauté de quelques cadres en bois sculpté, style Louis XIV.

Beaucoup de fragments de pierres tumulaires, enrichies d'inscriptions et de figures, se retrouvent çà et là dans les nefs; la plupart sont les tombes des curés de la paroisse. Les choses qui restent encore à visiter sont : un grand Christ en bois fort ancien, ainsi que la croix ornée des attributs symboliques des Evangélistes; un bas-relief de saint Hubert, XVI[e] siècle, placé au-dessus d'un autel en pierre sous le porche; le petit portail, style gothique du XV[e] siècle, et enfin les chapitaux du porche qui présentent le type du XIII[e] siècle. Malheureusement, ces chapitaux sont enclavés dans une lourde muraille restaurée à diverses époques.

Vaux est bâti sur les dernières assises kimméridgiennes qui, près du village, plonge rapidement sous les calcaires portlandiens. Si de Vaux on remonte à *la Cour-Barrée*, en suivant le chemin de halage, on peut étudier dans les escarpements qui sont creusés à la base et au flanc du coteau, les différentes assises de l'étage kimméridgien, et voir les bancs argileux qui dominent à la partie inférieure devenir plus roux et moins épais, au fur et à mesure qu'on s'élève, et passer insensiblement aux couches essentiellement calcaires de l'étage portlandien qui couronne la hauteur. Le fossile le plus abondant est, comme toujours, la gryppée virgule (ostria virgula). Cependant, associé avec lui, on rencontre assez fréquemment des térébratules, des gualus, des pholadomyes, des trigonies, des chemnitzies.

Un excellent chemin de halage conduit de Vaux à Auxerre, en suivant la rive gauche de l'Yonne. Mais comme notre itinéraire nous conduit à Augy, qui est situé sur la rive opposée, nous reprendrons le bac de Vaux pour traverser l'Yonne. Un petit chemin tracé au milieu des terres labourables, conduit, après 1,500 mètres de parcours, à Augy. On a pu étudier, chemin faisant, la configuration du terrain et reconnaître les calcaires portlandiens qui s'étendent au-delà de Vaux, sur la rive gauche de l'Yonne, et forment le versant rapide du grand plateau limité au nord par l'Yonne et à l'ouest par le ruisseau de Vallan. L'écartement presque parallèle qui sépare les deux vallées, n'est tout au plus que de trois kilomètres.

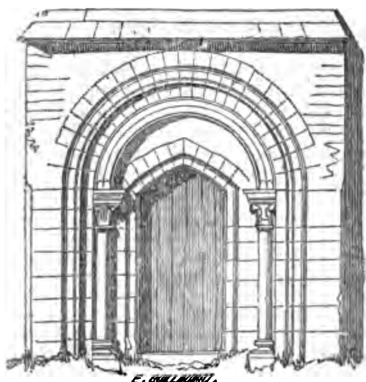
AUGY, village situé entre la grande route d'Avallon à Auxerre et la rive droite de l'Yonne; population 370 habitants; à 5 kilomètres d'Auxerre.

Ce village est bâti dans une plaine fertile à quelques pas de l'Yonne divisée là en plusieurs bras par des îles couvertes de massifs d'arbres très-pittoresques. Une belle source sortant d'un ancien étang coule à l'ouest du village, et va se jeter dans l'Yonne après avoir fait tourner un moulin entouré de beaux ombrages.

Cette source provient encore des argiles kimméridgiennes et indique, en cet endroit, l'affluement des dernières couches de cet étage.

L'ensemble du village est satisfaisant : on y remarque quelques maisons bien bâties et une rue assez large. L'église située au centre du village près d'une place, est encore entourée de son cimetière. Elle fut donnée en l'an 1125 par saint Hugues de Montaigu, évêque d'Auxerre aux chanoines réguliers de Saint-Père de la même ville. C'est sans nul doute peu de temps après cette donation que les nouveaux possesseurs entreprirent la construction de l'église actuelle, mais qu'ils ne terminèrent pas, ou du moins qui fut en partie reconstruite vers la fin du moyen-âge.

Le grand pignon de l'ouest était précédé d'un porche qui n'existe plus et qui recouvrait un portail à plein-cintre, style de la seconde moitié du XIIe siècle, que de grands arbres ombragent complètement. Ce portail ne s'ouvre plus; l'entrée actuelle et unique est par le portail latéral dont nous donnons un dessin qui



en fera comprendre la disposition : style de transition, XIIe siècle.

La nef à l'intérieur n'est couverte qu'en bois, mais le chœur et deux chapelles latérales sont voûtées en pierre à nervures ogivales d'un joli effet. On remarque encore quelques tombes avec inscriptions et figures très-effacées, et aussi d'assez belles stalles en bois sculpté. Le clocher, la tourelle et enfin l'ensemble de l'église présentent un aspect pittoresque.

Au pied même de l'abside passe le chemin qui va rejoindre la grande route d'Auxerre, mais nous ne suivrons pas cette voie, nous tournerons à gauche pour nous rapprocher de l'Yonne.

Au point de vue géologique, les collines qui longent la vallée, n'offrent que peu d'intérêt. Des carrières couvertes çà et là, des racines profondes qui, de loin en loin, sillonnent leurs flancs, ont mis à découvert les couches qui les composent : ce sont presque toujours des calcaires jaunâtres et marneux, compactes, à cassure conchoïde et dont l'ensemble constitue l'étage portlandien. Parmi les fossiles qu'on y rencontre, les plus abondants sont des pinnes, des pholadomyes, des ammonites dont la taille atteint des proportions gigantesques. Au-dessus de ces calcaires apparaissent, de chaque côté, les premières couches de l'étage néocomien qui caractérise une faune entièrement distincte de celle que nous avons vue jusqu'ici.

Mais il nous tarde de nous rapprocher de l'Yonne et de ne plus quitter les calmes et silencieux ombrages qui, de distance en distance, bordent ses rives. Large et peu profonde, et roulant sur un lit de cailloux ou sur des bancs de sable, la rivière s'écoule lentement; à peine est-elle entraînée par la pente insensible de la vallée. De gracieux points de vue se succèdent pour se renouveler sans monotonie; enfin on aime à suivre les beaux rivages, que ni la bourbe ni les roseaux ne salissent et qui bientôt nous amèneront sous les murs de l'antique cité d'Auxerre. Déjà nous avons pu entrevoir, au milieu des massifs d'arbres, s'élever au loin la grande tour de la magnifique église de Saint-Etienne.

Enfin nous voici arrivés à Auxerre.

G. Cotteau et V. Petit.

Nota. Nous terminerons l'année prochaine la description de la Vallée de l'Yonne entre Auxerre et Montereau, et nous commencerons ensuite un voyage semblable dans la Vallée de l'Armançon.

Quelques erreurs se sont glissées dans notre article de l'année dernière; nous les indiquons ici.

Ligne 30, page 270, la phrase doit être lue ainsi :

A gauche, la haute montagne de Montmartre ferme l'horizon.

Ligne dernière, page 287, on doit rétablir ainsi la phrase :

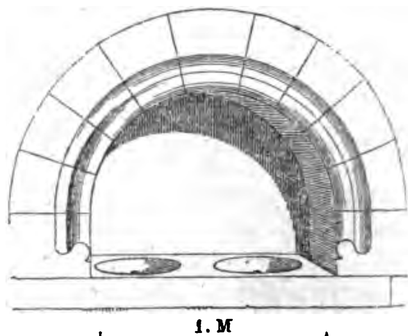
« Jamais on ne pourra se faire une idée juste de cette composition détestable. »

Enfin, une erreur dans le classement des gravures a fait placer, page 281, une gravure qui doit être reportée page 288.

Nous donnons place ici à deux autres gravures arrivées trop tard l'année der-

nière pour être employées. L'une représente une partie de l'église de Châtel-Censoir, bas-côté nord ; page 283. L'autre gravure représente une piscine placée dans le sanctuaire de Merry-sur-Yonne ; page 288 (1).





L'article que nous publions cette année-ci est accompagné de vingt dessins, intercalés dans le texte, ou imprimés à part. Nous aimons à penser que nos lecteurs en sauront gré à l'éditeur de l'Annuaire.

(1) C'est par erreur que ce dessin se trouve cette année à la page 402.

M. SALGUES, HOMME DE LETTRES.

M. Salgues (Barthélemy), né à Sens, en 1760, d'une famille aisée, originaire du Midi. Il embrassa encore jeune la carrière ecclésiastique et devint, à l'âge de vingt-cinq ans, professeur d'éloquence au collége de Sens. Il accueillit, dit-on, les principes de la révolution de 89 avec assez de chaleur, ce qui lui valut la place de procureur de la commune à Sens. A l'époque du procès de Louis XVI, il fit supprimer, en cette qualité, une adresse à la Convention, qui avait pour objet de demander la mort de ce prince ; il fut dénoncé pour cette conduite à Fouquier-Tinville par un représentant célèbre d'Auxerre, dont il avait combattu ouvertement les opinions exagérées. Il échappa cependant aux suites de cette dénonciation et à tous les dangers de la terreur.

En 1797, il entreprit la rédaction d'un journal de théâtre qui eut quelques succès. Sous le gouvernement impérial, il s'occupa exclusivement de littérature.

A la restauration, il se prononça avec chaleur pour la cause des Bourbons, et au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il a publié contre lui, dans le *Journal de Paris*, des articles pleins de violence, qu'il reproduisit dans des affiches qui furent placardées sur les murs de tous les quartiers de Paris.

On a de lui :

Le Paradis Perdu, traduction nouvelle, 1 vol.;

La Philosophie rendue à ses premiers principes, Paris 1801, 2 vol. in-8 ;

La Méprise ou Quelque Chose qui passe la plaisanterie, traduit de l'anglais, 3 vol. in-8 ;

Des Erreurs et Préjugés répandus dans la société, 1819, 1824, 5 vol. in-8 ;

De Paris, des mœurs, de la littérature et de la philosophie, un vol. in-8 ;

Mémoires pour servir à l'histoire de France pendant le gouvernement de Napoléon Bonaparte et pendant l'absence des Bourbons, 8 vol. in-8;

Un Mot à tout le monde, 1 vol. in-8°, 1818 ;

Notice sur la vie et la mort de Joseph Lesurque, 1821;

Mémoire au roi pour le sieur Lesurque, né à Douai, condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Seine, comme complice de l'assassinat du courrier de Lyon en 1822, in 8°;

Demande en revendication des biens saisis par l'administration des domaines sur la famille de l'infortuné Lesurque;

Réfutation du baron Zangiacomi, conseiller d'Etat, sur la question de savoir si il y a lieu de réviser le jugement qui a condamné à mort Joseph Lesurque, pour servir de supplément au mémoire justificatif publié en faveur de cet infortuné, 1823, in-8°;

Les Mille et une Calomnies ou Extrait des correspondances privées insérées dans les journaux anglais et allemands, pendant le ministère du duc Decases, Paris 1822, 3 vol. in-8°;

Les Libertés politiques, à l'occasion de la censure, 1824, in-8°;

L'Oriflamme, journal de littérature des sciences et arts, d'histoire, de doctrines religieuses et monarchiques, 1824;

De la littérature des hébreux, ou des livres saints considérés sous le rapport des beautés littéraires, 1825, in-8°;

Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France, 18 vol. in-8°, 1827, 1828;

L'Antidote de Montrouge;

Courtes Observations sur la congrégation des jésuites;

Pétition sur l'exécution des lois, relative à la compagnie de Jésus, présentée à la chambre des députés, le 14 juin 1828.

M. Salgues est mort à Paris, le 27 juillet 1830, en laissant à ses neveux le souvenir de ses nombreux bienfaits.

S.



ÉVÉNEMENTS DU DÉPARTEMENT.

3 DÉCEMBRE 1850. — Dissolution du Conseil municipal d'Auxerre. Nomination de MM. Martineau des Chesnez, Sallé et Ravault, aux fonctions de maire et d'adjoints provisoires.

9. — Ouverture de la 4e session de la cour d'assises.

12. — Fondation de l'Œuvre des Apprentis à Auxerre.

7 JANVIER. — Première séance de la Commission d'Agriculture de l'Yonne.

6 FÉVRIER. — Fondation de la Société de Prévoyance d'Auxerre. — Clôture de la Chasse.

2 MARS. — Elections municipales d'Auxerre ; les candidats du parti modéré sont nommés.

10. — Exécution capitale, à Auxerre, de la femme Rodot, condamnée à mort par la cour d'assises, comme coupable d'avoir empoisonné son mari

AVRIL. — Le pétitionnement pour la révision de la Constitution commence dans le département.

4 MAI. — Célébration de l'anniversaire de la proclamation de la Constitution.

11. — Le Conseil municipal d'Auxerre, sur le rapport de M. Challe, décide la mise en adjudication des travaux d'un aqueduc destiné à amener à Auxerre les eaux de la fontaine de Vallan.

18. — Concours annuel de la Société d'Agriculture de Joigny.

1er JUIN. — M. le Président traverse le département de l'Yonne en allant inaugurer la section de chemin de fer de Tonnerre à Chalon-sur-Saône.

22 JUILLET. — Un orage considérable éclate sur la partie sud du département et occasionne de grands ravages dans les communes du Tonnerrois et de l'Avallonnais.

3 AOUT. — Fête patronale de Saint-Etienne, célébrée pour la première fois à Auxerre.

4. — Ouverture de la session des Conseils d'arrondissement.

11. — Distribution des prix du Collége d'Auxerre.

18. — Ouverture de la 3e session de la cour d'assises.

25 — Ouverture de la session du Conseil Général.

27. — Le Conseil Général émet le vœu que la Constitution soit révisée.

7 SEPTEMBRE. — Ouverture de la chasse.

10. — Clôture de la session du Conseil Général.

14. — Concours de la Société d'Agriculture de Tonnerre. — Fête de la Vierge-de-l'Eau à Auxerre.

20. — Clôture de la session des Conseils d'arrondissement.

10 NOVEMBRE. — Agitation à Rogny, près Bléneau ; les autorités départementales s'y transportent avec un détachement de la garnison de Joigny ; on y découvre une conspiration qui semble avoir des rapports avec celles du Cher et de la Nièvre ; plusieurs arrestations y sont opérées par la justice.

28. — M. Rodolphe d'Ornano est nommé préfet de l'Yonne, en remplacement de M. Haussmann, appelé à la préfecture de la Gironde.

2 DÉCEMBRE. — Le département de l'Yonne est mis en état de siége par suite du décret du 2 décembre appliquant cette mesure aux onze départements contenus dans la 1re division militaire. M. de Cheffontaines, lieutenant-colonel du 1er lanciers, en garnison à Joigny, est nommé commandant de l'état de siége dans l'Yonne.

A la nouvelle du grand acte du 2 décembre, et de l'insurrection qui commence à Paris, une certaine agitation se produit dans l'Yonne, tandis que les sociétés secrètes de l'arrondissement de Clamecy (Nièvre) s'insurgent et dévastent les campagnes, effraient la contrée par le pillage et l'assassinat et s'emparent de la ville de Clamecy, où ils se livrent aux excès les plus criminels. Le département est mis en émoi par le contre-coup du soulèvement de Clamecy, qui se fait sentir dans plusieurs communes du canton de Coulanges-sur-Yonne. Les insurgés de Clamecy étendent leurs dévastations jusqu'à cette dernière ville, dont les habitants barricadent le pont bâti sur l'Yonne, s'arment et s'organisent avec le concours des autorités locales pour repousser l'attaque des brigands de la Nièvre. Grâce à l'énergie de M. Barrey, maire, et à la résolution des habitants, les insurgés sont tenus en échec pendant trois jours, et les forces militaires envoyées au secours des Coulangeois arrivent à temps pour les secourir et les mettre hors de danger. Bientôt arrive à Clamecy la colonne du général Pellion qui s'en empare après avoir tué 14 insurgés, tandis que le reste de la bande se disperse dans toutes les directions.

Le 5 au soir, une bande d'émeutiers se réunit à Saint-Florentin et tenta d'enlever les armes de la mairie ; déconcertée par la résistance du maire et du juge de paix, elle se mit en marche pour Auxerre ; mais le mauvais accueil qu'elle reçut sur son passage découragea ceux qui en faisaient partie, au point qu'à la nuit ils se dispersèrent dans diverses directions. Le chef de la troupe arriva avec un de ses acolytes à Gurgy, où un citoyen énergique le reconnaissant

pour ce qu'il était, le fit monter dans sa voiture et l'amena à la prison d'Auxerre.

Saint-Bris eut aussi son complot qui devait éclater dans la nuit du 5 au 6 ; un des conjurés ayant trahi le secret, le maire réunit à la mairie les citoyens les plus résolus, et fit monter la garde pendant la nuit ; les anarchistes ne firent aucun mouvement.

Dans plusieurs autres communes, à Lainsecq, à Diges, à Coulanges-la-Vineuse, à Cravan, les précautions prises par l'autorité et la vigilance des gens de bien déconcertèrent l'émeute encore faible et mal organisée. Mais il ne devait pas en être partout de même et la jacquerie allait prendre une plus grande importance et exiger une répression plus rigoureuse dans la Puisaye, travaillée depuis longtemps par les menées des anarchistes, et gangrenée par l'extension qu'y avaient prises les sociétés secrètes.

A peine le bruit du soulèvement de Clamecy s'était-il répandu dans la Puisaye que plusieurs communes de cette contrée s'insurgeaient à leur tour. Le 6, un rassemblement séditieux envahissait la mairie de Saint-Sauveur d'où il enlevait les fusils de la garde nationale, malgré la résistance du juge de paix qui courut en cette occasion les plus grands dangers. Le soir, cette troupe de brigands partait de Saint-Sauveur avec les armes pillées dans toutes les maisons du pays ; elle se divisa en deux bandes, dont l'une prit le chemin de Toucy, et l'autre celui de Thury ; toutes deux semaient partout sur leur passage la terreur et l'épouvante, pillant, sonnant le tocsin et forçant les hommes paisibles à les suivre dans leur marche.

La première bande arriva à Toucy à deux heures du matin. M. Arrault, maire de Toucy, et M. Lavollée, juge de paix, avaient réuni à la mairie les hommes d'ordre et les avaient préparés à la résistance après avoir demandé du secours à Auxerre ; au moment où les insurgés entraient dans la ville, arrivait d'un autre côté M. le lieutenant Fistié avec vingt-cinq hommes d'infanterie et dix gendarmes ; se joignant aux gardes nationaux, ils chargèrent à la baïonnette les brigands qui s'enfuirent laissant vingt-cinq prisonniers parmi lesquels leurs chefs, les nommés Chauvot et Tricotet.

Un instant après arriva une seconde bande qui fut attaquée comme la première, et s'enfuit laissant un homme mort et quinze prisonniers dont plusieurs blessés.

Pendant que la première troupe partie de Saint-Sauveur se faisait ainsi battre à Toucy, la seconde traversait Taingy, Ouanne, Leugny et Escamps ; à neuf heures elle arrivait à Chevannes, à 8 kilomètres d'Auxerre. Les autorités avaient envoyé au-devant d'elle dix gendarmes et dix lanciers sous les ordres de M. le lieutenant de gendarmerie Petitmengin avec vingt-cinq fantassins commandés par M. le lieutenant Rogé. Cette colonne s'empara à Chevannes de sept insurgés et arriva bientôt à Escamps où les insurgés s'étaient retirés à son approche ; elle les attaqua vigoureusement, en tua sept et fit de nombreux prisonniers ; de là elle remonta à Leugny, et arriva à Toucy

par Moulins, sans trouver la moindre résistance. Le triomphe de la jacquerie n'avait pas été de longue durée; partout les bandes de pillards qui ne s'étaient pas attendus à une si vive résistance, étaient en pleine déroute; dans plusieurs communes, on organisait des gardes nationales pour les poursuivre et les livrer à la justice.

Les événements que nous venons de raconter s'étaient passés dans la journée du 7. Le lendemain, arrivaient à Auxerre, sous bonne escorte, les 67 prisonniers faits à Toucy sur les bandes insurgées; et plusieurs fois, dans le cours de la semaine qui suivit, les habitants des campagnes amenèrent au chef-lieu les fuyards dont ils s'étaient emparés.

Le 9, deux bataillons du 65e arrivaient à Auxerre et se dirigeaient vers Clamecy pour opérer de concert avec le général Pellion et traquer les insurgés en fuite. Les villes de la Puisaye étaient occupées militairement.

Le 11, Un décret présidentiel étendait à l'Yonne les pouvoirs de M. Carlier, commissaire extraordinaire dans l'Allier, le Cher et la Nièvre. M. le Préfet allait visiter la Puisaye, et s'entendre avec les autorités au sujet des mesures à prendre contre les anarchistes. Tout indice de révolte avait disparu et la tranquillité était définitivement rétablie dans l'Yonne.

ÉVÉNEMENTS GÉNÉRAUX.

---

28 NOVEMBRE 1850. — Ouverture des conférences d'Ollmütz, entre les ministres de Prusse et ceux d'Autriche; ces conférences se terminent par la réconciliation des deux puissances.

29. — L'Assemblée législative ajourne au 1er mars 1851 la proposition de M. Creton, tendant à abroger les lois d'exil portées contre la famille des Bourbons.

5 DÉCEMBRE. — L'Assemblée nationale vote les fonds nécessaires pour une levée de 40 mille hommes, en vue des événements d'Allemagne.

10. — Fête brillante donnée à l'Hôtel-de-Ville de Paris par M. le préfet de la Seine.

12. — Mgr Sibour, archevêque de Paris, adresse au clergé de son diocèse un mandement remarquable, dans lequel il l'exhorte à se tenir en dehors des luttes politiques

23. — Ouverture des conférences de Dresde, entre la Prusse et l'Autriche.

6 JANVIER 1851. — Retraite du ministère Baroche.

9. — La reine d'Espagne accepte la démission du cabinet dirigé

par le général Narvaez, et nomme un nouveau ministère à la tête duquel se trouve M. Bravo-Murillo.

10. — Reconstitution du ministère Baroche. — Les fonctions de commandant des troupes et des gardes nationales de la 1re division militaire remplies par le général Changarnier sont supprimées. — L'Assemblée nationale vote, sur la proposition de M. de Broglie, la publication des procès-verbaux de la commission de permanence, et nomme, sur la demande de M. de Rémusat, une commission chargée d'aviser au sujet des derniers actes du pouvoir exécutif.

14. — Rapport de M. Lanjuinais au nom de cette commission, demandant un vote d'approbation pour le général Changarnier, et un blâme pour le ministère. L'urgence est votée.

18. — L'Assemblée adopte un amendement de M. de Sainte-Beuve, portant blâme de l'attitude prise par le cabinet Baroche.

19. — Le cabinet donne sa démission qui est acceptée.

25. — Le Président de la République annonce à l'Assemblée, par un message, qu'il a choisi un ministère en dehors de la représentation nationale, un ministère de *transition*.

10 FÉVRIER. — L'Assemblée rejette un projet de loi tendant à accorder au président de la République 1,800,000 fr. à titre de frais de représentation.

21. — Publication de la lettre du comte de Chambord à M. Berryer.

26. — Assemblée nationale : interpellations de M. Savatier-Laroche au ministre de l'intérieur, au sujet de l'application de la loi du 31 mai aux élections municipales d'Auxerre : ordre du jour.

1er MARS. — L'Assemblée nationale ajourne à trois mois la proposition Creton.

12. — Publication, dans le journal l'*Univers*, de la lettre pastorale de Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, lettre dans laquelle ce prélat blâme le mandement de Mgr l'archevêque de Paris, du 12 janvier.

13. — Un arrêté de M. Giraud, ministre de l'instruction publique, suspend M. Michelet de ses fonctions de professeur d'histoire et de morale au collége de France.

14. — L'Assemblée adopte une loi qui recule de dix mois les élections de la garde nationale.

18. — Mgr l'archevêque de Paris défère au concile de la province la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Chartres.

22. — Suisse : Une troupe d'insurgés tente un coup de main contre le gouvernement de Fribourg; ils sont repoussés par les habitants de la ville.

26. — Angleterre : La chambre des communes vote le bill des titres ecclésiastiques porté contre les évêques catholiques nommés par le pape en Angleterre.

10 AVRIL. — Formation du ministère Faucher.

24. — Evénements importants en Portugal. Le maréchal Saldanha soulève la garnison d'Oporto et force le comte de Thomar, chef du cabinet, à quitter le Portugal. La reine Dona Maria se voit forcée de charger Saldanha de la composition d'un ministère.

1er MAI. — Ouverture de l'exposition universelle de Londres.

4. — Célébration de l'anniversaire de la proclamation de la Constitution.

5. — Les pétitions pour la révision de la Constitution commencent à affluer à l'Assemblée.

31. — M. de Broglie dépose sur le bureau de l'Assemblée une proposition, signée de 233 représentants, demandant que la Constitution soit révisée.

1er JUIN. — Inauguration, par le Président de la République, de la portion du chemin de fer de Paris à Lyon, comprise entre Tonnerre et Chalon.

2. — Discours du Président à Dijon, qui prend les proportions d'un événement politique.

8. — L'Assemblée nomme une commission chargée d'examiner les propositions relatives à la révision.

1er JUILLET. — Inauguration du chemin de fer de Poitiers par le Président.

7. — Voyage du Président à Beauvais.

8. — Assemblée nationale : M. de Tocqueville lit son rapport qui conclut en faveur de la révision.

14. — L'Assemblée commence à discuter la proposition de révision.

19. — Après six jours de discussion, le scrutin, sur cette demande, lui donne une majorité de 446 voix pour, contre 278. Mais les trois quarts des voix étant nécessaires pour l'adoption, la proposition est repoussée.

21. — L'Assemblée adopte une résolution par laquelle elle désapprouve les autorités de quelques localités, d'avoir excité au pétitionnement pour la révision.

31. — L'Assemblée, après s'être prorogée du 10 août au 4 novembre, nomme les membres d'une commission de permanence; la majorité en est favorable au gouvernement.—Réélection de M. Dupin comme président de l'Assemblée.

2 AOUT. — L'Assemblée nationale autorise la ville de Paris à con-

tracter un emprunt de 50 millions destiné aux dépenses d'établissement des halles centrales et de la prolongation de la rue de Rivoli. — Visite du lord-maire de Londres à la ville de Paris, où lui est faite une réception magnifique. — Une crue rapide du Rhône, à la suite d'un orage violent, provoque des inondations dans les départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère.

4. — Fête donnée à Saint-Cloud par le Président de la République au lord-maire de Londres et aux délégués de l'exposition universelle.

5. — Commencement des débats de l'affaire du complot de Lyon, devant le conseil de guerre de la 6e division militaire, présidé par M. le colonel Couston.

7. — Grande revue de l'armée de Paris passée au Champ-de-Mars, par le Président, en présence des visiteurs anglais.

10. — Entrée en vacances de l'Assemblée nationale. — Troubles dans l'Ardèche.

12. — Un incendie éclate dans la chapelle des Invalides, pendant les obsèques du maréchal Sébastiani; le feu n'est éteint qu'après la perte de plusieurs drapeaux.

19. — Evénements de Cuba. Le général Lopez, à la tête d'un grand nombre d'aventuriers américains, soulève une partie de la population de cette île; mis en déroute et pris par le gouverneur espagnol, Lopez est fusillé avec un grand nombre de ses compagnons.

29. — Un service religieux anniversaire de la mort du roi Louis-Philippe est célébré à Londres, au milieu d'une assistance nombreuse. — Le conseil de guerre de la 6e division rend, sur l'affaire du complot de Lyon, un jugement qui condamne sept des accusés à la déportation et la plupart des autres à la détention.

2 SEPTEMBRE. — Découverte d'un complot à Paris; plus de cent arrestations sont opérées par la police.

12. — Mise en état de siége du département de l'Ardèche.

15. — Suspension du journal l'*Évènement*, à la suite de plusieurs condamnations. — Discours du Président à la pose de la première pierre des halles centrales.

29. — Proclamation socialiste de Kossuth à Marseille.

7 OCTOBRE. — Troubles à Commentry; l'ordre y est rétabli promptement.

12. — Graves événements dans le Cher. Les sociétés secrètes soulèvent les habitants de deux communes, qui se réunissent en armes et marchent sur Sancerre; cernés par les troupes envoyées contre eux, ils se dispersent dans les bois; un grand nombre d'entre eux sont arrêtés et livrés à la justice.

14. — Le ministère Faucher, refusant de s'associer aux intentions du Président pour demander l'abrogation de la loi du 31 mai, quitte les affaires et n'est pas remplacé immédiatement.

19. — Mort, à Frosdhorf, de Mme la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI.

22. — Un décret du Président, motivé sur les troubles du Cher, met ce département en état de siége, et celui de la Nièvre.

27. — Formation du nouveau ministère, pris, en partie, en dehors de l'Assemblée.

4 NOVEMBRE. — Rentrée de l'Assemblée nationale. — M. de Thorigny, ministre de l'intérieur, lit à l'Assemblée le message dans lequel le Président demande l'abrogation de la loi du 31 mai. Il présente à cet effet un projet de loi.

5. — Réélection de M. Dupin comme président de l'Assemblée.

6. — Les questeurs de l'Assemblée déposent une proposition tendant à consacrer le droit de réquisition directe des troupes par l'Assemblée.

13. — Discussion du projet de loi demandant l'abrogation de la loi du 31 mai. Sur le rapport de M. Daru, concluant au rejet, l'Assemblée repousse ce projet.

16. — Tirage de la loterie des lingots d'or.

17. — L'Assemblée rejette la proposition des questeurs.

24. — Interpellations de M. Creton au ministre de l'intérieur, au sujet d'un article du *Constitutionnel*, qui attaque l'Assemblée. M. le ministre en repousse la responsabilité, l'Assemblée vote l'ordre du *jour*.

24. — Distribution des récompenses accordées par le gouvernement aux exposants français à l'Exposition de Londres, présidée par Louis-Napoléon Bonaparte.

30. — M. le général de Lawœstine est nommé commandant en chef des gardes nationales de la Seine, en remplacement de M. le général Perrot, démissionnaire.

2 DÉCEMBRE. — Un décret du Président de la République, contresigné de Morny, déclare l'Assemblée dissoute, ainsi que le Conseil d'Etat; rétablit le suffrage universel, décrète l'état de siége dans toute l'étendue de la 1re division militaire, et convoque les comices électoraux du 14 au 21 décembre, en prescrivant l'inscription des votes sur des registres d'acceptation ou de rejet. — Un nouveau ministère était formé de MM. de Morny, Saint-Arnaud, de Turgot, Fould, Rouher, Fortoul, Casabianca, Lefebvre-Duruflé et Ducos. — Une circulaire du ministre de l'intérieur demande l'adhésion de tous les fonctionnaires aux actes du pouvoir exécutif. — Un certain nombre de membres de l'Assemblée sont mis en état d'arrestation; la ville de Paris reste calme, tandis que le Président parcourt les boulevards et les principaux quartiers de Paris.

3. — Un grand nombre de représentants donnent leur adhésion aux actes du gouvernement. — Le Président forme une commission con-

sultative formée d'environ 150 membres, choisis pour la plupart parmi les anciens représentants. — Les sociétés secrètes se remuent. Une certaine agitation se produit dans plusieurs quartiers de Paris. Quelques tentatives de barricades sont faites et aussitôt réprimées énergiquement par la troupe.

4. — L'insurrection fait de rapides progrès dans le faubourg Saint-Antoine. Plusieurs barricades, élevées près des portes Saint-Martin et Saint-Denis, sont attaquées vigoureusement par la troupe. Après une journée de combat, l'émeute est vaincue sur tous les points et les anarchistes se dispersent, laissant sur la place un grand nombre de morts dont un représentant montagnard, et entre les mains des soldats de nombreux prisonniers. — Un nouveau décret du Président modifie celui du 2 décembre, en décidant que les élections auront lieu au scrutin secret, par OUI ou par NON, pendant les journées du 20 et du 21 décembre.

5. — Quelques barricades, relevées pendant la nuit, sont rapidement emportées par la troupe de ligne; plusieurs insurgés sont tués en les défendant. La troupe occupe tous les points de Paris, où la tranquillité et l'ordre sont définitivement rétablis.

6. — Décret du Président de la République, qui rend le Panthéon au culte catholique. Cette église bâtie sous l'invocation de Sainte-Geneviève, patrone de Paris, retrouve ainsi sa destination primitive.

La notice sur Soufflot, architecte de Sainte-Geneviève, que nos lecteurs trouveront dans ce volume, était tirée avant le grand événement du 2 décembre. L'auteur l'a terminée en gémissant de ce que le chef-d'œuvre de notre compatriote n'était plus qu'un temple désert qui réclamait son Dieu ; il ne s'attendait pas à une si prompte réparation.

8. — Un décret du Président décide que tout individu reconnu coupable de rupture de ban, ou convaincu d'avoir fait partie d'une société secrète, pourra être transporté dans une colonie pénitentiaire, à Cayenne ou en Algérie.

PREMIERS JOURS DE DÉCEMBRE. — A la suite des événements de Paris, les sociétés secrètes s'agitent dans un grand nombre de départements, surtout dans ceux du centre et du midi. Sur plusieurs points éclatent des révoltes d'une extrême gravité, qui nécessitent la mise en état de siége de plusieurs départements. Les socialistes de Lyon sont tenus en respect par la ferme contenance du général Castellane.

Tandis qu'à Orléans (Loiret) des anarchistes qui ont tenté de s'emparer de la mairie sont faits prisonniers, un soulèvement plus important se manifeste à Poligny (Jura). La ville est envahie par des bandes d'insurgés qui s'emparent des autorités et les jettent en prison; pendant trois jours, ils s'y livrent à toutes sortes d'excès; puis, apprenant que les villes voisines n'ont pas bougé, et qu'une troupe des leurs a été dispersée dans un engagement avec un bataillon envoyé

contre eux, ils s'enfuient à la hâte de la ville qu'ils viennent de saccager.

Au même moment éclatent des troubles violents à Saint-Amand (Nièvre); ils sont aussitôt réprimés par la force armée; il en est de même d'une tentative d'insurrection faite à Neuvy, dans le même département, et d'une autre à Bonny-sur-Loire (Loiret). Sur tous ces points, les insurgés vainqueurs au premier moment se livrent aux crimes les plus odieux et aux plus cruelles atrocites, pour prendre la fuite lorsqu'arrive la force armée.

Le 5, une bande d'insurgés, d'abord peu nombreuse, entre dans la ville de Clamecy (Nièvre). La mollesse et l'hésitation du maire paralysent les forces des citoyens honnêtes; les anarchistes, dont le succès augmente continuellement le nombre, s'emparent de la ville sans trouver de résistance, assassinent deux gendarmes et plusieurs habitants, se livrent à des crimes et à des excès de tout genre. Ces brigands poussent leurs dévastations jusque dans l'Yonne, où ils sont arrêtés par les barricades élevées sur le pont de Coulanges-sur-Yonne par les habitants de cette ville. Enfin, après trois jours passés dans le pillage et l'orgie, ils apprennent l'arrivée du général Pellion à la tête de sa colonne et après avoir perdu quelques-uns des leurs dans un engagement, ils se dispersent de tous côtés.

Des scènes de désordres se produisent dans Saône-et-Loire et ne durent qu'un moment; là, comme partout ailleurs, le triomphe des hommes de désordre est suivi d'une énergique répression, grâce à la promptitude avec laquelle les troupes envoyées contre eux les cernent et les écrasent.

Dans la nuit du 3 au 4, la ville de La Palisse (Allier) est attaquée par les anarchistes; le sous-préfet s'élance à leur rencontre avec quelques gendarmes; accablé par le nombre, il tombe entre leurs mains et se voit menacé de mort; les gendarmes réunis à quelques gardes nationaux tentent de le délivrer; plusieurs sont tués ou blessés et les insurgés restent maîtres de la ville, qu'ils abandonnent bientôt en apprenant l'arrivée d'un escadron de chasseurs.

Le 6, une bande d'insurgés entre dans Montargis (Loiret), où elle assassine quelques gendarmes qui veulent la retenir; mais lorsqu'ils voient accourir une troupe de gardes nationaux, ces lâches brigands se jettent à genoux ou prennent la fuite.

— Mais c'est dans les départements méridionaux que le soulèvement est plus intense et la lutte plus acharnée.

Béziers (Hérault), est investi par 2,000 anarchistes; ils assassinent un homme paisible en s'écriant: en voilà un propriétaire! Les autorités sommées de résigner leurs fonctions vont au devant d'eux avec une compagnie d'infanterie; le feu s'engage; les insurgés résistent et ne lâchent pied qu'après une heure de combat, lorsque bon nombre des leurs sont tombés atteints par les balles des défenseurs de l'ordre, et qu'ils apprennent l'approche de forces redoutables.

Dans le Gers, la ville de Condom est occupée par une troupe de pillards qui en sont chassés aussitôt. Après avoir mutilé un hussard dont elle s'est emparée, une autre bande arrive jusqu'au faubourg d'Auch en disant qu'elle se moque de la République et ne veut que le pillage; la garnison de cette ville l'a bientôt dispersée.

Des faits analogues se passent dans le département de Lot-et-Garonne, à Marmande, où 25 gendarmes tiennent en respect une bande nombreuse d'insurgés qui fuient ensuite devant des forces plus nombreuses; dans le Gard, où les sociétés secrètes de l'arrondissement de Nîmes ont excité dans plusieurs communes des soulèvements réprimés aussitôt; à Limoges (Haute-Vienne), où le mouvement anarchique a été vigoureusement comprimé; à Rhodez (Aveyron), où le préfet, tombé entre les mains des insurgés, a été délivré le jour même par les défenseurs de l'ordre.

Mais le département où la révolte ait eu le caractère le plus grave, est celui des Basses-Alpes; faute de forces militaires pour faire respecter l'ordre, l'insurrection y a pris des proportions redoutables; les autorités, manquant de troupes pour s'opposer au mouvement, ont dû reculer et se réfugier dans les forteresses frontières. L'émeute est donc restée quelques jours maîtresse du département. Cependant des mesures énergiques étaient prises; une colonne de troupes partait de Marseille pour Sisteron et un général de brigade était envoyé pour commander le département. La colonne du lieutenant-colonel Parson rencontrait les insurgés, leur tuait quarante hommes et les mettait en déroute complète.

Dans le Var, l'insurrection avait pris un accroissement rapide; les anarchistes avaient enfermé le préfet dans Cuers; une colonne partie de Toulon l'a bientôt dégagé; une autre est envoyée de Marseille pour appuyer la première. Le 10, le préfet arrive avec la troupe sous les murs d'Aups où les insurgés ont concentré leurs forces; après un engagement sérieux, les derniers sont mis en fuite, laissant une centaine de morts sur le terrain.

20. — Le scrutin sur le plébiscite du 2 décembre s'ouvre dans toutes les communes de France. Le résultat définitif donne 7,439,216 OUI contre 650,737 NON.

VOITURES PUBLIQUES.

D'Auxerre aux localités ci-après :

A Joigny. Bureau : rue Saint-Siméon, 65, et rue du Temple (messageries du commerce, hôtel de la Fontaine). Départs : 5 h., 8 h. 1/2, 10 h. 1/2 du matin, 1 h. 1/2 et 9 h. du soir.

A Clamecy, Nevers et Bourges, avec correspondance sur l'Auvergne et le Midi. Bureaux : rue Saint-Siméon, 65, rue du Temple (messageries, hôtel de la Fontaine). Départs : 2 h. et 9 h. du matin, 5 h. 1/2 du soir.

A Nevers, par Coulanges-sur-Yonne, Clamecy et Prémery, rue Saint-Siméon, 65, (messageries du commerce).

A Orléans, par Joigny et Charny, hôtel de la Fontaine, place aux Liens. Départs le matin à 10 h.

A Orléans, par Toucy, Saint-Fargeau et Briare. Bureaux : rue Saint-Siméon (messageries du commerce). Départs à 7 h du matin.

A Briare, par Toucy, Mézilles, Saint-Fargeau et Bonny, rue Saint-Siméon. Départs à 7 h. du matin.

A Toucy, hôtel du duc de Bourgogne, chez M. Chaumelle, rue du Temple. Départs à 5 h. du soir.

A Avallon, par Vermenton (correspondance avec Lormes, *Château-Chinon*, Autun, Semur, Vitteaux, Dijon, Saulieu, Châlon, Lyon). Départs d'Auxerre : à 3 h. du matin et à 5 h. du soir, d'Avallon 6 h. du matin, 9 h. du matin, 5 h. du soir.

A Châtillon-sur-Seine, par Tonnerre et Chablis, hôtel de la Fontaine. Départs à 10 h. du matin.

A Saint-Florentin, par Seignelay et Brienon, hôtel de l'Épée. Départs à 5 h. du soir.

A Seignelay, chez Boudard, rue du Pont, 4 h. du soir.

A Troyes (correspondance avec Chaumont et la Lorraine), hôtel du Léopard. Départs à 8 h. du matin.

De Sens aux localités ci-après ; Bureaux : Hôtel de l'Écu.

A Villeneuve-l'Archevêque et Troyes, à 2 heures du matin.

A Villeneuve-l'Archevêque, 11 h. 3/4 du matin et 5 h. du soir.

A Cerisiers et Arces, 2 heures et 11 heures 3/4 du matin.

A Courtenay, Châteaurenard et Montargis, 11 heures 3/4 du matin.

A Courtenay, 4 heures et 11 heures du soir.

A Thorigny, les lundis et vendredis, à 4 heures du soir.

A Bray-sur-Seine, les lundis et jeudis, à 4 heures du soir.

A Villeneuve-sur-Yonne, 2 heures du matin.

A Pont-sur-Yonne. Départs : tous les matins à 9 h. précises; Sens à 3 heures de l'après-midi.

D'Avallon aux localités ci-après :

A Montbard. Départs d'Avallon à 10 h. du matin, retour 5 h. du soir. Bureaux, Barban, à Avallon ; Prudent à Semur ; gare du chemin de fer à Montbard.

A Tonnerre, par L'Isle et Noyers. Départs d'Avallon, 6 h. 1/2 du m. de Tonnerre, 4 h. du soir. Bureaux : Avallon, Barban ; L'Isle, Agutte ; Noyers, Boursin ; Tonnerre, veuve Boursin.

A Nuits, par L'Isle. Départs d'Avallon, 10 h. du matin, arrivée, 9 heures du soir. Bureaux : Tripier.

A Saulieu, par Rouvray. Départs, 2 h. du matin, arrivée, 4 h. du soir. Bureaux : Grassot.

A Saulieu. Départs, 6 h. du matin, arrivée, 6 h. du soir. Bureaux : Magnan, à Avallon.

A Noyers. Départs, 6 h. du matin, arrivée, 7 h. du soir. Bureaux : Grassot, à Avallon.

A Clamecy, par Vézelay. Départs, 5 h. du matin, 5 h. du soir; arrivée, midi.

A Semur. Départs, 2 heures du soir, arrivée, 10 heures du matin. Bureaux : Bonnet, à Avallon.

SOCIÉTÉ ANONYME DES COCHES.

Bureaux, quai de la Tourneile, à Auxerre.

MM. Joly-Fleutelot, directeur principal,
Marion-Bard, inspecteur général,
Sarrouy, chargé du service des vins,
Petit, employé,
Pothin, facteur.

Départs d'Auxerre pour Paris et route, tous les lundis et jeudis;

Départs de Paris pour Auxerre et route, tous les mercredis et dimanches.

Paris, bureaux de l'administration : rue Bretonvilliers, 1 (Ile Saint-Louis).

MM. Callon, directeur général,
Cornisset, inspecteur général.

SERVICE RÉGULIER ET ACCÉLÉRÉ PAR EAU

D'AUXERRE A PARIS.

MM. Bazou fils et gendre, maîtres mariniers, à Auxerre, sur le quai, 9; à Bercy, rue de Macon, 2.

ENTREPRISE DE MM. MARION FILS, GUYARD ET Cie.

Transports par eau des vins et marchandises d'Auxerre à Paris et retour.

Les bureaux sont à Auxerre : place Saint-Nicolas, siége de l'établissement.

MESSAGERS.

Accolay,	*Tournaire*, le lundi.	Laroche,	*Réné*.
Aillant,	*Mizier*, lundi et vend.	Mont-St-Sulp.,	*Clouet*, lundi et vendr.
Ancy-le-Franc,	*Réné*, id.	Lain,	*Clouet et Réné*, vendr.
Appoigny,	*Réné*, id.	Leugny,	*Defert*, lundi, merc.,
Arcy-sur-Cure,	*Coulbois*.	Ligny,	*Réné*, lundi et ven.
Avallon,	*Château*.	Mailly-le-Chât.,	*Cabantous*, lundi.
Brienon,	*Sommet*, lundi et ven.	Maligny,	*Gaillardot*, lun., ven.
Bléneau,	*Loury*.	Merry-Sec,	*Tournaire*, t. les ven.
Chablis,	*Tournaire*, lundi, merc. et vendredi.	Migé,	*Château*, 2 f. par sem.
id.	*Réné*, id.	Nevers,	*Cadet*, lundi, *Jacquet*, lundi et jeudi.
Châtel-Censoir,	*Loye*, tous les jours.	Noyers,	*Schlachmeurdin*, id.
Champs,	*Cabantous*, lundi et vendredi.	Orléans, p. St-Fargeau,	*Jacquet*, 2 fois.
Charbuy,	*Cabantous*, tous les vendredis.	Ouanne,	*Defert*, lundi et ven.
		id.	*Hollier*
Chassy,	*Defrance*, mercredi.	Saint-Bris,	*Tournaire*, lun., ven.
Cheny,	*Clouet*, lundi et vend.	Saint-Fargeau,	*Hôtel-de-l'Épée*, tous les jours.
Clamecy,	*Jacquet*, dimanche.		
id.	*Cabantous*, jeudi et dimanche.	Saint-Maurice,	*Defrance*, vient de Paris tous les 8 jours.
Coulanges-sur-Y.	*Cabantous*, jeudi et dimanche.	Saint-Sauveur,	*Hollier*, lundi, merc. vendredi.
id.	*Jacquet*, dimanche et jeudi.	Seignelay,	*Bénard*, tous les jours.
		Saint-Florentin,	*Tournaire*, lundi et vendredi.
Crain,	*Cabantous*, 2 f p. sem.	id.	*Réné*.
Cravan,	*Clouet*, lundi et ven.	Saint-Cyr,	*Cadet*, lundi et ven.
Coulanges-la-V.	*Cabantous*, Lundi, merc. et vendredi.	Sens,	*Réné*, lundi et vendr.
Donzy,	*Sommet*, tous les jours	Tannerre,	*Réné*, lundi et ven.
Druyes,	*Defrance*.	Thury,	à la Fontaine.
Eglény,	*Jacquet*, 3 f. par sem.	Toucy,	*Hôtel du Duc de Bourgogne*, tous les j.
Entrains,	v *Jacquet*, 2 fois.		
Etais,	id. id.	id.	*Jacquet*, id.
Fleury,	*Defrance*, lundi et vendredi.	id.	*Defert*, id.
		Trucy-s-Yonne,	*Cabantous*, 2 fois par semaine.
Guerchy,	*Réné* id.		
Héry,	*Guillocheau*, 2 f. par semaine.	Vermenton,	*Tournaire*, lundi, et vendredi.
Irancy,	*Tournaire*, lundi.	id.	*Château*.
Joigny,	*Loye*, tous les jours.	Villevalier,	*Charrier*, dim. et mar.
id.	*Réné*, lundi et vendr.	Villiers-S.-Ben.,	*Defrance*, 3 fois par semaine.
Joux-la-Ville,	*Tournaire*, lundi et vendredi.	Vincelles,	2 fois par semaine.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des deux premières parties de l'Annuaire.

Table alphabétique de la troisième partie de l'Annuaire.

